

Rapport
annuel
2010

Rapport annuel 2010



2	Rapport de gestion
116	Comptes consolidés
240	Comptes sociaux
264	Informations complémentaires



4	Profil du groupe
8	Message des présidents
10	Faits marquants 2010 et début 2011
13	Point sur le plan de transformation
17	Stratégie
20	Déclaration de gouvernement d'entreprise
67	Informations aux actionnaires
70	Ressources humaines
74	Développement durable
76	Gestion des risques
95	Gestion du capital
99	Résultats financiers
103	Activité et résultats des métiers

Rapport de gestion



Profil du groupe

Dexia est un groupe bancaire européen qui compte environ 35 200 collaborateurs au 31 décembre 2010. À la même date, ses fonds propres de base s'élèvent à EUR 19,2 milliards. Le groupe exerce ses activités principalement en Belgique, au Luxembourg, en France et en Turquie.

L'action Dexia est cotée sur Euronext Bruxelles et Paris ainsi qu'à la Bourse de Luxembourg et fait partie du BEL20, l'indice de référence de la Bourse de Bruxelles, et du Dow Jones EuroStoxx Banks.

Dexia 2014 : une banque de proximité au service de 10 millions de clients

Le groupe Dexia affiche des ambitions stratégiques claires à l'horizon 2014 et s'est fixé pour objectif :

- d'achever sa restructuration financière, en privilégiant les revenus provenant des franchises commerciales ;
- de consolider et développer ses franchises commerciales fortes, en recentrant son portefeuille de métiers autour de la banque de détail et commerciale et en saisissant les opportunités de croissance offertes par le marché en Turquie ;
- de se doter d'un modèle opérationnel optimisé, porté par la recherche de synergies et de gains d'efficacité.

Ce retour à l'essentiel induit par le repositionnement stratégique du groupe se traduit dans les valeurs de Dexia, qui rassemblent les collaborateurs autour d'objectifs partagés : respect, excellence et agilité.

Métiers de Dexia

Banque de détail et commerciale

Dexia propose une gamme complète de services de banque de détail, commerciale et privée à plus de huit millions de clients.

Dexia se classe parmi les trois principales banques de Belgique et du Luxembourg. En Belgique, Dexia sert ses quatre millions de clients à travers un réseau d'environ 850 agences. Au Luxembourg, le groupe a développé son centre international de gestion patrimoniale. Un réseau d'agences couvre également le pays. Dexia détient, en outre, une position solide en Turquie par le biais de DenizBank, qui occupe actuellement la sixième place parmi les banques à capitaux privés et sert ses clients via un réseau d'environ 500 agences. Outre ses activités de banque de détail et commerciale, DenizBank est également présente sur le marché des grandes entreprises et offre à ses clients des services de gestion d'actifs et des produits d'assurance.

Le groupe a pour ambition de continuer à développer ses franchises commerciales en Belgique et au Luxembourg et de capter le potentiel de croissance important existant en Turquie. L'objectif étant d'accroître la part des revenus de ses activités bancaires de proximité (environ 60 % du total des revenus du groupe, dont environ 27 % en provenance de Turquie) et d'atteindre une base de 10 millions de clients (4 millions en Belgique et au Luxembourg, 6 millions en Turquie) en 2014.

Public and Wholesale Banking

Dexia joue un rôle important dans le financement des équipements collectifs et des infrastructures, des secteurs de la santé et du logement social, et de l'économie sociale, principalement en Belgique et en France.

Dexia est également actif

- dans le domaine des financements de projets, selon une approche sélective et dans des secteurs tels que les infrastructures et les énergies renouvelables en Europe et en Amérique du Nord ;
- dans le domaine du « corporate banking » en Belgique où Dexia se concentre sur les moyennes entreprises, tout en gardant une présence opportuniste auprès des grandes entreprises.

En outre, le groupe est implanté en Allemagne, où il possède un accès aux sources de refinancement à long terme (marché des *Pfandbriefe*).

Proche de ses clients et à leur écoute, Dexia développe une gamme de produits sans cesse élargie. L'objectif est d'aller au-delà du rôle de prêteur spécialisé et de proposer aux clients du métier des solutions intégrées (gestion de trésorerie, optimisation des budgets, solutions informatiques...) adaptées à leurs besoins.

Asset Management and Services

Ce métier est composé de trois activités (gestion d'actifs, services aux investisseurs et assurance), caractérisées par des perspectives de croissance attrayantes basées sur une clientèle diversifiée et une forte collaboration avec les autres franchises commerciales du groupe.

Avec EUR 86,4 milliards d'actifs sous gestion au 31 décembre 2010, Dexia Asset Management est le pôle de gestion d'actifs du groupe. Ses quatre centres de gestion (Belgique, France, Luxembourg et Australie) servent une large base de clientèle.

L'activité de services aux investisseurs est menée par RBC Dexia Investor Services, une joint venture avec la Banque Royale du Canada, qui met son savoir-faire à la disposition d'institutions du monde entier dans le domaine de la banque dépositaire,

de l'administration de fonds et de fonds de pension et de services aux actionnaires. Le total des actifs sous administration s'élève à EUR 2 101 milliards au 31 décembre 2010.

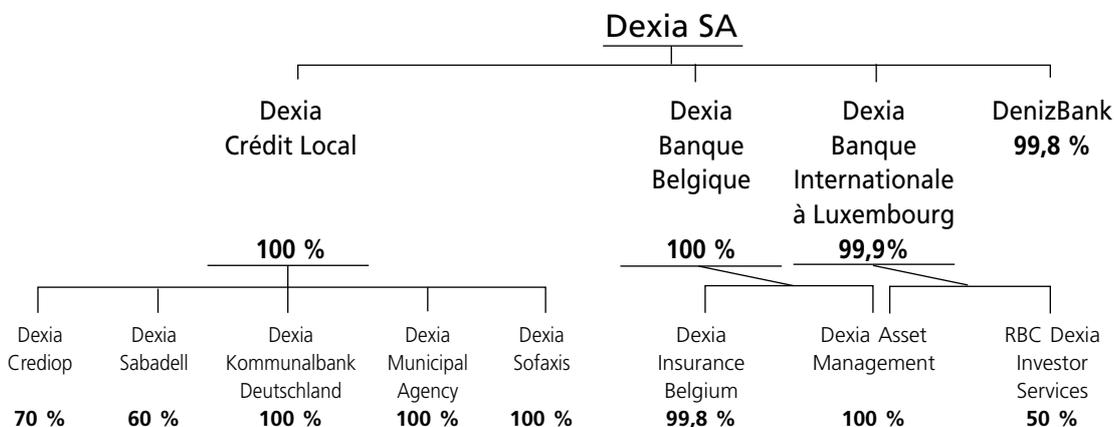
Les activités d'assurance de Dexia se concentrent essentiellement sur les marchés belge et luxembourgeois. Le groupe propose une gamme complète d'assurance vie et non-vie aux clients de la banque de détail, commerciale et privée ainsi qu'aux clients publics et parapublics de Dexia au travers d'une approche de bancassurance et d'un réseau d'agents exclusifs.

Notations ⁽¹⁾

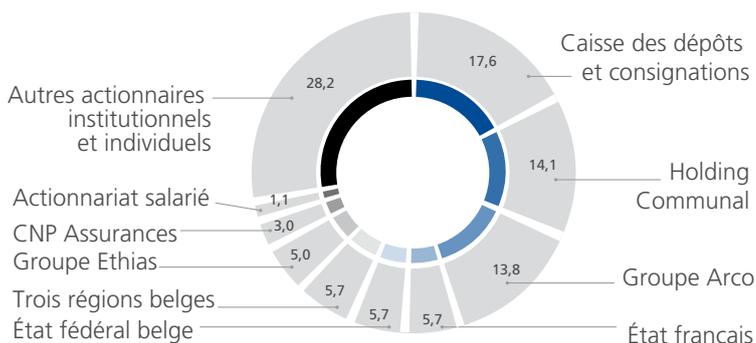
Les principales entités opérationnelles du groupe actives sur les marchés des capitaux à long terme, Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg, sont notées A+ par Fitch, A1 par Moody's et A par Standard & Poor's. Trois filiales européennes de Dexia (Dexia Municipal Agency, Dexia Kommunalbank Deutschland et Dexia LdG Banque) émettent des obligations sécurisées notées AAA.

(1) Au 24 mars 2011.

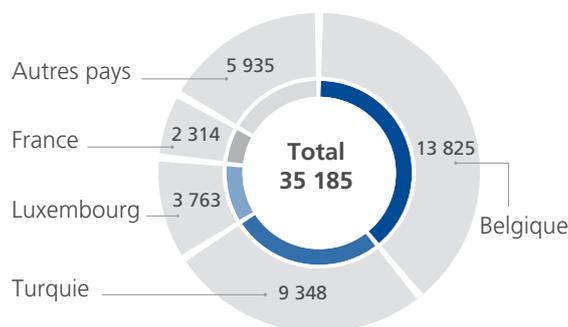
ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE DEXIA



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT EN % AU 31 DÉCEMBRE 2010



NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2010 ⁽¹⁾



(1) Y compris réseaux indépendants et RBC Dexia Investor Services.

RÉSULTATS (en millions d'EUR)	Dexia GAAP				IFRS telles qu'adoptées par l'UE					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Revenus	5 631	5 157	5 160	5 392	5 976	7 005	6 896	3 556	6 184 ⁽¹⁾	5 310
Coûts	(3 323)	(3 037)	(3 056)	(3 012)	(3 229)	(3 474)	(3 834)	(4 119)	(3 607)	(3 703)
Résultat brut d'exploitation	2 308	2 120	2 104	2 380	2 747	3 531	3 062	(563)	2 577	1 607
Résultat net part du groupe	1 426	1 299	1 431	1 772	2 038	2 750	2 533	(3 326)	1 010	723

(1) Retraité car les provisions pour litiges juridiques étaient précédemment comptabilisées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

BILAN (en milliards d'EUR)	Dexia GAAP				IFRS telles qu'adoptées par l'UE					
	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Total du bilan	351,4	350,9	349,9	389,2	508,8	566,7	604,6	651,0	577,6	566,7
Prêts et créances sur la clientèle	156,4	157,8	161,9	166,2	192,4	226,5	242,6	368,8	354,0	355,8
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat et investissements financiers	125,9	134,7	127,9	144,5	198,9	223,2	257,9	141,1	115,3	101,9
Dettes envers la clientèle	84,0	85,3	92,3	97,6	97,7	116,2	126,7	114,7	121,0	125,8
Dettes représentées par un titre	140,9	146,5	134,9	143,9	175,7	184,7	204,0	188,1	213,1	222,2
Fonds propres de base ⁽¹⁾	10,3	10,9	11,6	12,3	11,5	14,4	16,1	17,5	18,5	19,2

(1) Pour les années 2001-2004 : fonds propres + fonds pour risques bancaires généraux.

RATIOS	Dexia GAAP				IFRS telles qu'adoptées par l'UE					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	59,0 %	58,9 %	59,2 %	55,9 %	54,0 %	49,6 %	55,6 %	115,8 %	58,3 % ⁽²⁾	69,7 %
Rendement des fonds propres ⁽³⁾	18,7 %	16,2 %	16,5 %	19,8 %	20,0 %	23,1 %	17,8 %	-22,6 %	5,6 %	3,8 %
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	9,3 %	9,3 %	9,9 %	10,7 %	10,3 %	9,8 %	9,1 %	10,6 %	12,3 %	13,1 %
Ratio d'adéquation du capital	11,5 %	10,7 %	11,2 %	11,7 %	10,9 %	10,3 %	9,6 %	11,8 %	14,1 %	14,7 %

(1) Le rapport entre les coûts et les revenus.

(2) Retraité car les provisions pour litiges juridiques étaient précédemment comptabilisées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

(3) Le rapport entre le résultat net part du groupe et la moyenne pondérée des fonds propres de base (après déduction du montant estimé des dividendes).

QUALITÉ DES RISQUES	Dexia GAAP				IFRS telles qu'adoptées par l'UE					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle (en millions d'EUR)	1 897	1 942	1 708	1 722	1 473	1 359	1 218	3 535	4 808	5 554
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	1,20 %	1,23 %	1,05 %	1,04 %	0,78 %	0,61 %	0,50 %	0,99 %	1,39 %	1,64 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	66,7 %	68,0 %	72,8 %	73,2 %	69,1 %	69,3 %	67,2 %	58,9 %	55,3 %	57,9 %

(1) Le rapport entre les prêts et créances dépréciés sur la clientèle et l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle.

(2) Le rapport entre les provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle et les prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

DONNÉES PAR ACTION (en EUR)	Dexia GAAP				IFRS telles qu'adoptées par l'UE					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Bénéfice par action ⁽¹⁾	1,25	1,13	1,24	1,58	1,87	2,38	2,08	(2,42)	0,55	0,39
Dividende brut	0,48	0,48	0,53	0,62	0,71	0,81	0,91	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾
Actif net ⁽⁵⁾	8,39	8,79	9,25	9,95	9,86	11,08	12,28	9,47	10,02	10,41
Taux de distribution (en %) ⁽⁶⁾	39,3 %	43,0 %	42,1 %	38,7 %	37,9 %	34,3 %	42,0 %	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾

(1) Le rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions (non dilué pour les années sous IFRS telles qu'adoptées par l'UE). Pour la période 2006-2009, le bénéfice par action a été retraité pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) et permettre ainsi la comparabilité.

(2) Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2009, de ne pas verser, à titre exceptionnel, de dividende 2008.

(3) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation. Pour de plus amples informations, voir chapitre « Informations aux actionnaires » à la page 69 de ce rapport annuel.

(4) Comme en 2010 et sous réserve de l'approbation préalable par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 de la réduction du capital visée au premier point à l'ordre du jour de ladite assemblée générale, le conseil d'administration propose à cette assemblée générale de procéder à une augmentation de capital pour un montant d'environ EUR 280 millions par incorporation de réserves et avec émission d'actions de bonus qui seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation et ce, afin de les récompenser pour leur soutien continu.

(5) Le rapport entre les fonds propres de base et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites). Sous Dexia GAAP : y compris FRBG part du groupe. Pour la période 2006-2009, l'actif net a été retraité pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) et permettre ainsi la comparabilité.

(6) Le rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net part du groupe.

NOTATIONS	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia Banque Belgique			
Fitch	A+	Perspective stable	F1+
Moody's	A1	Perspective stable	P-1
Standard & Poor's	A	Perspective négative	A-1
Dexia Crédit Local			
Fitch	A+	Perspective stable	F1+
Moody's	A1	Perspective stable	P-1
Standard & Poor's	A	Perspective négative	A-1
Dexia Banque Internationale à Luxembourg			
Fitch	A+	Perspective stable	F1+
Moody's	A1	Perspective stable	P-1
Standard & Poor's	A	Perspective négative	A-1
DenizBank			
Moody's (devises)	Ba3	Perspective stable	
Moody's (monnaie locale)	Baa2	Perspective stable	P-2
Fitch (devises)	BBB-	Perspective stable	F3
Fitch (monnaie locale)	BBB	Perspective stable	F3
Dexia Municipal Agency (obligations foncières)			
Fitch	AAA	-	
Moody's	Aaa	-	
Standard & Poor's	AAA	Perspective stable	
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)			
Standard & Poor's	AAA	Perspective stable	
Dexia LdG Banque (lettres de gage)			
Standard & Poor's	AAA	Perspective stable	

Les principales entités du groupe – Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg – sont notées A+ avec perspective stable par Fitch (29 septembre 2010), A1 avec perspective stable par Moody's (12 février 2010) et A avec perspective négative par Standard & Poor's (2 mars 2011). DenizBank est notée Ba3 (en devises) avec perspective positive et Baa2 (en monnaie locale) avec perspective stable par Moody's (7 octobre 2010) et BBB- (en devises) avec perspective positive et BBB (en monnaie locale) avec perspective positive par Fitch (2 décembre 2010).

La notation triple A des obligations foncières émises par Dexia Municipal Agency a été confirmée par Fitch (22 mars 2010), Moody's (23 janvier 2009) et Standard & Poor's (4 février 2010, perspective stable). La notation triple A des Pfandbriefe émises par Dexia Kommunalbank Deutschland a été confirmée par Standard & Poor's (16 avril 2010 – perspective stable). La notation triple A des lettres de gage émises par Dexia LdG Banque a été confirmée par Standard & Poor's (2 juin 2010 – perspective stable).

Message des présidents



Au cours des deux dernières années, Dexia a fait l'objet d'une profonde transformation, visant à restaurer la solidité de sa base financière et à assurer un avenir durable au groupe.

S'inscrivant dans cette démarche de transformation, l'année 2010 fut une année de transition importante, marquée par deux objectifs prioritaires : l'accélération de notre restructuration financière et le développement de nos franchises commerciales, en ligne avec nos objectifs.

Tout au long de l'année, nous nous sommes employés, malgré un environnement économique instable, à accélérer la restructuration financière, ce qui s'est traduit par une cession d'actifs rapide et une amélioration substantielle de notre profil de liquidité.

Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan de cession selon le programme convenu avec la Commission européenne, cédant différentes participations et entités ainsi qu'un total de 27,2 milliards d'euros d'obligations et de prêts gérés en extinction. Ces cessions se sont traduites par une réduction de la taille de notre bilan de 18 % depuis fin 2008.

En termes de liquidité, la poursuite des efforts entamés dès fin 2008 a conduit à une amélioration rapide et matérielle de la situation du groupe. Notre besoin de financement à court terme a ainsi été réduit de 141 milliards d'euros par rapport au maximum atteint en octobre 2008 et s'élève désormais à 119 milliards d'euros fin décembre 2010. Nous avons d'autre part amélioré la qualité de nos sources de financement en rééquilibrant notre profil de liquidité vers un financement à plus long terme, basé sur des ressources stables, collectées pour une part croissante auprès de nos clients.

Ces efforts nous ont permis de nous affranchir définitivement de la garantie des États belge, français et luxembourgeois sur nos financements depuis le 30 juin 2010. Dans un environnement économique et financier particulièrement tendu, sur fonds de crise de la dette souveraine de certains États européens, nous avons retrouvé notre pleine autonomie de financement, attestant de la solidité des progrès accomplis en termes de structure financière.

En octobre 2010, nous avons présenté notre plan de développement stratégique à l'horizon 2014. La feuille de route de chaque métier a été déclinée dans le cadre d'une « journée investisseurs », détaillant les principes qui encadrent la transformation de nos métiers. Sur nos activités de banque de détail et commerciale, notre ambition est d'augmenter notre part de marché ainsi que le taux d'équipement de notre base de clientèle. Un plan d'investissement a été lancé afin de soutenir cette ambition. Ainsi, en Belgique, la mise en place du nouveau modèle de distribution a constitué une priorité en 2010. Au total, 304 agences ont été rénovées et des « account managers » supplémentaires ont été nommés afin d'améliorer le service fourni à notre clientèle. L'intensification de nos efforts de collecte s'est concrétisée par une hausse de 5 % des dépôts en Belgique et au Luxembourg. En Turquie, nous avons poursuivi notre politique d'expansion dynamique, soutenue par l'ouverture de 50 nouvelles agences sur l'année. Dans le domaine des financements au secteur public, notre métier Public and Wholesale Banking entend confirmer son statut de spécialiste rentable et reconnu en Belgique et en France, sur la base d'un modèle proposant une gamme de produits de plus en plus complète et intégrée. Nos activités de gestion d'actifs, de services aux investisseurs et d'assurance, caractérisées par des perspectives de croissance attrayantes basées sur une clientèle diversifiée, intensifieront encore davantage leur collaboration avec les autres franchises commerciales du groupe.

À 723 millions d'euros, le bénéfice net de l'année 2010 porte la marque de cette transformation accélérée de notre groupe. L'amélioration de notre mix de financement et la cession d'actifs gérés en extinction se traduisent, conformément à nos objectifs, par une baisse des revenus. Néanmoins, ce résultat reflète une belle progression des métiers commerciaux, qui affichent un résultat avant impôts en hausse de 18 % sur l'année (hors plus-values de cession). La bonne performance de la Banque de détail et commerciale, portée par une forte croissance des crédits et des dépôts, reflète notre position commerciale solide sur nos marchés principaux. Nos activités de Public and Wholesale Banking, recentrées sur nos marchés historiques, en particulier la Belgique et la France, ont démontré leur résistance et leur rentabilité tout au long de l'année et notre expertise en matière de financements de projets s'est vue confirmée par l'attribution de nombreux mandats et récompenses. La contribution aux résultats de notre métier Asset Management and Services a doublé sur l'année, grâce à l'excellente performance de l'activité d'assurance, tandis que la reprise des marchés financiers a été bénéfique à nos activités de gestion d'actifs et de services aux investisseurs.

En outre, l'amélioration progressive de l'environnement de crédit, particulièrement en Turquie, a permis une amélioration du coût du risque des métiers commerciaux. Dans le même temps, nous avons cependant été amenés à passer des provisions supplémentaires sur notre portefeuille Financial Products, afin de prendre en compte des hypothèses plus conservatrices quant à l'évolution du marché des RMBS américains. Ces provisions sont toutefois sans impact sur nos ratios de solvabilité, qui sont protégés de toute perte ou provision supplémentaire sur le portefeuille Financial Products de par le mécanisme de garantie des États.

Avec un ratio des fonds propres de base (Tier 1) à 13,1 %, notre solvabilité reste excellente et nous permet d'envisager avec sérénité les évolutions réglementaires à venir.

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru en 2010 et de nos réussites qui sont le fruit de votre engagement à tous, collaborateurs, actionnaires et clients. En deux ans, nous avons réalisé les deux tiers de notre plan de transformation. Nous souhaitons dès lors remercier nos actionnaires de leur soutien en les faisant bénéficier du résultat de l'année via l'émission en leur faveur d'actions nouvelles pour un montant d'environ 280 millions d'euros.

La transformation restera à l'ordre du jour en 2011 et nous nous concentrerons encore davantage sur le développement stratégique de nos franchises commerciales. Nous sommes pleinement confiants dans la capacité du groupe à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés pour 2014.



Jean-Luc Dehaene

Président du conseil d'administration



Pierre Mariani

Administrateur délégué

Faits marquants 2010 et début 2011

2010

Février

Accord de la Commission européenne sur le plan de restructuration de Dexia

Le 5 février 2010, les États belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne concluent un accord de principe sur le plan de restructuration du groupe Dexia qui a été définitivement entériné par la nouvelle commission le 26 février 2010. Cet accord, qui s'inscrit pleinement dans la dynamique du plan de transformation du groupe, permet à Dexia de continuer à développer ses métiers principaux sur ses marchés historiques, la France, la Belgique et le Luxembourg, ainsi qu'en Turquie.

De plus amples informations sont fournies dans le chapitre « Point sur le plan de transformation » du présent rapport annuel (pages 13 à 16).

Mars

Cession des actions Assured Guaranty

Le 11 mars 2010, Dexia a finalisé une offre publique secondaire de 21 848 934 actions ordinaires Assured Guaranty en sa possession depuis la vente des activités d'assurance de FSA à Assured Guaranty. Les actions vendues représentent toutes les actions ordinaires d'Assured détenues par Dexia. La transaction a généré une plus-value de EUR 153 millions avant impôts.

Avril

Finalisation de la vente de Dexia Épargne Pension

Dexia a finalisé la vente de Dexia Épargne Pension, sa filiale d'assurance vie en France, à BNP Paribas Assurance, conformément à l'accord de vente signé en décembre 2009.

Mai

Jugement du tribunal de première instance de Bratislava concernant Dexia banka Slovensko

À l'issue de l'audience qui s'est tenue le 17 mai 2010, le tribunal de première instance de Bratislava a rendu un jugement condamnant Dexia banka Slovensko, la filiale slovaque du groupe Dexia, à payer la somme de EUR 138 millions en principal, à la suite de l'action introduite par un client professionnel en 2008. L'appel introduit par Dexia a abouti en janvier 2011, donnant lieu à l'annulation du jugement rendu en première instance (voir ci-après).

Juin

Dexia met entièrement fin au support de la garantie des États pour ses financements à venir

Le 30 juin 2010, Dexia est complètement sorti du mécanisme de garantie des États sur ses financements, mis en place en octobre 2008. En effet, compte tenu de l'amélioration de sa situation de liquidité et en accord avec les engagements pris à l'égard de la Commission européenne, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. La sortie s'est faite de façon progressive. Dexia a renoncé dès octobre 2009 à la garantie pour les contrats d'une échéance inférieure à un mois ou à échéance indéterminée. Ensuite, le groupe a cessé de recourir à la garantie pour ses contrats de dépôts, notamment les dépôts interbancaires, à partir du 1^{er} mars 2010, pour finalement définitivement cesser tout recours pour ses financements à moins d'un an le 31 mai 2010 et pour ses financements à moyen et long terme le 30 juin 2010. Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la garantie des États avant le 30 juin 2010 continuent à bénéficier de ladite garantie, conformément aux termes et conditions qui régissent ces émissions. L'encours garanti sera totalement amorti en 2014.

De plus amples informations sur la garantie des États sont fournies dans la note 9.4.C. aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 186).

Dexia cède sa participation dans SPE

Dexia a conclu avec EDF un accord portant sur la vente de sa participation de 6,13 % dans SPE, une société active dans le domaine énergétique en Belgique. La plus-value relative à cette cession s'élève à EUR 69 millions après impôts. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'accord avec la Commission européenne qui prévoit la cession de cette participation avant le 31 décembre 2010.

Dexia vend sa participation dans Adinfo

Dexia a conclu un accord avec Network Research Belgium, un prestataire de services IT en Belgique, portant sur la vente de sa participation de 51 % dans Adinfo, une société active dans le domaine des services informatiques aux administrations locales belges. La plus-value relative à cette cession s'élève à EUR 14 millions après impôts. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'accord avec la Commission européenne qui prévoit la cession de cette participation avant le 31 décembre 2010.

Juillet

Les stress tests menés par le CEBS confirment que Dexia n'a pas besoin de capital additionnel pour résister aux scénarios dégradés

Dexia, à l'instar de 91 autres institutions européennes, a été soumise à l'exercice de stress test conduit à l'échelon de l'Union européenne et coordonné par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS). En conclusion de ce stress test, basé sur différents scénarios de dégradation de la qualité du crédit ⁽¹⁾, il apparaît que Dexia n'a pas besoin de fonds propres supplémentaires pour résister au scénario « dégradé » à deux ans du CEBS, y compris en cas de nouveau choc lié aux dettes souveraines.

De plus amples informations sont fournies dans la partie consacrée aux stress tests du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (page 93).

Septembre

Dexia poursuit la reconquête commerciale et son plan de réduction des coûts

Dexia annonce de nouvelles mesures de réorganisation et de réduction des coûts, qui contribueront à renforcer l'intégration du groupe et permettront de réaliser EUR 160 millions d'économies, notamment par des mesures de mutualisation ou d'optimisation portant en particulier sur les fonctions IT, la politique d'achat et les activités de marché. Ces mesures se traduisent par une réduction de 665 postes en équivalent temps plein, dont 385 en Belgique, 70 en France, 140 au Luxembourg et 70 à l'international.

Partenariat industriel avec le Crédit Mutuel

Dexia signe une lettre d'engagement pour la mise en place d'un partenariat industriel avec le groupe Crédit Mutuel. Ce partenariat porte sur l'activité de banque commerciale de Dexia Crédit Local auprès de ses clients du secteur public local en France et concerne la fourniture, par le groupe Crédit Mutuel à partir de janvier 2013, d'une plateforme de banque commerciale et des fonctionnalités associées. Le groupe Dexia bénéficiera, grâce à la plateforme industrielle du groupe Crédit Mutuel-CIC, de services bancaires de premier rang, ce qui lui permettra de mettre à la disposition de ses clients une offre de services étendue et performante.

Dexia Banque acquittée dans le cadre du procès Lernout & Hauspie

Le 20 septembre 2010, la Cour d'Appel de Gand a acquitté Dexia Banque et monsieur Geert Dauwe, un ancien membre de la direction de la Banque Artesia, de toutes les charges retenues contre eux dans le cadre de l'affaire Lernout & Hauspie. Aucune partie ne s'est pourvue en cassation contre cet acquittement de Dexia Banque et de monsieur Geert Dauwe, de sorte que leur acquittement est définitif sur le plan pénal.

De plus amples informations sont fournies dans la partie « Risque juridique » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (pages 90 et 91).

L'action Dexia sort du CAC 40

Le Conseil scientifique des indices, qui décide des entrées et sorties des valeurs au sein du CAC 40, principal indice boursier de la place de Paris, a annoncé le 3 septembre 2010 la sortie du titre Dexia de l'indice à compter de la séance de Bourse du lundi 20 septembre 2010. L'action Dexia rejoint le CAC Next 20, indice calculé et diffusé par NYSE Euronext Paris, et reste toujours cotée sur le BEL20, principal indice boursier de la Bourse de Bruxelles dont elle est l'une des valeurs principales. La sortie du CAC 40 n'implique pas d'exclusion de l'EuroStoxx ni du Stoxx Banks.

De plus amples informations sur l'action Dexia sont fournies dans le chapitre « Informations aux actionnaires » du présent rapport annuel (page 67).

Octobre

Dexia annonce sa stratégie à l'horizon 2014 : une banque de proximité au service de 10 millions de clients

Lors de son « Investor Day », tenu le 12 octobre 2010, le groupe Dexia a dévoilé au marché sa stratégie à l'horizon 2014. Dexia s'est fixé pour objectif :

- d'achever sa restructuration financière, en privilégiant les revenus provenant des franchises commerciales ;
- de consolider et développer ses franchises commerciales fortes, en recentrant son portefeuille de métiers autour de la banque de détail et commerciale et en saisissant les opportunités de croissance offertes par le marché en Turquie ;
- de se doter d'un modèle opérationnel optimisé, porté par la recherche de synergies et de gains d'efficacité.

De plus amples informations sont fournies dans le chapitre « Stratégie » du présent rapport annuel (pages 17 à 19).

Novembre

Dexia vend sa filiale Dexia banka Slovensko

Dexia a conclu un accord avec Penta Investments Ltd, une société d'investissement d'Europe centrale, concernant la vente de sa participation de 88,71 % dans Dexia banka Slovensko. Cette opération s'inscrit dans le cadre des engagements pris envers la Commission européenne qui prévoient la cession de Dexia banka Slovensko par Dexia avant le 31 octobre 2012. L'opération devrait être finalisée durant le premier semestre 2011.

La Poste turque et DenizBank unissent leurs forces pour les cartes PTT

Le 30 novembre 2010, DenizBank et la Poste turque (PTT) ont annoncé un accord de coopération majeur. Dans le cadre de cette collaboration entre les deux institutions, les cartes PTT seront équipées des fonctions Visa/MasterCard. Grâce à ce projet, les clients PTT auront accès aux paiements internationaux par carte bancaire et DenizBank ajoutera 3 millions de nouveaux clients potentiels à sa base de clients.

(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournis par le CEBS, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet du CEBS : <http://www.c-eps.org/EU-wide-stress-testing.aspx>.

Décembre

Dexia se dote d'une équipe dirigeante renforcée pour mettre en œuvre le plan stratégique à l'horizon 2014

Dexia annonce qu'il renforce son comité de direction à partir du 1^{er} janvier 2011. La nouvelle équipe est élargie à dix membres, afin de réunir les compétences essentielles qui permettront au groupe Dexia d'atteindre les objectifs de son plan stratégique.

De plus amples informations sont fournies dans la partie consacrée au comité de direction du chapitre « Déclaration de gouvernement d'entreprise » du présent rapport annuel (page 20).

DenizBank ouvre 50 nouvelles agences en 2010

En 2010, bénéficiant d'un solide environnement économique, DenizBank a continué à élargir sa franchise commerciale par l'ouverture de 50 nouvelles agences, portant le total de celles-ci à 500 à la fin du mois de décembre 2010. Parallèlement, la banque a aussi installé 346 distributeurs automatiques supplémentaires et acquis 425 000 nouveaux clients (particuliers et entreprises) en 2010.

2011

Janvier

Décision de la Cour d'Appel de Bratislava en faveur de Dexia

La Cour d'Appel de Bratislava a rendu une décision favorable à Dexia le 25 janvier 2011, annulant le jugement rendu en première instance qui condamnait Dexia banka Slovensko à verser la somme de EUR 138 millions en principal. En conséquence, l'affaire sera rejugée par la Cour de première instance et en tenant compte du raisonnement juridique de la Cour d'Appel de Bratislava.

De plus amples informations sont fournies dans la partie « Risque juridique » du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (page 92).

Point sur le plan de transformation



L'année 2010 a été rythmée par le plan de transformation de Dexia. Elle a commencé avec la reconnaissance, par la Commission européenne, des progrès accomplis depuis le lancement du plan en novembre 2008. En effet, le 5 février 2010, les États belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne ont conclu un accord de principe sur le plan de restructuration du groupe Dexia qui a été définitivement entériné par la nouvelle commission le 26 février 2010.

Les engagements pris envers la Commission européenne, ainsi que les progrès réalisés en 2010 sont détaillés ci-dessous.

Le suivi du plan de restructuration de Dexia est assuré par un expert indépendant mandaté par Dexia et la Commission européenne. Le respect des objectifs annuels sera apprécié sur la base d'un rapport que remettra l'expert indépendant d'ici le 30 avril 2011. Concernant les engagements relatifs au bilan, les données comptables au 31 décembre 2010 seront retraitées conformément aux dispositions de la décision communautaire.

Tout au long de l'année, le groupe a continué à mettre en œuvre son plan de transformation avec succès, réduisant son besoin de financement à court terme et par là même son profil de risque, en dépit d'un environnement économique perturbé.

Cessions

Le groupe a poursuivi son recentrage sur ses franchises principales et sur ses marchés historiques, ce qui s'est traduit par plusieurs cessions.

Le 11 mars 2010, Dexia a finalisé une offre publique secondaire de 21 848 934 actions ordinaires Assured Guaranty en sa possession depuis la vente des activités d'assurance de FSA à Assured Guaranty. Les actions vendues représentent toutes les actions ordinaires d'Assured détenues par Dexia. La transaction a généré une plus-value de EUR 153 millions avant impôts.

Au premier semestre 2010, le groupe a également finalisé la vente de sa filiale Dexia Épargne Pension.

En juin 2010, Dexia a conclu un accord avec EDF, portant sur la vente de sa participation de 6,13 % dans SPE, une société active dans le domaine énergétique en Belgique ainsi qu'un accord avec Network Research Belgium, un prestataire de services IT en Belgique, portant sur la vente de sa participation de 51 % dans Adinfo, une société active dans le domaine des services informatiques aux administrations locales belges. Les plus-values relatives à ces cessions s'élèvent à respectivement EUR 69 millions après impôts pour SPE et à EUR 14 millions après impôts pour Adinfo. Ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre de l'accord avec la Commission européenne qui prévoit la cession de ces participations avant la fin 2010.

En novembre 2010, Dexia a conclu un accord avec Penta Investments Ltd, une société d'investissement d'Europe centrale, concernant la vente de sa participation de 88,71 % dans Dexia banka Slovensko. Cette opération s'inscrit dans le cadre des engagements pris envers la Commission européenne qui prévoient la cession de Dexia banka Slovensko par Dexia avant le 31 octobre 2012. L'opération devrait être finalisée dans le courant du premier semestre 2011.

Dexia a également lancé le processus de cession ou d'introduction en Bourse de DenizEmeklilik, la filiale d'assurances de DenizBank en Turquie, conformément à l'accord avec la Commission européenne qui en prévoit la vente avant le 31 octobre 2012. Des offres d'achat non engageantes ont déjà été reçues.

Enfin, Dexia s'est également engagé à vendre sa participation de 70 % dans Dexia Crediop (Italie) avant le 31 octobre 2012 ainsi que sa participation de 60 % dans Dexia Sabadell (Espagne) avant le 31 décembre 2013.

Création de la Legacy Division

Depuis le début de l'année 2010, Dexia a regroupé ses portefeuilles en run-off ainsi que certains prêts et engagements hors bilan non stratégiques du métier Public and Wholesale Banking au sein d'une division spécifique, appelée Legacy Portfolio Management Division (Legacy Division), à côté des métiers principaux, dorénavant rassemblés au sein de la Core Division.

La Legacy Division regroupe :

- le portefeuille obligataire en run-off ;
- le portefeuille Financial Products ;
- des prêts non stratégiques au secteur public.

Les actifs de la Legacy Division restent inscrits au bilan du groupe et bénéficient d'un financement clairement identifié et alloué, comme illustré dans le tableau en page 14. Le financement garanti par les États est entièrement alloué à cette division.

La division inclut également des engagements hors bilan du métier Public and Wholesale Banking aux États-Unis, correspondant principalement à des lignes de liquidité non tirées et mises en run-off.

Cette nouvelle segmentation analytique, qui répond aux engagements pris envers la Commission européenne, permet à Dexia d'améliorer sensiblement la visibilité des métiers principaux.

BILAN CORE DIVISION/LEGACY DIVISION		
(en milliards d'EUR)	31/12/09	31/12/10
ACTIF		
Core Division	415,8	432,5
Banque de détail et commerciale	50,9	56,1
Public and Wholesale Banking	216,4	214,3
Asset Management and Services	31,5	29,5
<i>Asset Management</i>	0,3	0,3
<i>Services aux investisseurs</i>	9,5	9,7
<i>Assurance</i>	21,7	19,4
Group Center	52,0	50,5
Instruments dérivés	40,7	47,1
Autres actifs	24,2	35,1
Legacy Portfolio Management Division	161,8	134,3
Portefeuille obligataire en run-off	134,2	111,7
Prêts du métier Public and Wholesale Banking	16,9	12,3
Portefeuille Financial Products	10,7	10,3
PASSIF		
Core Division	415,8	432,5
Obligations sécurisées	75,9	74,4
Financements commerciaux	140,6	145,1
Financements à long terme non sécurisés	40,4	45,7
Financements à court terme sécurisés et non sécurisés	66,3	61,1
Actions	12,0	10,7
Instruments dérivés	58,4	72,3
Autres	22,2	23,0
Legacy Portfolio Management Division	161,8	134,3
Financial Products (contrats d'investissement garanti – GIC)	7,1	5,0
Obligations sécurisées	24,8	24,2
Financements à long terme garantis	22,3	44,1
Financements à long terme non sécurisés	7,7	3,6
Financements à court terme garantis	27,7	0
Financements à court terme sécurisés et non sécurisés	72,2	57,3

Réduction du bilan

En 2010, le groupe a poursuivi sa politique active de réduction du bilan engagée fin 2008.

Au sein de la Legacy Division, le portefeuille obligataire en run-off s'est réduit de EUR 22,5 milliards en 2010 et s'élève à EUR 111,7 milliards au 31 décembre 2010, contre EUR 134,2 milliards fin 2009 et EUR 158 milliards fin 2008. Des obligations ont été vendues pour un total de EUR 18,8 milliards en 2010, avec un impact négatif de EUR 184 millions sur le compte de résultats.

Le portefeuille Financial Products s'est réduit de USD 1,6 milliard en 2010, principalement du fait de l'amortissement naturel des actifs et s'élève à USD 13,8 milliards au 31 décembre 2010, contre USD 15,4 milliards fin 2009 et USD 16,1 milliards fin 2008.

Le groupe a également vendu des prêts en run-off du métier Public and Wholesale Banking, pour un montant total de EUR 4,8 milliards en 2010, avec un impact négatif de EUR 48 millions sur le compte de résultats.

Par ailleurs, l'encours des lignes de liquidité non tirées aux États-Unis ⁽¹⁾ a diminué de USD 9,2 milliards en 2010, pour s'établir à USD 24 milliards au 31 décembre 2010, réduisant ainsi l'amplitude potentielle d'un stress sur ces facilités de liquidité.

Au sein de la Core Division, le groupe a également cédé des obligations en provenance des portefeuilles ALM, pour un montant de EUR 3,6 milliards et avec un impact positif de EUR 20 millions sur le compte de résultats.

Au total, EUR 27,2 milliards d'obligations et de prêts ont été cédés en 2010, avec un impact négatif de EUR 213 millions sur le compte de résultats, soit une perte moyenne limitée de 0,78 % sur la valeur nominale. Depuis le début du plan de transformation fin octobre 2008, EUR 52,4 milliards d'obligations et de prêts ont été cédés, avec un impact négatif de EUR 464 millions sur le compte de résultats, soit une perte moyenne de 0,89 % sur la valeur nominale.

Ces ventes, combinées à l'amortissement naturel des portefeuilles et en l'absence de nouvelle production, ont permis de réduire le bilan de la Legacy Division de EUR 28 milliards en 2010, à EUR 134 milliards au 31 décembre 2010.

(1) Stand-By Purchase Agreements – SBPA.

Le total de bilan du groupe s'élève à EUR 567 milliards au 31 décembre 2010, contre EUR 578 milliards au 31 décembre 2009 et EUR 651 milliards au 31 décembre 2008. En 2010, l'évolution du bilan a été très fortement influencée par la volatilité des taux d'intérêt et des parités de change. La baisse des taux d'intérêt a eu pour conséquence une appréciation de la juste valeur des dérivés et une augmentation du montant de nantissement en cash. Retraité des variations de la juste valeur des dérivés et des montants de nantissement en cash apportés, le total de bilan diminue de 9 % en 2010, pour s'établir à EUR 448 milliards ⁽¹⁾.

Amélioration du profil de liquidité

En 2010, le groupe a levé EUR 44,4 milliards de ressources à moyen et long terme sur le marché wholesale. Les fonds levés se composent de EUR 23,2 milliards de dette garantie par les États, de EUR 13,6 milliards d'obligations sécurisées (*covered bonds*), EUR 4,4 milliards de financements sécurisés à long terme autres que des obligations sécurisées et EUR 3,2 milliards de financements senior non sécurisés.

Le groupe a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne la réduction de son gap de liquidité à court terme. Les besoins de financement à court terme ont ainsi diminué de EUR 48 milliards en 2010, pour s'établir à EUR 119 milliards fin décembre 2010. Ceci représente une baisse de EUR 141 milliards par rapport au maximum atteint en octobre 2008.

Cette importante réduction du besoin de financement à court terme s'est faite dans des conditions de taux d'intérêt défavorables ayant engendré une augmentation du montant du nantissement en cash de EUR 8 milliards en 2010 et malgré un environnement macroéconomique très perturbé, marqué par la crise des souverains qui a fortement pesé sur le financement de nombreuses banques européennes.

Cette bonne performance a pu être réalisée grâce :

- au rythme soutenu du programme de réduction du bilan. EUR 27,2 milliards d'obligations et de prêts à long terme du métier Public and Wholesale Banking ont été vendus en 2010 (voir partie « Réduction du bilan » ci-avant) ;
- à la bonne exécution du programme de refinancement à long terme ;
- à la limitation du montant de la nouvelle production de prêts au secteur public, ce dernier étant aligné sur la capacité d'émission à long terme du groupe ;
- à l'augmentation des dépôts provenant de la banque de détail, particulièrement en Belgique et en Turquie. Ils s'établissent à EUR 87,7 milliards fin 2010, contre EUR 81,5 milliards fin 2009.

L'ensemble de ces réalisations a contribué à rééquilibrer le profil de financement du bilan du groupe, en réduisant la part financée à court terme et en augmentant la part financée par des ressources stables (notamment les dépôts commerciaux) en ligne avec les engagements pris avec la Commission européenne.

En outre, Dexia a considérablement amélioré le mix de ses sources de financement à court terme. Ainsi, Dexia a accéléré la réduction de son recours aux emprunts auprès des banques centrales (EUR -32 milliards par rapport à fin décembre 2009) et n'est plus financé par de la dette garantie à court terme depuis octobre 2010, du fait de l'amortissement des

emprunts garantis à court terme. L'évolution en faveur des financements à plus long terme levés sur le marché repo bilatéral et tripartite s'est confirmée en 2010.

Au 31 décembre 2010, le montant total des titres éligibles auprès des banques centrales s'élève à EUR 108 milliards parmi lesquels EUR 42 milliards sont disponibles, assurant ainsi un important « coussin » de liquidité malgré la politique active de réduction du bilan du groupe.

En juin 2010, Dexia est complètement sorti du mécanisme de garantie des États sur ses financements, mis en place en octobre 2008. En effet, compte tenu de l'amélioration de sa situation de liquidité et en accord avec les engagements pris à l'égard de la Commission européenne, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. La sortie s'est faite de façon progressive. Dexia a renoncé dès octobre 2009 à la garantie pour les contrats d'une échéance inférieure à un mois ou à échéance indéterminée. Ensuite, le groupe a cessé de recourir à la garantie pour ses contrats de dépôts, notamment les dépôts interbancaires, à partir du 1^{er} mars 2010, pour finalement définitivement cesser tout recours pour ses financements à moins d'un an le 31 mai 2010 et pour ses financements à moyen et long terme le 30 juin 2010. Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la garantie des États avant le 30 juin 2010 continuent à bénéficier de ladite garantie, conformément aux termes et conditions qui régissent ces émissions. L'encours des transactions garanties s'élève à EUR 44,4 milliards au 31 décembre 2010 (contre EUR 50,4 milliards fin décembre 2009). Cet encours garanti sera totalement amorti en 2014, dont environ 40 % en 2011.

De plus amples informations sur la garantie des États sont fournies à l'annexe 9.4.C. aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 186).

Réduction des coûts

Afin de maintenir la profitabilité du groupe recentré sur ses principales franchises, Dexia a annoncé en 2008 un objectif de réduction de sa base de coûts de 15 % en trois ans, soit EUR 600 millions à fin 2011.

Fin décembre 2010, les coûts s'élèvent à EUR 3 703 millions, en baisse de 10 % par rapport à fin décembre 2008. Les coûts de 2010 ont été fortement impactés par des charges de restructuration, pour un montant de EUR 145 millions.

Autres engagements

Engagements concernant les métiers

Dexia s'est engagé à aligner l'activité de prêt du métier Public and Wholesale Banking avec sa capacité d'émission d'obligations sécurisées et à respecter un niveau de *risk-adjusted return on capital* (RAROC) de minimum 10 %. En 2010, les nouveaux engagements s'élèvent à EUR 10,3 milliards et, pour l'ensemble du métier, le niveau de 10 % a été respecté.

(1) Chiffres retraités non audités.

Restrictions sur les dividendes et les instruments hybrides

L'accord avec la Commission européenne prévoit certaines restrictions sur les dividendes et les instruments hybrides.

Dexia ne pourra verser de dividendes sur les actions ordinaires que sous forme d'actions nouvelles jusqu'à fin 2011. Pendant cette période, le montant du dividende en actions ne pourra être supérieur à 40 % du résultat net part du groupe de Dexia au cours de l'exercice auquel le dividende se rapporte.

Dexia ne paiera des coupons sur ses instruments de dette subordonnée et de capital hybride que s'il existe une obligation contractuelle et ne procédera à aucun exercice de call jusqu'à fin 2011.

D'autre part et jusqu'au 31 décembre 2014, Dexia limitera toute forme de dividende sur ses actions ordinaires et tout exercice de call ou paiement discrétionnaire de coupon sur des instruments de dette subordonnée et de capital hybride de manière à ce que, après le paiement, le ratio « core Tier 1 » du groupe demeure supérieur ou égal à :

- 10,6 % au 31 décembre 2010 et ensuite décroissant chaque année jusqu'à 10,2 % au 31 décembre 2014 ;

- la somme de 12,5 % des risques pondérés de la « Legacy Division » et de 9,5 % des risques pondérés des autres métiers. Ces restrictions s'appliquent notamment aux instruments de capital hybride Tier 1 émis par Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Crédit Local et Dexia Funding Luxembourg. Les caractéristiques de ces emprunts sont détaillées dans la partie « Solvabilité » du chapitre « Gestion du capital » du présent rapport annuel (pages 95 à 97).

Compte tenu des engagements décrits ci-avant,

- le coupon lié à l'emprunt Tier 1 (6,821 %) de Dexia Banque Internationale à Luxembourg a été payé le 6 juillet 2010 ;
- le coupon lié à l'emprunt Tier 1 (4,30 %) de Dexia Crédit Local n'a pas été payé ;
- le coupon lié à l'emprunt Tier 1 (4,892 %) de Dexia Funding Luxembourg a été payé le 6 novembre 2010 consécutivement à la décision de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia SA d'augmenter le capital par incorporation de réserves disponibles et avec émission d'actions de bonus qui ont été attribuées aux actionnaires.



Dans le cadre d'une journée investisseurs organisée à Bruxelles en octobre 2010, Dexia a présenté ses objectifs financiers et commerciaux à l'horizon 2014.

La stratégie décrite dans le présent chapitre a été établie en tenant compte du contexte financier et économique et des informations disponibles au moment de son établissement. Des adaptations pourront y être apportées notamment en cas de changement matériel des conditions de marché, de la législation et réglementation (entre autres les principes comptables) et du contrôle prudentiel.

Dexia 2014 : un projet ambitieux

Dexia affiche des ambitions stratégiques claires pour 2014 et a pour objectif :

- d'achever sa restructuration financière en privilégiant les revenus provenant de ses franchises commerciales ;
- de consolider et développer ses franchises commerciales fortes en recentrant son portefeuille de métiers (banque de détail et commerciale, Public and Wholesale Banking et Asset Management and Services) autour de la banque de proximité et en saisissant les opportunités de croissance offertes par le marché de la banque de détail en Turquie ;
- de refondre son modèle opérationnel à la recherche de synergies et de gains d'efficacité.

Une banque à la structure financière robuste

Le groupe aura réduit la taille de son bilan de 35 % à moins de EUR 430 milliards et aura effectué une profonde modification de sa structure de financement afin d'atteindre un maximum de 11 % de financement à court terme. Par conséquent, le groupe se financera majoritairement à long terme via les dépôts collectés par les métiers, par des émissions d'obligations sécurisées ainsi que via un accès opportuniste au segment « senior unsecured ». Son programme de financement annuel à long terme sera de l'ordre de EUR 10 à 15 milliards, en ligne avec les besoins du groupe et l'appétit du marché.

Les actifs gérés en extinction représenteront moins de EUR 80 milliards grâce à la poursuite de la politique active de réduction du bilan mise en œuvre par des équipes dédiées depuis fin 2008.

De plus amples informations sur la réduction du bilan et le profil de liquidité sont fournies dans le chapitre « Point sur le plan de transformation » (pages 13 à 15) du présent rapport annuel.

En 2014, Dexia aura amélioré la qualité de ses revenus en diminuant la part issue des activités financières (transformation et revenus des portefeuilles d'investissement) et en développant les revenus commerciaux, lesquels représenteront 95 % du total des revenus estimés.

Le groupe poursuivra son effort de réduction des coûts afin d'atteindre un coefficient d'exploitation inférieur à 65 % en 2014.

Le coût du risque devrait s'améliorer pour les métiers Public and Wholesale Banking et Banque de détail et commerciale, y compris en Turquie où il pourrait néanmoins être sujet à volatilité.

Ceci devrait conduire le groupe à dégager un résultat avant impôts de l'ordre de EUR 1,8 milliard en 2014.

La baisse des risques pondérés, via une réduction des actifs gérés en extinction et des cessions d'entités, combinée à sa capacité de génération organique de capital permettra au groupe de conserver une solvabilité solide avec un ratio Core Tier 1 d'environ 15 % (normes Bâle II) et un ratio situé au-dessus des nouvelles normes Bâle III.

Un portefeuille de métiers rééquilibré autour de la banque de détail et commerciale et reposant sur de solides franchises

Banque de détail et commerciale

Dexia a pour objectif d'accroître la part des revenus de ses activités bancaires de proximité (Banque de détail et commerciale). À l'horizon 2014, ceux-ci représenteront environ 60 % du total des revenus du groupe (dont 27 % en Turquie) contre 36 % en 2007. Dexia aura une base de 10 millions de clients (4 millions en Belgique et au Luxembourg, 6 millions en Turquie).

Banque de détail et commerciale en Belgique et au Luxembourg

Bénéficiant d'une assise solide, la banque de détail et commerciale a pour ambition d'augmenter sa part de marché ainsi que le taux d'équipement de sa base de clientèle en Belgique et au Luxembourg.

En **Belgique**, Dexia est positionné dans le Top 3 des banques de détail et commerciales : son réseau de 846 agences à la fin décembre 2010 couvre l'ensemble du territoire et la banque occupe une place de choix dans l'activité de banque privée. Nonobstant une bonne résistance de la franchise durant la crise, l'activité affiche un taux d'équipement et de revenu par client relativement bas comparé à ses pairs.

Dans un paysage concurrentiel renouvelé, l'ambition de Dexia pour RCB Belgique à l'horizon 2014 est :

- d'accroître le cross-selling et les revenus au départ de sa base de clientèle en approchant le client de manière proactive à des moments-clés ;
- de reconquérir des parts de marché, en particulier sur les segments de la banque privée et des petites et moyennes entreprises ;
- de devenir une banque de référence en termes de satisfaction de la clientèle.

Pour soutenir cette ambition, un plan d'investissement de EUR 350 millions a été lancé en 2009. Ce plan est composé de plusieurs volets :

- le déploiement d'un nouveau modèle de distribution basé sur le concept « d'agence ouverte » qui permet d'améliorer le service spécialisé en agence grâce à une gestion du cash reposant sur une technologie de pointe ;
- une nouvelle approche commerciale adaptée aux besoins spécifiques des clients et reposant sur des forces commerciales spécialisées (*specialised account management*) ;
- une approche se basant sur le développement du « direct sales » (*web et call service offer*) ;
- le repositionnement de la marque Dexia, avec un accent particulier sur la transparence, tant au niveau des produits que de la relation commerciale, et le réajustement de la segmentation de la clientèle.

Ce plan d'investissement devrait générer EUR 250 millions de revenus additionnels d'ici à 2014.

Au **Luxembourg**, Dexia est le 3^e acteur du marché, tant sur la clientèle individuelle que professionnelle, et est particulièrement bien positionné sur la clientèle aisée. Grâce à son dynamisme commercial, le groupe a regagné la confiance de sa clientèle, reconquis des parts de marché et affiche une collecte nette positive, tant en local qu'à l'international, depuis le premier semestre 2010.

L'ambition de Dexia pour RCB Luxembourg d'ici 2014 est :

- d'augmenter la part de marché en tant que banquier principal des clients particuliers luxembourgeois à 15 % ;
- de consolider la position de la banque parmi le Top 3 au Luxembourg sur le segment des professionnels ;
- de favoriser l'*upselling* et d'augmenter la taille moyenne des avoirs confiés par les clients les plus aisés grâce à une offre de services adaptée ;
- de renforcer l'expertise en banque privée, et, ainsi, le positionnement de référence du groupe en banque privée internationale.

Des efforts continus de réduction de la base de coûts seront réalisés tant en Belgique qu'au Luxembourg.

La mise en œuvre de cette stratégie pour RCB Belgique et Luxembourg devrait se traduire par les objectifs financiers suivants :

- un résultat avant impôts d'environ EUR 600 millions en 2014 (contre EUR 400 millions en 2009) ;
- la réduction du coefficient d'exploitation de 74 % à environ 66 % entre 2009 et 2014.

Banque de détail et commerciale en Turquie

Au cours des dix dernières années, DenizBank a constamment surperformé le marché tant en termes de croissance des actifs qu'en termes de rentabilité, se hissant du 81^e au 9^e rang en termes de total de bilan tout en affichant un rendement des fonds propres (ROE) de 20 % en 2009.

Bénéficiant d'un environnement économique solide, offrant un potentiel de croissance important notamment en banque de détail et commerciale, DenizBank a l'ambition de devenir la première alternative aux grandes banques tout en conservant son modèle de croissance profitable.

S'appuyant sur un modèle opérationnel très flexible, une infrastructure informatique de pointe, une culture de l'efficacité et du contrôle des coûts et une gestion prudente du risque, DenizBank va accélérer le rythme d'ouverture de ses agences pour atteindre 800 agences d'ici à 2014. La contribution de la banque de détail au mix d'activités va croître et DenizBank conservera un focus spécifique sur des niches attractives, telles que l'agriculture, ainsi que sur la collecte de dépôts. DenizBank renforcera également sa position dans le domaine de la banque commerciale qui, selon son modèle, nourrit les autres métiers.

En 2014, bien que n'ayant pas encore atteint son plein potentiel, cette stratégie devrait permettre à DenizBank :

- d'avoir une base de six millions de clients, dont deux millions de nouveaux clients ;
- de voir sa part de marché en nombre d'agences passer de 5 à 7 % entre 2010 et 2014 avec un focus spécifique sur les grandes villes et les zones rurales ;
- de faire progresser la part des dépôts sur son total de bilan pour atteindre environ 70 % en 2014.

Ces ambitions de développement se traduisent par les objectifs financiers suivants à l'horizon 2014 :

- un résultat avant impôts d'environ TRY 1,2 milliard (EUR 600 millions) ;
- un coefficient d'exploitation d'environ 51 % ;
- un rendement des fonds propres (ROE) d'environ 14 %.

Public and Wholesale Banking

Dans le cadre du plan de transformation mis en œuvre fin 2008, le métier Public and Wholesale Banking (PWB) a opéré un net recentrage sur ses marchés historiques que sont la France et la Belgique. L'objet de ce recentrage était, d'une part, de mettre en adéquation le volume des prêts consentis à la clientèle avec la capacité de financement du métier et, d'autre part, de faire de sa rentabilité une priorité.

Cette redéfinition s'est traduite par une diminution drastique des volumes de nouveaux engagements, qui ont été divisés par cinq entre 2007 et 2010-2011, ainsi que par une baisse significative de la base de coûts sur la même période.

Dans les limites de ce recentrage géographique et sous réserve du respect de normes de rentabilité sévères, le métier a toute sa place au sein du groupe Dexia, dont il est amené à représenter environ 18 % du total des revenus en 2014. Son refinancement sera principalement assuré par des émissions d'obligations sécurisées (*covered bonds*) ainsi que par des dépôts collectés par le métier.

D'ici à 2014, Dexia affiche principalement quatre ambitions pour PWB :

- En **public banking France** : être un spécialiste sélectif, rentable et reconnu, doté d'une base de 2 500 clients stratégiques et disposant d'une offre de produits élargie (grâce notamment aux développements en assurance, gestion d'actifs, dépôts...). Cet objectif est accrédité par la situation prévalant d'ores et déjà en 2010, où la production annuelle a été divisée par 2,5 entre 2008 et 2010, quand, dans le même temps, les marges commerciales progressaient de plus de 50 %. Dans le domaine des crédits structurés, Dexia a adopté de façon proactive une démarche de clarification et de transparence des règles commerciales à l'égard de sa clientèle.
- En **public banking Belgique** : Dexia, qui dispose du meilleur taux de reconnaissance de la profession de la part de la clientèle, entend confirmer son statut de leader sur la base d'un modèle proposant une gamme de produits très complète et d'un réseau performant.
- En **corporate banking Belgique** : l'objectif est de mettre l'accent sur les entreprises de taille moyenne (chiffre d'affaires ou bilan \geq EUR 10 millions et $<$ EUR 1 milliard) tout en maintenant une présence opportuniste auprès des grandes entreprises (chiffre d'affaires ou bilan \geq EUR 1 milliard).
- En **financement de projets** : consolider la franchise dont dispose Dexia dans les secteurs des partenariats publics-privés, du transport, de l'énergie et de l'environnement.

En 2014, les objectifs financiers du métier sont les suivants :

- un niveau de revenus d'environ EUR 1,2 milliard ;
- un coefficient d'exploitation d'environ 42 % ;
- un niveau de résultat avant impôts d'environ EUR 600 millions.

Asset Management and Services

Asset Management and Services est composé d'un portefeuille de trois activités rentables caractérisées par une consommation modeste en capital, des perspectives de croissance attrayantes basées sur une clientèle diversifiée et une forte collaboration avec les autres franchises commerciales du groupe. En 2014, ces activités devraient représenter environ 21 % des revenus du groupe.

Asset Management

Gestionnaire d'actifs reconnu et bien diversifié, **Dexia Asset Management** a pour ambition d'accroître sa franchise client en capitalisant sur son avantage compétitif basé sur une approche orientée client et sur sa longue expertise en investissements. De plus, Dexia Asset Management bénéficie d'une efficacité relativement plus élevée que celle de ses pairs (35 % de marge opérationnelle et 15 points de base pour le ratio coûts sur actifs moyens gérés).

Les objectifs de Dexia Asset Management pour 2014 sont :

- un encours d'actifs sous gestion d'environ EUR 130 milliards ;
- EUR 30 milliards de collecte nette positive sur 2011-2014 dont 70 % en provenance de clients non captifs (un tiers à l'international) ;
- une marge opérationnelle de 48 %.

Ceci devrait se traduire par un résultat avant impôts de EUR 140 millions en 2014.

Services aux investisseurs

Les activités de **services aux investisseurs** sont réalisées via la joint venture RBC Dexia Investor Services. Cette dernière se positionne dans le top 10 des dépositaires mondiaux. Les ambitions pour ce métier à l'horizon 2014 s'articulent autour de deux axes :

- l'accroissement de sa franchise via notamment un renforcement permanent de la clientèle existante (rétention, vente croisée, augmentation du nombre et de la taille des mandats) et une présence accrue dans les pays à fort potentiel de croissance (Royaume-Uni, Australie, Italie, Suisse) ;
- l'élargissement de sa gamme de produits et de services. RBC Dexia poursuivra par ailleurs sa recherche de gains d'efficacité dans une perspective de réduction des coûts mais également d'amélioration du service client. À l'horizon 2014, ceci devrait se traduire par :
 - une croissance annuelle moyenne des encours sous administration de 8 à 10 % (à environ EUR 2 700 milliards) ;
 - une croissance annuelle moyenne des revenus de 9 à 12 % ;
 - une croissance annuelle moyenne des coûts de 4 à 6 %.

Assurances

Dexia Insurance Services crée de la valeur pour Dexia à travers sa stratégie de distribution multicanaux. Cette stratégie a pour objectif de développer ses réseaux propres mais également la collaboration et la recherche de synergies avec les autres réseaux du groupe Dexia. Ses ambitions se déclinent comme suit pour chacun de ses canaux de distribution.

En Belgique,

- une reconquête de la part de marché vie dans la bancassurance : +6 % pour atteindre environ 15 % à fin 2014 ;
- une augmentation annuelle des primes d'environ 15 % d'ici à 2012 puis 10 % entre 2012 et 2014 via les AP assurances.

Au Luxembourg,

- EUR 1 milliard de primes d'ici 2014 pour Dexia Life & Pensions.

Dexia Insurance Services poursuivra par ailleurs ses efforts de réduction des coûts.

Ces ambitions devraient se traduire par un résultat avant impôts d'environ EUR 220 millions en 2014 supporté par un coefficient d'exploitation inférieur à 55 % et une maîtrise du ratio combiné (non-vie).

Un modèle opérationnel profondément transformé

Recentré sur ses marchés principaux, le groupe Dexia renforce de façon continue son efficacité opérationnelle à travers trois axes : la recherche de gains d'efficacité, le développement de synergies internes et l'industrialisation des procédés.

D'ici à 2014, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des différents métiers demeurera une priorité et le groupe poursuivra une gestion stricte de ses coûts afin d'atteindre un coefficient d'exploitation inférieur à 65 % en 2014.

Déclaration de gouvernement d'entreprise

Introduction

Code de référence

Le Code belge de gouvernement d'entreprise, qui remplace les recommandations formulées en la matière par la Commission bancaire, financière et des assurances, la Fédération des entreprises de Belgique et Euronext Bruxelles, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et a été révisé, pour la première fois le 12 mars 2009, afin de tenir compte, notamment, des récentes évolutions dans l'environnement réglementaire en Belgique et en Europe, ainsi que des nouvelles aspirations de la société civile et des parties prenantes (*stakeholders*) quant à la conduite des sociétés et de leurs dirigeants.

Ce Code constitue le Code de référence de Dexia au sens de l'article 96, § 2, 1^o, du Code des sociétés. Il est disponible sur le site du *Moniteur belge*, ainsi que sur le site internet : www.corporategovernancecommittee.be.

Le Code belge de gouvernement d'entreprise comprend neuf principes obligatoires pour les sociétés cotées. Dexia respecte ces neuf principes.

Compte tenu de sa structure de gouvernance, Dexia a souhaité déroger aux dispositions spécifiques suivantes du Code :

- la disposition 5.2.4. qui recommande que le comité d'audit soit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants : le comité d'audit de Dexia, qui est constitué du comité des comptes et du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, est composé de sept administrateurs non exécutifs, dont trois administrateurs indépendants. Dexia considère que le critère le plus pertinent pour le choix des membres de ce comité est celui de la compétence. Par ailleurs, la pratique de Dexia va au-delà des prescriptions légales applicables aux sociétés cotées, ces dispositions prévoyant que le comité doit comporter au minimum un administrateur indépendant, et le comité des comptes est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants (trois administrateurs sur un total de cinq membres). Enfin, les deux comités constituant le comité d'audit sont présidés par un administrateur indépendant ;
- la disposition 8.8. qui propose de fixer le seuil à partir duquel un actionnaire peut soumettre des propositions à l'assemblée générale à 5 % du capital de la société : Dexia a choisi de se conformer aux dispositions légales applicables, à savoir actuellement un seuil de 20 %, compte tenu de la structure de son actionnariat et dans l'attente de la transposition prochaine en droit belge de la Directive européenne relative à la protection des droits des actionnaires.

Concernant le nombre d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration, la pratique de Dexia va au-delà du Code. En effet, le conseil d'administration de Dexia SA comprend sept administrateurs indépendants, alors que le Code belge de gouvernement d'entreprise (disposition 2.3.) préconise un minimum de trois administrateurs indépendants.

Charte de gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 3 février 2005, le conseil d'administration de Dexia SA a constitué en son sein une commission « gouvernement d'entreprise », composée d'administrateurs de Dexia SA, chargée de mener une réflexion et de formuler des propositions sur les différents thèmes de gouvernance traités par le Code belge de gouvernement d'entreprise et sur les adaptations éventuelles par rapport à la situation prévalant chez Dexia. Les travaux de cette commission ont notamment mené à l'élaboration d'une charte de gouvernement d'entreprise, d'un règlement d'ordre intérieur du comité d'audit, ainsi qu'à la révision des règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le conseil d'administration de Dexia SA a modifié son règlement d'ordre intérieur afin de renforcer encore sa gouvernance et le suivi des risques. D'une part, le comité d'audit a été dédoublé en deux comités spécialisés : le comité des comptes et le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Ces deux comités forment ensemble le comité d'audit, conformément à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et les établissements financiers. D'autre part, le comité des nominations et le comité des rémunérations ont été réunis en un seul comité. En 2009, le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration a été adapté en vue, notamment, d'aligner les critères d'indépendance des administrateurs retenus par Dexia SA sur les nouveaux critères légaux définis par le Code des sociétés, et de renforcer les règles applicables aux dirigeants de Dexia SA en matière d'opérations pour compte propre sur les titres Dexia.

Au cours de l'exercice 2010, le règlement a également fait l'objet d'une actualisation afin de mettre en œuvre les dispositions de la loi du 6 avril 2010 visant notamment à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes : la principale modification concerne le comité des nominations et des rémunérations qui est désormais composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

La charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA (ci-après la « Charte ») donne un aperçu détaillé des principaux aspects de gouvernance de la société. Ce document, que le conseil d'administration a voulu complet et transparent, contient cinq volets. Le premier volet traite de la structure et de l'organigramme du groupe Dexia. Il reprend également un bref historique du groupe depuis sa création en 1996. Le second volet décrit la structure de gouvernance de Dexia. Il comprend toutes les informations nécessaires sur la composition, les attributions et les modes de fonctionnement des organes de décision que sont l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration et le comité de direction. Les règlements d'ordre intérieur du conseil d'administration et du comité de direction y sont, par ailleurs, intégralement repris. Cette partie de la Charte décrit également les compétences des directions générales au niveau du groupe et des fonctions centrales de Dexia. Le troisième volet traite des actionnaires et des actions Dexia. Il contient une description des relations que Dexia entretient avec ses actionnaires et un aperçu des caractéristiques du capital de Dexia et de ses actions. Le quatrième volet donne un aperçu du contrôle exercé sur et au sein du groupe Dexia. La partie « contrôle interne » de ce volet contient les informations relatives à l'audit interne, à la déontologie et à la conformité. La partie « contrôle externe » traite des missions du commissaire et du protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia conclu avec la Commission bancaire, financière et des assurances. Le dernier volet de la Charte décrit la politique de rémunération de Dexia envers les administrateurs de la société et les membres du comité de direction.

Plusieurs éléments de la Charte de gouvernement d'entreprise sont repris, comme préconisé par le Code belge de gouvernement d'entreprise, dans le présent chapitre du rapport annuel de Dexia SA.

La Charte est, conformément au Code belge de gouvernement d'entreprise, publiée depuis le 31 décembre 2005 sur le site internet de la société (www.dexia.com) et régulièrement mise à jour.

Les relations avec les actionnaires

La structure de l'actionnariat

Les principaux actionnaires de Dexia SA au 31 décembre 2010 sont les suivants :

Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention d'actions existantes de Dexia SA au 31 décembre 2010
Caisse des dépôts et consignations	17,61 %
Holding Communal	14,14 %
Groupe Arco	13,81 %
État fédéral belge via Société fédérale de participations et d'investissement	5,73 %
État français via Société de prise de participation de l'État	5,73 %
Groupe Ethias	5,04 %
CNP Assurances	2,96 %
Région flamande via le Vlaams Toekomstfonds	2,87 %
Région wallonne	2,01 %
Région de Bruxelles-Capitale	0,86 %

Au 31 décembre 2010, Dexia SA détenait, directement ou indirectement, 0,02 % d'actions propres. Les collaborateurs du groupe Dexia possédaient 1,07 % du capital de la société.

À la même date, et à la connaissance de la société, aucun actionnaire individuel, à l'exception du groupe Arco, du Holding Communal, de la Caisse des dépôts et consignations, du groupe Ethias, de la Société de prise de participation de l'État, de la Société fédérale de participations et d'investissement, de CNP Assurances, de la Région flamande (via le *Vlaams Toekomstfonds*) et de la Région wallonne, ne détenait 1 % ou plus du capital de Dexia SA.

Également au 31 décembre 2010, les administrateurs de Dexia SA détenaient 13 350 actions de la société.

Les relations entre les actionnaires

Le 30 août 2007, Dexia SA a été informé de la conclusion par certains de ses actionnaires (Arcofin, le Holding Communal, la Caisse des dépôts et consignations, Ethias et CNP Assurances) d'un accord consistant à se concerter à certaines occasions, tout en conservant chacun la possibilité de décider librement quant aux résolutions à prendre en rapport avec la société.

Cet accord a fait l'objet d'une communication à Dexia SA, conformément à l'article 74, § 7, de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (voir partie « Législation en matière d'offres publiques d'acquisition », page 65).

Cet accord ne porte pas atteinte aux principes de gouvernance en vigueur au sein de Dexia SA, en ce compris le rôle et le fonctionnement de l'assemblée générale et du conseil d'administration, ce dernier conservant toute son autonomie pour arrêter la stratégie et la politique générale du groupe Dexia.

Les relations avec les actionnaires

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient avec ses actionnaires tant individuels qu'institutionnels et demeure soucieux de renforcer le dialogue et la transparence à leur égard.

Les relations avec les actionnaires individuels

Dexia entretient des relations régulières avec ses actionnaires individuels, avec en point d'orgue l'assemblée générale qui a lieu chaque année à Bruxelles le deuxième mercredi du mois de mai. En complément de l'assemblée, Dexia a développé au fil des années un dispositif d'information rigoureux, régulier et interactif avec ses actionnaires, qui s'articule autour du club européen des actionnaires individuels et du comité consultatif européen des actionnaires individuels. Les actionnaires individuels bénéficient également d'un centre d'appel et de rubriques dédiées sur le site internet.

L'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA

Moment fort de la vie de la société, l'assemblée générale annuelle des actionnaires fait l'objet d'une information dédiée : avis officiels à paraître au *Moniteur belge* et dans le *BALO* en France, annonces diffusées dans les supports de presse financière en Belgique, en France et au Luxembourg, informations données via le numéro vert, dossier de convocation disponible en français, néerlandais et anglais et téléchargeable sur le site internet.

L'assemblée générale est retransmise en direct sur internet, permettant ainsi aux actionnaires ne pouvant se déplacer de suivre les résolutions et débats de la séance.

Comme prévu par le Code belge des sociétés, le taux d'actionnariat requis pour permettre à un actionnaire de soumettre une proposition à l'assemblée générale est de 20 %.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 12 mai 2010 à Bruxelles, directement suivie d'une assemblée générale extraordinaire.

Le club européen des actionnaires individuels

Le club européen des actionnaires individuels compte aujourd'hui près de 13 000 membres, principalement des actionnaires belges et français. Le club est un centre de diffusion de l'information financière vers les actionnaires qui souhaitent suivre les évolutions du groupe, à travers des publications et documents conçus pour eux. L'inscription au club européen des actionnaires de Dexia peut s'effectuer par téléphone, messagerie électronique ou à partir du site internet www.dexia.com.

Le comité consultatif européen des actionnaires individuels

Constitué en juin 2001, le comité consultatif européen de Dexia a pris le relais du comité consultatif de Dexia France, créé en 1997. Sa composition reflète l'identité européenne du groupe : le comité est actuellement composé de quatre actionnaires belges, cinq actionnaires français et deux actionnaires luxembourgeois. À compter du mois de novembre 2010, le comité consultatif s'est enrichi de la présence d'un membre supplémentaire, représentant l'Association des actionnaires salariés du groupe Dexia.

Le rôle du comité est de conseiller le groupe dans sa politique de communication en direction des actionnaires individuels.

En 2010, le comité consultatif s'est réuni deux fois, une première fois en mars afin de prendre connaissance des résultats annuels 2009 du groupe, une seconde fois en novembre. Cette seconde réunion a fait l'objet de deux présentations : un point sur les résultats semestriels du groupe et une présentation des grandes lignes de sa stratégie à l'horizon 2014 qui constituait la thématique centrale de « l'Investor Day » organisé le 12 octobre 2010.

En 2011, une partie du comité sera renouvelée, le mandat de certains membres (trois ans non renouvelables) arrivant à échéance.

Le service d'information téléphonique aux actionnaires individuels

Ce service est accessible depuis la France, gratuitement, au 0800 355 000, du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures.

Il est également accessible depuis la Belgique et le Luxembourg via le numéro d'appel gratuit bilingue (français-néerlandais) 00 800 33 942 942, selon la même plage horaire (uniquement à partir d'un téléphone fixe).

Ce service est régulièrement sollicité par les actionnaires pour toute question relative à Dexia et à son organisation en général mais également pour des questions plus spécifiques ayant trait au cours de l'action, à la fiscalité de l'action, au montant du dividende, à son mode d'imposition, aux strips VVPR ou à l'assemblée générale de Dexia SA. Cette année, ce service a été particulièrement sollicité lors de l'attribution des actions de bonus.

Les relations avec les actionnaires institutionnels

Pour Dexia, la relation avec les actionnaires institutionnels revêt une grande importance, ces derniers détenant près de 15 % du capital. À cet effet, une équipe, basée à Paris et à Bruxelles, est spécialement chargée des relations avec les investisseurs et les analystes.

Le mode de relation avec les actionnaires institutionnels

Après chaque présentation de résultats ou dans d'autres circonstances, des road-shows sont organisés, avec les principaux investisseurs institutionnels. Ces derniers peuvent ainsi poser directement des questions concernant les résultats ou la stratégie du groupe, aux membres du comité de direction de Dexia.

Les vecteurs d'information

Un dispositif d'information régulier

Tout au long de l'année, Dexia diffuse des informations au travers de présentations thématiques et de communiqués de presse relatifs à l'activité, aux résultats financiers et à l'actualité du groupe. Lors de la publication des résultats, Dexia met également à disposition des rapports trimestriels, semestriel et annuel. L'ensemble de ces informations est disponible, dès publication, sur le site internet www.dexia.com, sous la rubrique « actionnaires/investisseurs ». Elles peuvent également être obtenues par courrier électronique.

Le site internet (www.dexia.com)

Avec une moyenne de 94 500 visiteurs par mois, le site www.dexia.com confirme son rôle important de vecteur d'information pour le groupe Dexia auprès des actionnaires individuels, des journalistes et des investisseurs institutionnels. Trilingue français, néerlandais et anglais, le site favorise l'accès rapide à toutes les informations concernant la vie du groupe, ses publications, ses activités, son actualité et le cours de l'action Dexia. Il est consulté majoritairement par des internautes européens, principalement belges et français.

En 2010, www.dexia.com a reçu près de 110 000 visiteurs sur l'espace actionnaires/investisseurs.

Les autres supports

Dexia édite plusieurs fois par an une lettre aux actionnaires en français, en néerlandais et en anglais. Les actionnaires individuels sont ainsi régulièrement informés des développements du groupe, de son actualité, ainsi que de ses résultats et des comptes rendus des assemblées générales de Dexia SA.

Les lettres aux actionnaires sont adressées aux membres du club et aux actionnaires qui en font la demande, et sont également disponibles sur le site internet.

En 2010, quatre lettres ont été publiées dont une « spéciale commission européenne ».

Dexia publie une information annuelle complète à destination des actionnaires et des investisseurs. L'édition du rapport annuel de Dexia est disponible en trois langues : français, néerlandais et anglais. Le rapport sur les risques est disponible uniquement en anglais sur le site internet. Enfin, Dexia publie un rapport sur le développement durable en trois langues (français, néerlandais et anglais) sur son site.

La circulaire FMI/2007-02 de la Commission bancaire, financière et des assurances

Un arrêté royal du 14 novembre 2007 « relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché belge réglementé » traite notamment des obligations des émetteurs en matière d'informations à fournir au public et de leurs obligations à l'égard des détenteurs d'instruments financiers. La Commission bancaire, financière et des assurances a publié en décembre 2007 une circulaire qui explicite cet arrêté royal. Conformément à cette réglementation, Dexia SA a fait le choix, depuis 2003, de faire usage de son site internet pour rencontrer ses obligations concernant la publication des informations visées par l'arrêté et la circulaire.

En faisant ce choix, Dexia SA s'est engagé à remplir plusieurs conditions, et notamment la création d'une partie distincte du site internet réservée aux informations financières mentionnées dans la circulaire.

L'utilisation maximale du site internet, également pour la communication des informations financières obligatoires, s'inscrit dans la politique de transparence de Dexia vis-à-vis de ses actionnaires et des investisseurs institutionnels. Les informations requises par la circulaire FMI/2007-02 de la Commission bancaire, financière et des assurances se trouvent sur le site internet de Dexia. Cette même politique de transparence vis-à-vis des actionnaires et investisseurs institutionnels se retrouve par ailleurs dans la Charte de gouvernement d'entreprise de Dexia SA.

Le respect des législations en vigueur

En tant que société de droit belge dont les titres sont cotés en Belgique, en France et au Luxembourg, Dexia s'assure du respect du principe d'égalité entre ses actionnaires et du respect de ses obligations légales et réglementaires en matière d'informations occasionnelles et périodiques.

La gestion du groupe Dexia

Le conseil d'administration de Dexia SA

Composition du conseil d'administration (situation au 31 décembre 2010) ⁽¹⁾

Les statuts de Dexia SA stipulent que le conseil peut compter minimum seize et maximum vingt administrateurs.

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration comptait dix-huit membres.

Sa composition est conforme au caractère franco-belge statutaire de Dexia SA. Il comporte, en effet, autant d'administrateurs belges que d'administrateurs français, chacune de ces nationalités représentant au moins un tiers du conseil.

(1) L'article 2 de la loi du 6 août 1931 (Moniteur belge du 14 août 1931) interdit aux ministres, anciens ministres et ministres d'État, membres ou anciens membres des chambres législatives, de faire mention desdites qualités dans les actes ou publications se rapportant à des sociétés à but lucratif.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
JEAN-LUC DEHAENE <i>Administrateur Indépendant</i> 70 ans Belge Administrateur depuis 2008 Détient 700 actions Dexia	Président du comité des nominations et rémunérations Président du comité stratégique	2009-2013	Président du conseil d'administration de Dexia SA	Parlementaire européen Vice-président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Roi Baudouin Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Inbev • Lotus Bakeries • Umicore • Trombogenics • Novovil Autres fonctions au sein du groupe Dexia : <ul style="list-style-type: none"> • Président du conseil d'administration de Dexia Crédit Local • Vice-président du conseil d'administration de Dexia Banque Belgique

BIOGRAPHIE

Docteur en droit de l'Université de Namur et K.U. Leuven. Il débute ses activités professionnelles comme commissaire pour le *Vlaams Verbond van Katholieke Scouts* et entre comme attaché au Service des études de l'ACW en 1965. Il commence une carrière politique en 1967 et a depuis lors exercé diverses fonctions gouvernementales et parlementaires au niveau fédéral et européen.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
PIERRE MARIANI 54 ans Français Administrateur depuis 2008 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité stratégique	2009-2013	Administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA	Membre du comité exécutif : <ul style="list-style-type: none"> • FBF Vice-président : <ul style="list-style-type: none"> • AFB Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • EDF Autres fonctions au sein du groupe Dexia : Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Dexia Banque Belgique • Dexia Crédit Local • Dexia Banque Internationale à Luxembourg

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'École nationale d'administration (ENA), il est licencié en droit. Entre 1982 et 1992, il exerce différentes fonctions au ministère de l'Économie et des Finances. En 1993, il est nommé directeur au cabinet du ministre du Budget et porte-parole du gouvernement chargé de la communication. En 1995, il est nommé directeur général de la Société française d'investissements immobiliers et de gestion, société foncière du groupe Fimalac. En 1996, il est nommé directeur général et membre du directoire de la Banque pour l'expansion industrielle (Banexi), la banque d'affaires de BNP, dont il devient président du directoire en 1997. Il rejoint le groupe BNP Paribas en 1999, dont il est nommé directeur du pôle de la banque de détail à l'international avant d'être nommé directeur du pôle de services financiers et banque de détail à l'international en 2003. En 2008, il est nommé directeur général adjoint, coresponsable des activités de banque de détail, en charge du pôle International Retail Services de BNP Paribas.

GILLES BENOIST <i>Administrateur indépendant</i> 64 ans Français Administrateur depuis 1999 Détient 300 actions Dexia	Président du comité des comptes Président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	2010-2014	Directeur général de CNP Assurances	Membre du comité de direction : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe Caisse des Dépôts Président : <ul style="list-style-type: none"> • Fédération française des sociétés anonymes d'assurance Administrateur et membre du comité stratégique : <ul style="list-style-type: none"> • Suez Environnement Company SA
---	---	------------------	-------------------------------------	--

BIOGRAPHIE

Diplômé en droit. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA). En 1987, il devient membre du directoire et secrétaire général du Crédit local de France et ensuite secrétaire général et membre du comité exécutif de la Caisse des dépôts et consignations à partir de 1993. Le 9 juillet 1998, il devient président du directoire de CNP Assurances, dont il est nommé directeur général lors du changement du mode de gouvernance le 10 juillet 2007.

ISABELLE BOUILLOT <i>Administrateur indépendant</i> 61 ans Française Administrateur depuis 2010 Ne détient pas d'actions Dexia		2010-2014	Présidente de China Equity Links	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Umicore • Saint-Gobain
--	--	------------------	----------------------------------	--

BIOGRAPHIE

Diplômée de l'École nationale d'administration (ENA), de l'Institut des études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un DES de droit public. Elle occupe différents postes dans les administrations publiques françaises, notamment comme conseillère économique du Président de la République de 1989 à 1991 et directrice du budget au ministère de l'Économie et des Finances de 1991 à 1995. Elle entre ensuite en 1995 à la Caisse des dépôts et consignations en tant que directeur général adjoint en charge des activités financières et bancaires. De 2000 à 2003, elle est présidente du directoire de la banque d'investissement du groupe CDC IXIS. Elle est actuellement présidente de China Equity Links. Elle est également administrateur des sociétés Umicore et Saint-Gobain.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
OLIVIER BOURGES 44 ans Français Administrateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité Membre du comité stratégique	2010-2014	Directeur général adjoint de l'Agence des participations de l'État (APE)	Administrateur, membre du comité des comptes, du comité d'audit, du comité des investissements et du comité des rémunérations : <ul style="list-style-type: none"> • GDF Suez Administrateur, membre du comité des comptes, du comité stratégique et du comité des rémunérations : <ul style="list-style-type: none"> • Thalès Administrateur et membre du conseil de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Grand Port Maritime de Marseille Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • la Poste

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un baccalauréat scientifique. Entre 1992 et 2000, il occupe diverses fonctions auprès de la Direction du Trésor (Paris), où il est adjoint au chef du bureau des banques de 1992 à 1996 et chef du bureau « Financement du Logement » de 1998 à 2000. Entre 1996 et 1998, il occupe le poste d'Alternate Executive Director de la BIRD. En 2000, il rejoint Renault tout d'abord en tant que directeur des relations financières, ensuite en tant que directeur de la rentabilité des véhicules. En 2006, il devient Vice-President, Corporate Planning and Program Management Office de Nissan North America. En 2008, il retourne chez Renault en tant que Senior Vice-President et directeur du département contrôle de gestion au niveau du groupe.

BRIGITTE CHANOINE <i>Administrateur indépendant</i> 45 ans Belge Administrateur depuis 2010 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des comptes	2010-2014	Professeur en finances et recteur de l'ICHEC Brussels Management School	
--	------------------------------	------------------	---	--

BIOGRAPHIE

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial (ICHEC), d'une maîtrise en finance et docteur en sciences de gestion (IAG – Université catholique de Louvain). Elle débute sa carrière professionnelle en 1988 comme Health and Safety Manager à General Devices (Indianapolis). Depuis 1990, elle a occupé différents postes au sein du département Finance de l'ICHEC dont elle est recteur depuis septembre 2008. Professeur à l'ICHEC et à l'Université catholique de Louvain, elle assure également divers enseignements, formations et missions de consultance en entreprises.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
STEFAAN DEGRAENE 46 ans Belge Administrateur depuis 2009 Détient 3 034 actions Dexia		2010-2014	Membre du comité de direction de Dexia SA Président du comité de direction de Dexia Banque Belgique	Membre du comité consultatif : <ul style="list-style-type: none"> Ethias Droit Commun Président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> Febelfin Membre du comité de direction : <ul style="list-style-type: none"> Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> VOKA Membre du comité de gestion de : <ul style="list-style-type: none"> Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers Autres fonctions au sein du groupe Dexia : Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> Dexia Banque Belgique Dexia Banque Internationale à Luxembourg Dexia Insurance Belgium Dexia banka Slovensko DenizBank RBC Dexia Investor Services Président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> Dexia AM Luxembourg Dexia Participation Luxembourg Membre du conseil des commissaires : <ul style="list-style-type: none"> Dexia Nederland BV

BIOGRAPHIE

Diplômé en sciences économiques appliquées avec une spécialisation en relations internationales, de la K.U. Leuven. Il consacre la première partie de sa carrière au Corporate Banking et à l'Investment Banking en Belgique. En 2001, il est nommé président du comité de direction de Banque Artesia Nederland. En 2002, il rejoint Dexia Bank Nederland en tant que membre du comité de direction. En 2003, il devient membre du comité de direction de Dexia Banque Belgique, responsable des assurances et du développement des activités de banque de détail à l'international, avant de prendre en charge en 2004, au sein du même comité de direction, les activités de Public and Wholesale Banking. Depuis janvier 2006, il occupe les fonctions de président du comité de direction de Dexia Banque Belgique. En 2008, il est nommé membre du comité de direction de Dexia SA.

AUGUSTIN DE ROMANET DE BEAUNE 49 ans Français Administrateur depuis 2007 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations Membre du comité stratégique	2007-2011	Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> CDC Entreprises CNP Assurances Icade Veolia Environnement Président du conseil de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> Société nationale immobilière Président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> Fonds stratégique d'investissement
--	---	-----------	--	---

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA). Il a été, notamment, attaché financier de la Représentation permanente de la France auprès de la Communauté européenne à Bruxelles, directeur de cabinet au ministère du Budget, directeur de cabinet au ministère de l'Emploi et associé gérant d'Oddo Pinatton Corporate. Il a ensuite été nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République française avant d'être nommé directeur adjoint Finances et Stratégie et membre du comité exécutif du Crédit Agricole SA.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
ROBERT DE METZ <i>Administrateur Indépendant</i> 58 ans Français Administrateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des comptes	2010-2014	Administrateur exécutif de La Fayette Management Ltd	Membre du conseil de surveillance : <ul style="list-style-type: none"> • Canal+ France Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Média-Participations (Paris-Bruxelles) • L.A. Finances (Paris) Administrateur délégué : <ul style="list-style-type: none"> • Bee2Bees SA (Bruxelles) Membre du comité exécutif : <ul style="list-style-type: none"> • Fondation Demeure Historique pour l'avenir du patrimoine

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de l'École nationale d'administration (ENA), il commence sa carrière à l'Inspection générale des finances. Il entre à la banque Indosuez en 1983 où il occupe des fonctions à Hong-Kong et en France avant de rejoindre Demachy Worms & Cie. Actif chez Paribas à partir de 1991, il remplit de nombreuses missions, notamment en fusions-acquisitions, avant d'être nommé membre du directoire, responsable depuis Londres des marchés de taux, changes et dérivés. Il est administrateur de la Cobepa de 1993 à 1999. Entre 2002 et 2007, il est directeur général adjoint du groupe Vivendi en charge des fusions-acquisitions et de la stratégie.

CHRISTIAN GIACOMOTTO <i>Administrateur indépendant</i> 70 ans Français Administrateur depuis 2009 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations	2010-2014	Président du collège de gérance de Gimar Finance	
--	---	-----------	--	--

BIOGRAPHIE

Diplômé d'études supérieures de droit, de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et de la New York University (Finances américaines), il est président du collège de gérance de Gimar Finance. Il a débuté sa carrière à la Banque de l'Union européenne avant de devenir directeur général délégué du CIC en 1982. En 1987, il crée la banque Arjil dont il devient président du directoire avant d'occuper différentes fonctions d'administrateur ou de dirigeant au sein du groupe Lagardère, puis de Kleinwort Benson à Londres, banque avec laquelle il fonde en 1994 Kleinwort Benson, Gimar & Cie à Paris. Il est vice-président de la Réunion des musées nationaux. Il est commandeur de la Légion d'honneur et commandeur des Arts et Lettres.

ANTOINE GOSSET-GRAINVILLE 44 ans Français Administrateur depuis 2010 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des comptes	2010-	Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations	Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • CNP Assurances SA • Compagnie des Alpes SA Représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations et administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds stratégique d'investissement SA
--	------------------------------	-------	--	--

BIOGRAPHIE

Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA), de l'université Paris IX et de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP). Il a débuté à l'Inspection Générale des Finances. Par la suite, il est devenu secrétaire général adjoint du Comité économique et financier de l'Union européenne et, ensuite, conseiller pour les affaires économiques et industrielles du cabinet du Commissaire au commerce à la Commission européenne. De 2002 à 2007, il a rejoint le cabinet Gide Loyrette Nouel comme avocat-associé à Bruxelles. Jusqu'en 2010, il était directeur adjoint du cabinet du Premier ministre français. Actuellement, il occupe le poste de directeur général adjoint à la Caisse des dépôts et des consignations.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
CATHERINE KOPP <i>Administrateur Indépendant</i> 61 ans Française Administrateur depuis 2008 Détient 250 actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations	2008-2012		Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Schneider Electric
BIOGRAPHIE Après des études de mathématiques, elle mène une carrière au sein du groupe IBM, où elle occupe différents postes de management, ressources humaines, marketing et ventes, avant d'être nommée directeur général, puis président directeur général d'IBM France. De 2001 à 2002, elle occupe le poste de directeur du personnel et membre du comité exécutif du groupe LVMH. De 2002 à 2010, elle est directrice générale des ressources humaines du groupe Accor et membre du comité exécutif. Elle siège également au conseil d'administration de Schneider Electric. En 2006, elle est nommée par le Premier ministre français, membre du collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité. Elle a mené, au sein du MEDEF, les négociations interprofessionnelles sur la diversité (2006) et sur la modernisation du marché du travail (2008), qui ont débouché sur un accord. En 2009, elle est nommée par le Premier ministre français membre du Haut Conseil à l'Intégration. Catherine Kopp est chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur et Officier de l'Ordre national du Mérite.				
SERGE KUBLA 63 ans Belge Administrateur depuis 2005 Ne détient pas d'actions Dexia		2010-2014	Bourgmestre de Waterloo	Autres fonctions au sein du groupe Dexia : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Dexia Banque Belgique
BIOGRAPHIE École de commerce de Solvay. Élu depuis 1976 à Waterloo, où il a été échevin des Sports puis, dès 1982, bourgmestre. Depuis 1977, il est actif dans la politique régionale et fédérale. En 2002, il préside pendant un semestre le Conseil européen de l'industrie. Depuis 2004, il est actif dans la politique régionale.				
FRANCINE SWIGGERS 58 ans Belge Administrateur depuis 2007 Ne détient pas d'actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations Membre du comité stratégique	2008-2012	Présidente du comité de direction du groupe Arco (Arcofin, Arcopar, Arcoplus)	Présidente du comité de direction : <ul style="list-style-type: none"> • Arcoplus • Arcopar • Arcofin • Arcosyn Présidente du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Procura vzw • Auxipar • Arcoplus • Interfinance • Arcosyn Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Arcopar • Arcofin • Aquafin (et membre du comité d'audit) • De Warande vzw • Hogeschool Universiteit Brussel • L'Économie populaire • Sociaal en familiaal toerisme vzw Administrateur et présidente du comité d'audit : <ul style="list-style-type: none"> • VDK Spaarbank Membre du Collège des censeurs : <ul style="list-style-type: none"> • Banque nationale de Belgique Autres fonctions au sein du groupe Dexia : <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur : • Dexia Crédit Local • Dexia Banque Belgique
BIOGRAPHIE Licenciée en sciences économiques appliquées et titulaire d'un master en Business Administration (K.U. Leuven). Elle est membre du comité de direction du groupe Arco depuis 1997, dont elle est devenue présidente en 2007. Auparavant, elle a travaillé 20 ans chez BACOB Banque où elle a été responsable de la planification stratégique à partir de 1995.				

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
BERNARD THIRY 55 ans Belge Administrateur depuis 2009 Détient 2 095 actions Dexia	Membre du comité stratégique	2010-2014	Président du comité de direction d'Ethias SA et d'Ethias Droit Commun AAM Administrateur délégué d'Ethias Finance	Professeur aux HEC – École de gestion de l'Université de Liège Membre de la Commission exécutive : <ul style="list-style-type: none"> • Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Ethias Banque • AMICE • AME Holding • AME Ré • AME LIFE LUX • AME LUX • AZUR-GMF Mutuelles d'Assurances Associées • SOLIDARIS Président : <ul style="list-style-type: none"> • AUDI • Bel Ré • Nateus • Nateus Life • MNEMA ASBL • UAAM • NRB Vice-président : <ul style="list-style-type: none"> • FEBECOOP Président du conseil de gérance : <ul style="list-style-type: none"> • LEGIBEL Gestionnaire : <ul style="list-style-type: none"> • GIEI • GI Directeur général : <ul style="list-style-type: none"> • CIRIEC ASBL Autre fonction au sein du groupe Dexia : Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Dexia Banque Belgique

BIOGRAPHIE

Licencié et docteur en sciences économiques de l'Université de Liège et diplômé de l'université de Stanford, il est président du comité de direction d'Ethias. Il débute sa carrière à la Faculté d'économie, de gestion et de sciences sociales de l'Université de Liège où il est professeur ordinaire jusqu'en 2006. Entre 2000 et 2001, il est directeur administratif et membre du comité de direction de la Commission belge de régulation de l'électricité et du gaz. En 2006, il entre chez Ethias en tant que directeur des relations internationales. Il devient membre du comité de direction en février 2008 et président en octobre 2008. Il est également professeur aux HEC, l'école de gestion de l'Université de Liège.

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
MARC TINANT 56 ans Belge Administrateur depuis 2001 Détient 100 actions Dexia	Membre du comité des comptes Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	2010-2014	Vice-président du comité de direction du groupe Arco (Arcofin, Arcopar, Arcoplus)	Vice-président du comité de direction et administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Arcofin • Arcoplus • Arcopar • Arcosyn Vice-président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Auxipar Administrateur délégué et vice-président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • EPC Administrateur et membre du comité des rémunérations : <ul style="list-style-type: none"> • Retail Estates (sicafi cotée à Bruxelles) Administrateur et coprésident du comité d'audit : <ul style="list-style-type: none"> • Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) Président : <ul style="list-style-type: none"> • SYNECO ASBL Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • Interfinance • Mediabel SA • SOFATO ASBL • Barthel Pauls Söhne AG Administrateur délégué et administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • FINEXPA • CETS ASBL Membre du comité financier de l'Université catholique de Louvain (UCL)
BIOGRAPHIE Licencié et maître en sciences économiques. Avant de rejoindre le groupe Arco en 1991, il était conseiller général du comité de direction de la Société régionale d'investissement de Wallonie.				
KOEN VAN LOO 38 ans Belge Administrateur depuis 2008 Détient 1 124 actions Dexia	Membre du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité Membre du comité stratégique	2009-2013	Administrateur délégué et membre du comité stratégique de la Société fédérale de participations et d'investissement	Président du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> • Fedimmo Administrateur : <ul style="list-style-type: none"> • SN Airholding • Zephyr FIN • Certi-Fed • Bel to mondial ASBL • Zilver Avenue Participatiemaatschappij NV • Société belge d'investissement international • Fonds de réduction du coût global de l'énergie • Capricorn Health Tech Fund • Ginkgo Fund SICAR
BIOGRAPHIE Licencié en sciences économiques appliquées. Au terme d'une licence spéciale en fiscalité, il débute sa carrière comme conseiller adjoint au Conseil central de l'économie. En septembre 1999, il rejoint le cabinet du ministre belge des Finances comme expert. En novembre 2000, il y est nommé conseiller, puis devient chef de cabinet de mai 2003 à novembre 2006. Depuis 2006, il est administrateur délégué et membre du comité stratégique de la Société fédérale de participations et d'investissement.				

NOM	COMITÉS SPÉCIALISÉS	DURÉE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS
FRANCIS VERMEIREN 74 ans Belge Administrateur depuis 2004 Détient 5 747 actions Dexia	Membre du comité des nominations et des rémunérations Membre du comité stratégique	2009-2013	Bourgmestre de Zaventem depuis 1983	Président du conseil d'administration : • Holding Communal Administrateur : • Elia • Asco Industries • Publi-T • Vivaqua Intercommunale
BIOGRAPHIE Ancien inspecteur des assurances. Ancien gérant d'un bureau fiscal. Il a exercé des fonctions parlementaires au niveau fédéral et régional.				

Critères d'éligibilité

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration indique que les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires en raison de leur compétence et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'administration de la société.

Les administrateurs répondent au profil de compétences arrêté par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et qui fait partie intégrante du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration. Tout membre du conseil d'administration doit avoir la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de ses obligations d'administrateur. Les administrateurs non exécutifs ne peuvent envisager d'accepter plus de cinq mandats d'administrateur dans des sociétés cotées.

Ces critères d'éligibilité sont revus régulièrement afin de tenir compte de l'évolution du groupe Dexia et de ses activités.

Procédure de nomination et d'évaluation des administrateurs

Nomination

Le comité des nominations et des rémunérations est chargé de proposer au conseil d'administration, qui seul décide de soumettre ou non une candidature à l'assemblée générale, la nomination de tout nouvel administrateur. Dans ce cadre, il procède à un examen des compétences, des connaissances et de l'expérience du candidat au regard des critères d'éligibilité précités. Le comité s'assure qu'avant d'envisager l'approbation de la candidature, le conseil ait reçu des informations suffisantes sur le candidat lui permettant d'évaluer l'adéquation de cette candidature au profil général des administrateurs. Chaque candidat est proposé sur la base de sa contribution potentielle en termes de connaissance, d'expérience et de spécialisation dans un ou plusieurs des domaines suivants : vision et stratégie, leadership et capacité de management, expertise en matière financière et comptable, expérience internationale et connaissance des métiers du groupe. Le candidat doit en outre disposer de la disponibilité nécessaire à l'accomplissement de ses obligations d'administrateur. Il est fait un rapport détaillé au conseil d'administration des éléments qui justifient cette proposition.

Démission

Lorsqu'un administrateur souhaite mettre fin à son mandat avant terme, il envoie une lettre de démission au président du conseil d'administration qui en informe le conseil à l'occasion de la réunion la plus proche. Le conseil d'administration

pourra, le cas échéant, au remplacement provisoire de l'administrateur démissionnaire et l'assemblée générale suivante procèdera à une nomination définitive.

En cas de changement important dans les fonctions d'un administrateur susceptible d'affecter sa capacité de se conformer aux critères d'éligibilité tels que définis dans le règlement d'ordre intérieur du conseil, il est invité à remettre son mandat à disposition de la société et à fournir au président du comité des nominations et des rémunérations toute l'information utile.

Évaluation

Le conseil d'administration s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités. Il procède chaque année à une autoévaluation de son fonctionnement, ainsi que de ses comités spécialisés, conduite par le président du conseil d'administration, afin d'apporter les adaptations et améliorations utiles à son règlement d'ordre intérieur. Le dernier exercice d'autoévaluation a été mené par le conseil durant le mois d'octobre 2010, et le rapport de synthèse a été présenté aux administrateurs lors de la réunion du conseil du 17 décembre 2010.

Les critères utilisés pour procéder à l'évaluation sont notamment l'efficacité et la fréquence du conseil et des comités spécialisés, la qualité de l'information fournie au conseil et à ses comités spécialisés, la rémunération des membres du conseil et de ses comités ou encore le rôle du président.

À l'occasion du renouvellement du mandat d'un administrateur, le comité des nominations et des rémunérations procède à une évaluation de sa participation au fonctionnement du conseil d'administration et en fait rapport à celui-ci avec une recommandation.

Évolution de la composition du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2010

Les faits marquants intervenus au cours de l'exercice 2010 quant à la composition du conseil d'administration de Dexia SA sont les suivants.

1. Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010 :

- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, de Stefaan Decraene, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Jan Renders, démissionnaire ;

- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, de Robert de Metz, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement d'André Levy-Lang, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, de Christian Giacomotto, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Denis Kessler, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, de Bernard Thiry, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de feu Bernard Lux ;
- la nomination en qualité d'administrateur, pour un mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, de Brigitte Chanoine, précédemment nommée en tant qu'observateur permanent par le conseil d'administration ;
- la nomination en qualité d'administrateur, pour un mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, d'Isabelle Bouillot, précédemment nommée en tant qu'observateur permanent par le conseil d'administration ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, d'Olivier Bourges, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement de Bruno Bézard, démissionnaire ;
- la nomination définitive en qualité d'administrateur, pour un nouveau mandat de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014, de Hubert Reynier, nommé provisoirement par le conseil d'administration en remplacement d'Alain Quinet, démissionnaire ;
- le renouvellement du mandat de Gilles Benoist, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014 ;
- le renouvellement du mandat de Serge Kubla, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014 ;
- le renouvellement du mandat de Marc Tinant, pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de Dexia SA de 2014.

2. Le conseil d'administration, en sa séance du 8 juillet 2010, a coopté à l'unanimité Antoine Gosset-Grainville en tant qu'administrateur, avec effet immédiat, afin de pourvoir au remplacement de Hubert Reynier, démissionnaire. Sa nomination définitive sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires de Dexia SA en 2011.

Nouveaux administrateurs

Comme indiqué ci-dessus, il a été procédé au cours de l'exercice 2010 à la nomination d'un nouvel administrateur, à savoir Antoine Gosset-Grainville.

- Antoine Gosset-Grainville a étudié à l'École nationale d'administration (ENA), l'université Paris Dauphine et l'Institut des études politiques de Paris (IEP). Il a débuté à l'inspection générale des Finances. Par la suite, il est devenu Secrétaire général adjoint du Comité économique et financier de l'Union européenne et, ensuite, Conseiller pour les affaires économiques et industrielles du cabinet du Commissaire au

commerce à la Commission européenne. De 2002 à 2007, il a rejoint le Cabinet Gide Loyrette Nouel comme avocat-associé au bureau de Bruxelles. Jusqu'en 2010, il était Directeur adjoint du cabinet du premier Ministre français. Actuellement, il occupe le poste de Directeur général adjoint à la Caisse des dépôts et des consignations.

Les administrateurs indépendants

Les critères d'indépendance appliqués aux administrateurs de Dexia SA sont alignés sur les critères légaux repris à l'article 526ter du Code des sociétés. Ces critères, qui font partie intégrante du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, sont les suivants.

1. Durant une période de cinq années précédant sa nomination, l'administrateur indépendant ne peut avoir exercé un mandat de membre exécutif de l'organe de gestion, ou une fonction de membre du comité de direction ou de délégué à la gestion journalière, ni auprès de Dexia SA, ni auprès d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés.
2. L'administrateur indépendant ne peut pas avoir siégé au conseil d'administration de Dexia SA en tant qu'administrateur non exécutif pendant plus de trois mandats successifs, sans que cette période ne puisse excéder douze ans ;
3. Durant une période de trois années précédant sa nomination, l'administrateur indépendant ne peut pas avoir fait partie du personnel de direction.
4. L'administrateur indépendant ne peut recevoir, ni avoir reçu, de rémunération ou autre avantage significatif de nature patrimoniale de Dexia SA ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, en dehors des tantièmes et honoraires éventuellement perçus comme membre non exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance.
5. L'administrateur indépendant :
 - a) ne peut détenir aucun droit social représentant un dixième ou plus du capital, du fonds social ou d'une catégorie d'actions de la société.
 - b) s'il détient des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 10 % :
 - par l'addition des droits sociaux avec ceux détenus dans la même société par des sociétés dont l'administrateur indépendant a le contrôle, ces droits sociaux ne peuvent atteindre un dixième du capital, du fonds social ou d'une catégorie d'actions de la société ; ou
 - les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux auxquels le membre indépendant de l'organe de gestion a souscrit.
 - c) ne peut représenter en aucune manière un actionnaire répondant aux conditions du présent point.
6. L'administrateur indépendant ne peut pas entretenir, ni avoir entretenu au cours du dernier exercice social, une relation d'affaires significative avec Dexia SA ou une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre de l'organe de gestion ou de membre du personnel de direction d'une société ou personne entretenant une telle relation.
7. L'administrateur indépendant ne peut pas avoir été, au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire, actuel ou précédent, de Dexia SA ou d'une société ou personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés.

8. L'administrateur indépendant ne peut pas être membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle un administrateur exécutif de Dexia SA siège en tant que membre non exécutif de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance, ni entretenir d'autres liens importants avec les administrateurs exécutifs de Dexia SA du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes.

9. L'administrateur indépendant ne peut avoir, ni au sein de Dexia SA, ni au sein d'une société ou d'une personne liée à celle-ci au sens de l'article 11 du Code des sociétés, ni conjoint ni cohabitant légal, ni parents ni alliés jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat de membre de l'organe de gestion, de membre du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de membre du personnel de direction, ou se trouvant dans un des autres cas définis aux points 1 à 8.

Ces critères sont applicables à tout administrateur nommé pour la première fois au sein du conseil d'administration de Dexia SA en qualité d'administrateur indépendant à partir du 29 janvier 2009.

Ils ne sont pas applicables aux administrateurs qui ont été qualifiés d'indépendant avant le 29 janvier 2009, sur la base des critères précédemment fixés par le conseil d'administration de Dexia SA. Ces administrateurs indépendants peuvent continuer à siéger au conseil d'administration en qualité d'administrateurs indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011, date à laquelle ils devront répondre aux présents critères d'indépendance pour pouvoir continuer à siéger en cette qualité. Ces critères leur seront toutefois applicables en cas de renouvellement de leur mandat d'administrateur avant le 1^{er} juillet 2011. La perte éventuelle du statut d'administrateur indépendant à l'issue de cette période transitoire n'empêche pas le renouvellement du mandat en tant qu'administrateur non indépendant.

L'administrateur indépendant de Dexia dans le chef duquel un des critères précités n'est plus rencontré, notamment à la suite d'un changement important dans ses fonctions, en informe immédiatement le président du conseil d'administration qui en informera le comité des nominations et des rémunérations ; le comité des nominations et des rémunérations en informera le conseil d'administration et formulera un avis, le cas échéant.

Compte tenu de ces critères, le conseil d'administration de Dexia SA compte sept administrateurs indépendants au 31 décembre 2010.

Il s'agit de :

- Jean-Luc Dehaene ;
- Gilles Benoist ;
- Christian Giacomotto ;
- Catherine Kopp ;
- Robert de Metz ;
- Brigitte Chanoine ;
- Isabelle Bouillot.

Les administrateurs non exécutifs

Un administrateur non exécutif est un administrateur qui n'exerce pas de fonctions exécutives dans une société du groupe Dexia. Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA prévoit que la moitié au moins du conseil d'administration est composée d'administrateurs non exécutifs et au moins trois des administrateurs non exécutifs doivent être indépendants. Il est à noter qu'à l'exception de Pierre Mariani et de Stefaan Decraene, respectivement président et membre du comité de direction, tous les membres du conseil d'administration de Dexia SA sont administrateurs non exécutifs.

Les administrateurs non exécutifs ont le droit d'obtenir toute information nécessaire en vue de leur permettre de remplir correctement leur mandat et peuvent demander ces informations au management.

La séparation des fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur délégué

Une séparation nette des responsabilités à la tête du groupe est opérée entre, d'une part, la responsabilité de la conduite du conseil d'administration et, d'autre part, la responsabilité exécutive de la conduite des activités. Les statuts de Dexia SA ainsi que le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA mentionnent explicitement que l'administrateur délégué ne peut exercer les fonctions de président du conseil. En outre, le président du conseil, ou la personne qui le remplace en son absence, doit être d'une nationalité différente de celle de l'administrateur délégué.

La durée des mandats

Les mandats des membres du conseil d'administration ont une durée de quatre ans maximum. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre de renouvellements du mandat d'un administrateur non exécutif de la société est limité à deux. La limite d'âge pour les administrateurs est fixée à 72 ans. Les administrateurs concernés démissionnent avec effet à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la date anniversaire de leur naissance. Le conseil d'administration a le droit de déroger aux règles précitées au cas par cas, s'il juge cette dérogation dans l'intérêt de la société.

Les compétences et responsabilités du conseil d'administration

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration décrit les compétences et responsabilités du conseil d'administration, qui portent sur trois aspects :

- la stratégie et la politique générale ;
- le contrôle de la gestion et le suivi du risque ;
- les relations avec les actionnaires.

La stratégie et la politique générale

Sur le plan des principes, le conseil d'administration de Dexia SA définit la stratégie et les standards du groupe et veille à la mise en œuvre de cette stratégie au niveau du groupe, de Dexia Banque Belgique, de Dexia Crédit Local et de Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

L'action du conseil est guidée par le seul souci de l'intérêt de la société au regard des actionnaires, de la clientèle et du personnel. Le conseil veille à ce que soient respectés les

principes de bonne gouvernance, y compris la reconnaissance de l'intérêt social de Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

Dans ce cadre, le règlement d'ordre intérieur de Dexia indique notamment que le conseil d'administration :

- se réunit au moins une fois par an pour évaluer les défis et les enjeux stratégiques auxquels sont confrontés Dexia et ses différents métiers ;
- examine les propositions stratégiques faites par le comité de direction qui lui sont présentées par l'administrateur délégué ;
- décide de la stratégie de Dexia et de ses différents métiers qui est mise en œuvre par le comité de direction, fixe les priorités, approuve le budget annuel et, plus généralement, s'assure de l'adéquation entre la stratégie fixée et les moyens humains et financiers engagés ;
- définit les valeurs du groupe Dexia après avis du comité de direction.

Concernant les acquisitions et les cessions d'actifs importants, le règlement d'ordre intérieur du conseil lui donne des responsabilités particulières. Toute acquisition ou cession d'une participation dans une société commerciale sortant de la gestion normale d'un portefeuille faite par le groupe Dexia (Dexia SA ou une société contrôlée, directement ou indirectement, par Dexia SA) d'un montant égal ou supérieur à EUR 100 millions et les garanties données à un tiers au groupe Dexia qui y sont liées devront faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le contrôle de la gestion et le suivi du risque

Le conseil d'administration contrôle et oriente la gestion de la société et du groupe et assure le suivi du risque.

À cette fin, le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia prévoit que le conseil d'administration :

- procède à l'évaluation de l'implémentation, au niveau du groupe et de Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg, de fonctions de contrôle fortes et indépendantes, qui englobent notamment, dans un esprit de centralisation, la gestion des risques, l'audit interne et la conformité ;
- prend les mesures nécessaires afin d'assurer l'intégrité des états financiers ;
- procède à l'évaluation des performances des membres du comité de direction ;
- supervise les performances du (des) commissaire(s) et de l'audit interne ;
- arrête l'organisation du comité de direction en ce qui concerne sa composition, son mode de fonctionnement et ses obligations sur proposition de l'administrateur délégué ;
- fixe la rémunération des membres du comité de direction sur proposition du comité des nominations et des rémunérations et sur proposition de l'administrateur délégué en ce qui concerne la rémunération des membres du comité de direction autres que lui-même.

Le rôle du conseil d'administration vis-à-vis des actionnaires de la société

L'action du conseil est guidée par le seul souci de l'intérêt de la société au regard des actionnaires, de la clientèle et du personnel.

Le conseil s'assure que ses obligations envers tous les actionnaires sont comprises et remplies et rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités.

Le fonctionnement du conseil d'administration

Les règles statutaires

Les statuts de la société prévoient les règles suivantes quant au fonctionnement du conseil d'administration :

- toute délibération requiert la présence ou la représentation de la moitié des membres au moins ;
- les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président ou du membre qui le remplace est prépondérante ;
- les décisions relatives aux opérations visées ci-après requièrent la présence ou la représentation de deux tiers des membres au moins et une décision prise à la majorité des deux tiers des voix de tous les membres présents ou représentés :
 - décision de faire usage du capital autorisé ou de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires une proposition visant à l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou remboursables en actions, de warrants ou d'autres instruments financiers donnant à terme droit à des actions, lorsque le montant des augmentations de capital qui résulteraient de l'émission de ces actions ou de la conversion ou du remboursement de ces obligations ou de l'exercice de ces warrants ou autres instruments financiers excède dix pour cent du montant du capital existant préalablement à ces décisions ;
 - décision relative à des acquisitions ou cessions d'actifs représentant plus de dix pour cent des fonds propres de la société ;
 - décision de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires des propositions de modification des statuts de la société ;
 - décision relative à la nomination et à la révocation du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué.

Le conseil d'administration peut inviter de manière ponctuelle ou générale des observateurs à participer à ses réunions. Ces observateurs n'ont pas de voix délibérative et sont tenus aux mêmes obligations, notamment de confidentialité, que les administrateurs.

Conformément à l'article 11 des statuts de la société, toute proposition de modification des statuts à soumettre à l'assemblée générale requiert une décision du conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers des voix de tous les membres présents ou représentés, et pour autant que deux tiers des membres au moins soient présents ou représentés.

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de Dexia SA, qui existe depuis 1999, codifie un ensemble de règles visant à permettre au conseil d'exercer pleinement ses compétences et de renforcer l'efficacité de la contribution de chaque administrateur.

Principes généraux d'organisation

Le conseil d'administration s'organise de manière à pouvoir assurer au mieux l'exercice de ses compétences et de ses responsabilités.

Les réunions du conseil sont suffisamment fréquentes pour permettre à celui-ci de remplir ses missions. Les administrateurs s'engagent à participer activement aux travaux du conseil et des comités dont ils sont membres. L'assiduité aux séances

du conseil et des comités est la condition première de cette participation et une présence effective aux trois quarts au moins des réunions est souhaitée.

L'ordre du jour reprend les sujets à aborder et précise s'ils le sont à titre d'information, en vue d'une délibération ou d'une prise de décision.

Les procès-verbaux font état des discussions et indiquent les décisions prises en précisant, le cas échéant, les réserves émises par certains administrateurs.

Obligation de confidentialité

Les informations communiquées aux administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, que ce soit à l'occasion des séances du conseil, des comités spécialisés, ou lors d'entretiens privés, leur sont données *intuitu personae* ; ils veillent à ce que la confidentialité de ces informations soit strictement respectée. La connaissance d'informations privilégiées conduit à l'interdiction de réaliser pour son propre compte ou pour compte de tiers des opérations sur les titres des sociétés concernées et à l'interdiction de communiquer ces informations à des tiers.

Formation des administrateurs

Afin d'acquiescer une bonne compréhension du groupe Dexia, les nouveaux membres du conseil d'administration sont invités, lors de leur prise de fonction, à une ou deux journées de contacts et de visites au sein du groupe.

Les administrateurs rejoignant les comités spécialisés sont choisis en fonction de leurs compétences spécifiques. Ils se font aider, le cas échéant, par des experts externes. Les missions de ces comités spécialisés sont par ailleurs clairement définies dans le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration et dans les règlements d'ordre intérieur spécifiques au comité des comptes et au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Conflits d'intérêts

Les administrateurs s'assurent que leur participation au conseil d'administration n'est pas source pour eux de conflit d'intérêts, direct ou indirect, tant sur le plan personnel qu'en raison des intérêts professionnels qu'ils représentent.

Les administrateurs veillent à ce que leur participation au conseil d'administration traduise une totale indépendance à l'égard d'intérêts étrangers à l'entreprise elle-même. En particulier, les échanges croisés d'administrateurs sont à éviter.

Les administrateurs remettent leur mandat à la disposition du conseil en cas de changement important dans leurs fonctions, le conseil décidant d'accepter ou non leur démission dans ce cas, après avis du comité des nominations et des rémunérations. Ils doivent démissionner si un changement de leur situation crée une incompatibilité avec leur mandat d'administrateur de Dexia.

Si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision. De plus, il doit en informer les commissaires de la société. Il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration relatives aux opérations ou aux décisions concernées, ni prendre part au vote.

En vue de la publication dans le rapport de gestion annuel, le conseil d'administration décrit, dans le procès-verbal, la nature de la décision ou de l'opération concernée et une justification de la décision qui a été prise ainsi que les conséquences patrimoniales pour la société. Le rapport de gestion contient le procès-verbal visé ci-dessus.

Transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs

Le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration prévoit que les transactions entre une société du groupe Dexia et les administrateurs doivent être conclues aux conditions normales de marché.

Transactions sur les instruments financiers Dexia

Dans le but de favoriser la transparence des transactions sur les instruments financiers Dexia, le règlement d'ordre intérieur, modifié par le conseil d'administration en sa séance du 26 août 2009, stipule que tous les administrateurs de Dexia SA revêtent le statut d'« initié permanent » du fait de leur accès régulier à des informations privilégiées relatives à Dexia. Les administrateurs exécutifs, ainsi que certains administrateurs non exécutifs, ont accès aux résultats consolidés estimés de Dexia et, de ce fait, sont inscrits sur la liste des « personnes ayant accès aux résultats consolidés estimés ». En outre, dans le cadre de certains projets spécifiques, les administrateurs peuvent avoir accès à des informations privilégiées portant sur Dexia en relation avec ces projets et sont de ce fait inscrits sur la liste des « initiés occasionnels ».

Les administrateurs, du fait de leur statut « d'initié permanent » :

- s'abstiennent de réaliser toute transaction sur instruments financiers Dexia pendant la période d'un mois précédant l'annonce des résultats trimestriels, semestriels et annuels ;
- doivent obtenir une autorisation préalable du Group Chief Compliance Officer avant toute transaction sur instruments financiers Dexia.

Les administrateurs revêtant le statut de « personne ayant accès aux résultats consolidés estimés » de Dexia sont soumis à une période d'interdiction statutaire liée aux résultats estimés et s'abstiennent de réaliser toute transaction sur instruments financiers Dexia pendant une fenêtre négative débutant à J-15 de la date de clôture comptable et se terminant au jour de la publication des résultats. Ils doivent en outre obtenir une autorisation du Group Chief Compliance Officer avant toute transaction en raison de leur statut d'initié permanent. Les administrateurs inscrits sur la liste des « initiés occasionnels » ne peuvent, pendant la durée de leur inscription sur cette liste, réaliser aucune transaction sur instruments financiers Dexia.

En ce qui concerne les stock options, et eu égard aux modalités dont elles sont assorties, il est possible de décorréliser l'initiation de l'ordre de son exécution. En application de ce principe, il est admis qu'un administrateur donne une instruction relative à l'exercice des stock options durant une fenêtre positive en vue de leur exécution pendant une période négative, le cas échéant. Ce découplage n'est possible que si l'ordre donné est irrévocable et assorti d'un cours plancher limite.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées ont l'obligation de notifier à la CBFA les transactions sur instruments financiers Dexia réalisées pour leur compte. Les transactions notifiées sont automatiquement publiées par la CBFA sur son site internet.

Les administrateurs doivent déclarer au Group Chief Compliance Officer :

- au moment de leur entrée en fonction, l'ensemble des instruments financiers Dexia qu'ils détiennent ;
- à la fin de chaque année, une actualisation de la liste des instruments financiers Dexia qu'ils détiennent.

Les règles et restrictions relatives aux opérations sur instruments financiers Dexia décrites ci-dessus sont applicables aux administrateurs et aux personnes qui leur sont étroitement liées. Elles s'appliquent également aux observateurs tels que définis dans les statuts de Dexia SA.

Fonctionnement et activités du conseil d'administration de Dexia SA au cours de l'exercice 2010

Assiduité des administrateurs

Le conseil s'est réuni onze fois en 2010. Le taux d'assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration était de 92 %.

TAUX D'ASSIDUITÉ DE CHAQUE ADMINISTRATEUR AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Luc Dehaene	10 sur 11
Pierre Mariani	11 sur 11
Gilles Benoist	9 sur 11
Isabelle Bouillot	8 sur 11
Olivier Bourges	11 sur 11
Brigitte Chanoine	11 sur 11
Stefaan Decraene	11 sur 11
Robert de Metz	11 sur 11
Augustin de Romanet de Beaune	7 sur 11
Christian Giacomotto	11 sur 11
Antoine Gosset-Grainville	6 sur 7
Catherine Kopp	11 sur 11
Serge Kubla	9 sur 11
Francine Swiggers	11 sur 11
Bernard Thiry	10 sur 11
Marc Tinant	10 sur 11
Koen Van Loo	11 sur 11
Francis Vermeiren	11 sur 11

Activités du conseil d'administration

Outre les points relevant de la compétence ordinaire du conseil d'administration (suivi des résultats, approbation du budget, nomination et rémunération des membres du comité de direction, convocation des assemblées générales ordinaire et extraordinaire, comptes rendus des réunions des comités spécialisés), le conseil s'est notamment penché sur les dossiers suivants :

- la décision de la Commission européenne dans le cadre de la procédure d'examen des mesures d'aides accordées à Dexia par les États belge, français et luxembourgeois ;
- l'approbation des comptes 2009 ;
- l'affectation du résultat 2009 et la proposition d'émettre des actions de bonus en faveur des actionnaires ;
- le suivi de la mise en œuvre du plan de transformation du groupe ;
- l'état d'avancement des négociations sociales ;

- la politique de rémunération du groupe Dexia, et la rémunération des dirigeants du groupe et des professionnels de marché ;
- la vente des actions Assured Guaranty acquises par Dexia dans le cadre la cession de FSA ;
- le budget du groupe Dexia pour 2009, 2010 et 2011 ;
- la stratégie de Dexia en Turquie ;
- la politique en matière d'appétit au risque ;
- la création d'une nouvelle division analytique nommée Legacy Portfolio Management Division aux côtés de la Core Division ;
- les stress tests de solvabilité des établissements bancaires européens et la publication des expositions sur les États membres de la zone euro ;
- la revue stratégique du groupe et des ses différents métiers ;
- le suivi du litige entre Dexia banka Slovensko et Ritro ;
- le suivi du litige Lernaut & Hauspie ;
- la situation de liquidité du groupe et la réduction du bilan ;
- les expositions aux dettes souveraines ;
- la cession de Dexia banka Slovensko ;
- l'impact de Bâle III pour Dexia ;
- les nouvelles règles IFRS 9 ;
- l'Investor Day ;
- le Mémoire de gouvernance du groupe Dexia, destiné à la Commission bancaire, financière et des finances ;
- le risque de crédit du portefeuille Financial Products.

Conflits d'intérêts en 2010

Comme indiqué ci-dessus, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du conseil d'administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant la délibération du conseil d'administration. En outre, sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé qui existe dans son chef, doivent figurer dans le procès-verbal du conseil d'administration qui devra prendre la décision.

Lors de la séance du 31 mars 2010, le conseil s'est penché sur la fixation de la rémunération des membres du comité de direction. Comme Pierre Mariani et Stefaan Decraene sont respectivement président du comité de direction et membre du comité de direction, ils se sont abstenus (en conformité avec l'article 523 du Code des sociétés) de participer aux délibérations et au vote du conseil d'administration relatifs à leur rémunération. L'extrait du procès-verbal relatif aux points concernant, d'une part, Pierre Mariani et, d'autre part, Stefaan Decraene est reproduit ci-après.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Dexia SA du 31 mars 2010

J-L DEHAENE présente le rapport du comité des nominations et des rémunérations du 18 mars 2010 dont le compte rendu est repris dans le dossier du Conseil et de la réunion du comité des nominations et des rémunérations qui s'est tenu ce 31 mars avant la réunion du conseil.

Ces comités ont été consacrés essentiellement à la rémunération des membres du comité exécutif de Dexia et du top management (cf. points 2.1. et 2.2. *infra*).

(...)

2.1. Rémunération des membres du comité de direction (autres que P. MARIANI)
(...)

J-L DEHAENE rappelle les principes relatifs à l'octroi de rémunérations variables aux membres du comité de direction et des cadres dirigeants qui sont détaillés dans les documents joints au dossier du conseil, à savoir : en ce qui concerne la rémunération variable relative aux prestations 2009, le principe du paiement étalé et subordonné à la réalisation de certaines conditions (dont un maintien du niveau de la performance) sur une période de trois ans.

Ce principe a été appliqué par Dexia aux rémunérations variables des membres du comité de direction et des cadres dirigeants avant l'entrée en vigueur de la législation belge en la matière.

S. DECRAENE quitte la salle pour la discussion concernant les propositions relatives à sa rémunération fixe et variable.

Compte tenu de ces éléments, le comité des nominations et des rémunérations propose au conseil d'administration de fixer comme suit les rémunérations variables des membres du comité de direction (autres que P. Mariani) :

S. DECRAENE : EUR 300 000
(...)

Par ailleurs, il est également proposé d'augmenter la rémunération fixe de S. DECRAENE à partir du 1^{er} janvier 2010 de EUR 450 000 à EUR 500 000.

2.2. Rémunération de P. MARIANI

P. MARIANI quitte la salle pour la discussion concernant les propositions relatives à sa rémunération fixe et variable.

J-L DEHAENE indique que le comité des rémunérations propose d'octroyer à P. MARIANI une rémunération variable de EUR 800 000 dont le paiement sera également étalé dans le temps conformément aux principes rappelés au point 2.1. ci-dessus.

Décisions :

1) Sur propositions du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration prend à l'unanimité, sous réserve de P. MARIANI et S. DECRAENE qui s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions relatives à leurs propres rémunérations, les décisions suivantes :

a) le conseil d'administration décide d'octroyer les rémunérations variables suivantes aux membres du comité de direction pour l'année 2009 :

- P. MARIANI : EUR 800 000
- S. DECRAENE : EUR 300 000
(...)

Le versement de cette rémunération variable sera soumis aux conditions et modalités décrites ci-dessus.

b) le conseil d'administration décide à l'unanimité de porter la rémunération fixe de S. DECRAENE de EUR 450 000 à EUR 500 000 à partir du 1^{er} janvier 2010.

(...)

Les comités spécialisés institués par le conseil d'administration

Pour pouvoir examiner en profondeur ses dossiers, le conseil d'administration a créé en son sein quatre comités spécialisés, à savoir :

- le comité stratégique ;
- le comité d'audit qui est dédoublé depuis le 13 novembre 2008 en un comité des comptes et un comité de contrôle interne, des risques et de la conformité ;
- le comité des nominations et des rémunérations, qui résulte de la fusion du comité des rémunérations et du comité des nominations le 13 novembre 2008.

Ces comités sont chargés de préparer les décisions du conseil, celles-ci demeurant de sa seule responsabilité. Sauf délégation spéciale du conseil, les comités spécialisés n'ont en effet aucun pouvoir de décision.

Ces comités sont composés de trois à huit administrateurs nommés par le conseil d'administration pour une période de deux ans renouvelable. Après chaque réunion, un rapport sur les travaux du comité est présenté au conseil d'administration.

Le comité stratégique

Composition

Le comité stratégique est composé de huit administrateurs, parmi lesquels le président du conseil d'administration, qui le préside, et l'administrateur délégué.

Les membres du comité stratégique sont (au 31 décembre 2010) :

- Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration, administrateur indépendant, président du comité
- Pierre Mariani, administrateur délégué
- Bernard Thiry, administrateur
- Francine Swiggers, administrateur
- Francis Vermeiren, administrateur
- Koen Van Loo, administrateur
- Olivier Bourges, administrateur
- Antoine Gosset-Grainville, administrateur ⁽¹⁾

Attributions (au 31 décembre 2010)

Le comité stratégique se réunit, en tant que de besoin, à l'initiative de l'administrateur délégué pour examiner le positionnement stratégique du groupe Dexia, compte tenu de l'évolution de l'environnement du groupe et de ses marchés ainsi que de ses axes de développement à moyen terme et pour étudier, avant leur examen par le conseil d'administration, des dossiers importants qui requièrent une confidentialité particulière en raison notamment de leurs répercussions sur les marchés financiers.

La convocation du comité stratégique peut également être demandée par un autre de ses membres.

La stratégie du groupe est élaborée sur la base des principes suivants :

(1) Antoine Gosset-Grainville a été nommé membre du comité stratégique le 31 janvier 2011 en remplacement d'Augustin de Romanet de Beaune.

- il revient au comité de direction de prendre l'initiative d'étudier et de proposer au comité stratégique et au conseil d'administration les projets de nature stratégique ;
- le conseil d'administration et le comité stratégique constitué en son sein peuvent demander au comité de direction d'étudier une option stratégique ;
- sont notamment considérés comme étant de nature stratégique les projets qui répondent à au moins un des critères suivants :
 - projet d'acquisition ou de cession d'actifs pour un montant égal ou supérieur à EUR 300 millions ;
 - projet de joint venture, de consortium ou de partenariat avec un tiers susceptible d'avoir une incidence sensible sur le périmètre du groupe et/ou sur ses résultats ou sur ceux de l'un de ses métiers ;
 - projet d'alliance ou de partenariat impliquant une modification sensible de l'actionariat de Dexia SA.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2010

Le comité stratégique s'est réuni deux fois en 2010 et a traité notamment les sujets suivants :

- stratégie du groupe et de ses différents métiers ;
- publication des stress tests ;
- suivi de la réduction du bilan et de la gestion de la liquidité du groupe ;
- cession des filiales et de certains actifs ;
- réduction des coûts et amélioration du coefficient d'exploitation.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité stratégique

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2010, sauf pour Olivier Bourges qui s'est fait excuser pour la réunion du 22 juin 2010 et pour Augustin de Romanet de Beaune qui s'est fait excuser pour la réunion du 12 décembre 2010.

Le comité d'audit

Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 13 novembre 2008, de modifier le fonctionnement du comité d'audit afin notamment de renforcer la gouvernance et le suivi des risques. Le comité est donc dédoublé en deux comités spécialisés : le comité des comptes et le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Ces deux comités, qui forment ensemble le comité d'audit – conformément à la loi du 17 décembre 2008 instituant notamment un comité d'audit dans les sociétés cotées et les établissements financiers – se réunissent au moins une fois par an avant l'arrêté des comptes annuels. Le comité d'audit est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs parmi lesquels au moins un administrateur indépendant qui répond aux critères de l'article 526ter du Code des sociétés et qui est compétent en matière d'audit et de comptabilité.

• Le comité des comptes

Composition

Le comité des comptes est composé de trois à cinq administrateurs, tous non exécutifs, dont au moins un administrateur indépendant.

Le président du conseil d'administration peut assister au comité des comptes. L'administrateur délégué peut assister, sans en être membre, au comité des comptes.

Les membres du comité des comptes sont (au 31 décembre 2010) :

- Gilles Benoist, administrateur indépendant et président du comité
- Marc Tinant, administrateur
- Robert de Metz, administrateur indépendant
- Brigitte Chanoine, administrateur indépendant ⁽¹⁾
- Olivier Mareuse, administrateur ⁽²⁾

Attributions (au 31 décembre 2010)

En matière de comptes et d'informations financières

Le comité des comptes examine les projets de comptes annuels, semestriels et trimestriels, sociaux et consolidés du groupe, qui doivent être ensuite présentés, arrêtés et publiés par le conseil d'administration.

Il examine toutes questions relatives à ces comptes et aux états financiers et notamment, vérifie, à partir des documents qui lui sont transmis, les conditions de leur établissement, le choix des référentiels comptables, les provisions, le respect des normes prudentielles, la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté.

Le comité conseille le conseil d'administration en matière de communication financière sur les résultats trimestriels et sur les dossiers délicats et sensibles ayant un impact significatif sur les comptes.

En matière d'audit externe

Le comité des comptes assure l'adéquation de l'audit externe aux besoins du groupe et, dans ce cadre, s'assure du respect de la politique d'indépendance des commissaires.

Fonctionnement du comité des comptes

Le comité des comptes se réunit au minimum quatre fois par an, chacune de ces réunions devant se tenir avant la réunion du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes. Il peut se réunir à tout autre moment à la demande de l'un de ses membres ou du président du conseil d'administration. Les compétences et le mode de fonctionnement du comité des comptes sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité des comptes.

Le membre du comité de direction en charge de la filière Finance prend part aux réunions du comité des comptes. D'autres membres du comité de direction peuvent être invités à participer aux réunions, de même que l'auditeur général et les auditeurs externes. Le comité des comptes peut se faire assister, si nécessaire, par un expert.

Activités du comité des comptes durant l'exercice 2010

Le comité des comptes s'est réuni sept fois en 2010 et a traité notamment les sujets suivants :

- l'examen des résultats du quatrième trimestre de l'année 2009 et des premier, deuxième et troisième trimestres 2010 ;
- l'approbation et la certification des comptes 2009 ;
- le budget 2010 et 2011 ;
- l'évolution du bilan et du ratio de funding sur la base du business plan 2014 ;
- les modifications des normes IAS39 et les nouvelles règles IFRS9 ;

(1) Brigitte Chanoine a été nommée membre du comité des comptes le 8 juillet 2010.

(2) Olivier Mareuse a été nommé membre du comité des comptes le 31 janvier 2011 en remplacement d'Antoine Gosset-Grainville.

- la diminution de la taille du bilan ;
- la sortie du mécanisme de garantie d'État sur les financements et les reportings réguliers à la Commission européenne ;
- la Legacy Portfolio Management Division ;
- les expositions sur les souverains et l'impact de la crise grecque ;
- les provisions sur le portefeuille Financial Products ;
- le litige entre Dexia banka Slovensko et Ritro ;
- le litige Lernout & Hauspie ;
- la distribution d'actions de bonus aux actionnaires ;
- la situation en matière de liquidité ;
- l'analyse de l'impact IFRS et de Bâle III sur le groupe Dexia ;
- la vente de Dexia banka Slovenko.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité des comptes

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2010.

Pour Hubert Reynier, qui a quitté le comité le 8 juillet 2010, le taux d'assiduité a été de 25 %. Pour Antoine Gosset-Grainville, qui a rejoint le comité le 8 juillet 2010, le taux d'assiduité a été de 67 %.

• Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Composition

Le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est composé de trois à cinq administrateurs, tous non exécutifs, dont au moins un administrateur indépendant. Le président du conseil d'administration peut assister au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. L'administrateur délégué peut assister, sans en être membre, au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Les membres du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sont (au 31 décembre 2010) :

- Gilles Benoist, administrateur indépendant et président du comité
- Marc Tinant, administrateur
- Koen Van Loo, administrateur
- Olivier Bourges, administrateur

Attributions (au 31 décembre 2010)

En matière de contrôle interne et de gestion des risques

Le comité a pour mission de surveiller la performance du système de contrôle interne mis en place par le comité de direction et du système de gestion des risques auxquels l'ensemble du groupe est exposé du fait de ses activités. Le comité examine également les rapports présentés par le responsable de la filière Juridique, conformité et fiscalité sur les risques juridiques et fiscaux du groupe.

En matière d'audit interne

Le comité s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement du département d'audit interne, tant au niveau de Dexia SA que pour l'ensemble du groupe.

En matière de conformité

Le comité s'assure de la performance et de l'indépendance du fonctionnement du département Conformité.

Fonctionnement du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le comité se réunit au moins quatre fois par an, chacune de ces réunions devant se tenir avant la réunion du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes trimestriels, semestriels ou annuels, selon le cas. Il peut se réunir à tout autre moment à la demande du président du conseil d'administration ou de l'un des membres du comité. Les compétences et le mode de fonctionnement du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Le membre du comité de direction en charge de la gestion des risques, l'auditeur général et le responsable de la filière juridique, conformité et fiscalité participent aux réunions du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Le Chief Compliance Officer est présent pour les points relatifs à la conformité.

Activités du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité durant l'exercice 2010

Le comité s'est réuni sept fois en 2010 et a traité notamment les sujets suivants :

- le reporting sur le monitoring MiFID au 31 décembre 2009 ;
- les plans d'audit 2009 et 2010 et l'examen du suivi des recommandations en matière d'audit ;
- le rapport sur l'évaluation du contrôle interne par la direction effective destiné à la CBFA ;
- l'état d'avancement de l'étude sur la sécurité IT ;
- l'évaluation des risques sur FSA – Assured ;
- la politique en matière d'appétit au risque ;
- le rapport des activités 2009 de la filière Juridique et fiscalité et le plan d'action 2010 ;
- le rapport des activités 2009 de la filière Conformité et le plan d'action 2010 ;
- l'état d'avancement de la mise en place du processus de contrôle permanent ;
- le suivi de la mise en œuvre du plan de transformation et des échanges de correspondance avec les régulateurs ;
- les crédits structurés au secteur public français ;
- la charte d'audit interne et d'investigation.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2010, sauf pour Olivier Bourges dont le taux d'assiduité a été de 71 %.

Le comité des nominations et des rémunérations

Composition

Le comité des nominations et des rémunérations est composé de trois à sept administrateurs non exécutifs, dont le président du conseil d'administration, et est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le comité possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunérations. L'administrateur délégué peut assister au comité des nominations et des rémunérations, mais il ne peut pas en être membre (n'étant pas un administrateur non exécutif).

Les membres du comité des nominations et des rémunérations sont (au 31 décembre 2010) :

- Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration, administrateur indépendant et président du comité
- Christian Giacomotto, administrateur indépendant
- Francine Swiggers, administrateur
- Antoine Gosset-Grainville, administrateur ⁽¹⁾
- Francis Vermeiren, administrateur
- Catherine Kopp, administrateur indépendant ⁽²⁾
- Robert de Metz, administrateur indépendant ⁽³⁾

Attributions (au 31 décembre 2010)

En matière de rémunérations

Le comité propose :

- les éléments de la rémunération du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué et, sur proposition de ce dernier, ceux des membres du comité de direction ;
- l'attribution d'options sur actions en application des principes généraux arrêtés par le conseil d'administration.

Il est par ailleurs consulté sur la politique de rémunération et d'incitation des cadres dirigeants du groupe, ainsi que sur la politique d'actionariat pour les salariés.

Il procède à des recommandations sur le montant des jetons de présence versés aux administrateurs et sur leur répartition.

Dans le cadre de ces missions, le comité se conforme aux recommandations, circulaires et toutes autres réglementations internationales, françaises et belges en matière de rémunération et de gouvernance d'entreprise.

En matière de nominations

Le comité prépare les décisions du conseil d'administration portant sur :

- les propositions de nomination ou de renouvellement d'administrateurs faites par le conseil à l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que les propositions de cooptation d'administrateurs ;
- la détermination des critères d'indépendance permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant » ;
- la qualification d'un membre existant ou d'un nouveau membre du conseil d'administration comme administrateur indépendant ;
- la nomination des membres des comités spécialisés du conseil d'administration et de leur président ;
- la nomination ou le renouvellement de l'administrateur délégué ;
- la nomination ou le renouvellement du président du conseil ;
- les propositions de l'administrateur délégué concernant la composition, l'organisation et le mode de fonctionnement du comité de direction de Dexia SA ;
- les modifications du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Dans ce but, le comité est responsable du suivi des pratiques des grandes sociétés cotées en matière de fonctionnement et de composition des conseils d'administration.

(1) Antoine Gosset-Grainville a été nommé membre du comité des nominations et des rémunérations le 31 janvier 2011 en remplacement d'Augustin de Romanet de Beaune.

(2) Catherine Kopp a été nommée membre du comité des nominations et des rémunérations le 24 février 2010.

(3) Robert de Metz a été nommé membre du comité des nominations et des rémunérations le 31 janvier 2011.

Fonctionnement et activités durant l'exercice 2010

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni cinq fois en 2010 et a traité notamment les sujets suivants :

- la composition du conseil d'administration ;
- la composition des comités spécialisés ;
- l'indemnité de départ de certains anciens dirigeants ;
- la politique en matière de rémunération des administrateurs de Dexia SA et de ses principales filiales ;
- la politique en matière de rémunération des professionnels des salles des marchés ;
- la politique en matière de rémunération des dirigeants ;
- la rémunération variable des membres du comité de direction et du comité exécutif ;
- le rapport « Intégration de la politique de rémunération dans la gouvernance » destiné à la CBFA ;
- la nomination du nouveau directeur des Ressources humaines ;
- la composition du comité des nominations et des rémunérations ;
- l'adaptation du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration.

Présence de chaque administrateur individuel aux réunions du comité des nominations et des rémunérations

Le taux d'assiduité individuel des administrateurs aux réunions de ce comité a été de 100 % en 2010, sauf pour Augustin de Romanet de Beaune dont le taux d'assiduité a été de 60 %.

Le comité de direction de Dexia SA

D'importantes modifications sont intervenues dans la composition du comité de direction et dans les mandats exercés par ses membres au sein du groupe à la suite des décisions prises par le conseil d'administration du 13 novembre 2008, afin notamment de simplifier le processus de décision et de réduire le comité de direction de dix à cinq membres.

Le 17 décembre 2010, le conseil d'administration du groupe Dexia a approuvé une nouvelle composition du comité de direction du groupe Dexia proposée par le comité des nominations et des rémunérations.

Après avoir rendu public le 12 octobre 2010 le plan stratégique Dexia 2014, une nouvelle équipe dirigeante, élargie à dix membres, a été mise en place, afin de réunir les compétences essentielles qui permettront au groupe Dexia d'atteindre les objectifs de son nouveau plan stratégique.

La nouvelle composition du comité de direction est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.

Composition

Au 31 décembre 2010, le comité de direction, composé de cinq membres, est présidé par l'administrateur délégué auquel le conseil d'administration a confié la gestion journalière de Dexia.

Les membres du comité de direction, autres que l'administrateur délégué, sont nommés et révoqués par le conseil d'administration sur la proposition de l'administrateur délégué. À l'exception du président, ils sont nommés pour une période de quatre ans renouvelable sauf décision contraire du conseil d'administration.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2010**Pierre MARIANI**

Administrateur délégué
Président du comité de direction

Stefaan DECRAENE

Responsable des métiers Banque de détail et commerciale
et Asset Management and Services
Président du comité de direction de Dexia Banque
Belgique

Pascal POUPELLE

Responsable du métier Public and Wholesale Banking
Directeur général et président du comité de direction de
Dexia Crédit Local

Philippe RUCHETON

Chief Financial Officer

Claude PIRET

Chief Risk Officer

**NOUVELLE COMPOSITION À PARTIR
DU 1^{er} JANVIER 2011****Pierre MARIANI**

Administrateur délégué
Président du comité de direction

Hakan ATEŞ

Directeur général de DenizBank

Alain CLOT

Responsable du métier Public and Wholesale Banking
Directeur général de Dexia Crédit Local

Marc CROONEN

Directeur des Ressources humaines

Stefaan DECRAENE

Responsable des métiers Banque de détail et commerciale
et Asset Management and Services
Président du comité de direction de Dexia Banque
Belgique

Alexandre JOLY

Directeur de la stratégie, des portefeuilles
et des activités de marché

Claude PIRET

Chief Risk Officer

Philippe RUCHETON

Chief Financial Officer

André VANDEN CAMP

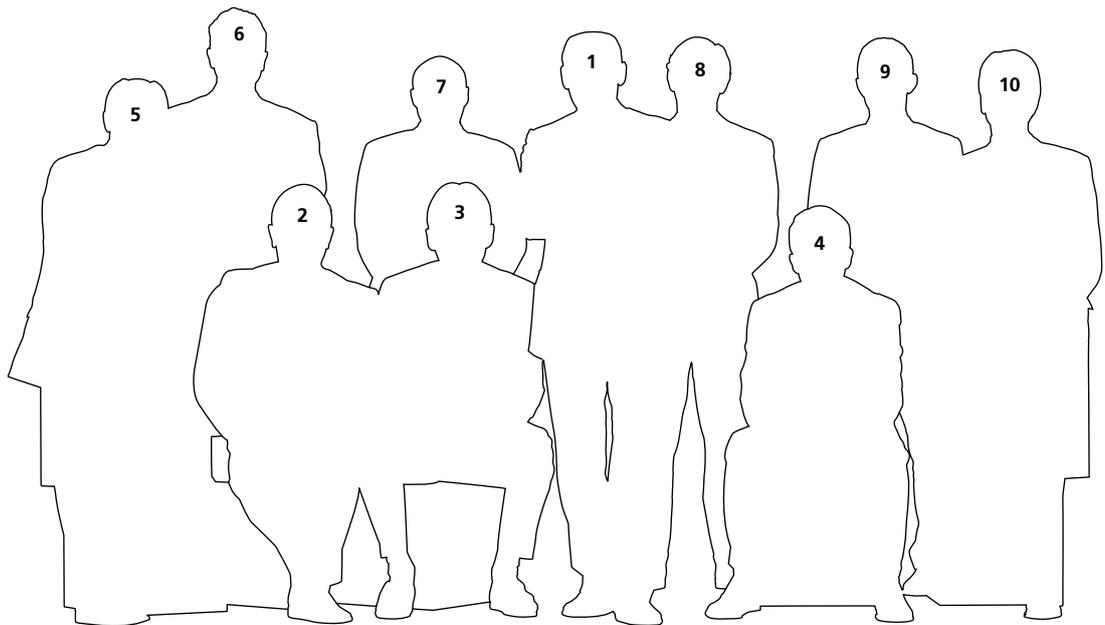
Directeur des Opérations et des systèmes d'information

Olivier VAN HERSTRAETEN

Directeur du Juridique, de la conformité et de la fiscalité



1. Pierre Mariani – 2. Hakan Ates – 3. Stefaan Decraene – 4. Alexandre Joly – 5. Alain Clot – 6. Olivier Van Herstraeten – 7. André Vanden Camp – 8. Claude Piret – 9. Marc Croonen – 10. Philippe Rucheton



Attributions

Dans le cadre des objectifs stratégiques et de la politique générale définis par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société et du groupe et en pilote les différentes activités. Il assure également le suivi des décisions du conseil d'administration.

Fonctionnement

Le comité de direction s'est doté depuis la création de Dexia SA en 1999 d'un règlement d'ordre intérieur (ci-après « le Règlement »), adapté à plusieurs reprises, déterminant ses attributions et ses modalités de fonctionnement. La collégialité et les compétences du comité de direction, de même que certaines règles relatives au statut de ses membres font également l'objet de dispositions spécifiques dans le protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia signé avec la Commission bancaire, financière et des assurances belge.

Outre les règles concernant la composition du comité de direction (voir ci-dessus), le Règlement comprend notamment les règles suivantes :

- **Règles relatives aux attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration**

Le Règlement précise tout d'abord les attributions du comité de direction dans le cadre de ses relations avec le conseil d'administration. Ainsi, le comité de direction peut formuler un avis préalable à l'égard de toutes les propositions débattues au sein du conseil d'administration ou du comité stratégique en matière de stratégie ou de politique générale du groupe. Il peut adresser des propositions au conseil d'administration, par l'intermédiaire de l'administrateur délégué.

Lorsque l'administrateur délégué participe aux débats au sein du conseil d'administration ou des comités constitués en son sein, dans des matières dans lesquelles un droit d'initiative ou d'avis est reconnu au comité de direction, l'administrateur délégué défend au sein du conseil d'administration les points de vue préalablement délibérés par le comité de direction.

- **Règles relatives au mode décisionnel**

Le comité de direction fonctionne de manière collégiale et ses décisions procèdent du consensus de ses membres. Il en assume collégialement la responsabilité. Le cas échéant, le président du comité de direction peut, à son initiative ou à la demande de deux autres membres, soumettre au vote la question débattue. La décision est alors prise à la majorité des voix de tous les membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Dans les cas exceptionnels, les décisions du comité de direction peuvent être prises par écrit moyennant le consentement unanime de ses membres.

- **Règles relatives aux réunions**

Le comité de direction se réunit, sur convocation de son président, en principe chaque semaine. Il peut, en tant que de besoin, être convoqué à tout autre moment par le président ou si deux membres au moins en expriment le souhait. Tout membre du comité de direction empêché peut se faire représenter, mais un membre ne peut représenter plus d'un autre membre. Chaque membre du comité peut proposer un point à l'ordre du jour qui est arrêté par le président.

Sur décision de son président, le comité de direction peut également se réunir sous forme d'un comité exécutif pour traiter de sujets transversaux d'une certaine importance.

- **Conflits d'intérêts**

Si un membre du comité de direction a, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du comité, il doit le communiquer aux autres membres avant la délibération du comité. Sa déclaration, ainsi que les raisons justifiant l'intérêt opposé précité doivent figurer au procès-verbal du comité de direction qui doit prendre la décision. Le membre du comité de direction concerné doit également en informer les commissaires de la société. Il ne peut participer aux délibérations du comité de direction concernant ces décisions ou opérations, ni prendre part au vote sur ces mêmes décisions ou opérations.

- **Transactions entre les membres du comité de direction et les sociétés du groupe**

Les transactions entre les sociétés du groupe Dexia et les membres du comité de direction doivent être conclues aux conditions normales du marché.

- **Transactions sur instruments financiers Dexia**

En 2009, le règlement d'ordre intérieur du comité de direction a été adapté afin de mettre à jour les règles relatives à la prévention des délits d'initié en relation avec les instruments financiers Dexia.

Rapport de rémunération

Rémunération des administrateurs de Dexia SA pour 2010

Rappel des principes

L'assemblée générale ordinaire de Dexia SA a décidé en 2006 d'attribuer aux administrateurs, pour l'exercice de leurs mandats, une rémunération annuelle globale maximum de EUR 1 300 000, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

L'assemblée générale a également conféré au conseil d'administration le pouvoir de déterminer les modalités pratiques de cette rémunération et de son attribution qui est composée d'une rémunération fixe et de jetons de présence. Lors de sa réunion du 23 mai 2002, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à chaque administrateur un montant annuel fixe de EUR 20 000 (soit un montant fixe de EUR 5 000 par trimestre), et des jetons de présence de EUR 2 000 par réunion du conseil d'administration ou d'un des comités spécialisés. Pour les administrateurs qui n'auraient pas exercé leur mandat sur une année complète, la rémunération fixe est réduite au prorata du nombre de trimestres au cours desquels ils ont effectivement exercé leur mandat.

Dans le cadre du plan de transformation de Dexia, les administrateurs ont décidé de réduire temporairement la partie fixe de leur rémunération pour 2009. Lors de sa réunion du 29 janvier 2009, le conseil d'administration a décidé d'attribuer à chaque administrateur un montant annuel fixe de EUR 10 000 (soit un montant de EUR 2 500 au lieu de EUR 5 000 par trimestre). Cette mesure a été maintenue en 2010.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS EN RAISON DE L'EXERCICE DE LEUR MANDAT CHEZ DEXIA SA ET DANS LES AUTRES ENTITÉS DU GROUPE

	CA (rém. fixe)	CA (rém. var.)	Comité straté- gique	Comité des comptes	Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	Comité des nominations et des rému- nérations	Total 2010	Total 2009	Autres entités du groupe 2010	Autres entités du groupe 2009
(montants bruts en EUR)										
Administrateurs										
J.-L. Dehaene	20 000	40 000	8 000	0	0	20 000	88 000	88 000	0	0
P. Mariani	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
G. Benoist	10 000	18 000	0	12 000	12 000	0	52 000	52 000	0	0
I. Bouillot	10 000	16 000	0	0	0	0	26 000	6 500	0	0
O. Bourges	10 000	22 000	2 000	0	10 000	0	44 000 ⁽¹⁾	10 500	0	0
B. Chanoine	10 000	22 000	0	6 000	0	0	38 000	8 500	0	0
S. Decraene	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R. de Metz	10 000	22 000	0	14 000	0	0	46 000	21 000	10 000 ⁽²⁾	0
A. de Romanet de Beaune	10 000	14 000	2 000	0	0	6 000	32 000 ⁽³⁾	34 000 ⁽³⁾	0	0
C. Giacomotto	10 000	22 000	0	0	0	10 000	42 000	25 000	0	0
A. Gosset-Grainville	5 000	12 000	0	4 000	0	0	21 000 ⁽³⁾	n.a.	0	0
C. Kopp	10 000	22 000	0	0	0	8 000	40 000	28 000	0	0
S. Kubla	10 000	18 000	0	0	0	0	28 000	24 000	20 000 ⁽²⁾	16 875 ⁽²⁾
H. Reynier	5 000	4 000	0	2 000	0	0	11 000 ⁽³⁾	10 500 ⁽³⁾	0	0
F. Swiggers	10 000	22 000	4 000	0	0	10 000	46 000	46 000	41 000 ⁽⁴⁾	35 375 ⁽⁴⁾
B. Thiry	10 000	20 000	4 000	0	0	0	34 000	19 000	20 000 ⁽²⁾	16 875 ⁽²⁾
M. Tinant	10 000	20 000	0	12 000	12 000	0	54 000	48 000	0	0
B. Unwin	5 000	8 000	0	0	0	0	13 000	26 000	0	0
K. Van Loo	10 000	22 000	4 000	0	14 000	0	50 000	42 000	0	0
F. Vermeiren	10 000	22 000	4 000	0	0	10 000	46 000	46 000	0	0

(1) En vertu de l'article 139 de la loi française sur la nouvelle réglementation économique, les jetons de présence concernant des mandats exercés par des représentants de l'État français doivent être versés sur le compte de l'État français.

(2) Rémunération obtenue en raison d'un mandat d'administrateur au sein de Dexia Banque Belgique.

(3) A renoncé à percevoir les tantièmes ou jetons de présence comme administrateur de Dexia SA.

(4) Rémunération obtenue en raison d'un mandat d'administrateur au sein de Dexia Banque Belgique (EUR 20 000 en 2010, EUR 16 875 en 2009) et Dexia Crédit Local (EUR 21 000 en 2010 et EUR 18 500 en 2009).

Rémunération attribuée au président du conseil d'administration

Le conseil d'administration a fixé, le 13 novembre 2008, la rémunération brute du président du conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations du 10 novembre 2008. La rémunération du président du conseil d'administration représente le double de la rémunération d'un autre administrateur, tant en ce qui concerne la rémunération fixe que les jetons de présence. Le président du conseil d'administration ne perçoit pas de rémunération pour ses mandats dans d'autres entités du groupe Dexia.

Prise en charge des cotisations sociales de certains administrateurs

Tout administrateur de Dexia SA est considéré en Belgique comme travailleur indépendant et doit, par conséquent, s'affilier à une caisse de travailleurs indépendants et, en principe, payer ses cotisations sociales. Certains administrateurs bénéficient déjà d'une protection sociale au titre d'un autre régime et pourraient donc être amenés à payer des cotisations en Belgique du seul fait du mandat exercé chez Dexia SA, sans bénéficier en retour de prestations sociales plus étendues.

Il en est ainsi, par exemple, des administrateurs ne résidant pas en Belgique qui bénéficient déjà, dans leur État de résidence, d'une protection sociale et qui sont, par conséquent, tenus de cotiser en Belgique à fonds perdus. Il en est de même pour l'administrateur résidant en Belgique qui est soumis au régime des travailleurs salariés ou au régime applicable aux fonctionnaires à titre principal, et qui est tenu de cotiser en tant que travailleur indépendant à titre complémentaire, du fait du mandat exercé en Belgique, sans bénéficier d'une protection sociale accrue par rapport à celle dont il bénéficie déjà du fait de son statut principal.

Afin de compenser les cotisations sociales payées à fonds perdus par les administrateurs se trouvant dans cette situation (ce qui fera l'objet d'un nouvel examen chaque année afin de tenir compte des modifications de statut), l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2006 a décidé que Dexia SA prendra en charge les cotisations sociales, les intérêts de retard et autres majorations résultant de l'exercice du mandat d'administrateur de Dexia et a, par conséquent, porté le plafond de rémunération des administrateurs de EUR 700 000 à EUR 1 300 000.

Peuvent bénéficier de cette prise en charge, les personnes qui étaient administrateurs de la société au 1^{er} janvier 2005 et qui remplissent les conditions prescrites, et tout nouvel

administrateur qui remplit les conditions prescrites. Le montant des cotisations dues que Dexia prend en charge en 2010 s'élève à EUR 20 471,39.

Rémunération attribuée à l'administrateur délégué

L'administrateur délégué ne reçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur. Par contre, il est rémunéré pour ses fonctions d'administrateur délégué et de président du comité de direction (voir ci-après).

Rémunération des membres du comité de direction

Introduction

Procédure

La rémunération des membres du comité de direction est fixée par le conseil d'administration de Dexia SA sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Le comité des nominations et des rémunérations analyse les niveaux de rémunération des membres du comité de direction au regard des rémunérations appliquées au sein d'autres entreprises du secteur.

Dans ce cadre, des cabinets de conseil en rémunération sont consultés pour obtenir des informations sur les évolutions des salaires sur le marché du travail dans le secteur financier.

Afin d'offrir des rémunérations alignées sur le marché, le comité des nominations et des rémunérations sollicite tous les deux ans une étude de benchmarking. Cette étude a été réalisée en 2010 avec l'appui de Towers Watson, consultant externe spécialisé.

Le comité des nominations et des rémunérations détermine le groupe de référence des entreprises à inclure dans le benchmark ainsi que le positionnement de Dexia vis-à-vis de ce groupe de référence.

À l'occasion de l'analyse de ce benchmark, le comité des nominations et des rémunérations propose, pour ce qui concerne les membres du comité de direction de Dexia SA, au conseil d'administration, les éventuelles augmentations de rémunération fixe ainsi que, le cas échéant, l'ajustement des amplitudes de rémunération variable et toutes les modifications justifiées par l'évolution du marché.

L'année où le comité des nominations et des rémunérations ne requiert pas de benchmark, il sera informé par son conseiller externe (spécialisé en rémunération) de l'évolution du marché de la rémunération des dirigeants.

Contexte réglementaire

La rémunération des dirigeants des entreprises du secteur financier a fait l'objet de nombreuses réglementations au cours de ces deux dernières années.

Le conseil d'administration s'est immédiatement engagé dans le respect de ce cadre réglementaire tel qu'il évolue sur la base des dispositions nationales et internationales visant à renforcer le gouvernement d'entreprise notamment en termes de rémunération ainsi que des circulaires de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).

Dans ce contexte, Dexia a même anticipé l'année dernière les obligations pesant sur le secteur financier en ce qui concerne notamment l'étalement de la rémunération variable.

Durant l'année 2010, Dexia a revu sa politique de rémunération au regard des initiatives récentes en la matière et à transmis, à la CBFA, une politique de rémunération globale pour le groupe Dexia conforme à la réglementation belge et européenne ainsi qu'aux principes récents en matière de saines pratiques de rémunération.

Conformément à la réglementation, Dexia modifie rétro-activement les conditions des rémunérations variables 2010 versées en 2011 et ajuste, en conséquence, sa politique de rémunération avec effet rétroactif.

La politique de rémunération de Dexia a été préparée par le département Ressources humaines en collaboration avec les départements Audit, Risque et Juridique, conformité et fiscalité et soumise au comité des nominations et des rémunérations de Dexia SA.

Les propositions du comité des nominations et des rémunérations ont été soumises au conseil d'administration de Dexia SA qui a validé la politique de rémunération du groupe.

La politique de rémunération applicable aux rémunérations payées à partir de l'année 2011 énonce, d'une part, des principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs du groupe Dexia. Elle contient, d'autre part, dans le respect du principe de proportionnalité, des dispositions particulières, exclusivement applicables à une population identifiée comme étant susceptible d'impacter le profil de risque du groupe Dexia en raison de la nature ou du niveau de ses fonctions et/ou rémunération.

Orientations adoptées par le conseil d'administration conformément à la réglementation

Compte tenu des lignes directrices, notamment reprises dans l'arrêté royal du 22 février 2011⁽¹⁾, le conseil d'administration a revu l'équilibre des packages de rémunération des dirigeants et du senior management du groupe.

Cette révision vise à réduire l'incitation excessive à la prise de risque que peut revêtir le recours à une rémunération variable trop importante par rapport à la rémunération fixe.

Elle permettra, également, sans augmentation des coûts, de réduire sensiblement l'amplitude de la rémunération variable tout en maintenant un package compétitif pour les dirigeants du groupe.

Rémunération

Rémunération fixe et variable

La rémunération des membres du comité de direction est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération fixe et variable des membres du comité de direction constitue un ensemble dont est déduit, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, tout jeton de présence ou tantième payé à un membre du comité de direction par une société du groupe Dexia ou par une société tierce dans laquelle un mandat est exercé au nom et pour compte de Dexia.

(1) Arrêté royal portant approbation du règlement de la Commission bancaire, financière et des assurances du 8 février 2011 concernant la politique de rémunération des établissements financiers.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS FIXES ET AVANTAGES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION

(en EUR)	Rémunération fixe versée en 2010	Frais de représentation	Voiture ⁽¹⁾
Pierre Mariani	1 000 000	6 324	3 087

(1) Montants correspondant à l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'une voiture de fonction pouvant être utilisée à des fins privées.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS FIXES ET AVANTAGES DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ⁽¹⁾

(en EUR)	Rémunérations fixes versées en 2010	Autres avantages ⁽²⁾
	1 980 000	30 231

(1) Stefaan Decraene, Pascal Poupelle, Philippe Rucheton, Claude Piret.

(2) Ce montant comprend les indemnités forfaitaires annuelles pour frais de représentation et l'avantage fiscal lié à la mise à disposition d'un véhicule de fonction pouvant être utilisé également à des fins privées, dont bénéficie chacun des membres du comité de direction.

Rémunération au titre de l'année 2010

Rémunération fixe

Rémunération de base

La rémunération de base est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun (et en tenant compte des références de marché pour des postes de dimension comparable).

Prime de fonction

Conformément à ce qui précède, le conseil d'administration a décidé de réduire la rémunération variable dépendant de la performance des membres du comité de direction afin de réduire la potentielle incitation à la prise excessive de risque. En conséquence, le conseil a décidé d'octroyer une prime de fonction, non affectée par la performance, versée trimestriellement aux membres du comité de direction. Cette prime sera versée pour la première fois ⁽¹⁾ au 1^{er} avril 2011 (année n+1) au titre de l'année 2010. La rémunération variable et l'amplitude de cette dernière seront réduites à due concurrence.

De la sorte, le conseil, conformément à l'article 7.1. de l'arrêté royal du 22 février 2011, renforce la rémunération non liée à la performance qui doit représenter une part significative de l'ensemble de la rémunération.

Sur la base des décisions du conseil d'administration, la prime de fonction représente :

(en EUR)	
Pierre Mariani	200 000
Autres membres du comité de direction ⁽¹⁾	296 000

(1) Stefaan Decraene, Philippe Rucheton, Claude Piret.

Rémunération variable au titre de l'année 2010

Il convient de noter que l'amplitude de la rémunération variable de l'administrateur délégué est également revue.

	Minimum	Cible	Maximum
Avant octroi prime de fonction	0	112,50 %	225 %
Après octroi prime de fonction	0	75 %	150 %

(1) Cette prime sera versée, de manière récurrente, trimestriellement pour ce qui est de 2011.

Les mêmes réductions sont appliquées aux autres membres du comité de direction.

Principes

La rémunération variable sera octroyée à concurrence d'au moins 50 % sous la forme d'instruments représentatifs du capital.

Ces instruments se traduiront, au choix du bénéficiaire, par :

- un paiement en espèces indexé sur le cours de l'action,
- un paiement en hybride Tier 1.

Étalement de la rémunération variable

La partie différée de la rémunération variable correspond à minimum 40 % du montant total de la rémunération variable.

Le principe d'étalement de la rémunération variable est applicable à la totalité de la rémunération variable.

La période d'étalement porte sur trois ans suivant l'exercice au cours duquel la rémunération variable est due. La partie différée de la rémunération variable sera octroyée au cours des années 2012, 2013 et 2014, à concurrence d'un tiers chaque année, pour autant que les conditions décrites ci-après soient remplies :

- le conseil d'administration vérifiera, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, à chaque date de versement d'une partie différée, que la performance du membre du comité de direction ne s'est pas dégradée ;
- le membre du comité de direction est toujours au service du groupe lors du paiement des différentes échéances. Les parties différées seront perdues dans l'hypothèse où le bénéficiaire quitte le groupe de manière volontaire ou dans l'hypothèse d'une rupture pour faute grave/lourde, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et rémunérations.

Rétention

Les instruments représentatifs du capital sous la forme desquels la rémunération variable est partiellement octroyée sont assortis d'une période de rétention d'un an maximum.

Ajustement a posteriori de la rémunération variable

La rémunération variable pourra faire l'objet d'ajustements en cas de mauvaise performance individuelle ou collective notamment.

Application de ces principes au titre de 2010

Le conseil d'administration a pris acte que les objectifs du plan de transformation ont été atteints et même dépassés en 2010.

Comme en 2009, le conseil d'administration réaffirme que la rémunération variable, au titre de l'année 2010, doit être inférieure aux pratiques *ante crise* à niveau de fonction équivalent. Le conseil rappelle qu'aucune option sur actions ou attribution gratuite d'actions n'a été réalisée durant l'année 2010.

TABLEAU COMPARATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION EN 2009 ET 2010

(en EUR)	2009	2010
Pierre Mariani	800 000	600 000
Autres membres du comité de direction ⁽¹⁾	775 000	554 000
TOTAL	1 575 000	1 154 000

(1) Stefaan Decraene, Philippe Rucheton, Claude Piret.

Les montants repris dans le tableau ci-dessous sont, conformément à la politique de rémunération de Dexia, payés de manière étalée sur 2/3 ans. La partie versée immédiatement en cash, représente, conformément aux règles de la politique de rémunération adoptée par le conseil d'administration, 30 % de la rémunération variable, le solde étant différé dans le temps.

TABLEAU DE SYNTHÈSE CONCERNANT L'ÉTALEMENT DANS LE TEMPS DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ⁽¹⁾

(en EUR)	Montant payé en 2011	Montant à payer en 2012	Montant à payer en 2013	Montant à payer en 2014	Montant à payer en 2015	Total
Pierre Mariani						
Cash	180 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0	-	300 000,0
Instrument ⁽²⁾	-	180 000,0	40 000,0	40 000,0	40 000,0	300 000,0
Autres membres du comité						
Cash	166 200,0	36 933,3	36 933,3	36 933,3	-	277 000,0
Instrument ⁽²⁾	-	166 200,0	36 933,3	36 933,3	36 933,3	277 000,0

(1) Stefaan Decraene, Philippe Rucheton, Claude Piret.

(2) La contre-valeur des instruments représentatifs du capital est libérée après une période de rétention d'un an suivant l'acquisition définitive des droits, tel qu'il apparaît dans le tableau.

Partie étalée de la rémunération variable 2009 due en 2011

Principes

Le conseil d'administration a décidé d'appliquer, en 2009, des principes permettant de lier la rémunération variable aux performances sur le long terme. Pour ce faire, le paiement de la rémunération variable a été étalé et subordonné à certaines conditions à réaliser sur plusieurs années. À ce titre, la partie différée est liée au cours de l'action et est susceptible d'ajustements en cas de mauvaise performance.

Conditions de l'attribution et du paiement de la rémunération variable

Au titre de 2009, l'attribution et le paiement des rémunérations variables des membres du comité de direction étaient conditionnés outre à un maintien du niveau de performance et au respect des engagements pris auprès de la Commission européenne, à la non-reconduction des garanties des États sur les prêts interbancaires et émissions obligataires au-delà du 30 juin 2010.

Étalement de la rémunération variable

Conformément aux principes évoqués ci-dessus, la rémunération variable des membres du comité de direction pour l'année 2009 a fait l'objet d'un étalement du paiement sur 3 ans, la partie différée étant déterminée dans les conditions suivantes.

- En n+1 (i.e. 2010), le membre du comité de direction perçoit :
 - pour la partie qui n'excède pas EUR 50 000 : 100 % ;
 - pour la partie qui excède EUR 50 000 sans dépasser 100 000 euros : 50 % ;
 - pour la partie qui excède EUR 100 000 : 33 %.
- Le membre du comité de direction est susceptible de percevoir le solde, dans les conditions décrites ci-dessus, en n+2 (i.e. 2011) et en n+3 (i.e. 2012), pour autant qu'il soit toujours au service du groupe lors du paiement des différentes échéances. Les parties différées sont perdues dans l'hypothèse où le bénéficiaire quitte le groupe de manière volontaire ou dans l'hypothèse d'une rupture pour faute grave/lourde, sauf décision contraire du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

Afin d'indexer la partie différée sur le cours de l'action durant la période d'étalement et ainsi d'associer étroitement les intérêts des membres du comité de direction à ceux de l'actionnaire (dans une vision long terme), la partie différée a été convertie en un nombre d'actions Dexia, sur la base d'un cours de référence de EUR 4,253, correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles durant les trente jours précédant le 1^{er} mars 2010.

Au moment du paiement éventuel de la partie différée, la valorisation de celle-ci s'effectue sur la base d'un cours de référence correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia sur Euronext Bruxelles durant les trente jours précédant le 1^{er} mars de l'année de paiement.

ÉVOLUTION DE LA PARTIE DIFFÉRÉE DE LA RÉMUNÉRATION 2009 DUE EN 2011 ET 2012 POUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION ET LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION ⁽¹⁾

(en EUR)	Montant payé en 2010	Montant payé en 2011	Montant à payer en 2012	Total
Pierre Mariani				
Cash	308 333,0	128 768,1	128 768,1	565 869,2
Valeur des instruments à l'octroi ^{(2) (3)}	-	128 768,1	128 768,1	257 536,2
Valeur des instruments à la date de paiement ^{(2) (3)}	-	95 523,9		
Autres membres du comité				
Cash	525 001,0	144 036,5	144 036,5	813 074,0
Valeur des instruments à l'octroi ^{(2) (3)}	-	144 036,5	144 036,5	288 073,0
Valeur des instruments à la date de paiement ^{(2) (3)}	-	106 850,5		

(1) Stefaan Decraene, Philippe Rucheton, Claude Piret.

(2) Les montants repris au titre de 2012 devront être ajustés en fonction du cours de Bourse en mars 2012.

(3) Les montants sont différents de ceux présentés dans le rapport annuel 2009 étant donné leur ajustement à la suite de l'émission des actions de bonus décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010.

Aménagements au regard des initiatives récentes en matière de gouvernement d'entreprise

Ainsi que le conseil d'administration s'en est réservé le droit, les modalités de paiement de la partie différée de la rémunération variable 2009 ont été revues au regard des récents principes et dispositions adoptés en matière de bonne gouvernance et de saines pratiques de rémunération.

Au terme des dispositions de la Directive européenne CRD III ⁽¹⁾ telles que précisées par les recommandations du Comité européen des contrôleurs bancaires, le principe d'indexation de la rémunération variable sur le cours de l'action peut être limité à la moitié de la rémunération variable totale.

Il a dès lors été décidé que la moitié des titres représentatifs du capital auxquels correspond la partie différée de la rémunération variable 2009 sera valorisée à partir du cours de référence sur la base duquel la conversion en titres représentatifs du capital a initialement été effectuée.

Compte tenu de l'ajustement à la suite de l'émission des actions de bonus décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 et de l'évolution du cours de Bourse, les montants payés aux membres du comité de direction en mars 2011 sont en réduction de 13 % par rapport à la valeur initiale.

Pensions extralégales

Certains membres du comité de direction bénéficient d'une pension complémentaire extralégale mise en place par Dexia. Divers régimes sont applicables à chacun de ses membres :

- Claude Piret et Stefaan Decraene ont droit, moyennant le respect de certaines conditions, notamment une carrière de 35 ans minimum, à une prestation équivalente à une rente de retraite annuelle, en cas de vie au moment du départ à la retraite, dont le montant équivaut à 80 % d'une rémunération fixe plafonnée. En 2007, Dexia a décidé de fermer ce régime de pension complémentaire extralégal tout en maintenant les droits acquis et à venir pour les personnes affiliées avant le 31 décembre 2006.
- Pierre Mariani et Philippe Rucheton bénéficient du nouveau régime de plan de pension extralégal pour les membres du comité de direction sous contrat belge. Au moment de la

retraite, ils auront droit au capital constitutif de la capitalisation de contributions annuelles. Ces dernières représentent un pourcentage fixe d'une rémunération annuelle fixe plafonnée.

Les primes annuelles de EUR 537 450 ont été payées en 2010 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction dont EUR 147 180 pour l'administrateur délégué.

Des primes annuelles collectives de EUR 211 110 ont été payées en 2010 au bénéfice des membres sous contrat belge du comité de direction pour une couverture supplémentaire décès, invalidité permanente et frais de traitement médical, dont EUR 70 760 pour l'administrateur délégué, ventilés comme suit :

PLANS EXTRALÉGAUX	(en EUR)
Capital décès, orphelins	42 370
Invalidité	28 020
Hospitalisation	370

Des primes annuelles collectives de EUR 6 010 ont été payées en 2010 au bénéfice du membre sous contrat français du comité pour les couvertures obligatoires et supplémentaires décès, invalidité permanente et frais médicaux.

Conditions relatives au départ

Pierre Mariani a droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui le lie à Dexia, à une indemnité forfaitaire et unique dont le montant sera déterminé en fonction des règles adoptées par l'AFEP/MEDEF.

Stefaan Decraene et Claude Piret ont droit, en cas de résiliation de leur contrat par Dexia, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables et autres avantages correspondant à une période de 24 mois.

Philippe Rucheton a droit, en cas de résiliation par Dexia du contrat qui le lie à Dexia, dans les douze mois d'un changement de contrôle, à une indemnité égale aux rémunérations fixes et variables correspondant à une période de 18 mois, sans préjudice des règles de droit commun qui pourraient, le cas échéant, être applicables.

Dans le cadre de la résiliation de son contrat avec Dexia, Pascal Poupelle a perçu, à l'occasion de son départ, l'équivalent de sa rémunération variable due au titre de l'année 2010 et une indemnité égale à 12 mois de rémunération fixe.

(1) Directive amendant les Directives du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 n° 2006/48/CE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice et n° 2006/49/CE sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit.

Système de contrôle interne et de gestion des risques

Principales caractéristiques du système de contrôle interne et de gestion des risques

Cadre de référence et missions du contrôle interne

Dexia SA, compagnie financière de droit belge, a conclu en mars 2001 un protocole d'encadrement prudentiel avec la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).

Dans ce cadre, Dexia SA se conforme volontairement à des normes de fonctionnement équivalentes à celles qui sont d'application aux établissements de crédit belges, têtes de groupe. Cette condition inclut, d'une part, la mise en place au sein de Dexia SA d'une structure de gestion et de direction collégiale appropriée, et, d'autre part, qu'en complément des dispositions légales découlant du statut de compagnie financière, Dexia SA se soumet à certaines dispositions d'encadrement prudentiel inspirées de celles qui sont légalement d'application aux établissements de crédit de droit belge, dont notamment la loi du 22 mars 1993 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et la circulaire 97/4 de la CBFA du 30 juin 1997 sur le contrôle interne et l'audit interne.

Le contrôle interne est un processus qui procure une assurance raisonnable que les objectifs de l'organisation, l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité avec les lois et règlements, seront atteints au niveau souhaité. Comme tout système de contrôle, il est conçu pour réduire le risque résiduel à un niveau accepté par les exigences de Dexia.

Plus spécifiquement, les missions assignées au contrôle interne en vigueur au sein du groupe Dexia peuvent être regroupées en cinq axes principaux :

1. Vérifier l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques

La gestion des risques est à la base de l'activité bancaire. Le groupe Dexia a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'objectif est, en fonction de la nature des activités principales du groupe, de garantir que les risques pris sont en adéquation avec le niveau accepté.

2. S'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information comptable et financière

L'objectif principal de l'information financière est de donner une image fidèle de la situation du groupe Dexia de manière régulière, complète et transparente. Le système de contrôle interne est centré sur la réalisation de cet objectif.

3. Veiller au respect de la réglementation et des règles d'éthique et de déontologie, en interne comme en externe

Le bon fonctionnement du groupe Dexia implique le strict respect des obligations législatives et réglementaires dans chacun des pays où il est établi, ainsi que des normes qu'il s'est lui-même fixées, au-delà de ces obligations, notamment

en matière de gouvernement d'entreprise, de conformité ou de développement durable. Le système de contrôle interne vise à assurer le respect de ces principes.

4. Améliorer le fonctionnement du groupe tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles

Les décisions prises dans ce but par le comité de direction doivent pouvoir être mises en pratique rapidement dans l'ensemble du groupe. Les procédures de contrôle interne visent à assurer l'intégrité des flux d'information, la conformité des actions mises en place et le suivi des résultats.

5. Veiller à l'efficacité et l'efficience opérationnelle de tous les métiers

Le bon fonctionnement des circuits opérationnels est une préoccupation constante de tous les niveaux de décision. De nombreuses initiatives sont prises en ce sens en collaboration constante entre les métiers et les fonctions de support qui veillent aussi à leur mesure via des indicateurs et un reporting régulier. Le système de contrôle interne évalue l'efficacité des processus opérationnels et des dispositifs de suivi.

Architecture générale du dispositif

L'architecture générale du dispositif s'appuie sur des principes de base qui sont déclinés dans toutes les lignes d'activité et tous les processus de support.

Le système de contrôle interne du groupe Dexia repose sur des activités intégrées dans tous les processus opérationnels, de support, de gestion, de comptabilisation... et dont la surveillance est une responsabilité constante du management avec des niveaux de contrôle successifs.

Dans le cadre d'un projet commun aux filières dites de contrôle (risque, conformité, audit), Dexia a progressivement complété un référentiel de risque et un référentiel de contrôle.

Ce dernier s'articule autour de cinq axes qui sont l'environnement de contrôle, l'analyse du risque, les activités de contrôle, l'information et la communication et enfin le monitoring.

En termes d'environnement de contrôle, une séparation claire des fonctions a été conçue pour maintenir et assurer une distinction nette entre les opérateurs qui engagent une action ou une transaction et ceux chargés de leur validation, leur suivi ou leur règlement. En complément, une série d'instructions, consistant en chartes, codes, lignes de conduite et procédures ont été mises en place afin, entre autres, de s'assurer que l'ensemble des acteurs du contrôle interne puisse se coordonner.

Dans cette logique, l'architecture générale du système de contrôle interne du groupe Dexia se fonde sur une organisation séparée en trois niveaux :

1. Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités qui lui ont été explicitement déléguées, des procédures applicables à l'activité qu'il exerce et des instructions communiquées.

2. Le deuxième niveau de contrôle est du ressort de fonctions spécialisées, indépendantes des activités contrôlées et rapportant directement au comité de direction. Ce deuxième niveau peut également être de la responsabilité de comités spécialisés, composés de collaborateurs issus de fonctions opérationnelles, de support et de contrôle, et présidés par un membre du comité de direction. Les domaines concernés sont, par exemple, la conformité, le contrôle permanent (fonction qui supervise les contrôles) et la gestion des risques.

3. Le troisième niveau de contrôle est constitué par la filière Audit du groupe Dexia et a pour mission de veiller, par des contrôles périodiques, au caractère performant et à l'application effective des deux niveaux de contrôle définis ci-dessus, au sein de la maison mère et de toutes ses filiales et succursales.

En matière d'analyse des risques et des activités de contrôle, chaque niveau/département/fonction effectue son propre diagnostic de risque et met en place les contrôles qu'il juge adéquat. Les dispositifs de contrôle sont implémentés au niveau des activités de chaque processus métier et au niveau des fonctions de support, y compris l'informatique. Le contrôle des activités, comme composante du management de Dexia, s'organise à chacun des niveaux et s'articule, en complément, entre les entités opérationnelles et Dexia SA.

L'information et la communication interne et externe sont des priorités. Outre un dispositif de communication interne via e-mail, intranet et au sein des départements spécialisés, des procédures y relatives sont mises à disposition. L'organisation du groupe Dexia engendre également une communication transversale à toutes les entités opérationnelles. Différents reportings existent comme par exemple le rapport financier établi par le département Strategic Planning and Controlling et le *Quarterly Risk Report* élaboré par le département de la gestion des risques. La communication externe et la communication financière veillent à la transparence et à la pertinence de l'information transmise en dehors de Dexia.

Les principaux acteurs du contrôle interne

Afin d'assurer le bon fonctionnement et le développement du groupe Dexia, le comité de direction est responsable en dernier ressort de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié. Il définit et coordonne la politique de gestion du groupe Dexia dans le cadre de la stratégie définie par le conseil d'administration. Il alloue des moyens et fixe des délais de mise en place aux actions décidées dans le cadre de cette politique. Il vérifie que les objectifs fixés sont atteints et que le système de contrôle interne est en adéquation avec l'ensemble des besoins. Enfin, il ajuste ces besoins en fonction des évolutions internes et externes constatées.

Les équipes plus spécifiquement concernées par le contrôle interne sont les suivantes :

- **l'équipe de la gestion des risques**, sous la responsabilité du Chief Risk Officer, membre du comité de direction, supervise sous sa direction la politique de gestion des risques. Elle établit les lignes de conduite pour les limites et les délégations, contrôle et mesure les risques agrégés au niveau du groupe, et met en place des méthodes harmonisées dans les différentes entités (voir le chapitre gestion des risques, page 76).

- **le Chief Compliance Officer**, placé sous la responsabilité du membre du comité de direction en charge de la filière Juridique, conformité et fiscalité depuis novembre 2008, pilote la filière des Compliance Officers des différentes entités et s'attache au respect de la politique d'intégrité et au développement de la culture d'éthique et de déontologie.

- **Le Contrôle permanent**, mis en place au sein du groupe Dexia depuis le dernier trimestre 2009, sous la responsabilité du Chief Compliance Officer, pilote et assure le suivi de la remontée des informations des plans de contrôle permanents du groupe Dexia. Ce pilotage s'appuie sur des moyens décentralisés au sein des directions, ainsi qu'au sein des filiales et succursales. Le 1^{er} mars 2011, l'équipe Contrôle permanent a été transférée sous l'autorité du responsable de l'équipe en charge du risque opérationnel, autre acteur important du contrôle interne.

- **L'Audit interne**, rattaché directement à l'administrateur délégué, président du comité de direction, définit la méthodologie utilisée au sein du groupe, définit le plan d'audit du groupe, coordonne, dirige et réalise les missions d'audit, assure le suivi des plans d'actions liés aux recommandations.

Dans sa mission de surveillance du contrôle interne, le conseil d'administration de Dexia SA s'appuie depuis novembre 2008 sur un comité d'audit lui-même subdivisé, d'une part, en un comité de contrôle interne, des risques et de la conformité qui est composé de quatre administrateurs, tous non exécutifs et dont deux sont administrateurs indépendants et, d'autre part, en un comité des comptes composé de cinq administrateurs, tous non exécutifs, et dont trois sont administrateurs indépendants. Deux des cinq membres du comité des comptes sont également membres du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Le président du conseil d'administration peut assister à ce comité, de même que l'administrateur délégué.

Le comité des comptes et le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent chacun au minimum quatre fois par an. Deux de ces réunions se tiennent avant les conseils d'administration examinant les comptes annuels ou semestriels. Ils peuvent également se réunir à la demande de leurs membres, ou du président du conseil d'administration.

Les deux sous-comités se réunissent au moins une fois par an, sous la forme élargie du comité d'audit, avant l'arrêté des comptes annuels pour traiter les sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement du groupe et leurs impacts sur les comptes ou tout autre sujet d'actualité. Cette séance est présidée conjointement par le président du comité des comptes et par le président du comité du contrôle interne, des risques et de la conformité.

Afin de permettre un exercice optimal de leur fonction, les membres de ce comité peuvent bénéficier, à leur demande et aux frais de la société, d'une formation spécifique prenant en compte les spécificités du groupe et, notamment, son contrôle interne.

Les compétences et le mode de fonctionnement du comité d'audit et de ses deux sous-comités sont décrits dans leur règlement d'ordre intérieur.

L'audit interne

Organisation et gouvernance

Mission de l'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui a pour mission de donner au groupe Dexia une assurance sur le degré de maîtrise de ses risques.

Pour cela, l'audit interne appréhende l'ensemble des objectifs de l'organisation, analyse les risques liés à ses objectifs et évalue périodiquement la robustesse des contrôles mis en place pour gérer ces risques. L'audit interne soumet alors au management une évaluation des risques résiduels de sorte à ce que le management puisse valider leur adéquation avec le profil de risque global souhaité pour le groupe Dexia et pour Dexia SA, et le cas échéant propose au management des actions pour renforcer l'efficacité des contrôles.

Par ailleurs, l'audit interne assiste, via les comités d'audit, les conseils d'administration de l'ensemble du groupe dans leur rôle de surveillance.

Conformément aux normes internationales, une charte d'audit commune énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction d'audit interne dans le groupe Dexia en décrivant ses objectifs, son rôle, ses responsabilités et ses modalités de fonctionnement. À la suite de la transformation du groupe Dexia, la charte d'audit a été adaptée, de façon à refléter les changements opérés au sein de la filière Audit interne. La nouvelle charte a été présentée et approuvée par le comité de direction le 27 juillet 2010 et par le comité d'audit de Dexia SA le 4 août 2010. Afin que chaque collaborateur du groupe Dexia puisse percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide au management du groupe Dexia, la charte d'audit sera publiée sur le site internet de Dexia (www.dexia.com) ainsi que sur le site intranet de Dexia SA durant le premier semestre 2011.

Principes directeurs

La stratégie, le niveau d'exigence et les règles de fonctionnement de l'audit interne du groupe Dexia sont fixés par le comité de direction de Dexia SA, dans un cadre approuvé par le conseil d'administration de Dexia SA, via son comité d'audit. Ce cadre tient compte des exigences, des législations et réglementations locales et des instructions émanant des autorités de contrôle prudentiel.

Conformément aux normes professionnelles et déontologiques, les principes généraux suivants sous-tendent l'accomplissement de la mission de la filière Audit interne et sont obligatoires pour tous les auditeurs :

- **Objectivité** : l'objectivité des audits est garantie par plusieurs éléments : l'affectation des auditeurs, l'objectivation des conclusions d'audit via une approche méthodique documentée, la supervision des missions, et la prise en compte du point de vue des audités au travers d'un processus contradictoire.
- **Indépendance** : l'indépendance est assurée par le rattachement de chaque direction d'audit au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entité dont elle a la charge.
- **Impartialité** : l'audit interne n'est pas impliqué dans l'organisation opérationnelle des entités du groupe. Les comités de direction du groupe peuvent cependant faire appel à lui pour un avis, un conseil ou une assistance. Ce type d'intervention de l'audit interne doit rester exceptionnel,

notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place de procédures de contrôle interne.

- **Accès aux informations** : dans le cadre de sa mission, l'audit interne a accès à l'ensemble des informations, documents, locaux, systèmes ou personnes de l'entité dont il a la charge, en ce compris l'information en matière de gestion, les procès-verbaux et les dossiers des organes consultatifs et décisionnels. Dans le cadre de leur mission, les directions de l'audit ont accès à l'ensemble des informations dans l'ensemble des entités du groupe.

- **Confidentialité** : chaque auditeur est tenu par un strict devoir de réserve et de discrétion. Il veille particulièrement à respecter les obligations de secret professionnel résultant des réglementations.

- **Compétence** : chaque auditeur doit faire preuve du plus grand professionnalisme et bénéficier d'une formation permanente qui assure la maîtrise des évolutions rapides des techniques d'audit, des techniques bancaires, financières et informatique, ainsi que des techniques de fraude. Les besoins de formation sont évalués dans le cadre des évaluations annuelles.

Méthodologie commune : les auditeurs utilisent la même méthodologie et documentent leurs travaux de manière identique afin d'assurer une qualité homogène des interventions et la traçabilité des investigations de l'audit interne dans le groupe et favoriser une perception consolidée des risques et de leur maîtrise.

L'audit interne reçoit des comités de direction du groupe Dexia les moyens nécessaires pour la réalisation de sa mission, afin de pouvoir répondre en permanence à l'évolution des structures et de l'environnement du groupe.

Domaine d'intervention

Toutes les activités, tous les processus, systèmes et entités du groupe Dexia font partie du champ d'action de l'audit interne, sans réserve, ni exception. Le périmètre d'intervention comprend tous les processus tant opérationnels, de support et de gestion que le gouvernement d'entreprise, les processus de gestion des risques et du contrôle.

Elle ne couvre en principe pas les activités des sociétés dans lesquelles le groupe Dexia ne détient qu'une participation minoritaire, sauf exceptions liées notamment à des demandes des autorités de contrôle prudentiel.

Organisation de la fonction

Le premier semestre 2010 a été marqué par la poursuite du plan de transformation et par la mise en place effective des changements prévus dans le cadre du plan de transformation de l'audit, notamment en termes d'organisation de la filière et d'évolution de la méthodologie.

1. Principes

La filière Audit interne du groupe Dexia fonctionne selon un modèle directif par lequel l'ensemble des auditeurs généraux des entités pilotées directement par Dexia SA rapporte directement à l'auditeur général de Dexia SA, ce qui impacte principalement la fixation des objectifs et l'évaluation des auditeurs généraux des entités qui relèvent de l'auditeur général de Dexia SA. Dans ce contexte, les responsables d'audit interne des succursales sont rattachés hiérarchiquement à l'auditeur général de leur maison-mère et les responsables d'audit interne des filiales des maisons-mères leur rapportent fonctionnellement.

2. Organisation d'une fonction d'audit

Lorsque Dexia SA exerce le contrôle sur une filiale, ou, en l'absence d'un tel contrôle, lorsque les autorités de contrôle prudentiel le demandent expressément, une fonction d'audit est constituée dans cette filiale. Si la création d'une fonction d'audit n'est pas considérée comme pertinente, Dexia SA assure la fonction d'audit local et, le cas échéant, un accord de service est conclu entre Dexia SA et la filiale concernée.

3. Rôle de la direction de l'audit de Dexia SA

La direction de l'audit de Dexia SA est chargée de veiller à l'adéquation de l'organisation de l'audit interne mise en place dans l'ensemble du groupe Dexia et à la qualité de son fonctionnement. La direction de l'audit de Dexia SA est responsable de :

- la stratégie de l'audit et de sa mise en œuvre adéquate dans toutes les directions d'audit du groupe Dexia ;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune d'analyse des risques ;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune d'audit ;
- la définition et l'application d'une méthodologie commune de suivi des recommandations ;
- l'allocation optimale des compétences à l'intérieur de la fonction ;
- la détermination du niveau de formation requis des auditeurs dans tout le groupe ;
- la coordination et l'évaluation des programmes de formation ;
- la circulation de l'information nécessaire à l'intérieur de la fonction ;
- la mise en place du contrôle de qualité ;
- la gestion des projets centraux et la mise à disposition d'outils d'audit ;
- l'attribution et le suivi du budget de fonctionnement de chaque direction d'audit local.

4. Gouvernance

La structure organisationnelle de l'audit interne est alignée sur l'organisation par métier et fonction de support du groupe Dexia. Chaque « segment » ainsi défini est dirigé par un responsable de l'audit (ou Group Head of Audit), qui est chargé, en liaison avec les directeurs opérationnels concernés, de l'identification et de la surveillance des risques relatifs au segment qui lui est confié, ainsi que de la supervision de l'ensemble des missions d'audit relevant de ce segment.

Les segments sont les suivants :

- Public and Wholesale Banking
- Banque de détail et commerciale, Asset Management and Investor Services
- Banque privée
- Activités de marché, gestion du bilan, risques et finance
- Opérations et systèmes d'information ainsi que les autres fonctions de support

Cette organisation, par segment transversal, se superpose à l'organisation par entité, de manière à maintenir une vue globale des risques.

L'auditeur général de Dexia SA s'assure de la couverture adéquate des risques sur l'ensemble du périmètre du groupe Dexia : siège, filiales et succursales. Il joue également un rôle d'interface avec le management de Dexia SA et le régulateur. Par rapport à l'année 2009, la finalisation de la mise en place du plan de transformation au sein de la filière Audit a occasionné les changements suivants :

- le regroupement de la fonction de responsable de l'audit pour le segment Public and Wholesale Banking avec celle d'auditeur général de Dexia Crédit Local, de la fonction de responsable d'audit pour le segment Banque de détail et commerciale avec celle d'auditeur général de Dexia Banque Belgique et de la fonction de responsable de l'audit du segment Banque privée avec celle d'auditeur général de Dexia Banque Internationale à Luxembourg ;
- les moyens humains de la filière Audit ont été regroupés en centres de services partagés (IT, Belgique, France, Luxembourg, Turquie) dont le périmètre d'action n'est pas limité aux frontières de leurs pays respectifs ;
- un plan d'audit unique pour le groupe a été mis en place et le suivi des audits est assuré par segment de manière transversale pour l'ensemble du groupe.

La filière Audit interne étant une filière intégrée, la gestion et le pilotage de cette filière s'appuient sur deux structures : l'*Audit Management Committee* (AMC) et l'*Internal Audit Executive Committee* (IAEC) ainsi que sur une équipe « support ».

Composé de l'auditeur général de Dexia SA, qui le préside, ainsi que des auditeurs généraux des entités de tête (Dexia Banque Belgique, Dexia Crédit Local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg), de l'auditeur général de DenizBank et du responsable de l'audit en charge des systèmes d'information et des autres fonctions de support, l'AMC gère la stratégie d'audit ainsi que ses moyens financiers et humains.

De son côté, l'IAEC est composé des membres de l'AMC, auxquels s'ajoutent les responsables de l'audit des segments ainsi que le responsable de la *cellule Audit Process Management and Organisation* (APMO), qui l'anime. Ce comité définit l'univers d'audit et le met à jour régulièrement, valide la cartographie des risques préparée par chacun des responsables de segment, définit le plan d'audit global du groupe, veille à la planification optimale des missions d'audit, propose les évolutions nécessaires en termes de moyens de la filière, de méthodologie et d'outils, définit la politique de formation des équipes d'audit, analyse les résultats du suivi de la performance de la filière et valide les reportings internes et externes.

La cellule APMO a pour rôle d'assurer le support de la filière Audit. Elle a ainsi pour objectifs de définir et mettre à jour la méthodologie et le processus d'audit, d'élaborer et/ou de coordonner les différents rapports d'activité produits par la filière (tant internes qu'externes), de mettre en place et de maintenir les outils nécessaires à la bonne prestation de la filière Audit, de coordonner les travaux avec les équipes du risque opérationnel et de la conformité, de produire des indicateurs de performance pour la réalisation des missions et d'organiser le plan de formation des auditeurs ainsi que des revues de qualité afin de s'assurer de la correcte application de la méthode et des processus d'audit. La cellule APMO organise et participe également au comité d'audit et, dans un souci de renforcement du contrôle des filiales et succursales, effectue un suivi des instances de surveillance des entités et de leurs filiales/succursales ainsi que des missions réalisées par les régulateurs locaux. Enfin, la cellule APMO est responsable de la gestion du plan d'audit, c'est-à-dire qu'elle planifie l'ensemble des missions inscrites au plan d'audit ainsi que les éventuelles missions hors plan.

Travaux d'audit

Les travaux de l'audit interne reposent sur des méthodes éprouvées calquées sur les bonnes pratiques internationales d'audit. Tant les missions d'audit prévues par le plan que l'analyse des risques à travers toutes les entités de Dexia s'appuient sur des méthodologies communes. Celles-ci sont adaptées régulièrement afin de refléter tant les évolutions des normes que les retours d'expérience de terrain et les évolutions des structures.

Ainsi, en 2010, la méthodologie des risques et d'établissement du plan d'audit, qui avait été revue en 2009, a fait l'objet d'améliorations et de simplifications (en particulier pour les filiales), ainsi que d'une informatisation des étapes principales.

La méthodologie identifie d'abord les objectifs des métiers et des processus de support pour ensuite quantifier l'impact des grands risques qui pourraient nuire à la réalisation de ces objectifs. Ensuite, les missions d'audit sont ciblées sur les sujets les plus critiques en termes d'impact et de probabilité de survenance. Les méthodes mises en œuvre structurent l'activité d'audit comme support à la gouvernance d'entreprise en termes de contrôle des risques.

L'approche globale de l'univers des risques, la méthodologie d'audit commune, la conduite de missions « transversales » si nécessaire, sinon locales et conjointes en fonction des besoins, et les modalités de compte rendu et de suivi au niveau de la structure de tête du groupe contribuent à évaluer si le système de contrôle interne de Dexia est intégré et efficace et, le cas échéant, à demander des améliorations.

1. Processus d'analyse des risques et planification des missions d'audit et des ressources

L'audit interne de Dexia SA exerce sa fonction sur la base d'un plan d'audit unique et commun au groupe défini par le Comité IAEC, approuvé par le comité de direction puis par le comité d'audit et/ou le conseil d'administration.

Ce plan est construit à partir d'une analyse de risque annuelle menée indépendamment par l'audit en se conformant aux « best practices » présentées par l'Institut d'audit interne. Les principales étapes conduisant l'audit à élaborer son plan d'audit sont les suivantes :

- identification des risques potentiels critiques qui seraient contraires à l'aboutissement des objectifs par métier et processus de support ;
- évaluation du degré de vulnérabilité de Dexia SA par rapport à ces risques critiques, via une mesure d'impact et de probabilité de survenance. Les résultats de cette évaluation permettent d'identifier les risques les plus importants ;
- identification des unités d'audit de l'univers d'audit qui sont soit à l'origine des risques soit chargés de les anticiper, menant à un score de risque par unité d'audit, score duquel est déduite une fréquence de revue par l'audit ;
- inventarisation des missions effectuées dans le passé (trois dernières années) sur les unités d'audit (« back testing ») ;
- sélection des missions sur les unités d'audit risquées en tenant compte des missions effectuées dans le passé et des éventuelles exigences réglementaires en termes de fréquence.

Dans une volonté d'efficacité, le plan d'audit est ciblé sur les unités d'audit les plus risquées, à savoir celles qui, à travers tous les métiers et tous les processus de support, portent le plus grand nombre de risques et/ou contrôles-clés pour la réalisation des objectifs. Les unités d'audit qui ne portent pas

de risques majeurs font l'objet d'une approche simplifiée, répondant aux exigences réglementaires de couverture de l'univers d'audit.

Ce plan pluriannuel permet de déterminer le besoin éventuel en ressources tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, ainsi que les besoins en matière de formation.

Le plan d'audit fait la distinction entre plusieurs types de missions d'audit :

- les missions transversales, qui sont menées sur un même domaine dans plusieurs entités en même temps et portent principalement sur un des processus ayant un degré d'intégration relativement élevé ;
- les missions conjointes, qui sont effectuées au sein d'une entité par les équipes d'audit locales (lorsqu'il y en a), avec la participation d'un ou de plusieurs auditeurs d'un centre de services partagés ;
- les missions locales, qui ne concernent qu'une seule entité.

2. Méthode de réalisation des missions d'audit

La méthode de réalisation des missions d'audit est commune à toutes les entités du groupe Dexia. Les différentes étapes du processus sont présentées dans une procédure qui décrit les différentes étapes à suivre pour la réalisation d'une mission d'audit interne (préparation, réalisation, rapport d'audit, suivi des recommandations...) ainsi que les formats des documents attendus à chaque étape. La procédure détermine également les rôles et responsabilités ainsi que les modalités de revue, d'approbation et d'archivage des documents.

La méthodologie d'audit Dexia s'articule en quatre phases principales :

- La phase de préparation : Après une prise de connaissance du secteur d'activité audité où l'objectif est de rassembler et d'analyser les différentes informations disponibles qui peuvent s'avérer utiles à une bonne compréhension des activités, l'équipe d'audit prépare un programme de travail qui comprend notamment les processus, les risques, les contrôles attendus pour couvrir les risques identifiés et les tests à réaliser afin de donner une opinion sur la conception et l'efficacité des contrôles en place pour la couverture des risques identifiés. Une lettre de mission permet d'informer les personnes concernées ainsi que les membres des comités de direction des entités concernées, sur le périmètre, les objectifs et le programme de la mission.
- La phase de réalisation : Chaque mission doit être exécutée sur la base de documents de travail établis selon un schéma déterminé et organisé en dossiers d'audit. Ils traduisent clairement les travaux effectués, ainsi que les techniques et méthodes de travail utilisées pour arriver à une conclusion fondée. L'opinion de l'audit sur la capacité des contrôles à assurer une couverture adéquate des risques identifiés est exprimée. Une analyse causale des faiblesses relevées est faite et le risque résiduel est évalué.
- La phase de conclusion : Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit, établi de façon contradictoire, destiné aux personnes auditées ainsi qu'à la direction. Le rapport comprend une évaluation de l'adéquation du système de contrôle interne à couvrir les risques (points positifs et négatifs), mais également des recommandations sur les mesures permettant d'améliorer le niveau de risque. Par après, des plans d'action sont établis par les audités et discutés avec l'audit. Chaque plan d'action est défini par un opérationnel qui en assume la responsabilité et la date d'échéance. L'audit attribue un

degré de criticité pour chacune des recommandations émises. Enfin, chaque processus audité fait l'objet d'une notation exprimant le degré de maîtrise des risques. Tout au long de la mission, un dialogue permanent et constructif est établi avec les audités directs et le management. Chaque rapport est ensuite présenté au comité de direction qui statue sur les recommandations, les plans d'action et leur échéance.

- Le suivi des recommandations : Chaque mission donne lieu à l'émission de recommandations aboutissant à des plans d'action définis par les audités avec engagement de leur part sur une date de réalisation. Ceux-ci ont pour objet de remédier aux faiblesses révélées par les missions d'audit, afin de consolider le système de contrôle interne. La mise en œuvre de chaque plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'audit sur la base d'un état d'avancement déclaré et de pièces justificatives communiquées par les responsables audités. L'audit interne maintient une base de données de l'ensemble des recommandations issues de rapports d'audit et a défini une procédure homogène de suivi de la mise en place de ces recommandations.

3. Monitoring

Deux fois par an, l'auditeur général de Dexia SA présente au comité d'audit et/ou au conseil d'administration un rapport sur les activités de l'audit interne. Ce rapport comprend un résumé des principales constatations relevées durant les missions d'audit, un état des réalisations des plans d'audit commenté, notamment en cas d'écart d'important par rapport au planning, ainsi qu'une appréciation sur la suffisance des moyens (d'un point de vue qualitatif et quantitatif).

Pour supporter le processus de suivi des recommandations, un suivi semestriel des plans d'actions liés aux recommandations d'audit est présenté aux comités de direction des diverses entités du groupe, et les éventuels retards dans la réalisation des plans d'actions répondant aux recommandations y sont traités.

Un nouvel outil de suivi des recommandations a été mis en production avec succès fin janvier 2010. Cet outil permet aux auditeurs et aux audités d'échanger de façon permanente sur l'évolution des plans d'actions répondant aux recommandations de l'audit. Il est prévu en 2011 de déployer l'outil dans les filiales du groupe Dexia et d'y intégrer les recommandations des régulateurs.

Formations

Outre les formations organisées par les ressources humaines, un plan de formation spécifique à l'audit a été mis en place. Il comporte divers trajets de formation à suivre selon le rôle et la séniorité de l'auditeur. Par ailleurs, sur le plan de la maîtrise des risques humains, l'organisation de l'Audit Interne en centres de services partagés permettra d'assurer une meilleure couverture des activités du groupe en palliant le risque de manque de moyens (tant qualitatifs que quantitatifs), tout en garantissant la réactivité requise en cas d'urgence.

Projets pour 2011

En 2011, les correspondants devront affecter une part de leur temps au suivi des risques du domaine sous responsabilité (y compris le suivi des plans d'actions répondant aux recommandations de l'audit interne, des régulateurs et des réviseurs) encore plus importante qu'en 2010. De cette manière, la filière Audit interne souhaite clairement, au-delà de la réalisation de missions permettant d'identifier de nouveaux risques, mettre l'accent sur un suivi renforcé des

actions convenues avec les audités à l'issue de missions précédentes et devant remédier à des risques identifiés dans le passé. Ce dispositif doit permettre de déclencher, lorsque cela semble nécessaire, une procédure d'alerte du management sur des zones de faiblesse qui apparaîtraient importantes et durables.

Plusieurs chantiers méthodologiques sont prévus pour 2011, dont notamment :

- la révision de l'univers d'audit. Cette nouvelle révision intégrera le plan de transformation ainsi que tous les changements organisationnels et les mouvements des collaborateurs associés. Cette révision de l'univers aura un impact sur l'outil de suivi des recommandations ;
- la mise en place d'un outil plus robuste de reporting sur l'état d'avancement des plans d'actions liés aux recommandations, outil qui sera mis à la disposition aussi bien des auditeurs que des audités. Cet outil permettra de partager le reporting entre la filière Audit interne et les filières opérationnelles. Il devra être mis en production à la fin 2011 ;
- la refonte du site intranet de la filière Audit interne avec des règles de gestion des accès plus détaillées. Dans un premier temps, ce site permettra à la filière Audit de disposer de toute l'information nécessaire sur la méthodologie d'audit mais également de pouvoir rassembler dans un seul endroit tous les rapports d'audit ainsi que les documents-clés de chacune des étapes qui composent une mission d'audit. Dans un deuxième temps, ce site permettra d'automatiser les flux de chaque mission d'audit et donc de pouvoir calculer automatiquement des indicateurs de performance sur le bon fonctionnement de la filière ;
- un exercice d'autoévaluation de l'audit interne selon les normes « Quality Assurance Review » de l'Institut des auditeurs internes, dans le but de préparer une validation externe par une instance indépendante. Cette démarche est préconisée par les normes internationales.

Activités en 2010

Une partie importante du plan d'audit du groupe Dexia a été réalisée sous forme de « missions transversales », à savoir des missions conduites simultanément chez Dexia SA et dans les entités opérationnelles du groupe : Dexia Crédit Local, Dexia Banque Belgique, Dexia Banque Internationale à Luxembourg et DenizBank ainsi que dans certaines de leurs filiales/succursales, en fonction des sujets traités. En 2010, ces missions ont porté notamment sur la gestion des risques, les filières Finance, Gestion du bilan, Opérations et systèmes d'information ainsi que sur les activités de marché. Les autres fonctions de support font également l'objet de missions régulières.

Les missions d'audit réalisées en 2010 ont donné lieu à l'établissement de plans de correction des faiblesses détectées dans le système de contrôle interne. Chaque plan d'action a été approuvé par le comité de direction de l'entité concernée et rapporté, en fonction de son importance, au comité de direction de Dexia SA, et fait l'objet d'un suivi régulier, de façon à s'assurer que les recommandations formulées sont effectivement mises en œuvre.

En termes de réalisation du plan d'audit (nombre de missions), sur l'année 2010, le taux de réalisation des missions locales et conjointes est jugé comme bon et est légèrement supérieur au taux des missions transversales.

L'année 2010 a été marquée par un renforcement du suivi des contacts avec les régulateurs.

En effet, les contacts avec les différents régulateurs du groupe Dexia, que ce soit à travers des missions d'inspection ou des réunions, ont tendance à s'intensifier, ce qui a mobilisé une part croissante du temps des effectifs de l'audit interne durant l'année 2010.

Lorsque le régulateur effectue une mission au sein du groupe Dexia, le rôle de l'Audit consiste, à en suivre le déroulement en s'assurant que les éléments demandés sont correctement transmis aux inspecteurs, à coordonner, en fin de mission, la formulation des plans d'actions répondant aux recommandations des régulateurs (en application du principe de renforcement du rôle de l'Audit sur ces sujets), puis à en assurer le suivi au même titre que ceux répondant à ses propres recommandations.

Au niveau de Dexia SA, les missions menées par les régulateurs en 2010 ont notamment concerné les sujets suivants : ICAAP, Financial Products et appels de marge.

En outre, en matière de relations avec les autorités de contrôle et les réviseurs, les directions d'Audit des filiales et succursales de Dexia SA informent la direction de l'Audit de Dexia SA des rencontres prévues sur le fonctionnement de l'audit, des missions réalisées par les autorités de contrôle prudentiel dans leurs entités (tout au long de la mission) et des sujets jugés importants issus de leurs rencontres régulières avec les réviseurs et les autorités de contrôle et en communiquent les comptes rendus. La direction de l'audit de Dexia SA peut participer à ces réunions lorsqu'elle le souhaite.

Création d'une cellule *Investigation and Branch Audit*

Un des principes conducteurs de la transformation de la filière Audit a été la création en 2010 d'une cellule *Investigation and Branch Audit* au sein de Dexia SA, chargée de la définition de méthodologies transversales, la prise en charge des investigations à mener de façon transversale (impliquant plusieurs entités du groupe Dexia) ainsi que le contrôle périodique des réseaux d'agences.

La mission d'*Investigation* est de contribuer, de manière indépendante et objective, à la maîtrise des risques de fraude. Ainsi, la cellule participe à l'établissement d'une structure de gouvernance pour la gestion du risque de fraude. Elle participe à des activités de sensibilisation et de prévention de la fraude. Elle prend des mesures de détection de la fraude et traite les cas de fraude. Enfin, elle propose et suit la remédiation.

La mission de *Branch Audit* est de donner à Dexia, de manière indépendante et objective, une assurance sur le degré de maîtrise des risques liés aux activités dans les canaux de distribution physiques. Elle évalue par une approche systématique et méthodique les processus de gestion de risques, de contrôle et de gouvernance dans ces canaux de distribution.

Organisation et gouvernance

En termes de gouvernance, la cellule *Investigation and Branch Audit* est dirigée par le responsable *Investigation and Branch Audit* (ou *Group Head of Investigation and Branch Audit*) qui rapporte à l'auditeur général de Dexia SA. Elle se compose :

- d'une cellule *Investigation and Branch Audit* rattachée hiérarchiquement et fonctionnellement à la direction de l'audit de Dexia SA

- des cellules *Investigation and Branch Audit* « locales » qui sont rattachées hiérarchiquement aux directions d'audit des entités mais qui dépendent néanmoins fonctionnellement de la direction *Investigation and Branch Audit* de Dexia SA.

Pour assurer la gestion et le pilotage de la cellule, une structure appelée *Investigation and Branch Audit Executive Committee* (IBAEC), en assure la coordination. Ce comité, sur la base d'une analyse des risques de fraude, propose le planning des activités communes, veille à la planification optimale des missions transversales, propose les évolutions nécessaires en termes de moyens de la cellule, de méthodologie et d'outils, définit la politique de formation des équipes, analyse les résultats des missions transversales et valide les rapports d'activité. Ce comité décide également des détachements temporaires d'inspecteurs entre entités.

Une charte d'*Investigation and Branch Audit* énonce les principes fondamentaux qui gouvernent la fonction en décrivant les objectifs, les rôles, les pouvoirs, les devoirs et les responsabilités, les modalités de fonctionnement et les règles de base la régissant. Ce document participe à la fixation des objectifs de la cellule et décrit les relations et conditions d'intervention de l'équipe *Investigation and Branch Audit* de Dexia SA vis-à-vis des autres entités du groupe, en tenant compte de la présence ou non d'équipes locales d'*Investigation*.

La charte a été présentée et approuvée par le comité de direction de Dexia SA en juin 2010 et par le comité de contrôle interne, des risques et de la conformité en août 2010.

L'implémentation opérationnelle de la charte implique la conclusion de différentes conventions de collaboration ou d'accord sur les niveaux de service entre Dexia SA et ses filiales. Ces conventions devraient être finalisées dans le courant du premier trimestre 2011.

La publication de la charte d'*Investigation and Branch Audit* et sa diffusion aux collaborateurs du groupe sera organisée dans le courant du 1^{er} semestre de 2011. Ceci permettra à chaque collaborateur de mieux percevoir l'importance de la fonction dans les dispositifs de contrôle interne et d'aide au management du groupe Dexia.

Activités en 2010

Hors les activités autour de l'élaboration et l'implémentation de la charte Investigations, l'activité de l'équipe *Investigation and Branch Audit* (IBA) de DSA s'est orientée en 2010 autour des axes suivants :

1. Actions de sensibilisation aux risques de fraude

À la demande de la filière Opérations et systèmes d'information, l'équipe de Dexia SA a coopéré à l'organisation d'un « Fraud Awareness Workshop » (présenté par Deloitte) pour les équipes de cette filière.

2. Réalisation des missions

En 2010, l'équipe *Investigation and Branch Audit* a été impliquée dans plusieurs missions :

- Une mission transversale « Fleet Management » ;
- Une mission conjointe réalisée en partenariat entre Dexia SA et Dexia Banque Internationale à Luxembourg, consistant à vérifier, entre autres, les avantages en nature, les conflits d'intérêts, le fonctionnement des fonctions conformité et gouvernance d'entreprise ;

- Une mission concernant l'assistance à l'analyse de la comptabilité fournisseurs et plus précisément de l'exposition au risque financier lié aux doubles paiements des factures fournisseurs.

3. Enquêtes et informations aux autorités judiciaires

En 2010, 20 enquêtes ont été réalisées par le département *Investigation and Branch Audit* de Dexia SA. D'après la classification des risques de fraudes édictée par le comité Bâle II, les missions effectuées ou en cours peuvent être classées parmi les catégories suivantes de risque : fraude interne (12 missions), fraude externe (4 missions), pratiques liées au clients, aux produits et aux activités (3 missions) et pratiques liées à l'emploi et à la sécurité des lieux de travail (1 mission).

En plus de ces enquêtes, l'équipe a répondu à plusieurs demandes d'information des entités et des autorités judiciaires.

La conformité

La conformité est une fonction indépendante et objective. Elle exerce ses activités sans influence, interférence ou restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité et son objectivité.

Le rôle et les domaines relevant de la fonction conformité ainsi que les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche adoptée par Dexia en matière de conformité sont repris dans la politique de conformité, approuvée et entrée en vigueur en 2009.

Les domaines de la conformité sont les suivants :

- lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- abus de marché et transactions personnelles ;
- intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- intégrité envers les clients dans le cadre de toutes les activités de Dexia ;
- protection des données et secret professionnel ;
- prévention des conflits d'intérêts ;
- mandats externes ;
- indépendance des commissaires ;
- *whistleblowing* ;
- prévention en matière de mécanismes particuliers (politique visant à prévenir les mécanismes particuliers mis en place à des fins d'évasion fiscale telle que prévue, le cas échéant, par la loi applicable) ;
- tout autre domaine désigné par le comité de direction ou le conseil d'administration.

Dans le cadre des domaines de compétence repris ci-dessus, la fonction conformité remplit les missions suivantes.

- Elle analyse les développements légaux et réglementaires afin d'anticiper et d'évaluer les éventuelles conséquences sur les activités de Dexia. Elle assure une correcte interprétation des législations et réglementations nationales et internationales. Elle est en outre l'interlocuteur premier des régulateurs.
- Elle identifie, analyse et mesure les risques de non-conformité et de réputation pouvant découler des activités et produits financiers, notamment :
 - les activités et produits existants ;
 - les nouveaux services/activités ;
 - les nouveaux produits/segmentations ;
 - les nouvelles entités ;
 - tout nouveau périmètre géographique.

- Elle apporte une aide aux métiers dans le cadre du développement et de la mise en place de procédures de conformité et autres documents, par exemple des manuels de conformité, codes de conduite internes et guides pratiques. Elle assiste et conseille afin d'assurer une correcte interprétation et mise en place ainsi que le respect de ces procédures et autres documents.

- Elle développe et assure des programmes de formation sur la conformité, adaptés en fonction des besoins des métiers, qui promeuvent une culture adéquate en matière de conformité ainsi qu'une prise de conscience et une compréhension des standards, procédures et lignes de conduite.

- Elle contrôle le respect des obligations en matière de conformité, en tenant notamment compte des risques encourus.

- Elle communique aux régulateurs financiers ou à toute autre autorité compétente tout incident ou transaction suspecte, dans la mesure où cela est requis par les réglementations locales.

- Elle fait régulièrement rapport aux comités de direction et comités de coordination du contrôle interne respectifs en ce qui concerne ses activités et le statut de tout manquement important.

Organisation et positionnement

Le Chief Compliance Officer du groupe rapporte au membre du comité de direction de Dexia SA responsable de la filière Juridique, conformité et fiscalité. Une procédure d'escalade est mise en place afin de garantir le droit du Chief Compliance Officer du groupe de faire directement rapport au président du comité de direction de Dexia SA ou au président du comité de contrôle interne, des risques et de la conformité de Dexia SA sur tout incident significatif.

Ce mode organisationnel a été dupliqué au sein des entités de tête.

La fonction conformité au sein de Dexia SA a fait l'objet début 2010 d'une réorganisation et est désormais composée de deux divisions qui rapportent au Chief Compliance Officer de Dexia :

- le Contrôle permanent dont le déploiement a démarré durant le premier trimestre 2010 à la suite de la décision prise par le comité de direction d'étendre cette fonction à l'ensemble du groupe, et qui depuis le 1^{er} mars 2011 a été transféré sous la responsabilité du Head of Operational Risk ;
- la Conformité Dexia SA dont le responsable est entré en fonction le 1^{er} septembre 2010. Deux pôles rapportent directement à ce dernier :

- le pôle *Policies and Guidelines* qui est en charge de la veille réglementaire dans les domaines de la conformité, des domaines liés aux abus de marché, aux conflits d'intérêts, à la protection des données personnelles et des clients, aux relations avec les entités directement rattachées à Dexia SA (Dexia Technology Services et DenizBank), et à la détermination du cadre de conformité applicable aux différents métiers ;

- Le pôle *Monitoring, Reporting and Tools* qui est en charge de l'administration, du monitoring global de la fonction conformité et du monitoring spécifique en particulier sur MiFID. Ce pôle est également en charge de la réalisation d'une cartographie des risques de conformité et de la coordination des dispositifs AML et CTF dans les entités du groupe.

Pilotage

Le groupe Dexia dispose d'un comité conformité qui a pour mission :

- de répartir les compétences à l'intérieur du groupe en matière de conformité au sein des métiers et des centres de compétence ;
- d'assurer une approche intégrée.

Sa composition reflète toutes les activités et/ou métiers exercés au sein de Dexia.

Par ailleurs, un reporting périodique est effectué par chaque entité du groupe. Un rapport consolidé est ensuite établi et soumis au comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

Les nouvelles règles en matière de prévention des délits d'initiés sur les instruments financiers Dexia approuvées fin 2009 ont été transposées début 2010. Ces règles définissent des statuts, attribués aux collaborateurs en fonction de l'accès à des informations privilégiées/sensibles qu'ils ont ou sont susceptibles d'avoir de par l'exercice de leur fonction, et fixent les restrictions/obligations liées à chaque statut.

Le code de déontologie a été revu et des formations ont été organisées à l'intention des collaborateurs de Dexia SA afin de leur rappeler les principes-clés en termes de conformité. Le nouveau code de déontologie est progressivement transposé au sein des entités du groupe.

La définition d'un plan de contrôle cohérent sur l'ensemble des entités du groupe a débuté en 2010. L'objectif de cet exercice est de s'assurer de l'application des politiques, guidelines et procédures, de tracer, le cas échéant, les dysfonctionnements et de mettre en place des actions correctrices afin de permettre un meilleur pilotage de la filière. La revue et la finalisation des contrôles de conformité au niveau de Dexia SA ont été effectuées en concertation avec l'équipe de Contrôle permanent.

La troisième édition de la cartographie des risques de conformité a été lancée en 2010. Les résultats de la cartographie seront présentés conjointement avec les plans d'actions attribués à chaque grand risque. Les plans d'actions seront suivis pour contrôler leur mise en œuvre et un travail de synergie avec le monitoring Compliance a été entamé afin d'identifier et de traiter au mieux les contrôles du plan de monitoring correspondant aux grands risques de la cartographie.

La filière Juridique, conformité et fiscalité souhaite se doter d'un outil informatique unique permettant un pilotage centralisé ainsi qu'une gestion transversale de ses processus et activités. Les travaux d'analyse en ce sens ont débuté fin 2009 et se sont poursuivis en 2010.

Les besoins de la filière Conformité couverts actuellement par l'outil collaboratif e-Room seront repris dans ce nouveau logiciel.

Le rapport MiFID trimestriel consolidé mis en place en 2009 continue d'être produit. L'année 2010 a vu le périmètre du monitoring MiFID s'étendre progressivement dans les entités impliquées par MiFID.

Ce rapport regroupe des indicateurs et résultats de tests destinés à mesurer la performance des procédures relatives à la directive européenne MiFID. Il est produit par Dexia SA sur la base des rapports des différentes entités soumises à cette directive ainsi que sur la base d'échanges et de discussions entre le groupe Dexia et les entités de tête. Le rapport final, une fois validé, est présenté par le Chief Compliance Officer au comité de coordination du contrôle interne.

Des actions concrètes sont mises en place progressivement pour améliorer la supervision du réseau de filiales et succursales.

Chaque entité de tête a la responsabilité d'organiser les contacts avec son réseau de filiales respectives.

Ainsi, la Conformité au sein de Dexia SA entretient d'étroites relations avec les entités qui lui sont directement rattachées et avec les trois entités de tête.

Le déploiement à l'ensemble du groupe de la filière Contrôle permanent, décidé par le comité de coordination du contrôle Interne en novembre 2009, s'est poursuivi en 2010. Cette filière pilote et assure le suivi de la remontée des informations des plans de contrôle permanents du groupe Dexia. Sa structure de gouvernance globale s'articule autour de trois piliers :

- la fonction de monitoring au sein de Dexia SA qui est responsable de la définition de la méthodologie, des directives et du reporting, de la définition du plan de contrôle permanent du groupe et de sa consolidation ;
- des responsables du Contrôle permanent dans les filières Risques, Back Office TFM et Sécurité IT (ainsi que Conformité) qui veillent à l'application des directives du groupe dans chaque entité pour la filière ;
- des responsables du Contrôle permanent dans les différentes entités qui sont les garants de l'application, au sein de leur entité, de la méthodologie, des référentiels et des procédures du groupe.

Les *Permanent Control Managers* des entités rapportent au responsable du Contrôle permanent groupe et, à quelques exceptions près, fonctionnellement au responsable du risque opérationnel de leur entité.

L'avancement du déploiement de la filière est présenté régulièrement au comité de coordination du contrôle interne. La constitution progressive de l'équipe au niveau de Dexia SA et des entités a permis d'assurer une diffusion des normes, de mettre en place la gouvernance de la filière, et des entités sur lesquelles le Contrôle permanent est en cours de déploiement. L'inventaire des contrôles est actuellement en cours et le suivi de ces contrôles sera développé en 2011.

Caractéristiques du contrôle interne dans le cadre du processus d'élaboration de l'information financière

La filière Finance comprend les cinq départements suivants, rattachés au Chief Financial Officer, membre du comité de direction :

- Financial Management qui rassemble les services transversaux à la filière Finance Capital & Structuring, Finance Project Management, Finance Control & Finance Prudential Watch,
- Comptabilité et consolidation,
- Strategic Planning and Controlling,
- Balance Sheet Management (BSM),
- Communication financière.

Le périmètre de consolidation de Dexia comprend les filiales directes suivantes, aussi dénommées les entités opérationnelles :

- Dexia Banque Belgique SA,
- Dexia Crédit Local SA,
- Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA,

et les filiales suivantes :

- Dexia Holdings Inc. (holding de Dexia Financial Products),
- Dexia Participation Belgique SA (holding détenant DenizBank),
- Dexia Nederland SA (résultat de la fusion entre Dexia Nederland Holding BV et Dexia Bank Nederland),
- Associated Dexia Technology Services SA,
- Dexia Management Services Ltd,
- Dexia Participation Luxembourg SA,
- Dexia Funding Luxembourg SA.

Production des états financiers

Le département Comptabilité et consolidation assure la production des états financiers suivants :

- les comptes consolidés du groupe Dexia ;
- les reportings prudentiels périodiques ;
- les états financiers sociaux de Dexia SA.

Il assure par ailleurs le suivi et le contrôle des données comptables des établissements stables de Dexia SA en France et au Luxembourg, et dans le cadre du processus de consolidation, de ses filiales directes.

Il vérifie notamment que les informations fournies sont homogènes et conformes aux règles du groupe.

Il comprend quatre services :

- Normes comptables,
- Consolidation,
- Consolidation Information Systems,
- Comptabilité générale.

Comptes consolidés de Dexia SA

Dexia SA détient principalement des participations dans Dexia Crédit Local, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et DenizBank. Chacune de ces

entités prépare des comptes consolidés, qui sont, à leur tour, consolidés avec les comptes de la maison mère, Dexia SA, et des filiales qui lui sont directement rattachées.

Les principaux ajustements comptabilisés par le service Consolidation du groupe Dexia concernent l'élimination des comptes réciproques et des transactions intragroupe (acquisitions/ cessions d'actifs, dividendes...). Ils portent aussi sur le retraitement des sociétés détenues par différentes entités du groupe.

En cas de difficulté d'interprétation des principes comptables, toutes les entités peuvent faire appel au service Consolidation de Dexia SA. Ce dernier, en collaboration avec le service des Normes comptables, leur fournit une réponse adaptée.

Lorsque les comptes consolidés sont finalisés, ils sont soumis au Chief Financial Officer qui les fait approuver par le comité de direction. Ils sont ensuite présentés au comité d'audit (partie comité des comptes), puis arrêtés par le conseil d'administration de Dexia SA. Les comptes consolidés des entités, préparés par l'équipe consolidation de Dexia SA, sont soumis au directeur comptable de l'entité, qui les valide et les fait approuver par le Chief Financial Officer de l'entité.

Outil de consolidation

Les reportings de consolidation sont effectués par l'intermédiaire du logiciel Magnitude, outil commun déployé dans l'ensemble des filiales et succursales de Dexia. Il fonctionne au travers d'une base de données commune, Dexia SA ayant ainsi accès à l'ensemble des liasses.

L'utilisation partagée de cette base de données commune permet la constitution des données consolidées au niveau de Dexia et au niveau des entités opérationnelles.

La sélection des données, pour chaque entité ou filiale, est gérée sur la base des périmètres de consolidation établis par chaque palier de consolidation.

Processus de consolidation

Les unités remontent les données de base au travers de canevas standardisés, les liasses.

Le plan de compte groupe, implanté dans le logiciel de consolidation, est commun à l'ensemble des entités et filiales de Dexia. Le niveau de détail requis des filiales est défini au niveau groupe.

Les liasses standardisées sont ajustables pour permettre une remontée de données spécifiques pour un sous-groupe (ou palier de consolidation).

La constitution des données destinées au rapport annuel est découpée en phases, ce qui permet notamment une gestion différenciée dans le temps selon le type de données. On distingue à cet effet, les phases suivantes :

- AC : données de base (essentiellement rubriques et flux),
- AI : données de type interco,
- AX : données pour les notes aux comptes,
- AT : données de type fiscal (mouvements et analyse de l'origine des impôts différés, preuve d'impôt).

Les données de liasse font ensuite l'objet des traitements de consolidation appropriés, que ce soit au travers des processus automatiques gérés par le logiciel de consolidation ou par des écritures manuelles de façon à aboutir aux données consolidées. Les écritures manuelles sont gérées par les services de Consolidation des entités et filiales. Les écritures manuelles font également l'objet de contrôles paramétrés dans le logiciel.

La réconciliation des écritures réciproques est réalisée automatiquement sous Magnitude dès lors que les entités et filiales ont soumis leurs liasses « AI » de déclarations des opérations intercompagnies. Magnitude permet de restituer des états présentant les écarts de déclaration entre les différentes entités du groupe (par compte et par classe de compte). Les états de restitution peuvent être édités par entité mais également en globalité pour le palier de consolidation. La remontée des déclarations réciproques se fait en trois temps : déclarations, correction des écarts, arbitrages définitifs.

Suivi des transactions réciproques

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, la couverture de transactions réciproques a été interdite par Dexia, sauf dérogation particulière.

- Le processus de réconciliation des opérations réciproques fait intervenir différents services :
- le service Consolidation, en charge de la coordination des travaux (instructions, réunions d'avancement...);
- le service Comptabilité, qui réalise la déclaration des comptes réciproques dans Magnitude pour Dexia SA ;
- les services Consolidation des entités et filiales pour intervenir dans l'avancée de la résolution des écarts entre deux entités ou filiales en faisant le lien avec leurs services Comptabilité respectifs ;
- la salle des marchés de Dexia Banque Belgique et de Dexia Crédit Local New York pour ce qui concerne l'off-setting. En tant que centre de compétence, la salle des marchés de Dexia Banque Belgique s'assure que les dérivés internes sont effectivement retournés sur le marché.

Au sein du service Consolidation, le rapprochement des opérations réciproques est effectué sous la supervision du responsable. Un mode opératoire détaille les règles relatives aux problématiques particulières (titres émis par une entité du groupe, acquis par une autre filiale du groupe, prêts et emprunts réciproques couverts en taux, maintien des relations de couverture incluant des dérivés intragroupe et écarts de valorisation des dérivés).

Les opérations réciproques sont renseignées dans Magnitude via un traitement semi-automatique. Les modifications ultérieures sont saisies directement dans Magnitude. Les filiales sont responsabilisées dans l'apurement des écarts constatés dans le respect d'un planning prédéfini. Un processus de réconciliation des transactions via l'outil Intellimatch est en cours de déploiement au sein du groupe.

Notes et annexes aux comptes annuels

Une partie des notes et annexes aux comptes annuels ne sont pas rédigées directement par le département Comptabilité et consolidation et proviennent des départements suivants :

- Strategic Planning and Controlling (analyse par métier),
- Gestion des risques (annexes sur les risques),

- Département juridique (note relative aux litiges),
- Ressources humaines (transactions avec les parties liées – management, stock options).

Le planning de remontée de ces informations et la responsabilité finale du contenu des comptes annuels sont assumés par la direction Finance.

Comptes sociaux de Dexia SA

La comptabilité de Dexia SA est tenue respectivement à Bruxelles et dans les établissements stables de Paris et Luxembourg. Ces trois établissements tiennent des comptabilités distinctes. Sur une base mensuelle, toutes les transactions enregistrées dans les comptes des établissements stables sont intégrées dans la comptabilité du siège social de Bruxelles dans l'outil SAP.

Des contrôles complémentaires sont effectués par les équipes du service Comptabilité lors des arrêtés de comptes, trimestriels ou annuels. Les soldes et les principales évolutions doivent être justifiés.

Normes comptables

Le service Normes comptables est devenu centre de compétence pour l'ensemble du groupe. Il a pour mission :

- le suivi, l'analyse et l'interprétation des normes comptables IFRS/IAS/IFRIC/SIC publiées et avalisées par l'Union européenne ;
- la mise en conformité des états financiers consolidés avec ces normes ;
- l'analyse des transactions proposées par le business, la détermination de leur traitement IFRS et l'assistance des entités et des autres directions sur les questions normatives, sur les montages financiers et les nouveaux produits ;
- la représentation de Dexia auprès d'organisations externes telles que EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*), EBF (*European Banking Federation*), Febelfin⁽¹⁾ ...
- la centralisation de documents normatifs actualisés et leur mise à disposition pour les entités et filiales.

Manuel de principes comptables

Dans le cadre de la mise à disposition de documents normatifs, le service Normes comptables élabore ou participe à l'élaboration des documents suivants :

- Chart of accounts au niveau du groupe : plan de comptes intégrant les dernières modifications de Magnitude ;
- Disclosure Manual : élaboré et utilisé pour la production des annexes ;
- règles d'évaluation comprises dans les états financiers.

Comité de validation

Le *Dexia Accounting Standard Committee* (DASC), qui regroupe les responsables des services Normes comptables de chaque entité, est chargé de :

- l'interprétation des normes comptables ;
- la définition et la validation des options comptables prises par les entités et filiales.

Les interprétations et positions communes, prises par le DASC sont validées par les réviseurs.

(1) Febelfin est la « fédération-coupole » du secteur financier belge.

Suivi des points d'attention soulevés par les réviseurs en matière d'IFRS

Un débriefing formel des points d'audit est réalisé par les réviseurs à l'occasion des comités des comptes. La résolution des éventuels points bloquants se fait dans le cadre d'un processus d'échange constant avec les réviseurs.

Politique de formation

Le responsable du service Normes comptables du groupe est en charge de l'animation et de l'organisation des formations et séminaires en matière de normes comptables. Les séminaires organisés en interne ont généralement pour vocation d'échanger sur les traitements comptables adoptés et leur déclinaison opérationnelle. Les séminaires organisés avec le concours d'un prestataire externe permettent de faire le point sur les pratiques de place et l'avancée des discussions sur des sujets d'actualité (FVO, Day One, New IAS39...).

Reportings prudentiels périodiques

Le reporting standardisé (COREP) est envoyé à la Commission bancaire, financière et des assurances quatre fois par an ; le calcul des ratios réglementaires (CAD) est effectué trimestriellement pour des motifs de publication ; le calcul des marges de solvabilité est envoyé semestriellement à la Commission bancaire, financière et des assurances.

Composantes du reporting COREP

Le reporting COREP est réalisé avec les contributions :

- de la filière Finance (calcul des fonds propres réglementaires, calcul du seuil, calcul de la consommation en risque de marché – méthode standard) ;
- de la division Gestion du risque de crédit (calcul de l'exigence en fonds propres pour le risque de crédit – méthode AIRBA) ;
- de la division Gestion du risque de marché (calcul de l'exigence en fonds propres pour le risque de marché – modèle interne) ;
- de la division Risque opérationnel (calcul de l'exigence en fonds propres pour le risque opérationnel – méthode standard).

Les exigences en fonds propres sont calculées par les différentes directions de la filière gestion des risques et font l'objet de contrôles définis au sein de cette même filière. La filière Finance opère un contrôle de vraisemblance par comparaison avec les exigences déclarées à la période précédente.

Le reporting COREP est communiqué par voie électronique (XBRL et par mail) ; il est composé de différents documents dont la responsabilité relève de différents services.

L'assemblage du ratio est de la responsabilité de la filière Finance.

Calcul des fonds propres réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires est réalisé sur la base :

- de la consolidation des comptes sur le périmètre prudentiel pour les éléments de fonds propres, pour la valeur des participations à déduire (mises en équivalence ou pas), pour les postes à déduire ;

- du calcul de valeur utile des emprunts subordonnés par les différents paliers de consolidation ; la conformité de l'assiette de calcul avec les soldes comptables est vérifiée en central ; le résultat du calcul est repris par écriture sur une rubrique technique dans le logiciel de consolidation Magnitude ;
- du calcul fourni par le département Gestion des risques en ce qui concerne la perte attendue ; le montant est repris par écriture sur une rubrique technique dans le logiciel de consolidation Magnitude.

Le calcul des fonds propres réglementaires est stocké dans le logiciel de consolidation Magnitude.

Memorandum of Understanding

Le processus d'élaboration et de contrôle des reportings établis en vertu du *Memorandum of Understanding* et des éventuels documents complémentaires ⁽¹⁾ sont similaires à ceux applicables aux comptes consolidés Dexia. Dexia SA sera soumis à un nouveau reporting FINREP qui remplacera le *Memorandum of Understanding* à partir de 2011.

Production des informations de gestion

L'objectif principal des informations de gestion est de donner dans les meilleurs délais à la direction des informations fiables sur l'activité et la rentabilité des métiers et des entités analytiques.

Les états financiers que le groupe Dexia communique à ses actionnaires et au public sont complétés par d'autres éléments d'analyses chiffrées tels que les rapports d'activités et des résultats par métier, qui sont intégrés dans le rapport financier ou sont communiqués lors des présentations faites aux analystes financiers. La plupart de ces informations requièrent un croisement ou une agrégation de données de différentes origines, la ventilation de chiffres disponibles globalement ou un retraitement de données comptables en fonction de paramètres de gestion. Elles sont contrôlées et fournies aux rédacteurs du rapport financier par le département Strategic Planning and Controlling.

Outre ces informations destinées au public, le département Strategic Planning and Controlling établit un ensemble de rapports de gestion destinés aux organes de gestion de Dexia. Les reportings de gestion sont établis à l'attention du comité de direction de Dexia et des chefs de métier. Ils sont ensuite communiqués en tout ou partie à d'autres départements, comme la Communication financière, la Communication externe, Finance Capital & Structuring, Mergers & Acquisitions, Gestion des risques. Il s'agit des rapports suivants :

- Suivi de l'activité,
- Résultat par entité,
- Résultat analytique,
- Commissions de performance,
- Emploi des fonds propres,
- Commentaires financiers,
- Suivi de dépenses spécifiques,
- Matrice transversale des coûts.

(1) La liste de ces reportings est reprise à l'annexe au *Memorandum of Understanding* conclu le 11 septembre 2000 entre la Commission bancaire, financière et des assurances (Belgique), la Commission bancaire, et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (France) et la Commission de surveillance du secteur financier (Luxembourg) concernant le contrôle sur une base consolidée du groupe bancaire Dexia, tels qu'ils ont été revus à l'occasion du passage aux normes IFRS de Dexia.

Dans ce cadre, il remplit les tâches suivantes :

- déterminer le cadre conceptuel d'analyse des résultats et de la rentabilité des métiers et entités analytiques du groupe ;
- piloter la procédure budgétaire annuelle ;
- établir les reportings commerciaux et financiers périodiques ;
- réaliser des projections de résultats trimestriels et annuels périodiques ;
- réaliser des études thématiques destinées à analyser la rentabilité de certains secteurs d'activité ou de certaines entités.

Outils de consolidation

Les informations de gestion sont produites par l'intermédiaire d'une base de données multidimensionnelle permettant le stockage et le traitement des données. Elle permet d'effectuer rapidement des analyses on-line ciblées et est utilisée pour la gestion de toutes les données relatives aux activités et à la rentabilité.

Reportings de planification

Dans le cadre de sa mission de planification, le département Strategic Planning and Controlling établit les rapports suivants :

- une note de cadrage, réalisée annuellement par le Chief Financial Officer ;
- un plan financier et un budget : une note présentant les prévisions globales et par métier, réalisée annuellement en fin d'année ;
- les normes et hypothèses de base pour l'élaboration du budget.

Les plans financiers et budgets sont entièrement réalisés dans les entités/filiales, par métier.

Lorsque le budget de l'entité est établi, outre son adéquation par rapport à la note de cadrage, l'administrateur délégué de l'entité/filiale s'assure de la cohérence du budget dans sa globalité, de sa faisabilité tant du point de vue des ressources financières, capitalistiques et humaines que du respect de toute contrainte locale et le présente au membre du comité de direction de Dexia SA responsable de son périmètre.

Le challenging de 1^{er} niveau est réalisé par ce dernier, avec l'assistance des directions Stratégie, Strategic Planning and Controlling, Organisation, Gestion des risques, Ressources humaines et Finance Capital & Structuring. Il a pour objectif de vérifier l'adéquation par rapport à la note de cadrage. Les budgets ainsi constitués sont ensuite présentés à l'administrateur délégué de Dexia SA. Ils font ensuite l'objet d'une présentation en comité de direction Dexia SA, avant d'être soumis pour approbation au conseil d'administration.

Informations analytiques de réalisation

Un tableau de bord, établi sur une base trimestrielle, reprend une série d'indicateurs-clés (production et encours de financements à long et court terme, commissions, volumes de dépôts et d'encours sous gestion, primes actualisées et capitaux assurés de l'activité de rehaussement de crédit...). Il est élaboré sur la base d'informations fournies par les services commerciaux et à l'aide de canevas spécifiques à chaque métier mais uniformes au travers du groupe, établis par le département Strategic Planning and Controlling. Les informations fournies sont accompagnées de commentaires directement établis par les services commerciaux. Il permet un éventuel repositionnement des résultats attendus pour l'année en cours.

La filière Strategic Planning and Controlling procède à des contrôles de cohérence des informations fournies et de conformité de la présentation aux normes établies pour toutes les entités du groupe Dexia.

Ce tableau de bord est présenté par le responsable métier au comité de direction avant d'être transmis à la Communication financière qui en assure la transcription au niveau du rapport annuel et du rapport financier trimestriel.

Détermination des résultats par métier dans les rapports de rentabilité

L'élaboration des revenus par métier s'appuie essentiellement sur deux types d'informations analytiques : les marges commerciales, d'une part, et les autres éléments du compte de résultats (commissions, frais généraux, corrections de valeur...), d'autre part.

L'agrégation des soldes intermédiaires sur l'ensemble des métiers fait l'objet d'un rapprochement avec le compte de résultats comptable.

En synthèse, l'ensemble de ces processus contribue à l'élaboration d'un compte de résultats pour chaque métier permettant d'en apprécier le couple rentabilité-risque et la contribution au résultat global de Dexia.

Processus d'agrégation

Le processus d'agrégation est décrit dans un référentiel d'instructions, appelé *Manuel des procédures et normes du contrôle de gestion*, et commun à l'ensemble du groupe Dexia.

L'ensemble du processus est supervisé par le département Strategic Planning and Controlling qui met à disposition de toutes les entités des outils de collecte standardisés et sécurisés, afin de fiabiliser et d'optimiser le mécanisme de remontée d'informations. Enfin, elle assure également l'agrégation de l'ensemble.

Le processus d'agrégation de l'information par métier s'effectue en parallèle du processus de consolidation piloté par le département Comptabilité et consolidation. Ces contrôles de cohérence ont été mis en place afin d'assurer la cohérence des informations analytiques et comptables.

Contrôle Finance

Le rôle et les missions de la fonction Contrôle Finance couvrent la filière Finance dans l'ensemble du groupe. Cette équipe a pour mission de compléter le dispositif de contrôle interne du groupe Dexia en orientant ses travaux sur les entités de tête (qui ont la responsabilité de maintenir la qualité du contrôle interne dans leur groupe respectif) et de représenter la filière Finance dans le dispositif général de contrôle au sein du groupe Dexia.

Se basant sur des cartographies de risques et contrôles au sein des fonctions Finance pour identifier les risques majeurs, la fonction contrôle finance concentre ses interventions sur l'application homogène des normes et principes financiers (comptables, analytiques, prudentiels...) de Dexia à travers le groupe. Les missions pourront donc également porter sur le contrôle des contributions autres que comptabilité/contrôle

de gestion relatives à la production de l'information financière (reporting ICAAP, Pilier 2...).

Cette équipe a également pour mission de contribuer à un meilleur alignement des processus de contrôle entre les différentes entités du groupe Dexia. La réalisation de missions transversales s'inscrira également dans cette logique.

De manière synthétique, ses missions se décomposent comme suit :

- évaluer les risques et l'adéquation des systèmes de contrôle au sein de la filière Finance (cartographie process/risques/contrôles) ;
- conduire des missions de contrôle transversales ou spécifiques à une entité (en fonction d'un plan de contrôle préétabli) ;
- coordonner le suivi des recommandations sur la sphère Finance (contrôle, régulateurs, audit interne et externe) ;
- être le correspondant finance pour toute question sur le contrôle interne.

Relations avec les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes effectuent des contrôles réguliers sur les reportings financiers des différentes entités et filiales du groupe Dexia.

Ils sont associés à l'ensemble du processus de contrôle de l'information financière et comptable dans un souci d'efficacité et de transparence. Dans le cadre de leurs diligences, ils procèdent à l'analyse des procédures comptables et à l'évaluation des systèmes de contrôle interne nécessaires à l'élaboration fiable des états financiers. Ils émettent des instructions à l'intention des auditeurs des entités et assurent la centralisation de leurs travaux. Ils organisent des réunions

de synthèse sur les résultats de leurs audits et apprécient l'interprétation des normes. Enfin, ils vérifient la cohérence des informations comptables entre le rapport de gestion et les états financiers. L'exercice de ces diligences leur permet d'obtenir l'assurance raisonnable que, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et que les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Le contrôle externe

Commissaire aux comptes

En vertu de l'article 14 des statuts de Dexia SA, le contrôle de la situation financière et des comptes annuels de la société est confié à un ou plusieurs commissaires, qui sont nommés pour une durée de trois ans au maximum par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la fonction de contrôle légal des comptes de Dexia SA est assurée par Deloitte – Reviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, société représentée par MM. B. De Meulemeester et F. Verhaegen, commissaires agréés, au terme et en remplacement des précédents commissaires, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de mai 2011. Cette assemblée sera invitée à décider du renouvellement du mandat du commissaire.

Rémunération du commissaire aux comptes

Ce tableau donne un aperçu des rémunérations que le commissaire a obtenues pour ses prestations en 2010 auprès de Dexia SA ainsi qu'au sein de l'ensemble du groupe Dexia.

DELOITTE	Prestations effectuées pour Dexia SA	Prestations effectuées pour le groupe Dexia (montants consolidés)
(en EUR)		
a) Mission d'audit des comptes	200 400	7 448 981 ⁽¹⁾
b) Mission de certification	184 531 ⁽²⁾	637 134
c) Conseils fiscaux	-	20 727
d) Due diligence	-	-
e) Autres missions (non certification)	21 328	257 764
TOTAL	406 259	8 364 606

(1) Ce montant comprend EUR 113 747 d'honoraires relatifs à des missions complémentaires non budgétées.

(2) Ce montant comprend essentiellement la certification dans l'octroi de la garantie des États.

Protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia

Conformément aux dispositions des directives européennes de coordination bancaire, la surveillance prudentielle du groupe Dexia est exercée sur la base consolidée de la compagnie financière Dexia SA qui en est la maison mère. Cette surveillance est exercée par les autorités de contrôle belge, française et luxembourgeoise.

La Commission bancaire, financière et des assurances et Dexia SA ont conclu en 2001 un protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia. Ce protocole, qui contient des accords importants entre la Commission

bancaire, financière et des assurances et Dexia SA dans le cadre du gouvernement d'entreprise, traite notamment du statut des dirigeants de la société (honorabilité et expérience professionnelle, régime des incompatibilités de mandats des dirigeants, prêts aux dirigeants), de la qualité de l'actionnariat de Dexia SA, de la collégialité et des compétences du comité de direction de Dexia SA, et de l'exercice du contrôle consolidé du groupe Dexia. Une copie du texte de ce protocole peut être obtenue en s'adressant au siège de la société. Le texte du protocole, qui a été légèrement modifié en 2003, est également disponible sur le site internet de Dexia (www.dexia.com).

Informations générales

Capital autorisé (article 608 du Code des sociétés)

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2009 a décidé d'annuler le solde non utilisé du capital autorisé existant à la date de l'assemblée générale et de créer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 8 080 000 000 à cette même date pour une période de cinq ans, décision entrée en vigueur le 27 mai 2009. Au cours de l'exercice 2010, le conseil d'administration n'a pas fait usage du capital autorisé.

Acquisition d'actions propres (article 624 du Code des sociétés)

L'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2009 a renouvelé l'autorisation donnée au conseil d'administration, pour une nouvelle période de cinq ans :

- d'acquérir en Bourse ou de toute autre manière des actions propres de la société à concurrence du nombre maximum légal pour une contre-valeur établie conformément au prescrit de toute loi ou règlement applicable au moment du rachat, et qui ne pourra être inférieure à un euro par action ni supérieure de plus de 10 % au dernier cours de clôture sur Euronext Bruxelles ;

- en tant que de besoin, d'aliéner les actions propres de la société, éventuellement au-delà de la période de cinq ans maximum prévue pour leur acquisition. Les filiales directes au sens de l'article 627 § 1 du Code des sociétés sont autorisées à acquérir ou aliéner des actions de la société aux mêmes conditions.

L'assemblée générale a délégué tous les pouvoirs au conseil d'administration qui a, à son tour, confié ces pouvoirs pour :

- déterminer, le cas échéant, les modalités et les conditions de revente ou d'aliénation des actions propres ;
- décider et mettre en œuvre, le cas échéant, l'aliénation desdites actions propres.

Le conseil d'administration n'a toutefois pas lancé de programme de rachat d'actions propres en 2010.

Le solde du portefeuille d'actions propres au 31 décembre 2010 correspond au nombre d'actions Dexia encore détenues par Dexia Crédit Local (filiale directe de Dexia SA au sens de l'article 627 § 1 du Code des sociétés), dans le cadre d'un plan d'options sur actions mis en place par cette filiale en 1999.

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES

Période du 31/12/2009 au 31/12/2010	Nombre d'actions en circulation (capital souscrit)	Actions propres (Dexia SA et ses filiales directes)				
		Nombre d'actions propres	Pair comptable (EUR)	Contre-valeur par action (EUR)	% dans le capital	
					31/12/09	31/12/10
Situation en début de période	1 762 478 783	293 570	4,590	9,544	0,02 %	0,02 %
Acquisitions de la période	0	0	4,590		0,00 %	0,00 %
Annulations de la période	0	0	4,590		0,00 %	0,00 %
Cessions de la période	0	0	4,590		0,00 %	0,00 %
Émissions de la période	83 927 561 ⁽¹⁾	13 978	4,205	4,205		
Situation en fin de période	1 846 406 344	307 548	4,572	9,301	0,02 %	0,02 %

(1) L'émission des 83 927 561 actions (« actions de bonus ») a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010. Leur émission effective a été constatée par acte notarié du 11 juin 2010. Elles ont été distribuées aux actionnaires dans la proportion d'une action de bonus par 21 actions existantes.

Aperçu des participations directes de Dexia SA au 31 décembre 2010

Les 10 participations directes de Dexia SA au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- 100 % dans Dexia Banque SA (Belgique) ;
- 100 % dans Dexia Crédit Local SA (France) ;
- 57,68 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Luxembourg) ;
- 99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA (Luxembourg), qui détient 42,23 % de Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA ;
- 10 % dans Dexia Holdings Inc., la maison mère de Dexia FP Holdings Inc. (États-Unis) ;
- 100 % dans Dexia Nederland BV (Pays-Bas) ;
- 100 % dans Dexia Funding Luxembourg SA (Luxembourg) ;
- 95,39 % dans Dexia Participation Belgique SA, qui détient 99,84 % de DenizBank AS ;

- 99,40 % dans Associated Dexia Technology Services SA (Luxembourg) ;
- 0,01 % dans Deniz Faktoring AS (Turquie), 99,99 % étant détenus par DenizBank AS.

Dexia SA a deux établissements stables, l'un situé en France et l'autre au Luxembourg.

Ordre du jour des assemblées générales

Les ordres du jour de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendront le mercredi 11 mai 2011 à Bruxelles, sont disponibles sur le site internet de Dexia SA : www.dexia.com.

Capital social

Capital social au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 1 508 960 651 actions dématérialisées et 9 591 069 actions (physiques) au porteur. Les actions sont cotées sur Euronext Bruxelles, Euronext Paris et à la Bourse de Luxembourg.

Tableau récapitulatif des droits de souscription (« warrants ») Dexia (au 31 décembre 2010)

	Prix d'émission (en EUR)	Période d'exercice		Nombre de warrants octroyés	Nombre de warrants exercés	Nombre de warrants annulés car caducs	Nombre de warrants résiduels avant cession ⁽⁵⁾
		du	au				
Warrants attribués en 2001							
Warrants « ESOP 2001 »	17,05	30 juin 2004 ⁽¹⁾	31 déc. 2011 ⁽¹⁾	8 100 000	2 715 038	115 750	5 499 997
Warrants attribués en 2002							
Warrants « ESOP 2002 »	13,04/11,34 ⁽²⁾	30 sept. 2005 ⁽¹⁾	23 juil. 2012 ⁽¹⁾	10 000 000	5 541 057	234 774	4 374 096
	13,04						1 121 013
	11,34						3 253 083
Warrants attribués en 2003							
Warrants « ESOP 2003 »	10,85	30 sept. 2006 ⁽¹⁾	24 juil. 2013 ⁽¹⁾	10 000 000	2 247 878		8 069 375
Warrants attribués en 2004							
Warrants « ESOP 2004 »	12,94	30 sept. 2007 ⁽¹⁾	24 juil. 2014 ⁽¹⁾	10 000 000	81 250		10 391 021
Warrants attribués en 2005							
Warrants « ESOP 2005 »	17,77	30 juin 2008 ⁽¹⁾	29 juin 2015 ⁽¹⁾	9 994 950	15 000	110 100	10 339 793
Warrants attribués en 2006							
Warrants « ESOP 2006 »	17,77	30 juin 2009 ⁽¹⁾	29 juin 2016 ⁽¹⁾	9 760 225	15 000	125 650	10 077 602
Warrants « plan d'actionnaire réseau 2006 »	20,28	29 oct. 2011	29 oct. 2011	197 748	0		207 163
Warrants « ESOP 2006 » (DenizBank)	19,77	15 déc. 2009	14 déc. 2016	235 000	0		246 189
Warrants attribués en 2007							
Warrants « ESOP 2007 »	22,19	30 juin 2010 ⁽¹⁾	29 juin 2017 ⁽¹⁾	10 322 550	0		10 778 325
Warrants attribués en 2008							
Warrants « ESOP 2008 »	9,63	30 juin 2011	29 juin 2018	7 093 355	0		7 378 529
Warrants « ESOP 2008 »	12,08	30 juin 2012	29 juin 2018	3 466 450	0		3 598 397
Warrants « garantie des États FP » ⁽³⁾		12 mai 2010	12 mai 2011 ⁽⁴⁾	2	0	0	2

(1) Sauf conditions particulières.

(2) 13,04 : France/11,34 : autres pays.

(3) Concerne l'émission, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009, d'un droit de souscription (« warrant ») en faveur de l'État belge, et d'un droit de souscription (« warrant ») en faveur de l'État français, en rapport avec le mécanisme de remboursement de la garantie octroyée par les États belge et français au titre de certaines obligations de Dexia liées aux activités Financial Products du groupe FSA, dans le cadre de la vente de FSA à Assured Guaranty. Pour une description des caractéristiques spécifiques de ces droits de souscription, veuillez consulter le rapport spécial du conseil d'administration du 12 mai 2009 : http://www.dexia.com/docs/2009/2009_legal/20090519_rapportSpecialFSA_FR.pdf.

(4) Les warrants sont émis pour une durée de cinq ans et leur réémission, moyennant l'annulation des warrants alors en circulation, sera soumise chaque année à l'assemblée générale à la date de l'assemblée générale.

(5) Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe. Ces ajustements ont été constatés par acte notarié le 25 novembre 2010. Grâce à cet ajustement, les détenteurs de warrants se trouvent dans la même situation financière qu'avant l'émission des actions de bonus.

Notifications dans le cadre de la législation sur la transparence

Aux termes de la loi du 2 mai 2007 (la « Loi ») relative à la publicité des participations importantes dans les émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et de son arrêté royal d'exécution du 14 février 2008 entrés en vigueur le 1^{er} septembre 2008, et sur la base de l'article 5 des statuts de Dexia SA, les actionnaires sont tenus de notifier leur participation à la Commission bancaire, financière et des assurances et à Dexia, pour autant qu'elle atteigne un seuil de 1 %, 3 %, puis de 5 % ou un multiple de 5 %.

Pour le calcul des pourcentages de participation, le numérateur se compose du nombre de droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote ou non liés à des titres, diminué ou augmenté du nombre de droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice d'instruments financiers assimilés détenus par la personne établissant la déclaration. Le dénominateur se compose du total des droits de vote existants de Dexia SA tel que publié sur le site internet.

En outre, en application du « Protocole relatif à l'encadrement prudentiel du groupe Dexia » (page 62), Dexia SA a demandé à ses actionnaires significatifs d'informer au préalable et au plus tôt la société et la Commission bancaire, financière et des assurances de toute opération précitée.

Durant l'année 2010, Dexia SA a reçu diverses notifications de la part de ses actionnaires, à savoir :

- le 26 février 2010, une notification de transparence a été adressée par BlackRock Inc. dont la détention dépassait le seuil statutaire de 1 % en date du 24 février 2010 ;
- le 25 mars 2010, BlackRock Inc. a adressé une nouvelle notification de transparence selon laquelle leur détention repassait sous le seuil statutaire de 1 % en date du 22 mars 2010 ;
- le 1^{er} septembre 2010, les actionnaires ayant conclu une convention aux termes de laquelle ils sont réputés constituer des « personnes agissant de concert » (voir paragraphe « Législation en matière d'offres publiques d'acquisition ») ont notifié leur participation dans le capital de Dexia SA à la suite du franchissement par le groupe Ethias du seuil légal de 5 % en date du 26 août 2010 ;
- le 17 septembre 2010, BlackRock Inc. a notifié sa détention dans le capital de Dexia SA supérieure au seuil statutaire de 1 % en date du 13 septembre 2010 ;
- le 3 novembre 2010, une notification de transparence a à nouveau été adressée par BlackRock Inc. dont la détention repassait sous le seuil statutaire de 1 % en date du 28 octobre 2010.

Ces notifications sont publiées en intégralité sur le site internet de Dexia SA.

Il résulte de ces notifications qu'aucun actionnaire, autre que les actionnaires de référence repris dans le tableau en page 21, ne détient plus de 1 % du capital social de Dexia SA en date du 31 décembre 2010.

Législation en matière d'offres publiques d'acquisition

Régime transitoire

Aux termes de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les personnes qui détiennent au 1^{er} septembre 2007, seules ou de concert, plus de 30 % des titres avec droit de vote d'une société belge admise à la négociation sur un marché réglementé, ne sont pas soumises à l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition sur les titres de ladite société, à condition notamment qu'elles aient adressé pour le 21 février 2008 au plus tard, une notification à la Commission bancaire, financière et des assurances et une communication à ladite société.

Le 30 août 2007, Dexia SA a été informé de la conclusion par certains de ses actionnaires (Arcofin, le Holding Communal, la Caisse des dépôts et consignations, Ethias et CNP Assurances) d'une convention aux termes de laquelle ceux-ci sont réputés constituer des « personnes agissant de concert » au sens de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. La participation des actionnaires agissant de concert dans le capital de Dexia SA excède un seuil de 50 %.

Cet accord a fait l'objet d'une notification à la Commission bancaire, financière et des assurances et d'une communication à Dexia SA, conformément à l'article 74 § 6 et 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Les principaux éléments de cette communication sont publiés sur le site internet de Dexia SA.

En outre, conformément à l'article 74 § 8 de ladite loi, les parties agissant de concert doivent notifier annuellement toute modification de leur participation intervenue depuis le 1^{er} septembre 2007.

Dans ce cadre, Dexia SA reçoit chaque année une mise à jour reprenant les opérations effectuées sur le titre Dexia par les différents actionnaires agissant de concert (et parties liées) ainsi que, le cas échéant, les modifications de la participation de contrôle au sens de l'article 74 § 8 de ladite loi. L'essentiel des notifications reçues en 2010, et qui sont disponibles en intégralité sur le site internet de Dexia SA, est repris dans le tableau ci-après.

	2009		2010	
	Nombre de titres avec droit de vote détenus	Pourcentage de titres avec droit de vote détenus	Nombre de titres avec droit de vote détenus	Pourcentage de titres avec droit de vote détenus
Arcofin SCRL	246 450 499 ⁽¹⁾	13,98 %	248 813 296 ⁽⁴⁾	13,48 %
Arcopar SCRL	1 867 684 ⁽¹⁾	0,11 %	2 571 219 ⁽⁴⁾	0,14 %
Arcoplus SCRL	388 739 ⁽¹⁾	0,02 %	530 092 ⁽⁴⁾	0,03 %
Arcosyn SA	464 139 ⁽¹⁾	0,03 %	605 492 ⁽⁴⁾	0,03 %
Auxipar SA	790 502 ⁽¹⁾	0,04 %	931 855 ⁽⁴⁾	0,05 %
Holding Communal	256 981 170 ⁽²⁾	14,58 %	267 444 856 ⁽⁵⁾	14,48 %
CNP Assurances SA	52 292 439 ⁽³⁾	2,97 %	54 677 878 ⁽⁶⁾	2,96 %
Caisse des dépôts et consignations	310 436 225 ⁽³⁾	17,61 %	325 218 902 ⁽⁶⁾	17,61 %
Ethias Droit Commun	0 ⁽²⁾	0,00 %	0 ⁽⁴⁾	0,00 %
Belré SA	11 695 763 ⁽²⁾	0,66 %	0 ⁽⁴⁾	0,00 %
Nateus Life SA	144 000 ⁽²⁾	0,01 %	0 ⁽⁴⁾	0,00 %
Nateus SA	48 710 ⁽²⁾	0,03 %	0 ⁽⁴⁾	0,00 %
Ethias SA (anciennement Nateus SA)	72 758 790 ⁽²⁾	4,13 %	93 065 092 ⁽⁴⁾	5,04 %
Ethias Investment RDT-DBI SA	3 350 500 ⁽²⁾	0,19 %	0 ⁽⁴⁾	0,00 %
Ethias Finance SA	0 ⁽²⁾	0,00 %	0 ⁽⁴⁾	0,00 %

(1) Au 30 août 2009.

(2) Au 31 août 2009.

(3) Au 1^{er} septembre 2009.

(4) Au 31 août 2010.

(5) Au 27 août 2010.

(6) Au 26 août 2010.

Pouvoirs de l'organe d'administration, en particulier concernant le pouvoir d'émettre ou de racheter des actions

Conformément aux articles 607 et 620 du Code des sociétés, le conseil d'administration peut se voir confier par l'assemblée générale certains pouvoirs en matière d'augmentation de capital et d'acquisition d'actions propres. Dans ce cadre, l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a décidé de renouveler les autorisations suivantes octroyées au conseil d'administration.

Autorisation d'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé en période d'offre publique d'acquisition

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a expressément autorisé le conseil d'administration, conformément aux conditions légales, pour une période de trois ans, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la société, à augmenter le capital moyennant apports en nature ou en numéraire avec possibilité de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants, sans que le montant total de ces augmentations de capital (hors prime d'émission) ne puisse dépasser le solde du capital autorisé.

Autorisation d'acquisition et d'aliénation d'actions propres pour éviter à la société un dommage grave et imminent

L'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a renouvelé pour une période de trois ans les autorisations du conseil d'administration visées à l'article 7 § 2 et 3 des statuts de la société, d'acquérir et d'aliéner des actions propres de la société pour éviter à la société un dommage grave et imminent (ces autorisations sont également valables pour les filiales directes au sens de l'article 627 § 1 du Code des sociétés).

Accords entre la société Dexia SA et les membres de son organe d'administration ou son personnel, qui prévoient des indemnités si les membres de l'organe d'administration démissionnent ou doivent cesser leurs fonctions sans raison valable ou si l'emploi des membres du personnel prend fin en raison d'une offre publique d'achat

Le contrat de travail conclu entre Dexia SA et monsieur André Vanden Camp en tant que membre du comité exécutif de la société prévoit que dans l'hypothèse d'une rupture du contrat intervenant à la suite d'un changement de contrôle, une indemnité unique et forfaitaire égale à 18 mois de salaire fixe et variable lui sera versée. Cette indemnité est assortie d'une condition de performance en ce sens que l'indemnité sera réduite dans l'hypothèse où l'évaluation des prestations de monsieur André Vanden Camp laisserait apparaître une dégradation de ses performances.

La convention de management conclue entre Dexia SA et monsieur Philippe Rucheton en tant que membre du comité de direction, prévoit une indemnité égale à 18 mois de salaire fixe et variable en cas de résiliation de la convention par Dexia SA, avant que monsieur Philippe Rucheton ait atteint l'âge de 65 ans, dans un délai de 12 mois suivant un changement de contrôle. L'indemnité forfaitaire correspondant à une période de 18 mois ne pourra toutefois dépasser le nombre de mois séparant la date de la rupture de la date à laquelle monsieur Philippe Rucheton aura atteint l'âge de 65 ans.



Évolution du cours de Bourse en 2010

L'année 2010 n'aura pas vu la poursuite du rebond des marchés actions entamé en 2009. Cette catégorie de placements a été largement délaissée en 2010 au profit d'autres actifs plus rémunérateurs (immobilier, or, obligations d'entreprises...) et ce, malgré une « sous-valorisation » d'un certain nombre d'actions. Au 31 décembre 2010, l'EuroStoxx50 a ainsi abandonné 5,4 %, le CAC 40 3,3 % tandis que le BEL20 aura, pour sa part, progressé de 2,7 % en raison de la très bonne performance de sa première capitalisation.

Outre-Atlantique, les données macroéconomiques, en particulier les données sur l'emploi, n'ont pas été de nature à rassurer les marchés quant à la solidité et à la reprise de l'économie américaine, qui aurait pu être un déclencheur de la reprise en Europe.

Au sein de la zone euro, dans un contexte de faible croissance de l'économie, le troisième choc de la crise financière (crise de la dette souveraine), est venu toucher d'abord la Grèce et ensuite, par contagion, certains pays plus fragiles de la zone euro. La mise en place de plans de rigueur, la baisse des recettes fiscales, les dépenses supplémentaires liées à l'allongement de la durée de vie sont venues aggraver l'endettement de certains États européens, attisant les craintes des investisseurs en l'absence d'une croissance économique vigoureuse. Les mécanismes de soutien aux États en difficulté mis en place au mois de mai par l'Union européenne, le FMI, l'Eurogroupe et la BCE ont permis un retour progressif au calme. Cependant, après l'été, une nouvelle inquiétude s'est emparée des marchés en raison des problèmes des banques irlandaises et a dominé le 4^e trimestre.

Dans ce contexte, le secteur financier a été particulièrement touché, ce qui se traduit par une baisse de plus de 26,5 % de l'EuroStoxx Banks qui regroupe les banques de la zone euro. Aux tensions sur les dettes souveraines qui ont impacté les portefeuilles bancaires, se sont ajoutées une série d'incertitudes de nature réglementaire ou fiscale telles que les nouvelles normes de solvabilité et de liquidité (Bâle III).

Pour Dexia, l'année 2010 aura vu le cours de Bourse céder 38,9 % ⁽¹⁾ sur la période. L'année boursière avait pourtant relativement bien débuté avec une surperformance du titre par rapport au secteur jusqu'aux premières inquiétudes sur les dettes souveraines de certains États européens et aux incertitudes réglementaires pesant sur le secteur financier. Dans cet environnement, l'évolution du cours de Dexia a été en deçà des performances du marché, tant en période de baisse qu'en période de hausse, à l'exception de la période qui a suivi l'annonce du résultat des tests de résistance des banques européennes menés par le CEBS (Comité européen des contrôleurs bancaires). Globalement, le manque de visibilité avant la décision de la Commission européenne, le poids du portefeuille obligataire et les craintes liées aux expositions sur les souverains ont pesé sur la performance du titre tout au long de l'année.

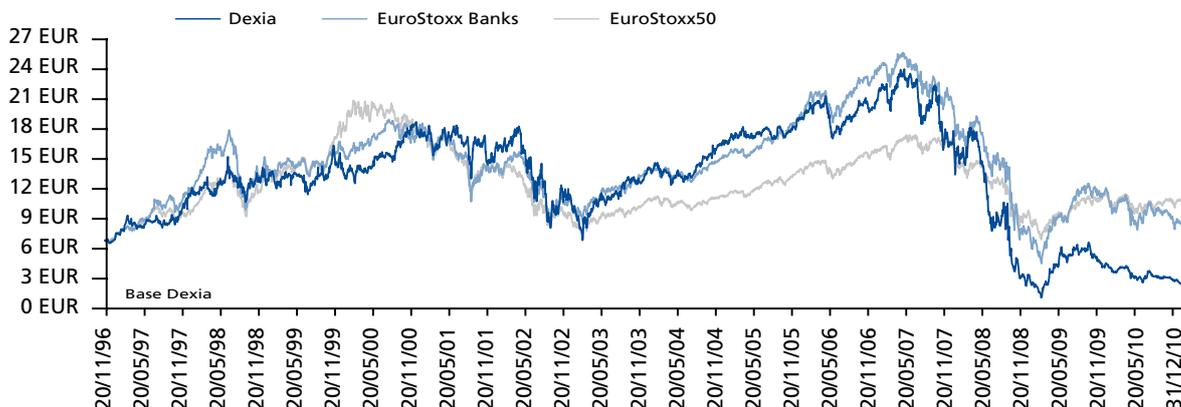
Les échanges sur le titre reculent de plus de 38 % sur l'année, dans un contexte général de désaffection des investisseurs pour les valeurs financières. La sortie du titre Dexia du CAC 40, à partir du 20 septembre 2010, a encore accentué cette tendance. Pour mémoire, le titre Crédit local de France (actuellement Dexia Crédit Local) avait intégré le CAC 40 le 17 novembre 1993 avant d'être remplacé au sein de l'indice par le titre Dexia en novembre 1999, après le rapprochement entre le Crédit local de France et le Crédit Communal de Belgique (actuellement Dexia Banque Belgique) en 1996 et la restructuration du groupe en 1999.

(1) Sur la base du cours de clôture ajusté au 31 décembre 2009 (EUR 4,257), pour prendre en considération l'impact sur le cours de Bourse de l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) en 2010.

DONNÉES BOURSIÈRES	31/12/09	31/12/10
Cours de l'action (en EUR)	4,460 ⁽¹⁾	2,600
Capitalisation boursière (en millions d'EUR)	7 861	4 801
	2009	2010
Cours le plus haut/le plus bas (en EUR)	7,060/1,100	4,868/2,540
Volume quotidien moyen de transactions (en millions d'EUR)	21 365	13 379
Nombre quotidien de titres échangés (en milliers d'actions)	4 640	3 802

(1) Cours historique. Le cours ajusté de l'action au 31 décembre 2009 est de EUR 4,257 et tient compte de l'impact de l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) en 2010.

PARCOURS BOURSIER DE DEXIA (DE NOVEMBRE 1996 AU 31 DÉCEMBRE 2010)



POSITION DE DEXIA DANS LES PRINCIPAUX INDICES EUROPÉENS (AU 31 DÉCEMBRE 2010)

	Poids dans l'indice	Position
BEL20 ⁽¹⁾	2,44 %	14
Euronext 100	0,29 %	82
Dow Jones EuroStoxx Banks ⁽¹⁾	0,44 %	26

(1) Calculé sur le flottant.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS

	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Nombre d'actions	1 163 184 325	1 178 576 763	1 762 478 783	1 762 478 783	1 846 406 344
dont actions propres	490 607	8 932 736	293 570	293 570	307 548
Droits de souscription (warrants)	58 697 872	62 817 843	71 787 214	71 242 716 ⁽¹⁾	70 960 487 ⁽¹⁾
Nombre total d'actions et de droits de souscription ⁽²⁾	1 221 882 197	1 241 394 606	1 834 559 567	1 833 721 497	1 917 366 829

(1) Ce montant ne tient pas compte des deux warrants émis par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009 en rapport avec la garantie des États dans le cadre de la vente de FSA.

(2) Pour plus de détails, consultez également les informations légales sur www.dexia.com.

DONNÉES PAR ACTION

	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
Bénéfice par action ⁽¹⁾ (en EUR)					
- de base ⁽²⁾	2,38	2,08	(2,42)	0,55	0,39
- dilué ⁽³⁾	2,34	2,05	(2,42)	0,55	0,39
Nombre moyen pondéré d'actions ⁽¹⁾					
- de base ⁽⁴⁾	1 157 567 239	1 218 031 322	1 372 373 776	1 846 098 796	1 846 098 796
- dilué ⁽⁴⁾	1 174 269 891	1 235 488 294	1 372 373 776	1 846 098 796	1 846 098 796
Actif net par action (en EUR) ^{(1) (5)}					
- relatif aux fonds propres de base ⁽⁶⁾	11,08	12,28	9,47	10,02	10,41
- relatif aux fonds propres du groupe ⁽⁷⁾	12,61	10,99	2,12	5,52	4,85
Dividende (en EUR)					
Dividende brut	0,81	0,91	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁹⁾	- ⁽¹⁰⁾
Dividende net ⁽¹¹⁾	0,61	0,68	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁹⁾	- ⁽¹⁰⁾
Dividende net pour les actions accompagnées d'un strip VVPR ⁽¹²⁾	0,69	0,77	- ⁽⁸⁾	- ⁽⁹⁾	- ⁽¹⁰⁾

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions, le bénéfice par action et l'actif net par action ont été recalculés pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus) et permettre ainsi la comparabilité des ratios affichés.

(2) Rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions.

(3) Rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions dilués.

(4) Ne comprend pas les actions propres.

(5) Rapport entre l'actif net et le nombre d'actions à la fin de la période (actions propres déduites).

(6) Hors réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(7) Y compris réserves sur titres disponibles à la vente, juste valeur des instruments dérivés de couverture et écarts de conversion.

(8) Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2008.

(9) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(10) Comme en 2010 et sous réserve de l'approbation préalable par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 de la réduction du capital visée au premier point à l'ordre du jour de ladite assemblée générale, le conseil d'administration propose à cette assemblée générale de procéder à une augmentation de capital pour un montant d'environ EUR 280 millions par incorporation de réserves et avec émission d'actions de bonus qui seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation et ce, afin de les récompenser pour leur soutien continu.

(11) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 25 %.

(12) Après prélèvement du précompte mobilier belge au taux de 15 % (la déduction est réduite à 15 % pour les titres accompagnés d'un strip VVPR).

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DE DEXIA		Pourcentage de détention du capital de Dexia SA au 31 décembre 2010				
Caisse des dépôts et consignations						17,61 %
Holding Communal						14,14 %
Groupe Arco						13,81 %
État fédéral belge via Société fédérale de participations et d'investissement						5,73 %
État français via Société de prise de participation de l'État						5,73 %
Groupe Ethias						5,04 %
CNP Assurances						2,96 %
Région flamande via le Vlaams Toekomstfonds						2,87 %
Région wallonne						2,01 %
Actionnariat salarié						1,07 %
Région de Bruxelles-Capitale						0,86 %
Autres actionnaires institutionnels et individuels						28,17 %

RATIOS BOURSISERS	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de distribution (en %) ⁽¹⁾	34,3	42,0	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾
Multiple de capitalisation ⁽⁵⁾	8,3x	7,9x	non pertinent	7,8x	6,7x
Multiple de l'actif net comptable ⁽⁶⁾	1,8x	1,3x	0,3x	0,4x	0,2x
Rendement annuel (en %) ⁽⁷⁾	3,9	5,3	- ⁽²⁾	- ⁽³⁾	- ⁽⁴⁾

(1) Rapport entre le montant total des dividendes et le résultat net part du groupe.

(2) Aucun dividende n'a été versé pour l'exercice 2008.

(3) Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie le 12 mai 2010, a procédé à une augmentation de capital de EUR 352 915 394,01 par incorporation de réserves et avec l'émission de 83 927 561 actions de bonus qui ont été attribuées le 11 juin 2010 aux actionnaires au prorata de leur participation.

(4) Comme en 2010 et sous réserve de l'approbation préalable par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 de la réduction du capital visée au premier point à l'ordre du jour de ladite assemblée générale, le conseil d'administration propose à cette assemblée générale de procéder à une augmentation de capital pour un montant d'environ EUR 280 millions par incorporation de réserves et avec émission d'actions de bonus qui seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation et ce, afin de les récompenser pour leur soutien continu.

(5) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et le bénéfice par action de l'année. Pour la période 2005-2008, moyenne des cours sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris. Le 14 janvier 2009, à la suite de la mise en place du carnet d'ordres unique, le marché de référence de l'action Dexia est devenu Euronext Bruxelles.

(6) Rapport entre le cours moyen de l'action au 31 décembre et l'actif net par action au 31 décembre (relatif aux fonds propres de base).

(7) Rapport entre le dividende brut par action et le cours de l'action au 31 décembre.

Politique de dividende

Pour rappel, conformément à l'accord avec la Commission européenne, Dexia n'est pas autorisé à verser de dividende en espèces jusqu'à la fin 2011.

Cependant, comme en 2010, le conseil d'administration souhaite récompenser les actionnaires pour leur soutien continu nonobstant les circonstances difficiles à la suite de la crise financière et envisage de proposer à l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2011 de procéder à une augmentation de capital pour un montant d'environ EUR 280 millions ⁽¹⁾ par distribution d'actions nouvelles aux actionnaires, sous la forme d'actions de bonus.

Les actions de bonus sont des actions nouvelles ordinaires représentatives du capital de Dexia, émises à la suite de l'augmentation de capital par incorporation de réserves, et distribuées aux actionnaires au prorata de leur participation. Elles bénéficieront du même droit au dividende, et auront les mêmes droits et jouissance à leur date d'émission, que les actions existantes de Dexia à leur date de ces d'émission.

Le taux d'échange du nombre de coupons donnant droit à une action nouvelle sera fixé le 10 mai 2011 après la clôture d'Euronext Bruxelles.

(1) Cette proposition est faite sous réserve de l'approbation préalable de la réduction du capital visée au premier point mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 11 mai 2011.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Dexia sur le marché Euronext Bruxelles au cours des trente jours calendaires précédant le 11 mai 2011, jour de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le rapport spécial du conseil d'administration du 23 février 2011, disponible sur le site internet www.dexia.com.

Les relations avec les actionnaires

Dexia est attentif à la qualité des relations qu'il entretient avec ses actionnaires. Ces relations sont décrites en détail dans le chapitre « Déclaration de gouvernement d'entreprise » aux pages 21 et 22 de ce rapport annuel.

Dexia rencontre ses actionnaires en 2011 à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui aura lieu à Bruxelles le mercredi 11 mai.

Ressources humaines

Ressources humaines en mutation

Le recentrage du groupe s'est accompagné, en 2009, d'une revue complète des activités et d'un projet d'organisation resserrée de l'ensemble des filières du groupe (Ressources humaines comprises). La transformation des Ressources humaines a consisté à améliorer et optimiser leur fonctionnement en termes de mise en concordance, de responsabilités accrues et de gains d'efficacité. Pour ce faire, une nouvelle organisation des Ressources humaines doit être mise en œuvre, impliquant une modification du *modus operandi*.

Les quatre principes de la réorganisation des Ressources humaines sont les suivants :

- introduction d'une gouvernance commune en matière de ressources humaines par la définition d'une approche unique de gestion opérationnelle des activités, comprenant des politiques, règles, processus et outils globaux, et par la redéfinition des rôles et responsabilités des comités ;
- homogénéisation de la filière en termes opérationnels par :
 - la définition et la documentation de processus et d'outils communs pour toutes les entités ;
 - la mise en place d'une cohérence des principaux processus et outils pour l'ensemble du groupe en tenant compte des spécificités locales imposées par le type d'activité et le cadre juridique ou social ;
 - la création d'un self-service dans toutes les entités pour les opérations de base, soutenu par un call center et un back office intégré.
- optimisation de la distribution de services par le biais de la création de « bassins d'emploi » garantissant une gestion commune des activités de recrutement, de mobilité, de gestion des formations et d'administration pour toutes les entités d'un même pays ;
- mise en commun de compétences essentielles par
 - la redéfinition de la distribution des rôles entre le groupe et les entités, ainsi que l'élaboration d'une stratégie pour toutes les activités du groupe ;
 - la création de centres de compétences communs pour les processus-clés.

Le plan de transformation 2011-2013, présenté le 15 septembre 2010, fera passer les Ressources humaines d'un modèle fonctionnel fort à un modèle directif (à mettre en œuvre en 2011). L'objectif est d'améliorer le niveau de coordination et de visibilité, de simplifier les structures organisationnelles, d'améliorer les processus de prise de décision et de réaliser des synergies. En outre, la mise en œuvre du projet de réorganisation des Ressources humaines a également permis d'identifier un certain nombre de points à améliorer en matière d'organisation opérationnelle, ainsi que des synergies non encore réalisées entre les différentes entités.

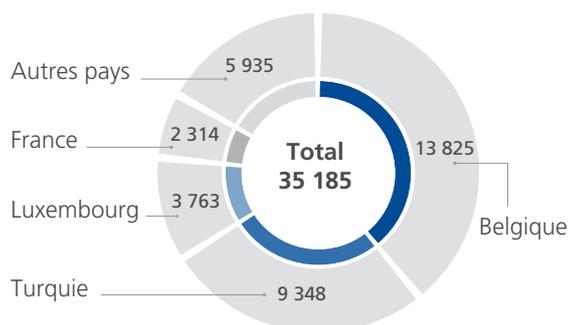
En outre, ce changement de gouvernance des ressources humaines permettra une cohérence, une visibilité et un contrôle accrus des dépenses et une meilleure coordination de la gestion des initiatives, en particulier en matière de projets transversaux. De plus, la nouvelle organisation mettra encore plus l'accent sur l'industrialisation des processus, ce qui simplifiera les structures et le partage de compétences. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de transformation des Ressources humaines se poursuivront en 2011. Outre la transformation proprement dite, toutes les compétences seront mobilisées en 2011 pour mener à bien la mutation de Dexia et limiter autant que possible ses effets sur les effectifs. Des solutions seront recherchées par le dialogue social et conformément aux principes de gestion sociale de Dexia.

Chiffres-clés

Fin 2010, Dexia compte 35 185 collaborateurs, de 68 nationalités différentes, répartis dans 34 pays (y compris RBC Dexia Investor Services et les réseaux indépendants en Belgique).

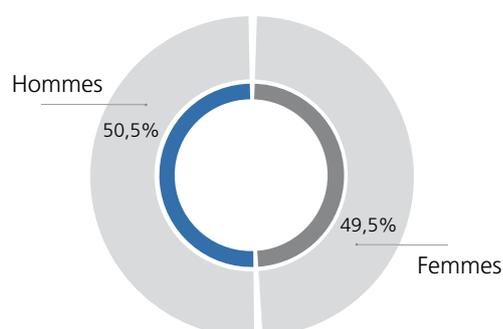
- Ancienneté – Plus de 60 % des collaborateurs ont rejoint le groupe depuis moins de dix ans et l'ancienneté moyenne des collaborateurs est de 11 années.
- Âge – Les collaborateurs du groupe sont jeunes ; au total, 41,2 % des effectifs ont moins de 35 ans et 58,8 % moins de 40 ans. La moyenne d'âge s'établit à 39,2 ans pour les hommes et à 36,9 ans pour les femmes, l'âge moyen global étant de 38 ans.

NOMBRE DE COLLABORATEURS AU 31 DÉCEMBRE 2010 ⁽¹⁾

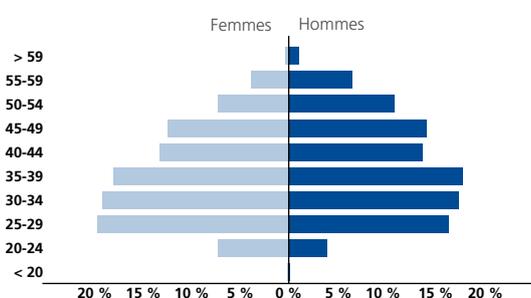


(1) Y compris réseaux indépendants et RBC Dexia Investor Services.

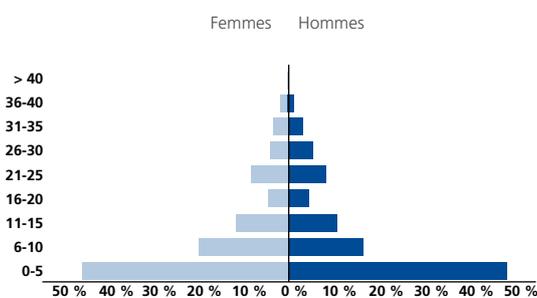
RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



PYRAMIDE DES ÂGES



PYRAMIDE DES ANCIENNETÉS



- Hommes/femmes – La répartition globale des effectifs entre les hommes et les femmes est bien équilibrée, respectivement 50,5 % et 49,5 %.
- Rotation – 95,1 % des effectifs sont sous contrat à durée indéterminée.
- Temps partiel – 15 % des collaborateurs du groupe travaillent à temps partiel.
- Jours de formation – Le nombre moyen de jours de formation par collaborateur (équivalent temps plein) croît à 1,9 jour par an pour le groupe dans son ensemble (augmentation de plus de 10 % sur un an).

Au niveau des effectifs, la tendance à la baisse induite par le plan de transformation s'est poursuivie au cours de l'année 2010, conformément aux objectifs. Il faut noter cependant qu'à l'échelle du groupe Dexia, cette baisse est compensée par la forte croissance des effectifs de DenizBank, la filiale turque du groupe Dexia (hors périmètre du plan de transformation).

Recrutement, gestion des talents et mobilité

En matière de recrutement, 2010 a été marquée par un suivi strict des postes vacants et une politique de recrutement externe très sélective. L'objectif prioritaire est resté l'accompagnement et l'implémentation du plan de transformation des diverses directions via la mobilité interne des collaborateurs. En 2010, 437 collaborateurs ont muté vers une autre entité du groupe. En outre, une attention particulière a été portée au rapatriement d'une grande partie des expatriés vu la modification du périmètre international de Dexia.

En Turquie, DenizBank reste fortement présent et attractif sur le marché du travail, avec plus de 1 500 recrutements externes en 2010, afin de soutenir sa stratégie de croissance.

Dans les autres pays, Dexia a préparé son repositionnement en tant qu'employeur sur le marché, en adéquation avec les campagnes d'image externes du groupe.

En matière de gestion de carrière, l'accent a été mis sur la mobilité interne des collaborateurs et l'identification des « Key People ». Les actions de rétention se sont poursuivies à travers les différentes entités. Les comités carrière, en lien avec le « Dexia Mobility Center » (équipe dédiée à la gestion de la mobilité et des reclassements entre les entités) ont suivi tout particulièrement les postes vacants afin de favoriser au maximum les opportunités de carrière internes à travers le groupe.

La systématisation des entretiens d'évaluation annuels visant au suivi de la performance et du potentiel, au recueil des aspirations des collaborateurs et à la formalisation des plans de succession a permis d'associer très étroitement les managers de l'entreprise au pilotage des Ressources humaines.

La réactivation des centres d'assessment et de développement ainsi que le déploiement d'un dispositif commun d'évaluation pour l'ensemble des collaborateurs du groupe participent également à la volonté de Dexia de favoriser le développement professionnel des collaborateurs.

Conditions de travail

La mise en œuvre du plan de transformation a des conséquences importantes en matière d'évolution des conditions de travail des collaborateurs. Le groupe s'attache depuis longtemps à donner à ses salariés la meilleure visibilité possible sur leur société et sur leur évolution en son sein, à prévenir et détecter les situations de stress, notamment par la mise en place d'une politique de prévention des « risques mentaux ».

De nombreux dispositifs de détection, prévention et prise en charge de la gestion du stress existent au sein des entités. Plusieurs vecteurs de remontée d'information permettent actuellement la détection de ces risques au sein des entités (représentants du personnel, médecine du travail, assistants sociaux, équipes conseils internes et externes, outils de remontée dans le cadre de la démarche de certification qualité, enquêtes de satisfaction...).

En matière de prévention, en plus des mesures existantes (consultations médicales préventives, conseils ergonomiques, formation des collaborateurs et des managers...), des actions de formation et de coaching de grande envergure ont été menées.

Des enquêtes de détection du stress ont été organisées au sein de plusieurs entités en vue de prévenir les risques psychosociaux et de réduire le stress auquel peuvent être confrontés les collaborateurs. Dans certaines entités, l'enquête a également porté sur la satisfaction des salariés lors de l'exécution de leur travail. L'objectif de ces enquêtes est de mettre en œuvre des plans d'action permettant d'augmenter la motivation des collaborateurs.

Enfin, les situations déclarées de stress sont prises en charge et sont accompagnées par différents moyens : via la direction des Ressources humaines, des experts internes et/ou externes, des mesures de coaching, des hotlines psychologiques, des entretiens, un aménagement du temps de travail.

La Dexia Corporate University a également créé des formations nouvelles axées sur l'accompagnement du changement et la gestion du stress à l'attention de tous : collaborateurs, managers, équipes Ressources humaines.

Formation

Le soutien du plan de transformation de Dexia a été un des principaux objectifs du département Formation en 2010. Des initiatives de soutien à la hiérarchie dans son rôle de vecteur de changement ont été associées au coaching et à la formation des personnes confrontées à une réorientation professionnelle. Des séminaires ont été également organisés pour expliquer et commenter l'évolution du cadre réglementaire dans différents domaines (risque, finance et marchés financiers). Un investissement important a en outre été consenti pour la formation des réseaux commerciaux en vue d'encore améliorer l'orientation client et la satisfaction de ce dernier. Dans ce cadre, la Deniz Academy a soutenu la croissance du réseau commercial de DenizBank en fournissant des formations pour les nouveaux collaborateurs commerciaux, des formations de gestion pour les nouveaux sales managers et des programmes commerciaux ayant trait à la « stratégie bancaire de relation ».

Afin d'aider les collaborateurs à gérer leurs opportunités de carrière, la Dexia Corporate University a relancé certaines de ses initiatives d'apprentissage stratégiques :

- Programme Marco Polo : programme destiné aux forts potentiels dont l'objectif est de promouvoir la mobilité au sein du groupe et de contribuer au développement d'une « culture groupe ». Il comprend une mission de six mois dans une entité et un pays différents ;
 - Lead an Organisation : mini-programme MBA pour senior managers ;
 - Discovering Dexia : le séminaire d'intégration pour les nouveaux cadres dirigeants a été relancé en décembre 2010 ;
 - Dexia Mentoring Program : programme transversal pour assurer le transfert des connaissances et des compétences au sein de l'organisation.
- Globalement, la Dexia Corporate University a de nouveau contribué à répercuter la stratégie du groupe. Dans ce contexte, elle a continué à soutenir Dexia en matière de gestion du changement au travers des actions suivantes :
- une offre de formations dédiées au changement et à l'incertitude : Learning with Change, Dealing with Stress, Change and Team...
 - une offre très spécifique pour aider les gestionnaires d'équipe à gérer le changement : manuels en ligne dynamiques, ateliers...
 - un coaching individuel à court ou long terme, destiné aux dirigeants et aux gestionnaires d'équipe ;
 - un coaching d'équipe, destiné aux responsables et à leurs équipes ;
 - des trajectoires de formation en gestion de projet.

En 2010, la Dexia Corporate University a également collaboré à de multiples initiatives qui seront mises en œuvre en 2011 : un programme d'accueil harmonisé ciblant les nouveaux collaborateurs et un support d'apprentissage pour les aider à passer aux nouvelles versions de logiciel telles que MS Office, Clarity ou Business Object.

Au total, 1 290 participants ont participé à une formation organisée par la Dexia Corporate University en 2010.

Rémunération

Les projets récurrents ont été poursuivis en 2010. Il en est ainsi de la gestion de la sortie du plan d'actionnariat 2005 qui a permis aux équipes de continuer le travail d'information des collaborateurs quant aux modalités liées à cette échéance.

Par ailleurs, la politique de rémunération du groupe Dexia a été impactée par les nouvelles réglementations, qu'elles soient belges, françaises, voire européennes. L'équipe People Reward a participé aux discussions avec les régulateurs et les fédérations du secteur et a préparé les modifications adéquates à la politique de Dexia afin de se conformer à ces enjeux.

La matière réglementaire a fortement évolué en 2010 et ce mouvement devrait se poursuivre dans le courant de l'année 2011 afin de continuer à aligner le développement durable de l'entreprise et son profil de risque avec les pratiques en termes de rémunération.

Ainsi, conformément à la directive européenne « Capital Requirements Directive III » et les guidelines y relatives du Comité européen des contrôleurs bancaires, le groupe Dexia adaptera en 2011 sa politique générale de rémunération dont les principes s'inscriront dans les lignes directrices établies par l'Europe. De même, Dexia a également adapté sa politique afin de se conformer aux obligations issues de la loi belge du 6 avril 2010 en matière de gouvernance d'entreprise.

La mise en œuvre du plan de transformation et le recentrage de Dexia sur ses franchises principales ont engendré la gestion d'un nombre important de mouvements internationaux et nationaux et nécessité un accompagnement de ces mouvements internes par les départements des Ressources humaines.

Enfin, les questions de rémunération et de gestion des aspects de rémunération liés à la performance ont fait l'objet d'une attention particulière afin, notamment, que ces rémunérations variables tiennent compte, d'une part, des résultats des entités concernées et du groupe dans sa globalité et, d'autre part, de la performance des collaborateurs.

Dialogue social

Le Comité d'entreprise européen (CoEE) de Dexia compte 30 membres permanents provenant de 13 entités différentes de Dexia et de quatre pays. Cette instance sociale est compétente pour débattre avec la direction de toute question importante d'ordre transnational.

Compte tenu de l'actualité et du processus d'information-consultation du plan de transformation, l'année sociale a été particulièrement chargée et de nombreuses réunions ont été organisées (5 réunions du Comité d'entreprise européen, 11 réunions du bureau du CoEE) afin d'informer les représentants du personnel et de répondre à leurs demandes.

Au niveau local, le dialogue social a été intense dans toutes les entités du groupe. En effet, les partenaires sociaux ont décliné, au sein de leurs entités, le processus d'information-consultation engendré par la troisième phase du plan de transformation.

Afin de mettre en œuvre les phases précédentes du plan de transformation au sein du bassin d'emploi belge, les partenaires sociaux des entités concernées ont négocié ensemble, en réunions plénières, des conventions de transfert collectif des collaborateurs.

Développement durable

Le rapport développement durable 2010 de Dexia

Orientation du rapport 2010

Dexia a engagé depuis 2009 une profonde transformation de ses activités, en se recentrant sur ses métiers et ses franchises historiques et en adaptant sa structure de coûts. Nous avons souhaité en 2010 renforcer la cohérence de notre stratégie de développement durable avec cette transformation en la recentrant autour d'une question essentielle : comment accompagner nos clients dans leurs démarches de développement durable, dans l'exercice de notre métier de banquier ?

Notre objectif est de simplifier et de rendre plus lisible notre approche en l'articulant autour d'une définition du développement durable et de quatre principes fondamentaux communs à l'ensemble du groupe. Nous avons souhaité décliner cet engagement renouvelé de manière très opérationnelle en choisissant un thème d'action prioritaire pour 2011-2012 : la performance énergétique des bâtiments.

La nouvelle orientation de notre démarche de développement durable nous a naturellement amenés à faire évoluer notre rapport développement durable qui est construit en 2010 à partir des quatre principes fondamentaux du groupe – pertinence, essence, communication et évaluation – et accorde une place privilégiée à l'enjeu de la performance énergétique des bâtiments.

Afin de limiter son impact environnemental direct, Dexia a par ailleurs, comme depuis 2008, supprimé toute impression papier de son rapport développement durable 2010 pour adopter un support exclusivement dématérialisé, disponible sur son site internet www.dexia.com.

Principales thématiques abordées

Identité et stratégie

- Message des présidents
- Notre stratégie de développement durable
- Nos indicateurs-clés

Priorité 2011-2012 : la performance énergétique des bâtiments

- Contexte et enjeux
- Offrir une gamme de produits et services adaptés à nos clients
- Maîtriser les consommations énergétiques de nos propres bâtiments

Pertinence

- Lutter contre la précarité et l'exclusion sociale
- Adapter nos services à la diversité des besoins de nos clients
- Soutenir le développement de la croissance verte

Essence

- Intégrer les risques environnementaux et sociaux dans nos activités de financement
- Investir de manière responsable et durable
- Garantir la transparence, un objectif essentiel
- Agir en entreprise responsable

Communication

- Renforcer le dialogue avec nos parties prenantes
- Développer une relation de confiance avec nos clients

Évaluation

- Processus de reporting
- Rapport du commissaire aux comptes
- Tableau des indicateurs
- Tableau de concordance des référentiels
- Glossaire

Performance énergétique des bâtiments

Afin d'accompagner l'ensemble de ses clients dans la mise en œuvre de leurs objectifs en matière de performance énergétique des bâtiments, Dexia a développé depuis plusieurs années une gamme de produits et services dédiés innovants. En Belgique et au Luxembourg, Dexia propose ainsi à ses clients particuliers des prêts destinés au financement de travaux d'amélioration de la performance énergétique des habitations (Écocrédit habitation, Crédit logement vert et gamme de produits ImmoPlus Green). En France, Dexia propose depuis 2009 une démarche d'accompagnement des acteurs du secteur public local dans leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti. Cette offre repose sur la mise à disposition d'un logiciel d'audit et de simulation de travaux énergétiques qui permet aux décideurs publics d'articuler vision technique et vision financière, ainsi que sur la mise en place de financements dédiés.

Soucieux d'être exemplaire dans la gestion de ses propres bâtiments, Dexia mène en outre depuis 2008 une campagne d'audits énergétiques de ses principaux bâtiments. Les bâtiments Pachéco/Ommegang et Galilée en Belgique ont ainsi fait l'objet d'un audit, respectivement en 2008 et 2009. En 2010, un audit des Tours Dexia de Bruxelles et de Paris a également été réalisé.

Introduction

En 2010, les activités de la filière Risques ont été fortement impactées par un environnement économique perturbé, marqué par une volatilité importante des taux d'intérêt et des parités de change ainsi que par une forte défiance des investisseurs vis-à-vis de certains émetteurs souverains de la zone euro. En dépit de ce contexte difficile, le groupe Dexia a continué à mettre en œuvre avec succès son plan de transformation, réduisant encore son besoin de financement à court terme et par là même son profil de risque.

La réduction du profil de risque du groupe s'est notamment poursuivie grâce à une politique volontariste de réduction du portefeuille en run-off engagée dès fin 2008. Conformément à l'accord avec la Commission européenne, le groupe a également cédé diverses participations en 2010 (voir chapitre « Point sur le plan de transformation » du présent rapport annuel (page 13) ce qui, combiné à la réduction du portefeuille en run-off, s'est traduit par une diminution de EUR 38,5 milliards de l'exposition au risque de crédit du groupe par rapport à fin 2009. Les risques pondérés ont naturellement suivi la même tendance et affichent une baisse de EUR 2,3 milliards sur l'année malgré un impact défavorable du cours de l'euro par rapport au dollar US tandis que le ratio des fonds propres de base (Tier 1) s'améliore, passant de 12,3 % fin 2009 à 13,1 % fin 2010. À noter également une importante diminution du coût du risque qui s'établit à EUR 641 millions en 2010 contre EUR 1 096 millions en 2009. La diminution serait plus importante encore en excluant le portefeuille Financial Products.

Au cours de l'année, le groupe a considérablement réduit son gap de liquidité à court terme et a continué à améliorer le mix de ses sources de financement à court terme. Cette amélioration de la situation de liquidité a permis à Dexia de sortir du mécanisme de garantie des États sur ses financements quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. En effet, le 30 juin 2010, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie, conformément à ses engagements envers la Commission européenne. De plus amples informations sur la garantie des États sont fournies dans la note 9.4.C. aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 186).

Dexia a été soumis à l'exercice de stress test conduit en 2010 à l'échelon de l'Union européenne et coordonné par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS). En conclusion de ce stress test, basé sur différents scénarios de dégradation de la qualité du crédit⁽¹⁾, il apparaît que Dexia n'a pas besoin de fonds propres supplémentaires pour résister au scénario « dégradé » à deux ans du CEBS, y compris en cas de nouveau choc lié aux dettes souveraines. De plus amples informations sur les stress tests sont fournies dans la partie consacrée aux stress tests (page 93).

Le suivi des activités de marché s'est amélioré avec le lancement en 2010 du projet « Market Risk Engine » qui vise à disposer d'un système intégré de calcul de VaR historique sur l'ensemble des facteurs de risque. Des progrès importants dans le domaine de la valorisation des instruments structurés et des dérivés en back to back ont également été réalisés. Dexia a poursuivi le développement et l'implémentation de divers projets transversaux :

- de nouveaux modèles ont été développés et seront progressivement utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires ;
- Dexia a mis en place un plan d'action relatif au stress-testing en 2010 : le développement d'une nouvelle gouvernance enrichissant et optimisant l'organisation en place a constitué une priorité en 2010. Par ailleurs, Dexia a participé activement aux exercices réglementaires menés par le CEBS dont les premiers résultats ont été fournis par Dexia au mois de mai 2010 ;
- un cadre formel d'indicateurs d'appétit au risque a été mis en place au niveau de Dexia SA et sera progressivement étendu au niveau des principales entités courant 2011 ;
- un plan d'action a été mis en place pour répondre aux améliorations suggérées par le collège des régulateurs de Dexia dans le cadre de la mission Pilier 2 ;
- les impacts potentiels des évolutions réglementaires proposées par la BRI (Banque des règlements internationaux) ont été quantifiés, notamment en matière de définition des fonds propres, de leverage ratio et de ratios de liquidité ;
- Dexia a participé aux réflexions internationales concernant l'évolution des réglementations IFRS sur la classification et le provisionnement, avec la remise de l'*exposure draft* en juin 2010, ainsi que sur la couverture des instruments financiers.

(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournies par le CEBS, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet du CEBS : <http://www.c-ebs.org/EU-wide-stress-testing.aspx>.

Gouvernance

L'année 2010 a été marquée par la mise en place effective de la réorganisation de la filière Risques selon une approche alignée sur l'organisation générale du groupe Dexia et basée sur un modèle directif dans lequel le directeur des risques local rapporte directement au directeur des Risques groupe. Dans ce contexte, la mission de la filière Risques a été redéfinie : les principaux défis sont de définir l'appétit au risque de Dexia, de mettre en place des mesures de risques indépendantes et intégrées pour tous les types de risques, de gérer tous les risques et d'identifier et d'adresser de façon proactive tout risque émergent.

La filière est désormais organisée en lignes de métier transversales : Risques de crédit sur les activités de « Banque de détail et commerciale », Risque de crédit « Public and Wholesale Banking », Risque financier pour l'ensemble des activités de marché. Cette organisation est basée sur des centres de compétences sur lesquels les directions des Risques locales peuvent se reposer, conformément aux *Service Level Agreements* (SLA) conclus en 2010.

Risque de crédit

Définition

Le risque de crédit représente la perte potentielle (diminution de la valeur de l'actif ou défaut de paiement) que Dexia peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie.

Organisation

La direction des Risques de Dexia supervise le risque de crédit de Dexia, sous l'égide du comité de direction et de comités spécialisés. Elle est en charge de la définition de la politique du groupe en matière de risque de crédit, notamment le processus de décision d'octroi des crédits, et de la supervision des processus de notation des contreparties, d'analyse des dossiers de crédit ainsi que des fonctions de suivi des expositions.

En 2010, afin de renforcer son efficacité et de valoriser au mieux les compétences du groupe, la filière Risques a évolué vers une organisation par centres d'expertise spécialisés, en relation avec les différents métiers de Dexia (Banque de détail et commerciale, Public and Wholesale Banking et activités de marché). Des comités de risques spécialisés par centre d'expertise ont ainsi été mis en place, une coordination étant assurée par des équipes et des comités transversaux.

Comités transversaux

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) définit les politiques de risques dont les règles d'attribution d'octroi de crédit, pour les différents secteurs et types de contreparties.

Le comité exécutif des risques, réuni sur une base hebdomadaire, décide de la stratégie en matière de gestion des risques et de l'organisation de la filière.

Le *Management Credit Committee*, qui siège chaque semaine, est en charge des décisions d'engagement.

Comités spécialisés par centre d'expertise

Afin de fluidifier le processus de décision, le *Management Credit Committee* délègue son pouvoir de décision à des comités de crédit organisés par entité et/ou par centre d'expertise. Cette délégation se fait sur la base de règles spécifiques, en fonction du type de contrepartie, du niveau de notation des contreparties et de l'exposition au risque de crédit. Le *Management Credit Committee* reste l'organe de décision en dernier ressort pour les dossiers de crédit les plus importants ou présentant un niveau de risque considéré comme sensible. Pour chaque dossier présenté en comité de crédit, une analyse indépendante est réalisée, présentant les principaux indicateurs de risque, ainsi qu'une analyse qualitative de l'opération. Dexia a actualisé les procédures d'octroi de crédit conformément à la demande de la Commission européenne pour s'assurer un niveau de RAROC minimum de 10 % pour les opérations relevant du métier PWB.

Parallèlement au suivi du processus d'octroi, différents comités sont en charge de la supervision de risques spécifiques. Ces comités sont organisés par centre d'expertise et par entité et se réunissent sur une base trimestrielle.

Les comités « Watchlist » supervisent les actifs considérés comme « sensibles » et mis sous surveillance.

Les comités de défaut qualifient et suivent les contreparties en défaut conformément au cadre réglementaire Bâle II, en appliquant les règles qui prévalent chez Dexia.

Les comités des provisions arrêtent le montant des provisions affectées et surveillent le coût du risque.

Les comités de notations s'assurent de l'application correcte des systèmes de notation interne et veillent à l'adéquation des processus de notation par rapport aux principes établis ainsi qu'à l'homogénéité de ces processus au sein des différentes entités.

La direction des risques de crédit de chaque entité du groupe Dexia se concentre sur la gestion du risque de crédit local et est en charge d'analyser et de surveiller les contreparties locales ; activité qui inclut également le développement et la maintenance des systèmes de notation interne relatifs à ces contreparties et la production des reportings locaux.

Risque de marché

Définition

Le risque de marché représente l'exposition du groupe aux variations des paramètres de marché, découlant des risques liés au taux d'intérêt, au cours des actions et au taux de change.

Le risque de taux d'intérêt se compose d'un risque de taux d'intérêt général résultant de l'évolution du marché, et d'un risque de taux d'intérêt spécifique (*spread*) lié à l'émetteur. Ce dernier découle des variations de *spread* d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation. Le risque lié au cours des actions représente le risque découlant de la perte de valeur potentielle de l'action. Quant au risque de change, il représente la baisse potentielle de valeur due à la fluctuation du taux de change des devises.

Organisation

La direction des Risques et plus particulièrement la gestion des risques de marchés financiers (*Financial Markets Risk Management – FMRM*) supervise le risque de marché sous l'égide du comité de direction et de comités de risque spécialisés. FMRM est une filière intégrée au sein de la filière Risques. Forte de son approche globale de la gestion des risques, elle est chargée d'identifier, d'analyser, de surveiller et de rapporter les risques et les résultats (y compris l'aspect valorisation) liés aux activités de marché.

Les politiques, les directives et les procédures documentant et encadrant chacune des activités sont définies au sein de Dexia SA et s'appliquent à l'ensemble des entités du groupe Dexia. Les équipes centrales rassemblées au sein de centres d'expertise ou d'équipes transversales ont également pour mission de définir les méthodes de calcul du compte de résultats et de mesure des risques, ainsi que de garantir une mesure, un reporting et un suivi consolidés des risques et des résultats de chacune des activités dont ils ont la responsabilité.

Implantées au niveau des entités opérationnelles, les équipes FMRM locales sont chargées de l'activité journalière, c'est-à-dire, entre autres, de la mise en œuvre des politiques et directives définies au niveau de Dexia SA, mais également l'évaluation et le suivi des risques au niveau local (calcul des indicateurs de risque, contrôle des limites et des triggers, etc.), ainsi que le reporting, le rapprochement avec le contrôle de gestion, la comptabilité et les systèmes d'information locaux. Chaque entité opérationnelle est également responsable du suivi et du reporting aux organes de contrôle et de réglementation locaux.

Comités

Le comité des risques de marché et des guidelines (*Market Risk and Guidelines Committee – MRGC*) se réunit tous les mois et traite de nombreuses thématiques : analyse des rapports relatifs aux risques et triggers des résultats ⁽¹⁾ et décisions y afférentes, définition et révision des limites, proposition d'approbation de nouveaux produits, discussion des directives, gouvernance et normes en matière de risques, concepts de risque et méthodes de mesure des risques, qualité des processus de valorisation.

Des MRGC *ad hoc* peuvent être organisés sur des problématiques spécifiques lorsque cela s'avère nécessaire pour des raisons liées à l'activité ou à la gestion des risques.

En marge du MRGC mensuel, un MRGC spécifique se réunit chaque trimestre pour examiner les rapports relatifs à l'activité et à la gestion des risques liés aux activités de marché.

Le comité des risques de marché de Dexia (*Dexia Market Risk Committee – DMRC*) se réunit toutes les deux semaines et fait office de comité de surveillance du MRGC.

Le comité de politique des risques (*Risk Policy Committee*) et le comité exécutif de la direction des risques valident tous les changements importants à apporter au profil de risque ou à la gouvernance du risque.

(1) Les triggers relatifs aux résultats avertissent d'une détérioration des résultats et sont exprimés en pourcentage des limites de VaR, à savoir généralement 50 %, 75 % et 100 % pour les déclencheurs 1, 2 et 3 et cessent l'activité à 300 % de la VaR.

Gestion du bilan

Définition

La gestion du bilan ou *Balance Sheet Management (BSM)* couvre l'ensemble des risques structurels du « banking book », à savoir le risque de taux, de change, de prix sur actions et le risque de liquidité.

Les définitions du risque de taux d'intérêt structurel et spécifique, du risque de change ainsi que du risque lié aux actions sont détaillées au chapitre relatif au risque de marché.

Le risque de liquidité mesure la capacité du groupe à faire face à ses besoins de trésorerie actuels et futurs, à la fois escomptés et inattendus.

Organisation

La gestion du bilan (*Balance Sheet Management – BSM*) est sous la responsabilité de la filière Finance et a pour mission de gérer les risques structurels de l'ensemble du groupe. Au sein de la direction des risques, le rôle de BSM Risques est de définir le cadre de risque dans lequel la gestion peut être menée par BSM Finance (facteurs de risque, limites, univers d'investissement, guidelines), de valider les modèles utilisés dans la gestion effective de ce risque, de suivre les expositions et de vérifier leur conformité par rapport aux standards du groupe, de définir les stress à appliquer aux différents facteurs de risque, de challenger la gestion du risque effectuée par la filière Finance et de s'assurer de la conformité du cadre avec les réglementations externes en vigueur dans l'ensemble du groupe.

Comités

L'ensemble des risques BSM sont gérés au travers du comité ALCo de Dexia SA (*Group Assets & Liabilities Committee*) qui se réunit sur une base mensuelle. Le comité ALCo de Dexia SA décide du cadre de risque global, fixe les limites, garantit la cohérence de la stratégie et délègue sa mise en œuvre opérationnelle aux ALCo locaux. Le comité ALCo de Dexia SA décide globalement du niveau des expositions en cohérence avec l'appétit au risque défini par le comité de direction et valide les mécanismes de prix de cession interne au sein du groupe Dexia. Les comités ALCo locaux gèrent les risques spécifiques de leur bilan dans le cadre défini par et sous la responsabilité du comité ALCo du groupe.

Le comité du funding et de la liquidité (*Funding and Liquidity Committee – FLC*), par délégation du comité ALCo de Dexia SA, centralise et coordonne le processus décisionnel concernant les questions liées à la liquidité. Le FLC est chargé de surveiller la position de liquidité du groupe, son évolution et sa couverture par des ressources à court, moyen et à long terme. Il suit la réalisation des objectifs de liquidité fixés par le comité de direction et élabore les stratégies de financement, de désinvestissement et de structuration qui vont permettre au groupe de surmonter les stress réglementaires et internes. Le FLC, qui se réunit sur une base bimensuelle, met tout en œuvre pour améliorer le profil de liquidité du groupe.

Risque opérationnel

Définition

Dexia définit le risque opérationnel comme suit : le risque opérationnel représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel et des systèmes, ou de facteurs exogènes. Cette définition comprend les risques informatiques, juridiques et de conformité, mais exclut le risque stratégique.

La définition du risque opérationnel donnée par Dexia s'inspire, de manière non limitative, de celle donnée par le comité de Bâle, qui met l'accent sur les pertes (impacts financiers négatifs). La politique de Dexia requiert également la collecte de données concernant les événements ayant engendré des gains financiers.

Organisation

Le cadre de gestion du risque opérationnel repose sur une gouvernance solide, qui implique des responsabilités et des rôles clairement définis.

Le comité de direction, dont les réunions sont hebdomadaires, examine régulièrement l'évolution du profil de risque des différentes activités du groupe et prend les décisions qui s'imposent.

Le comité de politique des risques, un comité stratégique comprenant des représentants du comité de direction, approuve la politique pour l'ensemble du groupe. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle.

Le comité des guidelines « risques opérationnels », présidé sur une base trimestrielle par le responsable de la gestion des risques au niveau du groupe, traduit en détail la politique approuvée en recommandations adaptées aux activités commerciales. Il revoit transversalement les incidents opérationnels ainsi que les analyses réalisées.

Le comité de gestion des risques opérationnels, présidé sur une base mensuelle par le responsable des risques opérationnels du groupe, développe un dispositif cohérent pour l'ensemble du groupe, incluant la continuité de l'activité, la gestion de crise, la sécurité de l'information et la politique d'assurance.

Le *Middle Management* du groupe est le principal responsable de la gestion des risques opérationnels. Dans son domaine d'activité, il désigne un correspondant pour les risques opérationnels dont le rôle est de coordonner la collecte de données et l'autoévaluation des risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques opérationnels locale.

Suivi du risque

Risque de crédit

Politique de Dexia en matière de risque de crédit

La direction des risques de crédit de Dexia (i.e. *Credit Risk Management* – CRM) a mis en place un cadre général de politiques et de procédures en cohérence avec l'appétit au risque de la banque. Ce cadre guide la gestion du risque de crédit dans ses fonctions d'analyse, de décision et de surveillance des risques.

CRM gère le processus d'octroi de crédit en accordant des délégations dans les limites mises en place par la direction de la banque et en présidant les comités de crédit. Dans le cadre de sa fonction de surveillance du risque de crédit, CRM contrôle l'évolution du risque de crédit de ses portefeuilles en réalisant régulièrement des analyses de dossiers de crédit et en revoyant les notations. CRM définit et met en place également la politique en matière de provision. En ce sens, il décide des provisions spécifiques et qualifie les dossiers en défaut.

Mesure du risque

La mesure du risque de crédit repose principalement sur des systèmes de notation interne mis en place par Dexia, dans le cadre de Bâle II. Chaque contrepartie se voit attribuer un niveau de notation par les analystes en charge du risque crédit ou par les systèmes de scoring dédiés. Ce niveau correspond à une évaluation du niveau de risque de défaut de la contrepartie, exprimée au travers d'une échelle de notation interne, et constitue un élément-clé dans le processus d'octroi de crédit par le comité de crédit ou par les systèmes d'octroi automatisés. Les notations sont revues a minima sur une base annuelle, ce qui permet d'identifier de manière proactive les contreparties nécessitant un suivi régulier par le comité « Watchlist ».

Afin de contrôler le profil général du risque de crédit du groupe et de limiter les concentrations de risques, des limites de risques de crédit sont définies pour chaque contrepartie, fixant l'exposition maximale au risque de crédit jugé acceptable pour une contrepartie donnée. Des limites par secteur économique et par produit peuvent également être imposées. La direction des Risques réalise un suivi proactif de ces limites, en fonction de l'évolution de la perception des risques encourus par le groupe. Pour tenir compte des événements les plus récents, des limites spécifiques peuvent être gelées à tout moment par la direction Gestion des risques.

Dans le cadre de la gestion de ses dérivés, Dexia surveille régulièrement les clauses juridiques liées aux conventions de compensation et aux échanges de nantissements.

Fondamentaux du risque de crédit de Dexia en 2010

Sur le plan macroéconomique, l'année 2010 a vu une amélioration progressive de l'environnement économique de la majorité des pays d'Europe. Cependant, l'année a également été marquée par une crise de confiance sur la capacité de certains États européens à faire face à leurs obligations financières, entraînant des tensions sur les marchés financiers et des difficultés pour ces pays à se financer. Cette crise a amené l'ensemble des pays européens à adopter des mesures d'austérité financière, visant à réduire leur endettement public.

Au sein de Dexia, un net ralentissement de la dégradation du niveau de notation moyen des portefeuilles a pu être constaté, reflétant l'amélioration de la conjoncture économique. Cette tendance plus générale est particulièrement visible sur un certain nombre de secteurs fragilisés par la crise financière et sur lesquels des provisions collectives avaient été passées en 2008 et 2009, en particulier les secteurs portuaire, textile, autoroutier et shipping, donnant lieu à des reprises de provisions collectives.

Concernant les activités de banque de détail et commerciale, on note également une amélioration. En Belgique, la persistance d'indicateurs macroéconomiques mitigés s'est traduite par des entrées en défaut qui, bien qu'en recul par rapport à 2009, s'inscrivaient toujours au-delà des niveaux d'avant-crise. Le portefeuille des crédits hypothécaires s'est montré particulièrement résilient alors que les crédits professionnels n'échappaient pas à certains effets de granularité mais présentaient un coût du risque en retrait par rapport à 2009. En Turquie, le fort rebond économique s'est traduit par des volumes de production soutenus, un retour des entrées en défaut à un niveau d'avant-crise et des récupérations importantes. En conséquence, le coût du risque s'est inscrit en net recul par rapport à 2009, tant sur les portefeuilles de crédits aux particuliers qu'aux PME.

Pour faire face à la crise touchant la dette souveraine de certains États européens, principalement la Grèce, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne, Dexia a non seulement bloqué l'octroi de crédits aux souverains concernés mais a également réduit ces expositions via son programme de cession de titres ⁽¹⁾. Dexia reste attentif à l'évolution de la situation, notamment à l'impact des interventions du Fonds de soutien européen et du FMI pour soutenir les États en difficulté.

Dans ce contexte, il est important de ne pas extrapoler le risque de défaut d'un souverain à celui de ses collectivités locales. Un certain nombre d'éléments permettent en effet de relativiser le risque d'une contagion systématique.

- Le cadre prudentiel encadrant la gestion des collectivités locales est contraignant. Dans la plupart des pays dans lesquels Dexia est actif, les collectivités locales ont l'obligation de présenter un budget équilibré. La contraction de dette est par ailleurs réservée à l'investissement, et non aux dépenses de fonctionnement, lequel est à 80 % assuré par des dotations et subventions. Le niveau d'endettement est généralement limité. En conséquence, même si les collectivités locales ont vu croître leur endettement au cours de la période récente, celui-ci demeure à des niveaux raisonnables (8 % du déficit et 9 % de la dette publique de l'Union européenne).

- De nombreux mécanismes protègent les porteurs de dette des collectivités locales (en France et en Belgique, elles doivent obligatoirement mettre en réserve les montants nécessaires au service de la dette ; en Italie, les créanciers de la dette publique bénéficient d'un droit prioritaire sur les revenus fiscaux...).

Les collectivités locales ont néanmoins été globalement affectées par la dégradation de l'économie mondiale, de façon assez hétérogène en fonction des pays. Ainsi, Le Japon ayant été un peu à l'abri de la crise, les collectivités ne paraissent pas être impactées significativement. La Turquie n'a pas été touchée par la récession et ses grandes villes métropolitaines conservent pour la plupart d'entre elles de bonnes capacités d'épargne. Les réactions et mesures prises par les gouvernements jouent un rôle non négligeable. Certaines collectivités reçoivent une part significative de leurs recettes de l'État central. L'augmentation des transferts, soit de façon ponctuelle comme en Pologne, soit à travers la mise en place de plans de relance comme aux États-Unis, a permis de compenser la baisse des recettes fiscales. En Espagne, une augmentation sensible du niveau d'endettement et une dégradation marquée des niveaux d'épargne brute sont à

noter pour certaines régions, alors que les communes, grâce à la révision du cadastre, enregistrent une progression de leurs recettes. En Italie, l'endettement devrait se stabiliser mais les pressions sur les dépenses de santé restent fortes. En Europe de l'Est, l'impact de la crise est assez marqué en Bulgarie, en République tchèque ou en Hongrie à travers une baisse des recettes fiscales mais celle-ci est compensée par des dotations accrues de l'État. Aucun effet marquant n'est constaté à ce stade en Roumanie. En Pologne, la crise est assez peu visible sur les recettes courantes des collectivités mais l'épargne baisse et l'investissement reste soutenu. En France, la forte progression des produits des droits de mutation a permis de faire face au ralentissement des autres ressources de fonctionnement. 2010 a été une année de transition pour la fiscalité directe locale marquée par la suppression de la taxe professionnelle. Les dotations de l'État ont, quant à elles, peu évolué et devraient rester gelées pour trois ans.

L'investissement diminue légèrement mais reste à un niveau élevé. L'impact de ces différentes mesures risque de toucher particulièrement les Départements qui, d'une part, se voient privés du dynamisme de leurs ressources fiscales, et, d'autre part, doivent faire face à une hausse soutenue des dépenses d'action sociale, notamment au titre du Revenu de solidarité active (RSA) ; ce qui aura potentiellement un impact sur leur rating interne qui restera toutefois solide. En Belgique, sous l'influence de la crise économique et financière, les budgets avaient fait état en 2009 d'une fragilisation de la situation financière de nombreuses communes belges. Les résultats démontrent une relative stabilisation en 2010 par rapport à la situation de 2009. Le taux de croissance des recettes à l'exercice propre (2,2 %) est bien supérieur au taux attendu des dépenses (1,6 %). De manière générale, les administrations locales disposent d'une structure de financement relativement moins directement sensible à l'évolution de la conjoncture économique. Aux États-Unis, les États parviennent difficilement à boucler leurs budgets mais sont le plus souvent obligés de par la loi d'être à l'équilibre. Les collectivités ont donc pour leur part effectué des réductions significatives de leurs dépenses.

Le programme de cessions d'obligations du portefeuille de Dexia s'est poursuivi en 2010, en ligne avec les engagements pris envers la Commission européenne, entraînant mécaniquement une réduction du risque de crédit du groupe. Sur ce portefeuille, l'impact de la crise a continué à peser sur le niveau moyen de notation, même si aucune détérioration sensible en termes de performance ou de perte attendue n'est constatée. La dégradation est plus marquée dans les segments des *Residential Mortgage-Backed Securities* (RMBS) aux États-Unis et en Europe, principalement en Irlande et Espagne. Le portefeuille obligataire reste toutefois caractérisé par une très bonne qualité de crédit, à 95 % de niveau « Investment grade ». D'une manière générale, la bonne résistance de la base d'actifs de Dexia à la crise économique confirme le faible profil de risque des métiers du groupe.

(1) Des détails sur les expositions de Dexia dans ces pays sont fournis dans la partie « Exposition au risque de crédit », page 81.

Portefeuille Financial Products ⁽¹⁾

En 2010, la taille du portefeuille Financial Products a été réduite de USD 1,6 milliard, à USD 13,8 milliards (valeur nominale), reflétant USD 0,4 milliard de cessions d'actifs et l'amortissement du portefeuille. Au 31 décembre 2010, la durée de vie moyenne du portefeuille est de 9,2 ans.

Dans un contexte caractérisé par une forte volatilité de l'environnement économique et une pléthore de logements qui continueront à peser lourdement sur le marché immobilier aux États-Unis à minima en 2011, Dexia a ajusté les hypothèses applicables à son portefeuille de RMBS américains afin d'intégrer les éléments suivants :

- en 2010, une proportion importante de prêts douteux, en particulier des prêts subprime, ont fait l'objet d'une restructuration, ce qui a permis d'améliorer le taux de défaut de ces actifs. Néanmoins, Dexia estime qu'une partie de ces défauts n'est que décalée dans le temps ;
- la perspective d'une reprise des prix de l'immobilier reste faible, en raison du nombre important de biens immobiliers en vente et d'autres facteurs tels que le risque de blocage juridique des saisies immobilières.

En conséquence, Dexia a ajusté ses hypothèses sur le marché des RMBS américains. En particulier, pour prendre en compte l'impact prévisible des renégociations de prêts, Dexia estime que les taux de défaut actuels ne devraient pas connaître d'amélioration dans les trois années à venir et nécessiteront quatre années supplémentaires pour revenir aux niveaux observés avant l'éclatement de la crise. Par ailleurs, Dexia considère que les taux de sévérité ⁽²⁾ resteront à leurs niveaux actuels jusqu'à maturité des actifs.

Tenant compte de ces paramètres, les pertes économiques estimées augmentent pour atteindre USD 1,796 milliards dans le scénario de base de Dexia. Ces estimations reposent sur les connaissances de Dexia et sur les conditions de marché prévalant fin décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, le montant total des provisions s'élève à USD 2,252 milliards. La modélisation des pertes sur les portefeuilles de RMBS américains est particulièrement sensible à différents paramètres tels que la date de matérialisation des défauts, les renégociations de prêts, les prix de l'immobilier et la durée de la crise. Toute modification de ces paramètres pourrait amener des modifications significatives dans la projection des pertes économiques estimées par rapport au scénario de base.

- Premier exemple : dans l'hypothèse d'un scénario basé sur des taux de défaut aggravés par rapport au scénario de base (un niveau de défaut plus élevé sur l'ensemble de la période) combiné à une augmentation de 5 % des taux de sévérité, les pertes économiques estimées augmenteraient à USD 2,3 milliards.
- Deuxième exemple : dans un scénario basé sur une courbe des taux de défaut plate jusqu'à la maturité finale du dernier actif du portefeuille, les pertes économiques estimées augmenteraient à USD 2,8 milliards.
- À l'inverse, dans l'éventualité d'une reprise plus rapide de l'économie américaine de 18 mois par rapport au scénario de base, les pertes économiques estimées diminueraient à USD 1,3 milliard.

(1) De plus amples informations sur le portefeuille Financial Products sont fournies à la note 12.2.A.3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 213).

(2) La « sévérité » représente la perte attendue sur un bien vendu à la suite d'une saisie.

Dans l'hypothèse de matérialisation d'un de ces scénarios, le ratio réglementaire de solvabilité de Dexia est immunisé contre toute provision ou perte sur le portefeuille Financial Products, conformément au mécanisme de garantie des États ⁽³⁾.

Il convient également de souligner que Dexia a mis en place une stratégie active visant à optimiser en 2011 le montant des recouvrements sur le portefeuille des RMBS américains. Le groupe s'appuie sur une équipe de spécialistes basés à New York et a lancé des poursuites judiciaires contre certains acteurs du marché des RMBS américains. À ce stade toutefois, les états financiers du groupe ne tiennent pas compte de l'issue potentiellement positive de ces procédures judiciaires.

Exposition au risque de crédit ⁽⁴⁾

L'exposition au risque de crédit reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c'est-à-dire la valeur comptable après déduction des provisions spécifiques) ;
- la valeur de marché pour les produits dérivés ;
- le total des engagements hors bilan : l'engagement total est soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

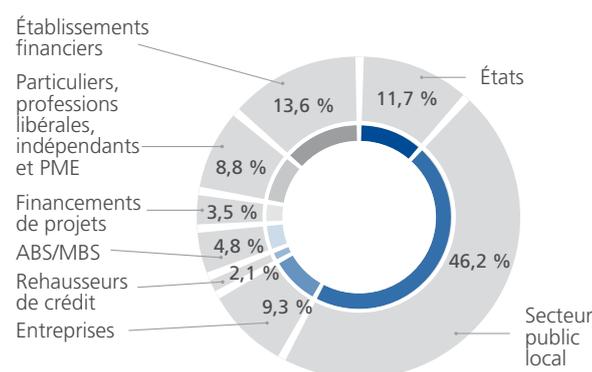
Lorsque l'exposition au risque de crédit est garantie par un tiers dont la pondération du risque est plus faible, le principe de substitution s'applique.

L'exposition au risque de crédit comprend les filiales du groupe Dexia entièrement consolidées et 50 % de la joint-venture RBC Dexia Investor Services.

L'exposition totale au risque de crédit du groupe s'élève à EUR 547 617 millions au 31 décembre 2010.

Exposition par type de contrepartie (au 31 décembre 2010)

La composition du portefeuille de Dexia est stable en termes de contreparties. La moitié de l'exposition concerne des entités du secteur public local.



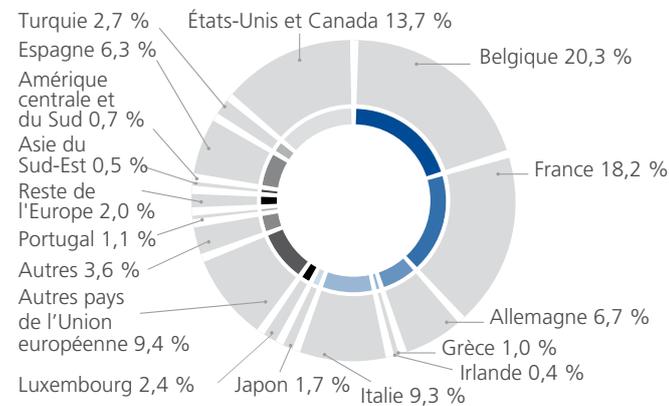
Note : les contreparties sont les contreparties finales, c'est-à-dire après prise en compte de la garantie éligible selon la pondération et le principe établis par Bâle II (principe de substitution). L'exposition aux rehausseurs de crédit est essentiellement une exposition indirecte.

(3) De plus amples informations sur la garantie des États sont fournies dans la note 9.4.C. aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 186).

(4) Voir également la note 12.2. « Exposition au risque de crédit » aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 212).

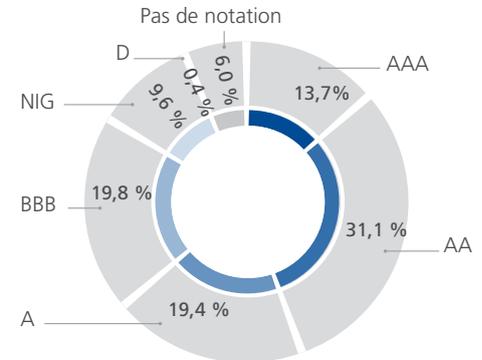
Exposition par zone géographique (au 31 décembre 2010)

Au 31 décembre 2010, les expositions du groupe demeurent majoritairement concentrées dans l'Union européenne (75,1 %, EUR 411,3 milliards fin 2010), principalement en France (18,2 %) et en Belgique (20,3 %).



Exposition par notation (au 31 décembre 2010)

Au 31 décembre 2010, près de la moitié des expositions de Dexia sont notées AAA ou AA. Seulement 10 % des expositions sont notées Non Investment Grade (NIG).



Répartition du portefeuille d'obligations d'État sur certains pays européens

Au 31 décembre 2009 (en millions d'EUR)	Total	Dont portefeuille bancaire	Dont portefeuille d'assurance	Dont portefeuille de trading
Grèce	5 135	3 772	1 340	23
Irlande	143	141	2	1
Italie	15 237	13 352	1 873	11
Portugal	3 172	2 751	384	37
Espagne	2 072	1 697	360	15
TOTAL	25 760	21 714	3 959	87

Au 31 décembre 2010 (en millions d'EUR)	Total	Dont portefeuille bancaire	Dont portefeuille d'assurance	Dont portefeuille de trading
Grèce	4 266	3 437	828	1
Irlande	326	0	326	0
Italie	13 502	12 354	1 143	5
Portugal	2 162	1 927	235	0
Espagne	1 702	1 373	314	15
TOTAL	21 958	19 091	2 846	21

Au 31 décembre 2010, le total des obligations d'État sur la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne s'élève à EUR 21 958 millions, en baisse de EUR 3 802 millions par rapport au 31 décembre 2009.

Qualité des actifs

En 2010, les prêts et créances dépréciés sur la clientèle augmentent de 16 % pour s'établir à EUR 5,6 milliards, essentiellement en raison du portefeuille Financial Products et de certains engagements du métier Public and Wholesale Banking. Cette hausse est combinée à une augmentation de 21 % des provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle, qui s'établissent à EUR 3,2 milliards. Le taux de couverture est dès lors de 57,9 %, contre 55,3 % en 2009.

Globalement, le coût du risque (dépréciations de prêts et provisions pour engagements de crédit) de Dexia a fortement baissé en 2010. Le groupe bénéficie d'une baisse du coût du risque du métier de Banque de détail et commerciale,

principalement grâce à une amélioration de l'environnement de crédit en Turquie, de reprises de provisions collectives en Public and Wholesale Banking également dues à une meilleure conjoncture (plus particulièrement dans les secteurs du fret, des activités portuaires et des infrastructure autoroutières) et à des reprises de provisions collectives sur des ABS et de la dette subordonnée enregistrées dans le portefeuille obligataire en run-off. Par ailleurs, l'année 2010 est également marquée par des provisions supplémentaires sur le portefeuille Financial Products pour tenir compte d'hypothèses plus sévères quant à l'évolution du marché des RMBS américains.

QUALITÉ DES ACTIFS

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)	31/12/09	31/12/10
Prêts et créances dépréciés sur la clientèle	4 808	5 554
Provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle	2 657	3 214
Ratio de qualité des actifs ⁽¹⁾	1,4 %	1,6 %
Ratio de couverture ⁽²⁾	55,3 %	57,9 %

(1) Le rapport entre les prêts et créances dépréciés sur la clientèle et l'encours brut des prêts et créances sur la clientèle.

(2) Le rapport entre les provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle et les prêts et créances dépréciés sur la clientèle.

Risque de marché

Politique de Dexia en matière de risque de marché

Afin d'avoir une gestion des risques de marché solide et intégrée, Dexia a développé un cadre basé sur les éléments suivants :

- une approche complète de mesure du risque qui constitue une part importante du processus de surveillance et de contrôle du profil de risque du groupe Dexia ;
- une structure solide de limites et de procédures qui régissent les prises de risques. Le système de limites doit être cohérent avec l'ensemble du processus de mesure et de gestion du risque ainsi qu'avec l'adéquation de la position en capital. Ces limites sont intégrées et définies sur le plus grand périmètre possible ;
- une organisation efficace de la gestion des risques responsable d'identifier, de mesurer, de surveiller, de contrôler et de rapporter les risques : le développement du cadre global de gestion du risque de Dexia répond à la nature des challenges auxquels la banque fait face. Cette approche permet d'avoir l'assurance que les risques de marché sont gérés en cohérence avec les objectifs et la stratégie de Dexia ainsi qu'avec le cadre général d'appétit au risque.

Mesure du risque

Le groupe Dexia a adopté la méthodologie de mesure de la VaR (Value at Risk) comme l'un des principaux indicateurs de risque. La VaR mesure la perte potentielle attendue pour un intervalle de confiance de 99 % et pour une période de détention de 10 jours. Dexia met en œuvre des approches VaR multiples pour mesurer de façon précise le risque de marché inhérent aux différents portefeuilles et activités.

- Le risque d'intérêt général et le risque de change sont mesurés au travers d'une VaR paramétrique.
- Le risque d'intérêt spécifique, le risque lié aux actions et les autres risques dans le portefeuille de trading sont mesurés au travers d'une VaR historique.
- Les risques non linéaires et les risques particuliers sont mesurés au travers de VaR spécifiques et de VaR historiques, en vue d'une meilleure évaluation de l'exposition à la volatilité du marché.

L'exposition de Dexia au risque de marché, mesurée en termes de Value at Risk (VaR), provient principalement du risque de taux général et spécifique (spread), reflétant la volatilité actuelle des marchés de crédit, tandis que son exposition au risque de marché résultant des activités de trading en actions, en change et en autres facteurs de risque reste nettement moins élevée.

Dexia utilise le modèle interne de VaR pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires pour le risque de taux d'intérêt général et de change au sein des activités de trading.

Les méthodologies VaR sont constamment améliorées. Le projet « Market Risk Engine » a été lancé en 2010. Il vise à disposer d'une VaR historique sur l'ensemble des facteurs de risque (avec réévaluation complète sur les facteurs de risque non linéaires) ; une VaR historique complète, qui s'est affirmée comme le standard dans de nombreuses banques, permettra de disposer d'une mesure cohérente et plus précise. Outre la VaR, le nouvel outil facilitera le stress testing, l'analyse des valeurs extrêmes... La première phase du projet a déjà été implémentée avec succès et a permis de consolider les VaR historiques existantes, d'y ajouter des VaR historiques sur la base des sensibilités et de progresser sur la mise en œuvre de la VaR stressée comme demandé par le régulateur.

En 2010, les back-testings ont généré trois exceptions pour les risques d'intérêt et de change (modèle interne), trois sur le périmètre risque sur actions et aucun sur le périmètre risque de spread, ce qui atteste de la qualité des outils mis en place.

En complément aux mesures de VaR et aux triggers de résultats, Dexia applique un large éventail d'autres mesures visant à évaluer les risques liés aux différents métiers et portefeuilles (limites en termes de nominal, d'échéances, de marché et de produits autorisés, de sensibilité aux différents facteurs de risque (Greeks)...).

Le stress testing gagne en importance dans l'optique d'une gestion rigoureuse du risque, car il entend explorer un éventail d'événements à faible probabilité sortant du cadre probabiliste des techniques de mesure de la VaR. Les mesures de la VaR évaluent le risque de marché dans une conjoncture journalière classique, alors que le stress testing le quantifie dans une conjoncture anormale. Dans ce contexte, les différentes hypothèses de scénarios sont régulièrement révisées et mises à jour. Les résultats de stress tests consolidés et l'analyse correspondante sont trimestriellement présentés aux MRGC et DMRC.

Le portefeuille obligataire (bancaire) n'est pas soumis aux limites de VaR étant donné son horizon de placement différent. Faisant suite au plan de transformation de Dexia, ce portefeuille a été essentiellement mis en run-off.

Exposition au risque de marché ⁽¹⁾

Value at Risk

Le détail de la VaR utilisée par les activités de marché – portefeuille obligataire bancaire non compris – est repris dans le tableau ci-dessous. La Value at Risk moyenne s'élève à EUR 44,6 millions en 2010, contre EUR 78,4 millions en 2009.

Les limites ont été fortement revues à la baisse pour se conformer au principe de réduction de l'appétit au risque énoncé dans le plan de transformation de Dexia. La limite a été ramenée de EUR 178 millions au troisième trimestre 2008 à EUR 130 millions fin 2008 et à EUR 100 millions depuis le 1^{er} trimestre 2009.

(1) Voir aussi la note 12.5. « Risques de marché et Balance Sheet Management (BSM) » aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 227).

VALUE AT RISK DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

(en millions d'EUR)

VaR (10 jours, 99 %)		2009				2010			
		IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾	EQT Trading ⁽⁴⁾	Spread Trading	Autres risques ⁽⁵⁾	IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading et Banking) ⁽³⁾	EQT Trading ⁽⁴⁾	Spread Trading	Autres risques ⁽⁵⁾
Par activité	Moyenne	30,1	4,6	39,3	4,6	16,6	2,1	22,4	3,5
	Maximum	86,5	9,7	59,2	7,8	28	4,7	30	5,8
Global		Core ⁽⁶⁾		Legacy ⁽⁶⁾		Core ⁽⁶⁾		Legacy ⁽⁶⁾	
	Moyenne	45,7		41,9		30,4		23,5	
	Maximum	103,6		58,5		44,1		32,7	
	Fin de période	37		29,4		27,8		15	
		Total 2009				Total 2010			
	Moyenne	78,4				44,6			
	Maximum	137,8				55,5			
	Fin de période	45,7				39,1			
	Limite	100,0				100,0			

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR & FX : hors gestion du bilan (BSM).

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, CO₂, matières premières.

(6) « Core » signifie le portefeuille d'actifs que Dexia considère comme son cœur de métier alors que le portefeuille « Legacy » porte sur les actifs dont Dexia va se désengager dans le cadre de ses accords avec la Commission européenne. De plus amples informations sur la Legacy Division sont fournies dans le chapitre « Point sur le plan de transformation » de ce rapport annuel (page 13).

Portefeuilles obligataires

Dexia (hors portefeuille BSM et FP, cf. ci-après) gère des portefeuilles obligataires, essentiellement mis en run-off, pour un montant de EUR 138,5 milliards au 31 décembre 2010 (contre EUR 165,5 milliards au 31 décembre 2009). La sensibilité en valeur économique de ces portefeuilles obligataires aux variations de taux d'intérêt est très limitée, le risque de taux étant couvert. Une partie importante des portefeuilles obligataires est classée en Loans & Receivables. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des spreads de marché. S'agissant des autres portefeuilles obligataires, classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et de la réserve AFS) à une augmentation du spread d'un point de base s'élève à EUR -35,46 millions (contre EUR -36,18 millions par point de base au 31 décembre 2009). Compte tenu de la faible liquidité des marchés et de la plus faible visibilité sur les cours/spreads dans le processus de valorisation, des valorisations par modèle ont été appliquées au périmètre « illiquide » des actifs disponibles à la vente (AFS).

Les principes de valorisation retenus par Dexia pour ses instruments financiers sont détaillés dans la partie « Juste valeur des instruments financiers » des règles de présentation et d'évaluation des états financiers consolidés du présent rapport annuel (pages 133 à 135).

Gestion du bilan

Politique de Dexia en matière de risque ALM

Dexia est très conservateur en termes de gestion actif-passif. Le principal objectif est de minimiser la volatilité du résultat et de préserver la valeur. Il n'y a pas d'objectif de création des revenus supplémentaires à travers la prise de risque de taux d'intérêt volontaire, l'attention est mise sur la stabilisation globale des revenus de la banque.

La mesure de sensibilité du taux d'intérêt est considérée comme l'outil principal de mesure du risque (réévaluation totale exprimée en termes de sensibilité). Une VaR (Value At Risk) paramétrique est calculée à titre indicatif au niveau du groupe Dexia et est basée sur les sensibilités de taux d'intérêt. Les sensibilités globales et partielles par intervalle de temps restent toutefois les principaux indicateurs de risque sur lesquels les comités des risques actif-passif (ALCo) gèrent les risques.

Mesure du risque

Taux d'intérêt

Le rôle de *Balance Sheet Management* (BSM) en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste, d'une part, à réduire la volatilité du compte de résultats, ce qui a pour conséquence d'immuniser la marge commerciale générée par les métiers et, d'autre part, à préserver la création de valeur globale du groupe.

La mesure des risques du bilan est harmonisée entre les différentes entités du groupe. La sensibilité de la valeur actuelle nette des positions BSM à un mouvement des taux d'intérêt est actuellement l'indicateur principal de fixation des limites et de suivi des risques.

Le risque de taux structurel du groupe Dexia se concentre principalement sur les taux d'intérêt européens à long terme et résulte du déséquilibre structurel entre les actifs et les passifs de Dexia.

Les mesures de sensibilité du risque reflètent l'exposition du bilan à la sensibilité de premier et de second ordre et au risque de comportement. Les calculs de VaR constituent des mesures indicatives complémentaires.

Spread de crédit

Le risque de spread de crédit est défini comme le risque de taux d'intérêt spécifique lié à l'émetteur. Ce dernier est dû à des variations de spread d'une signature spécifique au sein d'une classe de notation et est mesuré sur la base de la sensibilité exprimée en points de base.

Actions

L'approche de la Value at Risk sert à mesurer la sensibilité du portefeuille à des changements défavorables des cours, de la volatilité ou de la corrélation des actions. Le cadre de gestion des risques de marché comprend notamment des mesures Earnings at Risk et stress test qui fournissent une indication de la perte comptable maximale dans différents scénarios probabilistes. Les portefeuilles d'actions des entités bancaires ont été mis en run-off. Au sein du périmètre des assurances, un système de préalerte a été instauré dans l'optique de réaffecter les actifs en cas d'occurrence potentielle d'un stress et ce, pour préserver les ratios de solvabilité.

Change (structurel)

La devise de consolidation de Dexia est l'euro mais ses actifs, passifs, revenus et coûts sont également libellés dans de nombreuses devises. Le comité ALCo du groupe décide de la couverture du risque lié à l'évolution de ces résultats en devises étrangères. En 2010, une couverture systématique et au fil de l'eau de ces expositions a été réalisée.

Les risques structurels liés au financement de participations ayant des fonds propres en devises étrangères ainsi qu'à la volatilité du ratio de solvabilité du groupe font aussi l'objet d'un suivi régulier.

Compagnies d'assurances et fonds de pension

Des rapports spécifiques sur les compagnies d'assurances et sur les fonds de pension sont présentés au comité ALCo du groupe. Ils couvrent les facteurs de risque liés au taux d'intérêt, à l'inflation et aux actions. Le calcul des indicateurs de risque repose sur une méthodologie harmonisée au niveau du groupe, assortie de facteurs de gestion du risque spécifiques.

Exposition du bilan

Exposition du bilan au risque de taux d'intérêt (sensibilité)

La sensibilité au risque de taux d'intérêt mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux d'intérêt augmente de 1 % sur l'ensemble de la courbe. La sensibilité de l'ALM long terme s'élève à EUR -148 millions au 31 décembre 2010 (contre EUR -104 millions au 31 décembre 2009), hors positions des compagnies d'assurances et des fonds de pension. La limite de sensibilité au taux d'intérêt s'élève à EUR 400 millions/% au 31 décembre 2010 (la limite reste donc inchangée par rapport à la limite fin 2009). Cette évolution est totalement conforme à la nouvelle stratégie de BSM, qui vise à minimiser la volatilité du compte de résultats tout en préservant la création de valeur globale.

Le portefeuille Financial Products de Dexia s'élève à USD 13,9 milliards (EUR 10,4 milliards) au 31 décembre 2010 contre USD 15,5 milliards (EUR 10,7 milliards) au 31 décembre 2009. Le risque de taux d'intérêt de ce portefeuille est de EUR -8,5 millions/% (contre une limite de EUR -42 millions/%) au 31 décembre 2010 contre un risque de EUR -6,2 millions/% (contre une limite de EUR -42 millions/%) au 31 décembre 2009.

Exposition du bilan au risque de spread de crédit

BSM gère des portefeuilles obligataires dont l'exposition est de EUR 14,6 milliards (entités bancaires) et de EUR 14,9 milliards (assurance) au 31 décembre 2010 contre une exposition de EUR 17,5 milliards (entités bancaires) et EUR 15,8 milliards (assurance) au 31 décembre 2009. Une partie des portefeuilles obligataires est classée en Loans & Receivables. La réserve AFS de ces titres est insensible aux variations des spreads de marché. S'agissant des autres portefeuilles obligataires gérés par BSM et classés en AFS, la sensibilité de la juste valeur (et

de la réserve AFS) à une augmentation du spread d'un point de base s'élève à EUR -12,85 millions (entités bancaires), contre EUR -15,62 millions par point de base au 31 décembre 2009 et de EUR -10,18 millions (assurance) contre EUR -11,09 millions par point de base au 31 décembre 2009. La sensibilité au spread du portefeuille Financial Products, classé en AFS, est de EUR -1,31 million par point de base au 31 décembre 2010, contre EUR -1,12 million par point de base au 31 décembre 2009.

Sensibilité du bilan aux actions (actions cotées)

La Value at Risk des actions (VaR avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de 10 jours) traduit la variation potentielle de la valeur de marché. Le portefeuille d'actions des entités bancaires est en run-off alors qu'en ce qui concerne les compagnies d'assurances et les fonds de pension, la valeur de marché du portefeuille d'actions se chiffre à EUR 1 359 millions fin 2010.

(en millions d'EUR)	2009		2010	
	Entités bancaires	Assurance-fonds de pension	Entités bancaires	Assurance-fonds de pension
VaR (10 jours, 99 %)				
Moyenne	37,8	98,5	11	102
Maximum	53	142	14	116
Fin de période	16	119	14	116
Limite	70	160	15	150

Liquidité

Politique de Dexia en matière de risque de liquidité

En 2010, Dexia a complètement revu son processus interne de gestion du risque de liquidité, y compris son plan de financement d'urgence.

Ce changement vise à mettre en place une gestion plus efficace et coordonnée de la liquidité. La pierre angulaire de ce nouveau processus de gestion est le *Funding and Liquidity Committee* (FLC) ⁽¹⁾ – défini plus haut – comité central réunissant toutes les parties intéressées à la liquidité et au financement et coordonnant leurs actions.

Dexia veille à maintenir des réserves de liquidité proportionnelles à son besoin de financement futur sous plusieurs scénarios, en situation normale et en situation de stress. Ces réserves de liquidité sont constituées d'actifs éligibles aux facilités de refinancement des banques centrales auxquelles Dexia a accès (BCE, Fed, Banque centrale de Turquie). Les besoins de financement attendus de Dexia sont évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive, prenant en considération les transactions existantes et projetées des bilans et hors-bilans. La surveillance du risque de liquidité à court terme est organisée sur une base journalière tandis que la supervision du risque de liquidité à long terme est réalisée trimestriellement. Par ailleurs, la liquidité est au centre de la définition du plan financier pluriannuel de Dexia.

Le processus interne de gestion du risque de liquidité de Dexia permet une surveillance quotidienne de la liquidité à plus court terme et fournit une vision prospective de la liquidité à long terme.

Le plan de financement d'urgence mis à jour modifie la structure de gouvernance pour la rendre plus réactive en cas de stress de liquidité nécessitant des mesures rapides.

Mesure du risque

Le nouveau processus interne de gestion du risque de liquidité définit également des indicateurs de liquidité garantissant la résistance de Dexia face à un risque de liquidité. Ces indicateurs incluent mais ne se limitent pas aux habituels « ratios de liquidité » comparant les réserves de liquidité aux impasses de liquidité. Ils intègrent des limites sur la taille absolue des gaps de liquidité ainsi que des limites sur la proportion de financement à court terme. Tous ces indicateurs sont évalués suivant différents scénarios, dans les devises principales et à tous les niveaux de consolidation opportuns. Ils font partie du cadre d'appétit au risque de Dexia et sont régulièrement communiqués au comité de direction et au comité d'audit.

Le risque de liquidité de Dexia est également encadré par les ratios de liquidité mis en place par ses différents régulateurs. Ces ratios sont communiqués à la CBFA sur une base mensuelle et au CREFS (Comité des risques et établissements financiers systémiques) sur une base annuelle.

(1) Ce comité est décrit dans la partie « Gouvernance – Gestion du Bilan » (page 78).

Exposition au risque de liquidité

En 2010, le groupe a levé EUR 44,4 milliards de ressources à moyen et long terme sur le marché wholesale. Les fonds levés se composent de EUR 23,2 milliards de dette garantie par les États, de EUR 13,6 milliards d'obligations sécurisées (*covered bonds*), de EUR 4,4 milliards de financements sécurisés à long terme autres que des obligations sécurisées et de EUR 3,2 milliards de financements senior non sécurisés.

Le groupe a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne la réduction de son besoin de liquidité à court terme ; celui-ci ayant diminué de EUR 48 milliards en 2010, pour s'établir à EUR 119 milliards fin décembre 2010.

Cette bonne performance a pu être réalisée grâce :

- au rythme soutenu du programme de réduction du bilan. EUR 22,4 milliards d'obligations et EUR 4,8 milliards de prêts à long terme du métier Public and Wholesale Banking ont été vendus en 2010. De plus amples informations sur la réduction du bilan sont fournies dans le chapitre « Point sur le plan de transformation » du présent rapport annuel (page 14) ;
- à la bonne exécution du programme de refinancement à long terme ;
- à la limitation du montant des prêts au secteur public, ce dernier étant aligné sur la capacité d'émission à long terme du groupe ;
- à l'augmentation des dépôts provenant de la banque de détail, particulièrement en Belgique et en Turquie qui s'établissent à EUR 87,7 milliards fin 2010 contre EUR 81,5 milliards fin 2009.

Dexia a également considérablement amélioré le mix de ses sources de financement à court terme. Ainsi, Dexia a accéléré la réduction de son recours aux emprunts auprès des banques centrales (EUR -32 milliards par rapport à fin décembre 2009) et n'est plus financé par de la dette garantie à court terme depuis juin 2010 du fait de l'amortissement des emprunts garantis à court terme. L'évolution en faveur des financements à plus long terme levés sur le marché repo bilatéral et tripartite s'est confirmée en 2010.

Au 31 décembre 2010, le montant total des actifs éligibles auprès des banques centrales s'élève à EUR 108 milliards parmi lesquels EUR 42 milliards sont disponibles, assurant ainsi un important « coussin » de liquidité malgré la politique active de réduction du bilan du groupe. En tenant compte des réserves qui se libèrent dans le mois, ce sont EUR 66 milliards qui sont disponibles pour couvrir le gap de liquidité à 1 mois.

Cette importante réduction du besoin de financement à court terme s'est faite dans des conditions de taux d'intérêt défavorables ayant engendré une augmentation du montant du nantissement en cash de EUR 8 milliards en 2010 et malgré un environnement macroéconomique très perturbé, marqué par la crise des souverains qui a fortement pesé sur le financement de nombreuses banques européennes.

En 2010, Dexia a également mis un terme aux transactions garanties par les États belge, français et luxembourgeois. En effet, le 30 juin 2010, compte tenu de l'amélioration de sa situation de liquidité et en accord avec les engagements pris à l'égard de la Commission européenne, le groupe a cessé d'émettre de la dette garantie quatre mois avant l'échéance formelle du 30 octobre 2010. L'encours des transactions garanties s'élève à EUR 44 milliards au 31 décembre 2010 (contre EUR 50 milliards fin décembre 2009). Cet encours garanti sera totalement amorti en 2014, dont environ 40 % en 2011.

De plus amples informations sur la politique de liquidité de Dexia sont fournies dans le chapitre « Point sur le plan de transformation » du présent rapport annuel (page 15).

Risque opérationnel

Politique de Dexia en matière de risque opérationnel

En matière de gestion des risques opérationnels, la politique de Dexia consiste à identifier et apprécier régulièrement les différents risques et contrôles existants, afin de vérifier que le niveau de tolérance qui aura été défini par activité est respecté. Si ce n'est pas le cas, la gouvernance mise en place doit conduire à l'élaboration rapide d'actions correctrices ou d'amélioration qui permettront de revenir à une situation acceptable.

Un rapprochement, récemment décidé, de la gestion du risque opérationnel et du contrôle permanent permettra un suivi renforcé des indicateurs de risque.

Mesure et gestion du risque

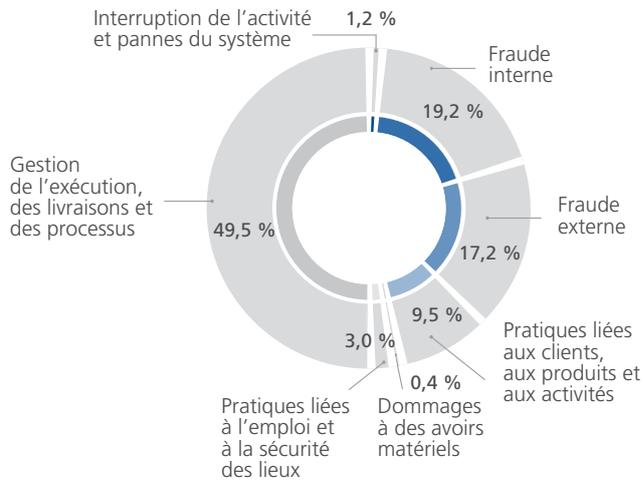
Le dispositif de gestion du risque opérationnel est basé sur les éléments suivants.

Banque de données des risques opérationnels

La collecte et la surveillance systématiques des incidents opérationnels figurent parmi les exigences principales du comité de Bâle, quelle que soit l'approche retenue pour le calcul du capital (mesure standard ou avancée) : « les séries historiques sur les pertes peuvent fournir des informations utiles afin d'évaluer l'exposition au risque opérationnel et d'élaborer une politique pour maîtriser/atténuer ce risque ».

En conséquence, la collecte de données sur les incidents opérationnels permet à Dexia de se conformer aux exigences réglementaires et d'obtenir des informations précieuses pour améliorer la qualité de son système interne. En termes de reporting, des recommandations ont été formulées et diffusées au niveau du groupe, afin d'assurer que les informations cruciales soient répercutées en temps utile à la direction (en particulier, le seuil de déclaration obligatoire a été fixé à EUR 2 500). Le comité de direction reçoit un rapport des principaux événements, y compris un plan d'action permettant de réduire les risques, défini par le Middle Management de la banque.

Sur les trois dernières années, la répartition du total des pertes entre les catégories d'incidents standard est la suivante :



La part la plus importante des pertes est due à des incidents liés à la gestion de l'exécution, des livraisons et des processus, qui représentent aussi la majorité du nombre d'incidents, présents dans tous les métiers et fonctions de support. Ces événements et les plans d'action connexes sont revus sur une base trimestrielle avec les principaux acteurs impliqués (en particulier les lignes d'activités Operations & IT). Il est à noter que les événements les plus importants de ce type de risque survenus en 2009 ne se sont pas répétés en 2010.

La part des fraudes a, par ailleurs, augmenté dans les activités de banque de détail. Des plans de réduction des risques ont été approuvés par le comité de direction, ces processus pouvant être adaptés à toutes les menaces de pertes potentielles.

Les autres catégories restent limitées en nombre et en montant de pertes. Les principaux événements sont bien évidemment sujets à des actions correctrices approuvées par les organes de direction.

Autoévaluation des risques et des contrôles liés

Outre l'élaboration d'un historique des pertes, il convient aussi de cerner l'exposition de Dexia aux principaux risques grâce à une cartographie des risques de toutes les activités importantes. Pour ce faire, toutes les entités du groupe Dexia se prêtent à des exercices *bottom-up* d'autoévaluation des risques et des contrôles liés. Ils peuvent donner lieu à la définition d'actions de limitation des risques. Ils fournissent une vue d'ensemble de la plupart des domaines de risques dans les différentes entités et activités, afin de rendre compte des résultats à la direction, à tous les échelons de l'entreprise. Ces exercices sont répétés chaque année.

Gestion de la sécurité de l'information et de la continuité des activités

La politique de sécurité de l'information et les consignes, normes et pratiques y afférentes visent à sécuriser les actifs informationnels ⁽¹⁾ de Dexia.

Grâce à des programmes de sécurité et des responsabilités bien définies, tous les métiers s'inscrivent dans un cadre sécurisé.

(1) Information ou donnée représentant une valeur pour l'entreprise devant donc être protégée de façon adéquate.

Comme l'exige la politique du groupe sur la continuité des activités, les métiers doivent établir des analyses d'impact pour les activités vitales. Ils doivent définir et étayer des plans de reprise et faire en sorte que les plans de continuité des activités soient testés et actualisés au moins une fois par an. Sur la base de rapports réguliers, le comité de direction valide les stratégies de reprise, les risques résiduels et les plans d'action dans une optique d'amélioration continue.

Dans la même perspective, une évaluation des dispositifs de continuité d'activité a été réalisée au cours de l'année 2010 sur l'ensemble des filiales de Dexia.

Gestion des politiques d'assurance

La réduction des risques opérationnels auxquels est exposé Dexia est aussi garantie par la souscription à des polices d'assurances groupe, qui couvrent la responsabilité professionnelle, la fraude, le vol et l'interruption des activités. À travers une politique assurances élaborée pour le groupe, l'objectif est par ailleurs d'établir des recommandations en matière d'assurance, relatives aux différents risques encourus au sein du groupe et à mettre en œuvre au niveau du groupe et au niveau des entités. Il s'agit aussi d'encadrer de manière centralisée les négociations avec les courtiers et les compagnies d'assurances. Dans ce contexte, une cartographie des polices existantes dans chaque entité et filiale a été réalisée en 2010, afin d'améliorer la couverture effective.

Définition et suivi des plans d'actions

Le *Middle Management* de la banque définit les actions correctives requises par les incidents majeurs ou les risques notables identifiés. Un suivi régulier et des rapports trimestriels pour toutes les activités ont été établis par la fonction gestion des risques opérationnels. Ce processus permet d'améliorer constamment le système de contrôle interne et de réduire les risques de manière appropriée au fil du temps.

Coordination accrue avec d'autres fonctions impliquées dans le système de contrôle interne

Un nouveau logiciel a été développé en 2009 afin de couvrir la plupart des éléments constitutifs du cadre de la gestion du risque opérationnel et de mettre certaines fonctionnalités-clés à la disposition d'autres fonctions centrales (audit interne, conformité, validation, contrôle permanent ou contrôle qualité). L'installation de ce logiciel en 2010 permet d'utiliser un langage et des systèmes de référence communs à ces fonctions, et de générer des informations consolidées à l'intention du *Middle Management* de la banque, en particulier en ce qui concerne tout type de plan d'action ou de recommandation à suivre au fil du temps.

Calcul des exigences de fonds propres réglementaires

Dexia a décidé d'appliquer l'approche standard de Bâle II pour le calcul des fonds propres réglementaires dans le cadre de la gestion du risque opérationnel.

Cette approche consiste principalement à appliquer un pourcentage (appelé facteur bêta, dans une fourchette de 12 % à 18 %) à un indicateur approprié, calculé pour chacun des huit métiers définis par le comité de Bâle (Financement d'entreprise, Banque commerciale, Banque de détail, Activités de marché, Gestion d'actifs, Fonctions d'agent, Courtage de détail, Paiements et règlements).

L'indicateur en question se compose pour l'essentiel du résultat d'exploitation des activités sous-jacentes qui comprend les revenus nets de commissions et d'intérêts. Les revenus provenant des activités d'assurances ne sont pas pris en compte, puisqu'ils ne sont pas soumis à la réglementation Bâle II.

La somme des fonds propres réglementaires pour chaque métier est utilisée pour calculer les exigences totales en fonds propres du risque opérationnel. Il s'agit d'une moyenne sur les trois dernières années. Le calcul est actualisé chaque fin d'année.

Les exigences de fonds propres pour les dernières périodes de calcul sont les suivantes :

EXIGENCES EN FONDS PROPRES

(en millions d'EUR)

2009	2010
833,5	772

Une diminution de 7,4 % de l'exigence de fonds propres est à noter entre 2009 et 2010. Elle est liée au fait que dans le calcul qui est une moyenne sur trois ans, les revenus de l'année 2007 sont remplacés par ceux de 2010, qui sont inférieurs du fait de l'évolution des activités depuis la crise financière débutée en 2008.

Risque juridique

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, y compris des recours collectifs aux États-Unis et en Israël. Le statut des principaux litiges et enquêtes au 31 décembre 2010 basé sur les informations disponibles chez Dexia à cette date est résumé ci-dessous. Sur la base des informations disponibles pour Dexia à la date précitée, les autres litiges et enquêtes ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière du groupe, ou la situation ne permet pas encore d'évaluer correctement s'ils peuvent avoir un tel impact ou non. Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia sur la base des informations dont il dispose à la date susmentionnée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact concret sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe, ont été provisionnées dans les comptes consolidés du groupe. Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle (et des polices d'assurance responsabilité des administrateurs) conclue par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une/de telle(s) police(s) et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par tout paiement que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

Dexia Nederland BV

Contexte

Les difficultés liées aux activités de leasing d'actions de la Banque Labouchere (devenue depuis lors Dexia Nederland BV, ci-après l'Entreprise) sont apparues à l'occasion de la chute rapide et prononcée de la Bourse d'Amsterdam à la fin de

2001. La valeur utilisée pour garantir des emprunts octroyés par l'Entreprise s'est avérée insuffisante pour de nombreux contrats, ce qui a entraîné une dette résiduelle au lieu de la plus-value initialement espérée.

Litiges spécifiques

Devoir de diligence

Comme mentionné dans le rapport annuel 2009, la Cour suprême des Pays-Bas a rendu un jugement important le 5 juin 2009 en ce qui concerne les contrats de leasing d'actions de l'Entreprise. De nombreuses charges ont été rejetées, parmi lesquelles les accusations d'erreurs, la publicité mensongère, les abus de circonstances et l'applicabilité de la législation néerlandaise sur le crédit à la consommation. D'autre part, la Cour suprême des Pays-Bas a décidé qu'un devoir de diligence spécifique aurait dû être mis en œuvre au moment de la conclusion d'un contrat de leasing d'actions. La Cour suprême a opéré une distinction entre deux catégories de clients : les clients pour qui un contrat était une charge financière supportable et ceux pour qui le contrat était une charge financière déraisonnable.

Toujours conformément au rapport annuel, le 1^{er} décembre 2009, la Cour d'Appel d'Amsterdam a rendu quatre jugements détaillés concernant la manière précise dont la Cour suprême des Pays-Bas aurait dû distinguer ces deux catégories de clients. Les clients qui déclarent être confrontés à une charge financière déraisonnable sont tenus de démontrer les faits. En outre, la Cour d'Appel d'Amsterdam a également statué sur le fait que les gains réalisés sur des produits de leasing d'actions antérieurs doivent être pris en compte lors du calcul des dommages et que les intérêts légaux à rembourser doivent être calculés à partir de la date de clôture du contrat.

Peu après les jugements de la Cour d'Appel d'Amsterdam, un appel en cassation de deux de ces décisions a été déposé par des clients de l'Entreprise, lequel est toujours en cours. Les jugements de la Cour suprême des Pays-Bas dans ces procédures sont attendus pour la fin du deuxième trimestre de 2011.

L'issue du jugement de la Cour d'Appel d'Amsterdam constitue le fondement des tentatives de règlement à l'amiable de l'Entreprise (ci-après le « Modèle de juridiction »).

Consentement de l'époux/se

À l'inverse de la situation concernant les litiges avec des clients au sujet du devoir de diligence, la situation ayant trait au « consentement de l'époux/se » est moins évidente. La Cour suprême des Pays-Bas a jugé le 28 mars 2008 que l'article 1:88 du code civil néerlandais est applicable aux contrats de leasing d'actions. L'applicabilité de cet article signifie que le consentement écrit de l'époux (ou du partenaire enregistré) était nécessaire pour conclure un contrat de leasing d'actions, à défaut duquel l'époux est autorisé à résilier le contrat, avec pour effet que tout paiement effectué en vertu du contrat doit être remboursé et que toute dette existante envers l'Entreprise découlant du contrat est éteinte. La jurisprudence établit clairement que l'époux ou le partenaire doit annuler le contrat dans les trois ans qui suivent la connaissance de l'existence du contrat. Toutefois, la controverse demeure quant à la nature de la preuve requise pour démontrer la connaissance de l'époux.

Nombre de procès en cours

Au 31 décembre 2010, l'Entreprise est toujours concernée par quelque 2 000 procédures civiles (contre 3 400 fin 2009). La grande majorité de ces procédures ont toutefois été suspendues. La plupart des clients en procès (en particulier les plaignants concernant le manque de devoir de diligence) ont eu la possibilité de bénéficier d'un règlement à l'amiable sur la base du « Modèle de juridiction » en 2010. Le nombre de clients en procès diminuera fortement en 2011 en raison de règlements attendus à la suite des jugements de la Cour suprême et de la Cour d'Appel d'Amsterdam.

Les procédures ayant trait au « consentement de l'époux/se » se poursuivent encore en raison de divergences d'interprétation.

Litiges en général

Plusieurs litiges sont survenus entre l'Entreprise et ses clients concernant des produits de leasing d'actions. En ce qui concerne la nature spécifique de ces litiges, Dexia se réfère à ses rapports antérieurs et à ses rapports financiers trimestriels. D'une manière générale, seuls les quelque 19 000 clients qui ont complété la déclaration de retrait (« opt-out ») avant le 1^{er} août 2007 et qui n'ont pas accepté de proposition d'accord depuis lors sont toujours habilités à entamer ou poursuivre une procédure à l'encontre de l'Entreprise. Cependant, plus de 1 800 procédures ont cessé en raison de règlements avec l'Entreprise ou de leur clôture.

Plaintes au Klachteninstituut Financiële Dienstverlening (KiFiD)

Fin 2010, trois procédures liées au leasing d'actions étaient toujours à l'étude au *Klachteninstituut Financiële Dienstverlening* (KiFiD), l'institution chargée des plaintes liées aux services financiers.

Provisions au 31 décembre 2010

Les provisions sont adaptées tous les trimestres et peuvent être influencées par les fluctuations de valeur des portefeuilles d'actions sous-jacents aux contrats de leasing d'actions, le comportement des clients et les jugements futurs. Fin 2010, le modèle de provisionnement a été adapté en fonction des dernières informations relatives au comportement des clients et à l'effet du « Modèle de juridiction ». Son impact financier net sur les comptes de 2010 est négligeable.

Fin décembre 2010, le total des provisions s'élève à EUR 177,5 millions.

Lernout & Hauspie

Dexia Banque Belgique (Dexia Banque) était concernée de diverses manières par la faillite de Lernout & Hauspie Speech Products SA (LHSP) et par ses conséquences. Les détails sont notamment repris dans les rapports annuels de 2007, 2008 et 2009.

Les faits importants suivants se sont produits depuis le rapport annuel de 2009.

Créance sur Lernout & Hauspie Speech Products

Au 31 décembre 2010, Dexia Banque a une créance en USD dans la faillite de LHSP à concurrence d'un montant de EUR 29,3 millions en principal (taux de change USD/EUR 1,3399), pour laquelle une réduction de valeur de EUR 25,1 millions a été comptabilisée. Cette créance trouve son origine dans la participation de l'ancienne Artesia Banking Corporation (ci-après ABC) dans un crédit consorsial accordé à LHSP pour un montant de USD 430 millions le 5 mai 2000. La part d'ABC était de USD 50 millions.

Dexia Banque considère qu'elle sera en mesure de récupérer la valeur comptable nette de cette créance.

La liquidation des actifs de LHSP est soumise à des procédures distinctes en Belgique et aux États-Unis.

Selon les curateurs belges de LHSP, Dexia Banque et les autres créanciers chirographaires ne recevront probablement aucun remboursement à la suite de la faillite de LHSP en Belgique.

Dexia Banque a renoncé déjà en 2008 à sa créance dans la faillite de LHSP aux États-Unis, en échange de la renonciation par le liquidateur des actifs américains de LHSP (« Litigation Trustee ») à toutes les actions intentées par ce dernier contre Dexia Banque.

Poursuite pénale de Dexia Banque en Belgique

Le 4 mai 2007, Dexia Banque a été assignée, avec vingt autres parties, à comparaître devant la Cour d'Appel de Gand. Dexia Banque était poursuivie en raison du fait que l'ancienne ABC était accusée d'être coauteur de faux dans les comptes annuels de LHSP et d'autres délits, notamment de faux en écriture, délit d'émission et manipulation de cours.

Le 20 septembre 2010, la Cour d'Appel de Gand a prononcé l'arrêt dans cette affaire sur le plan pénal. Tant Dexia Banque que monsieur Geert Dauwe, un ancien membre du comité de direction d'ABC, ont été acquittés de toutes les charges sur la base d'une analyse très détaillée des faits du dossier pénal par la Cour d'Appel.

Aucune partie ne s'est pourvue en cassation contre cet acquittement de Dexia Banque et de monsieur Geert Dauwe, de sorte que leur acquittement est définitif sur le plan pénal. Par conséquent, la Cour d'Appel de Gand n'est plus compétente pour se prononcer sur les actions civiles intentées dans le cadre du procès pénal par les actionnaires, les créanciers et les curateurs de LHSP à charge de Dexia Banque et de monsieur Geert Dauwe. *Deminor et Dolor* – qui représentent ensemble la majeure partie des actions civiles individuelles – estiment qu'ils ne peuvent se pourvoir en cassation qu'au moment où la Cour d'Appel de Gand se sera prononcée sur l'aspect civil de l'affaire. Dexia Banque et ses conseils sont d'avis que cette position est très contestable.

Quoi qu'il en soit, le pourvoi en cassation d'une partie civile ne peut rien changer à l'acquittement de Dexia Banque et de monsieur Geert Dauwe au pénal.

Compte tenu de l'arrêt amplement motivé, le risque est particulièrement faible que Dexia Banque soit condamnée au paiement de dommages et intérêts aux curateurs, créanciers ou actionnaires de LHSP.

Procédures civiles contre Dexia Banque en Belgique

Action des curateurs de LHSP

En juillet 2005, les curateurs belges de LHSP ont intenté une action civile devant le tribunal de commerce d'Ypres contre vingt et une parties, dont Dexia Banque. Ils exigent une indemnisation pour le passif net de la faillite de LHSP. Selon l'évaluation provisoire des curateurs, la créance se chiffrerait à quelque EUR 439 millions. Cette action, qui recoupe en grande partie l'action intentée par la curatelle dans le cadre de la procédure pénale, n'a pas évolué depuis lors. On ne prévoit pas d'évolution jusqu'à la fin définitive du dossier pénal (encore en suspens devant la Cour de cassation pour d'autres parties que Dexia Banque) et le règlement de l'aspect civil par la Cour d'Appel. Compte tenu de l'acquiescement de Dexia Banque et de la motivation de l'arrêt, le risque que cette action soit déclarée fondée est considéré comme très faible.

Actions individuelles

Au cours de la procédure pénale, des actions civiles ont été intentées devant le Tribunal de commerce de Bruxelles et d'Ypres contre diverses parties, dont Dexia Banque. L'action principale était celle de Deminor, pour le compte de 4 941 investisseurs. De même, 151 investisseurs affiliés à *Spaarverlies* (actuellement Dolor) et les liquidateurs de la société Velstra ont, par le passé, intenté des actions civiles. Ces actions, qui recourent en grande partie les actions intentées par ces mêmes parties dans le cadre de la procédure pénale, n'ont pas évolué depuis lors. On ne prévoit pas d'évolution jusqu'à la fin définitive du dossier pénal (encore en suspens devant la Cour de cassation pour d'autres parties que Dexia Banque) et le règlement de l'aspect civil par la Cour d'Appel. Compte tenu de l'acquiescement de Dexia Banque et de la motivation de l'arrêt, le risque que ces actions soient déclarées fondées est considéré comme très faible.

L&H Holding

Le 27 avril 2004, le curateur de L&H Holding a assigné messieurs Lernout, Hauspie et Willaert, ainsi que la Banque Artesia Nederland (ci-après BAN) et Dexia Banque, à restituer les parts Parvest (dont la valeur a été estimée à USD 31,5 millions au 31 décembre 2010) ou, à défaut, à payer USD 25 millions en principal. Le dossier, pendant au Tribunal de commerce d'Ypres, n'a pas évolué depuis lors. Cette action est liée à un prêt de USD 25 millions octroyé à monsieur Bastiaens par BAN en juillet 2000 pour l'acquisition par monsieur Bastiaens d'actions LHSP détenues par L&H Holding. Le prix de vente de USD 25 millions n'a pas été crédité sur le compte de L&H Holding mais bien sur trois comptes individuels ouverts par messieurs Lernout, Hauspie et Willaert. Considérant que cet argent était dû à L&H Holding, le curateur de L&H Holding réclame son remboursement. L'arrêt de la Cour d'Appel de Gand du 20 septembre 2010 a attribué les parts Parvest précitées au curateur de L&H Holding.

Si les parts Parvest, en dépôt aux Pays-Bas et saisies par différentes parties, sont remises au curateur de L&H Holding, son action sera sans objet et en principe, elle s'éteindra.

Provisions

Vu son acquiescement au pénal, sur la base des faits du dossier, le risque que Dexia Banque soit condamnée à payer des dommages et intérêts dans les procédures civiles en cours est particulièrement faible et aucune provision n'a été constituée à cette fin.

Financial Security Assurance

Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA Holdings) et sa filiale, Financial Security Assurance Inc., dorénavant dénommée Assured Guaranty Municipal Corp. (AGM), anciennes filiales du groupe Dexia, ainsi que de nombreuses autres banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes aux États-Unis de la part de la Division antitrust du ministère de la Justice américain, des autorités fiscales américaines et de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) aux motifs qu'elles auraient manqué aux lois et règlements relatifs aux appels d'offre et à la mise en place de certaines transactions avec les collectivités locales, dont la commercialisation de contrats d'investissement garantis (*Guaranteed Investment Contracts ou GIC*⁽¹⁾) conclues avec des émetteurs d'obligations municipales. Plusieurs États américains ont engagé en parallèle des enquêtes similaires.

En plus des enquêtes gouvernementales décrites ci-dessus, un grand nombre de banques, compagnies d'assurances et sociétés de courtage, parmi lesquelles figurent dans certains cas FSA Holdings, Dexia et/ou AGM, ont été assignées au civil dans divers dossiers relatifs à des GIC et certaines autres transactions conclues avec des collectivités locales. Ces procès au civil portent sur d'éventuels manquements aux lois antitrust et à d'autres lois et règlements. La quasi totalité de ces actions au civil ont été regroupées et sont suivies par la US District Court pour le district sud de New York.

Dans le cadre de la cession de FSA Holdings et d'AGM à Assured Guaranty Ltd, Dexia a conservé l'activité Financial Products et a accepté d'indemniser AGM et Assured Guaranty Ltd pour toutes les pertes liées à cette activité qu'elles auraient à subir en conséquence des enquêtes et poursuites ci-dessus. Le 27 juillet 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a inculpé Steven Goldberg, ancien salarié de FSA, ainsi que deux anciens collègues de M. Goldberg chez son précédent employeur dans le cadre de l'affaire de soumissions concertées. Le ministère de la Justice des États-Unis n'a pas inculpé FSA ou toute autre entité du groupe Dexia dans l'acte d'accusation contre M. Goldberg.

Dexia n'est actuellement pas en mesure de raisonnablement prévoir la durée et l'issue des enquêtes ou actions en cours, ainsi que les éventuelles conséquences financières. Par ailleurs, en raison de la nature des enquêtes du ministère de la Justice des États-Unis et de la SEC ainsi que des actions civiles relatives au même dossier, toute indication quant à la constitution d'une provision dans le cadre de ces enquêtes ou

(1) Les contrats d'investissement garantis (GIC) faisant l'objet de ces enquêtes et de ces assignations ont été émis par des filiales de FSA Holdings en échange de fonds investis par des municipalités américaines, ou au bénéfice d'émetteurs de titrisation. Les GIC, dont les durées et les conditions de remboursement varient, donnent droit à leurs détenteurs de recevoir un intérêt à un taux garanti (fixe ou variable), ainsi qu'à un remboursement du principal. Le versement du principal et des intérêts des GIC était garanti par AGM et le reste après le rachat de cette société par Assured Guaranty Ltd.

litiges ou leur objet et, le cas échéant, le montant de celle-ci, pourrait sérieusement porter préjudice à la position juridique de Dexia ou sa défense dans le contexte de ces actions en justice ou de toute procédure connexe.

Enquête sur les manquements présumés de la communication financière

Un actionnaire, M. Robert Casanovas, a déposé en 2009 une plainte auprès des parquets de Bruxelles et Paris relative à des manquements présumés de la communication financière de Dexia. Ces plaintes ont donné lieu à l'ouverture de deux enquêtes préliminaires. M. Casanovas et son épouse, Mme Marie-Christine Guil, ont, par ailleurs, fait délivrer une citation directe à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris à la société Dexia SA ainsi qu'à plusieurs dirigeants anciens ou actuels du groupe.

À l'audience d'octobre 2009, M. Robert Casanovas et son épouse se sont désistés de leur instance à l'encontre de la société Dexia SA, qui en a pris acte. Ce désistement a eu lieu après que le Procureur de la République de Paris eut classé sans suite la plainte déposée par M. Robert Casanovas et son épouse. S'agissant de la plainte déposée à Bruxelles, le Procureur du Roi a décidé de classer celle-ci sans suite.

Néanmoins, en octobre 2010, M. Casanovas et son épouse ont à nouveau intenté une action contre Dexia devant le tribunal correctionnel de Perpignan pour essentiellement les mêmes motifs que ceux invoqués en 2009.

Dexia réfute tout manquement dans sa communication financière et estime que les allégations de M. Casanovas et son épouse sont sans fondement.

Aucune provision n'a été constituée.

Dexia banka Slovensko

En juin 2009, l'un des clients de Dexia banka Slovensko, dont les opérations sur devises ont été résiliées par cette dernière dans la mesure où il était dans l'incapacité de répondre aux appels de marge induits par ces opérations, a engagé une action en justice à l'encontre de Dexia banka Slovensko en réclamant EUR 162,4 millions pour non-respect de la législation et des obligations contractuelles. Dexia banka Slovensko a, de son côté, effectué une demande reconventionnelle pour un montant de EUR 92,2 millions.

Le 17 mai 2010, le tribunal de première instance de Bratislava a rendu un jugement en faveur de l'ancien client, condamnant Dexia banka Slovensko à payer EUR 138 millions en principal. La banque a en outre été condamnée, par jugement séparé, à payer un montant de EUR 15,3 millions en frais de justice. Dexia banka Slovensko a interjeté appel de ces deux décisions près la Cour d'Appel de Bratislava et, en réponse à ces condamnations, a retiré sa demande reconventionnelle auprès du tribunal de première instance et l'a soumise pour un montant supérieur auprès de la chambre permanente d'arbitrage de l'association bancaire slovaque.

Le 25 janvier 2011, la Cour d'Appel de Bratislava a rendu un arrêt annulant les deux jugements rendus par le tribunal de première instance de Bratislava. L'affaire sera soumise à nouveau devant le tribunal de première instance. Dans son arrêt, la Cour d'Appel de Bratislava est revenue sur pratiquement l'ensemble de l'argumentation du tribunal de première instance en soulignant que le tribunal n'avait pas

établi les faits de manière satisfaisante et en invalidant le raisonnement juridique du tribunal. L'argumentation de la Cour d'Appel s'imposera au tribunal de première instance nouvellement saisi.

Cette décision a conduit à la reprise de la provision de EUR 138 millions comptabilisée au 2^e trimestre 2010. Cependant, une provision complémentaire de EUR 39 millions a été actée pour couvrir les charges contractuelles potentielles liées à ce litige.

Dexia Crediop

Dexia Crediop, comme d'autres établissements bancaires en Italie, fait l'objet de certains recours judiciaires ayant trait à des opérations de couverture conclues dans le cadre d'accord de réaménagement de dette avec des collectivités locales.

En droit italien, une opération de réaménagement de dette n'est possible que si elle conduit à réduire le coût qui pèse sur la collectivité. La question juridique posée consiste à savoir si le coût à prendre en considération inclut ou non celui des opérations de couverture.

En novembre 2010, le tribunal administratif de la Région Toscane a rendu une décision dans un litige opposant Dexia Crediop à la Province de Pise dans laquelle elle estime que l'opération de couverture doit être prise en compte dans le calcul du coût de la transaction. Dexia Crediop a fait appel de cette décision auprès du Conseil d'État en janvier 2011.

En outre, Dexia Crediop a introduit différents recours devant des tribunaux civils et administratifs afin de préserver ses droits découlant de certaines opérations de couverture.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières. Dès lors, seule une provision de EUR 7 millions pour couvrir les frais juridiques liés aux dossiers contentieux figure dans les comptes au 31 décembre 2010.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg et Dexia Banque Privée (Suisse)

À la suite de la faillite de Bernard Madoff Investment Securities (« BMIS »), les administrateurs judiciaires de BMIS et de certains fonds d'investissement liés à M. Madoff ont engagé des poursuites judiciaires contre de nombreux établissements financiers et investisseurs institutionnels qui ont acheté des titres Madoff et des produits d'investissement liés à M. Madoff. Ils réclament, selon le principe dit de « clawback », la restitution des profits et remboursements obtenus sur ces investissements au cours d'une période de plusieurs années courant jusqu'à la découverte du montage frauduleux mis en place par BMIS entraînant sa faillite.

Certaines de ces actions de « clawback » ont été intentées à l'encontre de Dexia Banque Internationale à Luxembourg et de sa filiale Dexia Banque Privée (Suisse), les plaignants réclamant le remboursement d'un montant en principal estimé à environ USD 79 millions, dont la majeure partie correspond à des investissements effectués par Dexia Banque Internationale à Luxembourg pour le compte de tiers.

À l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue des actions en cours, ni sur leurs éventuelles conséquences financières. Si les tribunaux devaient donner raison aux plaignants, Dexia Banque Internationale à Luxembourg a l'intention de

demander, auprès des bénéficiaires pour le compte desquels il a agi, le remboursement des sommes qu'il serait condamné à restituer.

Au 31 décembre 2010, aucune provision relative aux actions de « clawback » n'a été constituée.

Par ailleurs, un nombre limité d'actions en justice ont été engagées à l'encontre de Dexia Banque Internationale à Luxembourg par certains clients qui ont investi dans des produits liés à M. Madoff.

Dexia Asset Management

En décembre 2010, un investisseur professionnel a introduit une action en justice à l'encontre de Dexia Asset Management devant la Cour d'Irlande, alléguant une prétendue violation du contrat et, à ce titre, réclamant un montant non spécifié de dommages et intérêts.

Cette action concerne des investissements effectués par cet investisseur professionnel dans deux fonds irlandais gérés par Dexia Asset Management.

La procédure a été engagée et signifiée à Dexia Asset Management, mais le plaignant n'a pour l'instant produit aucune pièce, ni n'a pris aucune mesure autre que celles nécessaires à l'ouverture de la procédure.

Au 31 décembre 2010, un montant de EUR 2 millions a été provisionné afin de couvrir les frais juridiques et les coûts que Dexia pourrait engager pour assurer sa défense.

Dexia Crédit Local

Début 2011, deux clients ont déposé des plaintes à l'encontre de Dexia Crédit Local, concernant les produits structurés. Dexia analyse ces plaintes mais n'est actuellement pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée et l'issue des actions en cours, ainsi que leurs éventuelles conséquences financières.

Dexia Israël

En mai 2002, une plainte a été déposée concernant le rachat par Dexia des actions détenues par l'État d'Israël invoquant le non-respect de la loi sur les sociétés. En avril 2009, la Central District Court a rejeté la demande de *class action* formulée par les plaignants. En juin 2009, ces derniers ont fait appel auprès de la Cour suprême. L'audience s'est tenue en novembre 2010. La Cour suprême rendra sa décision ultérieurement. Aucune provision n'a été constituée.

Stress tests

Dexia a mis en place un plan d'action relatif au stress testing en 2010 : le développement d'une nouvelle gouvernance enrichissant et optimisant l'organisation en place a constitué une priorité en 2010.

En termes de stress tests Pilier 1 (stress tests individuels des modèles de notation internes Bâle II), Dexia maintient l'objectif qu'il s'était fixé de couvrir plus de 80 % des risques de crédit pondérés.

En termes de stress tests Pilier 2 (stress tests globaux), le stress test mené par Dexia sur la base d'un scénario expert de récession économique conduit à un maintien du ratio des fonds propres de base (Tier 1) à un niveau supérieur à 8 %.

Outre les stress tests des risques de marché et de liquidité, Dexia dispose désormais d'une batterie de stress tests (analyses de sensibilité, mise en œuvre de scénarios de stress et évaluations de vulnérabilités potentielles), lui permettant d'évaluer les effets potentiels d'un événement ou d'une combinaison d'événements hypothétiques sur sa santé financière, et d'avoir une vision globale de la déformation possible des éléments du compte de résultats ou de ses ratios de capitaux sous stress. De telles simulations ont notamment été réalisées en 2010 pour les ABS, Assured-FSA et les collectivités locales.

Enfin, Dexia a fait partie en 2010 des 91 établissements européens soumis par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS) à un exercice de stress test commun, bâti sur différents scénarios de dégradation de la qualité du crédit ⁽¹⁾. En conclusion de ce stress test, il apparaît que Dexia n'a pas besoin de fonds propres supplémentaires pour résister au scénario « dégradé » à deux ans du CEBS, y compris en cas de nouveau choc lié aux dettes souveraines. La base solide de capital de Dexia lui permettrait de résister aux hypothèses les plus sévères du stress test à deux ans et de maintenir de bons ratios de solvabilité. Plus particulièrement, dans l'hypothèse d'un choc relatif au scénario « dégradé », l'estimation du ratio des fonds propres de base (Tier 1) consolidé du groupe s'établirait à 11,2 % en 2011 contre 12,3 % fin décembre 2009. Un choc supplémentaire lié au risque souverain aurait un impact additionnel de 0,29 point de pourcentage sur le ratio Tier 1 estimé et le porterait à 10,9 % fin 2011, chiffre à comparer avec le minimum réglementaire de 4 %.

(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournis par le CEBS, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet du CEBS : <http://www.c-ebs.org/EU-wide-stress-testing.aspx>.

Évolution du cadre réglementaire

Le groupe Dexia utilise depuis le 1^{er} janvier 2008 la méthode avancée basée sur les notations internes (*Advanced Internal Rating Based Approach – AIRBA*) pour le calcul de ses exigences en fonds propres et de ses ratios de solvabilité. De nouveaux modèles ont été développés et seront progressivement utilisés pour le calcul des fonds propres réglementaires à partir du 31 décembre 2011.

Le Pilier 2 a été consolidé en 2010 à la suite des inspections du collège des régulateurs. Ce dispositif, applicable depuis le 31 décembre 2008, impose aux banques de démontrer à leurs régulateurs l'adéquation de leur profil de risque et de leur capital. Pour ce faire, elles doivent notamment disposer de systèmes internes de calcul et de gestion de leurs risques, capables d'estimer leur besoin en capital économique (*Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP*). Ce processus est ainsi basé sur trois processus principaux : l'analyse des risques par la filière Risques et le plan financier (incluant une allocation de capital, l'analyse de l'évolution des résultats des métiers ainsi que de l'offre interne de capital) et l'analyse de l'adéquation économique des fonds propres par la filière Finance.

Le conseil d'administration et le comité de direction de Dexia SA ont été étroitement informés des développements menés au titre du Pilier 2. Ces deux organes ont approuvé en mai 2010 la politique globale d'appétit au risque de Dexia (voir partie Adéquation interne des fonds propres dans le chapitre « Gestion du capital », page 97) du présent rapport annuel.

Le Pilier 3, qui définit un ensemble d'informations qualitatives et quantitatives relatives aux risques diffusées aux acteurs du marché, est d'application au plus haut niveau consolidé du groupe Dexia et fait partie intégrante de la communication externe de Dexia SA depuis 2008 (voir le document *Risk Report – Pillar 3 of Basel II* publié sur le site internet www.dexia.com).

Enfin, Dexia s'est fortement impliqué et suit de très près les consultations nationales et internationales en participant notamment à l'étude d'impact de la Banque des règlements internationaux sur la réforme Bâle III en matière de définition des fonds propres, de ratio de levier, de ratios de liquidité...

Dans ce cadre, Dexia a travaillé activement à l'application des Directives européennes dites « CRD 2 » et « CRD 3 ».

Appétit au risque

L'appétit au risque exprime le niveau de risque qu'une institution est prête à prendre, étant donné les attentes des principales parties prenantes (actionnaires, créanciers, régulateurs, agences de notation, clients...), pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

En 2010, le groupe a travaillé à l'intégration de son approche d'appétit au risque dans diverses analyses stratégiques, et a commencé à la décliner dans les principales filiales.

Basé sur une approche globale, l'appétit au risque est un point de référence pour :

- guider la stratégie et la planification ;
- encadrer la performance en termes de croissance et de création de valeur ;
- faciliter les décisions d'investissement au quotidien.

Un cadre formalisé a été développé en 2009, puis validé en 2010, intégrant une série de ratios qui constituent un élément-clé pour définir des limites au niveau des grands équilibres financiers. Le cadre est basé sur un mix de ratios comptables (*gearing*), réglementaires (Tier 1, risques pondérés), économiques (fonds propres économiques, Earnings at Risk), et intègre des ratios de liquidité et de structure de financement, ainsi que des limites de concentration de crédit.

Des limites sont définies sur chacun de ces ratios et validées par le conseil d'administration chaque année. Le plan financier du groupe est analysé en respectant le cadre fixé pour l'appétit au risque. Les filières Risques et Finance sont en charge du suivi de ces ratios, et proposent le cas échéant des mesures au comité de direction pour s'assurer du respect des limites.

Gestion du capital



Solvabilité

Dexia suit sa solvabilité en utilisant les règles et ratios établis par le comité de Bâle sur la supervision bancaire et la directive européenne CRD.

Ces ratios, le ratio d'adéquation du capital et le ratio des fonds propres de base (Tier 1) rapportent respectivement le montant des fonds propres réglementaires et le montant des fonds propres réglementaires au sens strict, y compris le capital hybride (Tier 1 capital), au total des risques pondérés. D'un point de vue réglementaire, ils doivent s'élever à minimum 4 % pour le ratio des fonds propres de base (Tier 1) et 8 % pour le ratio d'adéquation du capital.

Un autre indicateur utilisé par Dexia dans le cadre du suivi de sa solvabilité est le ratio Core Tier 1, qui rapporte le montant des fonds propres réglementaires au sens strict, hors capital hybride, au total des risques pondérés.

La Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) demande à Dexia de lui remettre le calcul des fonds propres nécessaires à la réalisation de son activité suivant la réglementation prudentielle bancaire, d'une part, et suivant la réglementation prudentielle des conglomérats financiers, d'autre part.

Dexia a respecté l'ensemble de ces exigences réglementaires en matière de fonds propres pour toutes les périodes de publication.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires se décomposent en :

- fonds propres réglementaires au sens strict, y compris le capital hybride (Tier 1 capital), qui comprennent le capital social, les primes, le report à nouveau incluant les profits de l'exercice, les titres hybrides, les écarts de conversion et les participations ne donnant pas le contrôle, diminués des immobilisations incorporelles, des dividendes courus, des actions propres et des écarts d'acquisition ;

- fonds propres complémentaires (Tier 2 capital) qui incluent la part éligible des dettes subordonnées à long terme, diminuée des dettes subordonnées et des actions d'institutions financières.

Conformément aux exigences réglementaires :

- les réserves disponibles à la vente sur obligations et les réserves de couverture de cash-flow ne sont pas incluses dans les fonds propres réglementaires ;
- les réserves disponibles à la vente sur actions sont incluses aux fonds propres complémentaires si elles sont positives (limitées à 90 %) ou déduites des fonds propres de base, si elles sont négatives ;
- certains ajustements IFRS sur les dettes subordonnées, les participations ne donnant pas le contrôle et les dettes doivent être repris pour refléter les caractéristiques d'absorption de perte de ces instruments ;
- d'autres éléments (entités *ad hoc*, impôts différés...) sont également ajustés en fonction des exigences de la CBFA.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2007, en application de la directive CRD (*Capital Requirement Directive*), la CBFA a adapté la déclinaison du calcul des fonds propres prudentiels. Le principal élément pouvant impacter Dexia est le fait que les éléments actuellement déduits du capital réglementaire total (valeur de mise en équivalence d'établissements financiers, participations qualifiées dans des établissements financiers ou encore créances subordonnées émises par de tels établissements) sont déduits pour 50 % du Tier 1 capital et pour 50 % du capital réglementaire total. Pour ces éléments relatifs aux entreprises d'assurances, la nouvelle règle de déduction ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2013.

Dans les calculs réglementaires, les compagnies d'assurances sont mises en équivalence. Aussi, les participations ne donnant pas le contrôle diffèrent de celles publiées dans les états financiers. De plus, les éléments de participation discrétionnaire ne concernent que les compagnies d'assurances.

COMPARAISON FONDS PROPRES TOTAUX (ÉTATS FINANCIERS) ET FONDS PROPRES CALCULÉS POUR LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

(en millions d'EUR)	31/12/09		31/12/10	
	États financiers	États prudentiels	États financiers	États prudentiels
Fonds propres du groupe	10 182	10 182	8 945	8 945
Participations ne donnant pas le contrôle	1 806	1 796	1 783	1 773
<i>dont fonds propres de base</i>	1 813	1 805	1 858	1 849
<i>dont gains ou pertes latents ou différés</i>	(8)	(9)	(75)	(76)
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	1	0	0	0
FONDS PROPRES TOTAUX	11 988	11 978	10 728	10 718

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	31/12/09	31/12/10
Fonds propres réglementaires (après répartition)	20 251	20 636
Fonds propres réglementaires au sens strict y compris le capital hybride (Tier 1 capital)	17 573	18 425
Fonds propres de base	18 498	19 214
Écarts de conversion – groupe	(531)	(361)
Filtres prudentiels	(111)	(104)
Participations ne donnant pas le contrôle (éligibles en Tier 1)	613	660
Versement de dividendes (participation ne donnant pas le contrôle)	(9)	(6)
Éléments à déduire	(2 308)	(2 401)
<i>Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition</i>	<i>(2 163)</i>	<i>(2 262)</i>
<i>Participations dans d'autres établissements de crédit et établissements financiers > 10 % de leur capital (50 %)</i>	<i>(57)</i>	<i>(54)</i>
<i>Créances subordonnées et autres instruments dans les entreprises d'assurances dans lesquelles la participation dépasse 10 % de leur capital (50 %)</i>	<i>(88)</i>	<i>(85)</i>
Instruments hybrides Tier 1	1 421	1 423
Fonds propres complémentaires (Tier 2 capital)	2 678	2 211
Emprunts subordonnés à durée indéterminée	755	839
Emprunts subordonnés à durée déterminée	2 630	2 541
Réserve de juste valeur sur actions (+)	435	308
Excédent de provision (+) ; déficit de provision 50 % (-)	157	0
Éléments à déduire	(1 298)	(1 478)
<i>Participations dans d'autres établissements de crédit et établissements financiers > 10 % de leur capital (50 %)</i>	<i>(187)</i>	<i>(186)</i>
<i>Créances subordonnées et autres instruments dans les entreprises d'assurances dans lesquelles la participation dépasse 10 % de leur capital (50 %)</i>	<i>(88)</i>	<i>(85)</i>
<i>Participations dans des entreprises d'assurances</i>	<i>(1 023)</i>	<i>(1 206)</i>

Fin 2010, le Tier 1 capital s'élève à EUR 18 425 millions, soit une hausse de 5 %. Hors instruments hybrides Tier 1 d'un montant de EUR 1 423 millions, le core Tier 1 capital s'élève à EUR 17 002 millions fin 2010. Ces instruments hybrides Tier 1 sont composés de trois émissions :

- un instrument de capital hybride perpétuel de EUR 225 millions émis par Dexia Banque Internationale à Luxembourg ;
- des titres de dette subordonnée non cumulatifs pour EUR 700 millions, émis par Dexia Crédit Local ;

- des titres perpétuels non cumulatifs pour EUR 498 millions, émis par Dexia Funding Luxembourg.

Les caractéristiques de ces trois émissions sont reprises dans le tableau ci-dessous.

L'accord avec la Commission européenne prévoit certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices de call des instruments de capital hybrides de Dexia. Ces restrictions sont détaillées au chapitre « Point sur le plan de transformation » du présent rapport annuel (page 16).

Émetteur	Montant comptabilisé (en millions d'EUR)	Taux	Date du call	Taux applicable après le call
Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA	225	6,821 %	6 juillet 2011	Euribor 3 mois + 230 points de base
Dexia Crédit Local SA	700	4,30 %	18 novembre 2015	Euribor 3 mois + 173 points de base
Dexia Funding Luxembourg SA	498	4,892 %	2 novembre 2016	Euribor 3 mois + 178 points de base

Risques pondérés

Les risques pondérés sont constitués de trois éléments : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel. Chacun de ces risques est décrit dans le chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (pages 77 à 79).

Fin 2010, le total des risques pondérés de Dexia s'élève à EUR 140,8 milliards contre EUR 143,2 milliards fin 2009. Cette baisse de EUR 2,3 milliards est essentiellement due aux efforts de réduction du bilan (EUR -3,2 milliards) et aux provisions prises sur le portefeuille Financial Products (EUR -4,2 milliards), partiellement compensés par des effets de change (EUR +3,2 milliards) et l'augmentation de la base d'actifs (EUR +2,7 milliards).

(en millions d'EUR)	31/12/09	31/12/10
Risques de crédit pondérés	129 758	128 240
Risques de marché pondérés	2 993	2 945
Risques opérationnels pondérés	10 419	9 650
TOTAL	143 170	140 834

Ratios de solvabilité

En 2010, le ratio des fonds propres de base (Tier 1) s'est encore amélioré de 81 points de base, à 13,1 % soutenu par une croissance organique de Tier 1 capital de EUR 852 millions (ou 60 points de base), et par une diminution des risques pondérés de EUR 2,3 milliards (ou 21 points de base).

Le ratio « core Tier 1 » s'établit à 12,1 % fin 2010, en hausse de 79 points de base par rapport à fin 2009, illustrant ainsi la solidité de la solvabilité du groupe.

Le ratio d'adéquation des fonds propres s'élève à 14,7 % fin 2010, soit une augmentation de 51 points de base par rapport à fin 2009.

Par ailleurs, Dexia a été soumis à l'exercice de stress test conduit en 2010 à l'échelon de l'Union européenne et coordonné par le Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS). En conclusion de ce stress test, basé sur différents scénarios de dégradation de la qualité du crédit ⁽¹⁾, il apparaît que Dexia n'a pas besoin de fonds propres supplémentaires pour résister au scénario « dégradé » à deux ans du CEBS, y compris en cas de nouveau choc lié aux dettes souveraines. De plus amples informations sur les résultats des stress tests sont fournies dans la partie consacrée aux stress tests du chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (page 93).

	31/12/09	31/12/10
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	12,3 %	13,1 %
Ratio « core Tier 1 »	11,3 %	12,1 %
Ratio d'adéquation des fonds propres	14,1 %	14,7 %

Adéquation interne des fonds propres

En 2010, Dexia a fait valider par le comité de direction et le conseil d'administration son dispositif d'adéquation interne des fonds propres répondant ainsi aux exigences du Pilier 2 de Bâle II. Au-delà de ces exigences externes, ce processus est au cœur de la gestion de la banque et répond à son objectif d'adéquation des fonds propres au profil de risque. Il repose sur une comparaison entre l'offre de fonds propres disponibles (ressources financières disponibles) et la demande de capital nécessaire à la couverture des risques (fonds propres économiques).

Fonds propres économiques

Les fonds propres économiques se définissent comme la déviation potentielle de la valeur économique du groupe par rapport à la valeur attendue à un intervalle de confiance et à un horizon de temps donnés. Le processus de quantification des fonds propres économiques est organisé en trois étapes : l'identification des risques (définition et cartographie mise à jour annuellement jusqu'au niveau local), leur mesure (essentiellement sur la base de méthodes statistiques) et leur agrégation sur la base d'une matrice de diversification inter-risques. La plupart des risques sont capitalisés en fonction

d'une mesure de perte attendue ; certains risques ne sont cependant pas capitalisés si d'autres modes de gestion (limites, scénarios, gouvernance...) sont considérés comme plus à même de les couvrir.

L'évaluation des risques capitalisés se fait à un niveau de sévérité élevé (99,97 % à un an).

Au cours de l'année 2010, le reporting des fonds propres économiques a été totalement centralisé, en ligne avec la nouvelle organisation du groupe. Une série d'évolutions méthodologiques ont été apportées aux méthodes de calcul pour tirer les enseignements de la crise, et pour répondre aux recommandations internes ainsi qu'à celles des régulateurs qui ont audité le dispositif fin 2009.

Les fonds propres économiques de Dexia s'élèvent à EUR 14 022 millions à la fin 2010.

Le risque de crédit représente environ la moitié de l'utilisation des fonds propres économiques.

Le risque de marché, qui inclut les risques de taux, de change et le risque lié aux actions, est le deuxième facteur de risque. Le risque opérationnel (y compris le risque commercial) est le troisième facteur de risque.

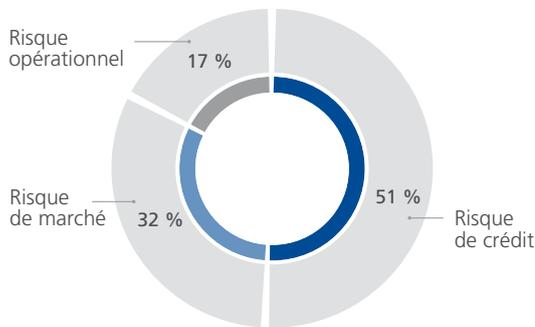
(1) L'exercice a été réalisé selon les scénarios, la méthodologie et les hypothèses fournies par le CEBS, détaillés dans le rapport global publié sur le site internet du CEBS : <http://www.c-ebs.org/EU-wide-stress-testing.aspx>.

La Legacy Division – qui inclut le portefeuille obligataire en run-off (ancien portefeuille de credit spread, engagements du secteur public sous la forme d'obligations et certains portefeuilles de trading du groupe), le portefeuille Financial Products et certains prêts non stratégiques au secteur public et des engagements hors bilan (principalement des lignes de liquidité aux États-Unis) – consomme près d'un quart des fonds propres économiques du groupe. Les métiers Public and Wholesale Banking et Banque de détail et commerciale consomment chacun environ 20 % des fonds propres. Le métier Asset Management and Services consomme près de 10 % des fonds propres et le solde est alloué au Group Center (ALM, participations...).

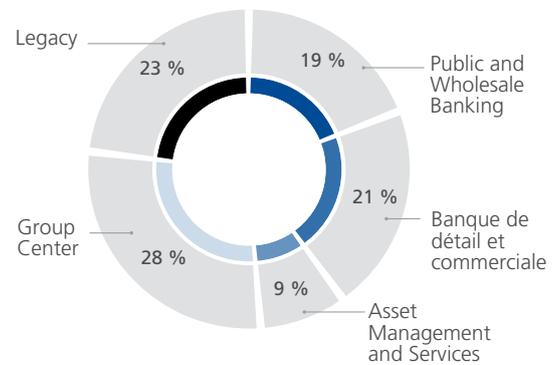
Adéquation des fonds propres économiques

Le comité d'analyse de la performance économique (*Economic Performance Analysis Committee* – EPAC), créé en 2009, gère le processus d'adéquation des fonds propres au risque et a pour mission de proposer des solutions adaptées à la stratégie de Dexia. Sur une base trimestrielle, l'EPAC examine les ratios, limites et triggers (réglementaires et économiques) définis dans la politique d'appétit au risque et le cadre budgétaire, ainsi que les écarts éventuels par rapport aux prévisions. Il évalue la capacité du groupe à les absorber et étudie des propositions d'action. Les informations qui constituent le rapport EPAC sont établies conjointement par les filières Risques et Finance ; le comité de direction en prend connaissance.

FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES PAR TYPE DE RISQUES AU 31 DÉCEMBRE 2010



FONDS PROPRES ÉCONOMIQUES PAR MÉTIER AU 31 DÉCEMBRE 2010



Résultats financiers



Note préliminaire aux comptes consolidés

Modifications du périmètre de consolidation

En 2009

À partir du 1^{er} avril 2009, Dexia ne consolide plus les activités de Financial Security Assurance Holdings Ltd (FSA Insurance) vendues à Assured Guaranty Ltd (Assured). Le résultat dégagé par FSA Insurance au premier trimestre 2009 a été consolidé en ligne à ligne dans le compte de résultats et ce résultat net a été retranché en « Résultat net sur investissements ». La vente a été finalisée le 1^{er} juillet 2009.

À partir du 4^e trimestre 2009, Crédit du Nord n'est plus repris dans les comptes consolidés de Dexia en raison de l'accord conclu avec Société Générale sur la vente de la participation de 20 % dans Crédit du Nord détenue par Dexia. Les neuf premiers mois du résultat de Crédit du Nord ont été repris dans le résultat annuel de Dexia.

Simultanément, Dexia a acquis la participation de 20 % de Crédit du Nord dans Dexia Crédit Local de France Banque. À la suite de cette acquisition, Dexia détient 100 % de Dexia Crédit Local de France Banque.

Le 9 décembre 2009, Dexia a signé un accord portant sur la vente de Dexia Épargne Pension à BNP Paribas Assurance. En conséquence de cet accord, au 31 décembre 2009, Dexia Épargne pension est repris en « Actifs non courants destinés à être cédés » et en « Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés ».

En 2010

Consécutivement à sa vente en avril 2010, Dexia Épargne Pension est sorti du périmètre de consolidation. Les résultats de Dexia Épargne Pension pour les trois premiers mois de 2010 sont consolidés dans les comptes de Dexia.

Dexia a vendu sa participation de 51 % dans Adinfo. Les résultats d'Adinfo pour les six premiers mois 2010 sont consolidés dans les comptes de Dexia.

Traitement analytique

Conformément à la nouvelle segmentation analytique introduite le 1^{er} janvier 2010, les activités de Dexia sont désormais articulées autour de deux divisions :

- la Core Division, qui regroupe les métiers suivants :
 - Banque de détail et commerciale (segment 1) ;
 - Public and Wholesale Banking (segment 2) ;
 - Asset Management and Services qui comprend l'asset management (segment 3), les services aux investisseurs (segment 4) et l'assurance (segment 5) ;
 - le Group Center (segment 6) ;

- la Legacy Portfolio Management Division (segment 7), qui regroupe les portefeuilles obligataires en run-off (y compris le portefeuille Financial Products) et les prêts en run-off du métier Public and Wholesale Banking.

Ces segments se définissent comme des composantes de Dexia qui se livrent à des activités générant des produits et des charges pour Dexia. Ils font l'objet d'un suivi régulier en vue d'évaluer leur performance et de prendre les décisions sur les ressources à affecter.

Ils sont définis en utilisant l'approche managériale, ce qui signifie qu'ils sont le reflet de l'organisation interne de Dexia et sont utilisés par la direction pour prendre les décisions stratégiques et opérationnelles.

Les actifs de la Legacy Division restent inscrits au bilan dans une division séparée qualifiée de non stratégique et bénéficient d'un financement clairement identifié et alloué. Le financement garanti par les États est entièrement alloué à cette division.

Les intérêts sur fonds propres alloués par le Group Center aux autres métiers et à la Legacy Division sont désormais calculés sur le nouveau concept de fonds propres alloués :

- pour les segments de la Core Division, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres économiques ;
- pour les segments de la Legacy Division, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres normatifs, à savoir 12,5 % des risques pondérés.

La rentabilité des capitaux alloués évalue la performance des métiers.

Lorsqu'ils ne sont pas directement gérés par une ligne d'activité commerciale ou financière, les actifs corporels et incorporels sont alloués au Group Center.

Les relations entre les métiers et plus particulièrement entre les métiers commerciaux, les marchés financiers et les centres de services et de production sont sujettes à des rétrocessions et / ou à des transferts analytiques, régis par des « service level agreements » (SLA) sur la base de termes commerciaux et de conditions de marché normales. Les résultats de chaque métier incluent également :

- la marge commerciale ;
- les intérêts sur capital économique : le capital économique est alloué aux métiers à des fins de gestion interne et la rentabilité sur le capital économique est utilisée pour évaluer la performance de chaque métier.

Bien que l'activité de Dexia soit gérée de manière centralisée, des segments géographiques avec un revenu (en valeur absolue) supérieur à 10 % sont définis à des fins de conformité. L'information par secteur géographique est relative au pays de l'entité ayant enregistré l'opération et non au pays d'où provient la clientèle.

De plus amples informations sur la segmentation analytique est fournie à la note 3 aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 146).

Compte de résultats consolidé

Revenus

À EUR 5 310 millions, les revenus de 2010 sont marqués par l'accélération de la transformation du groupe et en particulier par le renforcement de sa structure financière. En effet, la forte réduction du besoin de liquidité et le programme actif de réduction du bilan, conformément aux objectifs du groupe, se traduisent respectivement par une baisse de EUR 528 millions des revenus de trésorerie par rapport au niveau record de 2009 et par une perte de EUR 283 millions sur les marges d'actifs en run-off. Bien que contenu, le coût lié aux cessions d'actifs a également pesé sur les revenus, représentant une perte de EUR 212 millions sur un total d'actifs cédés de EUR 27,2 milliards. La contribution accrue des métiers commerciaux et les effets positifs de la valorisation du portefeuille de trading de la Legacy Division (impact des spreads sur les CDS acquis dans le cadre de titrisations synthétiques et ajustement de valeur de crédit lié à l'activité d'intermédiation de CDS) ne compensent pas entièrement cet impact. Par conséquent, les revenus baissent de 14 % en 2010. Hors FSA Insurance (déconsolidé depuis le 2^e trimestre 2009), la diminution est de 9 % par rapport à 2009.

Coûts

Les coûts s'élèvent à EUR 3 703 millions (+3 % par rapport à 2009). Dans le contexte de son plan de restructuration, Dexia a comptabilisé EUR 145 millions de coûts de restructuration en 2010, contre EUR 89 millions en 2009. En excluant ces coûts de restructuration et les reprises de bonus, les coûts restent stables. En 2010, la base de coûts a également été influencée par des coûts liés à l'expansion du réseau d'agences en Turquie (50 nouvelles agences en un an) et par un impact de EUR 52 millions lié aux variations des taux de change au niveau de RBC Dexia et de DenizBank. Le coefficient d'exploitation s'établit à 69,7 % pour l'année 2010.

Résultat brut d'exploitation

En 2010, le résultat brut d'exploitation atteint EUR 1 607 millions, contre EUR 2 577 millions en 2009.

Coût du risque

Le coût du risque recule fortement par rapport à 2009 (-42 %), à EUR 641 millions. Hors FSA Insurance, le coût du risque diminue de EUR 183 millions recouvrant des tendances divergentes. D'une part, le groupe bénéficie d'une baisse du coût du risque du métier de Banque de détail et commerciale (EUR -104 millions en un an), essentiellement grâce à une amélioration rapide de l'environnement de crédit en Turquie, à des reprises de provisions pour un montant de EUR 195 millions au sein du métier Public and Wholesale Banking, également dues à un meilleur environnement et à des reprises de provisions collectives de EUR 191 millions sur des ABS et de la dette subordonnée comptabilisées au sein du portefeuille obligataire en run-off à la suite de la cession d'actifs. D'autre part, l'année 2010 est également marquée par des provisions supplémentaires sur le portefeuille Financial Products (EUR 559 millions en 2010 contre EUR 231 millions en 2009), en particulier au 4^e trimestre 2010, des hypothèses plus sévères ayant été retenues quant à l'évolution du marché des RMBS aux États-Unis. Ces provisions n'ont toutefois

pas d'impact sur les ratios réglementaires de solvabilité de Dexia, qui sont immunisés contre toute nouvelle provision ou perte du portefeuille Financial Products par le mécanisme de garantie des États sur le portefeuille Financial Products ⁽¹⁾.

Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques

Les autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques atteignent EUR 42 millions.

Résultat avant impôts

Dès lors, le résultat avant impôts s'établit à EUR 924 millions, contre EUR 1 403 millions en 2009.

Charge d'impôts

La charge d'impôts s'établit à EUR 127 millions et le taux d'imposition effectif à 14 %, ce qui s'explique essentiellement par EUR 143 millions d'éléments positifs non récurrents : des remboursements d'impôts aux États-Unis pour un montant de USD 51 millions (EUR 39 millions), ainsi que EUR 78 millions de reprises d'impôts différés à l'actif et de provisions et des impacts fiscaux liés à la fermeture d'entités à l'international. En 2010, EUR 21 millions d'impôts différés à l'actif liés à des différences temporelles du portefeuille Financial Products ont été également enregistrés sur les provisions excédant l'évaluation de perte économique, après déduction du risque de crédit propre.

Résultat net part du groupe

Après prise en compte de EUR 74 millions de participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net part du groupe atteint EUR 723 millions en 2010, contre EUR 1 010 millions en 2009.

Solvabilité

Fin décembre 2010, le ratio des fonds propres de base (Tier 1) du groupe s'élève à 13,1 % et le ratio core Tier 1 s'élève à 12,1 %, démontrant un bon niveau de solvabilité, qui s'est encore renforcé en 2010 grâce à de la génération organique de capital et par une baisse des risques pondérés. De plus amples informations sur la solvabilité sont fournies au chapitre « Gestion du capital » du présent rapport annuel (pages 95 à 97).

Rendement des fonds propres

Le rendement des fonds propres est de 3,8 % en 2010.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action s'établit à EUR 0,39 en 2010, comparé à EUR 0,55 en 2009.

(1) De plus amples informations sur la garantie des États sont fournies à la note 9.4.C. aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 186).

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ ⁽¹⁾

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	2009 ⁽²⁾	2010	Évolution
Revenus	6 184	5 310	-14,1 %
Coûts	(3 607)	(3 703)	+2,7 %
Résultat brut d'exploitation	2 577	1 607	-37,6 %
Coût du risque	(1 096)	(641)	-41,5 %
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques ⁽²⁾	(78)	(42)	-46,5 %
Résultat avant impôts	1 403	924	-34,1 %
Charge d'impôts	(314)	(127)	-59,6 %
Résultat net	1 089	797	-26,8 %
Participations ne donnant pas le contrôle	79	74	-6,3 %
Résultat net part du groupe	1 010	723	-28,4 %
Rendement des fonds propres ⁽³⁾	5,6 %	3,8 %	
Coefficient d'exploitation ⁽⁴⁾	58,3 %	69,7 %	
Bénéfice par action (en EUR) ⁽⁵⁾	0,55	0,39	

⁽¹⁾ FSA Insurance déconsolidé depuis le 2^e trimestre 2009.⁽²⁾ Les provisions pour litiges juridiques étaient précédemment comptabilisées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).⁽³⁾ Le rapport entre le résultat net part du groupe et la moyenne pondérée des fonds propres de base.⁽⁴⁾ Le rapport entre les coûts et les revenus.⁽⁵⁾ Le rapport entre le résultat net part du groupe et le nombre moyen pondéré d'actions. Pour l'exercice 2009, le bénéfice par action a été retraité pour prendre en considération l'émission d'actions de bonus distribuées aux actionnaires et permettre ainsi la comparabilité.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 décembre 2010, le **total du bilan consolidé** s'éleva à EUR 567 milliards, en baisse de EUR 11 milliards par rapport au 31 décembre 2009.

Cette évolution reflète principalement :

- la politique active de réduction du bilan (EUR -27,2 milliards) ;
- l'amortissement naturel des actifs (EUR -27,6 milliards) ;
- la production commerciale en ligne avec le recentrage sur les principales franchises commerciales (EUR +22,3 milliards) ;
- les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des spreads de crédit. L'augmentation des montants de nantissement en cash apportés et la variation de la juste valeur des actifs (essentiellement des produits dérivés) liée à l'évolution des courbes de taux en euro et en dollar US se sont traduites par une variation positive de EUR 17 milliards ;
- la vente de Dexia Épargne Pension (EUR -4,3 milliards).

Fonds propres

Les fonds propres du groupe comprennent les fonds propres de base (capital, primes d'émission et d'apport, réserves, bénéfice de l'exercice avant affectation moins les actions propres) et les gains ou pertes latents ou différés (Other Comprehensive Income) non inclus dans le compte de résultats.

Au 31 décembre 2010, les **fonds propres du groupe** s'élevaient à EUR 8,9 milliards contre EUR 10,2 milliards le 31 décembre 2009. Cette diminution de EUR 1,2 milliard est imputable à l'évolution du poste gains ou pertes latents ou différés, en partie compensée par le résultat net de l'exercice 2010 (EUR 723 millions). Le poste gains ou pertes latents ou différés diminue de EUR 2 milliards en 2010, du fait essentiellement de la crise de la dette souveraine.

Les **fonds propres de base** augmentent de EUR 0,7 milliard à EUR 19,2 milliards, reflétant la croissance organique du capital.

Les **gains ou pertes latents ou différés** comprennent la juste valeur des actifs disponibles à la vente, la variation de la juste valeur « gelée » des actifs reclassés en prêts et autres créances, la juste valeur des instruments dérivés de

couverture et les écarts de conversion. Ce poste diminue de EUR 2 milliards en 2010, s'établissant à EUR -10,3 milliards fin 2010.

- La diminution de EUR 2,4 milliards de la réserve de juste valeur des actifs disponibles à la vente reflète l'écartement des spreads sur la dette souveraine (Grèce, Portugal et Italie).
- La variation de la juste valeur « gelée » des actifs reclassés en prêts et autres créances, rubrique qui résulte des amendements à IAS 39 et IFRS 7, s'amortit au fil du temps et s'éleva à EUR -5,3 milliards au 31 décembre 2010. Si ce reclassement n'avait pas été effectué, un montant supplémentaire de EUR -0,6 milliard aurait été comptabilisé en 2010 dans la réserve de juste valeur des actifs disponibles à la vente.
- La réserve de couverture de cash-flow reste quasi stable, à EUR -0,7 milliard.
- Les écarts de conversion s'améliorent de EUR 0,2 milliard, à EUR -0,4 milliard.

Les **participations ne donnant pas le contrôle** sont également stables, à EUR 1,8 milliard.

Dettes

Les dettes envers la clientèle et les dettes représentées par un titre (bons de caisse, certificats et obligations) s'élevaient à EUR 338 milliards au 31 décembre 2010 (+1 %). Elles représentent 60 % du total de bilan fin 2010, contre 58 % fin 2009.

Les **dettes envers la clientèle** s'établissent à EUR 127 milliards, en hausse de 5 % (EUR +6,1 milliards) par rapport à l'an dernier. Les comptes d'épargne, les dépôts à terme et les autres dépôts augmentent de EUR 9 milliards alors que les dépôts à vue chutent de EUR 2 milliards. Les conventions de cession-rétrocession diminuent de EUR 1 milliard.

À EUR 210 milliards, les **dettes représentées par un titre** reculent de EUR 2,6 milliards (-1 %). Le montant des certificats de dépôt diminue de EUR -17 milliards tandis que la dette non subordonnée augmente de EUR 14 milliards, illustrant l'évolution vers des financements à moyen et long terme. Dans un contexte de taux d'intérêt peu élevés, les bons de caisse diminuent légèrement (EUR -0,7 milliard).

Les **dettes subordonnées** s'établissent à EUR 3,9 milliards. À EUR 98 milliards fin 2010, les **dettes envers les établissements de crédit** diminuent de EUR 25 milliards, dont EUR 29 milliards pour les dettes envers les banques centrales, confirmant le remboursement accéléré des sommes empruntées aux banques centrales.

Les **passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés** reculent de EUR 4,3 milliards du fait de la cession de Dexia Épargne Pension en 2010.

Actif

À EUR 352 milliards fin 2010, les **prêts et créances sur la clientèle** diminuent de EUR 1,6 milliard (-0,5 %) sur l'année. Cette évolution reflète, d'une part, une baisse de EUR 8 milliards due à la politique de réduction du bilan et à l'amortissement naturel des actifs et, d'autre part, une

augmentation de EUR 6 milliards des prêts et créances sur la clientèle principalement dans la Banque de détail et commerciale en Belgique et en Turquie.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le résultat** reculent de EUR 0,8 milliard (-8 %), à EUR 9,3 milliards.

Reflétant la politique de réduction du bilan, les **investissements financiers**, qui comprennent les actifs disponibles à la vente, diminuent de 17 % à EUR 87,4 milliards.

Les **prêts et créances sur établissements de crédit** s'inscrivent en hausse de EUR 6 milliards, à EUR 53 milliards. Cette évolution résulte essentiellement de conventions de cession-rétrocession (EUR +3 milliards), du collatéral sous forme de cash (EUR +6 milliards) et de prêts et créances (EUR -2 milliards).

Les **caisses et avoirs auprès des banques centrales** s'établissent à EUR 3,3 milliards.

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR)

	31/12/09	31/12/10
ACTIF	577 630	566 735
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 673	3 266
Prêts et créances sur établissements de crédit	47 427	53 379
Prêts et créances sur la clientèle	353 987	352 307
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	10 077	9 288
Investissements financiers	105 251	87 367
Dérivés	40 728	47 077
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 579	4 003
Investissements dans des entreprises associées	171	171
Immobilisations corporelles	2 396	2 346
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	2 177	2 276
Actifs fiscaux	2 919	2 847
Autres actifs	1 895	2 358
Actifs non courants destinés à être cédés	4 350	50
PASSIF	577 630	566 735
Dettes envers les établissements de crédit	123 724	98 490
Dettes envers la clientèle	120 950	127 060
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	19 345	20 154
Dérivés	58 364	72 347
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 939	1 979
Dettes représentées par un titre	213 065	210 473
Dettes subordonnées	4 111	3 904
Provisions techniques des sociétés d'assurances	13 408	15 646
Provisions et autres obligations	1 581	1 498
Dettes fiscales	238	157
Autres passifs	4 585	4 299
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	4 332	0
Total des dettes	565 642	556 007
Capital souscrit	8 089	8 442
Primes d'émission et d'apport	13 618	13 618
Actions propres	(25)	(21)
Réserves et report à nouveau	(4 194)	(3 548)
Résultat net de la période	1 010	723
Fonds propres de base	18 498	19 214
Gains ou pertes latents ou différés	(8 317)	(10 269)
Fonds propres du groupe	10 181	8 945
Participations ne donnant pas le contrôle	1 806	1 783
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	1	0
Fonds propres totaux	11 988	10 728

Activité et résultats des métiers

Core Division

Conformément à la segmentation analytique adoptée au premier trimestre 2010, la Core Division inclut les contributions des métiers Banque de détail et commerciale, Public and Wholesale Banking, Asset Management and Services et Group Center.

Les plus-values liées à la cession de SPE (EUR 69 millions), de Dexia Épargne pension (EUR 29 millions) et d'Adinfo (EUR 14 millions) ont toutes été enregistrées dans la Core Division.

En 2010, la Core Division dégage un **résultat avant impôts** de EUR 1 140 millions, en hausse de 11 % par rapport à 2009, sous l'influence de tendances divergentes.

Les métiers commerciaux affichent un résultat avant impôts en hausse de 18 % (hors plus-values précitées) grâce aux bonnes performances de la Banque de détail et commerciale et de l'assurance, à la résistance du métier Public and Wholesale Banking et à la reprise des marchés financiers soutenant les activités de gestion d'actifs et de services aux investisseurs.

À l'inverse, l'amélioration du profil de liquidité du groupe, conformément aux objectifs, pèse sur le résultat avant impôts du Group Center, en raison d'une forte baisse des revenus de Trésorerie.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	2009 ⁽¹⁾	2010	Évolution
Revenus	5 004	4 916	-1,8 %
Coûts	(3 444)	(3 585)	+4,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 560	1 331	-14,7 %
Coût du risque	(455)	(151)	-66,9 %
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques ⁽¹⁾	(78)	(40)	-48,7 %
Résultat avant impôts	1 027	1 140	+11,0 %
Coefficient d'exploitation	68,8 %	72,9 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	10 032	10 403	
Risques pondérés	89 932	92 279	

(1) Les provisions pour litiges juridiques étaient précédemment comptabilisées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

Banque de détail et commerciale

Activité

Le développement de ses franchises de banque de détail est au cœur de la stratégie commerciale de Dexia et le groupe a ainsi continué à mettre l'accent sur l'expansion de sa franchise et l'amélioration du service offert à sa base de clientèle en 2010. Dans un contexte de reprise progressive de l'économie, Dexia a poursuivi le développement de son nouveau modèle de distribution en Belgique, tout en consolidant sa franchise de banque privée au Luxembourg. En Turquie, DenizBank a bénéficié d'un rythme rapide de croissance de l'économie, soutenu par une forte demande domestique, le rebond du commerce extérieur, ainsi que de la progression du taux de bancarisation.

Cette dynamique positive s'est traduite par une forte croissance des crédits et des dépôts.

La collecte de **dépôts** a enregistré une hausse soutenue de 8 % par rapport à 2009 (ou EUR +6,2 milliards) à EUR 87,7 milliards, 40 % de cette hausse revenant à la Turquie. En Belgique, le mix produits reste orienté vers les produits d'épargne, les clients individuels et privés demeurant très prudents dans un contexte de marchés financiers encore incertains. Les obligations structurées émises par le groupe sont apparues comme une alternative intéressante, en particulier en fin d'année. En Turquie, la croissance des dépôts, comptes à vue et dépôts à terme, est significative et nettement supérieure à la moyenne du marché (34 % de hausse des encours pour DenizBank contre 20 % en moyenne pour le secteur). Cet environnement explique principalement le recul de 3 % des **avoirs hors bilan** (hors produits d'assurance vie), à EUR 36 milliards fin 2010. À EUR 11,9 milliards, les réserves techniques d'assurance vie augmentent de 10 % par rapport à 2009, soutenues par les produits d'assurance à rendement garanti (Branche 21) en Belgique et les contrats en unités de compte au Luxembourg.

Au total, les **avoirs de la clientèle** progressent de 5 % à EUR 135,6 milliards, reflétant principalement la forte augmentation des dépôts.

À EUR 56 milliards fin 2010, les **crédits à la clientèle** enregistrent une croissance de EUR 5 milliards (dont EUR 3 milliards de crédits aux entreprises et EUR 1,7 milliard de crédits hypothécaires).

En **Belgique**, l'année 2010 a marqué une étape importante dans le déploiement du nouveau modèle de distribution, l'un des investissements destinés à permettre au métier de concrétiser ses ambitions commerciales. Grâce à une nouvelle organisation commerciale et au recours à des technologies de pointe, ce nouveau modèle, qui repose sur le concept « d'agence ouverte », permet de proposer des services spécialisés au sein des agences. Fin 2010, 304 agences ont ainsi été rénovées et des account managers spécialisés ont été recrutés afin d'améliorer davantage le service à la clientèle. Ce nouveau modèle de distribution monte progressivement en puissance mais les premiers résultats sont d'ores et déjà encourageants. Le taux de satisfaction des clients s'est amélioré en 2010 et la part de marché des avoirs de la clientèle (en particulier les clients plus aisés) progresse à 14 %. D'autres initiatives ont également été lancées avec succès pendant l'année, parmi lesquelles une nouvelle approche en matière d'investissement qui consiste à établir un profil d'investisseur pour chaque client afin de mieux le conseiller, et une offre sur mesure destinée au secteur médical.

Preuve du bien-fondé de cette stratégie commerciale, le volume des crédits et des dépôts a fortement augmenté. Au total, les avoirs de la clientèle augmentent de 4 % à EUR 93,4 milliards et les crédits de 6 % à EUR 1,8 milliard, du fait essentiellement des crédits aux entreprises et des crédits hypothécaires. EUR 3,4 milliards ont été collectés sur les comptes d'épargne, ce qui porte le total des dépôts sur ce type de compte à EUR 32 milliards fin 2010, une hausse de 12 % par rapport à 2009 et de 39 % sur deux ans. En particulier, fin 2010 et en trois mois, EUR 0,9 milliard ont été collectés sur les comptes Fidélité (qui offrent une prime de fidélité supérieure au taux de base). Le mix produits reste orienté vers les obligations structurées et les produits d'assurance vie. Les obligations structurées émises par le groupe augmentent de EUR 1,8 milliard tandis que les réserves techniques d'assurance

AVOIRS DE/CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

(en milliards d'EUR)

	31/12/09	31/12/10	Évolution
TOTAL DES AVOIRS DE ET DES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	179,9	191,4	+6,4 %
Avoirs de la clientèle	129,2	135,6	+5,0 %
Dépôts	81,5	87,7	+7,7 %
<i>Comptes à vue</i>	10,9	11,8	+9,0 %
<i>Comptes d'épargne</i>	32,6	36,0	+10,7 %
<i>Bons de caisse et comptes à terme</i>	25,8	25,5	-1,1 %
<i>Obligations émises par le groupe</i>	12,2	14,3	+17,0 %
Produits hors bilan	36,9	36,0	-2,5 %
<i>Fonds communs de placement</i>	18,3	17,5	-4,5 %
<i>Dossiers-titres ⁽¹⁾</i>	18,6	18,5	-0,4 %
Réserves techniques d'assurance vie	10,8	11,9	+10,0 %
Crédits à la clientèle	50,8	55,9	+10,0 %
Crédits hypothécaires	24,7	26,4	+6,9 %
Crédits à la consommation	2,5	2,8	+11,6 %
Crédits aux PME et aux indépendants	19,1	22,0	+15,6 %
Autres crédits	4,4	4,6	+3,0 %

(1) Avoirs financiers de la clientèle (notamment actions, obligations et parts de coopérateurs) détenus par la banque en dossiers-titres.

vie s'inscrivent en hausse de EUR 0,8 milliard. Parallèlement, les produits d'assurance à rendement garanti (Branche 21) font l'objet d'une demande soutenue.

Au **Luxembourg**, la banque a consolidé sa franchise locale. Le pourcentage des particuliers luxembourgeois considérant Dexia comme leur banque principale passe de 13 à 14 % en un an. Le recrutement de gestionnaires de fortune et la diversification de l'offre à destination des clients fortunés et de banque privée ont permis de repositionner avec succès la banque privée. Cette stratégie s'est vue récompensée par une progression de 5 % de la part des mandats dans le total des actifs sous gestion, à 24 %. Dexia a également amélioré son modèle de distribution en rénovant ses agences et en développant les ventes et les services directs. Certains segments de clientèle (frontaliers, agriculteurs et jeunes) ont fait l'objet d'initiatives spécifiques. Au total, les avoirs de la clientèle enregistrent une hausse de 3 % par rapport à 2009 et s'établissent à EUR 31 milliards, portés par une augmentation substantielle des produits d'assurance vie (+34 % pour les réserves d'assurance vie). Les crédits progressent de 2 % pour atteindre EUR 9 milliards fin 2010.

En **Turquie**, DenizBank a poursuivi son expansion rapide, conformément aux objectifs. 50 nouvelles agences dédiées aux particuliers et aux PME ont été ouvertes en 2010, portant à 500 le nombre total d'agences sur le territoire en fin d'année. Parallèlement, 346 distributeurs automatiques de billets supplémentaires ont été installés. Cette politique d'expansion a permis d'attirer 425 000 nouveaux clients (particuliers et entreprises) en 2010 (+11 % par rapport à 2009). Par ailleurs, l'accord de partenariat signé avec la Poste turque en novembre 2010 donne potentiellement à DenizBank accès à 3 millions de clients supplémentaires. La collecte a été particulièrement dynamique et se traduit par une augmentation des dépôts de 34 % à TRY 19,7 milliards (EUR 9,6 milliards), par rapport à une moyenne de 20 % pour le secteur, portés par une remarquable progression de l'encours en banque privée (+67 % par rapport à 2009, à TRY 6 milliards). Conséquence du rebond rapide de l'économie turque, les crédits augmentent de 28 %, à TRY 23,8 milliards (EUR 11,6 milliards). Le ratio des crédits sur les dépôts de DenizBank se stabilise aux alentours de 120 % fin 2010, après s'être considérablement amélioré entre 2008 et 2009, de 146 % à 126 %. Avec un total de bilan de TRY 34 milliards, DenizBank confirme sa place de 6^e banque turque à capitaux privés.

En octobre 2010, Dexia a présenté ses objectifs financiers et commerciaux à l'horizon 2014, dans le cadre d'une journée investisseurs organisée à Bruxelles. Les ambitions de la Banque de détail et commerciale sont détaillées au chapitre « Stratégie » du présent rapport annuel (pages 17 et 18).

Résultats

La Banque de détail et commerciale dégage un **résultat avant impôts** de EUR 709 millions, en hausse de 32 % par rapport à fin 2009. Cette amélioration reflète les bonnes performances de la Turquie et de la Belgique ainsi que la position commerciale solide du groupe et l'amélioration de l'environnement de risque.

Les **revenus** s'élèvent à EUR 2 852 millions, une hausse de EUR 86 millions par rapport à fin 2009, qui traduit principalement le dynamisme des revenus en Belgique à la faveur d'une progression des volumes et d'un mix produits favorable aux investissements et aux crédits. En Turquie, les revenus bénéficient d'effets de change positifs et de la croissance des volumes, ces éléments ayant permis de compenser la normalisation des marges, conséquence d'une amélioration rapide du coût du risque.

Malgré la poursuite des efforts de réduction des **coûts** en Belgique et au Luxembourg, les coûts augmentent de 4 % en 2010 (à EUR 1 935 millions), conséquence de la politique d'expansion en Turquie (avec notamment l'ouverture de 50 agences en 2010 et les coûts de développement y afférents) et de l'évolution défavorable du taux de change TRY/EUR. En 2010, le coefficient d'exploitation de la Banque de détail et commerciale se stabilise à 67,8 %.

Le **coût du risque** diminue fortement (-33 %), passant de EUR 313 millions en 2009 à EUR 208 millions en 2010, une tendance qui reflète principalement l'amélioration de la conjoncture économique en Turquie.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	2009 ⁽¹⁾	2010	Évolution
Revenus	2 765	2 852	+3,1 %
Coûts	(1 853)	(1 935)	+4,4 %
Résultat brut d'exploitation	913	917	+0,5 %
Coût du risque	(313)	(208)	-33,4 %
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques ⁽¹⁾	(63)	0	n.s.
Résultat avant impôts	537	709	+32,1 %
Coefficient d'exploitation	67,0 %	67,8 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	2 685	2 875	
Risques pondérés	26 778	30 431	

(1) Les provisions pour litiges juridiques étaient auparavant classées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

Public and Wholesale Banking

Activité

Le métier Public and Wholesale Banking a été très impacté par la mise en œuvre du plan de transformation de Dexia et a fait l'objet d'une importante refonte en 2009. Le métier a notamment fait le choix :

- de se recentrer sur ses marchés historiques afin de se donner les moyens de s'y développer de façon saine et durable, en particulier en Belgique et en France ;
- de promouvoir, au sein d'un environnement géographique plus large son expertise en matière de partenariats public-privé (PPP), de private finance initiatives (PFI) et de financements de projets.

Fin 2008, la décision a été prise de concentrer l'activité autour des principales franchises du groupe, de mettre en adéquation la production du groupe avec ses capacités de financement à long terme et de mettre l'accent sur la rentabilité.

Au terme de la seconde année de mise en application de ces principes, le bilan est satisfaisant :

- en ligne avec la stratégie définie fin 2008, le métier s'est totalement affranchi d'une logique de part de marché, pour se concentrer sur une approche beaucoup plus sélective ;
- la priorité est désormais accordée à l'octroi de prêts à plus court terme dotés de marges attractives. Le montant de ces engagements a progressé d'un tiers en 2010 ;
- parallèlement, les engagements à long terme diminuent légèrement entre décembre 2009 et décembre 2010, à EUR 228 milliards, traduisant une stabilité sur les marchés historiques et un recul de 4 % sur les autres zones ;

- le développement des activités connexes à l'activité d'octroi de crédits, à l'instar de la Belgique où Dexia offre une gamme de services intégrés aux acteurs de la sphère publique, a été poursuivi, avec notamment le développement du leasing automobile ou informatique et du financement des services à la personne. Cette stratégie de diversification s'est illustrée au travers de succès commerciaux tels que la gestion d'une partie de la trésorerie du Centre Pompidou à Paris ou le traitement par Dexia de l'intégralité des salaires de Vinci Park Services.

Les tendances d'activité déclinées par segment se présentent comme suit.

Sur le segment du **financement du secteur public**, l'approche plus sélective de Dexia s'est traduite par un recul de 18 % des nouveaux engagements par rapport à fin 2009, à EUR 7,7 milliards. Cette production nouvelle a principalement été réalisée en France et en Belgique, où la reconnaissance de Dexia en tant que spécialiste qualifié et reconnu, s'est accrue, et dans une moindre mesure en Espagne. Les niveaux de marge sont satisfaisants sur tous les marchés et en particulier sur les marchés belge et français, où la marge par rapport aux coûts de financement internes progresse en moyenne de 76 % en 2010. Le total des engagements à long terme diminue légèrement par rapport à fin 2009, pour s'établir à EUR 191 milliards.

En ce qui concerne les **financements de projets**, le groupe a choisi de valoriser au mieux son savoir-faire en privilégiant l'activité de syndication et en augmentant la rotation des actifs sur son bilan. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'engagement d'aligner la production du métier avec sa capacité de financement à long terme.

ENGAGEMENTS À LONG TERME

(en millions d'EUR, montants à taux de change courant)	Engagements à long terme			Nouveaux engagements à long terme		
	31/12/09	31/12/10	Évolution	2009	2010	Évolution
Dexia	231 580	228 172	-1,5 %	11 681	10 273	-12,1 %
<i>dont secteur public</i>	194 524	191 193	-1,7 %	9 378	7 685	-18,0 %
<i>dont financements de projets</i>	27 926	27 871	-0,2 %	1 370	1 418	+3,6 %
<i>dont grandes entreprises</i>	9 131	9 108	-0,2 %	934	1 169	+25,2 %
Marchés historiques	129 265	130 027	+0,6 %	8 498	7 874	-7,3 %
Belgique	46 962	48 181	+2,6 %	4 796	4 130	-13,9 %
France	82 303	81 846	-0,6 %	3 702	3 744	+1,1 %
Autres marchés	102 315	98 145	-4,1 %	3 183	2 399	-24,6 %
Italie	35 987	33 701	-6,4 %	686	398	-41,9 %
États-Unis et Canada	6 962	7 165	+2,9 %	318	411	+29,4 %
Péninsule ibérique (Espagne et Portugal)	16 916	16 889	-0,2 %	1 593	1 150	-27,8 %
Allemagne	23 759	21 926	-7,7 %	3	0	n.s.
Royaume-Uni	12 381	12 835	+3,7 %	159	246	+54,5 %
Israël	894	1 143	+27,9 %	172	158	-8,3 %
Siège social	5 415	4 487	-17,1 %	253	36	-85,8 %

COLLECTE DE DÉPÔTS ET PRODUITS D'INVESTISSEMENT

(en millions d'EUR)	31/12/09	31/12/10	Évolution
Bilan	24 053	25 857	+7,5 %
Hors bilan	13 371	12 890	-3,6 %
TOTAL	37 424	38 748	+3,5 %

Les nouveaux engagements s'élevaient à EUR 1,4 milliard en 2010, pour un encours total de EUR 27,9 milliards, en hausse de 4 % par rapport à 2009. Tout au long de l'année, la stratégie d'accompagnement des grands sponsors mondiaux s'est vue confirmée par l'obtention de mandats de Lead Arranger dans 90 % des transactions conclues. L'activité de Dexia s'exerce dans des secteurs sur lesquels le groupe possède une expertise reconnue : les infrastructures sociales, les transports, l'environnement et les énergies renouvelables (6^e rang mondial en termes de nombre de transactions) et les partenariats public-privé (1^{er} rang mondial).

Le partenariat public-privé pour le financement de l'hôpital McGill au Canada, lauréat de l'« Americas PPP Deal of the Year », le partenariat public-privé pour le financement de l'infrastructure routière de Birmingham en Angleterre, qui a reçu l'« Europe PPP deal of the year » et la transaction C-Power relative à la construction et l'exploitation d'un parc éolien en Mer du Nord consacré « Europe Renewables Deal of the Year », sont autant d'exemples de cette dynamique commerciale soutenue. Les niveaux de tarification sont demeurés élevés dans toutes les zones géographiques d'activité, mais tout particulièrement en France et en Espagne.

La production de nouveaux **prêts aux entreprises** s'élève à EUR 1,2 milliard en 2010. Ces nouveaux engagements ont été réalisés en Belgique auprès d'entreprises de taille moyenne, en utilisant la plateforme de banque universelle.

L'activité de réaménagement de dette, effectuée en ligne avec les principes édictés par la « charte de bonne conduite » entre les établissements bancaires et les collectivités locales, représente un volume de EUR 11,1 milliards en 2010. Ce montant, principalement réalisé en France, en Belgique et en Espagne, s'est basé avant tout sur une offre de produits « plain vanilla ».

Conformément à une stratégie commerciale privilégiant une offre plus diversifiée et visant à améliorer la liquidité du groupe, la collecte de dépôts et les produits d'investissement s'élevaient à EUR 38,7 milliards, en hausse de 4 % par rapport à 2009. Cette progression a notamment été soutenue par le dynamisme de la collecte en France et en Allemagne auprès d'entités parapubliques.

Parmi les initiatives de nature à assurer le financement du métier, on peut également mentionner le transfert de EUR 14 milliards d'actifs du métier vers les véhicules d'émissions AAA du groupe.

En octobre 2010, Dexia a présenté ses objectifs financiers et commerciaux à l'horizon 2014 dans le cadre d'une journée investisseurs organisée à Bruxelles. Les ambitions commerciales du métier Public and Wholesale Banking sont détaillées au chapitre « Stratégie » du présent rapport annuel (pages 18 et 19).

Résultats

En 2010, le métier a bénéficié d'une dynamique favorable des marges commerciales, de la croissance des commissions en financement de projets et d'une amélioration de l'environnement permettant une réduction du coût du risque. Néanmoins, ces éléments positifs ont été plus que compensés par l'évolution du mix de financement du métier, qui s'appuie sur des ressources plus stables et de maturité plus longue et donc plus coûteuses. En conséquence, le **résultat avant impôts** s'élève à EUR 544 millions en 2010, en recul de 4 % par rapport à 2009.

Les **revenus** 2010 diminuent de 18 %, en raison principalement de l'augmentation des coûts de financement alloués au métier (EUR 290 millions), et dans une moindre mesure, de plus faibles revenus liés aux activités de marché. Si l'on retrace les revenus des plus-values enregistrées en 2010, à savoir EUR 69 millions pour SPE au deuxième trimestre et EUR 14 millions pour Adinfo au troisième trimestre, le recul enregistré est de 25 %.

Les **coûts** s'élevaient à EUR 521 millions en 2010, en retrait de 3 % par rapport à 2009, sous l'effet de la mise en œuvre du plan de transformation. Le coefficient d'exploitation s'établit à 51,7 % en 2010.

Le **coût du risque** revient vers les niveaux traditionnellement peu élevés enregistrés par le métier, après un provisionnement soutenu en financement de projets au second semestre de 2009. L'amélioration du contexte économique engendre une baisse du coût du risque de EUR 195 millions par rapport à 2009. Des provisions avaient été enregistrées pour un montant total de EUR 128 millions en 2009, alors que des reprises sont comptabilisées en 2010, en particulier au 4^e trimestre.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽²⁾	Évolution
Revenus	1 227	1 007	-17,9 %
Coûts	(535)	(521)	-2,6 %
Résultat brut d'exploitation	692	486	-29,7 %
Coût du risque	(128)	67	n.s.
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques ⁽¹⁾	0	(9)	n.s.
Résultat avant impôts	564	544	-3,5 %
Coefficient d'exploitation	43,6 %	51,7 %	
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	2 916	2 638	
Risques pondérés	44 926	43 167	

(1) Les provisions pour litiges juridiques étaient auparavant classées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

(2) Les résultats d'Adinfo, auparavant comptabilisés au niveau du métier Public and Wholesale Banking, sont enregistrés dans le Group Center.

Asset Management and Services

Asset Management and Services regroupe les activités de Dexia dans le domaine de l'asset management, des services aux investisseurs et des assurances.

Activité

Asset Management

Avec 15 années d'expérience, Dexia Asset Management (Dexia AM) est un gestionnaire d'actifs reconnu, fort d'une offre diversifiée. L'activité s'appuie sur quatre centres de gestion à Bruxelles, Paris, Luxembourg et Sydney, et sur une solide présence commerciale dans plusieurs pays européens, ainsi qu'en Australie, au Canada et au Moyen-Orient.

Dexia AM jouit d'une expertise reconnue dans toutes les classes d'actifs, qu'il met au service d'une clientèle d'institutionnels, de distributeurs et de particuliers. Dexia AM offre un large éventail de solutions d'allocation d'actifs adaptées à tous les profils de risque, ainsi que des stratégies d'investissement prometteuses telles que les investissements responsables et durables, la gestion alternative ou encore des stratégies à thématique régionale ou sectorielle.

En 2010, Dexia AM a remporté plusieurs mandats dans la gestion actions et la gestion obligataire auprès de fonds de pension, d'entreprises et de clients du secteur public. En particulier, Dexia AM a développé des solutions innovantes d'optimisation d'allocation d'actifs, une approche parfaitement adaptée à différents profils risque-rendement et bien accueillie par les clients, existants et nouveaux. Dexia AM a confirmé sa position de pionnier de l'investissement socialement responsable en enrichissant encore sa gamme d'investissements responsables et durables et en lançant un site dédié à cette approche de l'investissement. Dans toutes les classes d'actifs, les fonds d'investissement responsable et durable de Dexia AM ont obtenu le label ISR de Novethic, une distinction qui récompense l'engagement de longue date de Dexia AM en faveur de ce type de placement et son souci de publier des informations fiables, transparentes et complètes dans ce domaine. Dans la gestion alternative, Dexia AM a également confirmé sa capacité d'innovation en proposant une gamme diversifiée de fonds UCITS III, particulièrement bien adaptés aux besoins des investisseurs dans un environnement plus réglementé.

En 2010, les fonds gérés par Dexia AM ont confirmé leurs bonnes performances. Dexia AM a reçu trois récompenses en tant que gestionnaire d'actifs et 24 de ses fonds ont été récompensés dans 10 pays. Plus de 75 % de ses fonds classiques – toutes classes d'actifs confondues – bénéficient d'une notation 3, 4 et 5 de Morningstar.

Par rapport à décembre 2009, les **actifs sous gestion** augmentent de 5 % pour atteindre EUR 86,4 milliards fin 2010. Cette hausse de EUR 4,0 milliards reflète les flux nets d'entrée au niveau des mandats institutionnels et privés (EUR 4,9 milliards) ainsi que des effets de marché positifs (EUR 4,0 milliards) mais est en partie contrebalancée par des flux nets de sortie au niveau des fonds retail (EUR -2,2 milliards) et institutionnels (EUR -2,7 milliards) et plus particulièrement les fonds monétaires à faible marge. Les clients particuliers et de banque privée continuent à afficher une préférence marquée pour les produits bilantaires, dans un environnement économique et financier incertain.

La clientèle de Dexia AM est bien équilibrée : au 31 décembre 2010, les actifs institutionnels représentent deux tiers du total des actifs sous gestion, le tiers restant se répartissant entre les actifs provenant de la banque de détail (27 %) et de la banque privée (6 %).

Les actifs sous gestion sont bien répartis entre les différentes classes d'actifs : 24 % actions, 31 % obligations, 29 % gestion diversifiée, 10 % marché monétaire et 6 % gestion alternative et produits structurés. Les investissements responsables et durables représentent 23 % du total des actifs.

En octobre 2010, Dexia a présenté ses objectifs financiers et commerciaux à l'horizon 2014 dans le cadre d'un Investor Day organisé à Bruxelles. Les ambitions commerciales des activités d'asset management sont détaillées au chapitre « Stratégie » du présent rapport annuel (page 19).

Services aux investisseurs

RBC Dexia Investor Services est un acteur-clé, qui se classe parmi les dix premières banques dépositaires au monde. Il s'appuie sur un réseau d'implantations réparties dans 15 pays sur 4 continents (Europe, Amérique du Nord, Asie et Australie). En 2009, RBC Dexia Investor Services a consolidé sa présence en Italie en acquérant les activités de banque dépositaire du groupe UBI Banca, consolidée dans les comptes à partir de fin mai 2010.

ACTIFS SOUS GESTION ⁽¹⁾

(en milliards d'EUR)

	31/12/09	31/12/10	Évolution
TOTAL	82,4	86,4	+4,8 %
Par type de gestion			
Fonds communs de placement	42,6	40,0	-6,1 %
<i>Fonds institutionnels</i>	18,6	16,9	-9,5 %
<i>Fonds retail</i>	24,0	23,2	-3,5 %
Mandats privés	3,6	5,4	+49,8 %
Mandats institutionnels	36,2	41,0	+13,2 %
Par classe d'actifs			
Actions	16,2	20,1	+24,1 %
Obligations	26,7	26,9	+1,1 %
Gestion diversifiée	22,3	25,3	+13,4 %
Marché monétaire	11,8	8,7	-26,1 %
Gestion alternative et produits structurés	5,5	5,4	-2,4 %

(1) Actifs sous gestion de Dexia Asset Management. Les actifs de fonds investis dans d'autres fonds sont comptés deux fois car des commissions sont perçues au niveau de chaque fonds.

Le rebond des marchés actions aux États-Unis et au Canada s'est confirmé en 2010, ce qui, combiné à la poursuite de son développement commercial, a permis au segment d'enregistrer une performance très satisfaisante.

Cette dynamique s'est traduite par une croissance de 23 % des **actifs sous administration**, à EUR 2 101 milliards. Cette progression s'est appuyée notamment sur un impact de change positif (appréciation du dollar canadien par rapport à l'euro de 12 % et du dollar US par rapport à l'euro de 7 %). L'intégration de l'activité de banque dépositaire d'UBI Banca, en mai 2010, a engendré une hausse de EUR 20 milliards des actifs sous administration.

Le nombre de **comptes gérés au sein de l'activité d'agent de transfert** a progressé d'environ 667 000 comptes par rapport à fin 2009.

En octobre 2010, Dexia a présenté ses objectifs financiers et commerciaux à l'horizon 2014 dans le cadre d'une journée investisseurs organisée à Bruxelles. Les ambitions commerciales des activités de services aux investisseurs sont détaillées au chapitre « Stratégie » du présent rapport annuel (page 19).

SERVICES AUX INVESTISSEURS	31/12/09	31/12/10	Évolution
Actifs sous administration ⁽¹⁾ (en milliards d'EUR)	1 706	2 101	+23,2 %
Nombre de fonds administrés	6 120	6 736	+10,1 %
Nombre de comptes d'actionnaires dans l'activité d'agent de transfert (en milliers)	8 913	9 580	+7,5 %

(1) Actifs en dépôt, fonds administrés et activité d'agent de transfert.

Assurance

Dexia Insurance Services est le pôle d'assurances de Dexia pour les clients de la Banque de détail et commerciale (particuliers, banque privée, PME) et les clients Public and Wholesale Banking (public, social profit), principalement actif en Belgique et au Luxembourg.

Au Luxembourg, Dexia offre ses produits d'assurance – destinés principalement à une clientèle aisée – en s'appuyant sur le réseau bancaire. En Belgique, Dexia combine les atouts des AP assurances, un réseau d'agents exclusifs (principalement non-vie) à une approche de bancassurance au travers du réseau bancaire. Cette approche multicanaux, qui s'inscrit au cœur de la stratégie de Dexia Insurance Services, est complétée par Corona Direct, un assureur direct.

En 2010, Dexia Insurance Services a enregistré d'excellentes performances commerciales. Le montant total des **primes brutes encaissées** s'inscrit en hausse de 52 % à EUR 3,5 milliards, soutenu par l'assurance vie dont les primes augmentent de 64 % à EUR 3 milliards, grâce à une demande soutenue.

En 2010, les clients ont à nouveau investi dans les **produits d'assurance vie** : selon le marché (Belgique ou Luxembourg), le segment de clientèle et le circuit de distribution, leur préférence est allée aux produits à rendement garanti (Branche 21) ou aux contrats en unités de compte.

- En Belgique, le réseau bancaire a collecté deux fois plus de primes d'assurance vie qu'en 2009. Les produits Dexia Life Capital ont rencontré un vif succès tandis que Dexia Life Horizon (un mix entre une Branche 21 et une Branche 23)

s'est vu décerner un trophée Decavi de l'innovation. La vente croisée de produits d'assurance aux clients Public and Wholesale Banking a soutenu la performance du métier et l'activité s'est développée sur tous les segments (secteur public, social profit et entreprises). Le fait marquant de l'année 2010 aura cependant été l'entrée réussie de Dexia Insurance Services sur le marché des retraites complémentaires (deuxième pilier) pour les contreparties apparentées au secteur public.

- Au Luxembourg, Dexia Life & Pensions a réalisé d'excellentes performances et collecté EUR 1,1 milliard en anticipation de la future Directive européenne sur l'épargne. Cette augmentation de 75 % des primes par rapport à 2009 est le fruit d'une étroite collaboration avec les équipes retail et banque privée de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, et du développement de canaux de distribution à l'extérieur du groupe.

En conséquence, les réserves d'assurance vie progressent de 13 % en 2010, pour atteindre EUR 18,4 milliards au 31 décembre 2010.

Au niveau de l'assurance **non-vie**, la hausse de 4 % des primes provient essentiellement des produits d'assurance incendie et d'assurance automobile. Les AP assurances ont reçu le trophée Decavi « de l'assurance Auto Omnium la plus complète ». Conformément au plan stratégique 2014, la société a lancé un programme d'investissement destiné à optimiser son fonctionnement et à améliorer le taux de satisfaction des clients.

L'assureur direct Corona Direct a également contribué à la croissance avec une hausse de 10 % des primes d'assurance vie et des progrès significatifs dans l'assurance non-vie.

TOTAL DES PRIMES BRUTES ENCAISSÉES ⁽¹⁾	31/12/09	31/12/10	Évolution
(en millions d'EUR)			
TOTAL DES PRIMES	2 327	3 526	+51,5 %
Non-vie	486	504	+3,7 %
Vie	1 841	3 022	+64,1 %
<i>Branche 21 (y compris vie classique)</i>	1 317	2 219	+68,4 %
<i>Branche 23 (contrats en unités de compte)</i>	524	803	+53,2 %

(1) Le montant des primes a été retraité pour tenir compte de la sortie de Dexia Épargne Pension du périmètre de consolidation du groupe au deuxième trimestre 2010.

Dexia Épargne Pension, la filiale de Dexia spécialisée dans la commercialisation de produits d'assurance en France, a quitté le périmètre de consolidation du groupe en 2010.

En octobre 2010, Dexia a présenté ses objectifs financiers et commerciaux à l'horizon 2014 dans le cadre d'une journée investisseurs organisée à Bruxelles. Les ambitions commerciales des activités d'assurance sont détaillées au chapitre « Stratégie » du présent rapport annuel (page 19).

Résultats

En 2010, la contribution du métier Asset Management and Services au **résultat avant impôts** du groupe a été multipliée par deux par rapport à 2009 et s'élève à EUR 308 millions, grâce à l'excellente performance de l'assurance et des services aux investisseurs. L'assurance contribue à hauteur de 60 % au résultat avant impôts 2010 du métier, tandis que les activités d'asset management et de services aux investisseurs représentent chacune 20 % de ce résultat.

Asset Management

En 2010, le **résultat avant impôts** s'élève à EUR 63 millions, une progression de 53 % par rapport à 2009, qui reflète la progression des revenus (+14 %) et la maîtrise des coûts.

Les **revenus** de l'année s'établissent à EUR 194 millions, reflétant l'augmentation des commissions de gestion récurrentes et des revenus financiers, qui étaient négatifs l'an dernier. La croissance des commissions de gestion en 2010 (+18 %) est portée par la hausse des actifs sous gestion et par un mixproduits mieux margé. En 2010, les commissions de performance diminuent de 25 %.

Les **coûts** augmentent de 3 % à EUR 131 millions, une évolution qui s'explique par la compression des coûts en 2009, qui comprenaient des reprises des bonus. Le ratio coûts sur actifs moyens sous gestion s'améliore de 16,2 points de base en 2009 à 15,5 points de base en 2010, reflétant le bon niveau d'efficacité de l'activité.

Services aux investisseurs

Le **résultat avant impôts** s'élève à EUR 60 millions, soit plus du double de celui enregistré en 2009.

Les **revenus** de l'année 2010 s'établissent à EUR 393 millions, en hausse de 20 % par rapport à 2009. Cette évolution est portée par une progression des marchés nord-américains (13 à 20 %), générant une valorisation des actifs des clients. L'activité de change a également été soutenue, contribuant à hauteur de EUR 25 millions à la croissance des revenus.

Les coûts se montent à EUR 332 millions en 2010, en hausse de 13 % par rapport à 2009, la moitié de cette augmentation étant due à un effet de change.

En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** s'élève à EUR 61 millions, dont EUR 1 million lié à l'intégration de l'activité de banque dépositaire du groupe UBI Banca (impact de EUR +8 millions au niveau des revenus et de EUR -7 millions au niveau des coûts).

Assurance

À EUR 185 millions, le **résultat avant impôts** a plus que doublé (x2,3) par rapport à fin 2009, grâce au dynamisme des revenus et à un coût du risque réduit de moitié.

Les **revenus** de l'année 2010 se montent à EUR 434 millions, une progression d'un tiers par rapport à 2009 qui reflète des revenus financiers en hausse grâce à une progression des encours et des plus-values plus élevées. Les réserves techniques souffrent de l'augmentation de la dotation aux participations bénéficiaires et d'une dégradation du ratio de sinistralité à la suite des intempéries en fin d'année.

À EUR 241 millions, les **coûts** augmentent de EUR 4 millions du fait de l'accroissement de certaines dépenses en fin d'année (en particulier projets informatiques et provisions liées à la norme IAS 19).

Le **coût du risque** est réduit de moitié, à EUR 8 millions entre 2009 et 2010,

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR, sauf mention contraire)

	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽²⁾	Évolution
Revenus	829	1 021	+23,1 %
Coûts	(659)	(704)	+6,9 %
Résultat brut d'exploitation	171	317	+85,7 %
Coût du risque	(21)	(7)	-64,7 %
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques ⁽¹⁾	(1)	(2)	n.s.
Résultat avant impôts	149	308	x2,1
<i>dont</i>			
<i>Asset management</i>	41	63	+52,8 %
<i>Services aux investisseurs ⁽³⁾</i>	27	60	x2,2
<i>Assurance</i>	81	185	x2,3
Coefficient d'exploitation	79,4 %	68,9 %	
Total des fonds propres alloués (moyenne)	1 091	1 115	
Risques pondérés	2 533	2 205	

(1) Les provisions pour litiges juridiques étaient auparavant classées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

(2) Enregistrés auparavant dans le métier Asset Management and Services, les résultats de Dexia Épargne pension sont désormais comptabilisés dans le métier Group Center.

(3) Les chiffres 2010 incluent l'activité de banque dépositaire d'UBI Banca à compter du 31 mai 2010.

Group Center

Le Group Center comprend l'activité de trésorerie, l'ALM et le segment Central Assets. Central Assets regroupe les portefeuilles d'actions du groupe, les revenus sur le capital excédentaire, les intérêts sur le capital alloué aux autres segments, le portefeuille de leasing d'actions de Dexia Nederland et les coûts de participation.

Le Group Center enregistre une **perte avant impôts** de EUR 421 millions en 2010, contre une perte de EUR 222 millions en 2009.

Les **revenus** s'élevaient à EUR 36 millions, en baisse de EUR 147 millions par rapport à 2009. Ce recul des revenus s'explique principalement par une baisse des revenus de Trésorerie de EUR 155 millions par rapport aux niveaux record enregistrés en 2009, sous l'effet de la réduction du gap de liquidité du groupe, et de conditions de marché moins favorables.

Les **coûts** augmentent de EUR 27 millions par rapport à 2009, pour s'établir à EUR 425 millions en 2010, sous l'effet de coûts de restructuration, pour un montant de EUR 145 millions, enregistrés principalement au second semestre 2010.

Le poste **coût du risque et autres dépréciations** s'élève à EUR 33 millions en 2010, en retrait de EUR 26 millions par rapport à 2009, qui avait été favorablement influencé par des reprises de provisions.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en EUR millions)	2009 ⁽¹⁾	2010 ⁽²⁾	Évolution
Revenus	183	36	-147
Coûts	(398)	(425)	-27
Résultat brut d'exploitation	(215)	(389)	-174
Coût du risque	6	(2)	-8
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques ⁽¹⁾	(13)	(31)	-18
Résultat avant impôts	(222)	(421)	-199
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	3 340	3 775	
Risques pondérés	15 695	16 475	

(1) Les provisions pour risques juridiques étaient auparavant classées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

(2) Les résultats de Dexia Épargne pension, auparavant comptabilisés au niveau du métier Asset Management and Services, et d'Adinfo, auparavant comptabilisés au niveau du métier Public and Wholesale Banking, sont enregistrés dans le Group Center.

Legacy Portfolio Management Division

Activité

Depuis le premier trimestre 2010, Dexia a regroupé ses portefeuilles obligataires en run-off et certains prêts et engagements hors bilan en run-off du métier Public and Wholesale Banking dans une division spécifique, dénommée Legacy Portfolio Management Division (Legacy Division), à côté des métiers principaux du groupe, désormais regroupés dans la Core Division.

La Legacy Division contient :

- le portefeuille obligataire en run-off ;
- le portefeuille Financial Products ;
- des prêts non stratégiques au secteur public et des engagements hors bilan, essentiellement des lignes de liquidité aux États-Unis ⁽¹⁾, désignés comme les engagements en run-off du métier Public and Wholesale Banking.

La Legacy Division fait l'objet d'une politique volontariste de cession d'actifs qui vise à réduire le besoin de financement à court terme du groupe ainsi que son profil de risque. Des équipes centralisées spécialisées sont spécifiquement chargées du suivi des différents portefeuilles de la division et de l'exécution du programme de cessions. De EUR 227 milliards fin 2008, les engagements de la Legacy Division (y compris hors bilan) ont été réduits à EUR 187 milliards fin 2009. En 2010, Dexia a intensifié ses efforts et cédé EUR 27,2 milliards d'actifs supplémentaires, ramenant ainsi ses engagements à EUR 153 milliards en fin d'année.

Fin 2010, le **portefeuille obligataire en run-off** s'élève à EUR 111,7 milliards, une diminution de EUR 22,5 milliards par rapport à 2009 et de EUR 46,3 milliards par rapport à 2008. Dans le cadre de la politique active de réduction du bilan, EUR 18,8 milliards d'obligations du portefeuille ont été cédées en 2010, avec un impact de EUR 184 millions sur le compte de résultats (soit une perte moyenne de 1 % sur la valeur nominale). Sur l'année, le portefeuille s'est amorti de EUR 8 milliards et a progressé de EUR 4,4 milliards sous l'effet des variations de change.

Le portefeuille présente une bonne diversification en termes de classes d'actifs, de secteurs, de pays et de devises, ce qui permet à Dexia de bénéficier de différentes opportunités de cession sur le marché. Les ventes réalisées ont permis de préserver cette diversification ainsi que la qualité de crédit du portefeuille, qui reste investment grade à 95 % (97 % fin 2009). Les migrations de notation sont principalement dues aux cessions réalisées et à la dégradation de la note souveraine de la Grèce. Le total des provisions s'élève à EUR 884 millions à la fin 2010, contre EUR 956 millions un an plus tôt.

Fin 2008, Dexia a également placé le **portefeuille Financial Products** en run-off. Fin 2010, ce portefeuille s'élève à USD 13,8 milliards (EUR 10,3 milliards) et est essentiellement composé de RMBS américains (68 %). Il est à 40 % de niveau investment grade, contre 43 % fin 2009. Un mécanisme de garantie spécifique octroyé par les États belge et français a été mis en œuvre pour couvrir les actifs les plus sensibles du portefeuille Financial Products (environ 75 % du portefeuille total). Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne en date du 13 mars 2009 et prévoit que Dexia couvrira la première perte à hauteur de USD 4,5 milliards. Si les pertes finales dépassent USD 4,5 milliards, Dexia pourra demander aux États de financer les pertes additionnelles en échange d'actions ordinaires ou de parts bénéficiaires de Dexia. Outre ce mécanisme de garantie, les contrats d'investissement garantis (GIC) pour un montant de USD 5,01 milliards fin 2010, finançant partiellement le portefeuille Financial Products, bénéficient d'une garantie de liquidité des États. Il convient de remarquer que les fonds propres de base Tier 1 de Dexia sont protégés contre toute perte future potentielle de ce portefeuille grâce à la prise en compte de la totalité de la première perte de USD 4,5 milliards dans ses ratios de solvabilité au quatrième trimestre 2008 ⁽²⁾.

En 2010, le portefeuille Financial Products a été réduit de USD 1,6 milliard en raison de USD 0,4 milliard de cession d'actifs et de l'amortissement du portefeuille. En fin d'année, la maturité moyenne du portefeuille était de 9,2 années.

Au 31 décembre 2010, les **engagements en run-off du métier Public and Wholesale Banking** s'établissent à EUR 31,5 milliards, en baisse de EUR 10,8 milliards par rapport à 2009 et de EUR 15,1 milliards par rapport à 2008. Ces engagements regroupent, d'une part, des prêts non stratégiques au secteur public (notamment au Japon, en Suisse, en Suède, en Europe centrale et orientale, en Australie, au Mexique et aux États-Unis) pour un montant de EUR 12,7 milliards au 31 décembre 2010 et, d'autre part, des engagements hors bilan, principalement des lignes de liquidité non tirées aux États-Unis, pour un montant de USD 24,0 milliards (EUR 18,7 milliards) fin 2010.

En 2010, EUR 4,8 milliards de prêts non stratégiques au secteur public, pour la plupart comptabilisés au Japon, ont été cédés. L'intensification de ces cessions d'actifs permettra au groupe d'anticiper la fermeture de certaines entités internationales en 2011.

En 2010, le montant des lignes de liquidité non tirées aux États-Unis diminue de USD 9,2 milliards (EUR 5,7 milliards), réduisant ainsi l'amplitude d'un stress sur ces facilités de liquidité.

(1) Stand-By Purchase Agreements (SBPA).

(2) De plus amples informations sur la garantie des États sont fournies à la note 9.4.C. aux comptes consolidés du présent rapport annuel (page 186).

TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LA LEGACY PORTFOLIO MANAGEMENT DIVISION			
(en milliards d'EUR)	31/12/09	31/12/10	Évolution
Total des engagements ⁽¹⁾	187,2	153,4	-33,7
Portefeuille Financial Products	10,7	10,3	-0,4
Portefeuille obligataire en run-off	134,2	111,7	-22,5
Engagements en run-off du métier Public and Wholesale Banking ⁽¹⁾	42,2	31,5	-10,8
<i>dont</i>			
<i>Lignes de liquidité tirées aux États-Unis</i>	0,1	0,1	0,0
<i>Lignes de liquidité non tirées aux États-Unis</i>	24,4	18,7	-5,7
<i>Prêts en run-off</i>	17,7	12,7	-5,0
Détail des prêts en run-off			
Japon	5,1	0,5	-4,6
Sièges internationaux (Suisse, Suède...)	7,8	8,9	+1,1
Europe centrale et orientale	2,3	2,0	-0,3
Australie	1,4	0,0	-1,4
Mexique	1,1	1,3	+0,1

(1) Y compris engagements hors bilan.

Résultats

La Legacy Portfolio Management Division regroupe les contributions des portefeuilles obligataires en run-off (y compris le portefeuille Financial Products) et certains engagements en run-off du métier Public and Wholesale Banking. Une partie du résultat des activités de Trésorerie est également allouée à la Legacy Division. Le résultat des entités destinées à être cédées est repris dans la Core Division.

Les plus-values sur la cession de Crédit du Nord (EUR 153 millions) comptabilisées en 2009 et la vente des parts dans Assured Guaranty, comptabilisée en 2010, ont été allouées à la Legacy Division. FSA Insurance est déconsolidée depuis le 2^e trimestre 2009.

En 2010, la Legacy Division enregistre une **perte avant impôts** de EUR 216 millions, contre un gain de EUR 376 millions (avec FSA Insurance) ou EUR 305 millions (hors FSA Insurance) en 2009.

Sur l'année, la Legacy Division dégage un résultat positif au premier trimestre et des résultats négatifs lors des trois suivants. Cette évolution s'explique notamment par la chute des **revenus** de EUR 414 millions (hors FSA Insurance) par rapport à 2009 due à :

- une baisse de EUR 373 millions des revenus de trésorerie alloués à la Legacy Division, en ligne avec la réduction du besoin de liquidité du groupe ;
- la contraction des marges nettes sur les engagements en run-off du métier Public and Wholesale Banking (EUR -121 millions) et le portefeuille obligataire en run-off (EUR -162 millions).

Le **coût du risque**, en hausse de EUR 121 millions (hors FSA Insurance), est impacté par une reprise de provision collective de EUR 184 millions sur les ABS et la dette subordonnée du portefeuille obligataire en run-off, et par une augmentation de EUR 328 millions des provisions sur le portefeuille Financial Products.

Les principales évolutions des différents segments de la Legacy Division sont précisées ci-dessous.

En 2010, le **portefeuille obligataire en run-off** enregistre une perte avant impôts de EUR 10 millions, contre une perte de EUR 316 millions en 2009. Les revenus progressent de EUR 115 millions par rapport à 2009, portés principalement par une augmentation de EUR 293 millions des revenus de trading (impact des spreads sur les CDS acquis dans le cadre des titrisations synthétiques et ajustement de la valeur de crédit lié à l'activité d'intermédiation de CDS), qui a permis de compenser la baisse des revenus d'intérêt (EUR -162 millions) et la hausse de EUR 65 millions des pertes sur cessions, les volumes cédés étant supérieurs à ceux de 2009. En 2010, le coût du risque diminue de EUR 184 millions, sous l'effet de reprises de provisions, principalement sur les ABS et le secteur bancaire.

En 2010, le **portefeuille Financial Products** a généré une perte avant impôts de EUR 299 millions, contre une perte de EUR 169 millions en 2009. Les revenus ont augmenté de EUR 204 millions pour atteindre EUR 282 millions, en raison de gains sur le risque de crédit propre et de la vente de la participation dans Assured Guaranty (EUR 153 millions). Ceci n'a toutefois pas suffi à neutraliser la progression du coût du risque de EUR 328 millions sur l'année, qui reflète la comptabilisation de nouvelles provisions au quatrième trimestre (des informations complémentaires sur le portefeuille Financial Products sont fournies au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (pages 80 et 81).

Le montant total des cash-flows manquants et des pertes réalisées sur le portefeuille a augmenté de USD 431 millions sur l'année pour atteindre USD 624 millions. Cette variation inclut notamment USD 360 millions de cash-flows manquants et USD 71 millions de pertes sur cessions, en partie compensés par une reprise de provision collective.

Dans un contexte marqué par une forte volatilité de l'environnement économique et par une pléthore de logements qui continueront à peser sur le marché immobilier aux États-Unis, à minima en 2011, Dexia a modifié ses hypothèses applicables à son portefeuille de RMBS américains afin d'intégrer des hypothèses plus prudentes.

Par conséquent :

- les pertes économiques estimées (correspondant aux cash-flows manquants actualisés) augmentent de USD 390 millions en 2010 pour atteindre USD 1,796 milliard. Ces estimations reposent sur les connaissances de Dexia et les conditions de marché prévalant fin décembre 2010 ;
- un montant de USD 86 millions de provisions spécifiques et de USD 94 millions de provisions collectives ont été enregistrés en 2010, portant le total des provisions à USD 2,252 milliards. L'ajustement des hypothèses de Dexia s'est traduit par la prise de provisions collectives supplémentaires, pour un montant de USD 259 millions au 4^e trimestre 2010.

Comme indiqué en page 112, il est important de noter que le ratio réglementaire de solvabilité de Dexia est immunisé contre toute nouvelle provision ou perte du portefeuille Financial Products. Ces provisions additionnelles sont donc sans impact sur le ratio réglementaire de solvabilité du groupe.

Des informations complémentaires sur les hypothèses étayant le scénario des RMBS américains du portefeuille

Financial Products figurent au chapitre « Gestion des risques » du présent rapport annuel (pages 80 et 81).

En 2010, les **engagements en run-off du métier Public and Wholesale Banking** enregistrent une perte avant impôts de EUR 14 millions, soit une baisse de EUR 138 millions du résultat avant impôts par rapport à 2009. Celle-ci s'explique essentiellement par un recul de EUR 170 millions des revenus reflétant la diminution des revenus d'intérêts, due en particulier à la réduction de l'encours des lignes de liquidité aux États-Unis, et à une politique active de cession de prêts.

En 2010, la cession de EUR 4,8 milliards de prêts s'est soldée par une perte de EUR 48 millions. Les revenus ont également été impactés par l'arrêt des activités en Australie et au Japon, ainsi que par le rapatriement d'actifs qui a suivi.

Dans des conditions de marché moins favorables qu'en 2009 et alors que le besoin de financement à court terme a été réduit, le **résultat des activités de trésorerie alloué à la Legacy Division** s'est fortement contracté en 2010 (EUR -376 millions), après une année 2009 record. Le résultat de 2010 a en grande partie été généré durant le premier semestre.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

(en millions d'EUR)	2009 ⁽¹⁾	2010	Évolution
Revenus	1 180	395	-66,5 %
Coûts	(162)	(119)	-26,8 %
Résultat brut d'exploitation	1 017	276	-72,9 %
Coût du risque	(641)	(490)	-23,5 %
Autres dépréciations et provisions pour litiges juridiques ⁽¹⁾	0	(2)	n.s.
Résultat avant impôts	376	(216)	n.s.
<i>dont variation de périmètre ⁽²⁾</i>	<i>254</i>	<i>0</i>	<i>n.s.</i>
Fonds propres alloués totaux (moyenne)	6 479	5 920	
Risques pondérés	53 238	48 555	

⁽¹⁾ Les provisions pour litiges juridiques étaient auparavant classées en revenus (autres résultats nets d'exploitation).

⁽²⁾ Principalement FSA Insurance et Crédit du Nord.

118	Bilan consolidé
120	Compte de résultats consolidé
121	Variation des fonds propres consolidés
124	État consolidé de résultat global
125	Tableau des flux de trésorerie consolidé
126	Notes aux comptes consolidés
126	Note 1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés
144	Note 2. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia
146	Note 3. Analyse par métier
149	Note 4. Éléments significatifs repris dans le compte de résultats
149	Note 5. Événements postérieurs à la clôture
149	Note 6. Litiges
150	Note 7. Notes sur l'actif du bilan consolidé
167	Note 8. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé
176	Note 9. Autres notes annexes au bilan consolidé
195	Note 10. Notes sur les éléments hors bilan
196	Note 11. Notes annexes au compte de résultats consolidé
206	Note 12. Notes annexes sur l'exposition au risque
237	Rapport du commissaire sur les comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2010

Comptes consolidés
États financiers
au 31 décembre 2010



Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/09	31/12/10
(en millions d'EUR)			
I. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	7.2.	2 673	3 266
II. Prêts et créances sur établissements de crédit	7.3.	47 427	53 379
III. Prêts et créances sur la clientèle	7.4.	353 987	352 307
IV. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	7.5.	10 077	9 288
V. Investissements financiers	7.6.	105 251	87 367
VI. Dérivés	9.1.	40 728	47 077
VII. Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 579	4 003
VIII. Investissements dans des entreprises associées	7.8.	171	171
IX. Immobilisations corporelles	7.9.	2 396	2 346
X. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.10.	2 177	2 276
XI. Actifs fiscaux	7.11. & 9.2.	2 919	2 847
XII. Autres actifs	7.12. & 9.3.	1 895	2 358
XIII. Actifs non courants destinés à être cédés	7.13. & 9.5.	4 350	50
TOTAL DE L'ACTIF		577 630	566 735

Les notes de la page 126 à 236 font partie intégrante des états financiers consolidés.

DETTES		Notes	31/12/09	31/12/10
(en millions d'EUR)				
I.	Dettes envers les établissements de crédit	8.1.	123 724	98 490
II.	Dettes envers la clientèle	8.2.	120 950	127 060
III.	Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	8.3.	19 345	20 154
IV.	Dérivés	9.1.	58 364	72 347
V.	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 939	1 979
VI.	Dettes représentées par un titre	8.4.	213 065	210 473
VII.	Dettes subordonnées	8.5.	4 111	3 904
VIII.	Provisions techniques des sociétés d'assurance	9.3.	13 408	15 646
IX.	Provisions et autres obligations	8.6.	1 581	1 498
X.	Dettes fiscales	8.7. & 9.2.	238	157
XI.	Autres passifs	8.8.	4 585	4 299
XII.	Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	8.9. & 9.5.	4 332	0
TOTAL DES DETTES			565 642	556 007

FONDS PROPRES		Notes	31/12/09	31/12/10
(en millions d'EUR)				
XIV.	Capital souscrit	9.6.	8 089	8 442
XV.	Primes d'émission et d'apport		13 618	13 618
XVI.	Actions propres		(25)	(21)
XVII.	Réserves et report à nouveau		(4 194)	(3 548)
XVIII.	Résultat net de la période		1 010	723
FONDS PROPRES DE BASE			18 498	19 214
XIX.	Gains ou pertes latents ou différés		(8 317)	(10 269)
	a) Réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente		(1 510)	(3 927)
	b) Ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances		(5 574)	(5 320)
	c) Autres réserves		(1 233)	(1 022)
FONDS PROPRES DU GROUPE			10 181	8 945
XX.	Participation ne donnant pas le contrôle		1 806	1 783
XXI.	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance	9.3.	1	0
FONDS PROPRES TOTAUX			11 988	10 728
TOTAL DU PASSIF			577 630	566 735

Les notes de la page 126 à 236 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR)		Notes	31/12/09	31/12/10
I.	Produits d'intérêts	11.1.	63 980	46 886
II.	Charges d'intérêts	11.1.	(58 950)	(43 004)
III.	Dividendes	11.2.	114	81
IV.	Résultat net des entreprises associées	11.3.	39	5
V.	Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat	11.4.	61	2
VI.	Résultat net sur investissements	11.5.	23	296
VII.	Honoraires et commissions perçus	11.6.	1 507	1 642
VIII.	Honoraires et commissions versés	11.6.	(279)	(309)
IX.	Primes et produits techniques des activités d'assurance	11.7. & 9.3.	2 710	3 482
X.	Charges techniques des activités d'assurance	11.7. & 9.3.	(3 059)	(3 844)
XI.	Autres résultats nets d'exploitation	11.8.	38 ⁽¹⁾	73
REVENUS			6 184	5 310
XII.	Frais de personnel	11.9.	(1 847)	(1 878)
XIII.	Frais généraux et administratifs	11.10.	(1 096) ⁽²⁾	(1 156)
XIV.	Frais du réseau	1.11.	(366)	(369)
XV.	Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	11.11.	(298)	(300)
COÛTS			(3 607)	(3 703)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION			2 577	1 607
XVI.	Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	11.12.	(1 096)	(641)
XVII.	Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	11.13.	(51)	(1)
XVIII.	Dépréciation d'écarts d'acquisition	11.14.	(6)	0
XIX.	Provisions pour litiges juridiques	11.15.	(21) ⁽¹⁾	(41)
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS			1 403	924
XX.	Charges d'impôts	11.16.	(314)	(127)
RÉSULTAT NET			1 089	797
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			79	74
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère			1 010	723
(en EUR)				
Résultat par action			11.17.	
- de base			0,55 ⁽³⁾	0,39
- dilué			0,55 ⁽³⁾	0,39

(1) Un montant de EUR -21 millions a été transféré de « Autres résultats nets d'exploitation » vers « Provisions pour litiges juridiques ».

(2) Le montant de EUR -7 millions de Frais d'acquisition reportés ne figure plus dans une ligne distincte du compte de résultats consolidé. Il est maintenant repris en « Frais généraux et administratifs ».

(3) Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été recalculés pour prendre en considération l'émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus).

Les notes de la page 126 à 236 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Variation des fonds propres consolidés

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2008	8 089	13 618	(23)	(870)	(3 326)	17 488
<i>Mouvements de la période</i>						
- Émission de capital				(1)		(1)
- Activités de trading sur actions propres			(2)			(2)
- Transfert aux réserves				(3 326)	3 326	0
- Paiement fondé sur des actions : valeur des services du personnel				9		9
- Variation du périmètre de consolidation				(5)		(5)
- Autres mouvements				(1)		(1)
Résultat net de la période					1 010	1 010
AU 31 DÉCEMBRE 2009	8 089	13 618	(25)	(4 194)	1 010	18 498

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	Gains ou pertes latents ou différés				Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente et des actifs financiers reclassés en prêts et créances, nette d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôts	Entreprises associées	Écarts de conversion	
(en millions d'EUR)					
AU 31 DÉCEMBRE 2008	(11 866)	(1 156)	(9)	(541)	(13 572)
<i>Mouvements de la période</i>					
- Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente	3 412		22		3 434
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de dépréciations	261				261
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente	232				232
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39	716				716
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		454			454
- Variation rapportée au résultat de la juste valeur des instruments dérivés		(11)			(11)
- Écarts de conversion	174	11		10	195
- Variation du périmètre de consolidation	(13)		(13)		(26)
AU 31 DÉCEMBRE 2009	(7 084)	(702)	0	(531)	(8 317)

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Participation ne donnant pas le contrôle	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance
(en millions d'EUR)				
AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 756	(54)	1 702	0
<i>Mouvements de la période</i>				
- Émission de capital	2		2	
- Dividendes	(10)		(10)	
- Résultat net de la période	79		79	
- Variation de la juste valeur par les réserves		15	15	1
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente		2	2	
- Écarts de conversion		1	1	
- Variation du périmètre de consolidation	(14)	13	(1)	
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS39		16	16	
AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 813	(7)	1 806	1
Fonds propres de base				18 498
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				(8 317)
Participation ne donnant pas le contrôle				1 806
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance				1
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2009				11 988

FONDS PROPRES DE BASE	Capital souscrit	Primes d'émission et d'apport	Actions propres	Réserves et report à nouveau	Résultat net de la période	Fonds propres de base
(en millions d'EUR)						
AU 31 DÉCEMBRE 2009	8 089	13 618	(25)	(4 194)	1 010	18 498
<i>Mouvements de l'exercice</i>						
- Émission de capital	353			(355)		(2)
- Activités de trading sur actions propres			4			4
- Transfert aux réserves				1 010	(1 010)	0
- Paiement fondé sur des actions : valeur des services du personnel				3		3
- Variation du périmètre de consolidation				(13)		(13)
- Autres mouvements				1		1
- Résultat net de la période					723	723
AU 31 DÉCEMBRE 2010	8 442	13 618	(21)	(3 548)	723	19 214

Les notes de la page 126 à 236 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS

	Gains ou pertes latents ou différés			
	Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente et des actifs financiers reclassés en prêts et créances, nette d'impôts	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôts	Écarts de conversion	Gains ou pertes latents ou différés – part du groupe
(en millions d'EUR)				
AU 31 DÉCEMBRE 2009	(7 084)	(702)	(531)	(8 317)
<i>Mouvements de la période</i>				
- Variation par les réserves de la juste valeur des titres disponibles à la vente ⁽¹⁾	(2 614)			(2 614)
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de dépréciations	243			243
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente	14			14
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS 39	625			625
- Variation par les réserves de la juste valeur des instruments dérivés		83		83
- Variation rapportée au résultat de la juste valeur des instruments dérivés		(4)		(4)
- Écarts de conversion	(431)	(38)	170	(299)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	(9 247)	(661)	(361)	(10 269)

(1) À la suite de l'interprétation de l'IFRIC de juillet 2010 relative aux impôts différés sur les gains ou pertes latents ou différés, un montant de EUR 0,5 milliard d'impôts différés sur gains ou pertes latents ou différés a été décomptabilisé par l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances.

PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

	Fonds propres de base	Gains ou pertes latents ou différés	Participation ne donnant pas le contrôle	Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance
(en millions d'EUR)				
AU 31 DÉCEMBRE 2009	1 813	(7)	1 806	1
<i>Mouvements de la période</i>				
- Émission de capital	5		5	
- Dividendes	(32)		(32)	
- Résultat net de la période	74		74	
- Variation de la juste valeur par les réserves		(98)	(98)	(1)
- Transferts en résultat de la juste valeur des titres disponibles à la vente à la suite de leur vente		20	20	
- Écarts de conversion	(1)	7	6	
- Variation du périmètre de consolidation	(1)		(1)	
- Amortissement de la juste valeur gelée sur le portefeuille reclassé en application de la révision de IAS39		4	4	
- Autres		(1)	(1)	
AU 31 DÉCEMBRE 2010	1 858	(75)	1 783	0
Fonds propres de base				19 214
Gains ou pertes latents ou différés attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère				(10 269)
Participation ne donnant pas le contrôle				1 783
Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance				0
FONDS PROPRES TOTAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010				10 728

Les notes de la page 126 à 236 font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de résultat global

(en millions d'EUR)	31/12/09			31/12/10		
	Montant brut	Impôts	Montant net	Montant brut	Impôts	Montant net
RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LE COMPTE DE RÉSULTATS	1 403	(314)	1 089	924	(127)	797
Gains (pertes) latents ou différés sur investissements financiers disponibles à la vente et ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances	6 086	(1 270)	4 816	(2 353)	123	(2 230)
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	527	(59)	468	54	(20)	34
Écarts de conversion	9	0	9	176	0	176
Gains (pertes) latents ou différés des entreprises associées	9	0	9	0	0	0
GAINS (PERTES) LATENTS OU DIFFÉRÉS	6 631	(1 329)	5 302	(2 123)	103	(2 020)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	8 034	(1 643)	6 391	(1 199)	(24)	(1 223)
Part attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère			6 265			(1 229)
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			126			6

À la suite de l'interprétation de l'IFRIC de juillet 2010 relative aux impôts différés sur les gains ou pertes latents ou différés, un montant de EUR 0,5 milliard d'impôts différés sur gains ou pertes latents ou différés a été décomptabilisé par l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances.

Les notes de la page 126 à 236 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en millions d'EUR)	31/12/09	31/12/10
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net après taxes	1 089	797
Ajustements pour :		
- Corrections de valeur, amortissements et autres dépréciations	391	347
- Dépréciations sur obligations, actions, prêts et autres actifs	(112)	347
- Pertes (gains) nets sur investissements	659	(235)
- Charges pour provisions (principalement activité d'assurance)	1 441	2 000
- Pertes (gains) non réalisés	36	(8)
- Revenus des entreprises associées	(39)	(5)
- Dividendes des entreprises associées	33	3
- Impôts différés	74	41
- Autres ajustements	9	3
Variation des actifs et des dettes opérationnels	(13 277)	(3 530)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(9 696)	(240)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(636)	(535)
Ventes d'immobilisations	170	284
Acquisitions d'actions non consolidées	(1 534)	(1 069)
Ventes d'actions non consolidées	2 412	1 937
Acquisitions de filiales et d'unités d'exploitation	(54)	(49)
Ventes de filiales et d'unités d'exploitation	371	(47)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	729	521
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de nouvelles actions	1	0
Émission de dettes subordonnées	20	1
Remboursement de dettes subordonnées	(217)	(335)
Dividendes payés	(10)	(32)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ (CONSOMMÉ) PAR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(206)	(366)
LIQUIDITÉS NETTES DÉGAGÉES	(9 173)	(85)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	22 911	14 167
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	(9 696)	(240)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	729	521
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(206)	(366)
Effet de la variation des taux de change et du périmètre de consolidation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	429	642
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	14 167	14 724
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE		
Impôt payé	(384)	(159)
Dividendes reçus	147	85
Intérêts perçus	65 824	48 346
Intérêts payés	(59 221)	(45 411)

La définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie a été revue (cf. note 7.1.). En conséquence, certains montants de 2009 ont été revus.

Les notes de la page 126 à 236 font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes aux comptes consolidés

1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés

Information générale	126	1.14. « Gain ou perte au premier jour de la transaction »	138
1.1. Règles comptables de base	127	1.15. Immobilisations corporelles	138
1.2. Changements dans les règles et méthodes comptables intervenus depuis la dernière publication annuelle, qui peuvent impacter le groupe Dexia	127	1.16. Actifs incorporels	139
1.3. Consolidation	129	1.17. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	139
1.4. Compensation des actifs et passifs financiers	130	1.18. Écarts d'acquisition	140
1.5. Conversions des opérations et des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	130	1.19. Autres actifs	140
1.6. Actifs et passifs financiers	130	1.20. Contrats de location	140
1.7. Juste valeur des instruments financiers	133	1.21. Opérations de pensions et prêts de titres	141
1.8. Produits financiers et charges financières	135	1.22. Impôt différé	141
1.9. Honoraires et commissions : produits et charges	135	1.23. Avantages au personnel	141
1.10. Activité d'assurance et de réassurance	135	1.24. Provision pour risques et charges	142
1.11. Frais du réseau	137	1.25. Capital et actions propres	142
1.12. Dérivés de couverture	137	1.26. Activités fiduciaires	143
1.13. Couverture du risque de taux d'un portefeuille	138	1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie	143
		1.28. Résultat par action	143

INFORMATION GÉNÉRALE

Le groupe Dexia se concentre sur la Banque de détail et commerciale en Europe (principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie) et la Banque du secteur public, proposant des solutions bancaires complètes aux clients du secteur public. Notre activité Asset Management and Services fournit une offre de gestion d'actifs, de services aux investisseurs et d'assurance, en particulier aux clients des deux autres métiers. Les différents métiers sont en interaction permanente afin de mieux servir les clients et de soutenir l'activité commerciale du groupe.

La société mère du groupe est Dexia SA, qui est une société anonyme de droit belge. Son siège est situé Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles (Belgique).

Dexia est coté sur le marché boursier NYSE Euronext à Bruxelles et également sur la place boursière de Luxembourg. Les actions s'échangent également sur NYSE Euronext Paris.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration en date du 23 février 2011.

Les principales règles et méthodes comptables adoptées dans la préparation de ces états financiers consolidés résumés sont décrites ci-après.

Les abréviations communément utilisées sont les suivantes :

- IASB: International Accounting Standards Board (conseil des normes comptables internationales)
- IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee (comité des interprétations des normes internationales d'information financière)
- IFRS : International Financial Reporting Standards (normes internationales d'information financière)

1.1. RÈGLES COMPTABLES DE BASE

1.1.1. Généralités

Les états financiers consolidés résumés de Dexia sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne (UE).

La Commission européenne a publié le 19 juillet 2002 le règlement EC 1606/2002 qui impose aux groupes cotés d'appliquer les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Depuis sa publication en 2002, ce règlement a fait l'objet de plusieurs mises à jour.

Les états financiers de Dexia ont donc été établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et approuvées par la Commission européenne jusqu'au 31 décembre 2010, en incluant les conditions d'application de la couverture de risque de taux sur la base de portefeuille et la possibilité de couvrir des dépôts à vue.

Nos principes comptables incluent seulement les éléments pour lesquels un texte IFRS laisse la possibilité d'un choix.

Les états financiers consolidés sont préparés sur une hypothèse de continuité d'exploitation. Ils sont présentés en millions d'euro (EUR), sauf mention contraire.

1.1.2. Estimations et jugements comptables

Dans la préparation des états financiers consolidés résumés, le management se doit de faire des estimations et des hypothèses qui impactent les montants présentés. Pour réaliser ces estimations et hypothèses, le management utilise l'information disponible à la date de préparation des états financiers et exerce son jugement. Bien que la direction pense avoir tenu compte de toutes les informations disponibles dans l'élaboration de ces hypothèses, la réalité peut différer de celles-ci et des différences peuvent provoquer des impacts significatifs sur les états financiers.

Des jugements sont effectués principalement dans les domaines suivants :

- Classification des instruments financiers ;
 - Détermination de l'existence ou non d'un marché actif ;
 - Consolidation (contrôle, y compris SPE) ;
 - Identification des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (IFRS 5) ;
 - Comptabilité de couverture ;
 - Existence d'une obligation présente avec des sorties de flux probables dans le cas d'un litige ;
 - Identification des critères de déclenchement de dépréciation.
- Ces jugements sont repris dans les sections correspondantes des règles d'évaluation.

Des estimations sont effectuées principalement dans les domaines suivants :

- Détermination du montant recouvrable des actifs financiers dépréciés ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles ;

- Évaluation des passifs pour les contrats d'assurance ;
- Hypothèses actuarielles relatives à l'évaluation des obligations liées aux avantages du personnel et aux actifs des plans de pension ;
- Estimation de profits futurs taxables pour la comptabilisation et l'évaluation d'impôts différés actifs ;
- Estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie pour la dépréciation de l'écart d'acquisition.

1.2. CHANGEMENTS DANS LES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES INTERVENUS DEPUIS LA DERNIÈRE PUBLICATION ANNUELLE, QUI PEUVENT IMPACTER LE GROUPE DEXIA

La vue d'ensemble des textes reprise ci-dessous est basée sur la situation à la date d'arrêté du 31 décembre 2010.

1.2.1. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements avalisés par la Commission européenne et applicables à partir du 1^{er} janvier 2010

Les normes, interprétations ou amendements suivants ont été avalisés par la Commission européenne et sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2010.

- « Améliorations aux IFRS » (publiées par l'IASB en avril 2009), qui sont une série d'amendements aux normes et interprétations existantes. Sauf mention contraire, ces amendements prennent effet au 1^{er} janvier 2010. Il n'y a pas d'impact pour Dexia.
- Amendements à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie ». Ces amendements visent à clarifier le champ d'application d'IFRS 2. Il n'y a pas d'impact pour Dexia.
- IFRS 1 révisé « Première application des normes internationales d'information financière » qui remplace la norme publiée en juin 2003. La révision de cette norme n'a pas d'impact sur Dexia qui n'est plus un premier adoptant.
- Amendements à IFRS 1 « Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants ». La révision de cette norme n'a pas d'impact sur Dexia qui n'est plus un premier adoptant.
- IFRS 3 révisé « Regroupements d'entreprises », qui est appliqué de manière prospective aux regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2010. Il n'y a pas d'impact sur Dexia car aucun regroupement d'entreprises significatif n'a eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2010.
- Amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments de couverture éligibles ». Il n'y a pas d'impact sur Dexia.
- Amendements à IAS 27 « États financiers individuels et consolidés ». Il n'y a pas d'impact sur Dexia au 31 décembre 2010 autre que la redénomination des « intérêts minoritaires » en « participations ne donnant pas le contrôle ».
- Amendements à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » publiés en mai 2008 et faisant partie des améliorations apportées aux IFRS. Il n'y a pas d'impact sur Dexia.
- IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.

- IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.
- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires à des actionnaires ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs de clients ». Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.

1.2.2. Textes de l'IASB et de l'IFRIC avalisés par la Commission européenne durant l'année en cours mais pas encore applicables au 1^{er} janvier 2010

- Amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » applicable à partir du 1^{er} janvier 2011. Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia qui n'est plus un premier adoptant.
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal » applicable à partir du 1^{er} janvier 2011. Cet amendement n'a pas d'impact sur Dexia.
- IAS 24 « Information relative aux parties liées » applicable à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette norme remplace IAS 24 « Information relative aux parties liées » (dans sa version révisée de 2003). Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur Dexia.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable à partir du 1^{er} janvier 2011. Cette interprétation n'a pas d'impact sur Dexia.

1.2.3. Nouvelles normes IFRS, interprétations IFRIC et amendements publiés durant l'année en cours mais pas encore avalisés par la Commission européenne

- Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ». Il n'y a pas d'impact sur Dexia qui évalue ces actifs au coût amorti.
- Amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ». Cet amendement n'impactera pas Dexia qui n'est plus un premier adoptant.
- IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 Classification et évaluation ». Dexia a réalisé plusieurs estimations des impacts et les principales conclusions préliminaires sont les suivantes :
 - Certains prêts structurés, dont les dérivés incorporés sont actuellement séparés et évalués à la juste valeur alors que le contrat hôte est enregistré au coût amorti, seront évalués à la juste valeur par le résultat.
 - Les obligations classées en disponible à la vente, et ainsi enregistrées à la juste valeur par les capitaux propres, seront enregistrées soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le résultat. En conséquence, la réserve AFS négative sera soit reprise, soit reclassée en résultat net.
 - Pour les produits structurés (ABS, RMBS...), une analyse par transparence (« Look through approach ») devra être menée de manière à déterminer le modèle d'évaluation selon la nouvelle norme. Comme Dexia a investi principalement dans les

tranches de rang supérieur, ces produits devraient être évalués au coût amorti selon IFRS 9.

- Certains actifs financiers seront probablement évalués à la juste valeur par le résultat étant donné que le modèle économique (collecte des flux attachés à l'instrument sous-jacent) ne respecte pas les conditions relatives à l'évaluation au coût amorti.

Cependant, les résultats des estimations sont provisoires et sont soumis à des changements potentiellement importants lorsque les règles définitives de dépréciation et de comptabilité de couverture seront connues.

- Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir – transferts d'actifs financiers ». Cet amendement impactera Dexia du fait de l'exigence d'informations plus détaillées à fournir sur le transfert d'actifs financiers qui n'étaient pas décomptabilisés par Dexia.
- « Le cadre conceptuel du rapport financier 2010 » complète la première phase de la revue et regroupe le chapitre 1 « Les objectifs généraux des rapports financiers » et le chapitre 3 « Les caractéristiques qualitatives de l'information financière utile ». Il n'y a pas d'impact pour Dexia car Dexia respecte déjà les principes du cadre conceptuel.
- « Améliorations aux IFRS » (publiées par l'IASB en mai 2010), qui sont une série d'amendements aux normes internationales de reporting financier existantes. Ces amendements prennent effet au 1^{er} janvier 2011 et leurs impacts sont liés principalement aux informations à fournir en annexe.

L'IASB a également publié « IFRS Guide d'élaboration du rapport de gestion ». Ce guide ne constitue pas une norme IFRS. Il constitue un cadre non obligatoire pour la présentation du rapport de gestion.

1.2.4. Changements de présentation comptable

À la suite de la vente des activités d'assurance de FSA, la ligne de publication XVI. « Frais d'acquisition reportés » a perdu son intérêt informatif et a été supprimée. En conséquence, dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, un montant de EUR -7 millions de frais d'acquisition reportés a été reclassé vers la ligne de publication « Frais généraux et administratifs ».

Depuis le 30 juin 2010, Dexia a décidé d'isoler dans le compte de résultats tous les litiges juridiques dans la ligne « Provisions pour litiges juridiques », sous le Résultat brut d'exploitation, avec les lignes « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit », « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et « Dépréciation d'écarts d'acquisition ». Dans les rapports précédents de Dexia, les litiges juridiques étaient publiés dans la ligne « Autres résultats nets d'exploitation ».

L'IASB a amendé la norme IAS 39 en octobre 2008. Selon cet amendement, il est possible, sous certaines conditions, de reclasser des actifs financiers de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou de la catégorie « Disponibles

à la vente » à la catégorie « Prêts et créances », et de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » à la catégorie « Disponibles à la vente ». Dexia a essentiellement appliqué cet amendement pour reclasser une partie de son portefeuille « Disponibles à la vente » en « Prêts et créances ». Ces actifs ont été transférés à leur juste valeur au 1^{er} octobre 2008, date de la reclassification. L'amortissement de la prime/décote de l'actif est compensé par l'amortissement de la réserve de juste valeur gelée. Les conséquences sont telles que (i) ces actifs sont sujets à la procédure de dépréciation applicable à la catégorie « Prêts et créances » et (ii) toute variation ultérieure de la juste valeur n'impactera désormais plus les états financiers de Dexia. Afin de distinguer les variations de la réserve de juste valeur gelée des actifs reclassés des variations de juste valeur du portefeuille « Disponibles à la vente » restant, Dexia a décidé de les séparer dans les capitaux propres.

1.3. CONSOLIDATION

1.3.1. Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées par l'application de la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs en date d'acquisition des actifs transférés par Dexia, des passifs contractés par Dexia à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par Dexia en échange du contrôle de la société acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont généralement enregistrés en résultat lorsqu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation (représentant la part des montants effectivement comptabilisés des actifs nets identifiables de l'entité acquise) ne donnant pas le contrôle. Le choix de la base d'évaluation est déterminé opération par opération. La part des capitaux propres et du résultat des participations ne donnant pas le contrôle est identifiée sur une ligne distincte respectivement au bilan et au compte de résultats.

Lorsque la contrepartie que Dexia transfère en échange de l'entreprise acquise comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition comme partie de la contrepartie transférée en échange de l'entreprise acquise dans le cadre du regroupement d'entreprises. Les variations ultérieures de valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, Dexia révalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition (date à laquelle Dexia obtient le contrôle) et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants résultant des intérêts dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition

qui ont été précédemment comptabilisés en capitaux propres sont reclassés en résultat sur la même base que si cet intérêt était cédé.

1.3.2. Filiales

Les filiales sont des sociétés pour lesquelles Dexia exerce, directement ou indirectement, un contrôle effectif sur la gestion ou sur la politique financière.

Les filiales entrent en intégration globale dans le périmètre de consolidation à la date où le contrôle effectif est transféré à Dexia et sortent du périmètre de consolidation dès que Dexia perd le contrôle sur ces sociétés. Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés ainsi que les gains ou pertes latents résultant d'opérations intragroupe. Le cas échéant, les principes comptables des filiales sont ajustés afin d'être cohérents avec les principes adoptés par Dexia.

Les changements dans la participation de Dexia dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions impactant les capitaux propres. Les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, sont ajustées afin de refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant par lequel les participations ne donnant pas le contrôle est ajusté et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si Dexia perd le contrôle d'une filiale, le résultat de cession correspond à la différence entre :

- la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations résiduelles ; et
- la dernière valeur comptable des actifs (y compris les écarts d'acquisition) et des passifs de la filiale, ainsi que des participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et subséquente d'un actif financier selon IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ou, le cas échéant, comme étant le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou contrôlée conjointement.

1.3.3. Coentreprises, sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise résulte d'un accord contractuel par lequel deux parties ou plus entreprennent ensemble une activité économique, soumise à un contrôle conjoint. Les coentreprises sont consolidées par intégration proportionnelle. Dans les états financiers consolidés, les actifs et passifs, les produits et les charges sont intégrés au prorata de leur pourcentage de détention.

Les opérations intragroupe suivent le même traitement que celui appliqué aux filiales. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des coentreprises ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.3.4. Entreprises associées

Les sociétés associées sont initialement évaluées au coût et consolidées par mise en équivalence. Les sociétés associées sont des participations dans lesquelles Dexia exerce une influence notable sans en posséder le contrôle. Les participations dans lesquelles Dexia possède entre 20 et 50 % des droits de vote relèvent de cette catégorie. La quote-part du groupe dans le résultat de l'exercice de la société associée est comptabilisée en résultat des entreprises associées tandis que la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence est comptabilisée sur une ligne distincte dans le compte de résultats global. La participation dans cette société est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la quote-part de l'actif net, y compris les écarts d'acquisition.

Les gains latents résultant d'opérations entre Dexia et ses participations mises en équivalence sont éliminés dans la limite de la participation de Dexia. L'enregistrement des pertes des sociétés mises en équivalence cesse lorsque le montant de la participation est réduit à zéro, à moins que Dexia ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée. Si nécessaire, les règles et méthodes comptables des sociétés associées ont été amendées pour assurer leur cohérence avec celles adoptées par Dexia.

1.3.5. Entités *ad hoc* (Special Purpose Entities)

Une entité *ad hoc* doit être consolidée quand, en substance, la relation entre l'entité *ad hoc* et Dexia indique que l'entité *ad hoc* est contrôlée par Dexia. Le contrôle peut être matérialisé par la structuration des activités de l'entité *ad hoc* (fonctionnant en « pilotage automatique » ou d'une autre façon). Les circonstances suivantes peuvent indiquer une relation dans laquelle Dexia contrôle une entité *ad hoc* (et doit, en conséquence, consolider cette entité *ad hoc*) :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte de Dexia selon ses besoins opérationnels spécifiques ;
- Dexia a les pouvoirs de décision ou délègue ces pouvoirs pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ;
- Dexia a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou
- Dexia conserve la majorité des risques résiduels ou de propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

1.4. COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont compensés (et par conséquent seul le montant net apparaît au bilan) quand Dexia a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de décomptabiliser l'actif ou d'éteindre le passif de manière simultanée.

1.5. CONVERSIONS DES OPÉRATIONS ET DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

1.5.1. Conversion des comptes en monnaies étrangères

Lors de la consolidation, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation de Dexia sont convertis dans la monnaie de présentation de Dexia (EUR) au cours moyen de l'exercice (rapport annuel) ou de la période (rapport intermédiaire). Les actifs et passifs sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice ou de la période.

Les différences de change qui résultent de la conversion de participations dans des filiales étrangères, coentreprises ou dans des sociétés associées, de la conversion d'emprunts en monnaies étrangères ou de la conversion d'instruments de couverture du risque de change correspondant, sont constatées sous forme d'un écart de conversion comptabilisé en capitaux propres. Lors de la cession d'une entité étrangère, les différences de change sont comptabilisées au résultat comme partie du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de ladite entité et convertis au cours de clôture.

1.5.2. Opérations en monnaies étrangères

Pour les entités de Dexia sur une base individuelle, les opérations sont comptabilisées en utilisant le cours de change approximatif à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères existants à la date de la clôture de l'exercice ou de la période sont comptabilisés au cours de clôture de l'exercice ou de la période. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût sont comptabilisés à leurs cours historiques. Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en résultat, à l'exception de l'impact de change des ajustements de juste valeur des obligations disponibles à la vente, lesquelles sont comptabilisées en capitaux propres. Les différences de change des actifs et passifs non monétaires comptabilisées à la juste valeur sont comptabilisées comme des ajustements de juste valeur.

1.6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La direction décide de la catégorie comptable appropriée de ses investissements au moment de leur achat. Cependant, sous certaines conditions, l'actif financier peut être ultérieurement reclassé.

1.6.1. Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction. En ce qui concerne ces actifs, Dexia comptabilise dès la date de transaction les plus ou moins-values latentes résultant de la réévaluation du contrat à sa juste valeur en date d'arrêté

au compte de résultats en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

Les autres achats ou ventes de titres, pour lesquels la livraison s'effectue selon un autre délai d'usage, sont comptabilisés en date de règlement, correspondant à la date de livraison desdits titres.

Un passif financier est enregistré au bilan lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dexia décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation spécifiée au contrat est exercée, annulée ou est arrivée à expiration.

1.6.2. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Dexia classe les actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif dans cette catégorie (dénommé Loans and Receivables – L&R, selon IAS 39), à l'exception de :

- ceux que Dexia a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche, qui doivent être classés comme détenus à des fins de transaction et ceux que Dexia, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- ceux que Dexia, lors de leur comptabilisation initiale, désigne comme disponibles à la vente ; ou
- ceux pour lesquels Dexia ne pourrait pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lors de la comptabilisation initiale, Dexia enregistre les prêts et créances à la juste valeur à laquelle s'ajoutent les coûts de transaction. Les évaluations ultérieures se font au coût amorti diminué de toute dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie attendus futurs sur la durée de vie attendue ou, quand cela est plus approprié, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.6.3. Instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat

1.6.3.1. Prêts et titres détenus à des fins de transaction

Dexia présente les prêts détenus à des fins de transaction en « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » à leur juste valeur, avec les gains et pertes latents enregistrés dans le compte de résultats en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts courus non échus sont valorisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et enregistrés en « Revenus d'intérêt ».

Les titres détenus à des fins de transaction sont les titres acquis avec l'intention d'en retirer un bénéfice en prenant avantage des variations à court terme des cours, de la marge d'intermédiation ou les titres faisant partie d'un portefeuille dont la tendance de gestion est de réaliser des plus-values à

court terme. Dexia comptabilise les titres détenus à des fins de transaction initialement à leur juste valeur et les réévalue ensuite avec les variations de juste valeur enregistrées en résultat. Ces variations de juste valeur sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ». Les intérêts acquis pendant la période de détention de ces actifs sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts perçus ». Les dividendes encaissés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

1.6.3.2. Passifs détenus à des fins de transaction

Les passifs contractés sur des opérations à des fins de transaction suivent le même traitement comptable que celui appliqué aux actifs financiers détenus à des fins de transaction.

1.6.3.3. Prêts et valeurs désignés à la juste valeur par le résultat (FVO)

Sous certaines conditions, et sous réserve d'une documentation appropriée, un actif ou un passif financier (ou un groupe d'instruments financiers) peut être désigné à la juste valeur par le résultat dès lors que :

- une telle désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence relative à l'évaluation ou la classification qui aurait existé sans l'application de cette option ;
- un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux sont gérés, et leur performance est évaluée sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ;
- un instrument contient un dérivé incorporé :
 - qui modifie significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat ; ou
 - s'il n'est pas évident sans analyse approfondie que la séparation du ou des dérivés incorporés est interdite.

1.6.3.4. Passifs désignés à la juste valeur sur option par le résultat (FVO)

Lors de la réévaluation ultérieure, les principes applicables pour les passifs désignés à la juste valeur par le résultat suivent les principes appliqués aux instruments financiers évalués à la juste valeur par le résultat, décrits plus haut.

1.6.3.5. Dérivés – portefeuille de transactions

Si le dérivé n'est pas lié à une opération de couverture, il est réputé être un dérivé détenu à des fins de transaction. Les principaux instruments financiers dérivés portent sur des contrats de change ou de taux d'intérêt mais Dexia utilise aussi des dérivés de crédit ou d'action. Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis sont ensuite revalorisés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix constatés sur les marchés cotés ou en utilisant des modèles de flux de trésorerie ou à partir des modèles d'évaluation internes suivant le cas. Toute variation de la juste valeur est enregistrée au compte de résultats.

Dexia présente les dérivés comme des actifs si leur juste valeur est positive, ou comme des passifs si elle est négative.

Certains dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont décomposés et traités comme des dérivés séparés lorsque :

- leurs risques et caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le résultat avec variation des gains ou pertes latents présentés en résultat.

1.6.4. Investissements financiers

1.6.4.1. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Dexia classe les actifs financiers portant intérêts et ayant une échéance donnée dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (HTM) dans le cas où la direction a l'intention et la capacité de conserver ces actifs jusqu'à leur échéance.

Dexia comptabilise de tels actifs financiers portant intérêt initialement à leur juste valeur (après coûts de transaction) et ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif déterminé initialement après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans la marge d'intérêt.

1.6.4.2. Actifs financiers disponibles à la vente

Dexia classe les actifs détenus pour une durée indéfinie et qui peuvent être vendus pour répondre à un besoin de liquidités ou à la suite d'une variation des taux d'intérêt, d'une modification des taux de change ou d'une évolution des cours de Bourse dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (AFS).

Dexia comptabilise initialement ces actifs à leur juste valeur plus les coûts de transaction. Les intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans la marge d'intérêt. Dexia comptabilise les dividendes reçus des titres à revenu variable en « Dividendes ».

Dexia réévalue ultérieurement à leur juste valeur les actifs financiers disponibles à la vente (cf. 1.6.7. Juste valeur des instruments financiers). Les résultats latents liés aux variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisés en capitaux propres dans une ligne spécifique « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lorsque ces actifs sont vendus ou dépréciés, Dexia recycle la juste valeur accumulée dans les capitaux propres en résultat en « Résultats nets sur investissements ».

1.6.5. Dépréciation d'actifs financiers

Dexia déprécie un actif financier ou un groupe d'actifs financiers lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de cet actif ou de ce groupe d'actifs, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et que cet événement générateur de pertes (a) a un impact sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, (b) qui peut être estimé de façon fiable.

1.6.5.1. Actifs financiers au coût amorti

Dexia évalue dans un premier temps s'il existe individuellement une indication objective de dépréciation pour un actif financier pris individuellement. Si une telle preuve n'existe pas, cet actif financier est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, soumis collectivement à un test de dépréciation.

Détermination de la dépréciation

- Dépréciation spécifique – s'il existe une indication objective qu'un actif détenu jusqu'à échéance au coût amorti est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé comme la différence entre sa valeur comptabilisée au bilan et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, nets des garanties et des nantissements, actualisé au taux d'intérêt effectif original de l'actif. Lorsqu'un actif a été déprécié, il est exclu du portefeuille sur la base duquel la dépréciation collective est calculée (sauf pour les actifs reclassés, voir ci-dessous). Les actifs de faible valeur ayant des caractéristiques de risque similaires suivent les principes décrits ci-dessous.

- Dépréciation collective – La dépréciation collective couvre le risque de perte de valeur, en l'absence de dépréciations spécifiques mais lorsqu'il existe un indice objectif laissant penser que des pertes sont probables dans des portefeuilles ou dans d'autres engagements de prêts liés à la date d'arrêtés des comptes. Dexia estime ces pertes en se fondant sur l'expérience et les tendances historiques de chaque segment, la notation affectée à chaque emprunteur et en tenant compte également de l'environnement économique dans lequel se trouve celui-ci. À cet effet Dexia a constitué un modèle de risque de crédit utilisant une approche combinant probabilités de défaut et pertes en cas de défaut. Ce modèle est régulièrement testé a posteriori. Il se fonde sur les données de Bâle II et sur les modèles de risque, conformément au modèle des pertes avérées.

Traitement comptable de la dépréciation

Dexia comptabilise les variations du montant de la dépréciation en résultat en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ». Une fois que l'actif est déprécié, la dépréciation est reprise par le compte de résultats si la réévaluation positive est objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

Lorsqu'un actif est jugé par la direction comme étant irrécupérable, la dépréciation spécifique résiduelle est reprise en compte de résultats en « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit » et la perte nette est présentée sur cette même rubrique du compte de résultats. Les récupérations ultérieures sont également comptabilisées dans cette rubrique.

1.6.5.2. Actifs financiers reclassés

Dans de rares cas, Dexia peut reclasser des actifs financiers de la catégorie « Détenus à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente » vers la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances ». Dans de telles circons-

tances, la juste valeur en date de transfert devient le nouveau coût amorti de ces actifs financiers. Tout ajustement de juste valeur initialement comptabilisé en capitaux propres est gelé et amorti sur la maturité résiduelle de l'instrument. La dépréciation des actifs financiers reclassés suit les mêmes règles que les actifs financiers au coût amorti pour le calcul de l'impairment. S'il existe une indication objective qu'un actif reclassé est déprécié, le montant de la dépréciation est calculé par Dexia comme la différence entre sa valeur nette comptable (hors réévaluations de juste valeur liées au précédent classement en AFS), et sa valeur recouvrable actualisée au taux de rendement effectif attendu recalculé en date du transfert. Toute réserve AFS « gelée » non amortie est recyclée en compte de résultats et présentée sous la rubrique « Provisions sur prêts et provisions pour engagements de crédit ».

1.6.5.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Dexia déprécie un actif financier disponible à la vente sur une base individuelle lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Détermination de la dépréciation

- Instruments de capitaux propres – Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative (plus de 50 %) ou prolongée (5 ans) de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. De plus, la direction peut décider de comptabiliser une dépréciation dès lors que d'autres indicateurs objectifs existent.
- Instruments de dettes portant intérêts – Pour les instruments de dettes portant intérêts, la dépréciation est déclenchée selon les mêmes critères que ceux qui s'appliquent individuellement aux actifs dépréciés comptabilisés au coût amorti (voir 1.6.5.1).

Traitement comptable de la dépréciation

Lorsque des actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés, Dexia recycle la réserve AFS et présente la dépréciation au compte de résultats en « Résultat net sur investissements ». Toute baisse supplémentaire de la juste valeur est comptabilisée dans la même catégorie pour les instruments de capitaux propres. Lorsqu'une dépréciation est comptabilisée pour des instruments de dette portant intérêts, toute diminution de la juste valeur est comptabilisée en « Résultat net sur investissements » quand il y a indication objective de dépréciation. Dans tous les autres cas, les changements de la juste valeur sont comptabilisés en « Capitaux propres ». Une perte de valeur constatée sur des instruments de capitaux propres ne peut pas être reprise en compte de résultats à la suite d'une augmentation ultérieure du cours de la valeur. Pour plus d'information sur la manière dont le risque de crédit est géré par Dexia, il convient de se reporter à la note 12.2. Risque de crédit.

1.6.5.4. Engagements de hors bilan

Dexia convertit généralement les engagements hors bilan, tels que les substituts de crédit (par exemple, les garanties ou les

stand-by *letters of credit* (lettres de crédit)) et les lignes de crédit, en éléments de bilan, lorsqu'ils sont appelés.

Toutefois, dans certaines circonstances (incertitudes sur la solvabilité de la contrepartie notamment), l'engagement hors bilan devrait être considéré comme déprécié. Les engagements de prêts font l'objet de dépréciation si la solvabilité du client s'est détériorée au point de rendre douteux le remboursement du capital du prêt et des intérêts afférents.

1.6.6. Emprunts

Dexia comptabilise initialement les emprunts à leur juste valeur, c'est-à-dire pour leur montant reçu, net des frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Dexia comptabilise toute différence entre la valeur comptable initiale et le montant remboursé au compte de résultats sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La distinction entre instruments portant intérêts et instruments de capitaux propres est fondée sur la substance et non sur la forme juridique des opérations.

1.7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un actif est le montant pour lequel il peut être échangé et la juste valeur d'un passif le montant auquel il peut être éteint, entre des parties consentantes et bien informées et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les prix de marché cotés sont utilisés pour évaluer les justes valeurs lorsqu'il existe un marché actif (tel qu'une Bourse officielle). Ces prix de marché sont en effet la meilleure estimation de la juste valeur d'un instrument financier. Cependant, dans beaucoup de cas, il n'existe pas de prix de marché actif pour les actifs ou passifs détenus ou émis par Dexia.

Si l'instrument financier n'est pas traité sur un marché actif, des techniques de valorisation sont utilisées. Un modèle de valorisation reflète ce que serait le prix de transaction en date d'évaluation dans des conditions de concurrence normale en prenant en compte un cadre normal d'activités, c'est-à-dire le prix que recevrait le détenteur de l'actif financier dans une transaction normale qui n'est pas une vente ou une liquidation forcée.

Le modèle de valorisation devrait prendre en compte tous les facteurs que les acteurs du marché prendraient en considération pour valoriser l'actif. Évaluer la juste valeur d'un instrument financier requiert la prise en compte des conditions de marché existantes au moment de l'évaluation. Dans la mesure où des données observables sont disponibles, elles doivent être incorporées dans le modèle.

Les principes de valorisation retenus par Dexia pour ses instruments financiers (instruments mesurés via le résultat, AFS et annexes) peuvent être résumés comme suit :

1.7.1. Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur (détenus à des fins de transaction, désignés à la juste valeur par le compte de résultats, disponibles à la vente, dérivés)

1.7.1.1. Instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels des cotations de marché fiables sont disponibles

Si le marché est actif – ce qui implique qu'il y a des cours d'achat-vente représentant des transactions effectives conclues dans des conditions normales de marché entre parties consentantes, ces prix de marché correspondent à la meilleure évidence de juste valeur et seront donc utilisés pour les valorisations. Ces prix de marché utilisés dans un marché actif pour des instruments identiques sans ajustement répondent aux conditions requises pour l'inclusion dans le niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur telle que définie dans l'IFRS 7, contrairement à l'utilisation de prix cotés sur des marchés non actifs ou l'utilisation de spreads cotés.

1.7.1.2. Instrument financiers à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de prix de marché fiable et pour lesquels les valorisations sont obtenues par des techniques d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués sur la base de techniques d'évaluation. Les modèles utilisés par Dexia varient de modèles standard (modèles d'actualisation de flux de trésorerie) à des modèles développés en interne.

Pour être éligible à la juste valeur de niveau 2, seules des données de marché observables peuvent être utilisées. Les données que Dexia intègre dans ses modèles de valorisation sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (spreads) ou bien encore sont le résultat d'hypothèses faites par Dexia sur la base de données de marché non observables. Les juste valeurs d'instruments financiers qui utilisent significativement les hypothèses retenues par Dexia doivent être qualifiées en niveau 3 pour les besoins de publication aux annexes.

Lorsqu'il n'existe pas de marché liquide, les titres sont valorisés en utilisant l'approche *mark-to-model* développée par Dexia. L'évaluation s'appuie sur une composante de prix de marché et une composante de prix de modèle. La pondération accordée à chaque composante reflète les hypothèses retenues par Dexia sur la liquidité du marché lié aux caractéristiques des instruments considérés.

Pour ses prix de modèle (*mark-to-model*), Dexia utilise un modèle de flux de trésorerie basé sur des spreads actualisés qui tient aussi bien compte du risque de crédit que du risque de liquidité. Le spread de crédit est estimé sur la base des caractéristiques des titres considérés (secteur, notation, pertes en cas de défaut (LGD)...) et sur la base d'indices de CDS liquides. Une composante de liquidité et de crédit s'ajoute ensuite pour former le spread de l'instrument. Le poids accordé à la composante liquidité est fonction de l'éligibilité de l'instrument au refinancement des banques centrales.

De nombreux actifs et passifs financiers pour lesquels des cours de marché fiables étaient disponibles sont devenus illiquides avec la crise financière de 2008. Le Risk Management a donc mis en place à cette date des modèles de valorisation pour ces instruments financiers illiquides et les a classés par niveau. En 2009, le Risk Management a ajusté ses classifications de niveaux de juste valeur sur la base des préconisations publiées en mars et en mai 2009 par l'IASB.

Le Risk Management, en coordination avec les équipes de modélisation, poursuit le déploiement du plan d'action relatif aux dérivés structurés et validé par le comité de direction de Dexia. Ce déploiement se concentre sur le développement et le *back-testing* des modèles de valorisation interne, la mise en œuvre d'un processus robuste de rapprochement avec les prix externes et l'utilisation de données de marché qualitatives pour leur validation.

1.7.2. Instruments financiers comptabilisés au coût amorti (évaluation pour l'annexe IFRS sur la juste valeur)

1.7.2.1. Instruments financiers reclassés du portefeuille de négociation ou disponibles à la vente vers le portefeuille de prêts

En réponse à la crise financière, l'IASB a publié le 13 octobre 2008 un amendement à IAS 39 autorisant la reclassification de certains actifs financiers illiquides. À cette occasion, Dexia a décidé d'utiliser cet amendement pour reclassifier les actifs pour lesquels n'existaient plus de marché actif ou de cotations fiables. L'équipe Modélisation a développé et déployé de nouveaux modèles de valorisation pour ces instruments devenus et restés illiquides.

1.7.3. Instruments financiers classés en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en prêts et créances dès l'origine

1.7.3.1. Valorisation des prêts et créances, y compris les prêts hypothécaires

Principes généraux :

- la valeur comptable des prêts dont l'échéance est inférieure à 12 mois est approximativement estimée comme étant leur juste valeur ;
- la valorisation des titres classifiés en Titres détenus jusqu'à l'échéance ou en Prêts et créances depuis l'origine suit les mêmes principes de valorisation que les Titres disponibles à la vente.

Impact des taux d'intérêt :

- la juste valeur des prêts à taux fixe et des prêts hypothécaires rend compte des variations des taux d'intérêt depuis l'origine ;
- les dérivés incorporés, tels que les caps, floors et options de remboursement anticipé, sont inclus pour déterminer la juste valeur des prêts et créances ;
- la juste valeur des prêts à taux variable est approximativement estimée comme étant leur valeur comptable.

Impact du risque de crédit :

- Pour les prêts aux entreprises et les portefeuilles à bénéfice social, le différentiel de crédit depuis l'origine est pris en compte dans la juste valeur. Pour certains secteurs, tels que

le secteur public ou la clientèle privée, les spreads demeurent inchangés puisqu'aucune information fiable n'est disponible pour les SME et aucune perte de de crédit n'a été enregistrée sur le secteur public où Dexia est présent.

1.8. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Tous les instruments financiers générant des intérêts, excepté lorsqu'ils sont désignés à la juste valeur par le résultat, voient leurs produits financiers et leurs charges financières comptabilisés au compte de résultats en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif fondée sur la valeur comptable initiale (y compris les coûts de transaction).

Les coûts de transaction sont des coûts complémentaires qui sont directement imputables à l'acquisition d'un actif ou d'un passif financier et qui sont inclus dans le taux d'intérêt effectif. Un coût complémentaire peut être défini comme un coût qui n'aurait pas été supporté si l'acquisition de l'instrument financier n'avait pas été effectuée.

Les intérêts courus sont comptabilisés sous la même rubrique de bilan que les actifs financiers ou les passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un instrument financier a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur le ramenant à sa valeur recouvrable, les produits d'intérêt sont alors estimés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie qui servent pour calculer sa valeur recouvrable.

1.9. HONORAIRES ET COMMISSIONS : PRODUITS ET CHARGES

L'essentiel des honoraires et commissions générés par l'activité de Dexia est étalé sur la durée de l'opération génératrice de commission.

En ce qui concerne les opérations importantes comme les commissions et honoraires résultant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que l'arrangement relatif à l'acquisition de crédits, d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou à l'acquisition ou la vente d'une société, ces commissions et honoraires sont comptabilisés lorsque l'acte important est achevé.

En ce qui concerne la gestion d'actifs, les produits proviennent essentiellement d'honoraires de gestion et d'administration de sicav et de fonds communs (FCP). Les produits de ce type d'opérations sont comptabilisés lorsque le service est rendu. Les bonus ou intéressements ne sont comptabilisés que lorsque toutes les conditions suspensives sont levées et qu'ils sont définitivement acquis.

Les commissions d'engagement sur prêts sont comptabilisées comme faisant partie du taux d'intérêt effectif si le prêt est octroyé. Si le prêt n'est pas octroyé, cette commission d'engagement est comptabilisée en tant que commission à la date d'expiration de l'engagement.

1.10. ACTIVITÉ D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

1.10.1. Assurance

Dexia est principalement actif sur le marché des produits bancaires. Certains produits d'assurance vendus par des sociétés d'assurance sont considérés comme des produits financiers, car ils ne remplissent pas les caractéristiques des produits d'assurance, selon IFRS 4.

La norme IFRS 4 prévoit la possibilité de continuer à comptabiliser les contrats d'assurance en conformité avec les normes comptables locales, s'ils sont qualifiés comme tels par cette norme.

De ce fait, Dexia a décidé d'utiliser les normes comptables locales pour évaluer les provisions techniques pour les contrats qui sont régis par la norme IFRS 4, ainsi que les contrats d'investissement comprenant des éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat qui remplit les conditions d'un contrat d'assurance demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations y afférents cessent d'exister ou arrivent à expiration. Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police.

Un contrat peut être comptabilisé initialement comme un contrat d'investissement et devenir un contrat d'assurance lorsque des composants d'assurance significatifs apparaissent au fur et à mesure du déroulement du contrat.

Les montants reçus et payés relatifs aux produits d'assurance (incluant les produits non-vie) sont enregistrés respectivement en primes et produits techniques et charges techniques des activités d'assurance, tandis que les pertes et les changements dans les provisions pour rehaussement de crédit, qui sont similaires aux activités bancaires, sont classés dans la rubrique « Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit ».

Tous les autres éléments provenant d'activités d'assurance sont classés selon leur nature au bilan, à l'exception des provisions techniques, qui sont identifiées dans une rubrique séparée.

Les activités d'assurance de Dexia sont principalement le fait de Dexia Insurance Services (DIS) (produits vie et non-vie).

1.10.1.1. Activités de DIS : vie et non-vie

Les produits d'assurance de DIS sont comptabilisés selon les normes locales. Ce groupe est principalement constitué d'entités belges et luxembourgeoises, pour lesquelles les normes locales sont applicables, s'ils sont reconnus comme tels selon IFRS 4. Toutefois, les provisions pour catastrophes et égalisation sont extournées.

Le portefeuille d'assurance vie comprend :

- les contrats d'assurance incluant les contrats de réassurance et les conventions de réassurance acceptées, à l'exception des régimes à prestations définies gérés pour le groupe ;
- les instruments financiers émis incluant une clause discrétionnaire de participation bénéficiaire (clause de participation discrétionnaire) ;
- les contrats en unités de compte stipulant que le détenteur de la police d'assurance peut convertir celle-ci à tout instant, sans frais, en produit d'investissement à taux de rendement garanti et avec partage probable des bénéfices.

1.10.1.2. Classification

La classification est effectuée contrat par contrat, tandis que pour les assurances groupe, la classification est faite au niveau de l'employeur.

Le portefeuille non-vie inclut seulement les contrats d'assurance contenant un risque d'assurance significatif.

1.10.1.3. Comptabilité miroir

Un assureur est autorisé à, mais n'est pas tenu de, changer de méthodes comptables afin qu'une plus-value ou une moins-value comptabilisée mais latente sur un actif affecte les évaluations de la même façon que le fait une plus-value ou une moins-value réalisée. L'ajustement correspondant du passif d'assurance (ou des coûts d'acquisition reportés ou des immobilisations incorporelles) doit être comptabilisé en capitaux propres si, et seulement si, les plus-values ou moins-values non réalisées sont directement comptabilisées en capitaux propres.

Le groupe Dexia a décidé d'appliquer la comptabilité miroir si, selon les conditions légales et/ou contractuelles, la réalisation de profits est de nature à affecter l'évaluation de tout ou partie de ces contrats d'assurance et contrats d'investissement comprenant un élément de participation discrétionnaire.

1.10.1.4. Ajustement miroir des pertes

Afin de déterminer le besoin d'un ajustement miroir des pertes, Dexia détermine si des provisions techniques additionnelles seront nécessaires, sur la base des taux de marché actuels plutôt que du taux estimé de rendement des actifs. Si le niveau de provision technique nécessaire est supérieur au passif total, alors la différence doit être diminuée des profits latents comptabilisés en fonds propres et augmentée des passifs, via une prime différentielle d'ajustement miroir.

Ceci requiert que le test d'adéquation des passifs soit réalisé à l'issue de l'ensemble des ajustements miroirs – s'il y a lieu. S'il n'y a pas suffisamment, en fonds propres, de gains latents pour compenser l'ajustement miroir négatif, l'augmentation de passif additionnelle doit être comptabilisée en compte de résultats.

1.10.1.5. Élément de participation discrétionnaire

Un élément de participation discrétionnaire est un droit contractuel de recevoir, outre les prestations garanties, des prestations complémentaires :

- qui devraient probablement représenter une quote-part importante du total des avantages contractuels ;
- dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrat spécifié ;
 - les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Toutes les plus ou moins-values latentes provenant des valeurs représentatives et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire sont réparties proportionnellement pour la partie relative aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement comportant des clauses de participation bénéficiaire discrétionnaire. Elles sont présentées sur une ligne distincte des fonds propres.

Des calculs proportionnels sont effectués sur la base de la réserve bilantaire et par une gestion distincte des actifs.

1.10.1.6. Contrats d'assurance avec une composante « dépôt » (décomposition)

Tous les contrats libellés en unités de comptes qui contiennent à la fois une composante « assurance » ainsi qu'une composante « dépôt » font l'objet d'une décomposition. La norme relative aux contrats d'assurance s'applique à la composante assurance, tandis que la norme relative aux instruments financiers s'applique à la composante « dépôt ».

Les produits libellés en unités de comptes qui peuvent être convertis en produits d'investissement à taux garanti (Branche 21) avec clause de partage des bénéfices sont régis par la norme IFRS 4 (investissement avec élément de participation discrétionnaire) et ne sont pas décomposés.

1.10.1.7. Dérivés incorporés

La norme IAS 39 s'applique aux dérivés incorporés dans un contrat d'assurance à moins que la composante dérivée incorporée ne réponde aux caractéristiques d'un contrat d'assurance. Les tests de suffisance du passif requis pour les contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire s'appliquent aussi aux instruments financiers avec élément de participation discrétionnaire.

Par dérogation aux dispositions d'IAS 39, Dexia n'a pas besoin de séparer et d'évaluer à la juste valeur l'option de rachat pour un montant fixe (ou pour un montant basé sur un montant fixe et sur un taux d'intérêt) d'un contrat d'assurance, détenue par un titulaire de police même si le prix d'exercice diffère de la valeur comptable du passif d'assurance hôte. Toutefois, la disposition d'IAS 39 s'applique à une option de vente ou à une option de rachat immédiat incorporée dans un contrat d'assurance si la valeur de rachat varie en fonction d'une variable financière (telle qu'un cours ou un indice d'instruments de capitaux propres ou de marchandises) ou d'une

variable non financière, qui n'est pas spécifique à une des parties au contrat.

1.10.1.8. Contrats d'assurance avec élément de participation discrétionnaire

Si l'émetteur classe une partie de cet élément comme une composante distincte des fonds propres, l'engagement reconnu pour l'ensemble du contrat ne pourra être inférieur au montant qui aurait résulté de l'application de la norme IAS 39 à l'élément garanti.

À chaque date de publication, Dexia vérifie si ce minimum requis est respecté et ajuste les passifs correspondants en cas d'insuffisance.

1.10.1.9. Test de suffisance du passif

Un assureur applique un test de suffisance du passif pour ses produits d'assurance et ses contrats d'investissement avec participation discrétionnaire. Dexia vérifie à chaque date de clôture que ses passifs d'assurance comptabilisés sont adéquats au regard des flux futurs estimés.

Si ce test (sur la base de l'ensemble des portefeuilles d'assurance vie et non-vie pris séparément) montre que la valeur comptable des passifs d'assurance (déduction faite des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées) n'est pas suffisante par rapport aux flux de trésorerie, cette insuffisance doit être comptabilisée en compte de résultats.

Pour les contrats d'assurance vie, le test d'adéquation des passifs utilise les paramètres suivants, fondés sur l'arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'assurance vie :

- primes : primes d'encours collectées plus primes contractuelles d'encours ;
- taux d'intérêt pour actualisation des flux de trésorerie : taux de rendement des actifs couvrant les passifs d'assurance ;
- table de mortalité : table du pays (Assuralia pour la Belgique) ;
- frais : calculs fondés sur la dernière mise à jour des tarifs et des frais comptabilisés ;
- les frais de tarification prennent en compte les charges additionnelles d'encours et commerciales ainsi que des frais fixes ;
- les frais réels prennent en compte les coûts de gestion, les dépenses de traitement des litiges et les commissions. Ces frais sont stipulés par type de produits et sont indexés. En considérant les défaillances, les décès et les expirations, le delta annuel est déterminé entre les coûts contractuels et les coûts réels. Les différents deltas ainsi obtenus sont actualisés au taux du test d'adéquation des passifs.

Pour les contrats non-vie, le test de suffisance du passif est inclus dans la norme IFRS 4 ; il examine si la prime et la provision du litige sont suffisantes pour régler définitivement le montant du litige, ainsi que celui de tout litige qui pourrait survenir pendant la durée des contrats.

Un test de suffisance du passif est pratiqué pour tous les produits. Ce test est subdivisé en deux parties. Durant la première phase, Dexia examine si les réserves constituées sont suffisantes pour couvrir les litiges en cours, et durant la 2^e phase, Dexia réalise une estimation des pertes attendues sur les portefeuilles d'assurance pour les risques potentiels et examine l'adéquation des ressources.

Concernant les réserves pour les litiges en cours, Dexia a effectué des calculs statistiques utilisant des estimations des charges liées aux litiges.

1.10.2. Réassurance

Les contrats de réassurance de Dexia avec des tiers qui présentent suffisamment de risques d'assurance pour être classés en contrats d'assurance restent comptabilisés suivant les normes locales.

Un actif de réassurance est déprécié si, et seulement si :

- il existe des preuves tangibles, à la suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre de réassurance, que le bénéficiaire peut ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus aux termes du contrat ; et si
- cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que le bénéficiaire recevra du réassureur.

Pour mesurer la solvabilité d'un réassureur, Dexia se réfère à sa notation de crédit et à ses règles de dépréciation.

1.11. FRAIS DU RÉSEAU

Ce poste contient les commissions payées aux agents en vertu d'un mandat de vente exclusif pour l'apport d'opérations avec la clientèle.

1.12. DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les dérivés de couverture appartiennent à l'une des trois catégories suivantes :

- couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou à un passif déterminé, ou à une transaction future (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- couverture d'investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissement net).

Dexia désigne un dérivé comme instrument de couverture si certaines conditions sont remplies :

- une documentation précise et formalisée sur l'instrument de couverture, sur le sous-jacent à couvrir, sur la stratégie retenue et sur la relation entre l'instrument de couverture et le sous-jacent doit être préparée préalablement à la mise en place de la couverture ;
- une étude doit démontrer que la couverture sera efficace (entre 80 % et 125 %) pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie du sous-jacent couvert tout au long de l'exercice ou de la période de couverture ; et
- la couverture doit débiter dès la mise en place de l'instrument et se poursuivre sans interruption.

Dexia comptabilise les variations de juste valeur des dérivés désignés dans une relation de couverture en juste valeur, qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir, en résultat au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, Dexia amortit la part revalorisée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier en résultat, sur la durée résiduelle de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture si celle-ci est plus courte, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

La part efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, qui satisfont aux conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres dans la rubrique « Gains et pertes latents ou différés » (voir le tableau de variation des fonds propres consolidés). La partie non efficace de la variation de juste valeur des dérivés est comptabilisée au compte de résultats. Les montants stockés en capitaux propres sont reclassés en compte de résultats et comptabilisés en produits ou charges lorsque l'engagement de couverture ou la transaction prévue impacte le résultat.

1.13. COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'UN PORTEFEUILLE

Comme expliqué au 1.1.1. Généralités, Dexia applique l'IAS 39 tel qu'adopté par l'Union européenne (« IAS 39 carve-out ») qui reflète plus précisément la manière dont Dexia gère ses instruments financiers.

La relation de couverture a pour but de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt qui provient de certaines catégories d'actifs ou de passifs, désignés comme éléments couverts.

Dexia effectue une analyse globale de son risque de taux d'intérêt. Cette analyse consiste à évaluer le risque de taux de tous les éléments à taux fixe, générateurs d'un tel risque, qui sont comptabilisés au bilan et au hors bilan. Cette analyse globale peut exclure certains éléments générateurs de risque, tels que les activités de marché financier, à condition que le risque qui résulte de telles activités fasse l'objet d'un suivi activité par activité.

Dexia applique la même méthodologie pour sélectionner les actifs et les passifs qui doivent faire partie de la couverture de risque de taux du portefeuille. Les actifs et passifs financiers sont classés par intervalles de temps de maturité du portefeuille. En conséquence, lorsque ces éléments sortent du portefeuille, ils doivent être retirés de toutes les classes de maturité sur lesquelles ils ont un impact. Les dépôts remboursables à première demande et les comptes d'épargne peuvent faire partie du portefeuille s'ils font l'objet d'études comportementales pour estimer la date de maturité attendue. Dexia peut choisir différentes catégories d'actifs ou de passifs tels que des actifs ou portefeuilles de prêts classés comme « disponibles à la vente », comme des éléments à couvrir.

À partir de cette analyse en différentiel, réalisée sur une base nette, Dexia définit, lors de la mise en place du contrat, l'exposition au risque à couvrir, la longueur des intervalles de

temps, la méthode de test et la fréquence à laquelle les tests sont réalisés.

Les instruments de couverture sont des portefeuilles de dérivés dont les positions peuvent se compenser. Dexia comptabilise les éléments de couverture à leur juste valeur avec variations de juste valeur au compte de résultats.

Dexia présente les revalorisations relatives au risque couvert d'instruments comptabilisés au coût au bilan au sein des « Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

1.14. « GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION »

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » s'applique pour toutes les transactions évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Le « Gain ou perte au premier jour de la transaction » est la différence entre :

- le prix de transaction et son prix de marché coté, si la transaction est effectuée sur un marché coté ; ou
- le prix de transaction et la juste valeur déterminée par l'utilisation de techniques de valorisation (modèles de valorisation interne incluant certains ajustements de marché : risque de liquidité, risque de modèle, risque de crédit), si la transaction n'est pas cotée.

Si Dexia considère que les paramètres principaux sont observables et si la Direction des Risques valide le modèle, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera comptabilisé immédiatement au compte de résultats.

Si Dexia ne considère pas que ces données sont observables, ou si le modèle n'est pas validé par la Direction des Risques, « le gain ou la perte au premier jour de la transaction » sera amorti linéairement au compte de résultats sur la durée de vie attendue de la transaction. Si, par la suite, les données de marché deviennent observables, Dexia comptabilisera le montant résiduel du « gain ou de la perte au premier jour de la transaction » au compte de résultats.

Dans le cas de dénouement avant la maturité, la part résiduelle du « gain ou de la perte au premier jour de la transaction » est comptabilisée au compte de résultats. Dans le cas d'un dénouement partiel avant la maturité, Dexia comptabilise au compte de résultats la part du « gain ou de la perte au premier jour de la transaction » correspondante au dénouement partiel anticipé.

1.15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se composent principalement des immeubles de bureau, des matériels et équipements, ainsi que des immeubles de placement.

Les immeubles de bureau, les matériels et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un composant indépendant, si néces-

saire, s'il est probable que Dexia bénéficiera d'avantages économiques futurs et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité attendue.

On trouvera ci-dessous les durées d'utilité pour les principaux types d'immobilisations :

- immeubles (y compris les frais accessoires et les impôts non récupérables) : 20 à 50 ans
- matériel informatique : 3 à 6 ans
- aménagements des bureaux, mobiliers et matériels : 2 à 12 ans
- véhicules : 2 à 5 ans.

Une immobilisation corporelle peut être constituée de composants ayant des durées d'usage différentes. Dans ce cas, chaque composant est déprécié de manière séparée sur sa durée de vie estimée. Les composants suivants ont été retenus :

- infrastructure des immeubles : 50 ans
- toitures et façades : 30 ans
- installations techniques : 10 à 20 ans
- agencements et finitions : 10 à 20 ans.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont inclus dans le coût de cet actif et doivent donc être capitalisés. Les autres coûts d'emprunt sont enregistrés en charge.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des indices de pertes de valeur sont identifiés. Lorsque la valeur nette comptable de l'immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable estimé. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée individuellement, Dexia détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel il appartient. Les plus ou moins-values de cession des immobilisations sont calculées sur la base de la valeur nette comptable et sont imputées en « Résultat net sur investissements ».

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi. Dans certains cas, Dexia utilise pour son propre usage une partie d'un immeuble de placement. Si la partie utilisée par Dexia pour son propre compte peut être cédée séparément ou faire l'objet d'une location-financement, cette partie est comptabilisée isolément. Si, en revanche, la partie utilisée par Dexia n'est pas susceptible d'être vendue séparément, le bien immobilier n'est classé comme immeuble de placement que si la portion utilisée par Dexia ne représente qu'une faible portion de l'investissement total.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et pertes éventuelles de valeur. Les immeubles de placement sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres résultats nets d'exploitation ».

rement sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des immeubles et des autres actifs en location simple est enregistré en « Autres résultats nets d'exploitation ».

1.16. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels consistent principalement en logiciels acquis ou développés en interne. Le coût de la maintenance de ces logiciels est considéré comme une charge et est comptabilisé au compte de résultats lorsque le coût est avéré. Cependant, les dépenses qui ont pour effet d'améliorer la qualité d'un logiciel ou de prolonger sa durée de vie de plus d'un an sont capitalisées et viennent augmenter son coût d'origine. Les coûts de développement des logiciels immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée à compter de la date où ils sont effectivement utilisables. Cette durée d'utilité se situe généralement entre trois et cinq ans, à l'exception des applications liées au cœur de métier pour lesquelles la durée d'utilité maximum est de dix ans.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de l'actif forment la valeur de l'actif et, en conséquence, sont immobilisés. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés comme une charge de l'exercice.

Les actifs incorporels (autres que les écarts d'acquisition) font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur existe. Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation figurant au bilan est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une perte de valeur est constatée et la valeur au bilan de cette immobilisation est ramenée à son montant recouvrable. Les plus ou moins-values de cession des actifs incorporels sont déterminées par référence à leur valeur comptable et sont enregistrées en « Résultat net sur investissement ».

1.17. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente.

Une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée au compte de résultats.

1.18. ÉCARTS D'ACQUISITION

1.18.1. Évaluation de l'écart d'acquisition

Un écart d'acquisition est un actif générateur d'avantages économiques futurs, issus d'autres actifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui ne peuvent être identifiés et comptabilisés séparément.

Les écarts d'acquisition sont évalués comme la différence entre

- la somme des éléments suivants :
 - le montant de la contrepartie transférée,
 - le montant des éventuelles participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise, et
 - la juste valeur des intérêts préalablement détenus par Dexia dans l'entité acquise ;
- le montant à la date d'acquisition des actifs et des passifs acquis identifiables.

Une réévaluation négative (*negative goodwill*) est comptabilisée directement au résultat en plus-value d'achat décoté.

Les variations du pourcentage de détention dans des filiales intégralement consolidées sont considérées comme des opérations entre actionnaires. En conséquence, si le changement de pourcentage en hausse ou en baisse ne conduit pas à un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est apporté à la juste valeur ou au montant de l'écart d'acquisition. La différence entre le montant des actifs nets achetés ou vendus et le prix d'achat ou de vente est comptabilisé directement en capitaux propres.

1.18.2. Dépréciation des écarts d'acquisition

Le montant des écarts d'acquisition figurant au bilan est analysé systématiquement chaque année. Dans ce but, Dexia alloue les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. S'il existe des indices laissant à penser que l'écart d'acquisition a subi une perte de valeur à la suite d'événements particuliers, l'écart d'acquisition est déprécié si la valeur de recouvrement de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à laquelle il a été alloué est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de recouvrement est le montant le plus élevé entre la juste valeur moins les coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la somme des flux de trésorerie futurs attendus de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie futurs attendus pris en compte par Dexia sont issus du plan financier à trois ans approuvé par la direction.

L'estimation de la valeur d'utilité doit également prendre en compte la valeur temps de l'argent (au taux d'intérêt sans risque), ajusté de la prime de risque liée à l'actif, ce qui reflète le taux d'actualisation.

Pour les filiales opérant sur un marché économique stable et mature, le taux d'actualisation utilisé est le coût du capital de Dexia défini selon un modèle d'actualisation de dividende. Pour les filiales opérant dans un marché émergent, un taux d'actualisation spécifique est appliqué au cas par cas.

1.19. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs sont constitués essentiellement des produits à recevoir (hors intérêts), des paiements effectués d'avance, des taxes opérationnelles et des autres débiteurs. On y trouve également des produits d'assurance (primes d'assurance dues, réassurance, etc.), des contrats de promotion immobilière, des stocks et des actifs provenant des plans de retraite des salariés. Ces autres actifs sont évalués en suivant la norme applicable diminuée des éventuelles pertes de valeur s'il y a lieu. Les actifs gérés dans le cadre des obligations de retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

1.20. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est qualifié de location-financement si le contrat transfère l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif. Un contrat qui n'est pas un contrat de location-financement est un contrat de location simple.

1.20.1. Dexia est locataire

Dexia conclut principalement des contrats de location simple pour la location de ses équipements ou d'immeubles. Les loyers de location sont comptabilisés dans le compte de résultats linéairement sur la période de location.

Quand un contrat de location simple est terminé anticipativement, toutes les pénalités à payer au bailleur sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la résiliation est survenue.

Si le contrat transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de la possession de l'actif, la location est qualifiée de location-financement et l'actif est immobilisé. Lors de la mise en place de cette location-financement, l'actif est comptabilisé à sa juste valeur, ou à la valeur actualisée du flux des loyers minimaux contractuels si cette valeur est plus faible. L'actif est amorti sur sa durée d'utilité estimée, sauf si la durée de location est courte et que le transfert de propriété n'est pas prévu. Le passif correspondant aux engagements de loyers à payer est comptabilisé comme emprunt, et les intérêts sont comptabilisés via la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20.2. Dexia est bailleur

Dexia conclut des contrats de location-financement et des contrats de location simple.

Lorsqu'un actif est utilisé dans le cadre d'un contrat de location simple, les loyers reçus sont enregistrés en résultat linéairement sur la période du contrat de location. L'actif sous-jacent est comptabilisé selon les règles applicables à ce type d'actif.

Lorsqu'un actif détenu est donné en location dans le cadre d'une location-financement, Dexia enregistre une créance correspondant à l'investissement net dans le contrat de location, laquelle peut être différente de la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre du contrat. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est le taux implicite du contrat de location. Les revenus sont comptabilisés sur la durée du contrat de location en utilisant le taux d'intérêt implicite.

1.21. OPÉRATIONS DE PENSIONS ET PRÊTS DE TITRES

Les titres vendus avec un engagement de rachat (*repos*) ne sont pas décomptabilisés et demeurent au bilan dans leur catégorie initiale. La contrepartie au passif est incluse dans la rubrique « Dettes envers les établissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle » suivant le cas. L'actif est présenté comme gagé dans les annexes.

Les titres achetés avec un engagement de revente (*reverse repos*) sont comptabilisés au hors bilan et les prêts correspondants sont enregistrés en tant que « Prêts et créances sur établissements de crédit » ou « Prêts et créances sur la clientèle ».

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est considérée comme un produit d'intérêt ou une charge d'intérêt. Ce produit ou cette charge est proraté sur la durée du contrat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres prêtés à des tiers ne sont pas décomptabilisés. Ils sont maintenus dans les états financiers dans la même catégorie.

Les titres empruntés ne figurent pas dans les états financiers. Si ces titres sont vendus à des tiers, le bénéfice ou la perte est comptabilisé(e) sous la rubrique « Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat », et l'obligation de rendre ces valeurs mobilières est comptabilisée à sa juste valeur sous la rubrique « Passifs financiers – mesurés à la juste valeur par le résultat ».

1.22. IMPÔT DIFFÉRÉ

Un impôt différé est comptabilisé en utilisant la méthode du report variable dès qu'il existe une différence temporelle entre les valeurs comptables des actifs et passifs, tels qu'ils figurent dans les états financiers, et leurs valeurs fiscales.

Les principales différences temporelles résultent de la dépréciation des immobilisations corporelles, de la réévaluation de certains actifs et passifs (incluant les contrats dérivés, des provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi), des dépréciations sur prêts et autres dépréciations, et enfin, en relation avec les acquisitions, de la différence entre les justes valeurs des actifs nets acquis et leur base fiscale.

Le taux d'impôt utilisé est celui qui est en vigueur ou sur le point de l'être pour l'exercice en cours.

Un impôt différé actif ou passif n'est pas actualisé. Les impôts différés actifs relatifs aux différences temporaires déductibles et aux reports déficitaires sont constatés uniquement s'il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices impossibles futurs suffisants sur lesquels les différences temporaires et les pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est calculé pour toute différence temporelle résultant de participation dans des filiales, entreprises contrôlées conjointement ou sociétés associées, sauf dans le cas où la date de reprise de la différence temporelle peut être maîtrisée, et où il est peu probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés qui résultent de la réévaluation d'actifs disponibles à la vente, de couvertures de flux de trésorerie

et d'autres opérations comptabilisées directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

1.23. AVANTAGES AU PERSONNEL

1.23.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme, payables dans un délai de 12 mois maximum après le service rendu, ne sont pas actualisés et sont comptabilisés comme une dépense.

1.23.2. Passifs liés aux retraites

Si Dexia a une obligation légale d'octroyer à ses employés un régime de retraite, ce régime est classé soit au sein des régimes à prestations définies, soit au sein des régimes à cotisations définies. Dexia offre un certain nombre de régimes de retraites tant à cotisations définies qu'à prestations définies à travers le monde. Les actifs de ces régimes sont en général confiés à des compagnies d'assurance ou des fonds de pension. Ces régimes sont financés à la fois par les versements des employés et par ceux de Dexia.

Dans certains cas, Dexia offre à ses salariés retraités une contribution au coût de leur assurance maladie.

1.23.2.1. Régimes à prestations définies

Les engagements liés aux régimes à prestations définies se calculent comme la valeur des flux de paiements futurs actualisée au taux d'intérêt des obligations privées notées AA, qui ont une échéance proche de l'échéance moyenne du passif associé. Ce calcul prend en compte, entre autres, des hypothèses actuarielles, démographiques et sur le taux d'inflation.

Les coûts des régimes à prestations définies sont déterminés selon la « méthode des unités de crédit projetées », selon laquelle chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune des unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. La fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor (correspondant à la valeur la plus élevée des deux suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute et 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan) est comptabilisée au compte de résultats sur la durée d'activité prévue du salarié.

Le montant comptabilisé au bilan correspond à la valeur actualisée de l'engagement lié au régime à prestations définies (qui est la valeur actualisée des paiements futurs estimés nécessaires à l'extinction de l'obligation liée aux services rendus actuels et futurs de l'employé), ajustée des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus non comptabilisés, et déduction faite de la juste valeur des actifs composant le plan de retraite. L'obligation est présentée nette des actifs comme une dette ou un actif. Aussi, un actif peut être calculé si le plan est surcouvert et comptabilisé séparément si ces actifs sont détenus par une société du groupe.

Tout actif comptabilisé est limité au total des gains et pertes actuariels latents et du coût des services rendus, et à la valeur actualisée de tout avantage économique prenant la forme d'un remboursement du plan ou d'une réduction des futures contributions au plan.

Ce calcul est confié à des actuaires professionnels tant internes qu'externes. Les calculs, les hypothèses et les résultats sont ensuite revus et validés par un actuaire indépendant pour le compte de Dexia. Il garantit que tous les calculs sont harmonisés et respectent les normes IAS 19.

1.23.2.2. Régimes à cotisations définies

Les contributions de Dexia aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de l'année à laquelle elles sont engagées. Sous de tels régimes, les obligations de Dexia se limitent à payer le montant que le groupe a accepté de verser dans le fonds pour le compte des salariés.

1.23.2.3. Contribution au coût de l'assurance maladie des retraités

Le droit à ces avantages est généralement donné aux salariés présents dans l'entreprise au moment de leur retraite et pouvant justifier d'une certaine ancienneté. Le montant du passif estimé est capitalisé sur la durée d'activité du salarié, en utilisant une méthode semblable à celle utilisée pour le calcul du passif des régimes de retraites à prestations définies.

1.23.3. Autres avantages à long terme

Ces avantages concernent essentiellement les médailles du travail qui seront remises aux salariés après qu'ils ont accompli une certaine période.

Au contraire des régimes à prestations définies, les écarts actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement en résultat. Tous les coûts des services rendus sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les congés payés annuels ou jours d'ancienneté sont comptabilisés lorsqu'ils sont accordés à l'employé. À cet effet, une provision est constituée sur la base des droits acquis par les salariés à la date d'arrêt des comptes, tant pour les congés annuels que pour les jours d'ancienneté.

1.23.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où Dexia est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite et à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Dexia doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

1.23.5. Paiements fondés sur des actions

Dexia accorde à ses salariés des paiements fondés sur des actions, tels que options sur instruments de capitaux propres, plans d'acquisition d'actions réservés aux employés et paiements fondés sur des actions et qui sont réglés en trésorerie. La juste valeur des plans dont le dénouement se fait sur la base d'actions est évalué en date d'attribution par référence à la juste valeur de l'instrument de capitaux propres sous-jacent (basé sur des modèles d'évaluation, des données de marché), prenant en compte des données de marché existantes en date d'acquisition. L'impact des autres conditions d'acqui-

tion est pris en compte en ajustant le nombre d'instruments de capitaux propres compris dans l'évaluation du montant de la transaction. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cas de paiements fondés sur des actions, et qui sont réglés en trésorerie, les services rendus et l'obligation encourue de payer ces services sont évalués à la juste valeur de l'obligation. Cette juste valeur est évaluée en date d'attribution et à chaque date d'arrêt des comptes jusqu'au règlement de l'obligation. La juste valeur est comptabilisée en frais de personnel en contrepartie des passifs.

1.24. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges regroupent principalement les provisions pour litiges, pour restructuration et pour engagements de crédit hors bilan.

Une provision est évaluée à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation. Le taux d'intérêt retenu est le taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent telle que définie par le marché.

Les provisions sont comptabilisées quand :

- Dexia a une obligation légale ou implicite résultant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ;
- il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

Les provisions sur engagements de prêts sont comptabilisées dès lors qu'il existe une incertitude sur la solvabilité de la contrepartie.

1.25. CAPITAL ET ACTIONS PROPRES

1.25.1. Coût d'émission d'actions

Des coûts externes additionnels directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles, autres que provenant d'un regroupement d'entreprises, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.25.2. Dividendes sur actions ordinaires

Dexia comptabilise ses dividendes sur actions ordinaires en dette au cours de la période où ces dividendes ont été annoncés. Les dividendes de l'exercice, qui sont annoncés postérieurement à la date d'arrêt du bilan, sont mentionnés dans la note relative aux événements postérieurs à la clôture.

1.25.3. Actions de préférence

Dexia comptabilise en capitaux propres les actions de préférence qui sont non remboursables et pour lesquelles les dividendes sont déclarés à la discrétion des directeurs.

1.25.4. Actions propres

Lorsque Dexia ou ses filiales achètent des actions de Dexia ou sont obligés d'acheter un montant fixe d'actions de trésorerie pour un montant fixe de trésorerie, le montant reçu incluant les coûts de transactions nets d'impôts est déduit des capitaux propres. Les gains et pertes sur ventes d'actions propres sont comptabilisés en débit ou en crédit du compte actions de trésorerie enregistré en capitaux propres.

1.25.5. Éléments de participation discrétionnaire des contrats d'assurance

Dexia classe les gains et pertes latents liés aux actifs classés en disponible à la vente et aux contrats de réassurance avec des éléments de participation discrétionnaire comme suit :

- comme un passif dans la mesure du rendement garanti aux détenteurs du contrat ;
- comme une composante distincte des fonds propres suivant les caractéristiques discrétionnaires de cette participation bénéficiaire.

1.26. ACTIVITÉS FIDUCIAIRES

Lorsque Dexia intervient en qualité de fiduciaire comme agent, administrateur ou intermédiaire, les actifs et les revenus qui en découlent ainsi que les engagements de reprise de tels actifs ne sont pas inclus dans les états financiers.

1.27. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Dans la présentation du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes, dont l'échéance est inférieure à trois mois, auprès des banques centrales, des prêts et avances interbancaires, et des actifs financiers disponibles à la vente.

1.28. RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action avant dilution est calculé en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises à la fin de l'exercice, en excluant le nombre moyen d'actions ordinaires acquises par Dexia et détenues en actions propres.

En ce qui concerne le bénéfice par action dilué, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et le résultat net sont ajustés pour prendre en compte la conversion de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives, telles que des dettes convertibles et des options sur actions octroyées aux employés. Des émissions d'actions potentielles ou éventuelles sont traitées comme dilutives quand les options de conversion sont dans la monnaie et que leur conversion en actions ferait décroître le résultat net par action.

2. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation et liste des principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia

2.1. Changements significatifs dans le périmètre de consolidation

En 2009

À partir du 1^{er} avril 2009, Dexia n'a plus consolidé les activités de Financial Security Assurance Holdings Ltd (ci-après dénommée FSA Insurance) vendues à Assured Guaranty Ltd (Assured).

Le résultat dégagé par FSA Insurance au premier trimestre 2009 a été consolidé en ligne à ligne dans le compte de résultats et ce résultat net a été retranché en « Résultat net sur investissements ».

La vente a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. Le prix de vente de USD 816,5 millions a été payé partiellement en cash (USD 546 millions) et partiellement avec 21,85 millions d'actions d'Assured comptabilisées dans le portefeuille « Investissements disponibles à la vente » car Dexia n'avait pas d'influence notable dans Assured.

À partir du 4^e trimestre 2009, Crédit du Nord n'a plus été repris dans les comptes consolidés de Dexia en raison de l'accord conclu avec la Société Générale sur la vente de la participation des 20 % détenus dans Crédit du Nord par Dexia pour un montant de EUR 676 millions. Les neuf premiers mois du résultat de Crédit du Nord ont été repris dans le résultat consolidé pour EUR 30 millions.

La transaction a généré une plus-value de l'ordre de EUR 153 millions.

Simultanément, Dexia a acquis la participation de 20 % de Crédit du Nord dans Dexia Crédit Local de France Banque pour un montant de EUR 13 millions.

À la suite de cette acquisition, Dexia détient 100 % de Dexia Crédit Local de France Banque.

Le 9 décembre 2009, Dexia a confirmé avoir signé un accord portant sur la vente de Dexia Épargne Pension (« DEP ») à BNP Paribas Assurance.

En conséquence de cet accord, au 31 décembre 2009, DEP a été présenté en « Actifs non courants destinés à être cédés » et en « Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés » pour un montant de l'ordre de EUR 4,3 milliards.

En 2010

Consécutivement à sa vente en avril 2010, Dexia Épargne Pension a été sortie du périmètre de consolidation. Les résultats des trois premiers mois de 2010 ont été consolidés.

Dexia a vendu les 51 % qu'il détenait dans Adinfo. Les résultats des six premiers mois 2010 d'Adinfo ont été consolidés.

Voir également la note 9.5. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées.

2.2. Principales filiales et entreprises associées du groupe Dexia ⁽¹⁾

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu (en %)	Méthode de consolidation
PARTICIPATIONS DIRECTES DE DEXIA SA			
Associated Dexia Technology Services SA (ADTS)	23, Atrium Business Park – z.a. Bourmicht L-8070 Bertrange	100	globale
Dexia Funding Luxembourg SA	180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg	100	globale
Dexia Participations Belgique SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Participations Luxembourg SA	69, route d'Esch – L-2953 Luxembourg	100	globale
Group DenizBank AŞ	Büyükdere Cad. No: 106 T-34394 Esentepe/Istanbul	99,85	globale
Group Dexia Nederland NV	Piet Heinkade 55 NL-1019 GM Amsterdam	100	globale

(1) Liste complète disponible sur demande.

PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE DEXIA BANQUE BELGIQUE SA

Dexia Auto Lease SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Banque Belgique SA	Boulevard Pachéco 44 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Commercial Finance SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Crédits Logement SA	Boulevard Pachéco 44 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Funding Netherlands NV	Strawinskylaan 3105 NL-1077 ZX Amsterdam	100	globale
Dexia Insurance Belgium SA	Avenue Livingstone 6 – B-1000 Bruxelles	99,79	globale
Dexia Insurance Belgium Invest SA	Rue Joseph II 96 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Investment Company SA	Boulevard Pachéco 44 – B-1000 Bruxelles	100	globale
Dexia Investments Ireland SA	6 George's Dock – IRL-IFSC Dublin 1	100	globale
Dexia Lease Belgium SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Lease Services SA	Place Rogier 11 – B-1210 Bruxelles	100	globale
Dexia Life and Pensions SA	2, rue Nicolas Bové – L-1253 Luxembourg	100	globale
DIS Finance SA	2, rue Nicolas Bové – L-1253 Luxembourg	100	globale

PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG

Dexia Asset Management Luxembourg SA	136, route d'Arlon – L-1150 Luxembourg	100 ⁽¹⁾	globale
Dexia Banque Internationale à Luxembourg	69, route d'Esch – L-2953 Luxembourg	99,95	globale
Dexia LdG Banque SA	69, route d'Esch – L-1470 Luxembourg	100	globale
RBC Dexia Investor Services Ltd	77 Queen Victoria Street UK-London EC4N 4AY	50	proportionnelle
RBC Dexia Investor Services Bank SA	14, rue Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette	50	proportionnelle
RBC Dexia Investor Services Trust Ltd	77 King Street West - 35 th floor, Royal Trust Tower Toronto, ON, Canada M5W-1P9	50	proportionnelle

PRINCIPALES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DU SOUS-GROUPE DEXIA CRÉDIT LOCAL SA

Dexia banka Slovensko	Hodzova 11 – 010 11 – Zilina – Slovaquie	85,47	globale
Dexia CLF Banque	1, passerelle des Reflets Tour Dexia – la Défense 2 F-92919 La Défense	100	globale
Dexia Crediop Spa	Via Venti Settembre 30 – I-00187 Roma	70	globale
Dexia Crediop Ireland	6 George's Dock – IRL-IFSC Dublin 1	100	globale
Dexia Crédit Local SA	1, passerelle des Reflets Tour Dexia – la Défense 2 F-92919 La Défense	100	globale
Dexia Delaware LLC	15 East North Street, Delaware, 19901 Dover – USA	100	globale
Dexia FP Holdings Inc.	445 Park Avenue, 5 th Floor New York, NY 10022 – USA	100	globale
Dexia Holdings inc.	445 Park Avenue, 5 th Floor New York, NY 10022 – USA	100	globale
Dexia Israel Bank	19 Ha'arbaha st., "Hatihon" building, Tel Aviv 61200. P.O.B 7091	65,99	globale
Dexia Kommunalbank Deutschland AG	Charlottenstrasse 82 – D-10969 Berlin	100	globale
Dexia Kommunalkredit Bank AG	Fischhof 3A-1010 Wien – Autriche	100	globale
Dexia Kommunalkredit Bank Polska	ul Sienna 39 - 00-121 Warszawa – Pologne	100	globale
Dexia Municipal Agency SA	1, passerelle des Reflets Tour Dexia – la Défense 2 F-92919 La Défense	100	globale
Dexia Sabadell Banco Local	Paseo de las 12 Estrellas 4 Campo de las Naciones E-28042 Madrid	60	globale
Dexia Sofaxis	Route de Créton – F-18110 Vasselay	100	globale
FSA Global Funding Ltd	PO Box 1093GT, Boundery Hall Cricket Square – Grand Cayman Cayman Islands	100	globale

(1) 49 % détenus par Dexia Banque Belgique, 51 % détenus par Dexia Banque Internationale à Luxembourg.

3. Analyse par métier

Un secteur est un ensemble identifiable d'activités de Dexia qui, soit fournit des produits ou services donnés (secteur d'activités), soit fournit des produits ou services donnés dans un environnement économique donné (secteur géographique), qui est sujet à des risques et à des avantages économiques différents de ceux d'un autre secteur. Les secteurs dont la majorité des produits proviennent de ventes à des clients externes et dont le produit net bancaire, le résultat ou les actifs représentent au moins 10 % du total constituent des secteurs présentés séparément.

Conformément à la décision de la Commission européenne, désormais, à côté de la division Core, Dexia classe ses portefeuilles en run-off dans la division Legacy Portfolio Management. La division Core se compose des métiers Banque de détail et commerciale (RCB), Public and Wholesale Banking (PWB), Asset Management and Services (AMS) et Group Center.

En conséquence, l'analyse par métiers de Dexia a été modifiée à partir du 1^{er} janvier 2010.

Les chiffres de 2009 ont été revus pour assurer une meilleure comparabilité. Avec ce changement, la visibilité des métiers de base sera significativement améliorée.

Des explications détaillées sont disponibles dans le communiqué de presse de Dexia du 11 mai 2010.

Principaux changements par rapport à l'ancienne segmentation

- Le groupe est scindé en deux divisions :
 - Core, qui regroupe les activités suivantes :
 - Banque de détail et commerciale (RCB)
 - Public & Wholesale Banking (PWB)
 - Asset Management and Services (AMS) (Asset Management, Services aux investisseurs et Assurance)
 - Group Center.
 - Legacy Portfolio Management, qui regroupe les portefeuilles en run-off (prêts PWB non stratégiques, obligations et portefeuille Financial Products en run-off).
- La division Legacy Portfolio Management est reprise au bilan dans une division séparée qualifiée de non stratégique, avec un financement qui lui est clairement alloué. Le financement garanti par les États est attribué à cette division. Il en résulte que la division Core n'est plus impactée par le coût du financement garanti par les États.
- Les intérêts sur fonds propres alloués par le Group Center aux métiers sont désormais calculés sur le nouveau concept de fonds propres alloués.
 - sur les segments de la Division Core, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres économiques ;
 - sur les segments de la division Legacy, les fonds propres alloués sont égaux aux fonds propres normatifs c.-à-d. 12,5 % du volume pondéré des risques.

Les revenus des capitaux alloués mesurent la performance des métiers.

- Les informations financières relatives aux participations vendues en 2009 pour rencontrer les engagements pris avec la Commission européenne sont reprises dans la Legacy Division ; celles relatives aux ventes réalisées à partir de 2010 sont rapportées en Group Center. En 2010, toutes les participations vendues sont rapportées en Group Center.

ANALYSE PAR MÉTIER	31/12/09			31/12/10		
	Actif	dont investissements dans des entreprises associées	Dettes	Actif	dont investissements dans des entreprises associées	Dettes
(en millions d'EUR)						
Division Core	415 792	171	558 580	432 461	171	550 996
Banque de détail et commerciale	50 924	48	85 199	56 096	52	89 702
Public and Wholesale Banking	216 418	90	24 053	214 250	86	25 857
Asset Management and Services	31 505	24	31 346	29 468	8	29 576
<i>Asset Management</i>	333	1	111	332	0	116
<i>Services aux investisseurs</i>	9 515	0	9 201	9 700	0	9 588
<i>Assurances</i>	21 658	24	22 034	19 436	8	19 872
Group Center	116 945	9	417 982	132 647	25	405 861
Legacy Portfolio Management Division	161 838	0	7 062	134 274	0	5 011
Fonds propres			11 988			10 728
TOTAL	577 630	171	577 630	566 735	171	566 735

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

Les chiffres de 2009 ont été revus pour assurer la comparabilité.

(en millions d'EUR)	Produit net	dont résultat net des entreprises associées	dont marge d'intérêts	Résultat net avant impôts
AU 31 DÉCEMBRE 2009				
Division Core	5 004	9	3 796	1 027
Banque de détail et commerciale	2 765	2	1 894	537
Public and Wholesale Banking	1 227	2	954	564
Asset Management and Services	829	2	626	149
<i>Asset Management</i>	169	0	3	41
<i>Services aux investisseurs</i>	327	0	59	27
<i>Assurances</i>	332	2	565	81
Group Center	183	4	322	(222)
Legacy Portfolio Management Division	1 180	30	1 232	376
TOTAL	6 184	39	5 030	1 403
Résultat net avant impôts				1 403
Taxes				(314)
Participation ne donnant pas le contrôle				(79)
Résultat net – part du groupe				1 010

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

Les chiffres de 2009 ont été revus pour assurer la comparabilité.

(en millions d'EUR)	Produit net	dont résultat net des entreprises associées	dont marge d'intérêts	Résultat net avant impôts
AU 31 DÉCEMBRE 2010				
Division Core	4 916	5	3 519	1 140
Banque de détail et commerciale	2 852	2	1 990	709
Public and Wholesale Banking	1 007	(1)	617	544
Asset Management and Services	1 021	1	700	308
<i>Asset Management</i>	194	0	(50)	63
<i>Services aux investisseurs</i>	393	0	49	60
<i>Assurances</i>	434	1	701	185
Group Center	36	3	212	(421)
Legacy Portfolio Management Division	395	0	363	(216)
TOTAL	5 310	5	3 882	924
Résultat net avant impôts				924
Taxes				(127)
Participation ne donnant pas le contrôle				(74)
Résultat net – part du groupe				723

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

AUTRE INFORMATION SECTORIELLE	31/12/09				31/12/10			
	Investis- sements	Amortis- sements sur immobi- lisations incorpo- relles et corporel- les	Dépré- ciations (1)	Autres charges sans contre- partie de trésorerie (2)	Investis- sements	Amortis- sements sur immobi- lisations incorpo- relles et corporel- les	Dépré- ciations (1)	Autres charges sans contre- partie de trésore- rie (2)
(en millions d'EUR)								
Division Core	(464)	(297)	234	(46)	(368)	(293)	(64)	(138)
Banque de détail et commerciale	(150)	(75)	(364)	(20)	(84)	(163)	(204)	(5)
Public and Wholesale Banking	(141)	0	(129)	(1)	(254)	(28)	73	4
Asset Management and Services	0	0	500	(1)	0	(21)	50	(6)
<i>Asset Management</i>	0	0	116	2	0	0	12	0
<i>Services aux investisseurs</i>	0	0	(8)	(3)	0	0	0	(6)
<i>Assurances</i>	0	0	392	0	0	(21)	38	0
Group Center	(173)	(222)	227	(24)	(30)	(80)	18	(131)
Legacy Portfolio Management Division	0	(1)	(630)	5	(1)	(8)	(438)	(2)
TOTAL	(464)	(298)	(395)	(42)	(369)	(300)	(501)	(139)

Certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.

Les chiffres de 2009 ont été revus pour assurer la comparabilité.

(1) Composé de « Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles », « Dépréciations sur titres », « Dépréciations de prêts et provisions pour engagements de crédit » et « Dépréciations d'écarts d'acquisition ».

(2) Y compris les coûts liés à l'application de IFRS 2, les dotations nettes aux provisions pour restructuration, les dotations nettes aux provisions liées à l'application de l'IAS 19, les moins-values de réévaluation sur échange d'actifs et les provisions pour litiges juridiques.

Les relations entre les lignes de produits et plus particulièrement entre les lignes de produits commerciales, les marchés financiers et les centres de production et de service font l'objet de rétrocessions et/ou de transferts analytiques, établis selon les conditions de marché.

Le résultat de chaque ligne de produits inclut également :

- les rétributions de la marge commerciale de transformation, en ce compris les coûts de la gestion de cette transformation et les fonds propres alloués à cette activité sur la base de l'encours à moyen et à long terme ;

- l'intérêt sur le capital économique : le capital économique est alloué aux lignes de produits commerciales pour des besoins internes et le retour sur le capital économique est utilisé pour mesurer la performance de chaque ligne commerciale ;
- le coût du financement.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont allouées au segment « Group Center » sauf si elles sont directement gérées par une ligne de produits commerciale ou financière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	Belgique	France	Luxem- bourg	Turquie	États-Unis	Autres	Total
(en millions d'EUR)							
AU 31 DÉCEMBRE 2009							
Produit net	2 337	516	628	983	421	1 299	6 184
AU 31 DÉCEMBRE 2010							
Produit net	2 399	302	642	979	90	898	5 310

La zone géographique est déterminée par le pays de la société qui a conclu la transaction et non par le pays de la contrepartie de la transaction.

Les chiffres de 2009 ont été revus pour assurer la comparabilité.

4. Éléments significatifs repris dans le compte de résultats

Les montants détaillés concernent des opérations significatives et/ou inhabituelles. Il s'agit de montants cumulés, avant taxes.

La vente des 21,8 millions actions ordinaires d'Assured Guaranty Ltd a généré un résultat positif avant impôts de EUR 153 millions en « VI. Résultat net sur investissements ».

En 2010, la Commission européenne a donné son approbation à l'aide octroyée par les États belge, français et Luxembourgeois à Dexia qui s'est engagé à restructurer ses activités.

Dans le cadre des engagements pris avec la Commission européenne, Dexia a poursuivi l'allègement de son bilan. Des actifs ont été vendus pour un montant de EUR 27,2 milliards. Ceci a conduit à la reconnaissance d'une perte nette de provisions pour EUR -212,5 millions.

Dexia a également cédé ses participations dans SPE, Dexia Épargne Pension et Adinfo.

Un gain de EUR 69 millions a été dégagé sur la vente de SPE, de EUR 29 millions sur la vente de Dexia Épargne Pension et de EUR 14 millions sur la vente d'Adinfo, en « VI. Résultat net sur investissements ».

Par ailleurs, dans le cadre du plan de restructuration, Dexia a comptabilisé un montant de EUR -145,2 millions au titre de frais de restructuration.

Une charge d'intérêts de EUR 380 millions a été comptabilisée en rétribution de la garantie accordée au financement de Dexia par les États belge, français et luxembourgeois, et une autre charge d'intérêts de EUR 110 millions a été reconnue pour la garantie reçue des États belge et français pour le portefeuille de Financial Products et les dettes GIC qui y sont associées.

Par ailleurs, Dexia a enregistré une charge de EUR 73 millions en « II. Charges d'intérêts » au titre de contribution au système belge de garantie des dépôts.

Le groupe a enregistré un produit de EUR 44 millions en « XI. Autres résultats nets d'exploitation », à titre d'indemnisation des pertes subies dans le contexte de la fraude survenue au sein de la salle des marchés de Dexia Banque Belgique entre 1998 et 2001, et qui ont été intégralement comptabilisées entre 2000 et 2004 (inclus).

La variation de la valeur de marché des CDS acquis dans le cadre des titrisations synthétiques Dublin Oak et Wise ainsi que celle de l'activité d'intermédiation de CDS ont généré un résultat positif avant taxes de EUR 89,9 millions en

« V. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

Le poste « XVI. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements et de crédit » comprend un montant de EUR -559 millions relatifs au portefeuille Financial Products.

Un montant d'impôt différé actif de USD 35 millions a été reconnu sur des différences temporaires liées au portefeuille Financial Products. Un crédit d'impôt de USD 51 millions a, par ailleurs, été reconnu à la suite de l'extension de la période de report des pertes fiscales du passé aux USA (en « XX. Charges d'impôts »).

La Cour régionale de Bratislava a rendu une décision favorable à Dexia le 25 janvier 2011, annulant le jugement rendu en première instance en mai 2010 qui condamnait Dexia banka Slovensko à verser la somme de EUR 138 millions en principal. En conséquence, l'affaire sera rejugée par la Cour de première instance et en tenant compte du raisonnement juridique de la Cour régionale de Bratislava. Ceci ne remet pas en cause la vente de Dexia banka Slovensko conformément à l'accord intervenu en novembre 2010.

Cette décision a conduit à la reprise de la provision de EUR 138 millions comptabilisée en 2T 2010 en « XIX. Provisions pour litiges juridiques ». Cependant, une provision de EUR 39 millions a été maintenue pour couvrir des charges potentielles relatives au dossier Ritro.

Les éléments significatifs repris dans le compte de résultats de 2009 sont repris dans le rapport annuel Dexia 2009.

5. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

6. Litiges

Nous renvoyons ici à la partie « risque juridique » du chapitre gestion des risques, page 89.

7. Notes sur l'actif du bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

7.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie	150	7.9. Immobilisations corporelles	159
7.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales	151	7.10. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	161
7.3. Prêts et créances sur établissements de crédit	151	7.11. Actifs fiscaux	162
7.4. Prêts et créances sur la clientèle	152	7.12. Autres actifs	163
7.5. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	153	7.13. Actifs non courants destinés à être cédés	163
7.6. Investissements financiers	155	7.14. Contrats de location	164
7.7. Reclassement des actifs financiers (IAS39 amendée)	156	7.15. Qualité des actifs financiers	166
7.8. Investissements dans des entreprises associées	158		

7.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent comme suit : (échéance inférieure à 90 jours)

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 668	3 264
Prêts et créances sur établissements de crédit	7 683	8 534
Investissements financiers disponibles à la vente	3 690	2 926
Actifs non courants destinés à être cédés	126	0
TOTAL ⁽¹⁾	14 167	14 724

(1) Les cash collatéraux (EUR 25 144 millions en 2009), les actifs financiers détenus à des fins de transaction (EUR 83 millions en 2009) et les actifs financiers désignés à la juste valeur (EUR 2 millions en 2009) ont été retirés de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les chiffres au 31/12/2009 ont été revus.

B. DONT TRÉSORERIE RESTREINTE

	31/12/09	31/12/10
Réserves obligatoires ⁽¹⁾	839	1 897
Autres	2	0
TOTAL ⁽²⁾	842	1 897

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou auprès d'autres banques centrales.

(2) Les cash collatéraux ont été retirés de la trésorerie restreinte. Les chiffres au 31/12/2009 ont été revus.

Les cash collatéraux sont essentiellement payés ou reçus sur la base de la valeur de marché des dérivés collatéralisés.

Les dérivés collatéralisés utilisés par Dexia sont en grande partie des dérivés de crédit et des dérivés de taux d'intérêt qui couvrent des actifs à taux fixe.

Dans le cas d'une diminution des taux d'intérêt, la juste valeur des actifs augmente et la valeur du dérivé de couverture diminue. Cette diminution génère un paiement de cash collatéral.

Dans le contexte de diminution générale des taux d'intérêt qui perdure ces dernières années, le niveau des cash collatéraux reste élevé et les cash collatéraux ne peuvent plus être considérés comme des équivalents de trésorerie fluctuant à court terme. En conséquence, ils ont été exclus des équivalents de trésorerie. Les actifs financiers à la juste valeur et les actifs financiers détenus à des fins de transaction ont également été exclus.

7.2. Caisse et avoirs auprès des banques centrales

ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Trésorerie disponible	666	767
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires en dépôt	1 163	600
Réserves obligatoires en dépôt	844	1 899
TOTAL	2 673	3 266
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	2 668	3 264

7.3. Prêts et créances sur établissements de crédit

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Comptes nostro et cash collatéraux	28 367	34 157
Conventions de cession-rétrocession	3 385	6 307
Prêts et autres avances	10 500	8 354
Instruments de dettes	5 233	4 577
Prêts dépréciés	11	13
Instruments de dettes dépréciés	2	22
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés	(9)	(25)
Dépréciation collective	(62)	(26)
TOTAL	47 427	53 379
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	7 683	8 534

(1) Les cash collatéraux ont été retirés de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les chiffres au 31/12/2009 ont été revus.

B. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note 7.15. « Qualité des actifs financiers ».

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

E. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.4. Prêts et créances sur la clientèle

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/09	31/12/10
Secteur public ⁽¹⁾	181 372	180 415
Autres ⁽¹⁾	171 880	170 834
Prêts dépréciés	2 781	2 715
Instruments de dettes dépréciés	2 026	2 839
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés ⁽²⁾	(2 657)	(3 214)
Dépréciation collective ⁽³⁾	(1 415)	(1 282)
TOTAL	353 987	352 307
dont inclus en location-financement	5 125	5 302

(1) 31/12/2009 : les prêts de l'activité Social Housing de la succursale de Londres ont été reclassés de « Secteur public » vers « Autres » pour un montant de EUR 4 392 millions.

(2) 31/12/2009 : dont EUR 1 150 millions relatifs à Dexia FP ; 31/12/2010 : dont EUR 1 300 millions relatifs à Dexia FP.

(3) 31/12/2009 : dont EUR 239 millions relatifs à Dexia FP ; 31/12/2010 : dont EUR 327 millions relatifs à Dexia FP.

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Cash collatéraux	3 789	3 883
Conventions de cession-rétrocession	1 158	1 428
Prêts et autres avances	258 183	264 300
<i>dont effets de commerce et acceptations propres</i>	167	150
<i>dont créances résultant de location-financement</i>	5 125	5 302
<i>dont prêts titrisés</i>	18 549	19 893
<i>dont prêts non hypothécaires à tempérament</i>	3 003	4 128
<i>dont prêts hypothécaires</i>	18 798	19 425
<i>dont prêts à terme</i>	178 306	180 103
<i>dont avances en comptes courants</i>	5 729	6 444
<i>dont autres crédits</i>	28 506	28 856
Instruments de dettes	90 122	81 637
Prêts dépréciés	2 781	2 715
Instruments de dettes dépréciés	2 026	2 839
Moins :		
Dépréciation spécifique sur prêts dépréciés ou instruments de dettes dépréciés ⁽¹⁾	(2 657)	(3 214)
Dépréciation collective ⁽²⁾	(1 415)	(1 282)
TOTAL	353 987	352 307

(1) 31/12/2009 : dont EUR 1 150 millions relatifs à Dexia FP ; 31/12/2010 : dont EUR 1 300 millions relatifs à Dexia FP.

(2) 31/12/2009 : dont EUR 239 millions relatifs à Dexia FP ; 31/12/2010 : dont EUR 327 millions relatifs à Dexia FP.

C. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note 7.15. « Qualité des actifs financiers ».

D. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

E. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

F. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.5. Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

	31/12/09	31/12/10
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 362	5 347
Actifs financiers désignés à la juste valeur	3 715	3 941
TOTAL	10 077	9 288

7.5.1. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/09	31/12/10
Secteur public	1 200	572
Établissements de crédit	377	545
Autres	4 784	4 229
TOTAL	6 362	5 347

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Prêts	0	214
Obligations émises par des entités publiques	1 105	506
Autres obligations et instruments à revenu fixe	5 081	4 491
Actions et instruments à revenu variable	176	136
TOTAL	6 362	5 347

C. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES OBLIGATIONS ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31/12/09	31/12/10
Bons du Trésor et autres obligations éligibles au refinancement auprès des banques centrales	669	35

D. TITRES NANTIS DANS LE CADRE DE CESSIION-RÉTROCESSION AVEC D'AUTRES BANQUES

	31/12/09	31/12/10
	Juste valeur	Juste valeur
Inclus dans les obligations émises par des entités publiques	570	53
Inclus dans les autres obligations et instruments à revenu fixe	259	5

E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

F. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

G. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.5.2. ACTIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/09	31/12/10
Secteur public	209	111
Établissements de crédit	29	31
Autres	3 477	3 799
TOTAL	3 715	3 941

B. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Prêts	49	43
Obligations émises par des entités publiques	46	36
Autres obligations et instruments à revenu fixe	394	285
Actions et instruments à revenu variable	31	34
Assurance – contrats en unités de compte – prêts et obligations	655	459
Assurance – contrats en unités de compte – actions et instruments à revenu variable	2 539	3 085
TOTAL	3 715	3 941

Les actifs financiers sur le secteur public se retrouvent en obligations émises par des entités publiques, en prêts et dans les contrats en unités de compte.

C. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES OBLIGATIONS ÉLIGIBLES AU REFINANCEMENT AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

Néant.

D. TITRES NANTIS DANS LE CADRE DE CESSIION-RÉTROCESSION AVEC D'AUTRES BANQUES

Néant.

E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

F. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

Pour les actifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans les situations suivantes :

1) dans le cadre de l'activité d'assurance, pour les contrats en unités de compte (branche 23), le rendement de ce type de contrat appartient complètement au détenteur de la police d'assurance.

2) l'option de juste valeur est utilisée comme méthode alternative pour réduire la volatilité en compte de résultats quand, à la date d'acquisition, un risque existe de ne pas rencontrer les exigences de la comptabilité de couverture.

La méthodologie adoptée pour déterminer la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur est exposée dans la note 1. Règles de présentation et d'évaluation des comptes consolidés – section 1.7. Juste valeur des instruments financiers.

7.6. Investissements financiers

A. ANALYSE PAR CONTREPARTIE

	31/12/09	31/12/10
Secteur public	45 578	43 059
Établissements de crédit	43 508	28 669
Autres	15 751	15 195
Investissements financiers dépréciés	1 267	1 166
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS AVANT DÉPRÉCIATION	106 104	88 089
Moins :		
Dépréciation spécifique et collective sur investissements financiers dépréciés	(853)	(722)
TOTAL	105 251	87 367
dont inclus en trésorerie et équivalents de trésorerie	3 690	2 926

B. ANALYSE QUALITATIVE

Voir la note 7.15. « Qualité des actifs financiers ».

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE PAR NATURE

	Investissements disponibles à la vente		Investissements détenus jusqu'à leur échéance		Total	
	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
Prêts	43	42	0	0	43	42
Obligations émises par des entités publiques	41 023	38 323	887	881	41 910	39 204
Autres obligations et instruments à revenu fixe	59 838	45 470	679	565	60 517	46 036
Actions et instruments à revenu variable	3 634	2 806	0	0	3 634	2 806
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS AVANT DÉPRÉCIATION	104 538	86 643	1 565	1 446	106 104	88 089
Dépréciation spécifique et collective sur investissements financiers dépréciés	(853)	(722)	0	0	(853)	(722)
TOTAL INVESTISSEMENTS FINANCIERS	103 685	85 921	1 565	1 446	105 251	87 367

E. OBLIGATIONS CONVERTIBLES INCLUSES DANS LE PORTEFEUILLE DISPONIBLE À LA VENTE (POSITIONS SUPÉRIEURES À EUR 50 MILLIONS)

Néant.

F. TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES

Néant.

G. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

H. RECLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS (IAS 39 AMENDÉE)

Voir la note 7.7.

7.7. Reclassement des actifs financiers (IAS 39 amendée)

	De « Détenus à des fins de transaction » vers « Prêts et créances » (1)	De « Détenus à des fins de transaction » vers « Disponibles à la vente » (2)	De « Disponibles à la vente » vers « Prêts et créances » (3)
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} octobre 2008	6 591	2 704	90 784
Valeur comptable des actifs reclassés, au 1 ^{er} janvier 2009			874
Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2009 (A)	5 214	589	83 763
Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2009 (B)	5 070	713	83 201
MONTANT NON PRIS EN PRODUIT NET (1)&(2) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	(144)	124	n.a.
MONTANT NON COMPTABILISÉ DANS LA RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (3) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	n.a.	n.a.	(562)
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par le résultat	103	59	n.a.
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances	n.a.	n.a.	892
Valeur comptable des actifs reclassés, au 31 décembre 2010 (A)	3 801	342	75 759
Juste valeur des actifs reclassés, au 31 décembre 2010 (B)	3 513	324	74 557
MONTANT CUMULÉ NON PRIS EN PRODUIT NET (1)&(2) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	(288)	(18)	n.a.
MONTANT CUMULÉ NON COMPTABILISÉ DANS LA RÉSERVE DE JUSTE VALEUR DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (3) EN RAISON DU RECLASSEMENT (B)-(A)	n.a.	n.a.	(1 202)
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par le résultat	18	20	n.a.
Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances	n.a.	n.a.	816

Dexia a décidé d'appliquer à certains actifs l'amendement des normes IAS 39 & IFRS 7 du 13 octobre 2008 – Reclassement d'actifs financiers.

Les reclassements ont été opérés en date du 1^{er} octobre 2008 (voir rapport annuel Dexia 2008) et du 1^{er} janvier 2009.

Le taux d'intérêt effectif à la date de reclassement des actifs reclassés le 1^{er} janvier 2009 était compris dans une fourchette de 2,4 % à 37,1 %. Leur valeur de remboursement s'élevait à EUR 1 061 millions tandis que leur valeur comptable s'élevait à EUR 874 millions. Si ce reclassement n'avait pas été opéré, en 2009, un mouvement positif de EUR 129 millions aurait été reconnu pour ces actifs dans les réserves de variation de juste valeur des titres disponibles à la vente.

Impacts des reclassifications de 2008 et 2009 sur les fonds propres et le résultat

Transfert de la rubrique « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » aux rubriques « Prêts et créances » et « Investissements disponibles à la vente ».

La différence entre le montant comptable à la date de reclassement et le montant de remboursement est amortie sur la durée résiduelle de l'actif.

L'impact en résultat de cet amortissement est publié dans la ligne « Amortissement pendant l'exercice de la prime/décote par le résultat ».

La différence entre la « valeur comptable des actifs reclassés au 31 décembre » et la juste valeur représente les changements cumulés de juste valeur. Elle inclut également l'amortissement cumulé de la prime/décote depuis la date de reclassement. En 2009, la différence est positive pour les actifs détenus à des fins de transaction reclassés en « Investissements disponibles à la vente », en raison du retour à plus de liquidité sur les marchés et de la diminution des spreads, tandis qu'en 2010, la différence est négative en raison de l'augmentation des spreads.

Pour les actifs détenus à des fins de transaction reclassés en « Prêts et créances », les marchés demeurent illiquides et la différence est estimée négative, sur la base des modèles d'évaluation.

Transfert de la rubrique « Investissements disponibles à la vente » à la rubrique « Prêts et créances »

Dexia dispose d'un portefeuille « Investissements disponibles à la vente » particulier en ce sens qu'il est composé de titres à très longue échéance.

Il en résulte que de petites variations de spreads induisent des changements de valeur significatifs.

Le reclassement des titres d'« Investissements disponibles à la vente » vers « Prêts et créances » a eu pour effet d'augmenter le coût du risque de EUR 108 millions en 2009 et de le diminuer de EUR 13 millions en 2010.

Ces montants reprennent une estimation du montant net de dotations et d'utilisations de provisions collectives et de provisions spécifiques.

Si une dépréciation est avérée sur un actif financier initialement comptabilisé en « Investissements disponibles à la vente » et reclassé en « Prêts et créances » en application de IAS 39 amendée, toute différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des cash-flows attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif à la date de reclassification, est reconnue dans les comptes comme une perte de dépréciation.

En conséquence, tout montant non encore amorti reconnu dans l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances est également reconnu en charges. La diminution de la valeur comptable des actifs reclassés provient essentiellement de remboursements anticipés

ou partiels, d'échéances ou de ventes réalisées dans le cadre d'optimisation de la gestion du bilan et de titres ayant fait l'objet d'une dépréciation spécifique.

Comparativement à 2009, l'augmentation de la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs reclassés reflète l'augmentation de la valeur comptable sur la période de 816 millions (amortissement de la surcote/décote) et les changements dus aux variations de spreads de liquidité et de crédit sur les marchés.

Impacts du reclassement sur la marge d'intérêt

Le reclassement est sans impact en marge d'intérêts pour les actifs reclassés des « Investissements disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances » car l'amortissement de la prime/décote de l'actif est exactement compensé par l'amortissement de l'ajustement de juste valeur « gelée » des actifs financiers reclassés en prêts et créances.

Pour les actifs reclassés des « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les « Investissements disponibles à la vente » ou les « Prêts et créances », l'impact en marge d'intérêt s'élève à EUR 162 millions en 2009 et EUR 38 millions en 2010.

7.8. Investissements dans des entreprises associées

A. VALEUR COMPTABLE

	2009	2010
VALEUR COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER	682	171
- Acquisitions	0	1
- Cessions ⁽¹⁾	(392)	(4)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(7)	0
- Part du résultat avant impôt	55	6
- Part de l'impôt	(15)	0
- Dividendes payés	(33)	(3)
- Variation des écarts d'acquisition (voir ci-dessous)	(142)	0
- Part des gains ou pertes latents ou différés	22	0
- Autres	1	0
VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE	171	171

(1) Crédit du Nord en 2009.

B. ÉCARTS D'ACQUISITION INCLUS DANS LA VALEUR COMPTABLE

	2009	2010
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER	210	33
- Cessions ⁽¹⁾	(178)	0
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE (A)	33	33
AMORTISSEMENTS ⁽²⁾ ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER	(41)	(6)
- Cessions ⁽¹⁾	36	0
AMORTISSEMENTS ⁽²⁾ ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE (B)	(6)	(6)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE (A)+(B)	27	27

(1) Crédit du Nord.

(2) Les amortissements représentent les montants reconnus à ce titre jusqu'au 1^{er} janvier 2004, avant l'application des IFRS. Au 1^{er} janvier 2009, cela représentait un montant de EUR -36 millions sur Crédit du Nord et de EUR -6 millions sur Popular Banca Privada. Au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, il s'agit uniquement du montant pour Popular Banca Privada.

C. LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Entreprises associées	2009	2009	2010	2010	Référence au site web
	Valeur comptable	Juste valeur de l'investissement	Valeur comptable	Juste valeur de l'investissement	
SLF Finances SA	64	64	63	63	www.slf.be
Popular Banca Privada	48	64	49	64	www.popularbancaprivada.es
TOTAL	112	128	112	127	

7.9. Immobilisations corporelles

A. VALEUR NETTE COMPTABLE

	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location-financement	Location simple ⁽¹⁾		
COÛTS D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2009	2 046	3	1 137	65	124	988	4 363
- Acquisitions	186	0	88	14	43	134	464
- Dépenses ultérieures	5	0	0	0	0	27	32
- Cessions	(123)	0	(80)	0	(18)	(11)	(233)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(5)	0	(1)	0	0	(1)	(8)
- Transferts et annulations	(68)	0	(19)	0	(9)	(25)	(122)
- Écarts de conversion	1	0	0	0	0	0	1
- Autres	0	0	0	0	1	0	1
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)	2 041	3	1 124	78	141	1 112	4 499
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2009	(583)	0	(831)	(41)	(42)	(513)	(2 010)
- Amortissements comptabilisés	(81)	(1)	(71)	(9)	(20)	(22)	(204)
- Dépréciations comptabilisées	0	0	0	0	0	(51)	(51)
- Repris	0	0	1	0	0	0	1
- Cessions	17	0	36	0	10	8	71
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	1	0	1	0	0	1	2
- Transferts et annulations	15	0	20	0	8	47	90
- Écarts de conversion	0	0	0	0	0	0	(1)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009 (B)	(632)	(1)	(845)	(50)	(44)	(531)	(2 103)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)+(B)	1 409	2	279	28	96	581	2 396

(1) Principalement des voitures.

	Terrains et bâtiments		Mobilier de bureau et autres équipements			Immeubles de placement	Total
	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Usage propre Propriétaire	Usage propre Location financement	Location simple ⁽¹⁾		
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2010	2 041	3	1 124	78	141	1 112	4 499
- Acquisitions	173	0	92	10	81	13	369
- Dépenses ultérieures	6	0	0	0	0	45	51
- Cessions	(254)	0	(17)	0	(28)	(35)	(334)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(13)	0	(6)	0	(2)	0	(21)
- Transferts et annulations	(18)	0	(231)	0	0	53	(198)
- Écarts de conversion	4	0	9	3	0	5	20
- Autres	0	0	0	0	1	0	1
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)	1 938	3	971	90	194	1 192	4 387
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2010	(632)	(1)	(845)	(50)	(44)	(531)	(2 103)
- Amortissements comptabilisés	(72)	0	(76)	(9)	(32)	(22)	(211)
- Dépréciations comptabilisées	0	0	0	0	0	(1)	(1)
- Repris	0	0	0	0	0	1	1
- Cessions	6	0	12	0	14	28	60
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	9	0	5	0	1	0	16
- Transferts et annulations	32	0	231	0	0	(55)	208
- Écarts de conversion	(1)	0	(5)	(2)	0	(2)	(10)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010 (B)	(658)	(1)	(678)	(59)	(62)	(583)	(2 041)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)+(B)	1 280	2	293	31	132	608	2 346

(1) Principalement des voitures.

B. JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/09	31/12/10
Juste valeur soumise à évaluation indépendante	58	59
Juste valeur non soumise à évaluation indépendante	522	578
TOTAL	581	637

C. DÉPENSES

	31/12/09	31/12/10
Dépenses immobilisées pour la construction d'immobilisations corporelles	3	0

D. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES RELATIVES AUX IMMEUBLES DE PLACEMENT À LA CLÔTURE

Néant.

7.10. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

	Écarts d'acquisition positifs ⁽¹⁾	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total
COÛTS D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2009	1 936	714	612	3 262
- Acquisitions	0	85	48	133
- Cessions	0	(2)	(1)	(3)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	(10)	0	(1)	(11)
- Transferts et annulations	0	(1)	(27)	(28)
- Écarts de conversion	0	3	(1)	2
- Autres	0	0	(1)	(1)
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)	1 926	800	628	3 353
AMORTISSEMENTS CUMULÉS ET DÉPRÉCIATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2009	(186)	(521)	(361)	(1 069)
- Comptabilisés	(6)	(62)	(68)	(135)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	8	0	1	9
- Cessions	0	0	1	1
- Transferts et annulations	0	1	19	20
- Écarts de conversion	(2)	(1)	0	(2)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009 (B)	(186)	(583)	(408)	(1 176)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2009 (A)+(B)	1 740	217	220	2 177

(1) Les amortissements cumulés des écarts d'acquisition positifs s'élèvent à EUR -175 millions au 31 décembre 2009. Ce montant a été comptabilisé avant l'application des IFRS.

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciels ainsi que des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'acquisition du groupe DenizBank pour un montant net de EUR 120 millions. Ceux-ci seront amortis au plus tard fin 2016.

	Écarts d'acquisition positifs ⁽¹⁾	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	Total
COÛT D'ACQUISITION AU 1^{ER} JANVIER 2010	1 926	800	628	3 353
- Acquisitions	28	75	68	171
- Cessions	0	(4)	2	(2)
- Modifications du périmètre de consolidation (entrées)	1	3	0	4
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	(10)	(1)	(11)
- Transferts et annulations	0	(11)	(50)	(61)
- Écarts de conversion	54	9	12	75
COÛT D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)	2 007	860	660	3 528
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 1^{ER} JANVIER 2010	(186)	(583)	(408)	(1 176)
- Comptabilisés	0	(64)	(73)	(137)
- Modifications du périmètre de consolidation (sorties)	0	7	1	8
- Reprises	0	0	2	2
- Cessions	0	11	50	61
- Transferts et annulations	(2)	(3)	(5)	(10)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS CUMULÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010 (B)	(188)	(631)	(433)	(1 252)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2010 (A)+(B)	1 820	229	227	2 276

(1) Les amortissements cumulés des écarts d'acquisition positifs s'élèvent à EUR -177 millions au 31 décembre 2010. Ce montant a été comptabilisé avant l'application des IFRS.

(2) Les autres immobilisations incorporelles comprennent des achats de logiciels ainsi que des actifs incorporels identifiés dans le cadre de l'acquisition du groupe DenizBank pour un montant net de EUR 98 millions. Ceux-ci seront amortis au plus tard fin 2016.

ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS (Montants supérieurs à EUR 100 millions)	31/12/09	31/12/10
DenizBank	1 125	1 173
Group RBC Dexia	171	203
Crediop	131	131
DIS	104	104

L'évaluation du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) requiert l'incorporation des sorties de trésorerie associées à son financement. Étant donné que le capital déployé est géré au niveau du groupe, les fonds propres économiques alloués à l'UGT représentent les actifs nets générateurs de marge. La valeur comptable de l'UGT est dès lors égale aux fonds propres économiques majorés des écarts d'acquisition alloués (*goodwill*).

Si une filiale est active sur une seule UGT, les écarts d'acquisition sont alloués dans leur intégralité à cette UGT. Si une filiale est active sur plusieurs UGT, les écarts d'acquisition sont alloués aux UGT sur la base des flux de trésorerie attribuables à chaque UGT à la date d'acquisition. Si une activité est fortement intégrée, une UGT peut inclure plusieurs entités légales ou des UGT apparentées de différentes entités légales (Asset Management est considéré comme une seule UGT au même titre que Services aux investisseurs).

Conformément à la norme IAS 36, la dépréciation des écarts d'acquisition est comptabilisée en compte de résultats si le montant recouvrable d'un investissement est inférieur à sa

valeur comptable. Le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calculée sur la base de l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou DCF – *discounted cash flow*) et la juste valeur (transactions pour des activités comparables, cours boursiers pour des entreprises cotées aux activités comparables) diminuée des coûts de la vente.

La méthode du DCF repose sur une série d'hypothèses en termes de revenus et de dépenses futurs pour chaque entité. Ces paramètres s'appuient sur un plan financier approuvé par la direction. Ils sont extrapolés sur une période de croissance durable et se basent ensuite, en permanence, sur des taux de croissance à long terme.

Les tests intègrent le coût du capital basé sur un taux sans risque majoré d'une prime de risque spécifique à l'UGT. Les paramètres clés, sensibles aux hypothèses émises, sont dès lors le coefficient d'exploitation, le taux de croissance à long terme et le coût du capital.

Le test n'a conclu à aucune dépréciation sur écart d'acquisition pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie.

7.11. Actifs fiscaux

	31/12/09	31/12/10
Courants/payés d'avance	200	136
Impôts différés – actif (voir note 9.2.)	2 718	2 710
TOTAL	2 919	2 847

Les impôts différés – actif (IDA) sont constitués pour EUR 2,03 milliards (1,95 milliard en 2009) de IDA trouvant leur origine dans la réserve négative de juste valeur des obligations disponibles à la vente et pour EUR 0,13 milliard (EUR 0,15 milliard en 2009) d'IDA

résultant de la réserve négative de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

Le solde est relatif à d'autres éléments, notamment des pertes fiscales récupérables et des provisions.

7.12. Autres actifs

	31/12/09	31/12/10
Autres actifs	1 713	2 094
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	182	264
TOTAL	1 895	2 358

A. AUTRES ACTIFS

Analyse par nature	31/12/09	31/12/10
Produits à recevoir	109	123
Charges payées d'avance	60	60
Débiteurs divers	902	1 044
Actifs de régimes de retraite ⁽¹⁾	19	17
Stocks	18	5
Impôts d'exploitation	76	73
Autres actifs	529	772
TOTAL	1 713	2 094

(1) Voir la note 8.6 i.

B. AUTRES ACTIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Analyse par nature (coûts d'acquisition et part des réassureurs)	31/12/09	31/12/10
Part des réassureurs dans les réserves techniques	76	77
Créances résultant de transactions d'assurance directes	50	47
Primes à émettre	0	50
Coûts d'acquisition reportés	0	2
Autres actifs d'assurance	57	89
TOTAL	182	264

7.13. Actifs non courants destinés à être cédés

	31/12/09	31/12/10
Actifs de filiales destinées à la vente ⁽¹⁾	4 296	0
Actifs corporels et incorporels destinés à la vente	54	50
Autres actifs	1	1
TOTAL	4 350	50

(1) 2009 : Dexia Épargne Pension. Voir la note « 9.5.C. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés ».

7.14. Contrats de location

7.14.1. DEXIA EN TANT QUE BAILLEUR

A. LOCATIONS-FINANCEMENTS

	31/12/09	31/12/10
Investissement brut en locations-financements		
À moins d'un an	1 124	1 206
Entre 1 an et 5 ans	2 075	2 385
Supérieur à 5 ans	2 760	2 642
SOUS-TOTAL (A)	5 959	6 233
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS SUR LOCATIONS-FINANCEMENTS (B)	835	862
INVESTISSEMENT NET EN LOCATIONS-FINANCEMENTS (A)-(B)	5 124	5 371

	31/12/09	31/12/10
Investissement net en locations-financements		
À moins d'un an	957	1 011
Entre 1 an et 5 ans	1 756	1 993
Supérieur à 5 ans	2 412	2 367
TOTAL	5 124	5 371

	31/12/09	31/12/10
Montant des créances irrécouvrables sur locations-financements incluses dans la provision pour pertes sur prêts à la fin de l'exercice	37	131
Juste valeur estimée des locations-financements	4 849	5 171
Provision cumulée pour loyers minimums irrécouvrables	27	62

B. LOCATIONS SIMPLES

	31/12/09	31/12/10
Montant minimal des loyers futurs nets à recevoir au titre des locations simples irrévocables		
À moins d'un an	41	45
Entre 1 an et 5 ans	92	93
Supérieur à 5 ans	48	36
TOTAL	181	174
Montant des loyers conditionnels comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	1	1

7.14.2. DEXIA EN TANT QUE LOCATAIRE

A. LOCATIONS-FINANCEMENTS

Les montants sont négligeables – voir la note 7.9.

B. LOCATIONS SIMPLES

Montant minimal des loyers nets futurs au titre des locations simples irrévocables	31/12/09	31/12/10
À moins d'un an	108	95
Entre 1 an et 5 ans	268	270
Supérieur à 5 ans	232	300
TOTAL	608	665 ⁽¹⁾

(1) Essentiellement des loyers pour location d'immeubles, de voitures et d'équipements informatiques.

Montant minimal des recettes de sous-locations attendues au titre de sous-locations irrévocables à la date du bilan	8	7

Loyers et sous-loyers comptabilisés en charge au cours de l'exercice		
- loyers minimums	177	168
- sous-loyers	(3)	(2)
TOTAL	175	166

7.15. Qualité des actifs financiers

Analyse des prêts et titres ordinaires	Montant brut (A)	
	31/12/09	31/12/10
Prêts et créances ordinaires sur établissements de crédit	47 485	53 395
Prêts et créances ordinaires sur la clientèle	353 252	351 249
Investissements financiers ordinaires détenus jusqu'à leur échéance	1 565	1 446
Investissements financiers ordinaires disponibles à la vente	103 272	85 477
- dont instruments à revenu fixe	100 094	83 042
- dont actions	3 178	2 435
Dépréciation collective sur des prêts non spécifiquement dépréciés (-)	(1 477)	(1 308)
TOTAL	504 097	490 259

Analyse des prêts et titres dépréciés	Montant brut (B)		Provision spécifique sur prêts (C)		Total (B)+(C)	
	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
Prêts et créances sur établissements de crédit dépréciés	13	35	(9)	(25)	4	10
Prêts et créances sur la clientèle dépréciés	4 807	5 554	(2 657)	(3 214)	2 151	2 340
Investissements financiers dépréciés disponibles à la vente	1 267	1 166	(853)	(722)	413	444
- dont instruments à revenu fixe	810	794	(652)	(571)	158	222
- dont actions	457	372	(201)	(151)	256	221
TOTAL	6 087	6 755	(3 519)	(3 961)	2 568	2 794

Ordinaires + dépréciés	Montant brut (A)+(B)		Provision spécifique sur prêts (C)		Total (A)+(B)+(C)	
	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
Prêts et créances sur établissements de crédit	47 498	53 430	(9)	(25)	47 489	53 405
Prêts et créances sur la clientèle	358 059	356 803	(2 657)	(3 214)	355 402	353 589
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	1 565	1 446	0	0	1 565	1 446
Investissements financiers disponibles à la vente	104 538	86 643	(853)	(722)	103 685	85 921
- dont instruments à revenu fixe	100 904	83 836	(652)	(571)	100 252	83 265
- dont actions	3 634	2 806	(201)	(151)	3 433	2 656
Dépréciation collective sur des prêts non dépréciés (-)	(1 477)	(1 308)	0	0	(1 477)	(1 308)
TOTAL	510 184	497 014	(3 519)	(3 961)	506 665	493 053

8. Notes sur les dettes figurant au bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

8.1. Dettes envers les établissements de crédit	167	8.5. Dettes subordonnées	170
8.2. Dettes envers la clientèle	167	8.6. Provisions et autres obligations	171
8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	168	8.7. Dettes fiscales	175
8.4. Dettes représentées par un titre	169	8.8. Autres passifs	175
		8.9. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	175

8.1. Dettes envers les établissements de crédit

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
À vue	3 356	6 999
À terme	9 852	7 624
Conventions de cession-rétrocession	31 512	34 873
Banques centrales	54 502	25 520
Autres emprunts	24 502	23 474
TOTAL	123 724	98 490

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.2. Dettes envers la clientèle

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Dépôts à vue	34 174	32 257
Comptes d'épargne	33 859	37 990
Dépôts à terme	24 217	26 892
Autres dépôts de la clientèle	5 489	7 863
TOTAL DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	97 739	105 001
Conventions de cession-rétrocession	20 180	19 161
Autres emprunts	3 030	2 898
TOTAL DES EMPRUNTS À LA CLIENTÈLE	23 211	22 058
TOTAL	120 950	127 060

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat

	31/12/09	31/12/10
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	275	763
Passifs financiers désignés à la juste valeur	19 070	19 390
TOTAL	19 345	20 154

8.3.1. PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Obligations émises par des entités publiques	191	457
Autres obligations	12	235
Actions	72	71
TOTAL	275	763

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.3.2. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Passifs non subordonnés	15 520	15 588
Passifs subordonnés ⁽¹⁾	353	332
Contrats en unités de compte	3 197	3 471
TOTAL	19 070	19 390

(1) Liste disponible sur demande.

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1. et la note 12.2.H. pour le risque de crédit propre.

Pour les passifs financiers, l'option de juste valeur est surtout utilisée dans les situations suivantes :

1) Dans le cadre de l'activité d'assurance, pour les contrats en unités de compte (branche 23).

2) Par Dexia Financial Products Inc. et FSA Global Funding Ltd, pour les passifs pour lesquels les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas réalisées ou courent le risque de ne pas ; l'option de juste valeur est utilisée comme une alternative en vue de réduire la volatilité dans le compte de résultats.

Les classes de passifs suivantes sont soumises à un classement dans le cadre de l'option de juste valeur :

a) les passifs à taux fixe qui constituent des contrats de funding fortement adaptés, notamment aux demandes sur mesure requises par des investisseurs (activités GIC). Le spread de crédit propre est calculé au moyen d'un spread repris dans le benchmark.

b) les dettes à taux fixe de FSA Global Funding. Le spread de crédit utilisé est celui du financement à long terme de Dexia.

3) Dans le cas d'émission de dettes comprenant des dérivés incorporés.

8.4. Dettes représentées par un titre

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Certificats de dépôt	33 246	16 077
Bons d'épargne	13 136	12 430
Dettes convertibles ⁽¹⁾	2	1
Obligations non convertibles	166 681	181 964
TOTAL	213 065	210 473

(1) La liste des dettes convertibles est disponible sur demande.

B. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

C. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.5. Dettes subordonnées

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Dettes subordonnées non convertibles		
Emprunts perpétuels subordonnés	732	877
Autres	3 146	2 795
TOTAL	3 879	3 672

Liste disponible sur demande.

	31/12/09	31/12/10
Capital hybride et actions privilégiées remboursables	232	232

Instrument de capital hybride émis le 6 juillet 2001 par Dexia Banque Internationale à Luxembourg : emprunt perpétuel de EUR 225 millions à un taux d'intérêt de 6,821 %, remboursement annuel possible au plus tôt à partir du 6 juillet 2011.

B. ANALYSE DES DETTES SUBORDONNÉES ET CONVERTIBLES EN ACTIONS DEXIA

Néant.

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Voir les notes 12.4., 12.5. et 12.6.

D. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR

Voir la note 12.1.

8.6. Provisions et autres obligations

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09	31/12/10
Litiges ⁽¹⁾	329	250
Restructurations	160	189
Régimes de retraite à prestations définies	686	702
Autres obligations postérieures à l'emploi	54	56
Autres avantages à long terme du personnel	39	41
Provision pour engagements de crédit hors bilan ⁽²⁾	152	142
Contrats onéreux	52	35
Autres provisions (hors assurances) ⁽³⁾	109	84
TOTAL	1 581	1 498

(1) L'information relative aux provisions pour litiges juridiques est présentée dans le rapport de gestion à la page 89.

(2) Y compris les provisions relatives au dossier Legio Lease chez Dexia Nederland en 2009 et 2010, pour respectivement EUR 109 et 100 millions.

(3) Les autres provisions comprennent principalement des provisions pour la remise en état d'immobilier, de matériel et d'outillage ainsi qu'un certain nombre de provisions pour des événements non matériels.

B. ANALYSE DES MOUVEMENTS

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
AU 1^{er} JANVIER 2009	248	181	764	121	54	119	1 487
Écarts de change	(4)	0	1	(3)	0	(1)	(7)
Provisions complémentaires	106	57	105	58	5	24	355
Montants non utilisés annulés	(49)	(34)	(29)	(6)	0	(19)	(137)
Utilisations au cours de l'année	(14)	(44)	(65)	(6)	(7)	(14)	(150)
Transferts	43	0	3	(12)	0	0	34
AU 31 DÉCEMBRE 2009	329	160	778	152	52	109	1 581

	Litiges	Restructurations	Retraites et autres avantages salariés	Provision pour engagements de crédit hors bilan	Contrats onéreux	Autres provisions	Total
AU 1^{er} JANVIER 2010	329	160	778	152	52	109	1 581
Écarts de change	13	0	1	2	0	3	19
Provisions complémentaires	184	96	124	8	1	25	438
Montants non utilisés annulés	(188)	(32)	(18)	(10)	(9)	(41)	(298)
Utilisations au cours de l'année	(15)	(34)	(84)	(10)	(9)	(14)	(166)
Variation du périmètre (sorties)	0	(1)	(6)	0	0	(1)	(8)
Transferts	(73)	0	3	0	0	2	(68)
Autres mouvements	(1)	0	0	0	0	0	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2010	250	189	798	142	35	84	1 498

C. ANALYSE PAR ÉCHÉANCE

Voir la note 12.6.

D. PROVISIONS POUR RÉGIMES DE PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

a. Variation de la valeur actualisée des engagements	31/12/09	31/12/10
1. Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	1 897	2 001
2. Coût des services rendus dans l'année	81	86
3. Coût financier	105	97
4. Contributions des salariés	7	5
5. Ajustements	(2)	(1)
6. Perte (gain) actuariel(le)	183	9
7. Prestations	(69)	(92)
8. Primes payées	(4)	(4)
9. Acquisitions/désinvestissements	0	(11)
10. Réductions de régimes	(8)	(1)
11. Liquidations de régimes	(195)	(11)
12. Écarts de change	5	10
13. ENGAGEMENTS À LA FIN DE L'ANNÉE	2 001	2 088

b. Variation des actifs des régimes	31/12/09	31/12/10
1. Juste valeur des actifs à l'ouverture	1 287	1 237
2. Rentabilité attendue des actifs des régimes	65	61
3. Gain (perte) actuariel(le) sur les actifs des régimes	47	(16)
4. Contributions de l'employeur	95	100
5. Contributions des membres	6	5
6. Prestations	(69)	(91)
7. Primes payées	(4)	(4)
8. Liquidations de régimes	(195)	(11)
9. Acquisitions/désinvestissements	0	(7)
10. Écarts de change	5	10
11. JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES À LA FIN DE L'ANNÉE	1 237	1 284

c. Montants repris au bilan	31/12/09	31/12/10
1. Valeur actualisée des obligations financées	1 390	1 455
2. Juste valeur des actifs des régimes	1 237	1 284
3. Déficit (excédent) des plans financés	153	171
4. Valeur actualisée des obligations non financées	611	633
5. Gain (perte) actuariel(le) net(te) non comptabilisé(e)	(16)	(39)
6. Gain (coût) des services passés non comptabilisés	1	0
7. Effet de la limite du paragraphe 58(b)	9	12
8. PASSIF (ACTIF) NET	758	777
Montants repris au bilan		
1. Passif	780	797
2. Actif	(22)	(20)
3. PASSIF (ACTIF) NET	758	777

d. Composantes de la charge	31/12/09	31/12/10
Montants repris au compte de résultats		
1. Coût des services rendus durant la période	82	86
2. Charge d'intérêts	106	96
3. Rentabilité attendue des actifs des régimes	(65)	(61)
4. Amortissement services passés y compris coût § 58(a)	(1)	(1)
5. Amortissement gain/perte net(te) y compris § 58(a)	(11)	0
6. Effet de la limite du § 58(b)	2	2
7. Réduction des régimes perte (gain) comptabilisée	(8)	4
8. TOTAL CHARGE DES RÉGIMES PRISE EN RÉSULTAT	105	126
Rendement effectif des actifs		
Rendement effectif des actifs des régimes	112	45
Rendement effectif des actifs de remboursement	5	0

e. Réconciliation du bilan	31/12/09	31/12/10
1. Passif (actif) reconnu au bilan au début de l'exercice	747	758
2. Charges prises en résultat pendant l'exercice	105	126
3. Montants pris en fonds propres pendant l'exercice (SORIE)	0	0
4. Contributions de l'employeur pendant l'exercice	60	71
5. Prestations directes de la société pendant l'exercice	35	29
6. Droit aux remboursements	0	0
7. Acquisitions/désinvestissements	0	(7)
8. Ajustement pour écart de change – gain/perte	1	0
9. PASSIF (ACTIF) À LA FIN DE L'EXERCICE (1)+(2)+(3)-(4)-(5)+(6)+(7)+(8)	758	777

f. Actifs des régimes	Pourcentage des plans d'actifs	
	31/12/09	31/12/10
Catégories d'actifs		
1. Instruments de capitaux propres	12,32 %	12,30 %
2. Instruments de dettes	84,94 %	84,98 %
3. Biens immobiliers	0,33 %	0,32 %
4. Autres ⁽¹⁾	2,41 %	2,40 %

(1) Comprend les polices d'assurance qualifiantes.

g. Historique des pertes et des gains	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10
1. Écart entre le rendement effectif et le rendement attendu des plans d'actifs				
a. En montant	(44)	(141)	47	(16)
b. En pourcentage des plans d'actifs	-3,00 %	-11,00 %	4,00 %	-1,00 %
2. Écart entre les hypothèses retenues et les paramètres observés pour les engagements				
a. En montant	(53)	(5)	(18)	(28)
b. En pourcentage de la valeur actualisée des passifs liés à des régimes	-3,00 %	0,00 %	-1,00 %	-1,00 %

h. Fourchette des hypothèses retenues pour le calcul de la marge

	31/12/09					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue des obligations	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	3,50 % – 5,00 %	2,50 %	4,20 % – 5,55 %	2,95 % – 4,68 %	5,95 % – 7,68 %	2,50 % – 5,50 %
Suisse	3,25 %	0,90 %	3,50 %	3,25 %	6,70 %	2,50 %
Royaume-Uni	5,70 %	3,60 %	6,74 %	4,20 %	8,40 %	4,70 %

	31/12/10					
	Taux d'actualisation	Inflation	Rentabilité attendue des actifs	Rentabilité attendue des obligations	Rentabilité attendue sur actions	Taux d'augmentation des salaires
Europe	3,25 % – 4,50 %	2,00 %	3,75 % – 5,55 %	2,25 % – 4,25 %	5,75 % – 7,38 %	2,50 % – 5,00 %
Suisse	2,75 %	0,80 %	3,50 %	2,75 %	6,60 %	1,50 %
Royaume-Uni	5,30 %	3,70 %	6,46 %	4,10 %	8,30 %	5,10 %

Commentaires sur les hypothèses

(1) En raison de la baisse des taux d'intérêt, les taux d'actualisation ont été réduits de 25 points de base à 50 points de base par rapport à 2009.

(2) Le taux d'inflation a été ramené de 2,5 % à 2,0 % en tenant compte du faible niveau d'inflation de la dernière période.

(3) La rentabilité sur les actions tient compte d'une prime de risque.

Le rendement attendu des actifs est fonction de la répartition du portefeuille.

i. Réconciliation avec les états financiers

Obligations à long terme	2009	2010
Passifs nets liés à des régimes à prestations définies	686	702
Passifs nets liés à d'autres engagements postérieurs à la retraite	54	56
Passifs nets liés à d'autres avantages à long terme	39	41
Total passifs nets repris dans les états financiers ⁽¹⁾	779	799
Total passifs nets calculé par des actuaires	780	797
TOTAL PASSIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	(1)	(2)
Actifs nets liés à des régimes à prestations définies repris dans les états financiers ⁽²⁾	19	17
Total des actifs nets analysés par des actuaires	22	20
TOTAL DES ACTIFS NETS POUR RÉGIMES DE RETRAITE NON SIGNIFICATIFS	(3)	(3)

(1) Voir la note 8.6.A.

(2) Voir la note 7.12.A.

J. Concentration

Certains plans de retraite du groupe Dexia sont assurés auprès d'Ethias.

La juste valeur des actifs de ces régimes s'élève à EUR 870 millions au 31/12/2009 et à EUR 887 millions au 31/12/2010.

Sensibilité aux changements des taux d'intérêt

Une augmentation/diminution des taux d'intérêt de 25 points de base aurait les conséquences suivantes sur les montants 2010 :

Les engagements à fin 2010 diminueraient/augmenteraient de 2,9 %/3,1 % mais les montants figurant en provisions pour les plans de pension resteraient inchangés puisque les gains et pertes actuariels absorberaient l'écart.

Le coût des services rendus en 2011 diminuerait/augmenterait de 3,0 %/3,2 %, la charge d'intérêt augmenterait/diminuerait de 2,4 %/2,8 % et la rentabilité attendue des actifs du régime augmenterait/diminuerait de 5,4 %/5,4 %.

La charge totale nette des régimes diminuerait/augmenterait en 2011 de 3,3 %/ 3,0 % car cette diminution additionnelle de 25 points de base induirait une augmentation plus grande des pertes actuarielles.

Sans tenir compte de l'amortissement, la diminution/augmentation de la charge totale nette des régimes serait de 2,9/2,5 %.

E. RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les contributions aux régimes légaux de retraite ne sont pas repris dans ces montants.

Le montant comptabilisé en charges pour les régimes à cotisations définies est de EUR 25 millions pour 2010 en comparaison avec EUR 26,7 millions pour 2009.

8.7. Dettes fiscales

Analyse par nature	31/12/09	31/12/10
Impôt courant sur les bénéfices	207	123
Impôt différé passif (voir la note 9.2.)	31	33
TOTAL	238	157

8.8. Autres passifs

	31/12/09	31/12/10
Autres passifs (exceptés ceux relatifs aux activités d'assurance)	4 350	4 102
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	235	197
TOTAL	4 585	4 299

A. AUTRES PASSIFS (EXCEPTÉS CEUX RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE)

	31/12/09	31/12/10
Charges à payer	529	287
Produits constatés d'avance	408	408
Subventions	91	94
Créditeurs divers	2 116	1 925
Autres montants attribués reçus	1	1
Salaires et charges sociales (dus)	291	299
Dividende dû aux actionnaires	101	101
Impôts d'exploitation	165	174
Autres passifs	649	813
TOTAL	4 350	4 102

B. AUTRES PASSIFS SPÉCIFIQUES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/09	31/12/10
Dépôts dus aux cessionnaires	31	64
Dettes résultant de transactions d'assurance directe	189	120
Dettes résultant de transactions de réassurance	14	13
Autres passifs d'assurance	0	0
TOTAL	235	197

8.9. Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés

	31/12/09	31/12/10
Passifs de filiales destinées à la vente ⁽¹⁾	4 332	0
TOTAL	4 332	0

(1) 2009 : Dexia Épargne Pension. Voir la note « 9.5.C. Actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés ».

9. Autres notes annexes au bilan consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

9.1. Dérivés	176	9.8. Participation ne donnant pas le contrôle – fonds propres de base	193
9.2. Impôts différés	178	9.9. Contribution des coentreprises dans les états financiers	193
9.3. Contrats d'assurance	180	9.10. Gestion du capital	194
9.4. Transactions avec des parties liées	185	9.11. Taux de change	194
9.5. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées	188	9.12. Rémunération du commissaire aux comptes	194
9.6. Fonds propres	191		
9.7. Paiements fondés sur des actions	192		

9.1. Dérivés

A. ANALYSE PAR NATURE

	31/12/09		31/12/10	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés détenus à des fins de transaction	30 585	31 891	32 575	34 878
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	4 674	17 438	7 806	26 658
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	811	1 285	512	1 170
Dérivés de couverture de portefeuille couvert en taux	4 658	7 728	6 183	9 641
Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans une entité étrangère	0	22	1	1
TOTAL	40 728	58 364	47 077	72 347

B. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/09				31/12/10			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	82 149	82 641	1 331	1 530	82 326	83 045	2 830	3 159
FX forward	40 518	40 484	555	461	40 575	40 728	434	381
FX future	17	16	1	0	81	82	1	2
Cross currency swap	28 555	28 988	750	1 029	28 083	28 656	2 344	2 729
FX option	1 665	1 682	23	38	2 367	2 368	49	47
FX forward rate agreement	19	20	0	0	1 427	1 441	0	0
Autres dérivés de change (FX)	11 375	11 451	2	2	9 793	9 770	2	0
Dérivés de taux d'intérêt	789 390	821 490	26 958	28 378	816 589	839 022	27 000	29 252
Option-cap-floor-collar-swaption	55 414	88 517	788	999	102 918	123 233	1 312	1 628
IRS	687 041	688 008	26 133	27 348	630 168	630 921	25 603	27 581
FRA	36 092	33 787	35	28	59 734	60 559	41	41
Forward	5	2	0	0	0	0	0	0
Interest future	10 838	11 089	2	2	23 769	24 227	15	1
Autres dérivés de taux d'intérêt	0	87	0	1	0	82	29	1
Dérivés sur actions	5 125	6 250	437	455	4 691	5 800	336	404
Equity forward	8	33	17	6	9	45	14	6
Equity future	34	7	0	0	78	12	0	0
Equity option	1 853	2 750	221	231	1 263	2 121	110	131
Warrant	54	107	2	5	56	225	2	7
Autres dérivés sur actions	3 176	3 353	197	213	3 285	3 397	210	260
Dérivés de crédit	24 272	18 515	1 856	1 524	22 520	16 686	2 405	2 059
Credit default swap ⁽¹⁾	20 599	14 842	1 803	1 319	18 794	12 960	2 119	1 667
Total return swap	3 673	3 673	53	205	3 726	3 726	286	392
Dérivés sur matières premières	35	22	3	4	10	1	4	4
TOTAL	900 971	928 918	30 585	31 891	926 136	944 554	32 575	34 878

(1) Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été revus.

C. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

	31/12/09				31/12/10			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	32 341	34 008	1 104	3 020	28 321	30 150	2 073	5 539
Cross currency swap	26 328	27 795	1 077	2 498	28 321	30 150	2 073	5 539
FX forward rate agreement	6 013	6 213	27	522	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt	186 781	186 573	3 157	14 209	192 547	192 325	5 343	20 979
Option-cap-floor-collat-swaption	498	400	4	9	325	232	0	7
IRS	186 283	186 173	3 153	14 200	192 222	192 093	5 343	20 972
Dérivés sur actions	9 387	10 005	395	207	6 888	7 345	389	140
Equity option	91	792	48	26	91	619	51	27
Autres dérivés sur actions	9 296	9 213	347	181	6 797	6 726	338	113
Dérivés de crédit	17	20	0	2	0	0	0	0
Credit default swap	17	20	0	2	0	0	0	0
Dérivés sur matières premières	62	62	18	0	20	20	0	0
TOTAL	228 588	230 668	4 674	17 438	227 776	229 840	7 805	26 658

D. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/09				31/12/10			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	2 909	2 371	241	316	2 043	2 075	125	359
FX forward	149	146	0	0	670	670	0	0
Cross currency swap	2 687	2 140	239	316	1 373	1 405	125	359
FX forward rate agreement	73	85	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés de change (FX)	0	0	2	0	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt	50 424	46 924	570	969	25 602	25 611	386	810
IRS	49 924	46 924	570	967	25 602	25 611	386	810
FRA	500	0	0	2	0	0	0	0
Autres dérivés de taux d'intérêt	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	53 333	49 295	811	1 285	27 645	27 686	511	1 169

E. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE PORTEFEUILLE COUVERT EN TAUX ⁽¹⁾

	31/12/09				31/12/10			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
Dérivés de change	282	244	2	14	227	163	2	11
Dérivés de taux d'intérêt	379 720	379 710	4 656	7 714	311 798	311 789	6 181	9 630
TOTAL	380 002	379 954	4 658	7 728	312 025	311 952	6 183	9 641

(1) Uniquement stratégies de couverture de juste valeur.

F. DÉTAIL DES DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET DANS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

	31/12/09				31/12/10			
	Montant notionnel		Actif	Passif	Montant notionnel		Actif	Passif
	À recevoir	À livrer			À recevoir	À livrer		
FX forward	366	388	0	22	469	468	1	1

9.2. Impôts différés

A. ANALYSE

	31/12/09	31/12/10
IMPÔT DIFFÉRÉ – ACTIF (PASSIF)	2 688	2 677
Impôt différé – passif	(31)	(33)
Impôt différé – actif	4 302	5 700
Impôt différé	4 271	5 667
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(1 583)	(2 990)

B. MOUVEMENTS

	2009	2010
AU 1^{ER} JANVIER	3 908	2 688
Mouvements de l'exercice :		
- Montants reconnus dans le compte de résultats ⁽¹⁾	107	(27)
- Éléments directement imputés aux fonds propres	(1 297)	(10)
- Modifications du périmètre de consolidation	0	(12)
- Écarts de change	(31)	109
- Autres mouvements	1	(70)
AU 31 DÉCEMBRE	2 688	2 677

(1) En 2009, les impôts différés relatifs au 1^{er} trimestre 2009 des activités d'assurance de FSA Holdings sont comptabilisés en « Actifs non courants destinés à être cédés ». En conséquence, un montant de EUR 184 millions, repris dans le compte de résultats, n'est pas repris dans cette ligne (voir la note 11.15.). En 2010, un montant de USD 35 millions d'impôts différés actifs a été reconnu sur des différences temporelles sur le portefeuille Financial Products.

Impôt différé provenant d'actifs du bilan	31/12/09		31/12/10	
	Total	dont impact en résultat	Total	dont impact en résultat
Trésorerie, prêts et provisions pour perte sur prêts	(1 549)	541	(2 800)	(1 255)
Titres	1 177	659	2 000	174
Dérivés	(1 686)	372	(3 718)	(1 994)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(181)	(7)	(200)	(9)
Autres actifs spécifiques aux activités d'assurance	0	(1)	(1)	(1)
Autres	13	0	31	10
TOTAL	(2 226)	1 564	(4 688)	(3 074)

Impôt différé provenant de passifs du bilan	31/12/09		31/12/10	
	Total	dont impact en résultat	Total	dont impact en résultat
Dérivés	3 771	(767)	6 756	2 912
Emprunts, dépôts et émission de dettes représentées par un titre	933	(333)	1 285	344
Provisions	98	0	84	(18)
Retraites	113	(1)	108	(4)
Autres passifs spécifiques aux activités d'assurance	(5)	28	3	7
Provisions non imposables	(114)	(2)	(105)	9
Autres	129	7	151	112
TOTAL	4 925	(1 068)	8 282	3 362

Impôt différé provenant d'autres éléments	31/12/09		31/12/10	
	Total	dont impact en résultat	Total	dont impact en résultat
Pertes fiscales récupérables	1 665	(136)	2 153	369
Crédit d'impôt reporté	17	11	1	(17)
Entités ayant un statut fiscal spécial	(110)	51	(82)	28
TOTAL	1 572	(74)	2 073	380
TOTAL IMPÔT DIFFÉRÉ	4 271		5 667	

C. DATE D'EXPIRATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS – ACTIFS NON COMPTABILISÉS

Nature	31/12/09				Total
	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	
Différences temporelles	0	0	0	(1 220)	(1 220)
Pertes fiscales récupérables	(6)	(4)	(194)	(143)	(347)
Crédit d'impôt reporté	0	0	(16)	0	(16)
TOTAL	(6)	(4)	(210)	(1 363)	(1 583)

Nature	31/12/10				Total
	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance illimitée	
Différences temporelles	0	0	0	(1 206)	(1 206)
Pertes fiscales récupérables	(4)	(131)	(1 457)	(190)	(1 782)
Crédit d'impôt reporté	0	(1)	0	0	(1)
TOTAL	(4)	(132)	(1 457)	(1 396)	(2 989)

9.3. Contrats d'assurance

	31/12/09			31/12/10		
	Contrats sur la vie	Contrats non vie	Total	Contrats sur la vie	Contrats non vie	Total
Réserves brutes ⁽¹⁾	12 617	790	13 407	14 797	848	15 645
Réserves brutes – part des réassureurs ⁽²⁾	11	65	76	12	66	78
Primes et contributions perçues ⁽³⁾	1 770	453	2 223	2 440	478	2 918
Sinistres encourus et variation des réserves techniques – part des réassureurs ⁽³⁾	35	10	45	44	18	62
Primes cédées aux réassureurs ⁽⁴⁾	(87)	(34)	(121)	(109)	(38)	(147)
Sinistres encourus ⁽⁴⁾	(1 311)	(265)	(1 576)	(852)	(283)	(1 135)
Variations des réserves techniques ⁽⁴⁾	(1 085)	(44)	(1 129)	(2 331)	(58)	(2 389)

(1) Dettes VIII. Provisions techniques des sociétés d'assurance.

(2) Voir la note 7.12. Autres actifs, tableau B.

(3) Voir la note 11.7. Marge technique des contrats d'assurance – Primes et produits techniques des activités d'assurance.

(4) Voir la note 11.7. Marge technique des contrats d'assurance – Charges techniques des activités d'assurance.

A. CONTRATS SUR LA VIE

A.1. Revenus et dépenses

Primes perçues

	31/12/09					31/12/10				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD ⁽¹⁾		Total	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD ⁽¹⁾		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises		Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Primes brutes souscrites	329	315	1 092	34	1 770	288	372	1 741	39	2 440
Primes cédées aux réassureurs	(3)	(80)	(4)	0	(87)	(5)	(103)	(1)	0	(109)
Variation des réserves brutes pour primes non acquises (RPNA)	(2)	0	0	0	(2)	(1)	0	0	0	(1)
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE	324	235	1 088	34	1 681	282	269	1 740	39	2 330

(1) Éléments de participation discrétionnaire.

Dépenses sur sinistres

	2009					2010				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises		Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Sinistres bruts payés	(194)	(144)	(943)	(30)	(1 311)	(186)	(143)	(505)	(18)	(852)
Réserves pour sinistres au 1 ^{er} janvier	36	10	22	0	68	39	6	26	0	71
Réserves pour sinistres au 31 décembre	(39)	(6)	(26)	0	(71)	(43)	(6)	(31)	0	(80)
Réserves pour sinistres transférées	1	0	(1)	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	3	32	1	0	36	4	41	0	0	45
SINISTRES NETS ENCOURUS	(193)	(108)	(946)	(30)	(1 277)	(186)	(102)	(510)	(18)	(816)

Variations des réserves techniques

1) Variation de la réserve pour assurance vie

	2009					2010				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises		Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Réserve pour assurance vie au 1 ^{er} janvier	2 755	808	12 059	269	15 891	2 459	871	8 984	131	12 445
Variation de l'ouverture liée aux taux de conversion et aux variations de périmètre	(1)	(47)	0	0	(48)	1	0	0	0	1
Réserve pour assurance vie au 31 décembre	(2 710)	(871)	(12 656)	(280)	(16 517)	(2 499)	(1 028)	(10 862)	(191)	(14 580)
<i>dont Dexia Épargne Pension au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾</i>	<i>(251)</i>	<i>0</i>	<i>(3 672)</i>	<i>(149)</i>	<i>(4 072)</i>					
<i>Réserve pour assurance vie au 31 décembre sans Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾</i>	<i>(2 459)</i>	<i>(871)</i>	<i>(8 984)</i>	<i>(131)</i>	<i>(12 445)</i>					
Réserve pour assurance vie transférée	(262)	(22)	(54)	(5)	(343)	3	(26)	10	0	(13)
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 1 ^{er} janvier	(13)	(3)	0	0	(16)	(7)	(3)	0	0	(10)
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 31 décembre	8	3	31	0	42	6	3	0	0	9
<i>dont Dexia Épargne Pension au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>31</i>	<i>0</i>	<i>32</i>					
<i>Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie au 31 décembre sans Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾</i>	<i>7</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10</i>					
Part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie transférée	171	0	(198)	0	(27)	0	0	0	0	0
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE POUR ASSURANCE VIE	(52)	(132)	(817)	(16)	(1 017)	(37)	(183)	(1 868)	(60)	(2 148)
Variation de la réserve pour assurance vie 2010 suite à la vente de Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾						(6)	0	(117)	(4)	(127)
Variation de la part des réassureurs dans la réserve pour assurance vie 2010 suite à la vente de Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾						1	0	0	0	1

(1) Au 31 décembre 2009, en application de IFRS 5, Dexia Épargne Pension a été transféré en actifs destinés à être cédés et en passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés. Dexia Épargne Pension a été consolidé jusqu'au 31 mars 2010.

2) Variation de la réserve de participation aux bénéfices

	2009					2010				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises		Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Réserve de participation aux bénéfices au 1 ^{er} janvier	13	6	9	1	29	5	8	74	1	88
Réserve de participation aux bénéfices au 31 décembre	(5)	(8)	(74)	(1)	(88)	(6)	(11)	(109)	(1)	(127)
Réserve de participation aux bénéfices transférée	(12)	0	9	(1)	(4)	0	0	(8)	(1)	(9)
VARIATION NETTE DE LA RÉSERVE DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES	(4)	(2)	(56)	(1)	(63)	(1)	(3)	(42)	(1)	(47)

A.2. Actif et passif

Réserves brutes

	31/12/09					31/12/10				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises		Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Réserve d'assurance vie normes locales	2 710	871	12 656	280	16 517	2 499	1 028	10 862	191	14 580
Part de Dexia Épargne Pension transférée en passifs destinés à la vente	(249)	0	(3 672)	(149)	(4 070)	0	0	0	0	0
Réserves résultant des ajustements de comptabilité reflet	0	5	0	0	5	0	5	0	0	5
TOTAL DE LA RÉSERVE D'ASSURANCE VIE	2 461	876	8 983	131	12 451	2 499	1 033	10 862	191	14 584
Réserves pour sinistres	39	6	26	0	71	43	6	31	0	80
Primes brutes non acquises (UPR)	5	0	0	0	5	6	0	0	0	6
Autres réserves techniques	5	8	74	1	88	6	11	109	1	127
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	2 511	891	9 083	132	12 617	2 553	1 050	11 002	192	14 797

Part des réassureurs

	31/12/09					31/12/10				
	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total	Contrats d'assurance		Contrats de placement avec EPD		Total
	Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises		Particuliers	Entreprises	Particuliers	Entreprises	
Part des réassureurs dans les réserves d'assurance vie	8	3	31	0	42	6	3	0	0	9
Part de Dexia Épargne Pension transférée en actifs destinés à la vente	(1)	0	(31)	0	(32)	0	0	0	0	0
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	1	0	0	0	1	2	0	0	0	2
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	8	3	0	0	11	9	3	0	0	12

Participation discrétionnaire incluse dans les fonds propres

	31/12/09			31/12/10		
	Contrats de placement avec EPD			Contrats de placement avec EPD		
	Particuliers	Entreprises	Total	Particuliers	Entreprises	Total
Participation discrétionnaire nette incluse dans les fonds propres	1	0	1	0	0	0

Les contrats d'assurance ou les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, qui comportent des dérivés incorporés nécessitant d'être séparés et évalués à la juste valeur par le compte de résultats, se limitent à deux produits dont le montant est non significatif.

Réconciliation des variations de la réserve d'assurance vie

	2009			2010		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 1^{ER} JANVIER	15 892	16	15 876	12 453	10	12 443
Primes nettes acquises/primes à recevoir	1 545	44	1 501	1 790	1	1 788
Réserves complémentaires résultant des ajustements de comptabilité reflet	4	0	4	0	0	0
Sinistres payés	(1 226)	(10)	(1 216)	(661)	(2)	(659)
Résultats sur décès et vie	(74)	5	(79)	(82)	0	(82)
Allocation des intérêts techniques	487	(1)	488	426	0	426
Autres variations	(59)	(11)	(48)	658	0	658
Variation due à Dexia Épargne Pension ⁽¹⁾	(4 070)	(33)	(4 037)	0	0	0
Variation du périmètre de consolidation	(47)	0	(47)	0	0	0
RÉSERVE D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE	12 453	10	12 443	14 584	9	14 575

(1) Dexia Épargne Pension est transféré en Actifs destinés à être cédés et en Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés.

B. CONTRATS NON VIE

B.1. Revenus et dépenses

Primes perçues

	2009	2010
Primes brutes souscrites	453	478
Primes cédées aux réassureurs	(34)	(38)
PRIMES NETTES APRÈS RÉASSURANCE (A)	419	440
Variation des réserves brutes pour primes non acquises	(6)	(4)
Part des réassureurs dans la variation des réserves pour primes non acquises	0	0
VARIATION DES RÉSERVES NETTES POUR PRIMES NON ACQUISES (RPNA) (B)	(6)	(4)
TOTAL DES PRIMES NETTES ACQUISES (A)+(B)	413	436

Dépenses sur sinistres

	2009	2010
Sinistres bruts payés	(265)	(283)
Réserve pour sinistres au 1 ^{er} janvier	631	667
Réserve pour sinistres au 31 décembre	(667)	(720)
Part des réassureurs	10	18
SINISTRES NETS ENCOURUS	(291)	(318)

Variation des autres réserves d'assurance non vie

	2009	2010
Autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	19	21
Autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	(21)	(22)
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 1 ^{er} janvier	(1)	(1)
Part des réassureurs dans les autres réserves d'assurance non vie au 31 décembre	1	1
VARIATION NETTE DU PASSIF D'ASSURANCE	(2)	(1)

B.2. Actif et passif**Réserves brutes**

	31/12/09	31/12/10
Réserves pour sinistres	610	652
Réserves pour frais internes de règlement de sinistres (FIRS)	23	26
Réserves pour sinistres encourus mais non comptabilisés (ENC)	34	42
Total des réserves pour sinistres	667	720
Autres réserves techniques	21	21
Réserve pour primes non acquises (RPNA)	102	107
TOTAL DES RÉSERVES BRUTES	790	848

Part des réassureurs

	31/12/09	31/12/10
Part des réassureurs dans les réserves pour sinistres	61	62
Part des réassureurs dans le total des réserves pour sinistres	61	62
Part des réassureurs dans les autres réserves techniques	1	1
Part des réassureurs dans les réserves RPNA	3	3
PART TOTALE DES RÉASSUREURS	65	66

Réconciliation des variations des réserves pour sinistres

	2009			2010		
	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net	Montant brut	Montant de réassurance	Montant net
Réserve pour sinistres au 1 ^{er} janvier	631	66	565	667	62	605
Sinistres des années précédentes payés	(117)	(8)	(109)	(124)	(2)	(122)
Variation des charges pour sinistres par rapport aux exercices précédents	(44)	1	(45)	(47)	(2)	(45)
Passif sur sinistres de l'année courante	197	3	194	224	4	220
RÉSERVES POUR SINISTRES AU 31 DÉCEMBRE	667	62	605	720	62	658

Évolution des sinistres

Année de liquidation	Triangle de Run-Off (sinistralité brute)					
	Précédent	Année de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010	
2006	463	238				
2007	353	133	267			
2008	295	77	144	285		
2009	245	57	77	167	330	
2010	206	51	58	93	162	377

Le triangle indique que le ratio des dommages par année de survenance comparativement aux dommages totaux reste stable au fil des années. Toutefois les pertes subies en 2010 se sont accrues en raison des tempêtes et des inondations.

9.4. Transactions avec des parties liées

A. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Principaux dirigeants ⁽¹⁾		Entités exerçant un contrôle commun ou une influence significative sur l'entité ⁽²⁾		Filiales		Entreprises associées		Coentreprises dans lesquelles l'entité est un coentrepreneur	
	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10	31/12/09	31/12/10
Prêts ⁽³⁾			1 674	1 529	2	7	217	235	32	69
Intérêts perçus			72	57			12	11	1	1
Dépôts ⁽³⁾	2	8	1 675	3 388	96	72	104	114	838	1 271
Intérêts payés			(39)	(60)	(7)	(3)	(2)	(1)	(25)	(6)
Commissions nettes ⁽⁴⁾			36	34	1		19	22	(9)	(7)
Garanties et engagements de crédit donnés par le groupe			349	415	9	1	63	124	1 709	2 281
Garanties et engagements de crédit reçus par le groupe			740	534			9	92	30	30

(1) Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et du comité de direction.

(2) Nous faisons ici référence aux principaux actionnaires de Dexia (2009-2010) : Arcofin, Holding Communal et la Caisse des dépôts et consignations. Dexia applique IAS 24 § 25 pour ces transactions conclues aux conditions générales de marché.

En conséquence, les transactions avec les États belge et français ne sont pas présentes dans le tableau A mais décrites au point 9.4.C.

(3) Les transactions avec des parties liées sont conclues aux conditions du marché.

(4) Les chiffres des commissions nettes de 2009 ont été revus.

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur les prêts octroyés à des parties liées.

Le groupe Dexia n'a pas effectué de transaction d'investissement supérieure à EUR 25 millions avec des parties liées.

B. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

	31/12/09	31/12/10
Avantages à court terme	5	6
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat	0	1

Les détails par personne sont publiés dans le Rapport de rémunération à la page 43 de ce rapport annuel.

« Avantages à court terme » comprend le salaire, le bonus et les autres avantages.

Le paiement des bonus est soumis à certaines conditions et est partiellement différé, comme expliqué dans le Rapport de rémunération en page 43.

« Avantages postérieurs à l'emploi » comprend les engagements de pension calculés en conformité avec la norme IAS 19.

C. TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE, FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS

Dispositif de garantie des financements de Dexia

Le 9 décembre 2008, les États français, belge et luxembourgeois ont signé avec Dexia une Convention de Garantie Autonome précisant les modalités de mise en œuvre du Protocole d'accord conclu le 9 octobre 2008 entre les trois États et Dexia. En vertu de cette Convention de Garantie, les trois gouvernements garantissent conjointement mais non solidairement l'exécution par Dexia SA, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Dexia Banque Belgique et Dexia Crédit Local (ainsi que certaines de leurs succursales et entités d'émission) de leurs obligations de remboursement résultant de certains financements attribués par les banques centrales, les établissements de crédit et les contreparties institutionnelles ou professionnelles, pour autant que ces obligations se rapportent à des financements contractés ou émis entre le 9 octobre 2008 et le 31 octobre 2009 et arrivent à échéance au plus tard le 31 octobre 2011.

Chacun des États garantit ces obligations de remboursement à hauteur de sa quote-part respective :

- (i) 60,5 % pour l'État belge ;
- (ii) 36,5 % pour l'État français ; et
- (iii) 3,0 % pour l'État luxembourgeois.

Outre la Convention de Garantie, les trois États et Dexia ont signé un « memorandum opérationnel » complétant ladite convention sur des aspects opérationnels et de procédure. Ce memorandum prévoit notamment un processus de suivi quotidien des montants garantis, comprenant la publication journalière du montant global garanti et, dans le cadre des émissions obligataires garanties de Dexia, un système de certificats d'éligibilité permettant aux États d'émettre, à la demande de Dexia, des certificats confirmant la couverture de chaque émission obligataire par le mécanisme de garantie.

Le 19 novembre 2008, la Commission européenne a autorisé ce mécanisme de garantie pour une période de 6 mois à compter du 3 octobre 2008, période renouvelée automatiquement en cas de soumission d'un plan de restructuration jusqu'à ce que la Commission se prononce définitivement sur ce plan. En mars 2009, les trois États ont confirmé la prolongation de la garantie, conformément à la décision de la Commission européenne du 13 mars 2009.

En date du 14 octobre 2009, par un Avenant à la Convention de Garantie du 9 décembre 2008 précitée, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont convenu de prolonger le dispositif de garantie pour une durée d'un an, couvrant les financements contractés ou émis au plus tard le 31 octobre 2010. Cette prolongation s'est accompagnée de certains aménagements au dispositif de garantie, visant à limiter au strict minimum l'intervention étatique et à permettre une sortie ordonnée du mécanisme de garantie à un horizon crédible. Ces aménagements comprennent notamment :

(i) la réduction du plafond des encours garantis de EUR 150 milliards à EUR 100 milliards, avec un engagement de Dexia de faire ses meilleurs efforts pour limiter l'utilisation de la garantie à EUR 80 milliards ;

(ii) l'extension à 4 ans de l'échéance maximale des nouveaux financements contractés ou émis sous la garantie ainsi révisée ; et

(iii) la renonciation par Dexia au bénéfice de la garantie, à compter du 16 octobre 2009, pour tous les nouveaux contrats d'une échéance inférieure à un mois et pour l'ensemble des contrats à durée indéterminée.

Aux termes de la Convention de Garantie, Dexia doit verser la rémunération suivante aux États :

(i) pour les financements ayant une échéance inférieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, calculée sur l'encours moyen des financements garantis, et

(ii) pour les financements ayant une échéance égale ou supérieure à 12 mois : une commission annuelle de 50 points de base, augmentée de la plus petite des deux valeurs suivantes : soit la médiane des *CDS spreads* de Dexia à 5 ans calculée sur la période débutant le 1^{er} janvier 2007 et s'achevant le 31 août 2008, soit la médiane des *CDS spreads* à 5 ans de l'ensemble des établissements de crédit ayant une notation de crédit à long terme équivalente à celle de Dexia, calculée sur l'encours moyen des financements garantis.

La prolongation et l'aménagement de la garantie ainsi prévus par l'Avenant du 14 octobre 2009 ont été autorisés par voie d'une décision intérimaire de la Commission européenne pour une période de 4 mois à compter du 30 octobre 2009 (soit jusqu'au 28 février 2010) ou jusqu'à décision définitive, si celle-ci intervient avant l'expiration de ladite période de 4 mois, de la Commission européenne dans le cadre de la procédure ouverte le 13 mars 2009 au titre du contrôle des aides d'État.

Dans le cadre d'un accord distinct daté du 17 mars 2010, les États belge, français et luxembourgeois, d'une part, et Dexia, d'autre part, ont modifié et complété de la manière suivante l'Avenant à la Convention de Garantie du 14 octobre 2009 afin de refléter les termes de la décision définitive de la Commission européenne dans le cadre de la procédure des aides d'État du 26 février 2010. Les changements comprennent :

(i) l'avancement de la date limite pour contracter ou émettre des financements garantis au 31 mai 2010 (pour les financements dont la maturité est inférieure à 12 mois) et au 30 juin 2010 (pour les financements dont la maturité est supérieure à 12 mois) ;

(ii) l'avancement de la date d'expiration de la garantie des dépôts (et assimilés) au 1^{er} mars 2010 ;

(iii) l'augmentation progressive prorata temporis de la rémunération versée par Dexia au titre de la garantie lorsque l'encours des financements garantis dépasse certains plafonds (de 50 points de base dans la mesure où le montant dépasse EUR 60 milliards mais n'est pas supérieur à EUR 70 milliards, de 65 points de base dans la mesure où le montant dépasse EUR 70 milliards mais n'est pas supérieur à EUR 80 milliards, et de 80 points de base si le montant est supérieur à EUR 80 milliards).

Le 30 juin 2010, Dexia est complètement sorti du mécanisme de garantie des États sur ses financements. Tous les instruments non encore remboursés ayant été émis dans le cadre de la garantie des États avant le 30 juin 2010 continueront à bénéficier de ladite garantie, conformément à leurs conditions.

Au 31 décembre 2010, l'encours total des obligations de remboursement garanties par les trois États s'élevait à EUR 44 milliards. En 2010, Dexia a versé une rémunération totale de EUR 380 millions au titre de cette garantie.

Tous les accords susmentionnés, le montant total de l'encours des obligations de remboursement garanties ainsi que la liste des émissions obligataires certifiées peuvent être consultés sur le site www.dexia.com.

Garantie du portefeuille « Financial Products »

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé une convention de cession du pôle assurance de Financial Security Assurance (FSA) à Assured Guaranty Ltd (Assured). L'opération a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. L'activité Financial Products de FSA, gérée par FSA Asset Management (FSAM), a été exclue du périmètre de la vente et reste donc logée au sein du groupe Dexia.

Dans ce contexte, les États belge et français ont accepté d'apporter leur garantie aux actifs du portefeuille de Financial Products.

Les dispositions de cette garantie sont exposées dans deux conventions, la Convention de Garantie relative au portefeuille « Financial Products » de FSA Asset Management LLC et la Convention de Garantie de Remboursement, conclues entre les États belge et français et Dexia. Les principales dispositions de ces conventions sont les suivantes :

- Dexia SA et Dexia Crédit Local SA (« DCL ») ont conclu une convention d'option de vente (*put agreement*) en vertu de laquelle FSAM a le droit de vendre à Dexia et/ou DCL certains actifs contenus dans le portefeuille de FSAM au 30 septembre 2008 en cas de survenance de certains éléments déclencheurs (défaut sur actif, défaut de liquidité, défaut de collatéral ou insolvabilité de Dexia).
- Les États belge et français se sont engagés à garantir conjointement, mais non solidairement, les obligations de Dexia SA au titre de la convention d'option de vente dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards, et de respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.
- Le portefeuille faisant l'objet de cette option de vente est celui de FSAM après déduction de certains actifs (les « actifs exclus ») pour une valeur de USD 4,5 milliards, de sorte que la valeur faciale des actifs compris dans le portefeuille couvert par le put s'élève à USD 9,7 milliards au 31 décembre 2010. Dexia s'engage donc à couvrir une première tranche de pertes de USD 4,5 milliards.
- Les États peuvent recouvrer à charge de Dexia les montants qu'ils auront payés au titre de leur garantie. Ce recours des États s'exerce soit en numéraire soit sous la forme d'instru-

ments constitutifs de fonds propres de Dexia (actions ordinaires ou parts bénéficiaires).

- Dexia a ainsi émis à chacun des États des droits de souscription (warrants) d'une durée de 5 ans, permettant aux États d'être remboursés par l'émission de nouveaux titres à la suite de l'apport de leurs créances à Dexia. L'annulation et la réémission des warrants existants pour une nouvelle période de 5 ans seront soumises chaque année à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence de réémission des warrants, une pénalité s'appliquera (majoration de la commission de garantie pendant deux ans de 500 points de base par an).

- À la demande des États, Dexia peut également émettre des parts bénéficiaires en lieu et place des actions. Ces parts seront émises contre un prix d'émission égal au prix d'exercice des warrants, ne seront pas assorties de droits de vote, donneront droit à un dividende spécial et seront assorties d'une option de conversion en actions ordinaires de Dexia, à raison d'une part pour une action. Les modalités des parts bénéficiaires ont été approuvées le 24 juin 2009 par les actionnaires de Dexia réunis en assemblée extraordinaire et sont exposées dans l'article 4bis des Statuts de Dexia.

- Dexia paie semestriellement aux États une commission de garantie de 1,13 % par an, calculée sur l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois, plus une commission de 0,32 % par an calculée sur le plus petit des montants suivants : (i) le montant total des passifs au titre des contrats de dépôts garantis (*Guaranteed Investment Contracts*) et (ii) l'encours moyen du portefeuille de FSAM (hors actifs exclus) sur une période de 6 mois.

- La garantie des États au titre des défauts sur actifs ou de l'insolvabilité de Dexia expire en 2035, sauf si les parties décident de la prolonger. La garantie au titre des défauts de liquidité ou de collatéral expire quant à elle le 31 octobre 2011.

Cette garantie a été approuvée par la Commission européenne le 13 mars 2009.

Au 31 décembre 2010, Dexia a reconnu une charge d'intérêts d'EUR 110 millions pour cette garantie.

Une description détaillée de la garantie du portefeuille de Financial Products figure dans le Rapport Spécial du Conseil d'administration du 12 mai 2009, actualisé par le Rapport Spécial du Conseil d'administration du 24 février 2010 relatif à la première réémission des warrants. Ces deux rapports sont disponibles sur le site Internet de Dexia (www.dexia.com).

9.5. Acquisitions et cessions d'entreprises consolidées

A. ACQUISITIONS IMPORTANTES

Il n'y a pas eu d'acquisition significative en 2009.

Le 31 mai 2010, RBC Dexia Investor Services a finalisé l'acquisition et le transfert de l'activité « banque dépositaire » du groupe Unione di Banche Italiane scpa (« UBI Banca »).

Suivant les termes de l'accord, RBC Dexia fournira des services de dépositaire et d'administration de fonds à UBI Pramerica, filiale d'UBI Banca et troisième plus grand administrateur de fonds italien.

Certains accords entre correspondants relatifs à la fourniture de services d'agent payeur en Italie pour des sicav luxembourgeoises et des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) établis à Dublin ont également été inclus dans la transaction, avec l'accord du client.

Le montant de la transaction s'élève à EUR 93 millions. L'impact pour Dexia n'est que de 50 % de ce montant puisque le groupe RBC Dexia Investor Services est consolidé par intégration proportionnelle.

L'impact sur le total de l'actif n'est pas significatif.

B. CESSIONS IMPORTANTES

Année 2009

Le 14 novembre 2008, Dexia a signé un accord pour vendre l'activité d'assurance de FSA Holdings à Assured Guaranty Ltd.

Conformément à IFRS 5, l'activité d'assurance de FSA Holdings a été comptabilisée comme activité incluse dans un groupe destiné à être cédé à partir du 1^{er} octobre 2008.

La vente a été finalisée le 1^{er} juillet 2009. Le prix de vente de USD 816,5 millions a été payé en partie en numéraire (USD 546 millions) et en partie en actions Assured (21,85 millions d'actions).

Année 2010

Le 30 avril 2010, Dexia Épargne Pension a été vendu à BNP Paribas Assurance. DEP offre des produits d'assurance vie en France. Au 31 décembre 2009, conformément à IFRS 5, Dexia Épargne Pension était comptabilisé en actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés.

Le 6 septembre 2010, la participation de 51 % dans le groupe Adinfo a été vendue à Network Research Belgium. Adinfo est un groupe actif dans les services informatiques pour les pouvoirs locaux belges.

Les actifs et passifs cédés sont les suivants :	2009	2010	2010
	Activité d'assurance de FSA Holdings	Groupe Adinfo	Dexia Épargne Pension
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	0	66
Prêts et créances sur établissements de crédit	76	13	1
Prêts et créances sur la clientèle	18	0	369
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0	0	1 769
Investissements financiers	4 464	0	2 147
Dérivés	79	0	0
Actifs fiscaux	554	3	5
Autres actifs	1 987	25	42
Dettes envers les établissements de crédit	0	(2)	(86)
Dettes envers la clientèle	0	0	0
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	0	0	0
Dérivés	(673)	0	0
Dettes représentées par un titre	(543)	0	0
Dettes subordonnées	0	0	(108)
Provisions techniques des sociétés d'assurances	(1 399)	0	(4 224)
Autres passifs	(4 027)	(15)	(23)
ACTIF NET	543	24	(42)
Produit de la vente (reçu en numéraire)	398	26	
Moins : coût de la transaction	(19)	0	
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales vendues	(8)	0	
PRODUIT NET ENCAISSÉ SUR LA VENTE	371	26	(*)

(*) Conformément au contrat de vente, les conditions de vente ne peuvent être divulguées.

C. ACTIFS ET PASSIFS INCLUS DANS DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Le 9 décembre 2009, Dexia a signé un accord relatif à la vente de Dexia Épargne Pension à BNP Paribas Assurance. La transaction a été finalisée le 30 avril 2010.

Année 2009

Conformément à IFRS 5, les actifs et passifs de Dexia Épargne Pension (DEP) ont été comptabilisés comme activité incluse dans un groupe destiné à être cédé, au 31 décembre 2009.

Les actifs et passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés se déclinent comme suit :	2009
	DEP
Trésorerie et équivalents de trésorerie	126
Prêts et créances sur établissements de crédit	2
Prêts et créances sur la clientèle	377
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 658
Investissements financiers	2 066
Autres actifs	66
Actifs non courants destinés à être cédés	4 295
Dettes envers les établissements de crédit	(109)
Dettes subordonnées	(108)
Provisions techniques des sociétés d'assurances	(4 072)
Autres passifs	(43)
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	(4 332)
ACTIF NET	(37)

Année 2010

Il n'y a pas d'actifs ni de passifs de groupes destinés à être cédés au 31 décembre 2010.

D. DEXIA BANKA SLOVENSKO

En conformité avec le plan stratégique de désinvestissement du groupe Dexia, Dexia Kommunalkredit Bank (filiale à 100 % de Dexia SA, via Dexia Crédit Local) a conclu le 11 novembre 2010 un accord de vente de sa filiale Dexia banka Slovensko (« DBS ») à la société Penta Investments Ltd.

Cet accord prévoit :

- La cession des 88,7057 % de DBS que détient Dexia Kommunalkredit Bank ;
- Des clauses de modification de la transaction (prix, options de résolution) dépendant de l'évolution du litige Ritro ;
- Dexia rachètera un portefeuille de EUR 110 millions de titres émis par la Grèce antérieurement acquis par DBS auprès de sa maison mère Dexia Kommunalkredit Bank sans conséquence sur l'actif net pour DBS.

L'accord prévoit également que le financement évolue de manière à assurer la transition : les financements actuellement reçus par DBS de par son appartenance au groupe Dexia et qui seraient amenés à être modifiés du fait de la sortie du groupe seront remplacés par des financements garantis ayant des échéances jusqu'à deux ans. Les autres financements existants seront maintenus jusqu'à leur extinction.

Compte tenu des incertitudes pesant au 31 décembre 2010 sur la réalisation des conditions nécessaires à la mise en œuvre de cet accord (litige Ritro, autorisations...), DBS a été maintenu en intégration globale au 31 décembre 2010. DBS a, par ailleurs, fait l'objet d'une évaluation pour provisionnement sur la base de sa valeur de long terme (EUR 82 millions) ce qui a donné lieu à l'enregistrement d'une dépréciation de EUR 3 millions conformément à la norme IAS 36 Dépréciations d'actifs.

	2010	2010
	Actifs et passifs	Contribution dans les comptes consolidés
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90	90
Prêts et créances sur établissements de crédit	183	70
Prêts et créances sur la clientèle	1 851	1 851
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	40	40
Investissements financiers	396	396
Dérivés	13	0
Actifs fiscaux	16	16
Autres actifs	36	36
Comptes intercos – actifs-passifs nets	0	(501)
Dettes envers les établissements de crédit	(673)	(196)
Dettes envers la clientèle	(1 662)	(1 662)
Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat	(8)	(8)
Dérivés	(29)	(16)
Dettes représentées par un titre	(122)	(32)
Dettes subordonnées	(47)	0
Autres passifs	(9)	(9)
ACTIF NET	75	75

9.6. Fonds propres

Par catégorie d'actions	2009	2010
Nombre d'actions autorisées non émises	1 760 513 402	1 767 244 371
Nombre d'actions émises et libérées	1 762 478 783	1 846 406 344
Nombre d'actions émises et non libérées		
Valeur de l'action	pas de valeur nominale	pas de valeur nominale
En circulation au 1 ^{er} janvier	1 762 478 783	1 762 478 783
Nombre d'actions émises ⁽¹⁾		83 927 561
Nombre d'actions annulées		
En circulation au 31 décembre	1 762 478 783	1 846 406 344
Nombre d'actions propres	293 570	307 548
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre d'options sur actions et de contrats de vente d'actions	293 570	307 548

(1) Émission d'actions nouvelles distribuées aux actionnaires à titre gratuit (actions de bonus).

Voir la note 9.4.C. Warrants accordés aux États belge et français.

Voir la note 9.7. pour les plans d'options sur actions.

9.7. Paiements fondés sur des actions

Plan d'options sur actions Dexia	31/12/09	31/12/10
	Nombre d'options ⁽¹⁾	Nombre d'options
Encours au début de la période	71 787 214	71 242 716
Expirées au cours de la période	(544 498)	(3 548 469)
Ajustement ⁽²⁾	0	3 266 240
Encours à la fin de la période	71 242 716	70 960 487
Pouvant être exercées à la fin de la période	49 972 641	59 776 398

(1) L'encours des options comprend aussi les options octroyées aux employés de Dexia Crédit Local en 1999.

(2) Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

Fourchette de prix d'exercice (EUR)	31/12/09			31/12/10			
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Fourchette de prix d'exercice (EUR) ⁽¹⁾	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (EUR)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
10,09	7 093 355	-	8,50	9,63	7 378 529	0,00	7,50
10,97 – 11,37	7 752 122	11,37	3,56	10,47 – 10,85	8 069 375	10,85	2,56
11,88 – 13,66	17 609 369	13,20	4,86	11,34 – 13,04	18 363 514	12,60	3,86
13,81 – 14,58	3 083 963	14,58	1,00	13,18 – 13,92	0	0,00	0,00
15,17 – 15,88	0	-	0,00	14,48 – 15,16	0	0,00	0,00
17,23 – 17,86	5 269 212	17,86	2,00	16,45 – 17,05	5 499 997	17,05	1,00
18,03 – 18,20	10 059 822	18,03	5,41	17,21 – 17,37	10 339 793	17,21	4,50
18,62 – 21,25	10 052 323	18,67	6,42	17,77 – 20,28	10 530 954	17,82	5,42
23,25	10 322 550	-	7,50	22,19	10 778 325	22,19	6,50

(1) Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

	31/12/09	31/12/10
Liquidations en actions	9	3
Liquidations en espèces ⁽¹⁾	0	3
Liquidations alternatives	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	9	6
Dettes pour liquidations en espèces	0	3
Dettes pour liquidations alternatives	0	0
TOTAL DU PASSIF	0	3

(1) Le conseil d'administration a décidé d'appliquer les principes de la réglementation belge suivants quant à la rémunération variable 2009 payée en 2010 : étalement de la rémunération variable sur trois ans, mesure de performance sur le long terme et liaison de la partie différée avec le cours de l'action.

9.8. Participation ne donnant pas le contrôle – fonds propres de base

AU 1^{er} JANVIER 2009	1 756
- Augmentation de capital	2
- Dividendes	(10)
- Résultat net de la période	79
- Variation du périmètre de consolidation	(14)
AU 31 DÉCEMBRE 2009 ⁽¹⁾	1 813
AU 1^{er} JANVIER 2010	1 813
- Augmentation de capital	5
- Dividendes	(32)
- Résultat net de la période	74
- Écart de conversion	(1)
- Variation du périmètre de consolidation	(1)
AU 31 DÉCEMBRE 2010 ⁽¹⁾	1 858

(1) Ce montant comprend :

- les titres perpétuels subordonnés non cumulatifs de EUR 700 millions, émis par DCL, pour un montant de EUR 698 millions en 2009 et pour EUR 700 millions en 2010 ;

- les titres perpétuels subordonnés non cumulatifs de EUR 500 millions, émis par Dexia Funding Luxembourg, pour un montant de EUR 498 millions.

9.9. Contribution des coentreprises dans les états financiers

	31/12/09	31/12/10
Total actif	9 531	9 709
Total des dettes	9 224	9 604

	31/12/09	31/12/10
Revenus	342	393
Coûts	(296)	(333)
Résultat brut d'exploitation	46	60
Résultat net	29	45
Part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	29	45

Principalement le groupe RBC-DIS.

9.10. Gestion du capital

L'information relative à la gestion du capital est présentée dans le rapport de gestion aux pages 95 à 98.

9.11. Taux de change

		31/12/09		31/12/10	
		Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Dollar australien	AUD	1,6028	1,7641	1,3118	1,4388
Dollar canadien	CAD	1,5104	1,5830	1,3346	1,3675
Franc suisse	CHF	1,4832	1,5076	1,2490	1,3700
Couronne (Tchèque)	CZK	26,4515	26,5315	25,0425	25,2419
Couronne danoise	DKK	7,4423	7,4464	7,4531	7,4477
Euro	EUR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Livre sterling	GBP	0,8879	0,8908	0,8573	0,8570
Dollar de Hong Kong	HKD	11,1648	10,8220	10,4144	10,2718
Forint	HUF	270,6846	281,7823	278,3240	276,2157
Shekel	ILS	5,4491	5,4740	4,7457	4,9283
Yen	JPY	133,4453	130,5573	108,7690	115,2675
Peso mexicain	MXN	18,8445	18,8996	16,5478	16,7025
Couronne norvégienne	NOK	8,2997	8,7083	7,8065	8,0048
Dollar néo-zélandais	NZD	1,9811	2,2081	1,7245	1,8343
Couronne suédoise	SEK	10,2514	10,5881	8,9795	9,4884
Dollar Singapour	SGD	2,0195	2,0241	1,7174	1,7955
Lire turque	TRY	2,1427	2,1505	2,0551	1,9880
Dollar US	USD	1,4399	1,3962	1,3399	1,3221

9.12. Rémunération du commissaire aux comptes

L'information relative à la rémunération du commissaire aux comptes est présentée dans le rapport de gestion à la page 62.

10. Notes sur les éléments hors bilan

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

10.1. Opérations en délai d'usance

	31/12/09	31/12/10
Actifs à livrer	9 299	8 126
Passifs à recevoir	13 049	13 268

10.2. Garanties

	31/12/09	31/12/10
Garanties données à des établissements de crédit	3 019	2 580
Garanties données à la clientèle	15 751	16 173
Garanties reçues d'établissements de crédit	653	1 732
Garanties reçues de la clientèle	59 506	53 784
Garanties des États ⁽¹⁾	58 554	50 825

(1) Voir la note 9.4.C.

10.3. Engagements de crédit

	31/12/09	31/12/10
Lignes non utilisées ouvertes à des établissements de crédit	895	419
Lignes non utilisées ouvertes à la clientèle	72 979	82 857
Lignes non utilisées obtenues d'établissements de crédit ⁽¹⁾	16 371	9 999

(1) Les chiffres au 31/12/2009 ont été revus.

10.4. Autres engagements

	31/12/09	31/12/10
Activité d'assurance – engagements donnés	1	0
Activité d'assurance – engagements reçus	28	31
Activité bancaire – engagements donnés	165 728	142 033 ⁽¹⁾
Activité bancaire – engagements reçus	86 387	110 221

(1) Essentiellement relatifs à l'activité de cession-rétrocession.

11. Notes annexes au compte de résultats consolidé

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis)

11.1. Produits d'intérêts – charges d'intérêts	196	11.11. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	202
11.2. Dividendes	197	11.12. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit	203
11.3. Résultat net des entreprises associées	197	11.13. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	203
11.4. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat	197	11.14. Dépréciation d'écarts d'acquisition	204
11.5. Résultat net sur investissements	198	11.15. Provisions pour litiges juridiques	204
11.6. Honoraires et commissions perçus et versés	199	11.16. Charges d'impôts	204
11.7. Marge technique des activités d'assurance	200	11.17. Résultat par action	205
11.8. Autres résultats nets d'exploitation	201		
11.9. Frais de personnel	201		
11.10. Frais généraux et administratifs	202		

11.1. Produits d'intérêts – charges d'intérêts

	31/12/09	31/12/10
PRODUITS D'INTÉRÊTS	63 980	46 886
a) Produits d'intérêts sur actifs non évalués à la juste valeur par le résultat	18 653	16 429
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	58	41
Prêts et créances sur établissements de crédit	835	609
Prêts et créances sur la clientèle	13 144	11 947
Investissements financiers disponibles à la vente	4 257	3 396
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	116	127
Intérêts sur actifs dépréciés	86	170
Autres	157	139
b) Produits d'intérêts sur actifs évalués à la juste valeur par le résultat	45 327	30 457
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	370	183
Actifs financiers désignés à la juste valeur	25	14
Dérivés détenus à des fins de transaction	29 558	19 623
Dérivés utilisés à des fins de couverture	15 374	10 637
CHARGES D'INTÉRÊTS	(58 951)	(43 004)
a) Charges d'intérêts sur passifs non évalués à la juste valeur par le résultat	(11 121)	(9 661)⁽¹⁾
Dettes envers les établissements de crédit	(1 917)	(1 011)
Dettes envers la clientèle	(1 972)	(1 613)
Dettes représentées par un titre	(6 516)	(6 388)
Dettes subordonnées	(158)	(114)
Intérêts sur actions privilégiées et capital hybride	(15)	(15)
Dépenses liées aux montants garantis par les États	(493)	(490)
Autres	(50)	(30)
b) Charges d'intérêts sur passifs évalués à la juste valeur par le résultat	(47 831)	(33 342)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	(5)	(9)
Passifs financiers désignés à la juste valeur	(624)	(629)
Dérivés détenus à des fins de transaction	(29 616)	(19 724)
Dérivés utilisés à des fins de couverture	(17 586)	(12 980)
INTÉRÊTS NETS	5 029	3 882

(1) En 2010, une charge de EUR 73 millions a été comptabilisée au titre de contribution au système belge de garantie des dépôts.

11.2. Dividendes

	31/12/09	31/12/10
Investissements financiers disponibles à la vente	112	80
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	1
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	1	0
TOTAL	114	81

11.3. Résultat net des entreprises associées

	31/12/09	31/12/10
Résultat avant impôt des entreprises associées	55	6
Part de l'impôt	(15)	0
TOTAL	39	5

11.4. Résultat net des instruments financiers à la juste valeur par le résultat

	31/12/09	31/12/10
Résultat net du portefeuille de transaction	(96)	(98)
Résultat net de la comptabilité de couverture	(47)	3
Résultat net des instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats et résultat des dérivés liés ⁽¹⁾	70	(34)
Variation du risque de crédit propre ⁽²⁾	(154)	(26)
Activités de change et différences de change	289	157
TOTAL	61	2

(1) Parmi lesquels des dérivés détenus à des fins de transaction inclus dans une stratégie d'option de juste valeur

(240) 102

(2) Voir aussi la note 12.2.H. Risque de crédit des passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/09	31/12/10
Couverture de juste valeur	7	34
<i>Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert</i>	<i>(4 760)</i>	<i>6 081</i>
<i>Changement de la juste valeur des dérivés de couverture</i>	<i>4 768</i>	<i>(6 046)</i>
Couverture de flux de trésorerie	(1)	(2)
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité</i>	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>
Discontinuité de couverture de flux de trésorerie (les flux de trésorerie ne sont plus attendus)	5	2
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	3	(48)
<i>Changement de juste valeur des dérivés de couverture – inefficacité⁽¹⁾</i>	<i>3</i>	<i>(48)</i>
Couverture de portefeuille couvert en taux	(61)	16
<i>Changement de juste valeur de l'élément couvert</i>	<i>(1 383)</i>	<i>1 221</i>
<i>Changement de la juste valeur des dérivés de couverture</i>	<i>1 322</i>	<i>(1 204)</i>
TOTAL	(47)	3
Discontinuité de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (les flux de trésorerie sont toujours attendus) – montants comptabilisés en marge d'intérêt	11	5

(1) Dexia a couvert l'investissement dans Dexia Holding Investments (DHI), société mère du groupe FSA. Comme cette société a fait une perte sur la vente de FSA Inc. et sur la dépréciation d'actifs de Dexia Financial Products, l'activité de FSA GIC conservée par Dexia, les couvertures sont devenues inefficaces et ont été arrêtées.

11.5. Résultat net sur investissements

	31/12/09	31/12/10
Gains sur prêts et créances	91	198
Gains sur actifs financiers disponibles à la vente	691	708
Gains sur immobilisations corporelles	17	17
Gains sur actifs destinés à être cédés	6	15
Gains sur passifs	74	68
Autres gains	3	0
Total des gains	882	1 006
Pertes sur prêts et créances	(144)	(391)
Pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	(1 406)	(425)
Pertes sur investissements détenus jusqu'à l'échéance	(1)	0
Pertes sur immobilisations corporelles	(15)	(14)
Pertes sur passifs	(50)	(18)
Autres pertes	(1)	0
Total des pertes	(1 617)	(850)
Dépréciation nette	758	139
TOTAL	23	296

DÉPRÉCIATION NETTE

	Risque spécifique		Total
	Dotations	Reprises	
Au 31 décembre 2009			
Titres disponibles à la vente	(99)	857	758
TOTAL	(99)	857	758
Au 31 décembre 2010			
Titres disponibles à la vente	(55)	194	139
TOTAL	(55)	194	139

11.6. Honoraires et commissions perçus et versés

	31/12/09			31/12/10		
	Perçus	Versés	Net	Perçus	Versés	Net
Gestion d'OPCVM	289	(19)	270	297	(19)	278
Administration d'OPCVM	114	(12)	102	136	(10)	126
Activité d'assurance	62	(4)	58	59	(2)	58
Activité de crédit	173	(13)	160	190	(17)	173
Achat et vente de titres	100	(15)	86	104	(13)	91
Achat et vente de parts d'OPCVM	20	(4)	16	23	(3)	19
Services de paiement	263	(89)	174	275	(99)	176
Commissions à des intermédiaires non exclusifs	24	(19)	5	25	(25)	0
Ingénierie financière	30	(1)	29	21	(1)	20
Services sur titres autres que la garde	33	(7)	26	41	(7)	34
Conservation	166	(37)	129	190	(36)	154
Émissions et placements de titres	26	(2)	24	17	(1)	16
Banque privée	29	(6)	24	35	(5)	30
Compensation et règlement-livraison	19	(10)	9	26	(16)	10
Prêts de titres	47	(16)	31	49	(29)	20
Autres	112	(28)	84	153	(26)	127
TOTAL	1 507	(279)	1 228	1 642	(309)	1 333

Les honoraires et commissions relatifs aux actifs et passifs financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur par le résultat, ne sont pas matériels.

11.7. Marge technique des activités d'assurance

PRIMES ET PRODUITS TECHNIQUES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/09	31/12/10
Primes et cotisations perçues ^{(1) (2)}	2 252	2 918
Sinistres encourus – part des réassureurs ⁽²⁾	51	62
Variations des réserves techniques – part des réassureurs ⁽²⁾	(5)	2
Autres revenus techniques	414	500
REVENUS	2 710	3 482

CHARGES TECHNIQUES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/09	31/12/10
Primes transférées aux réassureurs ^{(1) (2)}	(125)	(147)
Commissions et cotisations payées	(148)	(168)
Sinistres encourus ⁽²⁾	(1 575)	(1 135)
Ajustements des réserves techniques ⁽²⁾	(1 129)	(2 389)
Autres dépenses techniques	(82)	(5)
COÛTS	(3 059)	(3 844)

(1) Notons que les chiffres de 2009 reprennent un montant de EUR 29 millions au titre de primes perçues par FSA et un montant de EUR -4 millions au titre de primes transférées aux réassureurs par FSA.

(2) Voir également l'annexe 9.3. Contrats d'assurance.

Les activités de l'assurance sont rapportées dans le schéma bancaire de Dexia.

Les revenus financiers sont présentés dans les différentes rubriques du compte de résultats tandis que les revenus techniques sont repris dans la marge technique des activités d'assurances.

Les revenus techniques sont négatifs en assurance vie.

L'activité assurance consiste à recevoir des primes qui sont placées en actifs financiers générant des revenus qui permettent de couvrir :

- (1) les obligations vis-à-vis des clients en vie : un certain rendement sur placement en vie ou la couverture du risque de mortalité ou d'inactivité ;
- (2) les obligations vis-à-vis des clients en non-vie en cas de sinistre ;
- (3) les frais opérationnels de la société.

En vie, les comptes techniques sont négatifs en raison du mécanisme de la réservation : la prime est mise en réserve et la réserve est capitalisée pour couvrir le taux garanti (et la part bénéficiaire) dus au client.

Les revenus financiers générés sur l'encours en vie compensent les comptes techniques négatifs.

Le résultat de l'activité de l'assurance doit être évalué en tenant compte de ces revenus financiers.

11.8. Autres résultats nets d'exploitation

	31/12/09	31/12/10
Impôt lié à l'exploitation	2	3
Loyers perçus d'immeubles de placement	20	22
Autres loyers perçus	31	38
Autres revenus bancaires	21	7
Autres revenus d'autres activités ^{(1) (2)}	258	289
Autres revenus	331	359
Impôt lié à l'exploitation	(37)	(51)
Entretien et réparation des immeubles de placement ayant généré un revenu au cours de l'exercice suivant	(2)	(2)
Autres frais bancaires	(9)	(14)
Autres dépenses d'autres activités ^{(3) (4)}	(245)	(219)
Autres dépenses	(292)	(286)
TOTAL	38	73

(1) Comprend les autres revenus opérationnels, les reprises de provisions pour autres litiges et les subsides.

(2) Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été revus. Les reprises de provisions pour litiges juridiques ont été transférées du poste « Autres résultats nets d'exploitation » vers le poste « Provisions pour litiges juridiques » pour un montant de EUR 27 millions.

(3) Comprend les autres dépenses opérationnelles pour les leasings opérationnels (autres que les loyers et loyers conditionnels), les réductions de valeur et amortissements sur le mobilier et les équipements données en leasing opérationnel, les autres dépenses opérationnelles, les provisions pour autres litiges et les réductions de valeur et amortissement sur immeubles de placement.

(4) Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été revus. Les provisions pour litiges juridiques ont été transférées du poste « Autres résultats nets d'exploitation » vers le poste « Provisions pour litiges juridiques » pour un montant de EUR 48 millions.

11.9. Frais de personnel

	31/12/09	31/12/10
Rémunérations et salaires	1 360	1 358
Sécurité sociale et coûts d'assurance	325	309
Charges de retraite – régimes à prestations définies	48	68
Charges de retraite – régimes à cotisations définies	27	25
Autres avantages postérieurs à l'emploi	1	2
Charges des rémunérations en actions ⁽¹⁾	9	6
Avantages à long terme du personnel	4	5
Coûts de restructuration	1	35
Autres coûts	72	71
TOTAL	1 847	1 878

(1) Voir la note 9.7. Paiements fondés sur des actions.

(ETP moyen)	31/12/09			31/12/10		
	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total	Intégralement consolidé	Proportionnellement consolidé	Total
Cadres supérieurs	440	20	460	445	20	465
Salariés	24 076	2 714	26 790	23 908	2 741	26 649
Autres	29	1	30	33	1	34
TOTAL	24 545	2 735	27 280	24 386	2 762	27 148

(ETP moyen) 31/12/09	Belgique	France	Luxembourg	Turquie	Autres Europe	USA	Autres	Total
Cadres supérieurs	273	38	68	23	36	7	15	460
Salariés	8 895	2 384	3 076	8 453	2 210	225	1 547	26 790
Autres	3	17	0	0	5	0	5	30
TOTAL	9 171	2 439	3 144	8 476	2 251	232	1 567	27 280

(ETP moyen) 31/12/10	Belgique	France	Luxembourg	Turquie	Autres Europe	USA	Autres	Total
Cadres supérieurs	270	38	62	42	32	9	12	465
Salariés	8 340	2 206	2 963	9 296	2 150	202	1 492	26 649
Autres	1	19	0	0	6	2	6	34
TOTAL	8 611	2 263	3 025	9 338	2 188	213	1 510	27 148

11.10. Frais généraux et administratifs

	31/12/09	31/12/10
Charges d'occupation des locaux	82	79
Locations simples (sauf charges informatiques)	110	112
Honoraires professionnels	162	199
Marketing, publicité et relations publiques	100	114
Charges informatiques	197	196
Coûts des logiciels et coûts de recherche et développement	58	54
Entretien et réparations	15	15
Coûts de restructuration autres que ceux liés au personnel	(18)	0
Assurances (sauf liées aux pensions)	18	21
Transport de fonds	56	52
Taxes liées à l'exploitation	107	88
Autres frais généraux et administratifs	209	227
TOTAL	1 096	1 156

11.11. Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

	31/12/09	31/12/10
Amortissements des terrains et des bâtiments	90	79
Amortissements des autres immobilisations corporelles	82	85
Amortissements des immobilisations incorporelles	127	136
TOTAL	298	300

11.12. Dépréciation de prêts et provisions pour engagements de crédit

Dépréciation collective	31/12/09			31/12/10		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Prêts	(416)	412	(5)	(331)	500	170
TOTAL	(416)	412	(5)	(331)	500	170

Dépréciation spécifique	31/12/09				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	93	(6)	0	87
Prêts et créances sur la clientèle	(1 037)	272	(93)	9	(850)
Débiteurs divers ⁽¹⁾	(9)	2	0	0	(7)
Engagements	(58)	8	0	0	(49)
Provision spécifique liée à l'activité de rehaussement de crédit	(272)	0	0	0	(272)
TOTAL	(1 376)	376	(99)	9	(1 091)

(1) Publié à la ligne XII. de l'actif.

Dépréciation spécifique	31/12/10				
	Dotations	Reprises	Pertes	Recouvrements	Total
Prêts et créances sur établissements de crédit	(18)	1	0	0	(17)
Prêts et créances sur la clientèle	(1 056)	455	(221)	13	(809)
Débiteurs divers ⁽¹⁾	(1)	47	(34)	0	13
Engagements	(9)	11	0	0	2
TOTAL	(1 084)	514	(254)	13	(811)

(1) Publié à la ligne XII. de l'actif.

11.13. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/09	31/12/10
Dépréciation des immeubles de placement ⁽¹⁾	(51)	(1)
Dépréciation des autres immobilisations corporelles	1	0
Dépréciation des actifs destinés à être cédés	0	1
Dépréciation des immobilisations incorporelles	(1)	(1)
TOTAL	(51)	(1)

(1) 2009 : Dépréciation des immeubles de placement par Pupa Gayrimenkul Kiralama (EUR -50 millions).

Des dépréciations sont comptabilisées lorsque les critères de constitution de celles-ci sont remplis. Une revue des conditions de marché et des conditions de vente est effectuée de manière régulière, au moins une fois par an. Si la perte attendue sur la cession est inférieure à la dépréciation existante, une reprise de dépréciation est enregistrée.

11.14. Dépréciation d'écarts d'acquisition

	31/12/09	31/12/10
Dépréciation d'écarts d'acquisition	(6)	0

L'écart d'acquisition sur Dexia banka Slovensko et celui sur Dexia Kommunalkredit Bank Polska ont été revus et dépréciés en 2009.

11.15. Provisions pour litiges juridiques

L'information relative aux provisions pour litiges juridiques est présentée dans le rapport de gestion à la page 89.

11.16. Charges d'impôts

	31/12/09	31/12/10
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	(248)	(140)
Impôt différé	(126)	(30)
Impôt sur le résultat de l'exercice (A)	(375)	(170)
Impôt sur les bénéfices de l'année précédente	40	2
Impôt différé de l'année précédente	52	(11)
Provision pour litiges fiscaux	(31)	52
Autres charges d'impôts (B)	61	43
TOTAL (A)+(B)	(314)	(127)

TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

Le taux normal d'imposition applicable en Belgique en 2009 et en 2010 était de 33,99 %.

Le taux d'imposition effectif de Dexia était de 27,3 % en 2009 et de 18,5 % en 2010.

La différence entre le taux normal et le taux effectif peut s'analyser comme suit :

	31/12/09	31/12/10
Résultat net avant impôts	1 403	924
Bénéfices et pertes des sociétés mises en équivalence	39	5
Dépréciation d'écarts d'acquisition	(6)	0
Base de l'impôt	1 370	919
Taux d'impôt légal	33,99 %	33,99 %
Charge fiscale sur la base du taux légal	466	312
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions	(133)	(166)
Effet fiscal de produits non taxables ⁽¹⁾	(357)	(262)
Effet fiscal des charges non déductibles fiscalement	192	194
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales précédemment non comptabilisées	(4)	(1)
Effet fiscal du retraitement d'impôts différés actifs non comptabilisés	314	695
Éléments imposés à un taux réduit	(60)	(106)
Autre augmentation (diminution) dans la charge d'impôts légale ⁽²⁾	(44)	(495)
Impôt sur le résultat de l'exercice	374	170
Base de l'impôt	1 370	919
Taux d'imposition effectif	27,3 %	18,5 %

(1) Principalement plus-values non taxables sur cessions d'actions.

(2) Comprend la déduction fiscale sur la dépréciation des participations consolidées.

11.17. Résultat par action

DE BASE

Le résultat de base par action est obtenu en divisant la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées par la société et détenues comme actions propres.

	31/12/09	31/12/10
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	1 010	723
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions) ⁽¹⁾	1 846	1 846
Résultat de base par action (exprimé en EUR par action) ⁽¹⁾	0,55	0,39

(1) Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été adaptés pour tenir compte de l'émission des nouvelles actions ordinaires à titre gratuit (actions de bonus), distribuées aux actionnaires.

DILUÉ

Le résultat par action dilué est calculé en ajustant le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en supposant que les options attribuées aux salariés ont été converties en actions ordinaires.

Pour les options sur actions, le calcul du nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (déterminée comme la moyenne du cours de l'action sur l'exercice) est effectué sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options en circulation.

Le nombre d'actions calculé ci-dessus est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises dans l'hypothèse de l'exercice des options.

Les actions potentielles calculées de la façon décrite ci-dessus sont considérées comme dilutives uniquement si leur conversion en actions ordinaires diminue le résultat par action.

Elles sont anti-dilutives et non prises en considération lorsque leur conversion en actions ordinaires diminuerait la perte par action.

Aucun ajustement n'a été apporté à la part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère dans la mesure où il n'existe aucun instrument financier convertible en actions Dexia.

	31/12/09	31/12/10
Part du résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	1 010	723
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (millions) ⁽¹⁾	1 846	1 846
Ajustement pour options sur actions (millions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat par action dilué (millions) ⁽¹⁾	1 846	1 846
Résultat par action dilué (exprimé en EUR par action) ⁽¹⁾	0,55	0,39

(1) Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été adaptés pour tenir compte de l'émission des nouvelles actions ordinaires à titre gratuit (actions de bonus), distribuées aux actionnaires.

12. Notes annexes sur l'exposition au risque

(en millions d'EUR – certains montants ne s'additionnent pas en raison d'arrondis.)

12.1. Juste valeur	206	12.5. Risques de marché & Balance Sheet Management (BSM)	227
12.2. Exposition au risque de crédit	212	12.6. Risque de liquidité	232
12.3. Instruments de garantie	223	12.7. Risque de change	236
12.4. Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt	224	12.8. Risques d'assurance	236

Comme demandé par IFRS7 § 34, les notes annexes sont basées sur l'information fournie en interne aux principaux dirigeants de l'entité.

Nous référons également au chapitre Gestion des risques du Rapport de gestion.

12.1. Juste valeur

A. COMPOSITION DE LA JUSTE VALEUR

Conformément à nos règles d'évaluation, la juste valeur de certains postes est égale à leur valeur comptable

A.1. Juste valeur des actifs

	31/12/09			31/12/10		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 673	2 673	0	3 266	3 266	0
Prêts et créances sur établissements de crédit	47 427	46 018	(1 409)	53 379	53 463	84
Prêts et créances sur la clientèle	353 987	350 503	(3 485)	352 307	346 344	(5 963)
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 362	6 362	0	5 347	5 347	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur	3 715	3 715	0	3 941	3 941	0
Actifs financiers disponibles à la vente	103 685	103 685	0	85 921	85 921	0
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	1 565	1 686	121	1 446	1 480	34
Dérivés	40 728	40 728	0	47 077	47 077	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 579	3 579	0	4 003	4 003	0
Investissements dans des entreprises associées	171	187	16	171	186	15
Autres actifs ⁽¹⁾	9 387	9 387	0	9 827	9 827	0
Actifs non courants destinés à être cédés	4 350	4 423	73	50	50	0
TOTAL	577 629	572 946	(4 684)	566 735	560 905	(5 830)

(1) Comprend les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisition, les actifs fiscaux et les autres actifs.

Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été revus.

La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des actifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille. Ces actifs figurent dans les lignes « Prêts et créances sur établissements de crédit » et « Prêts et créances sur la clientèle ».

A.2. Juste valeur des dettes

	31/12/09			31/12/10		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Dettes envers les établissements de crédit	123 724	121 157	(2 567)	98 490	97 285	(1 205)
Dettes envers la clientèle	120 950	120 740	(210)	127 060	126 887	(173)
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	275	275	0	763	763	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	19 070	19 070	0	19 390	19 390	0
Dérivés	58 364	58 364	0	72 347	72 347	0
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 939	1 939	0	1 979	1 979	0
Dettes représentées par un titre	213 065	208 788	(4 277)	210 473	210 002	(471)
Dettes subordonnées	4 111	3 912	(199)	3 904	4 083	179
Autres passifs ⁽¹⁾	19 811	19 811	0	21 600	21 600	0
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	4 332	4 332	0	0	0	0
TOTAL	565 641	558 388	(7 253)	556 006	554 336	(1 670)

(1) Comprend les provisions techniques des sociétés d'assurance, les provisions et autres obligations, les dettes fiscales et les autres passifs.

À l'exception des « Passifs financiers détenus à des fins de transaction » et des « Passifs financiers désignés à la juste valeur », l'écart de spread dû à notre propre qualité de crédit a été considéré inchangé pour la détermination de la juste valeur.

La ligne « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux correspond à la réévaluation du risque de taux d'intérêt des passifs qui font l'objet d'une couverture de portefeuille. Ces passifs figurent dans les lignes « Dettes envers les établissements de crédit », « Dettes envers la clientèle » et « Dettes représentées par un titre ».

B. ANALYSE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur depuis leur comptabilisation initiale, regroupés en trois niveaux de 1 à 3, en fonction du degré d'observabilité de la juste valeur :

B.1. Actifs

	31/12/09				31/12/10			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 432	1 607	3 323	6 362	1 119	720	3 508	5 347
Actifs financiers désignés à la juste valeur - actions	2 539	31	0	2 570	3 072	47	0	3 119
Actifs financiers désignés à la juste valeur - autres que des actions	769	166	210	1 145	491	44	287	822
Actifs financiers disponibles à la vente - prêts et créances	0	43	0	43	0	43	0	43
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	30 577	18 546	51 087	100 209	24 428	16 155	42 639	83 222
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	2 369	207	856	3 433	1 585	234	837	2 656
Dérivés	25	37 464	3 239	40 728	17	42 028	5 032	47 077
TOTAL	37 711	58 064	58 715	154 490	30 712	59 271	52 303	142 286

(1) Niveau 1 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

(2) Niveau 2 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. dérivés des prix).

(3) Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

B.2. Dettes

	31/12/09				31/12/10			
	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total	Niveau 1 ⁽¹⁾	Niveau 2 ⁽²⁾	Niveau 3 ⁽³⁾	Total
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	212	62	1	275	450	313	0	763
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	15 691	3 379	19 070	238	17 556	1 596	19 390
Dérivés	3	54 492	3 869	58 364	3	63 484	8 860	72 347
TOTAL	215	70 245	7 249	77 709	691	81 353	10 456	92 500

(1) Niveau 1 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des prix cotés (non corrigés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires.

(2) Niveau 2 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (ex. les prix) ou indirectement (ex. dérivés des prix).

(3) Niveau 3 : les évaluations de juste valeur sont basées sur des techniques de valorisation qui comprennent des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

C. TRANSFERT ENTRE NIVEAU 1 ET NIVEAU 2

Actifs	31/12/09		31/12/10	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	321	32	3	15
Actifs financiers disponibles à la vente - obligations	33	1 105	1 968	95
Actifs financiers disponibles à la vente - actions	0	0	0	3
Dérivés	130	0	0	0
TOTAL	484	1 137	1 971	113

En 2010, certaines obligations émises par la République de Grèce et par la République du Portugal ont été transférées du niveau 1 en niveau 2.

Dettes	31/12/09		31/12/10	
	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1	De niveau 1 à niveau 2	De niveau 2 à niveau 1
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	1	0	0
TOTAL	0	1	0	0

D. RECONCILIATION NIVEAU 3**D.1. Actifs**

	2009											
	Ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlement	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	Modifications du périmètre de consolidation	Différences de conversion	Autres ⁽¹⁾	Clôture
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 459	1 086	0	260	(2 321)	(99)	0	(224)	0	162	0	3 323
Actifs financiers désignés à la juste valeur – autres que des actions	184	(32)	0	173	(15)	0	0	(102)	0	2	0	210
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	51 411	844	1 108	1 124	(1 429)	(1 206)	1 828	(2 376)	0	(191)	(26)	51 087
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	959	7	16	85	(80)	(5)	13	(32)	(2)	20	(125)	856
Dérivés	5 034	404	0	5	(734)	(1 618)	0	(52)	0	200	0	3 239
TOTAL	62 047	2 309	1 124	1 647	(4 579)	(2 928)	1 841	(2 786)	(2)	193	(151)	58 715

(1) Les actifs de Dexia Épargne Pension sont transférés en Actifs non courants destinés à être cédés.

	2010										
	Ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Gains/pertes latents ou différés	Achats	Ventes	Règlement	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	Différences de conversion	Clôture	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 323	257	0	15	(1 430)	(14)	1 257	(15)	115	3 508	
Actifs financiers désignés à la juste valeur – autres que des actions	210	4	0	0	(97)	(4)	173	0	1	287	
Actifs financiers disponibles à la vente – obligations	51 087	779	(740)	586	(6 714)	(3 196)	1 024	(1 320)	1 133	42 639	
Actifs financiers disponibles à la vente – actions	856	(3)	41	55	(128)	(13)	65	(46)	10	837	
Dérivés	3 239	1 333	3	2	(9)	(328)	459	(461)	794	5 032	
TOTAL	58 715	2 370	(696)	658	(8 378)	(3 555)	2 978	(1 842)	2 053	52 303	

D.2. Dettes

	2009							Clôture
	Ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Achats	Émissions	Règlement	Sortie du niveau 3	Différences de conversion	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0	1	0	0	0	0	1
Passifs financiers désignés à la juste valeur	3 331	29	0	88	(69)	0	0	3 379
Dérivés	4 843	(707)	0	0	(63)	(5)	(199)	3 869
TOTAL	8 174	(678)	1	88	(132)	(5)	(199)	7 249

	2010									
	Solde d'ouverture	Gains/pertes en compte de résultats	Achats	Ventes	Émissions	Règlement	Transferts en niveau 3	Sortie du niveau 3	Différences de conversion	Clôture
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1	0	0	(1)	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur	3 379	5	0	0	365	(1 145)	621	(1 629)	0	1 596
Dérivés	3 869	3 531	23	(2)	0	(990)	3 608	(639)	(540)	8 860
TOTAL	7 249	3 536	23	(3)	365	(2 135)	4 229	(2 268)	(540)	10 456

L'évolution des montants déclarés en niveau 3 pendant l'année 2009 s'explique comme suit :

- certains marchés, comme notamment celui des obligations foncières en France et en Allemagne se sont redressés en 2009. Leur juste valeur est passée de niveau 3 à niveau 2 ;
- la colonne « Gains et pertes en compte de résultats » ne peut être analysée, comme telle, isolément. En effet, certains actifs et passifs au coût amorti ou en niveau 1 ou 2 peuvent être couverts par des dérivés classés en niveau 3. Nous référons ici à la note « 11.4. Résultat de la comptabilité de couverture » pour avoir une vue économique de l'impact en compte de résultats ;
- l'amélioration des modèles développés en interne et le résultat positif des *back-testing* ont généré des transferts entre niveaux, essentiellement du niveau 3 vers le niveau 2 ;
- la revue par niveau plus détaillée en 2009 a permis d'identifier que certains titres seniors de banques, considérés comme liquides, et par conséquent classés en niveau 2 étaient devenus illiquides. Ils ont donc été transférés en niveau 3 ;
- les ventes importantes et les faibles achats d'instruments financiers sont essentiellement expliqués par les décisions du management :
 - (i) d'arrêter les activités de trading pour compte propre ;
 - (ii) de diminuer le portefeuille obligataire de Dexia.

Toutefois, l'impact en résultat est relativement limité en raison du fait que les instruments financiers structurés sont complètement couverts, pour le risque de taux d'intérêt mais également pour les risques attachés à la structure par l'utilisation de dérivés parfaitement adossés.

L'évolution des montants déclarés en niveau 3 pendant l'année 2010 s'explique comme suit :

En raison de la revue de certaines hypothèses sur les dérivés, certains dérivés inclus dans des émissions structurées sont maintenant valorisés en niveau 3.

E. SENSIBILITÉ À DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES DE L'ÉVALUATION EN NIVEAU 3

Dexia utilise un modèle de flux de trésorerie escomptés pour déterminer le prix en *mark-to-model*. La sensibilité mesure l'impact sur la juste valeur des hypothèses alternatives retenues en date de clôture sur les paramètres non observables du modèle.

En matière de valorisation du spread, lorsque Dexia utilise ses modèles, des hypothèses alternatives sur les paramètres non observables ont été considérées, particulièrement pour :

- les spreads de crédit : en considérant les spreads de crédit disponibles pour la même contrepartie, ou, à défaut, pour des contreparties similaires, ou appartenant à des secteurs semblables ou encore en utilisant des spreads de crédit indexés sur des index CDS liquides ;
- les primes de liquidité : en considérant les différents niveaux des primes qui sont principalement utilisées dans la détermination des justes valeurs pour les obligations, et qui dépendent notamment de l'éligibilité du titre au refinancement auprès des banques centrales ;
- l'illiquidité de l'instrument financier : en considérant une modification de l'appréciation de la liquidité du marché pour le même instrument ou des produits similaires, et/ou en incorporant une analyse des différences entre les prix acheteurs-vendeurs pour des transactions réelles.

Des tests ont été effectués sur tous les instruments financiers classés en niveau 3. Les impacts majeurs sont les suivants :

- Pour les obligations valorisées en niveau 3 et classées en portefeuille disponible à la vente, la sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente est estimée varier, en 2010, entre EUR -372 millions et EUR +563 millions, alors qu'en 2009, elle avait été estimée varier entre EUR -189 millions et EUR +377 millions ;

- Les Negative Basis Trade sont considérés par le marché comme un produit unique. En conséquence, l'obligation et le CDS qui s'y rapporte sont testés ensemble. L'hypothèse ayant un impact sur la juste valeur est celle portant sur l'impact d'un dénouement anticipé du NBT au travers de l'écart de prix acheteur-vendeur. En 2010, sur la base du nombre important de dénouements anticipés de NBT depuis 2009, et considérant l'ensemble des transactions NBT toujours en portefeuille, l'impact positif (résultat de dénouement anticipé de 2009) est de EUR +7 millions alors que l'impact négatif (résultat de dénouement anticipé de 2010) donne un montant de EUR -52 millions. En 2009, l'impact positif (résultat de dénouement anticipé médian de 2009) était de EUR +5 millions alors que l'impact négatif (résultat de dénouement anticipé le plus négatif de 2009) donnait un montant de EUR -18 millions.

Dexia a testé l'impact de différents paramètres non observables pour ses dérivés, tels que les devises exotiques, la volatilité des taux d'intérêt (*vega non observable* et *smile*)

et corrélation, incertitudes du modèle, extrapolation pour le long terme, les sensibilités des actions (*vega non observable*, volatilité des dividendes, corrélation...). Les impacts majeurs sont relatifs au spread de crédit sur CDS, pour lequel l'impact avant taxes est estimé à EUR +8,8 millions (scénario positif) ou à EUR -9 millions (scénario négatif) en 2010 alors qu'en 2009, il avait été estimé à EUR +32 millions (scénario positif) ou à EUR -28 millions (scénario négatif).

F. DIFFÉRENCE ENTRE LES PRIX DE TRANSACTION ET LES VALEURS MODÉLISÉES (GAIN OU PERTE AU PREMIER JOUR DE LA TRANSACTION, DIFFÉRÉ (DAY ONE PROFIT))

Aucun montant matériel n'a été reconnu au titre de DOP (*Day One Profit*) différé tant au 31 décembre 2009 qu'au 31 décembre 2010.

Le DOP est reconnu immédiatement en résultat sur des produits simples, comme les swaps de taux d'intérêt ou des produits complexes (comme les transactions structurées) qui sont parfaitement adossés. Le DOP reconnu immédiatement en résultat s'élève à EUR 23 millions au 31 décembre 2009 et à EUR 28 millions au 31 décembre 2010. Les montants sont comptabilisés dans le résultat net du portefeuille de transaction (annexe 11.4.).

12.2. Exposition au risque de crédit

A. ANALYSE DE L'EXPOSITION DU GROUPE DEXIA

L'exposition au risque de crédit est publiée en conformité avec l'information à la direction et reprend :

- la valeur nette comptable des actifs du bilan autres que les produits dérivés (c.-à-d. la valeur comptable après déduction des dépréciations spécifiques) ;
- la juste valeur pour les produits dérivés ;
- le montant total des engagements hors bilan, soit la partie non prélevée des facilités de liquidité ou le montant maximum que Dexia est tenu d'honorer en raison des garanties données à des tiers.

L'exposition au risque de crédit est ventilée par région géographique et par catégorie de contrepartie en tenant

compte des garanties obtenues. Ceci signifie que lorsque l'exposition est garantie par un tiers dont le risque de crédit est moins pondéré (au sens bâlois) que l'emprunteur direct, l'exposition est alors reportée sur la région et sur le secteur d'activité du garant.

Cependant, ce principe de substitution n'a pas été appliqué au portefeuille de Dexia Financial Products.

Dans les tableaux ci-dessous, il n'a pas été tenu compte de la garantie octroyée par les États français et belge à ce portefeuille.

L'exposition au risque de crédit est basée sur un périmètre comprenant les filiales du groupe Dexia consolidées globalement et 50 % de la joint venture RBC Dexia Investor Services.

A.1. Exposition par zone géographique

	31/12/09	31/12/10
Belgique	110 645	111 300
France	103 520	99 549
Allemagne	40 085	36 743
Grèce	6 812	5 349
Irlande	2 619	2 167
Italie	58 263	51 078
Luxembourg	12 725	13 145
Espagne	37 710	34 698
Portugal	7 647	5 942
Autres pays de l'UE	56 145	51 331
Reste de l'Europe	14 005	11 180
Turquie	10 629	14 600
États-Unis et Canada	82 262	74 758
Amérique du Sud et Amérique centrale	3 950	4 015
Sud-Est asiatique	3 483	2 672
Japon	15 072	9 079
Autres ⁽¹⁾	20 558	20 011
TOTAL	586 131	547 617

(1) Inclut des entités supranationales comme la Banque centrale européenne.

A.2. Exposition par catégorie de contrepartie

	31/12/09	31/12/10
États	74 518	63 877
Secteur public local	265 223	253 067
Sociétés privées	49 949	51 014
Assureurs monoline	11 056	11 544
ABS/MBS	36 272	26 047
Financement de projets	17 508	19 127
Particuliers, PME, indépendants	45 197	48 324
Institutions financières	85 812	74 359
Autres	596	258
TOTAL	586 131	547 617

A.3. Qualité de crédit des actifs financiers de Dexia Financial Products

A.3.1. Historique et nature du portefeuille

Le 14 novembre 2008, Dexia a conclu un accord avec Assured Guaranty (Assured) relatif à la cession de Financial Security Assurance Holdings Ltd (ci-après FSA Insurance), à l'exclusion de son activité Financial Products (ci-après Dexia FP).

L'activité de Dexia FP consistait en substance à (i) collecter les dépôts de tiers (en général d'instruments rehaussés par FSA Inc. – émis par des collectivités locales, ou des ABS) que Dexia FP s'engage à rémunérer à un taux déterminé en vertu de contrats de placement garantis (« GIC ») et (ii) réinvestir ces dépôts avec pour objectif de générer une marge de taux positive nette.

Bien que sa notation initiale ait été essentiellement AAA, le portefeuille d'actifs de Dexia FP comprend une proportion non négligeable d'instruments liés directement ou non au secteur immobilier américain dont la notation et/ou la valeur de marché s'est considérablement dégradée en raison de la crise des *subprimes* et de la crise financière mondiale.

A.3.2. Conséquences de l'exclusion de FP et de la garantie des États

L'activité de Dexia FP a été exclue de la cession à Assured. Mais dans la mesure où FSA Inc. (l'ancienne filiale de FSAH, renommée Assured Guaranty Municipal Holdings Inc., qui exerce, directement et via ses filiales, les activités de rehaussement de crédit du groupe) est garante à divers titres des actifs et passifs de l'activité FP, l'exclusion de cette dernière activité du périmètre de la cession implique nécessairement que le groupe Dexia se porte garant des activités FP de sorte qu'il ne doit être fait appel aux garanties fournies par FSA Inc. Eu égard à la situation financière du groupe Dexia et à l'ampleur maximale théorique de la garantie ainsi donnée par Dexia, il a été jugé indispensable par l'acquéreur, que Dexia soit à son tour contre-garantie par les États belge et français. La convention de cession d'actions conclue avec Assured prévoyait dès lors, au titre de condition de la vente, soit que le groupe Dexia fournisse du « collateral » (c'est-à-dire des sûretés en espèces ou en titres éligibles), mais dans des proportions excessives par rapport aux ressources de Dexia au moment de la signature du contrat, soit que soit fournie une garantie souveraine.

Les États belge et français ont consenti à octroyer cette garantie et ont convenu avec Dexia que, dans certaines conditions, leur droit de recours contre Dexia au titre de cette garantie serait converti en titres Dexia. Cette faculté de conversion est assurée par le biais de droits de souscription. Une description plus détaillée de la garantie figure dans la note 9.4.C. des états financiers – Transactions avec des parties liées – Transactions avec les États belge, français et luxembourgeois.

Les conditions principales de la Convention de Garantie et de la Convention de Remboursement de Garantie sont en l'espèce les suivantes :

• **Option de vente de Dexia FP.** Dexia SA et Dexia Crédit Local SA (« DCL ») (Dexia SA et DCL ci-après désignées conjointement les « Garants Dexia ») ont conclu avec Dexia FP une convention d'option de « Put » en vertu de laquelle

Dexia FP a le droit de vendre à Dexia et/ou à DCL certains actifs contenus dans le portefeuille Dexia FP au 30 septembre 2008 en cas de survenance de certains événements déclencheurs.

• **Garantie des États.** Les États belge et français se sont chacun engagés à garantir, sans solidarité entre eux, les obligations de Dexia SA au titre de la convention d'option put précitée, dans la limite d'un montant global de USD 16,98 milliards et de respectivement 62,3711 % et 37,6289 % de ce montant pour les États belge et français.

• **Portefeuille garanti.** Le portefeuille faisant l'objet de ce put est le portefeuille de Dexia FP après déduction d'« actifs exclus » pour une valeur nominale d'environ USD 4,5 milliards à la date du 30 septembre 2008, de sorte que la valeur au pair des actifs compris dans le portefeuille couvert par le put garanti s'élève à USD 9,7 milliards au 31 décembre 2010. Les actifs exclus font eux aussi l'objet d'une convention d'option de vente entre les Garants Dexia d'une part et Dexia FP d'autre part, mais les obligations de Dexia au titre de cette seconde convention d'option ne sont, elles, pas garanties par les États.

• **Événements déclencheurs.** Dexia FP s'est engagé vis-à-vis d'Assured à exercer le put dans différentes hypothèses afin d'assurer l'effectivité du mécanisme de protection. Les hypothèses sont les suivantes :

(i) en cas de *défaillance sur actifs*, c'est-à-dire si le principal ou l'intérêt sur un actif du portefeuille n'est pas payé à l'échéance ; dans cette hypothèse, l'option de vente porte sur les actifs concernés, qui sont vendus aux Garants Dexia à leur valeur résiduaire au pair (c.-à-d. à la valeur faciale), majorée des intérêts dus.

(ii) en cas de *défaillance de liquidité*, c'est-à-dire si Dexia fait défaut (à tout moment avant le 31 octobre 2011) à ses obligations au titre de conventions de liquidité conclues ou à conclure au bénéfice de Dexia FP ; dans cette hypothèse, l'option de vente porte sur un nombre d'actifs dont la valeur au pair résiduaire est égale au montant du défaut de liquidité, et qui sont vendus aux Garants Dexia à leur valeur résiduaire au pair, majorée des intérêts dus.

(iii) en cas de *défaillance de collateral*, c'est-à-dire si Dexia ne fournit pas à Dexia FP, entre le 29 septembre et le 31 octobre 2011, du *collateral* à hauteur de la différence entre la valeur des passifs au titre des GICs et la valeur de marché des actifs de Dexia FP après déduction d'une marge (*haircut*) sur ces actifs ; dans cette hypothèse, l'option de vente porte sur un nombre d'actifs dont la valeur au pair résiduaire est égale au montant du défaut de collateral, et qui sont vendus aux Garants Dexia à leur valeur résiduaire au pair, majorée des intérêts dus.

(iv) en cas de *insolvabilité de Dexia* (telle que définie dans la Convention de Garantie), auquel cas l'option de vente porte sur la totalité des actifs du portefeuille de Dexia FP couverts par l'option de vente ou sur un nombre d'actifs dont la valeur au pair est égale à la valeur totale des passifs au titre des GICs, si ce second montant est inférieur. Les actifs concernés sont cédés à leur valeur résiduaire au pair, majorée des intérêts dus.

A.3.3. Qualité de crédit des actifs

Au sein du portefeuille, les positions les plus sensibles au 31 décembre 2010 concernent essentiellement USD 9 milliards de RMBS américains dont 89 % sont de qualité « non investment grade », ainsi que USD 200 millions de positions en Triple-X (finance structurée) dont 50 % sont de qualité « non investment grade ».

La durée de vie moyenne pondérée attendue se situe autour de 9,2 ans. L'échéance contractuelle d'une partie significative du portefeuille de RMBS se situe au-delà de 2035 et jusqu'à 2057 pour l'échéance la plus longue.

Balance (en millions USD)

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC et inférieur	TOTAL
RMBS	185	573	182	55	348	398	7 300	9 041
Subprime	141	481	167	45	281	315	5 026	6 456
Alt-A	44	75	15	9	67	22	1 556	1 788
Option ARM	-	11	-	-	-	11	475	497
CES	-	-	-	-	-	9	113	122
HELOCs	-	7	-	-	-	42	101	150
ABS CDO	-	-	-	-	-	-	30	30
AUTRES ABS	-	359	127	225	100	-	-	811
CLO	-	174	92	74	-	-	-	340
CMBS	-	-	-	151	-	-	-	151
FSA Refi	-	119	-	-	-	-	-	119
Triple-X	-	65	35	-	100	-	-	200
AUTRES ACTIFS	1 978	466	400	895	100	65	-	3 905
Corporate	125	-	-	-	-	-	-	125
Demutualization	-	63	-	25	-	-	-	88
Domestic IOU	-	-	68	14	-	-	-	82
Full Faith US	1 067	-	-	-	-	-	-	1 067
Military Housing	-	-	59	504	-	-	-	563
Municipal	-	392	77	225	100	65	-	858
Trust Preferreds	-	11	-	-	-	-	-	11
UK Regulated Utility	-	-	196	129	-	-	-	325
US Agency	786	-	-	-	-	-	-	786
TOTAL DÉCEMBRE 2010	2 163	1 398	709	1 175	548	463	7 300	13 757
% TOTAL	16 %	10 %	5 %	9 %	4 %	3 %	53 %	100 %
TOTAL DÉCEMBRE 2009	2 464	1 644	1 400	1 161	1 071	1 435	6 213	15 387
% TOTAL	16 %	11 %	9 %	8 %	7 %	9 %	40 %	100 %

Les principales évolutions et hypothèses macroéconomiques élaborées par les économistes de Dexia qui sont susceptibles d'avoir des conséquences sur le redressement du portefeuille sont les suivantes :

Un environnement économique volatil malgré de récents indicateurs positifs

Selon les économistes de Dexia, la situation économique des États-Unis a récemment évolué de façon positive. Après un deuxième et un troisième trimestre difficiles, au quatrième trimestre 2010 nous avons observé une reprise de la consommation, de l'investissement des entreprises et du PIB. Cette amélioration du PIB devrait se poursuivre au premier trimestre 2011, essentiellement grâce aux récentes réductions d'impôts.

Depuis le début de la crise, le PIB est globalement très volatil et selon les économistes de Dexia cette situation pourrait ne pas se stabiliser avant 2013 tant que les foyers américains et les États américains poursuivent le rééquilibrage de leurs finances. Le PIB devrait progresser de 2,6 % en 2011 contre 2,9 % en 2010.

Sur le plan du chômage, si l'on assiste à une lente reprise de la création d'emplois, l'emploi reste en berne et le reflux du chômage devrait se faire à un rythme lent. Enfin, compte tenu de la prévision d'une inflation modérée à faible, les économistes de Dexia tablent sur une amélioration en 2011 des salaires en termes réels, ce qui devrait soutenir la consommation.

Le stock de logements continuera à peser fortement au moins en 2011 sur le marché immobilier américain.

Selon Realty Trac⁽¹⁾, les saisies ont atteint le chiffre d'un million d'unités en 2010 et devraient se maintenir à ce niveau en 2011 et au-delà. Le marché immobilier américain se trouve encore au cœur de la crise et le stock de logements à vendre reste important. Sur la base de l'encours des stocks de logements et de l'évaluation du stock invisible (biens d'emprunteurs en défaut de paiement sur leur emprunt et qui se retrouveront très probablement sur le marché d'ici quelques mois) qui pourrait arriver sur le marché dans 2 à 3 ans, la normalisation du marché de l'immobilier pourrait prendre de 4 à 6 années. Les économistes de Dexia s'attendent à un léger repli des prix en 2011.

A.3.4. Valeur et traitement comptables

La valeur comptable nette du portefeuille Dexia FP s'élève à USD 9,9 milliards au 31 décembre 2010. Ce montant représente le net d'un portefeuille total d'une valeur nominale de USD 14,3 milliards, diminué de dépréciations collectives et spécifiques d'un total de USD 2,2 milliards et de pertes latentes ou différées sur des actifs disponibles à la vente, également pour un montant de USD 2,2 milliards. Dans ce portefeuille total de 14,3 milliards, les obligations non garanties⁽²⁾ représentent 0,4 milliard et les intérêts courus 0,1 milliard, pour un total de portefeuille analysé au point A.3.3. : « Qualité de crédit des actifs », de USD 13,8 milliards.

Le 1^{er} octobre 2008, Dexia a, conformément à la norme IAS 39, reclassé en Prêts et créances (hors de la catégorie Disponible à la vente) la partie illiquide du portefeuille Dexia FP, qui comprend tous les instruments exposés au marché des RMBS américains.

Du fait de ce reclassement, le portefeuille Dexia FP se divise à présent en deux parties :

1/ Les **Actifs disponibles à la vente (AFS)**, constitués de placements liquides de haute qualité dont la variation de juste valeur figure en « Gains et pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres » (réserve AFS). La valeur comptable nette de USD 2 742 millions inclut USD 408 millions d'obligations très liquides non couvertes par la garantie d'État.

Le portefeuille AFS net intègre une réserve AFS négative (avant impôts) de USD 0,2 milliard. La valorisation du portefeuille des AFS varie en fonction de l'évolution de la juste valeur des titres sous-jacents. Aucune dépréciation collective ne peut être comptabilisée au titre des actifs classés en portefeuille AFS. En cas de dépréciation spécifique, la réserve des AFS est imputée au résultat de la période et la différence entre le montant récupérable et la valeur comptable nette est comptabilisée avec les revenus nets d'intérêts, sur la base de la durée résiduelle de l'actif associé (amortissement par le taux

d'intérêt réel). Aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur ce portefeuille AFS.

2/ Les **Prêts et créances reclassés** qui correspondent à des placements illiquides et soumis à une double dépréciation, spécifique et collective : valeur comptable nette de USD 7 196 millions au 31 décembre 2010.

Le portefeuille de Prêts et créances comprend des titres qui ont été reclassés à leur juste valeur au 1^{er} octobre 2008, en raison de l'absence de liquidité de certains marchés. La réserve AFS négative à cette date a été gelée et est amortie sur la durée de vie résiduelle des obligations concernées via le taux d'intérêt effectif, avec comptabilisation au compte de résultats de cette réserve AFS négative nette en cas de cession ou de dépréciation. La réserve AFS négative (avant impôts) s'élève à USD 2 milliards au 31 décembre 2010.

La dépréciation collective qui a été mise en place au moment du reclassement est actualisée tous les trimestres en fonction de l'évolution du portefeuille n'ayant pas subi de dépréciation individuelle. La dépréciation collective repose sur différentes hypothèses susceptibles d'influencer le niveau des dépréciations (voir points A.3.3. et A.3.5.) et s'élève à USD 438 millions au 31 décembre 2010.

Les dépréciations spécifiques s'élèvent à USD 1 742 millions au 31 décembre 2010. Les dépréciations spécifiques sont décidées par le Comité des dépréciations sur la base de son évaluation des pertes encourues. Cette évaluation tient compte de la perte anticipée sur le paiement du principal et/ou des intérêts, de leur probable réalisation dans un proche avenir et de sa propre estimation globale de la situation du portefeuille sous-jacent. Dès lors qu'un titre est considéré devoir être déprécié sur une base spécifique, l'ensemble de ses flux de trésorerie futurs sont pris en compte dans le calcul de la dépréciation. Selon la norme IAS 39, pour les obligations reclassées en Prêts et créances, le taux d'intérêt employé pour calculer la valeur actuelle nette des flux de trésorerie n'est pas le taux d'intérêt initial (à la date d'achat), mais le taux d'intérêt effectif à la date de reclassement, ce qui signifie que ce taux d'intérêt peut être élevé si la valeur de marché de l'obligation à la date du reclassement était faible. Cela implique que la réserve AFS gelée non amortie est recyclée en résultat, en plus des flux de trésorerie manquants attendus. La différence entre le montant recouvrable et le montant comptable net après dépréciation est ensuite comptabilisée en produit d'intérêt, comme pour les AFS.

Le total des dépréciations s'élève par conséquent à USD 2 252 millions sur les Prêts et créances reclassés, chiffre qui se décompose comme suit : USD 438 millions de dépréciation collective, USD 1 742 millions de dépréciations spécifiques et effet de la perte de USD 72 millions comptabilisée à la suite de la restructuration des actifs (commutation).

(1) Fondé en 1996, RealtyTrac® (www.realtytrac.com) est le plus grand cybermarché de biens saisis avec plus de 1,5 million de listes de défaillances, d'enchères et de biens appartenant à des banques provenant de plus de 2 200 comtés américains, avec des informations détaillées relatives aux biens, aux prêts et aux ventes immobilières. L'entreprise a pour mission de faciliter pour les consommateurs, investisseurs et professionnels de l'immobilier la recherche, l'évaluation, l'achat et la vente de biens. RealtyTrac collecte et totalise les informations de saisies provenant de plus de 2 200 comtés, couvrant plus de 90 % des foyers américains, y ajoute les données d'estimation de valeur, de ventes comparables, d'historique du prêt, des registres de privilèges immobiliers et de faillite du fisc, des informations relatives au gérant et au prêteur, ainsi que les caractéristiques du bien, et actualise l'ensemble de la base de données deux fois par jour.

(2) Obligations acquises après l'octroi de la garantie.

Évolution du portefeuille (en millions)	2009 – USD	2009 – EURO	2010 – USD	2010 – EURO
Portefeuille d'investissements disponibles à la vente	2 467	1 713	2 742	2 046
Portefeuille de prêts et créances	8 273	5 746	7 197	5 371
Montant brut	10 273	7 135	9 377	6 998
Dépréciations spécifiques	(1 656)	(1 150)	(1 742)	(1 300)
Dépréciation collective	(344)	(239)	(438)	(327)
TOTAL	10 740	7 459	9 938	7 417

Taux de change USD/EUR au 31/12/10 : 1,3399 et au 31/12/09 : 1,4399

Dexia FP a également **réalisé des pertes liées** à des cessions d'actifs et des défauts de paiement. Les pertes réalisées comptabilisées depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 2010 s'élèvent à 624 millions d'USD.

A.3.5. Évaluation des pertes économiques attendues

Le **Risk management** estime les pertes attendues trimestriellement sur le total du portefeuille restant (portefeuille AFS et portefeuille de Prêts et créances) sur la base de modèles utilisant les flux de trésorerie actualisés, comprenant des hypothèses qui sont également employées pour les besoins des dépréciations collectives sur les obligations non dépréciées qui se trouvent dans le portefeuille des Prêts et créances. Les pertes économiques projetées sont fondées sur des modèles et des hypothèses et incluent en outre une réserve pour tenir compte des risques de modèle et d'incertitude des paramètres.

Le **total des pertes économiques futures** estimées par Dexia s'élève à USD 1 796 millions, lesquelles sont attendues dans l'avenir jusqu'à l'échéance des titres concernés qui peut s'avérer très lointain, jusqu'à plus de 20 ans. Ce montant représente l'évaluation faite par la direction au 31 décembre 2010 de la valeur actuelle nette (après actualisation au spread de l'achat

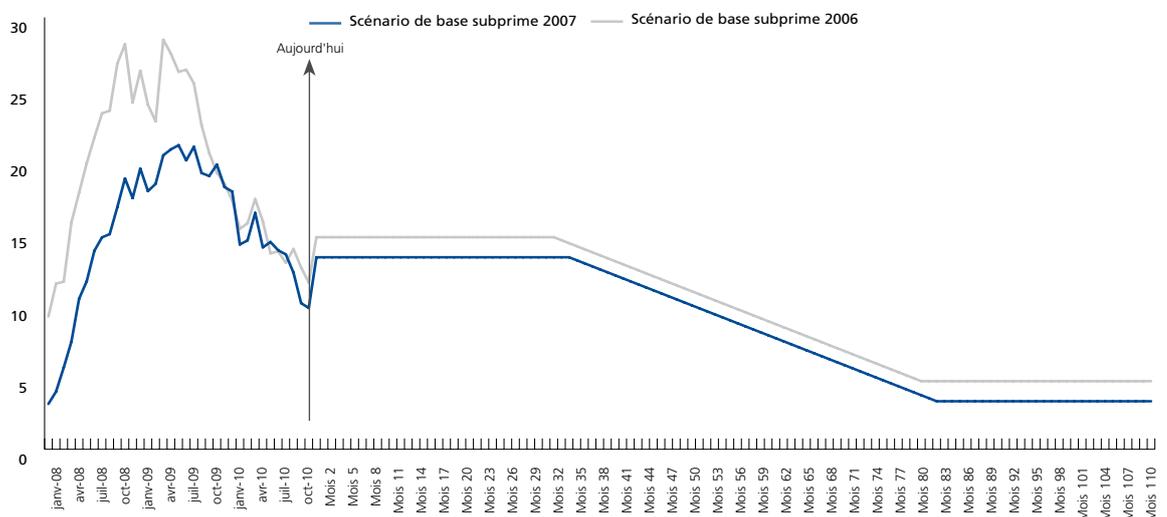
des pertes que le portefeuille pourrait engendrer. Dexia confirme que ses estimations sont établies au mieux de ses connaissances et de l'appréciation du marché américain dont Dexia dispose.

Ainsi, Dexia a revu son scénario du 4T 2010 pour les RMBS américains sur la base des incertitudes économiques existantes, mais également en tenant compte des récents événements intervenus sur le marché immobilier. À fin décembre 2010, le montant des pertes économiques projetées était estimé à USD 1,79 milliard, en plus de USD 0,6 milliard de pertes réalisées.

Dans un contexte caractérisé par une conjoncture économique volatile malgré des indicateurs qui se sont récemment révélés positifs aux États-Unis et d'importants stocks d'habitations qui continueront à peser lourdement sur le marché immobilier, tout du moins en 2011, Dexia a adapté son scénario en tenant compte des considérations suivantes :

- Ces deux dernières années, les gérants des prêts hypothécaires ont considérablement modifié leur manière de traiter les prêts gravement défaillants en restructurant une part significative des prêts par l'allongement de l'échéancier prévu ou en abaissant les taux d'intérêt (emprunteurs de type subprime, notamment). Ces modifications se traduisent par de nouveaux tableaux d'amortissement pour les emprunteurs

Forme de la courbe du taux de défauts de crédit (moyenne pondérée) – Subprime 2006 et 2007



qui se soldent par la diminution du taux d'intérêt et donc la réduction des remboursements mensuels. Dexia considère cependant qu'une part importante des prêts ainsi restructurés vont au fil du temps être à nouveau défaillants. Les taux de défaut de paiement se sont améliorés ces derniers mois du fait de ces restructurations, mais Dexia a décidé d'étendre ses courbes de défauts de paiement afin de refléter ce risque. De fait, **Dexia ne prévoit pas que les taux de défaut de paiement reviennent avant 7 ans à leur niveau d'avant la crise.**

- Par ailleurs, les restructurations se sont traduites dans le modèle par des réductions de taux d'intérêt comprises entre 100 et 300 points de base (réduisant le flux de trésorerie excédentaire projeté dans nos structures) et par la capitalisation des soldes préalablement impayés, deux évolutions fondées sur les données observées au cours des 6 mois précédents.

- Enfin, en raison de la faible visibilité des prix de l'immobilier, de la légère augmentation récente de la sévérité observée et en essayant de prendre en considération l'impact potentiel que le « gel des saisies » pourrait avoir sur la sévérité des pertes, **Dexia a décidé d'opter pour une hypothèse de sévérité plus prudente en appliquant une courbe de sévérité plate à perpétuité (auparavant, au 3T 2010, elle diminuait avec le temps au delà de deux ans).**

Pour finir, un processus actif de récupération a été récemment lancé par Dexia afin d'optimiser le recouvrement du portefeuille de RMBS américains :

- En janvier 2011, Dexia a porté plainte contre certaines parties en rapport avec des RMBS américains achetés par Dexia en 2005, 2006 et 2007 ;
- Une activité à temps plein de recouvrement des RMBS confiée à une équipe dédiée et aguerrie basée à New York sera mise en place en 2011 ;
- **Cependant, à ce stade, Dexia ne tient compte d'aucun impact potentiellement positif d'actions entreprises par divers acteurs du marché ou par elle-même en rapport avec des rachats de mauvaises créances ou des procédures de litige⁽¹⁾.**

A.3.6. Analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2010, sur la base de l'évolution récente du portefeuille, le scénario de base de Dexia faisant apparaître USD 1 796 millions de pertes économiques projetées est fondé sur les hypothèses suivantes: (i) les taux de défaut de paiement actuels utilisés pour les projections (à fin novembre 2010) ne s'améliorent pas dans les 3 années qui viennent et il faudrait encore 4 ans de plus pour revenir aux niveaux qui, dans la plupart des cas, demeureraient supérieurs aux niveaux d'avant la crise, (ii) les taux actuels de sévérité des pertes (pertes attendues sur un bien qui aurait été vendu par suite d'une procédure de saisie) ne présenteraient aucune amélioration jusqu'à la fin des transactions.

Dexia effectue trimestriellement une analyse de sensibilité de ses estimations de pertes économiques. Les principaux enseignements de cette analyse sont les suivants :

- Dans un scénario fondé sur une dégradation des taux de défaut de paiement par rapport au scénario de base (redressement plus limité des défauts de paiement dans les 7 ans) conjuguée à une sévérité plus importante des pertes (+5 % par rapport aux niveaux actuels) reflétant une nouvelle détérioration du prix de l'immobilier, et aucune amélioration jusqu'à la fin des transactions, les pertes économiques attendues augmenteraient pour atteindre USD 2,3 milliards ;
- Dans un scénario basé sur une courbe des taux de défaut plate, des taux de sévérité des pertes en stagnation, et des taux de remboursement anticipé constants à partir des niveaux actuels (partant donc de l'hypothèse que les niveaux actuels de ces paramètres clés ne s'amélioreraient jamais jusqu'à la fin des transactions), les pertes économiques attendues augmenteraient pour atteindre USD 2,8 milliards ;
- Une reprise plus rapide de l'économie américaine d'ici 18 mois par rapport au scénario de base (amélioration attendue dans 30 mois au lieu de 48 mois dans le scénario de base) ferait diminuer les pertes économiques attendues à USD 1,3 milliard.

(1) Parmi les options de redressement à envisager pour chaque plate-forme de RMBS ou CUSIP figurent : (i) les recours sur la base des contrats RMBS, y compris le droit à replacer les mauvaises créances et (ii) des recours non contractuels, comme des procès directement intentés contre des contreparties tels que placeurs, originaires, gérants et autres parties liés aux RMBS sur la base de fraudes, de violations du droit sur les valeurs mobilières et autres actes répréhensibles. Les procédures peuvent également découler de la recherche de recours d'ordre contractuel, sous la forme d'une procédure pour « manquement au contrat » (comme par exemple de contraindre une partie à honorer son obligation de racheter des prêts douteux).

B. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

	31/12/09	31/12/10
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	101 441	81 976
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	490	364
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	6 056	4 919
Prêts et créances (au coût amorti)	359 846	349 310
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	1 611	1 460
Dérivés	8 111	9 043
Autres instruments financiers – au coût	1 801	2 401
Engagements de prêts octroyés	68 624	57 397
Engagements de garanties octroyés	38 152	40 748
TOTAL	586 131	547 617

Dexia détient des collatéraux financiers et physiques.

L'ensemble des collatéraux financiers se compose de cash collatéraux, de dépôts à terme et, dans une moindre mesure, d'obligations investment grade (essentiellement des émetteurs souverains ou bancaires AAA- AA).

Les collatéraux physiques comprennent surtout des hypothèques sur immeubles résidentiels ou sur des petits

immeubles commerciaux et des gages sur divers actifs (créances, fonds de commerces).

Seuls les collatéraux financiers éligibles par Bâle II et directement détenus par Dexia sont pris en considération.

Les collatéraux détenus couvrent principalement les prêts et créances ainsi que les engagements hors bilan.

C. QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS FINANCIERS NI EN SOUFFRANCE NI DÉPRÉCIÉS

Comme le système de notation interne de Dexia n'est pas encore complètement mis en place chez DenizBank et en raison du fait que peu de notations externes sont disponibles en Turquie, les expositions de DenizBank sont présentées dans

une colonne séparée. Le maintien des scorings internes de DenizBank ainsi que le maintien des systèmes de suivi des risques de crédit ont permis de conserver une vision complète des risques du portefeuille.

	31/12/09					
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade	Non noté	DenizBank ⁽¹⁾	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	45 857	46 327	5 220	585	1 035	99 023
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	82	238	20	149	0	490
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	2 862	2 518	208	403	50	6 040
Prêts et créances (au coût amorti)	176 716	132 982	31 579	8 316	9 038	358 633
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	563	677	1	0	370	1 611
Dérivés	3 250	3 764	555	434	39	8 042
Autres instruments financiers – au coût	98	47	21	1 614	15	1 795
Engagements de prêts octroyés	41 828	18 059	4 292	1 768	2 393	68 340
Engagements de garanties octroyés	18 557	13 927	2 264	873	2 428	38 051
TOTAL	289 813	218 539	44 161	14 143	15 368	582 024

(1) Le portefeuille de DenizBank étant constitué à 90 % d'actifs turcs, la plupart des actifs financiers de DenizBank sont donc dans la catégorie « Non Investment Grade ».

	31/12/10					
	AAA à AA-	A+ à BBB-	Non investment grade	Non noté	DenizBank ⁽¹⁾	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	36 448	38 942	4 700	234	1 551	81 876
Actifs financiers désignés à la juste valeur (instruments à revenu variable exclus)	61	252	21	28	0	361
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (instruments à revenu variable exclus)	2 081	2 388	257	40	142	4 908
Prêts et créances (au coût amorti)	157 062	134 928	35 897	5 973	11 895	345 755
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	556	500	0	0	405	1 460
Dérivés	3 536	4 495	797	56	78	8 961
Autres instruments financiers – au coût	14	63	74	1 940	310	2 401
Engagements de prêts octroyés	34 335	15 629	4 592	984	1 639	57 178
Engagements de garanties octroyés	13 373	18 881	2 681	647	5 051	40 633
TOTAL	247 465	216 077	49 020	9 901	21 071	543 534

(1) Le portefeuille de DenizBank étant constitué à 90 % d'actifs turcs, la plupart des actifs financiers de DenizBank sont donc dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Les notations indiquées sont soit des notations internes, soit externes. En effet, Dexia utilise la méthode avancée basée sur les notations internes (AIRBA – *Advanced Internal Ratings Based Approach*), pour le calcul de ses exigences en fonds propres dans le cadre du Pilier 1 de Bâle II.

Par ailleurs, le risque de crédit des positions ABS est calculé selon la méthode *Ratings Based Approach*, basée sur les notations externes (Fitch, Standard & Poors ou Moody's) et une partie du portefeuille, essentiellement DenizBank, voit son risque de crédit calculé conformément à la méthode standard.

Qualité de crédit des actifs financiers de DenizBank

Comme le système de notation interne de Dexia n'est pas encore complètement mis en place chez DenizBank et en raison du fait que peu de notations externes sont disponibles en Turquie, les expositions de DenizBank sont présentées dans une colonne séparée.

La qualité de crédit moyenne des actifs financiers de DenizBank reste étroitement liée au rating du gouvernement turc (Rating interne BB+ stable (monnaie étrangère) /BBB- stable (monnaie locale)).

En 2010, la gestion et le suivi des risques de crédit de DenizBank ont continué à être davantage intégrés dans la gestion globale des risques de crédit de Dexia, notamment avec la poursuite du développement des modèles de notation internes spécifiques aux acteurs turcs qui sont destinés à couvrir les principales catégories d'actifs, à une participation plus accrue dans les différents comités au niveau groupe ainsi qu'avec l'adaptation et l'intégration dans les différentes normes et procédures du groupe Dexia.

La qualité de crédit moyenne des actifs financiers de DenizBank reste étroitement liée au rating, ayant évolué positivement durant 2010, du souverain turc (rating interne 2010 : BB+ stable (monnaie étrangère)/BBB- stable (monnaie locale) ; rating interne 2009 : BB- positive (monnaie étrangère)/ BB+ positive (monnaie locale)), 90 % étant des actifs turcs. En

effet, un actif financier ne peut pas bénéficier d'une notation supérieure à celle de l'État où il est émis. La plupart des actifs financiers de DenizBank restent, en conséquence, dans la catégorie Non Investment Grade.

Détail sur la qualité de crédit des actifs financiers les plus importants :

- Le portefeuille Corporate & MidCorporate est entièrement composé de contreparties turques ou qui y sont liées. Le risque de crédit de ce portefeuille est donc étroitement lié à l'évolution de l'économie turque. Chacune de ces contreparties est annuellement notée par un système de notation interne conforme aux exigences de Bâle 2, spécifiquement développé pour les contreparties turques et dont la calibration a été réalisée en 2010 sur la base d'une notation moyenne située dans la zone BB- ; elle avait été réalisée en 2009 sur la base d'une notation moyenne située entre B+ et BB-.
- Les actifs financiers de DenizBank sur les institutions financières à fin 2010 sont principalement constitués de banques internationales de type Investment Grade. Le reste des expositions sont principalement des encours sur des banques turques, ayant une notation moyenne comprise entre BB et BBB (notation moyenne BB en 2009).
- Les expositions sur le gouvernement central et assimilés sont uniquement liées au risque souverain turc.
- Les expositions sur le secteur public local ont une notation située entre B et BB+ (en 2009, la notation était située entre B et BB-), conséquence des règles fixées par le comité de crédit de Dexia en matière de sélection d'actif.
- Le profil de risque crédit du portefeuille Retail & PME est suivi par le Centre d'Expertise Retail du groupe Dexia et est notamment inclus dans les revues trimestrielles de risque de cette activité. Des modèles spécifiques de PD (*Probability of Default*) et de LGD (*Loss Given Default*) ont notamment été développés ou sont en cours de développement pour les parties Retail & PME (*incluant l'agriculture*) et seront déployés intégralement durant l'exercice 2011.

D. ACTIFS FINANCIERS QUI SONT SOIT EN SOUFFRANCE SOIT DÉPRÉCIÉS

Un actif financier est en souffrance lorsque la contrepartie n'honore pas un paiement à une date contractuellement due. Ceci est considéré par contrat.

Ainsi, par exemple, si une contrepartie est en défaut de paiement des intérêts contractuellement dus à une date prévue, la totalité du contrat est considérée comme étant en souffrance.

	31/12/09				
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			Montant comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques	Garanties détenues pour actifs en souffrance ou individuellement dépréciés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours		
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	1	0	0	810	0
Prêts et créances (au coût amorti) ⁽¹⁾	1 112	399	769	4 820	1 724
Autres instruments financiers	0	3	3	335	0
TOTAL	1 113	402	772	5 965	1 724

(1) Le montant des actifs financiers individuellement dépréciés comprend un montant de EUR 2 028 millions pour des instruments de dettes comptabilisés dans la rubrique « Prêts et créances » dont EUR 1 780 millions relatifs à Dexia FP. Pour ceux-ci, aucun collatéral n'est déclaré dans cette note. Toutefois, ce montant bénéficie du mécanisme de garantie des États belge et français décrit dans la note 9.4.

	31/12/10				
	Actifs en souffrance mais non dépréciés			Montant comptable des actifs financiers individuellement dépréciés, avant déduction des dépréciations spécifiques	Garanties détenues pour actifs en souffrance ou individuellement dépréciés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours		
Actifs financiers disponibles à la vente (instruments à revenu variable exclus)	0	0	0	794	0
Prêts et créances (au coût amorti) ⁽¹⁾	917	181	420	5 589	1 339
Autres instruments financiers	0	1	2	287	0
TOTAL	917	182	422	6 670	1 339

(1) Le montant des actifs financiers individuellement dépréciés comprend un montant de EUR 2 861 millions pour des instruments de dettes comptabilisés dans la rubrique « Prêts et créances » dont EUR 2 237 millions relatifs à Dexia FP. Pour ceux-ci, aucun collatéral n'est déclaré dans cette note. Toutefois, ce montant bénéficie du mécanisme de garantie des États belge et français décrit dans la note 9.4.

Les garanties détenues sont essentiellement des hypothèques sur immeubles résidentiels ou commerciaux et sur d'autres actifs (créances, fonds de commerce).

Les actifs en souffrance relèvent essentiellement des services aux particuliers et aux entreprises. Les actifs financiers sont considérés comme dépréciés conformément à la méthodologie décrite dans les principes comptables, note 1.6.5.

E. GARANTIES ET AUTRES REHAUSSEMENTS DE CRÉDIT OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION DES GARANTIES DÉTENUES

Nature des actifs obtenus au cours de la période en prenant possession de garanties détenues	Valeur comptable	
	31/12/09	31/12/10
Trésorerie	22	13
Instruments de dettes	4	4
Immeubles de placement	42	35
Terrains, bâtiments et mobiliers	58	0
TOTAL	126	52

Habituellement, Dexia n'a pas l'intention de garder les garanties et convertit les garanties obtenues en trésorerie en se basant sur les procédures légales propres à chaque pays en matière de saisie immobilière et de saisie mobilière.

F. MOUVEMENTS SUR CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES DE CRÉDIT

	01/01/09	Utilisations	Dotations	Reprises	Autres	31/12/09	Recouvrements	Charges directement constatées en compte de résultats
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES POUR ACTIFS FINANCIERS	3 842	(736)	1 135	(592)	(130)	3 519	9	(99)
Prêts et créances sur établissements de crédit	98	0	0	(93)	4	9	0	(6)
Prêts et créances sur la clientèle	2 083	(85)	1 036	(272)	(105)	2 657	9	(93)
Actifs financiers disponibles à la vente	1 661	(651)	99	(227)	(29)	853		
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	817	(13)	7	(133)	(26)	652		
<i>dont actions</i>	844	(638)	92	(94)	(3)	201		
DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES ENCOURUES MAIS NON RAPPORTÉES SUR ACTIFS FINANCIERS	1 506	(16)	361	(356)	(18)	1 477		
Prêts et créances sur établissements de crédit	65	0	51	(53)	(1)	62		
Prêts et créances sur la clientèle	1 441	(16)	310	(303)	(17)	1 415		
TOTAL	5 348	(752)	1 496	(948)	(148)	4 996	9	(99)

	01/01/10	Utilisations	Dotations	Reprises	Autres	31/12/10	Recouvrements	Charges directement constatées en compte de résultats
DÉPRÉCIATIONS SPÉCIFIQUES POUR ACTIFS FINANCIERS	3 519	(301)	1 124	(361)	(21)	3 960	13	(80)
Prêts et créances sur établissements de crédit	9	0	15	(1)	2	25	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	2 657	(181)	1 054	(286)	(30)	3 214	13	(80)
Actifs financiers disponibles à la vente	853	(119)	55	(74)	8	722		
<i>dont instruments à revenu fixe</i>	652	(25)	13	(74)	6	572		
<i>dont actions</i>	201	(94)	41	0	2	150		
DÉPRÉCIATIONS POUR PERTES ENCOURUES MAIS NON RAPPORTÉES SUR ACTIFS FINANCIERS	1 477	(40)	331	(500)	40	1 308		
Prêts et créances sur établissements de crédit	62	0	7	(44)	0	25		
Prêts et créances sur la clientèle	1 415	(40)	324	(457)	40	1 282		
TOTAL	4 996	(341)	1 455	(861)	19	5 268	13	(80)

G. RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET CRÉANCES DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

31/12/09		
Exposition au risque de crédit	Variation de la juste valeur des prêts et créances imputable aux changements du risque de crédit des actifs financiers	
	Montant de la période	Montant cumulé
49	1	1

31/12/10		
Exposition au risque de crédit	Variation de la juste valeur des prêts et créances imputable aux changements du risque de crédit des actifs financiers	
	Montant de la période	Montant cumulé
37	0	1

Aucun dérivé de crédit n'est détenu en vue de limiter l'exposition au risque de crédit.

Dexia estime la juste valeur des actifs en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs des actifs sur la base d'un taux intégrant l'incertitude qui y est liée.

La modification du spread de crédit n'est pas significative et le risque de crédit n'est pas couvert.

H. RISQUE DE CRÉDIT DES PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RÉSULTATS

31/12/09			
Valeur comptable	Variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit du passif		Écart entre la valeur comptable du passif financier et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
	Montant de la période	Montant cumulé	
19 070	161	(313)	170

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

La variation de la période provient de la diminution du spread de crédit de Dexia.

31/12/10			
Valeur comptable	Variation de la juste valeur imputable aux changements du risque de crédit du passif		Écart entre la valeur comptable du passif financier et le montant contractuellement dû à l'échéance ⁽¹⁾
	Montant de la période	Montant cumulé	
19 390	10	(303)	354

(1) Ce montant reprend les surcotes, décotes et les variations de la valeur de marché.

Voir également la note « 8.3. Passifs financiers mesurés à la juste valeur par le résultat – Passifs financiers désignés à la juste valeur ».

12.3. Instruments de garantie

A. ACTIFS REÇUS EN GARANTIE POUVANT ÊTRE VENDUS OU REDONNÉS EN GARANTIE

Actifs détenus au titre de garantie	Garanties reçues au 31/12/2009		Garanties reçues au 31/12/2010	
	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie	Juste valeur des garanties détenues	Juste valeur des garanties vendues ou redonnées en garantie
Actions	795	0	596	0
Instruments de dettes	4 930	1 795	8 199	3 028
Prêts et créances	178	165	222	179
Cash collatéraux	5 625	5 625	4 417	4 417
TOTAL	11 528	7 585	13 434	7 624

Les garanties sont obtenues dans le cadre des activités de cession-rétrocession et de prêts de titres.

Des liquidités sont obtenues comme collatéral dans le cadre de conventions standardisées de type *Credit Support Annex* (CSA).

Les conditions d'utilisation et de restitution des actifs reçus en garantie sont définies soit dans les contrats standard de type OSLA (*Overseas Securities Lending Agreement*), éventuellement amendés par le département juridique, soit dans des contrats directement rédigés par ce département.

La réutilisation de garantie reçue est une pratique courante du marché.

Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été revus.

B. ACTIFS FINANCIERS APPORTÉS EN GARANTIE

Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31/12/2009		Valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie au 31/12/2010	
pour des passifs	pour des passifs éventuels	pour des passifs	pour des passifs éventuels
158 309	0	144 499	0

Les actifs donnés en garantie couvrent essentiellement des conventions de cession-rétrocession et des prêts obtenus auprès des banques centrales et de la Banque centrale européenne.

La valeur comptable des actifs financiers apportés en garantie n'est pas limitée aux montants effectivement empruntés.

Des liquidités sont données comme collatéral dans le cadre de conventions standardisées de type *Credit Support Annex* (CSA) (voir la note 7.3.A. et 7.4.B.).

La valeur de remboursement des emprunts dans le cadre de conventions de cession-rétrocession s'élève à EUR 53 milliards au 31 décembre 2009 et à 54 milliards au 31 décembre 2010.

Les chiffres au 31 décembre 2009 ont été revus.

12.4. Risque de taux d'intérêt : répartition par échéance jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne sont déclarés dans la colonne « À vue ou sur demande » car les informations établies ici considèrent la durée résiduelle jusqu'à la prochaine date de refixation des taux d'intérêt sur une base comptable, et non pas en fonction d'hypothèses basées sur des données comportementales observées. Cette dernière approche est réalisée dans la sensibilité de BSM (voir la note 12.5.).

a. Actif	31/12/09										
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total	
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 466	202	0	0	0	0	5	0	0	2 673	
Prêts et créances sur établissements de crédit	13 721	23 075	2 676	5 008	2 247	0	128	643	(71)	47 427	
Prêts et créances sur la clientèle	15 923	73 054	63 229	51 067	140 864	1 236	2 855	9 831	(4 072)	353 987	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6	2 947	1 119	631	1 826	177	24	(368)	0	6 362	
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	358	97	82	61	3 143	4	(30)	0	3 715	
Investissements financiers disponibles à la vente	657	21 680	9 458	18 356	48 261	2 522	1 559	2 046	(853)	103 686	
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	381	180	194	760	0	50	0	0	1 565	
Dérivés							8 129	32 599	0	40 728	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 579		3 579	
Investissements dans des entreprises associées							171			171	
Immobilisations corporelles							2 396			2 396	
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition							2 177			2 177	
Actifs fiscaux							2 919			2 919	
Autres actifs	428	651	233	26	40	800	0	19	(302)	1 895	
Actifs non courants destinés à être cédés							4 395	0	35	(80)	4 350
TOTAL	33 201	122 348	76 992	75 364	194 059	19 936	12 754	48 354	(5 378)	577 630	

b. Dettes	31/12/09								Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	
Dettes envers les établissements de crédit	19 536	59 127	42 003	1 450	1 184	2	267	155	123 724
Dettes envers la clientèle	74 262	33 570	6 046	4 729	1 462	41	791	49	120 950
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4	102	5	52	98	13	1	0	275
Passifs financiers désignés à la juste valeur	323	1 745	2 165	8 161	3 086	3 121	250	219	19 070
Dérivés							10 081	48 283	58 364
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 939	1 939
Dettes représentées par un titre	2 525	58 135	33 720	59 128	54 485	0	2 969	2 103	213 065
Dettes subordonnées	418	855	377	855	1 281	138	98	89	4 111
Provisions techniques des sociétés d'assurances							13 408		13 408
Provisions et autres obligations							1 581		1 581
Dettes fiscales							238		238
Autres passifs	1 996	1 386	105	38	101	955	4	0	4 585
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés						4 332	0	0	4 332
TOTAL	99 064	154 920	84 421	74 413	61 697	23 829	14 461	52 837	565 642

c. Position nette	31/12/09					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Gap de sensibilité du bilan	(65 863)	(32 572)	(7 429)	951	132 362	(3 893)

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

a. Actif	31/12/10									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 874	390	0	0	0	0	2	0	0	3 266
Prêts et créances sur établissements de crédit	19 384	24 104	3 044	3 300	2 701	37	133	727	(51)	53 379
Prêts et créances sur la clientèle	18 143	74 256	48 592	56 509	139 522	1 872	2 768	15 141	(4 496)	352 307
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	59	1 969	305	1 099	1 674	138	25	77	0	5 346
Actifs financiers désignés à la juste valeur	5	188	69	88	28	3 577	4	(18)	0	3 941
Investissements financiers disponibles à la vente	522	14 330	5 027	16 232	46 663	2 290	1 450	128	(722)	85 920
Investissements détenus jusqu'à leur échéance	0	346	119	243	655	0	84	0	0	1 447
Dérivés							6 683	40 394	0	47 077
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								4 003		4 003
Investissements dans des entreprises associées						171				171
Immobilisations corporelles						2 346				2 346
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 276				2 276
Actifs fiscaux						2 847				2 847
Autres actifs	492	744	157	53	10	1 141	0	17	(256)	2 358
Actifs non courants destinés à être cédés						56	0	0	(5)	51
TOTAL	41 479	116 327	57 313	77 524	191 253	16 751	11 149	60 469	(5 530)	566 735

b. Dettes	31/12/10									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total	
Dettes envers la clientèle	20 772	67 474	6 498	1 903	1 573	3	125	143	98 491	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	82 487	30 964	5 952	4 542	2 263	72	694	85	127 059	
Passifs financiers désignés à la juste valeur	1	3	7	428	312	12	8	(8)	763	
Dérivés	81	1 300	1 702	7 238	4 941	3 471	257	401	19 391	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							7 748	64 599	72 347	
Dettes représentées par un titre								1 979	1 979	
Dettes subordonnées	386	51 491	39 648	58 008	54 732	0	2 954	3 255	210 474	
Provisions techniques des sociétés d'assurances	431	751	596	335	1 055	554	88	94	3 904	
Provisions et autres obligations						15 646			15 646	
Dettes fiscales						1 498			1 498	
Autres passifs						157			157	
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés	1 829	1 192	211	39	83	940	4	0	4 298	
TOTAL	105 987	153 175	54 614	72 493	64 959	22 353	11 878	70 548	556 007	

c. Position nette	31/12/10						
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée	
Gap de sensibilité du bilan	(64 508)	(36 848)	2 699	5 031	126 294	(5 602)	

Le gap de sensibilité du bilan est couvert par des dérivés.

12.5. Risques de marché & Balance Sheet Management (BSM)

Mesures des risques de marché :

a) Activités Trésorerie et marchés financiers

- risques de l'activité de trading : risque général de taux, risque de change, actions, risque de spread et autres risques (inflation, CO₂) sont contraints par des limites Value at Risk (VaR) et d'autres limites appropriées de risque ;
- Cash and Liquidity Management (CLM) – uniquement banking – suivi au moyen de la VaR et en limite de sensibilité de taux d'intérêt ;
- Sensibilité du spread de crédit du portefeuille obligataire suivie au moyen de sensibilités au spread de crédit.

b) Gestion de bilan (BSM)

- Le risque de taux d'intérêt est suivi via les limites de sensibilité et Value at Risk (VaR) indicative pour BSM et pour les activités Dexia FP (FP) ;
- Le risque de spread de crédit est suivi via les sensibilités au spread de crédit ;
- L'exposition en actions est suivie via les limites Value at Risk (VaR).

A. ACTIVITÉS TRÉSORERIE ET MARCHÉS FINANCIERS (TFM)

Les activités de Trésorerie et marchés financiers de Dexia sont principalement orientées comme fonction de support pour le groupe.

TFM gère les activités de trading et les positions hors du portefeuille de négociation liées aux activités de gestion de trésorerie.

En raison de la réorientation des activités de TFM, le Risk Policy Committee du 7 novembre 2008 a décidé de réduire les limites VaR de TFM.

La limite globale TFM a été réduite de EUR 178 millions à EUR 130 millions au 4^e trimestre 2008 et de EUR 130 millions à EUR 100 millions à partir du 1^{er} trimestre 2009.

TFM gère également le portefeuille obligataire du banking book qui est en grande partie mis en *run-off*.

a. Activité de trading et CLM

Le groupe Dexia calcule :

- une VaR taux d'intérêt et une VaR taux de change principalement basées sur une méthode paramétrique (99 %, 10 jours), complétée par une VaR historique *full valuation* pour mesurer le risque des dérivés de change et le risque de volatilité des taux d'intérêt ;
- une VaR Actions sur la base de la méthode historique *full valuation* ;

- une VaR historique pour le spread de crédit, basée sur les sensibilités ;

- une VaR historique pour le risque d'inflation basée sur les sensibilités et une VaR historique *full valuation* pour le risque CO₂.

Le détail de la VaR utilisée par le groupe Dexia est repris ci-dessous.

Il ne comprend pas la VaR du portefeuille obligataire partie banking book étant donné que ce portefeuille est suivi en sensibilité de spread et non pas en VaR (cf. infra)

VaR – 99 % 10 jours (en millions d'EUR)

		2009															
		IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading and Banking) ⁽³⁾				EQT ⁽⁴⁾ Trading				Spread Trading				Autres risques ⁽⁵⁾			
		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Par facteur risque	Moyenne	58,9	24,0	17,2	20,3	6,3	5,6	4,2	2,4	43,4	43,4	42,0	28,6	4,9	4,4	4,6	4,4
	Maximum	86,5	32,3	23,1	26,3	7,6	9,7	8,6	4,5	59,2	51,2	47,3	37,7	7,8	5,3	5,1	4,7
Global	Moyenne	78,4															
	Maximum ⁽⁶⁾	137,8															
	Fin de période	45,7															
	Limite	1T : 130 2T, 3T, 4T : 100															

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR et FX : hors BSM.

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, matières premières et CO₂.

(6) Dépassement de limite temporaire en janvier dû à une volatilité importante des spreads Bond Market Association (BMA) sur les Tender Option Bond (TOB).

		2010															
		IR ⁽¹⁾ & FX ⁽²⁾ (Trading and Banking) ⁽³⁾				EQT ⁽⁴⁾ Trading				Spread Trading				Autres risques ⁽⁵⁾			
		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Par facteur risque	Moyenne	14,7	16,5	19,2	16,0	1,8	2,0	2,6	2,0	24,3	23,9	23,4	18,2	3,3	3,6	3,4	3,7
	Maximum	19,8	28,0	23,3	19,5	2,9	3,8	4,7	4,3	29,2	30,0	29,5	23,6	3,9	5,7	3,8	5,3
Global	Moyenne	44,6															
	Maximum	55,5															
	Fin de période	39,1															
	Limite	100															

(1) IR : taux d'intérêt.

(2) FX : change.

(3) IR et FX : hors BSM.

(4) EQT : actions.

(5) Autres risques : inflation, matières premières et CO₂.

Les risques de Cash and Liquidity Management (CLM) et de l'activité de trading sont également suivis au moyen de limites de sensibilité.

Au 31 décembre 2009, la sensibilité de CLM était de EUR -81 millions pour une limite de EUR 200 millions par pour cent. Au 31 décembre 2010, la sensibilité de CLM était de EUR -66 millions.

b. Portefeuille obligataire (partie banking – portefeuille largement en run-off hors BSM & FP)**Exposition (en milliards d'EUR)**

	2009	2010
	165,5	138

L'exposition comprend également des encours PWB (essentiellement chez DKD et Crediop) qui ne sont pas en run-off.

Sensibilité au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille obligataire est couvert, son objectif étant le spread de crédit. En conséquence, la sensibilité de ce portefeuille aux variations de taux d'intérêt est très limitée.

Sensibilité du spread de crédit (en millions d'EUR)

Cette mesure estime la sensibilité de la réserve de juste valeur si le spread augmente de 1 point de base.

	2009	2010
	(36)	(35)

B. BSM – RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, ACTIONS ET RISQUE DE SPREAD DE CRÉDIT

BSM est sous la gestion directe et le contrôle de l'ALCo groupe et du Funding and Liquidity Committee.

La sensibilité mesure le changement de la valeur économique nette du bilan si le taux augmente de 1% sur l'ensemble de la courbe.

Pour le calcul de la sensibilité, la durée résiduelle du portefeuille jusqu'à la prochaine date de refixation des taux est établie à partir d'hypothèses déduites du comportement de la clientèle et ne correspond pas à la date conventionnelle de remboursement (voir note 12.4).

a. Établissements financiers et compagnies d'assurances hors Dexia Financial Products (Dexia FP) (en millions d'EUR)

		2009											
		Taux d'intérêt ^{(2) (3)}				Actions ⁽⁴⁾				Credit spread ⁽⁵⁾			
		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Établissements financiers BSM ⁽¹⁾	Sensibilité	(158)	(201)	(97)	(104)					(16)	(15)	(16)	(16)
	VaR 99 % 10 jours	169	170	195	173	53	45	37	16				
Compagnies d'assurances	Sensibilité	(48)	(53)	(77)	(99)					(11)	(10)	(12)	(11)
	VaR mitigée 99 % 10 jours					53	80	142	119				

(1) CLM exclu.

(2) Sensibilité à une variation de 1 %.

(3) Au 31 décembre 2009, la limite en sensibilité au taux d'intérêt pour BSM s'élevait à EUR 400 millions par pour cent.

(4) Le risque lié au portefeuille actions est détaillé plus loin.

(5) Sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à une variation de 1 point de base.

		2010											
		Taux d'intérêt ^{(2) (3)}				Actions ⁽⁴⁾				Credit spread ⁽⁵⁾			
		1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
Établissements financiers BSM ⁽¹⁾	Sensibilité	(83)	(116)	29	(148)					(16)	(13)	(14)	(13)
	VaR 99 % 10 jours	48	45	21	85	7	11	12	14				
Compagnies d'assurances	Sensibilité	22	45	168	84					(12)	(10)	(11)	(10)
	VaR mitigée 99 % 10 jours					102	89	101	116				

(1) CLM exclu.

(2) Sensibilité à une variation de 1 %.

(3) Au 31 décembre 2010, la limite en sensibilité au taux d'intérêt pour BSM s'élevait à EUR 400 millions par pour cent.

(4) Le risque lié au portefeuille actions est détaillé plus loin.

(5) Sensibilité de la réserve de juste valeur des titres disponibles à la vente à une variation de 1 point de base.

BSM actions – Sensibilité des actions cotées

La *Value at Risk* (VaR) indique la modification potentielle de la valeur de marché, tandis que la notion de *Earning at Risk* (EaR) représente l'impact sur le résultat comptable de la survenance du scénario de VaR.

La VaR calculée par Dexia mesure la perte potentielle qui peut être subie avec un intervalle de confiance de 99 % pour une période de détention de dix jours.

A. Établissements financiers (portefeuille BSM)	Valeur de marché	VaR	% VaR	EaR	Valeur d'acquisition
31/12/09 ⁽¹⁾	503	16	9,0 %	0	316
31/03/10	89	7	8,0 %	0	45
30/06/10	59	11	18,5 %	0	17
30/09/10	58	12	21,5 %	0	17
31/12/10 ⁽²⁾	64	14	21,5 %	0	17

(1) Au 31 décembre 2009, la valeur de marché comprend EUR 336 millions (non inclus dans la VaR) pour la position Assured Guaranty.

La limite VaR du portefeuille BSM-partie banking s'élève à EUR 70 millions au 31 décembre 2009 (la limite ne comprend pas la position en Assured Guaranty).

(2) La limite VaR du portefeuille BSM-partie banking s'élève à EUR 15 millions au 31 décembre 2010.

B. Portefeuille des compagnies d'assurances ^{(1) (2)}	Valeur de marché	VaR	VaR mitigée ⁽³⁾	% VaR	EaR	Valeur d'acquisition
31/12/09	1 435	149	119	8,0 %	(52)	1 541
31/03/10	1 388	96	102	6,9 %	(46)	1 464
30/06/10	1 063	99	89	9,3 %	(85)	1 232
30/09/10	1 180	111	101	9,4 %	(42)	1 267
31/12/10	1 359	127	116	9,3 %	(32)	1 392

(1) La limite VaR du portefeuille des compagnies d'assurances s'élève à EUR 150 millions au 31 décembre 2010. Cette limite s'applique à la VaR mitigée et non pas à la VaR qui elle, comprend également des risques qui ne sont pas portés par Dexia mais par les détenteurs de police. Cette limite est inchangée par rapport à la situation de décembre 2009.

(2) La limite VaR de EUR 150 millions se compose de EUR 130 millions pour les compagnies d'assurances (DIS) et de EUR 30 millions pour les fonds de pension dont le risque est considéré être porté par Dexia (defined benefit plans pour les employés Dexia).

(3) La VaR mitigée prend en compte la répartition des risques entre les assureurs et les assurés.

b. Sensibilité au taux d'intérêt et au spread de crédit de Dexia Financial Products (Dexia FP)

Le portefeuille de Dexia FP comprend principalement des *assets-backed securities* en USD, des titres d'organismes et d'États américains et des *mortgage-backed securities*. Ces actifs font partie du portefeuille mis en *run-off*.

Les passifs et actifs qui sous-tendent l'activité FP GIC sont couverts par des swaps de taux d'intérêt ou des futures.

Certaines catégories d'actifs et de passifs sont couvertes économiquement, sans utilisation de dérivés.

Portefeuille de Dexia FP		
	31/12/09	31/12/10
Montant (en milliards EUR)	10,9	10,4
Sensibilité au taux d'intérêt (en millions EUR/%)	(6,2)	(8,5)
Limite sensibilité au taux d'intérêt (en millions EUR/%)	42,0	42,0
Sensibilité de la réserve de juste valeur de titres disponibles à la vente au spread de crédit (en millions EUR/pb)	(1,1)	(1,3)

12.6. Risque de liquidité

L'approche de Dexia en matière de gestion du risque de liquidité a été revue à la lumière de la crise financière et de liquidité. Le principe général est que les besoins de financement futurs de Dexia ne doivent jamais dépasser sa capacité prouvée de financement garanti.

Depuis 2009, Dexia est soumis à un reporting de liquidité auprès du régulateur belge (CBFA).

Les dépôts à vue et les comptes d'épargne figurent dans la colonne « À vue ou sur demande » bien que la date de remboursement soit indéterminée.

A. RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE JUSQU'À LA DATE DE REMBOURSEMENT

Actif	31/12/09						Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Dépréciation	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 295	373	0	0	0	0	5	0	0	2 673
Prêts et créances sur établissements de crédit	13 360	19 719	1 903	7 304	4 441	0	128	643	(71)	47 427
Prêts et créances sur la clientèle	13 700	13 338	17 689	69 862	229 548	1 236	2 855	9 831	(4 072)	353 987
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4	79	761	1 106	4 579	177	24	(368)	0	6 362
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	2	172	277	147	3 143	4	(30)	0	3 715
Investissements financiers disponibles à la vente	321	3 337	7 959	27 613	58 695	3 008	1 559	2 046	(853)	103 685
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	0	101	78	504	833	0	50	0	0	1 566
Dérivés							8 129	32 599	0	40 728
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								3 579		3 579
Investissements dans des entreprises associées						171				171
Immobilisations corporelles						2 396				2 396
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 177				2 177
Actifs fiscaux						2 919				2 919
Autres actifs	311	649	233	29	139	817	0	19	(302)	1 895
Actifs non courants destinés à être cédés						4 395	0	35	(80)	4 350
TOTAL	29 991	37 598	28 795	106 695	298 382	20 439	12 754	48 354	(5 378)	577 630

Passif	31/12/09						Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote								
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée			
Dettes envers les établissements de crédit	18 766	49 588	42 207	5 134	7 605	2	267	155	123 724
Dettes envers la clientèle	73 570	30 373	4 647	8 427	3 052	41	791	49	120 950
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	102	5	54	101	12	1	0	275
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	760	1 082	7 472	6 166	3 121	250	219	19 070
Dérivés							10 081	48 283	58 364
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 939	1 939
Dettes représentées par un titre	474	32 720	24 153	79 651	70 995	0	2 969	2 103	213 065
Dettes subordonnées	1	334	35	717	1 942	895	98	89	4 111
Provisions techniques des sociétés d'assurances	9	149	408	4 872	7 912	58			13 408
Provisions et autres obligations							1 581		1 581
Dettes fiscales							238		238
Autres passifs	1 891	1 481	112	38	101	958	4	0	4 585
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés						4 332	0	0	4 332
TOTAL	94 711	115 507	72 649	106 365	97 874	11 238	14 461	52 837	565 642

	31/12/09					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Gap net de liquidité	(64 720)	(77 909)	(43 854)	330	200 508	9 201

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

La liquidité d'une banque résulte de la différence entre les échéances contractuelles d'actifs et de passifs. Ceci permet la présentation du gap net de liquidité (besoins de liquidité).

Une banque utilise des produits dérivés pour couvrir ses risques. Les *cash-flows* dépendent par conséquent de l'évolution de l'indice sous-jacent (taux d'intérêt, taux de

change, *credit spreads*, etc.) pour lequel les *cash-flows* attendus peuvent fluctuer sensiblement. Étant donné que Dexia recourt à des produits dérivés pour ses activités bancaires et de trading, l'introduction de ces *cash-flows* attendus dans le tableau rendrait les chiffres moins pertinents pour les lecteurs. C'est pourquoi Dexia mentionne la valeur de marché du produit dérivé à sa juste valeur, comme c'est le cas pour les ajustements en juste valeur d'autres actifs et passifs financiers.

Actif	31/12/10									
	Répartition du montant brut et de la prime/décote						Intérêts courus	Ajuste- ment à la juste valeur	Dépré- ciation	Total
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéter- minée				
Caisse et avoirs auprès des banques centrales	2 874	390	0	0	0	0	2	0	0	3 266
Prêts et créances sur établissements de crédit	17 709	22 676	3 445	4 813	3 890	37	133	727	(51)	53 379
Prêts et créances sur la clientèle	13 908	14 590	18 548	75 070	214 691	2 087	2 768	15 141	(4 496)	352 307
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1	109	146	1 159	3 691	138	25	77	0	5 346
Actifs financiers désignés à la juste valeur	0	37	20	231	91	3 576	4	(18)	0	3 941
Investissements financiers disponibles à la vente	388	2 617	2 382	24 956	52 428	2 293	1 450	128	(722)	85 920
Investissements financiers détenus jusqu'à leur échéance	0	23	66	572	702	0	84	0	0	1 447
Dérivés							6 683	40 394	0	47 077
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								4 003		4 003
Investissements dans des entreprises associées						171				171
Immobilisations corporelles						2 346				2 346
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition						2 276				2 276
Actifs fiscaux						2 847				2 847
Autres actifs	378	641	169	132	110	1 167	0	17	(256)	2 358
Actifs non courants destinés à être cédés						56	0	0	(5)	51
TOTAL	35 258	41 083	24 776	106 933	275 603	16 994	11 149	60 469	(5 530)	566 735

Passif	31/12/10							Intérêts courus	Ajustement à la juste valeur	Total
	Répartition du montant brut et de la prime/décote									
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée				
Dettes envers les établissements de crédit	19 009	58 640	4 217	8 483	7 871	3	125	143	98 491	
Dettes envers la clientèle	82 123	27 927	6 579	6 765	2 814	72	694	85	127 059	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	2	7	430	312	12	8	(8)	763	
Passifs financiers désignés à la juste valeur	0	203	1 295	8 542	5 222	3 471	257	401	19 391	
Dérivés							7 748	64 599	72 347	
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								1 979	1 979	
Dettes représentées par un titre	126	17 401	31 123	88 888	66 727	0	2 954	3 255	210 474	
Dettes subordonnées	0	248	255	239	2 000	980	88	94	3 904	
Provisions techniques des sociétés d'assurances	8	268	802	6 299	7 782	487			15 646	
Provisions et autres obligations						1 498			1 498	
Dettes fiscales						157			157	
Autres passifs	1 726	1 232	261	45	90	940	4	0	4 298	
Passifs inclus dans des groupes destinés à être cédés						0	0	0	0	
TOTAL	102 992	105 921	44 539	119 691	92 818	7 620	11 878	70 548	556 007	

	31/12/10					
	À vue ou sur demande	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	Supérieur à 5 ans	Échéance indéterminée
Gap net de liquidité	(67 735)	(64 838)	(19 763)	(12 758)	182 785	9 372

Ce tableau ne prend en compte ni la liquidité des actifs, ni la décision de refinancer un actif ; certains actifs à long terme peuvent être vendus pour faire face à une demande de liquidité.

La liquidité d'une banque résulte de la différence entre les échéances contractuelles d'actifs et de passifs. Ceci permet la présentation du gap net de liquidité (besoins de liquidité).

Une banque utilise des produits dérivés pour couvrir ses risques. Les *cash-flows* dépendent par conséquent de l'évolution de l'indice sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, *credit spreads*, etc.) pour lequel les *cash-flows*

attendus peuvent fluctuer sensiblement. Étant donné que Dexia recourt à des produits dérivés pour ses activités bancaires et de trading, l'introduction de ces *cash-flows* attendus dans le tableau rendra les chiffres moins pertinents pour les lecteurs. C'est pourquoi Dexia mentionne la valeur de marché du produit dérivé à sa juste valeur, comme c'est le cas pour les ajustements en juste valeur d'autres actifs et passifs financiers.

L'information relative au risque de liquidité est présentée également dans le rapport de gestion à la page 86.

12.7. Risque de change

	31/12/09				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total de l'actif	430 282	29 848	67 994	49 506	577 630
Total du passif	443 102	19 212	74 304	41 012	577 630
POSITION NETTE AU BILAN	(12 820)	10 636	(6 310)	8 494	0

	31/12/10				
	EUR	Autres devises de l'UE	USD	Autres	Total
Total de l'actif	424 655	31 344	61 240	49 496	566 735
Total du passif	434 066	18 859	77 546	36 264	566 735
POSITION NETTE AU BILAN	(9 411)	12 485	(16 306)	13 232	0

La position bilantaire est couverte par des dérivés, de sorte que les positions de change sont fermées.

12.8. Risques d'assurances

Les activités d'assurance sont exercées dans le groupe Dexia par le groupe DIS (voir principes comptables, point 1.10.).

Le groupe DIS est actif en assurance vie (84 % des primes émises) et non vie et n'a pas de concentration majeure de risques.

Par rapport aux activités du groupe Dexia, la taille des activités d'assurance non vie n'est pas significative.

Certains risques sont réassurés (voir la note 9.3.).

Compte tenu de ses activités, de la réassurance d'une partie de ses risques et de la taille des activités du groupe DIS par rapport au total des activités et des risques du groupe Dexia, une modification des variables d'assurance n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe Dexia.

Rapport du commissaire sur les états financiers consolidés sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les états financiers consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des états financiers consolidés

Nous avons procédé au contrôle des états financiers consolidés de Dexia SA (la « société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe »), établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et avec les dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent le bilan consolidé clôturé le 31 décembre 2010, le compte de résultats consolidé, la variation des fonds propres consolidés, l'état consolidé du résultat global et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives. Le bilan consolidé s'élève à EUR 566 735 millions et le bénéfice consolidé (part du groupe) de l'exercice s'élève à EUR 723 millions.

L'établissement des états financiers consolidés relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre contrôle. Nous

avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans le groupe pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Nous avons également évalué le bien-fondé des méthodes comptables, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des états financiers consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2010, et de ses résultats et flux de trésorerie pour l'année clôturée à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des états financiers consolidés :

- le rapport de gestion sur les états financiers consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les états financiers consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence

notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Diegem, le 21 mars 2011
Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Frank Verhaegen

Bernard De Meulemeester



242	Bilan
243	Hors bilan
244	Compte de résultats
245	Annexe aux comptes annuels
262	Rapport du commissaire sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2010

Comptes sociaux
États financiers au 31 décembre 2010



Bilan

(avant affectation du résultat)

ACTIF	31/12/09	31/12/10
(en EUR)		
ACTIFS IMMOBILISÉS	28 311 697 399	23 281 422 407
I. Frais d'établissement	6 320 373	4 919 173
II. Immobilisations incorporelles	4 460 437	6 377 311
III. Immobilisations corporelles	2 055 224	1 572 037
B. Installations, machines et outillage	94 656	78 890
C. Mobilier et matériel roulant	1 751 069	1 373 239
E. Autres immobilisations corporelles	209 499	119 908
IV. Immobilisations financières	28 298 861 365	23 268 553 886
A. Entreprises liées	28 298 051 207	23 267 894 073
1. Participations	24 880 923 728	20 434 693 461
2. Créances	3 417 127 479	2 833 200 612
C. Autres immobilisations financières	810 158	659 813
2. Créances et cautionnements en numéraire	810 158	659 813
ACTIFS CIRCULANTS	436 214 840	116 429 193
V. Créances à plus d'un an	40 505 613	47 613 359
B. Autres créances	40 505 613	47 613 359
VII. Créances à un an au plus	52 210 512	20 239 159
A. Créances commerciales	2 455 752	3 798 773
B. Autres créances	49 754 760	16 440 386
VIII. Placements de trésorerie	315 469 173	16 682 529
B. Autres placements	315 469 173	16 682 529
IX. Valeurs disponibles	18 116 499	23 801 003
X. Comptes de régularisation	9 913 043	8 093 143
TOTAL DE L'ACTIF	28 747 912 239	23 397 851 600

PASSIF	31/12/09	31/12/10
(en EUR)		
CAPITAUX PROPRES	24 370 965 752	19 182 759 152
I. Capital	8 089 020 254	8 441 935 648
A. Capital souscrit	8 089 020 254	8 441 935 648
II. Primes d'émission	13 617 667 343	13 617 667 343
IV. Réserves	1 542 980 946	1 190 065 552
A. Réserve légale	572 934 774	572 934 774
D. Réserves disponibles	970 046 172	617 130 778
V. Bénéfice reporté	1 215 112 379	1 121 297 209
V. bis. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice ⁽¹⁾	(93 815 170)	(5 188 206 600)
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	55 534 467	162 304 401
VII. A. Provisions pour risques et charges	55 534 467	162 304 401
1. Pensions et obligations similaires	-	715 500
4. Autres risques et charges	55 534 467	161 588 901
DETTES	4 321 412 020	4 052 788 047
IX. Dettes à un an au plus	4 308 170 603	4 042 666 513
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	200 000 000	-
B. Dettes financières	3 862 857 740	3 863 200 612
1. Établissements de crédit	3 862 857 740	3 863 200 612
C. Dettes commerciales	62 791 488	50 914 316
1. Fournisseurs	62 791 488	50 914 316
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	18 522 886	25 989 637
1. Impôts	313 743	1 269 808
2. Rémunérations et charges sociales	18 209 143	24 719 829
F. Autres dettes	163 998 489	102 561 948
X. Comptes de régularisation	13 241 417	10 121 534
TOTAL DU PASSIF	28 747 912 239	23 397 851 600

(1) Voir la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Hors bilan

(en EUR)	31/12/09	31/12/10
Droits et engagements divers :		
Garantie temporaire reçue des États français, belge et luxembourgeois	PM	PM
Garantie des États français et belge relative au portefeuille Financial Products	PM	PM
Garanties personnelles constituées pour compte de tiers	45 600	39 450
Garantie personnelle constituée pour compte de Dexia Funding Lux SA	500 000 000	500 000 000
Garanties réelles constituées sur avoirs propres	13 972	14 172
Devises USD achetées à terme à recevoir	97 758 197	-
Devises EUR achetées à terme à recevoir (swap de devises et d'intérêts)	141 168 500	-
Devises USD vendues à terme à livrer (swap de devises et d'intérêts)	93 226 225	-
Engagement d'émission d'actions liée aux stock options (prix d'exercice)	1 141 694 336	1 087 085 599
Engagement d'émission d'actions au profit des États belge et français	PM	PM
Engagement envers Dexia Bank Nederland NV	PM	PM

Compte de résultats

(en EUR)	31/12/2009	31/12/2010
I. Ventes et prestations	7 926 197	35 806 312
D. Autres produits d'exploitation	7 926 197	35 806 312
II. Coût des ventes et des prestations	(167 797 864)	(183 807 548)
B. Services et biens divers	(133 671 022)	(116 537 566)
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	(40 580 189)	(59 109 038)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	(5 879 606)	(6 520 382)
F. Provisions pour risques et charges : dotations (-)/utilisations et reprises (+)	13 226 809	(1 150 728)
G. Autres charges d'exploitation	(893 856)	(489 834)
III. Perte d'exploitation	(159 871 667)	(148 001 236)
IV. Produits financiers	111 000 792	133 864 195
A. Produits des immobilisations financières	62 594 834	37 658 336
B. Produits des actifs circulants	3 950 759	89 382 696
C. Autres produits financiers	44 455 199	6 823 163
V. Charges financières	(86 443 868)	(54 966 383)
A. Charges des dettes	(72 452 681)	(47 051 697)
C. Autres charges financières	(13 991 187)	(7 914 686)
VI. Bénéfice/Perte (-) courant(e) avant impôts	(135 314 743)	(69 103 424)
VII. Produits exceptionnels	24 610 006	64 413
D. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	6	64 413
E. Autres produits exceptionnels	24 610 000	0
VIII. Charges exceptionnelles	(50 037 098)	(5 191 625 699)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	(6 493)
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	0	(5 086 000 000)
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	(49 330 849)	(105 619 206)
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	(706 249)	0
IX. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice avant impôts	(160 741 835)	(5 260 664 710)
X. Impôts sur le résultat	66 926 665	72 458 110
A. Impôts	0	(1 396)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	66 926 665	72 459 506
XI. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice	(93 815 170)	(5 188 206 600)
XIII. Bénéfice/Perte (-) de l'exercice à affecter	(93 815 170)	(5 188 206 600)
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	1 215 112 379	1 121 297 209
Bénéfice/Perte (-) de l'exercice à affecter	(93 815 170)	(5 188 206 600)
BÉNÉFICE/PERTE (-) À AFFECTER	1 121 297 209	(4 066 909 391)

Annexe aux comptes annuels

1. Présentation des comptes annuels

Dexia SA présente ses comptes annuels avant affectation. L'exercice 2010 clôture avec une perte de EUR 5 188,2 millions. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent est de EUR 1 121,3 millions. Il en résulte que la perte totale à affecter est de EUR 4 066,9 millions.

2. Comptes annuels et plan comptable

Dexia SA, compagnie financière, est une société de droit belge dont les instruments financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé belge et est donc soumise au droit commun des comptes annuels tel que déposé dans le Code des sociétés et son arrêté d'exécution du 30 janvier 2001.

Le plan comptable est conforme dans sa teneur, sa présentation et sa numérotation au plan comptable visé par l'arrêté royal du 12 septembre 1983. Les comptes prévus au plan comptable qui sont sans objet pour l'entreprise ne figurent pas dans la publication.

Les comptes annuels sont présentés en EUR.

3. Règles d'évaluation

3.1. Règles générales

3.1.1. LÉGISLATION

Les règles d'évaluation sont conformes à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

Si la législation prévoit des options ou autorise une dérogation, les règles d'évaluation figurant ci-dessous mentionnent l'option qui a été retenue ou si une telle dérogation a été appliquée.

3.1.2. CONVERSION DES DEVICES EN EUR

Les avoirs, dettes, droits et engagements monétaires libellés en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction des cours moyens indicatifs du jour de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de l'opération.

Les produits et charges en devises sont convertis en EUR en croisant les parités de l'EUR contre chacune des devises en fonction du cours de la date de la prise en résultat.

3.2. Actif

3.2.1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (RUBRIQUE I.)

Les frais d'établissement sont portés à l'actif et amortis linéairement par tranche annuelle de 20 %.

3.2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (RUBRIQUE II.)

Les achats de licences, les coûts externes liés au développement de logiciels et à la confection du site web du groupe Dexia sont portés à l'actif en immobilisations incorporelles lorsque la valeur d'acquisition est au moins égale à EUR 495,79 par article, ou, si la livraison s'effectue par livraisons partielles de moins de EUR 495,79, lorsque le montant global atteint le critère de EUR 495,79.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période maximale de cinq ans.

Par ailleurs, les frais internes afférents au développement et à l'exploitation des logiciels et du site web sont entièrement pris en charge de l'exercice comptable au cours duquel ils ont été exposés.

3.2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (RUBRIQUE III.)

Le cas échéant, des amortissements exceptionnels sont pratiqués afin d'aligner la valeur comptable des immobilisations sur leur valeur d'utilisation pour l'entreprise et ce, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques.

Les amortissements exceptionnels font l'objet de reprise s'ils ne sont plus justifiés.

3.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE IV.)

Les participations, actions et parts sont portées au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport. Les frais accessoires d'acquisition sont mis à charge de l'exercice d'acquisition.

Des réductions de valeur sont enregistrées s'il apparaît une moins-value ou une dépréciation durable. Celles-ci ressortent de la position, de la rentabilité ou des prévisions de la société dans laquelle sont détenues les actions et/ou parts.

Les participations, actions et parts peuvent également être réévaluées. Il faut pour cela que leur valeur, déterminée sur la base de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

Les créances figurant sous les immobilisations financières sont évaluées selon les mêmes principes que les créances à plus d'un an et à un an au plus.

3.2.5. CREANCES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS (RUBRIQUES V. ET VII.)

Les créances doivent être inscrites au bilan à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est incertain.

3.2.6. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET VALEURS DISPONIBLES (RUBRIQUES VIII. ET IX.)

L'avoir en compte est évalué à la valeur nominale.

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition tandis que les frais accessoires d'acquisition de ces titres sont mis à charge de l'exercice.

À la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur si leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur comptable.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

Toutefois, les actions propres acquises en vue d'être annulées sont valorisées à leur prix d'acquisition car elles ne peuvent être détruites qu'après accord de l'assemblée générale.

3.3. Passif

3.3.1. PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION (RUBRIQUE III.)

Les participations et actions qui font partie des immobilisations financières peuvent être réévaluées lorsque leur valeur, établie sur la base de leur utilité pour l'entreprise, excède de façon certaine et durable leur valeur comptable.

Les plus-values de réévaluation sont maintenues dans cette rubrique jusqu'à la réalisation des actifs concernés ou leur incorporation au capital.

3.3.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE VII.)

À la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévisibles ou pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.3.3. DETTES À PLUS D'UN AN ET À UN AN AU PLUS (RUBRIQUES VIII. ET IX.)

Les dettes sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

3.4. Rubriques hors bilan

Les rubriques hors bilan sont mentionnées pour la valeur nominale des droits et engagements figurant au contrat ou, à défaut, pour leur valeur estimée.

4. Note sur les comptes annuels

Dexia SA est une société de tête transfrontalière qui dispose de deux établissements stables situés à Paris et au Luxembourg. D'un point de vue comptable, les comptes statutaires de Dexia SA intègrent les comptes de Bruxelles, siège social de Dexia SA, ainsi que ceux des deux établissements stables.

4.1. Total du bilan (avant affectation)

Le total du bilan s'élève à EUR 23 397,9 millions au 31 décembre 2010 par rapport à EUR 28 747,9 millions au 31 décembre 2009, soit une diminution de l'ordre de 19 %.

4.2. Actif

ACTIFS IMMOBILISÉS

4.2.1. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Tous les frais liés aux augmentations de capital sont portés à l'actif sous la rubrique « Frais d'établissement » et amortis sur une période de cinq ans.

La valeur comptable nette des frais d'établissement est de EUR 4,9 millions.

Les frais d'établissement comprennent les honoraires et commissions de courtage directement liés aux augmentations de capital ainsi que les dépenses concernant les plans d'actionariat des années antérieures, lesquels s'adressaient à l'ensemble des collaborateurs du groupe répartis dans les différents pays d'implantation du groupe Dexia.

4.2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à EUR 6,4 millions et concernent l'acquisition et le développement de logiciels ainsi que les coûts externes liés au site web de Dexia. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire sur trois ans.

4.2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les actifs corporels dont la valeur comptable nette est de EUR 1,6 million ont une valeur d'acquisition brute de EUR 8,5 millions.

Les installations, les machines et le mobilier contribuent à cette valeur d'acquisition brute pour EUR 3,3 millions et sont amortis linéairement sur une période de dix ans.

Le matériel bureautique et informatique représente un investissement brut de EUR 4,7 millions, amorti au taux linéaire de 25 %.

Les autres immobilisations corporelles concernent l'aménagement des locaux pris en location (valeur d'acquisition brute de EUR 0,5 million) dont l'amortissement s'étale linéairement sur la durée des baux.

4.2.4. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Participations dans les entreprises liées

La rubrique « Participations », représentant EUR 24 880,9 millions au 31 décembre 2009, s'élève à EUR 20 434,7 millions au 31 décembre 2010.

Elle est constituée des participations suivantes :

EUR 6 714,8 millions : 100 % dans Dexia Crédit Local SA, Paris, France.

Le 22 décembre 2010, Dexia SA a augmenté le capital de sa filiale Dexia Crédit Local à concurrence de EUR 639,8 millions par un apport en espèces. En outre, une réduction de valeur de EUR 4 039 millions a été enregistrée sur Dexia Crédit Local au terme de l'année 2010.

EUR 7 950,0 millions : 100 % dans Dexia Banque Belgique SA, Bruxelles, Belgique.

Le 31 décembre 2010, une réduction de valeur de EUR 1 047 millions a été actée sur Dexia Banque Belgique.

EUR 2 644,4 millions : 95,39 % dans Dexia Participation Belgique SA, Bruxelles, Belgique, qui détient 99,84 % de DenizBank AS.

EUR 1 751,8 millions : 57,68 % dans Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA (Dexia BIL), Luxembourg.

EUR 1 279,2 millions : 99,99 % dans Dexia Participation Luxembourg SA, Luxembourg, qui détient 42,23 % de Dexia BIL.

EUR 93,0 millions : 100 % dans Dexia Nederland BV, Amsterdam, Pays-Bas.

Le 28 mai 2010, Dexia Nederland Holding NV a procédé à une fusion par absorption de Dexia Bank Nederland NV et a modifié sa dénomination en Dexia Nederland BV.

EUR 1,5 million : 99,40 % dans Associated Dexia Technology Services SA (ADTS), Luxembourg.

PM : 10 % dans Dexia Holdings Inc., New York, États-Unis, holding qui détient 100 % de Dexia FP Holdings Inc.

Une réduction de valeur de EUR 284,1 millions a été actée en 2008 sur la participation détenue dans Dexia Holdings Inc.

PM : 100 % dans Dexia Funding Luxembourg, Luxembourg.

PM : 0,01 % dans Deniz Faktoring, Istanbul, Turquie.

En date du 9 juillet 2010, Dexia SA a cédé à Dexia Crédit Local SA la participation de EUR 0,02 million qu'elle détenait dans Dexia Management Services Ltd. Cette vente a engendré une plus-value de EUR 0,06 million (voir rubrique 4.5.3.).

Créances sur les entreprises liées

Cette rubrique ne concerne que des prêts subordonnés consentis à des entités du groupe. Elle est passée de EUR 3 417,1 millions au 31 décembre 2009 à EUR 2 833,2 millions au 31 décembre 2010 à la suite du remboursement de deux prêts subordonnés, l'un de EUR 640 millions accordé à Dexia Crédit Local et le second de EUR 75 millions en faveur de Dexia Bank Nederland. À cela s'ajoute la revalorisation des prêts en USD (+ EUR 131,1 million) à la suite de l'appréciation de cette devise.

Autres immobilisations financières

Dexia SA a versé EUR 0,7 million au titre de garantie locative pour les locaux sis dans la Tour Dexia – CBX.

ACTIFS CIRCULANTS

4.2.5. CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Autres créances

Depuis 2002, l'établissement stable parisien de Dexia SA est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, lequel réunit, au 31 décembre 2010, les sociétés suivantes :

- CBX Gestion
- CBXIA1
- CBXIA2
- CLF Marne-la-Vallée Participation
- Compagnie pour le Foncier et l'Habitat (CFH)
- Dexia Bail
- Dexia CLF Avenir
- Dexia CLF Banque
- Dexia CLF Développement
- Dexia CLF Immo
- Dexia CLF Organisation
- Dexia Crédit Local
- Dexia DS Formation
- Dexia DS Service
- Dexia Éditions
- Dexia Établissement Stable Paris
- Dexia Habitat
- Dexia Flobail
- Dexia Investissements
- Dexia Municipal Agency
- Dexia Projets
- Dexiarail
- Dexia Sofaxis
- Dexint Développement
- Floral
- Genebus Lease (antérieurement Dexia CLF Energia)
- Guide Pratique de la Décentralisation
- Publiservices

Étant donné que les engagements souscrits par Dexia Crédit Local et ses filiales permettent à Dexia, par l'intermédiaire de son établissement stable, de réaliser des économies d'impôt temporaires, il a été convenu que les ressources ainsi dégagées par l'établissement stable seraient prêtées aux différentes filiales du groupe d'intégration fiscale ayant permis de dégager ces économies d'impôt et ce, par le biais d'avances dites de « différé fiscal ».

Le total des avances de différé fiscal accordées par l'établissement stable dont l'échéance contractuelle est postérieure au 31 décembre 2011, s'élève à EUR 47,6 millions au 31 décembre 2010.

4.2.6. CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Créances commerciales

La rubrique « Créances commerciales » concerne des créances commerciales à charge de filiales du groupe (EUR 3,5 millions) et des créances hors groupe (EUR 0,3 million) pour le solde.

Autres créances

En 2000, l'acquisition du groupe américain Financial Security Assurance par le siège social avait été partiellement couverte par un contrat de swap de devises et d'intérêts contracté auprès de Dexia Crédit Local pour un montant de USD 134,2 millions contre EUR 141,2 millions, lequel est venu à échéance le 12 juillet 2010.

À la suite de la réduction de valeur actée sur la participation détenue dans Dexia Holdings Inc., actionnaire du groupe Dexia FP Holdings, et afin de couvrir le risque découlant de ce swap, le siège de Dexia SA avait conclu en 2009 une opération d'achat de USD 134,2 millions à terme pour EUR 97,8 millions se dénouant le 12 juillet 2010 également.

La créance correspondant au résultat découlant de cette couverture spécifique (EUR 43,4 millions) a donc été soldée le 12 juillet 2010.

L'établissement stable de Dexia SA à Paris est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France. Il est, à ce titre, seul redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe dans le cadre de l'intégration fiscale, étant entendu que les impôts dus par les sociétés prenant part à la consolidation fiscale doivent être versés à l'établissement stable. Au 31 décembre 2010, l'établissement stable de Paris a une créance de EUR 1,4 million vis-à-vis des autorités fiscales françaises en tant que tête de groupe de l'intégration fiscale française.

Pour les filiales, l'appartenance au groupe d'intégration fiscale est neutre par rapport à la situation fiscale qui aurait été la leur en l'absence d'intégration. Les sociétés filiales se doivent donc de verser à l'établissement stable leur contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2010, la créance à charge des filiales françaises au titre de l'impôt dont elles sont redevables envers la tête de groupe s'élève à EUR 7,9 millions.

Par ailleurs, à dater du 1^{er} janvier 2007, l'établissement stable de Dexia SA au Luxembourg est la tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale au Luxembourg. Il est, dès lors, à ce titre, aussi le seul redevable de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal dus par les sociétés faisant partie du groupe intégré au Luxembourg.

Les sociétés faisant partie du groupe intégré fiscalement au Luxembourg sont :

- BIL Ré SA
- Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA
- Dexia SA, Luxembourg branch
- Dexia Participation Luxembourg SA
- Experta Corporate and Trust Services SA
- Société Luxembourgeoise de Leasing BIL Lease

Au 31 décembre 2010, l'établissement stable luxembourgeois détient une créance de EUR 1,9 million sur les sociétés prenant part à la consolidation fiscale au Luxembourg, cette créance correspondant à l'impôt dû par ces sociétés sur leur part dans le résultat fiscal consolidé.

Le siège social a, pour sa part, du précompte mobilier à récupérer (EUR 0,1 million). À cela s'ajoutent une créance d'impôt de EUR 3,3 millions sur le fisc belge résultant de dégrèvements obtenus à l'issue de réclamations introduites ainsi que des intérêts moratoires de EUR 0,7 million.

Le règlement de travail prévoit que les appointements soient payés anticipativement. Ceux-ci représentent une créance de EUR 1,1 million au 31 décembre 2010.

4.2.7. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Autres placements

Au 31 décembre 2009, l'établissement stable de Paris détenait en portefeuille des titres d'Assured Guaranty Ltd pour une valeur de EUR 256,6 millions. Ces titres provenaient de la cession de Financial Security Assurance Holdings Ltd par Dexia Holdings Inc. à Assured Guaranty Ltd et avaient été vendus par Dexia Holdings Inc. à l'établissement stable de Dexia SA à Paris. Ces titres ont été revendus le 16 mars 2010 et ont donné lieu à une plus-value brute de EUR 87,9 millions (voir rubrique 4.5.2.) ainsi qu'à un gain de change de EUR 3,6 millions (voir rubrique 4.5.2.).

On recense, au 31 décembre 2010, sous cette rubrique, un dépôt à terme du siège social représentant EUR 16,5 millions et des strips VVPR Dexia valant EUR 0,2 million.

4.2.8. VALEURS DISPONIBLES

Le montant disponible des avoirs en compte et en caisse s'élève à EUR 23,8 millions.

4.2.9. COMPTES DE RÉGULARISATION

Les charges à reporter s'élèvent à EUR 0,4 million et les produits acquis atteignent EUR 7,7 millions.

Parmi les produits acquis figurent les proratas d'intérêts relatifs aux prêts subordonnés consentis aux entités du groupe (EUR 7,1 millions), aux avances de différé fiscal (EUR 0,1 million) ainsi que des prestations pour services rendus à d'autres entités du groupe (EUR 0,5 million).

4.3. Passif

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2010, les fonds propres de la société de tête, tenant compte du résultat 2010 avant affectation, s'élèvent à EUR 19 182,8 millions et se composent des éléments suivants.

4.3.1. CAPITAL

Le capital souscrit au 31 décembre 2010 s'élève à EUR 8 441,9 millions par rapport à EUR 8 089 millions au 31 décembre 2009. Une augmentation du capital souscrit a été opérée le 11 juin 2010 à la suite de l'émission d'actions de bonus décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010.

Au 31 décembre 2010, le capital est ainsi représenté par 1 846 406 344 actions dont 9 591 069 actions physiques, 1 508 960 651 actions dématérialisées et 327 854 624 actions nominatives. Le nombre total de strips VVPR Dexia s'élève à 684 333 504.

4.3.2. PRIMES D'ÉMISSION

Chacune des augmentations de capital ayant eu lieu précédemment a été assortie d'une prime d'émission et le total de ces primes s'élève à EUR 13 617,7 millions au 31 décembre 2010.

4.3.3. RÉSERVES ET BÉNÉFICE REPORTÉ

La rubrique « Réserves » comprend la réserve légale (EUR 572,9 millions) et une réserve disponible s'élevant à EUR 617,1 millions.

L'attribution d'actions de bonus décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010 a été réalisée le 11 juin 2010 par incorporation de la réserve disponible s'élevant à EUR 970 millions au 31 décembre 2009, à concurrence de EUR 352,9 millions dans le capital.

Le bénéfice reporté, tenant compte de la répartition de l'exercice 2009 qui se soldait par une perte de EUR 93,8 millions, s'élève à EUR 1 121,3 millions.

4.3.4. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

La perte de l'année 2010 s'élève à EUR 5 188,2 millions. Cette perte est la résultante des résultats financiers (EUR +78,9 millions), des résultats exceptionnels (EUR -5 191,6 millions) et du produit net d'impôt (EUR +72,5 millions) dont sont déduits les coûts nets de fonctionnement de la société de tête (EUR -148 millions).

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

4.3.5. PROVISIONS POUR PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Dans le cadre de la restructuration du groupe, des accords individuels, conformes aux dispositifs collectifs négociés avec les partenaires sociaux, ont été signés en 2010. Ces accords prévoient de dispenser certains membres du personnel de prestations futures et ce, avec ou sans réduction proportionnelle de leur rémunération. Dexia SA a, dès lors, constitué des provisions de EUR 0,7 million afin de couvrir le paiement des rémunérations à verser en vertu des engagements pris.

4.3.6. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Succédant à Dexia Crédit Local au titre de tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale en France, Dexia, par l'intermédiaire de son établissement stable, a repris vis-à-vis de l'ancienne tête de groupe des engagements initialement souscrits par Dexia Crédit Local dans le cadre d'opérations à effet de levier fiscal réalisées en France et agréées par les autorités fiscales françaises. Ces opérations ont pour incidence, au titre de l'exercice 2010, la réalisation d'une économie d'impôt de EUR 0,4 million (économie immédiate en trésorerie) incluse dans le montant de EUR 67,9 millions, mentionné au paragraphe « 4.5.4. Impôts sur le résultat », et la constitution d'une provision d'un montant égal. Le total de ces engagements s'élève à EUR 6,6 millions au 31 décembre 2010.

Le 1^{er} février 2010, Dexia SA et Dexia Crédit Local ont confirmé dans une lettre de confort, leur intention de faire en sorte que Dexia Holdings Inc. soit en mesure de faire face à ses engagements financiers vis-à-vis de tiers. Cette lettre de confort a été établie en faveur de Dexia Holdings Inc. en tant que filiale directe de Dexia SA et de Dexia Crédit Local, et Dexia Holdings Inc. en est le seul bénéficiaire. Dexia SA et Dexia Crédit Local prennent cet engagement à titre individuel et non conjointement, en proportion de leur participation directe dans Dexia Holdings Inc. (à savoir respectivement 10 % et 90 % à ce jour). Les pertes économiques attendues chez Dexia Holdings Inc. sont supérieures au total des fonds propres.

Considérant cet engagement et les risques de pertes ou de charges qui pourraient en découler, Dexia SA a constitué au 31 décembre 2010 une provision pour autres risques et charges exceptionnels s'élevant à EUR 116 millions et ce, par le biais d'une dotation complémentaire de EUR 66,6 millions à charge de l'exercice 2010.

En outre, par mesure de prudence, Dexia SA a provisionné une charge exceptionnelle de EUR 39 millions concernant sa filiale Dexia banka Slovensko. Cette provision ne remet pas en cause la vente de Dexia banka Slovensko à Penta Investments à la suite de l'accord conclu en novembre 2010.

Tenant compte de ce qui précède, le solde des provisions pour autres risques et charges au 31 décembre 2010 est de EUR 161,6 millions en lieu et place de EUR 55,5 millions au 31 décembre 2009.

DETTES

4.3.7. DETTES À UN AN AU PLUS

Dettes financières

Ces dettes concernent des financements à court terme conclus auprès de sociétés du groupe pour une contre-valeur correspondant à EUR 3 863,2 millions.

Dettes commerciales

Les factures des fournisseurs non encore payées s'élèvent à EUR 13,5 millions et les factures à recevoir à EUR 37,4 millions. Parmi les dettes commerciales figurent des facturations de services intragroupe à raison de EUR 14,2 millions.

Dettes fiscales, salariales et sociales

Sont inventoriées sous cette rubrique :

- la TVA à payer (EUR 0,7 million) ;
- le précompte professionnel dû (EUR 0,6 million) ;
- les dettes relatives aux rémunérations et charges sociales (EUR 24,7 millions).

Autres dettes

Le solde des dividendes restant à payer pour les exercices antérieurs est de EUR 101,8 millions.

Le reliquat de EUR 0,8 million concerne d'autres dettes diverses dont EUR 0,7 million dû à d'autres sociétés du groupe.

4.3.8. COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit exclusivement de charges à imputer dont le détail est le suivant :

- charges financières liées aux emprunts auprès de sociétés du groupe (EUR 9,8 millions) ;
- prorata de frais généraux à rattacher à l'exercice comptable 2010 (EUR 0,3 million).

4.4. Droits et engagements hors bilan

Dexia SA a des engagements significatifs qui sont mentionnés en hors bilan :

4.4.1. Le 2 novembre 2006, Dexia SA a émis une garantie subordonnée dans le cadre d'une émission subordonnée « hybrid Tier 1 » de Dexia Funding Luxembourg SA (DFL), filiale à 100 % de Dexia SA (titres perpétuels non cumulatifs à taux fixe/flottant garantis, pour un montant global de EUR 500 millions). Cette garantie subordonnée a été émise au profit des détenteurs de titres qui ont souscrit lesdits titres subordonnés et couvre le paiement par DFL (i) de tout coupon auquel il n'a pas été renoncé conformément aux conditions de l'émission ainsi que (ii) du prix de remboursement en cas de liquidation ou de faillite de DFL (ou de situations similaires) ou (iii) du prix de remboursement en cas de rachat conformément aux conditions de l'émission.

4.4.2. Au 31 décembre 2010, le nombre d'options attribuées au personnel et à la direction et non encore exercées est de 70 960 487. Tenant compte des prix d'exercice, cette opération génère un hors bilan de EUR 1 087,1 millions. Afin de protéger les détenteurs de warrants contre les conséquences économiques défavorables découlant de l'émission d'actions de bonus à la suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2010, le prix d'exercice des warrants a été réduit et le nombre de warrants augmenté conformément à un ratio d'ajustement déterminé selon la Corporate Action Policy d'Euronext NYSE Liffe.

4.4.3. Le 18 mai 2005, Dexia SA a racheté 100 % des titres de Dexia Nederland Holding NV (aujourd'hui dénommée Dexia Nederland BV) à Dexia Financière SA sur la base d'une valorisation de ceux-ci à EUR 93 millions sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune consentie à Dexia BIL et à Dexia Banque, autres actionnaires de Dexia Financière, au cas où la valeur de Dexia Nederland Holding, comprenant la participation en Dexia Bank Nederland (DBNl), devait être revue à la hausse à la suite des décisions favorables en faveur de DBNl.

4.4.4. Le 5 décembre 2002, Dexia SA s'est engagé envers sa filiale Dexia Bank Nederland NV et envers chacune des entités qui seraient issues de la scission de Dexia Bank Nederland, à l'exclusion de toute autre personne, à faire en sorte que Dexia Bank Nederland ou les entités soient à tout moment en mesure de faire face à leurs engagements vis-à-vis de tiers et à poursuivre leurs activités, en ce compris le maintien de leurs relations avec les titulaires de compte et les autres clients ; cet engagement avait notamment pour but d'empêcher que des tiers soient préjudiciés du fait de la scission de Dexia Bank Nederland ; la modification ou le retrait de cet engagement était soumis à l'accord préalable de la DNB (De Nederlandsche Bank) ; la vente de Kempen & Co NV à un groupe d'investisseurs financiers et au management a été finalisée le 15 novembre 2004 ; dans le cadre de cette vente, Dexia SA a reconfirmé par une lettre datée du même jour son engagement envers Dexia Bank Nederland, laquelle

reste une filiale à 100 % de Dexia à l'exclusion de toute autre personne ; outre les garanties habituelles données aux acheteurs auxquelles Dexia SA est également tenu, Dexia SA tiendra Kempen & Co indemne des risques relatifs aux contrats de leasing d'actions vendus par Dexia Bank Nederland NV, anciennement Labouchere, et s'est engagé à indemniser Kempen & Co pour les dommages résultant d'un nombre limité et identifié d'éléments.

4.4.5. TRANSACTIONS AVEC LES ÉTATS BELGE, FRANÇAIS ET LUXEMBOURGEOIS

Voir la note 9.4.C. des comptes consolidés.

Dexia SA se charge de récolter auprès des émetteurs de financements garantis la rémunération due en vertu de la Convention de Garantie signée avec les Etats français, belge et luxembourgeois et de la verser aux États.

Il en est de même en ce qui concerne la rémunération due aux États belge et français pour la garantie du portefeuille « Financial Products » de FSA Asset Management LLC.

4.4.6. LITIGES

Voir le chapitre Gestion des risques - page 89 - dans le rapport de gestion.

4.5. Compte de résultats

Le plan de transformation du groupe Dexia prévoit la transformation des métiers ainsi que la réorganisation des filières (Finance, Risques, Conformité, Juridique et taxes, Ressources humaines, Communication et marque, Opérations et systèmes d'information, Audit).

L'un des principaux objectifs poursuivi par ce plan est le renforcement de la mission de pilotage du groupe et le développement de ses rôles d'impulsion et de contrôle. C'est pourquoi la mise en œuvre de ce plan a nécessité, durant le second semestre de l'année 2010, le transfert de quelque 152 collaborateurs de différentes entités du groupe vers les trois implantations (Bruxelles, Paris et Luxembourg) de la société de tête Dexia SA.

4.5.1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation comprennent les prestations rendues par Dexia SA durant le second semestre 2010 dans le cadre de sa nouvelle mission prévue par le plan de transformation (EUR 28,4 millions). Le transfert de collaborateurs d'autres entités du groupe vers la société de tête a donné lieu au versement par ces entités des provisions pour plan de pension ayant été constituées dans ces entités, ce qui a représenté un produit de EUR 2,8 millions. Sont aussi inclus dans ce poste les récupérations de frais auprès de sociétés du groupe (EUR 4,3 millions) ainsi que des réductions structurelles en matière de précompte professionnel (EUR 0,3 million).

Les services et biens divers s'élevant à EUR 133,7 millions au 31 décembre 2009 diminuent de 13 % pour atteindre EUR 116,5 millions, ce qui traduit une nouvelle fois l'objectif de réduction des coûts que le groupe Dexia s'est imposé.

Cette rubrique comprend les honoraires payés aux consultants, prestataires externes, experts, réviseurs ainsi qu'aux filiales du groupe pour leurs prestations, de même que les rétributions des membres du comité de direction, soit EUR 46,6 millions en comparaison de EUR 58,4 millions en 2009 correspondant à une diminution de 20 %.

La Dexia Corporate University dont l'objectif est de développer des programmes de formation de haut niveau destinés aux collaborateurs de l'ensemble du groupe Dexia a généré un coût de EUR 1,1 million en regard de EUR 1 million en 2009. Les autres frais de fonctionnement (location immeubles, télécommunications, déplacements, formations, cotisations et fournitures...) ont été maintenus à EUR 30 millions par rapport à EUR 29,7 millions en 2009.

Les frais d'impression et de publicité liés à la diffusion de l'information sont de EUR 0,7 million en comparaison de EUR 1,3 million en 2009 tandis que les frais liés au plan de transformation du groupe sont de EUR 35,9 millions.

Les rémunérations directes et indirectes attribuées aux administrateurs s'élèvent à EUR 2,2 millions.

Le coût des rémunérations et charges sociales passe de EUR 40,6 millions en 2009 à EUR 59,1 millions en 2010, soit une croissance de 46 %. L'augmentation des coûts salariaux est liée à plusieurs facteurs : la réduction, voire la suppression des variables pour l'ensemble des collaborateurs de Dexia SA en 2009 ainsi que l'augmentation du nombre moyen de personnes employées directement par Dexia en 2010 à la suite des transferts dus au plan de transformation (301 ETP en 2010 par rapport à 260 ETP en 2009) avec pour corollaire une augmentation de la masse salariale.

Les amortissements sur frais d'établissement représentent EUR 3,4 millions, les amortissements sur actifs incorporels se montent à EUR 2,6 millions et ceux se rattachant aux immobilisés corporels s'élèvent à EUR 0,5 million.

Les provisions pour risques et charges sont commentées aux rubriques « 4.3.5. Provisions pour pensions et obligations similaires » et « 4.3.6. Provisions pour autres risques et charges ».

4.5.2. RÉSULTAT FINANCIER

Les produits des immobilisations financières ne sont composés que d'intérêts perçus et à recevoir dans le cadre des emprunts subordonnés (EUR 37,7 millions).

Les produits des actifs circulants incluent les intérêts générés par le swap de devises et d'intérêts conclu avec Dexia Crédit Local (EUR 0,5 million), par les avances de différé fiscal (EUR 0,2 million) ainsi que les dividendes provenant des actions Assured Guaranty détenues en portefeuille de placements jusqu'à leur cession le 16 mars 2010 (EUR 0,8 million). La vente des titres Assured Guaranty a généré, pour sa part, une plus-value de EUR 87,9 millions.

Les autres produits financiers résultent de gains nets de change de EUR 3,1 millions liés à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro, incluant un profit de EUR 3,6 millions lié à la vente des titres Assured Guaranty.

S'y ajoutent des intérêts moratoires dont a bénéficié Dexia SA lors de dégrèvements d'impôts obtenus à la suite de réclamations introduites (EUR 3,7 millions).

Les intérêts payés et dus relatifs aux emprunts et avances consentis par les entités du groupe s'élèvent à EUR 42,8 millions. Les charges financières relatives au swap de devises et d'intérêts conclu avec Dexia Crédit Local sont de EUR 4 millions et les autres charges d'intérêts atteignent EUR 0,3 million.

Les autres charges financières englobent la commission payée lors de la cession des titres Assured Guaranty (EUR 7,2 millions), des charges liées à la cotation de l'action Dexia (EUR 0,3 million), les frais de gestion du service titres (EUR 0,2 million) ainsi que d'autres charges d'ordre financier (EUR 0,2 million).

4.5.3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La cession de la participation détenue dans Dexia Management Services Ltd à Dexia Crédit Local a généré une plus-value de EUR 0,06 million (voir rubrique 4.2.4.).

Tenant compte des règles d'évaluation, il a été décidé de pratiquer des réductions de valeur exceptionnelles sur les participations détenues dans Dexia Crédit Local SA et Dexia Banque Belgique SA à raison de respectivement EUR 4 039 millions et EUR 1 047 millions et ce, afin d'aligner leur valeur sur les fonds propres consolidés hors pertes et gains non réalisés que ces parts représentent.

Les charges exceptionnelles comprennent une provision pour risques et charges exceptionnelles de EUR 66,6 millions en relation avec la filiale directe Dexia Holdings Inc. détenue par Dexia SA à 10 % ainsi qu'une provision de EUR 39 millions se rapportant à sa filiale Dexia banka Slovensko (voir rubrique 4.3.6.).

4.5.4. IMPÔTS SUR LE RESULTAT

Dexia SA a obtenu un dégrèvement d'impôt de EUR 3,3 millions à la suite de réclamations introduites dans le passé.

Les autres régularisations d'impôts trouvent leur origine dans le fait que les établissements stables de Paris et Luxembourg sont, chacun, tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale dans leur pays respectif. En effet, les économies d'impôt réalisées par chaque groupe d'intégration sont enregistrées auprès de ces établissements stables et considérées comme gain immédiat de l'exercice (EUR 1,3 million au Luxembourg et EUR 67,9 millions en France).

4.5.5. PERTE DE L'EXERCICE

Tenant compte des éléments qui précèdent, le résultat de l'exercice 2010 clôture avec une perte s'élevant à EUR 5 188,2 millions.

L'exercice 2009 clôturait également avec une perte de EUR 93,8 millions, il y a donc lieu de justifier l'application des règles comptables de continuité comme le prévoit l'article 96, § 1er, 6° C. Soc.

Il convient de souligner à cet égard que les pertes encourues par Dexia SA durant ces deux derniers exercices découlent d'une part, d'événements exceptionnels engendrant un coût non récurrent de EUR 5 191,5 millions en 2010 et EUR 25,4 millions en 2009 et d'autre part, du fait que la société de tête n'a plus bénéficié de remontées de dividendes de la part de ses filiales eu égard, entre autres, aux exigences de la Commission européenne durant ces deux derniers exercices.

On peut néanmoins augurer un redressement des résultats durant l'exercice 2011, c'est pourquoi il y a lieu de continuer à appliquer les règles comptables de continuité.

Il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 11 mai 2011 de réduire le capital afin d'apurer la perte reportée résultant de l'affectation du résultat de 2010, et de permettre, le cas échéant, la mise en œuvre par Dexia SA de sa politique de distribution de dividendes. La modalité technique choisie (réduction de capital) pour l'apurement de cette perte comptable est sans incidence sur la valeur de l'actif net de Dexia SA.

4.6. Frais d'établissement

(en EUR)	Montants
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/09	6 320 373
Mutations de l'exercice :	
- nouveaux frais engagés	2 021 182
- amortissements	(3 422 382)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/10	4 919 173
Dont frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	4 919 173

4.7. Immobilisations incorporelles (licences)

(en EUR)	Montants
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/09	12 710 960
Mutations de l'exercice :	
- acquisitions, y compris la production immobilisée	4 491 732
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/10	17 202 692
AMORTISSEMENTS AU 31/12/09	8 250 523
Mutations de l'exercice :	
- actés	2 574 858
AMORTISSEMENTS AU 31/12/10	10 825 381
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/10	6 377 311

4.8. Immobilisations corporelles

(en EUR)	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Autres immobilisations corporelles
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/09	568 411	7 919 396	513 570
Mutations de l'exercice :			
- acquisitions, y compris la production immobilisée	0	47 484	3 129
- cessions et désaffectations	(279 877)	(229 144)	(57 955)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/10	288 534	7 737 736	458 744
AMORTISSEMENTS AU 31/12/09	473 755	6 168 327	304 071
Mutations de l'exercice :			
- actés	15 766	425 314	88 555
- annulés à la suite de cessions et désaffectations	(279 877)	(229 144)	(53 790)
AMORTISSEMENTS AU 31/12/10	209 644	6 364 497	338 836
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/10	78 890	1 373 239	119 908

4.9. Immobilisations financières

1. ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

(en EUR)	Montants
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/09	25 165 069 861
Mutations de l'exercice :	
- acquisitions	639 786 218
- cessions et retraits	(16 485)
VALEUR D'ACQUISITION AU 31/12/10	25 804 839 594
	Montants
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/09	284 146 133
Mutations de l'exercice :	
- actées	5 086 000 000
RÉDUCTIONS DE VALEUR AU 31/12/10	5 370 146 133
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/10	20 434 693 461

2. CRÉANCES

(en EUR)	1. Entreprises liées	2. Autres entreprises
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/09	3 417 127 479	810 158
Mutations de l'exercice :		
- additions	0	312 084
- remboursements	(715 000 000)	(462 429)
- différences de change	131 073 133	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31/12/10	2 833 200 612	659 813

4.10. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et, pour les entreprises de droit belge, mention du numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Directement	Par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net	
	Nombre	%					
Associated Dexia Technology Services SA – SE (1) 23 Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange	1 491	99,40	0,60	31/12/09	EUR	1 575 982	2 448
Deniz Faktoring – SE (1) Rihtim Caddesi - Karaköy 26 T-Istanbul	1	0,01	99,99	31/12/09	TRY	108 695 704	31 017 405
Dexia Banque Belgique SA Boulevard Pachéco 44 B-1000 Bruxelles BE 0403.201.185	359 412 609	100,00	0,00	31/12/09	EUR	6 055 609 304	440 669 010
Dexia Banque Internationale à Luxembourg SA – SE (1) 69 route d'Esch L-1470 Luxembourg	1 163 720	57,68	42,23	31/12/09	EUR	2 193 359 915	172 243 357
Dexia Crédit Local SA – SE (1) 1, passerelle des Reflets, Tour Dexia La Défense 2 F-92919 Paris	87 045 744	100,00	0,00	31/12/09	EUR	1 969 613 116	699 114 408
Dexia Funding Luxembourg SA – SE (1) 180 rue des Aubépines L-1145 Luxembourg	31	100,00	0,00	31/12/09	EUR	(50 687)	(55 294)
Dexia Holdings Incorporated – SE (1) 31 West 52nd street New York, NY 10019, USA	1	10,00	90,00	31/12/09	USD	244 709 765	(3 261 108 204)
Dexia Nederland Holding NV – SE (1) Piet Heinkade 55 NL-1919 GM Amsterdam	50 000	100,00	0,00	31/12/09	EUR	440 717 849	(11 428 854)
Dexia Participation Belgique SA Place Rogier, 11 B-1210 Bruxelles BE 0882.068.708	103 515	95,39	4,61	31/12/09	EUR	2 768 833 137	(100 967)
Dexia Participation Luxembourg SA – SE (1) 69 route d'Esch L-1470 Luxembourg	25 759	99,99	0,01	31/12/09	EUR	1 408 200 721	(157 377)

(1) SE : société étrangère.

4.11. Placements de trésorerie : autres placements

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Actions et parts	256 599 975	0
- Valeur comptable augmentée du montant non appelé	256 599 975	0
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit avec une durée résiduelle ou de préavis :	58 686 669	16 500 000
- d'un mois au plus	58 686 669	16 500 000
Autres placements de trésorerie	182 529	182 529

4.12. Comptes de régularisation de l'actif

(en EUR)	Exercice
Charges à reporter	457 322
Produits acquis : intérêts	7 159 250
Produits acquis : refacturation de frais	476 571

4.13. État du capital et structure de l'actionnariat

A. CAPITAL SOCIAL

	Montants (en EUR)	Nombre d'actions
CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/09	8 089 020 254	
Modifications au cours de l'exercice :		
- augmentation de capital à la suite de l'émission d'actions de bonus	352 915 394	83 927 561
CAPITAL SOUSCRIT AU 31/12/10	8 441 935 648	

B. REPRÉSENTATION DU CAPITAL

	Montants (en EUR)	Nombre d'actions
Catégories d'actions		
- Actions sans désignation de valeur nominale représentant chacune 1/1 846 406 344 du capital social	8 441 935 648	1 846 406 344
Actions nominatives		327 854 624
Actions au porteur et/ou dématérialisées		1 518 551 720

C. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR

	Montant du capital détenu (en EUR)	Nombre d'actions correspondantes
- la société elle-même	0	0
- ses filiales	1 405 494	307 548

D. ENGAGEMENT D'ÉMISSION D' ACTIONS

	Montant du capital (en EUR)	Nombre d'actions correspondantes
Suite à l'exercice de droits de souscription		
- nombre de droits de souscription en circulation		70 960 487
- montant du capital à souscrire	324 289 426	
- nombre maximum correspondant d'actions à émettre		70 960 487

E. CAPITAL AUTORISÉ NON SOUSCRIT

	Montant (en EUR)
	8 080 000 000

F. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

Caisse des Dépôts et Consignations : 17,61 %
 Holding Communal : 14,14 %
 Groupe Arco : 13,81 %
 Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) : 5,73 %
 Société Fédérale de Participations et d' Investissement (SFPI) : 5,73 %
 Groupe Ethias : 5,04 %
 CNP Assurances : 2,96 %
 Région wallonne : 2,01 %
 Région flamande (via le Vlaams Toekomstfonds) : 2,87 %
 Région de Bruxelles-Capitale : 0,86 %

4.14. Provisions pour autres risques et charges

(en EUR)	Exercice
Engagement en qualité de tête de groupe d'intégration fiscale (France)	6 638 846
Couverture des fonds propres négatifs du groupe Dexia Holdings Inc.	115 950 055
Provision relative à Dexia banka Slovensko	39 000 000

4.15. Dettes fiscales, salariales et sociales

(en EUR)	Exercice
Impôts	
a) Dettes fiscales échues	0
b) Dettes fiscales non échues	1 269 808
c) Dettes fiscales estimées	0
Rémunérations et charges sociales	
a) Dettes échues envers l'Office National de sécurité sociale	0
b) Autres dettes salariales et sociales	24 719 829

4.16. Comptes de régularisation du passif

(en EUR)	Exercice
Charges à imputer : intérêts	9 793 962
Charges à imputer : frais généraux	327 572

4.17. Résultats d'exploitation

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	137 998	298 877
CHARGES D'EXPLOITATION		
Travailleurs inscrits au registre du personnel en Belgique		
a) Nombre total à la date de clôture	245	359
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	234,7	275,9
c) Nombre d'heures effectivement prestées	352 431	415 344
Frais de personnel		
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	27 219 704	42 498 712
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	8 318 393	9 981 878
c) Primes patronales pour assurances extralégales	4 301 373	5 592 011
d) Autres frais de personnel	740 719	737 601
e) Pensions de retraite et de survie	0	298 836
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Dotations (utilisations et reprise)	0	715 500
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	141 690	1 151 131
Utilisations et reprises	13 368 499	403
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	866 929	410 142
Autres	26 927	79 692
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
a) Nombre total à la date de clôture	0	0
b) Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0	0
c) Nombre d'heures effectivement prestées	0	0
d) Frais pour l'entreprise	0	0

4.18. Résultats financiers

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Ventilation des autres produits financiers		
Différences de change	662 289	3 091 172
Produit résultant d'une opération de couverture	43 410 303	0
Remboursement de provisions pour commissions liées à la mise en paiement des dividendes	377 949	0
Autres produits financiers	4 658	31 658
Intérêts moratoires		3 700 333
Ventilation des autres charges financières		
Frais de mise en paiement des dividendes	76 214	43 424
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants	13 367 151	0
Différences de change	8 315	26 005
Écart de conversion de devises	13 429	26 787
Autres charges financières diverses	144 581	66 863
Frais liés à la cotation du titre	0	310 458
Frais de gestion du service titres	381 497	230 842
Commission vente titres Assured Guaranty	0	7 210 307

4.19. Impôts sur le résultat

(en EUR)	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	
a) Impôts et précomptes dus ou versés	997
b) Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	997
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	1 396
a) Suppléments d'impôts dus ou versés	1 396
Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	
La plus-value sur réalisation d'actif immobilisé est exonérée	
Les réductions de valeur sur immobilisations financières et les provisions pour risques et charges exceptionnels ne sont pas déductibles fiscalement.	
Sources de latences fiscales	
Latences actives	309 725 858
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	137 863 288
Autres latences actives	
- Excédents de revenus définitivement taxés	169 753 390
- Excédents d'amortissements	2 109 180

4.20. Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

(en EUR)	Exercice précédent	Exercice
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :		
1. à l'entreprise (déductibles)	928 784	59 474
2. par l'entreprise	37 181	5 427
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. précompte professionnel	10 199 604	11 561 898
2. précompte mobilier	0	0

4.21. Droits et engagements hors bilan

(en EUR)	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	500 039 450
Dont :	
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	500 039 450

Litiges importants et autres engagements importants

Voir note sur les comptes annuels rubrique 4.4.

Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge.

Les membres du personnel bénéficient d'un régime complémentaire de pension de retraite et de survie pour lequel des primes tant patronales que personnelles ont été versées à une assurance groupe. Identiquement, Dexia a versé des primes pour l'alimentation de régimes de pension de retraite et de survie complémentaires, au bénéfice de certains membres du comité de direction.

5. Relations financières

5.1. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

(en EUR)	Entreprises liées	
	Exercice précédent	Exercice
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES – ENTREPRISES LIÉES	28 298 051 207	23 267 894 073
Participations	24 880 923 728	20 434 693 461
Créances subordonnées	3 417 127 479	2 833 200 612
CRÉANCES SUR LES ENTREPRISES LIÉES	46 359 446	60 840 872
À plus d'un an	40 505 613	47 613 359
À un an au plus	5 853 833	13 227 513
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	58 686 669	16 500 000
Créances	58 686 669	16 500 000
DETTES	4 091 069 598	3 877 381 011
À un an au plus	4 091 069 598	3 877 381 011
GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES		
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagement d'entreprises liées	500 000 000	500 000 000
RÉSULTATS FINANCIERS		
Produits des immobilisations financières	62 594 834	37 658 336
Produits des actifs circulants	2 576 806	752 077
Charges des dettes	72 451 555	46 996 261
Autres charges financières	13 650 827	291 705
CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS		
Plus-values réalisées	6	64 412
Moins-values réalisées	706 249	0

5.2. Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Néant.

5.3. Relations financières avec les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs	2 205 422
---------------------	-----------

5.4. Relations financières avec le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié

Émoluments du commissaire	200 400
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	
Autres missions d'attestation	184 531
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	21 328

6. Déclaration relative aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

7. Bilan social

7.1. État des personnes occupées en 2010

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL EN BELGIQUE

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Temps plein (exercice)	Temps partiel (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice)	Total (T) ou total en équivalent temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	232,3	64,3	275,9 (ETP)	234,7 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	407 635	7 709	415 344 (T)	352 431 (T)
Frais de personnel (en EUR)	50 701 935	958 913	51 660 848 (T)	34 760 781 (T)

2. À la date de clôture de l'exercice	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	284	75	333,8
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	282	75	331,8
Contrat à durée déterminée	2		2,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	180	47	210,5
de niveau secondaire	14	2	14,8
de niveau supérieur non universitaire	21	5	24,1
de niveau universitaire	145	40	171,6
Femmes	104	28	123,3
de niveau secondaire	6	2	7,6
de niveau supérieur non universitaire	30	8	35,1
de niveau universitaire	68	18	80,6
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	31	26	48,8
Employés	253	49	285,0

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	0	0
Nombre d'heures effectivement prestées	0	0
Frais pour l'entreprise (en EUR)	0	0

7.2. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

A. ENTRÉES

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel en Belgique au cours de l'exercice	125	24	139,3
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	122	24	136,3
Contrat à durée déterminée	3		3,0

B. SORTIES

	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalent temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel en Belgique au cours de l'exercice	29	6	33,2
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	27	6	31,2
Contrat à durée déterminée	2		2,0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	1		1,0
Licenciement	9	3	11,6
Autres motifs	19	3	20,6
dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

7.3. Renseignements sur les formations au cours de l'exercice pour les travailleurs inscrits au registre du personnel en Belgique

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	145	98
Nombre d'heures de formation suivies	3 138	2 034
Coût net pour l'entreprise (en EUR)	561 186	363 752
- dont coût brut directement lié aux formations (en EUR)	561 186	363 752
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	41	29
Nombre d'heures de formation suivies	143	52
Coût net pour l'entreprise (en EUR)	92 458	33 621

Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 présenté à l'assemblée générale des actionnaires

Aux actionnaires

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire qui nous a été confié. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de Dexia SA pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 23 397 851 600 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 5 188 206 600.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend entre autres : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces

procédures relève de notre jugement, y compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société pour l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Malgré le fait que la société ait connu pendant deux exercices consécutifs des pertes considérables qui impactent la situation financière de la société, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'entreprise. Cette hypothèse n'est justifiée que dans la mesure où les résultats du groupe Dexia continuent d'évoluer d'une manière positive et durable et en tenant compte du niveau des fonds propres de la société à la date de clôture.

Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les annexes aux comptes statutaires où, selon les exigences de la loi belge, le conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation appropriées à la perspective de continuité de l'exploitation. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était plus en mesure de poursuivre ses activités

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Diegem, le 21 mars 2011
Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par

Frank Verhaegen

Bernard De Meulemeester



Informations complémentaires

Attestation de la personne responsable

Je soussigné, Pierre Mariani, administrateur délégué et président du comité de direction de Dexia SA, atteste que, à ma connaissance :

a) les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation ;

b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bruxelles, le 21 mars 2011

Pour le comité de direction

Pierre Mariani
Administrateur délégué et président du comité de direction
Dexia SA

Données générales

Dénomination

La société est dénommée « Dexia ».

Siège social

Le siège de la société est établi en Belgique à l'adresse suivante : place Rogier 11 à 1210 Bruxelles (RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296).

Forme juridique, constitution, durée

La société est une société anonyme de droit belge qui fait publiquement appel à l'épargne. Elle a été constituée le 15 juillet 1996 pour une durée illimitée. La société a deux établissements stables, l'un situé en France et l'autre au Luxembourg.

Objet social

L'article 3 des statuts est libellé comme suit :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

1. l'acquisition, la détention, la gestion et la cession, de quelque manière que ce soit, de toutes participations dans des sociétés ou toutes autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, existantes ou à constituer, qui exercent des activités d'établissement de crédit, d'entreprises d'assurance ou de réassurance ou qui exercent des activités financières, industrielles, commerciales ou civiles, administratives ou techniques, de même que de toutes sortes d'actions, d'obligations, de fonds publics et tous autres instruments financiers de quelque nature que ce soit ;

2. la fourniture de services d'assistance ou de gestion administrative, commerciale et financière et l'accomplissement de tous travaux d'étude au bénéfice de tiers et en particulier au bénéfice de sociétés et autres personnes morales, quelle que soit leur forme juridique, dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, de même que la fourniture de prêts, avances, garanties ou cautions, sous quelque forme que ce soit ;

3. l'accomplissement de toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles, en ce compris l'acquisition, la gestion, la location et la cession de tous biens mobiliers et immobiliers, qui se rapportent directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. »

Lieux où peuvent être consultés les documents destinés au public

Les statuts de la société sont disponibles au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles et au siège de la société. Les rapports sur l'exercice ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés sont déposés à la Banque nationale de Belgique. Ces documents peuvent également être obtenus au siège de la société.

Les décisions relatives aux nominations et démissions des membres du conseil d'administration sont publiées à l'Annexe au Moniteur belge. Les avis financiers concernant la société sont publiés sur son site internet (www.dexia.com). Les convocations aux assemblées générales sont publiées sur le site internet et dans les journaux financiers, la presse quotidienne et périodique.

Le rapport annuel 2010 de Dexia est une publication de la direction de la Communication financière du groupe.
Ce document est également disponible en néerlandais et en anglais.
Il peut être commandé sur simple demande au siège de Dexia à Bruxelles ou à Paris ou par le biais du site internet : www.dexia.com.

Dexia SA

Place Rogier 11
B-1210 Bruxelles
IBAN BE61-0682-1136-2017
BIC GKCC BE BB
RPM Bruxelles TVA BE 0458.548.296

À Paris

1, passerelle des Reflets
Tour Dexia – La Défense 2
F-92919 La Défense Cedex

À Luxembourg

69, route d'Esch
L-2953 Luxembourg

CONTACTS

Service presse

E-mail : pressdexia@dexia.com
Tél. Bruxelles : + 32 2 213 50 81
Tél. Paris : + 33 1 58 58 59 05

Investor Relations

E-mail : dexia.investor-relations@dexia.com
Tél. Bruxelles : + 32 2 213 57 46
Tél. Paris : + 33 1 58 58 85 97

Site Internet

www.dexia.com

CALENDRIER FINANCIER

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2010

11 mai 2011

Résultats au 31 mars 2011

11 mai 2011

Résultats au 30 juin 2011

4 août 2011

Résultats au 30 septembre 2011

9 novembre 2011

Résultats au 31 décembre 2011

22 février 2012

Assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2011

9 mai 2012

